



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

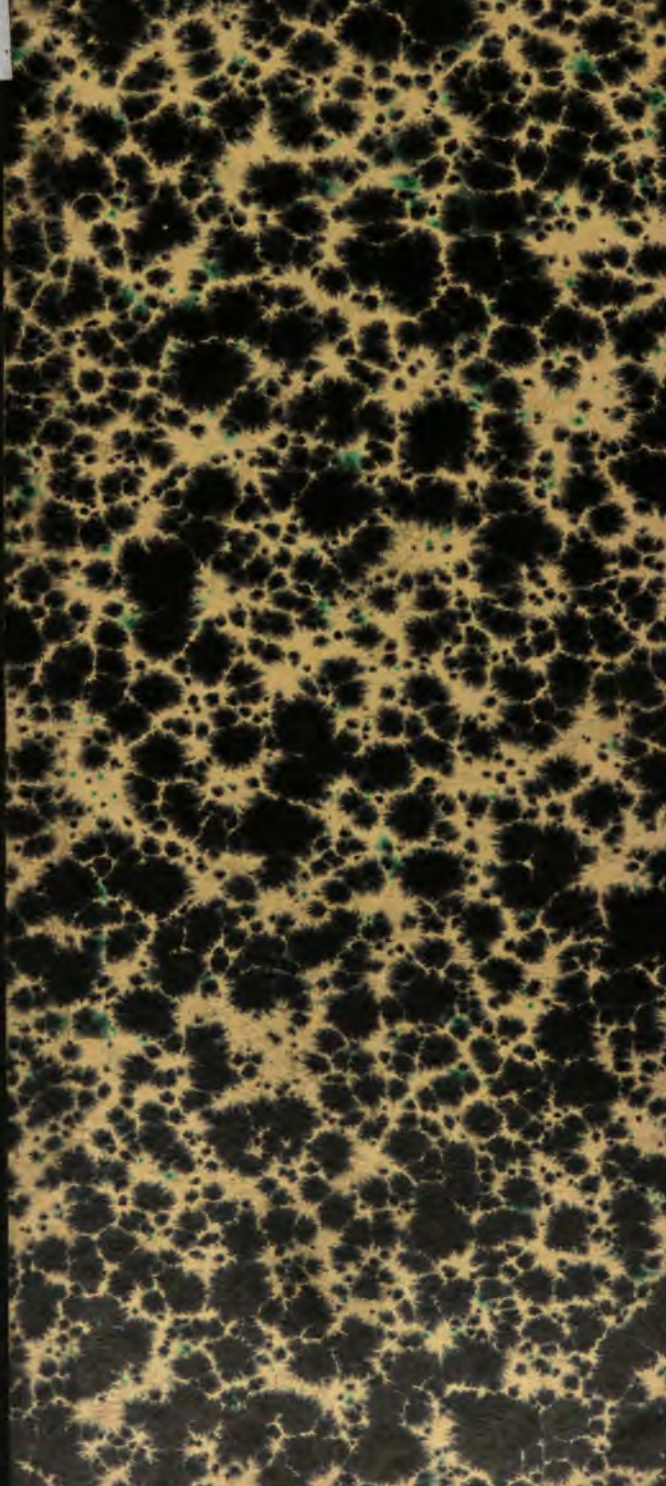
- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



HW ZAPX 2

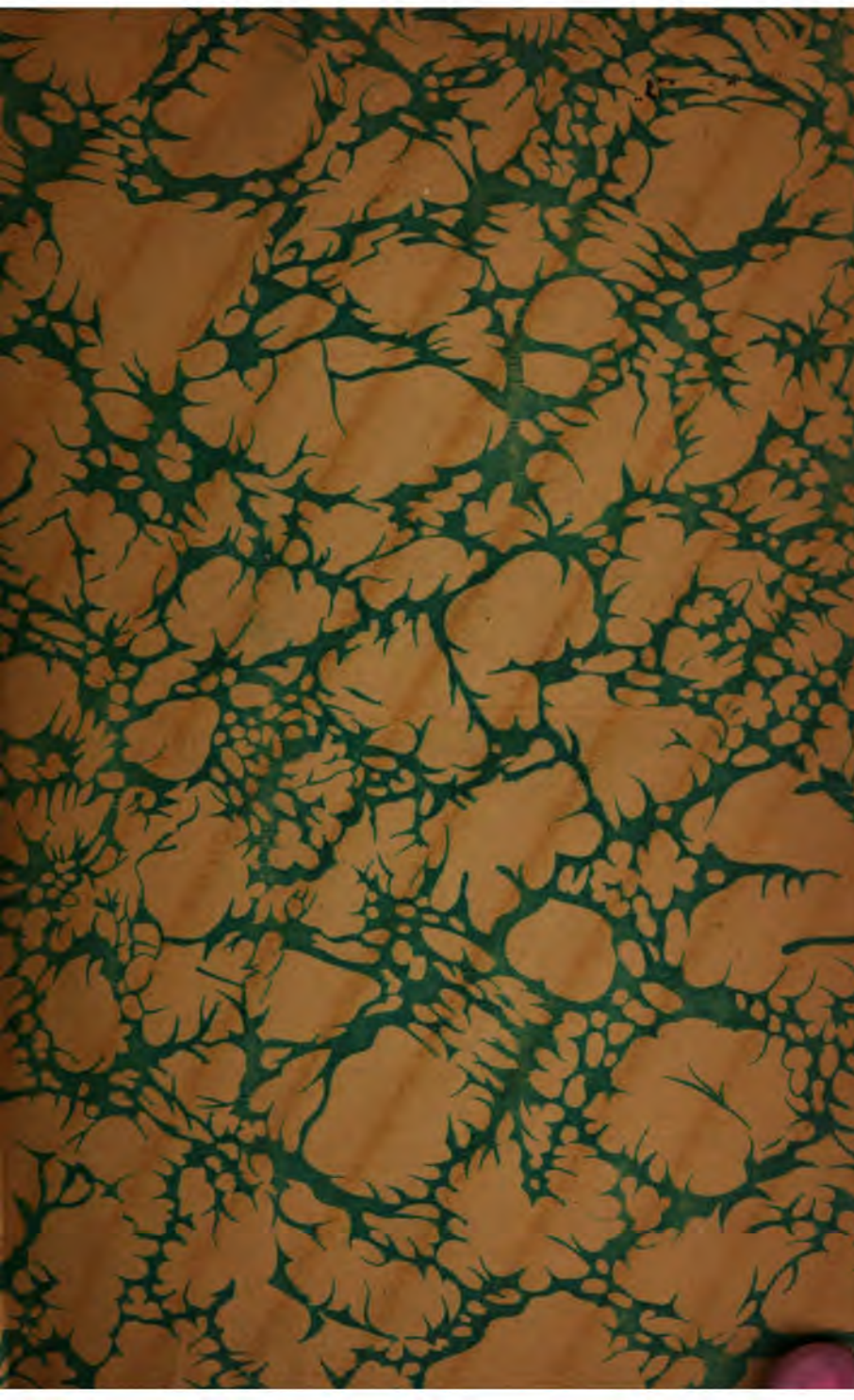


KE 1097

Harvard College
Library



FROM THE BEQUEST OF
JOHN HARVEY TREAT
OF LAWRENCE, MASS.
CLASS OF 1862





L'AMI DE LA RELIGION ET DU ROI, JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

*Videte ne quis vos decipiat per philosophiam
et inanem fallaciam. COLLOSS. II, 8.*

Prenez garde qu'on ne vous séduise par les faux
raisonnemens d'une vaine philosophie.

ANNALES CATHOLIQUES.

TOME QUARANTE-NEUVIÈME.

Chaque vol. 7 francs et 8 francs franc de port.



A PARIS,

Chez Adr. LE CLERE et compagnie, Imprimeurs de N. S. P. le PAPE
et de M^r l'Archevêque de Paris, quai des Augustins, n^o 35.

M. DCCC. XXVI.

June 14, 1921

Treat fund

TABLE

DU QUARANTE-NEUVIÈME VOLUME.

	Pages.
<i>Histoire de l'ancien Testament</i> , par Couturier,	1
Mandemens pour le jubilé, 4, 20, 25, 39, 187, 295, 313,	325, 394, 405
Sur la dénonciation de M. de Montlosier,	5, 52
Affaire du Catéchisme de Dijon,	7
Notice sur des ecclésiastiques, MM. F. Barbier, Wourm,	
Chanon, Pierron, Lasausse,	8, 122, 217, 345, 392
Supplément de Notice sur M. Pillet,	13
Vers sur la mort de M. l'archevêque de Bordeaux,	15
<i>De la liberté de la presse</i> , par M. Clausel de Coussergues,	17
Prêtres maltraités,	22, 189
<i>Motifs invincibles d'attachement à l'Église</i> ,	23
Sur des notes attribuées à Feller,	26
<i>Aspirations aux sacrées plaies</i> ,	27
Synode du diocèse de Navarre,	28
<i>Vies des saints</i> , in-4 ^o , publiées par Blaise,	31
<i>La Voix du Pasteur</i> , par M. Reguis,	32
Notice sur Sabbatier de Castres,	33
Sur la société des bonnes études,	42
<i>Considérations sur les constitutions</i> , par M. Laurentie,	47
<i>Manuel des congréganistes</i> ,	49
Conversions à la religion catholique, 54, 102, 123, 217,	232, 292, 293, 344, 357, 378
Restauration du monastère de Haute-Combe,	55
Sur le congrès mexicain,	57
Distributions de prix dans divers collèges et séminaires,	62, 159, 168, 218
<i>Introduction au Symbole de la foi</i> , par Grenade,	65
Mandement de M. l'évêque de Grenoble,	70
Sur le Mandement de M. l'évêque de Nanci, 72, 215,	422
Création d'un évêché dans le Haut-Canada,	73
Etat des chapelles catholiques à Dublin,	77
<i>Heures catholiques</i> , par le prince de Hohenlohe,	79
Enquête sur l'état de l'Irlande,	81

	Page.
Affaire des piétistes,	88
Fête de saint François de Sales à Anneci,	90, 102, 153
<i>Traduction de Tertullien</i> , par l'abbé Gourcy,	97
Retraites ecclésiastiques, 101, 133, 134, 152,	234, 279,
	294, 408
Sur les affaires des Pays-Bas, 103, 251, 328, 398,	426, 427
Sur une controverse sur le prêt à Castres,	109
<i>Lettre de Basilides</i> , évêque de Caristos,	113
Sur les Liguoristes,	119, 203, 263
Votes du conseil-général de la Haute-Garonne,	121
Sur le duc d'Anhalt-Coethen,	123
<i>Démonstration de la souveraineté pontificale</i> ,	129
Réponses au <i>Constitutionnel</i> , 135, 167, 234, 247, 265, 312,	377, 378, 422
<i>Dissertation sur le prêt à intérêt</i> , par M. Pagès,	142
<i>Sermons et Discours de M. de Boulogne</i> ,	145
Notice sur M. Villar,	151
Construction d'une église à l'île Bourbon,	154
Sur l' <i>Annuaire nécrologique</i> de M. Mahul,	161
Affaire de l' <i>Evangile</i> , in-32,	173, 183, 207, 280
<i>Cours de Leçons religieuses</i> ,	175
<i>Dernières Observations</i> , par M. l'abbé Clausel,	177
Sur le Val-de-Grâce,	186
Revue de plusieurs numéros du <i>Constitutionnel</i> ,	193
Lettre de M. l'abbé Clausel,	223
<i>Du mal à l'occasion du jubilé</i> , par M. Vrindts,	209
<i>Mémoire à consulter</i> , par M. de Podio,	225
Sur un ouvrage de M. de Châteaubriand,	239
Précis historique sur deux associations,	241, 273, 305
Réponses à divers journaux,	251, 283, 421, 425, 426
<i>Résumé de l'Histoire des papes</i> ,	257
Sur l'évêque de Quebec et sur le Canada,	266
Prières ordonnées à Rome,	277, 291
<i>Explication des prières et des cérémonies de la messe</i> ,	289
Translation à Ferrare du chef-lieu de l'ordre de Malte,	292
Restauration d'une église à Vendôme,	296, 343
<i>La Clovisiade</i> , par M. Darode,	303
Consistoire tenu à Rome,	309
Sur la maladie et la mort de Talma,	311, 349, 367
<i>Lettres Vendéennes</i> , par M. le vicomte Walsh,	321
Sur l'abbé Blanchard,	326
Sur la mission de Brest,	332, 379, 393

(4)

	Pages.
Lettre d'un clerc de bataillon sur les Jésuites,	334
Sur les établissemens religieux du Kentuckey,	338
Sur une lettre relative à la mort de Louis XVI,	351
<i>Psalterium Davidis</i> ,	353
Sur l'ouvrage du sieur Marcet,	357, 376, 385
<i>Cours de philosophie</i> , par MM. Receveur et Négrier,	366
<i>Le Fanatisme anticatholique</i> ,	367
Notice sur M. l'abbé Baston, 1 ^{er} article,	369
<i>Histoire critique de l'assemblée de 1682</i> , par M. Tabarand,	401
Mission pour le jubilé à Lyon,	405
Mission dans le diocèse de Coutances,	409
Sur une émeute au collège de Versailles,	415
Lettre sur les Jésuites,	416
<i>Voltaire apologiste de la religion</i> ,	417
Visite pastorale de M. l'évêque de Beauvais,	424
Quelques livres de piété.	432

Fin de la table du quarante-neuvième volume.

L'AMI DE LA RELIGION

ET DU ROI.

Histoire de l'ancien Testament, rédigée pour l'instruction et l'édification des fidèles, par M. Couturier (1).

Cet ouvrage est du même auteur que le *Catéchisme dogmatique et moral*, qui parut il y a quelques années, d'abord en 3 vol. in-12, puis en 4, et que nous avons annoncé n^{os} 789 et 901. Nous dûmes alors peu de chose de l'auteur, sur lequel nous n'ayions aucun renseignement. Le nouvel ouvrage qui paroît est accompagné d'une notice sur la vie et les écrits de M. Couturier. Cette notice, rédigée avec soin et exactitude, mérite au moins que nous en donnions un extrait.

Jean Couturier naquit en 1730, à Minot, dans le baillage de la Montagne, en Bourgogne. Un oncle paternel, qui étoit curé de Minot, se chargea de son éducation. Le jeune Couturier montra dès l'enfance les plus heureuses dispositions. On l'envoya commencer ses études à Chalencey, puis les finir au collège des Jésuites de Langres. Il fit sa philosophie à Dijon; ce fut après son cours qu'il entra chez les Jésuites. Après son noviciat, on le chargea d'enseigner dans les collèges, suivant l'usage de la société, et il pro-

(1) 4 vol. in-12, prix, 12 fr. et 15 fr. franc de port. A Paris, chez Lagier, rue Hautefeuille; et à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clerc et compagnie, au bureau de ce journal.

fessa successivement la rhétorique à Langres, à Verdun, à Pont-à-Mousson, à Metz et à Nancy. Il se trouvoit dans cette dernière ville lors de la mort du roi Stanislas, qui privoit les Jésuites d'un protecteur. Alors on mit à exécution, en Lorraine, l'édit qui supprimoit la société. Le Père Couturier fut forcé de se séparer de ses confrères; il revint dans sa famille, fut appelé ensuite à Paris pour y soigner l'éducation de deux seigneurs étrangers, mais ne voulut point les suivre dans leur patrie. L'évêque de Soissons, qui le connoissoit, l'appela dans son diocèse, l'employa dans une mission, et le nomma à un canonicat de la collégiale de Saint-Vaast; mais les ennemis des Jésuites veilloient à ce que des hommes si dangereux n'occupassent point de places tant soit peu importantes; la nomination ne put avoir d'effet.

Le Père Couturier retourna dans sa province, et fut pourvu peu après de la cure de Léry, diocèse de Dijon. Comme c'étoit une cure à portion congrue, ou voulut bien fermer les yeux sur le danger d'une telle promotion. Bientôt cette petite paroisse changea de face par les soins du bon curé; ses instructions, son catéchisme, ses soins pour les malades, sa charité, sa prudence, ses manières simples et affables, tout le faisoit aimer et respecter. Il gouverna cette paroisse jusqu'à la révolution; alors, ayant refusé le serment, il fut obligé de venir à Dijon où l'on réunissoit les prêtres sexagénaires. Son départ fut un sujet de deuil pour sa paroisse; les habitans se promirent de ne recevoir aucun intrus, et, en effet, le seul qui osa venir dans la paroisse fut frappé d'une apoplexie foudroyante la nuit qui suivit son arrivée. M. Couturier fut enfermé avec les autres prêtres du département, et passa deux ans en prison. Il n'en sortit qu'en février 1795, et se hâta de retourner à Léry, où il crut pouvoir reprendre son ministère; les clameurs des constitutionnels le forcèrent à se cacher de nouveau, et cette deuxième retraite

fut fatale à sa santé. Après quelques alternatives de persécution et de calme, il mourut à Léry, le jour même du vendredi-saint, 22 mars 1799. Le curé de Salives, son frère, lui administra les derniers secours de la religion. Ses obsèques furent honorées des larmes de tous ses paroissiens.

Outre les deux ouvrages dont nous avons parlé, M. Couturier en avoit composé d'autres, *la bonne Journée*, *l'Histoire de Tobie*, *l'Abrégé pratique de la doctrine chrétienne*, qui ont été publiés et annoncés. Quelques autres sont restés manuscrits, tels que des retraites, des sermons, deux opuscules intitulés *le bon Mariage* et *le bon Ménage*, etc. Enfin, quelques-uns de ses écrits ont rapport au schisme qui désoloit l'Eglise.

Dans *l'Histoire de l'ancien Testament*, l'auteur s'est proposé de conserver, autant que possible, le texte sacré, et d'y joindre des instructions et réflexions morales propres à l'édification des fidèles. Il avoue avoir profité de la Bible dite *de Royaumont*, mais son dessein étoit de réunir plus de faits et de les présenter dans toute leur simplicité, conservant même les formes du style, et surtout les discours. L'auteur adressa cet ouvrage à son troupeau qu'il dirigeoit, dit-il, depuis 20 ans. Un mot de *l'Avertissement* feroit même croire que l'abbé Couturier avoit le projet d'entreprendre le même travail pour l'histoire du nouveau Testament.

Le premier volume va jusqu'à la mort de Moïse, le 2^e jusqu'à la fin du second livre des Rois; le 3^e jusqu'à la captivité des Juifs sous Nabuchodonosor; le 4^e contient l'histoire de Daniel, celle de Job, de Judith, de Tobie, d'Esther, le livre d'Esdras et l'histoire des Machabées. La manière dont l'auteur enchaîne ses récits, les citations qu'il fait de l'Ecriture, les réflexions qu'il y ajoute, tout cela nous a paru intéressant, pieux, solide. L'auteur n'omet jamais de tirer de son sujet des réflexions morales applicables aux besoins des fidèles;

on voit qu'il écrivoit cet ouvrage pendant la révolution, et il fait plus d'une fois allusion aux calamités qui pesoient alors sur notre patrie. Ces calamités empêchèrent peut-être l'abbé Couturier de mettre la dernière main à son travail. Il paroît qu'il a laissé quelques lacunes sur la fin de son histoire; un pieux ecclésiastique s'est chargé de les remplir, et l'éditeur assure qu'il l'a fait avec succès. Du reste, cet ecclésiastique ne s'est point nommé, et on n'indique pas les endroits qu'il a eu à suppléer; mais rien ne nous a paru discordant dans la suite de l'ouvrage.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. M. l'archevêque public en ce moment un Mandement pour la clôture du jubilé et pour l'accomplissement du vœu de Louis XIII. Obligé de renvoyer au numéro suivant quelque citation de ce Mandement, nous en ferons connoître au moins le dispositif. Le jour de la fête de l'Assomption, avant la grand'messe, M. l'archevêque bénira la statue d'argent de la sainte Vierge dont le Roi a fait présent à l'église Notre-Dame en mémoire du jubilé. Cette statue porte une inscription latine : *Virgini matri se, regnum, familiam, populumque, avitæ pietatis æmulator, Carolus X, Rex christianissimus, vovet, dicat et consecrat; anno jubilei, XV aug. MDCCCXXVI.* Après la messe, M. l'archevêque donnera la bénédiction papale. Le soir, après les vêpres, auxquelles le Roi doit assister, on fera la procession en exécution du vœu de Louis XIII. Les curés et les ecclésiastiques des séminaires sont convoqués à Notre-Dame pour assister à la procession de la métropole et à la clôture du jubilé. Le Mandement est suivi de la lettre du Roi en ces termes :

Mons. l'archevêque de Paris, la solennité qui s'approche rappelle particulièrement à notre souvenir la piété des rois nos prédécesseurs qui ont consacré leur personne et la France à la reine du ciel. Pour nous conformer à de si beaux exemples, nous voulons que son image, donnée aujourd'hui par nous à l'église métropolitaine de notre bonne ville de Paris, y demeure comme un gage de nos sentimens à l'égard

de l'auguste mère de Dieu. De plus, notre intention est que, le jour de l'Assomption de la très-sainte Vierge, vous fassiez lire en chaire la déclaration de Louis XIII du 10 février 1638 dans toutes les églises de votre diocèse; que le même jour, à l'heure que vous dira de notre part le grand-maitre, ou, en son absence le maître des cérémonies de France, il soit fait en ladite église métropolitaine une procession solennelle à laquelle nous nous proposons d'assister. Vous y inviterez, suivant l'usage, les autorités civiles, judiciaires et militaires. Cette lettre n'étant à autre fin, je prie Dieu, Mons. l'archevêque, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. Ecrit à Saint-Cloud le 9 août 1826.

Signé, CHARLES:

— Il paroît qu'on se propose d'appeler des avocats des départemens au secours des 40 avocats de la capitale. Ces messieurs vont se réunir de toutes parts pour délibérer sur les dangers de l'Etat, et pour décider si quelques chrétiens peuvent se réunir pour prier Dieu. Déjà on nous annonce une consultation des avocats de Bourges; mais celle-là a trompé l'attente de ceux qui l'avoient provoquée. Quoique rédigée par un député du côté gauche, elle conclut en disant que les tribunaux ne sauroient condamner les Jésuites, ni en vertu des arrêts des parlemens, ni par les édits, ni par les lois intermédiaires, ni par le Code pénal. Les libéraux même sont divisés sur la dénonciation, et il y a eu, à cet égard, une controverse très-animée entre M. Kératry, rédacteur du *Courrier français*, et les rédacteurs du *Globe*. M. Kératry, qui est dévoré de zèle pour la religion et pour la monarchie, est alarmé des dangers dont l'une et l'autre sont menacées par la congrégation et les Jésuites. Le *Globe* invoque la tolérance et la Charte; ce journal littéraire, où l'on professe hautement les doctrines libérales, et où la religion et les prêtres sont traités avec un mépris affecté, s'exprime ainsi sur la démarche de M. de Montlosier :

« La dénonciation pour opinions religieuses, pour esprit d'envahissement, nous semble à la fois une erreur politique et une erreur judiciaire. Les Jésuites sont hommes et citoyens comme nous; l'ultramontanisme est une opinion comme le gallicanisme, le protestantisme, le déisme ou toute autre. Le droit de s'associer pour le triomphe de cette doctrine est inviolable comme celui que nous réclamons en vain pour la libre propagation des doctrines philosophiques. La liberté d'enseignement est de droit naturel, et les pères peuvent disposer de leurs enfans. Si de vieilles lois blesent ces prérogatives sacrées, elles sont de fait abolies par la Charte nouvelle. La magistrature n'a point de rôle à prendre dans des querelles de

science et de propagation de principes; elle n'est juge que des actes. Etre Jésuite, fonder un collège de Jésuites, n'est point un acte de rébellion; la tolérance n'est pas seulement permise, elle est imposée au gouvernement. »

Ces réflexions sont assez remarquables de la part d'un journal qui affiche les doctrines philosophiques; nous ne savons pas, néanmoins ce que veulent dire MM. du *Globe* quand ils prétendent réclamer *en vain* la liberté de soutenir ces doctrines. Tout leur journal, au contraire, atteste qu'ils jouissent de cette liberté dans toute sa plénitude; ils la portent même jusqu'à l'excès, en parlant de la religion avec le ton d'un dédain insultant. Que veulent-ils donc?

— Nous avons annoncé que la translation des reliques de saint François de Sales et de sainte Chantal auroit lieu à Annecy le 17 et le 19 août: le *Journal de Savoie* nous apprend que la translation des reliques du saint évêque aura lieu le lundi 21, et celle de sainte Chantal le surlendemain 23. Ce dernier jour est celui où on célèbre la fête de la fondatrice de la Visitation. Plusieurs prélats se proposent d'assister à cette pieuse cérémonie.

— M. l'évêque de Beauvais, après avoir ouvert le jubilé avec beaucoup de fruit dans sa ville épiscopale, a voulu procurer le même avantage au reste de son diocèse. Parti de Beauvais au commencement de juillet, le prélat a successivement parcouru les arrondissemens de Clermont et de Senlis. Il a passé quinze jours à Clermont avec M. l'abbé Le Clerc, chanoine de sa cathédrale, et M. l'abbé Dardare, prédicateur. Ces deux ecclésiastiques prêchoient alternativement. Chaque jour, M. l'évêque faisoit lui-même une instruction, le matin sur le devoir de la vie chrétienne, et le soir il prononçoit un discours sur les grandes vérités de la foi; en outre le prélat passoit un temps considérable au tribunal de la pénitence, et recevoit ceux qui se présentoient. Les fidèles ont répondu au zèle du premier pasteur, et les autorités ont donné l'exemple; non-seulement on les voyoit assidument aux exercices, leur empressement n'a pas été moindre pour approcher des sacremens. A Clermont, 800 personnes ont pris part à la communion générale qui a terminé les exercices. A Senlis, 1200 personnes au moins se sont approchées de la sainte table. A son retour de Senlis, le prélat s'est encore arrêté à Clermont, a fait une instruction sur

la persévérance, et a donné la bénédiction du saint sacrement. Partout il a été reçu avec les témoignages les plus empressés de dévotion et de respect; on a admiré surtout la charité avec laquelle il visitoit tous les malades des hospices, les prisonniers, et jusqu'à de pauvres gens retenus dans leur lit par leurs infirmités, et qu'il alloit consoler dans leurs habitations particulières. Le bien se continue depuis son départ, et les habitans de Clermont et de Senlis semblent rivaliser de zèle pour profiter de ces jours de bénédiction. Au commencement de septembre, M. Feutrier se propose de reprendre le cours de ses visites et de parcourir les deux autres arrondissemens.

— La cour royale de Dijon vient aussi d'adopter une législation nouvelle touchant le droit des évêques sur les livres d'instruction et de prières. La chambre des appels de police correctionnelle a prononcé, le 3 août, sur la plainte en contrefaçon du catéchisme du diocèse et des prières du jubilé, plainte portée par l'imprimeur de M. l'évêque de Dijon contre un imprimeur et deux libraires de cette ville. Elle a jugé contre les conclusions du ministère public, confirmé le jugement de première instance qui renvoyoit les libraires de la plainte, et réformé la partie de ce jugement qui les condamnoit à une amende, pour avoir débité ces prières et ces instructions sans avoir rapporté le permis de l'évêque. Cette affaire a beaucoup de rapport avec celle dont nous avons rendu compte n° 1121. La cour de cassation, par son arrêt du 29 avril 1825, a annulé un arrêt de la cour de Caen, rendu contre l'imprimeur de M. l'évêque de Coutances; elle s'appuyoit sur la loi du 28 mars 1805 qui est précise sur ce point, et le gouvernement même de Buonaparte a reconnu le droit des évêques. On a des circulaires de Portalis qui sont précises à cet égard, et la cour de cassation proclama, dès 1804, le droit des évêques, par un arrêt du 18 août, rendu en faveur de M. l'évêque de Nantes. A Dijon, M. l'évêque avoit cédé à Doullier, son imprimeur, le droit exclusif d'imprimer et de vendre son catéchisme. L'imprimeur Noellat a imprimé cependant le même catéchisme sans la permission de l'évêque, et en ne l'imprimant pas tel qu'il avoit été publié. De plus, Popelain, Noellat et Lagier ont imprimé des instructions et prières du jubilé. Doullier les ayant attaqués, le tribunal de police cor-

rectionnelle de Dijon rendit, le 21 avril dernier, son jugement dont il avoit été fait appel; c'est sur cet appel qu'est intervenu l'arrêt du 3 août. L'imprimeur de M. l'évêque avoit publié sur cette affaire des conclusions motivées qui paroissent établir le droit de l'autorité ecclésiastique. Aussi on croit qu'il y aura un pourvoi en cassation, et les arrêts antérieurs de cette cour autorisent à penser qu'elle n'adoptera point le principe qui a dicté l'arrêt de Dijon.

— François (de Sales) Barbier, chanoine régulier de l'abbaye de Bellelay, ordre de Prémontré, naquit à Courfaivre, en 1759, d'une famille honorée dans le pays. Après avoir fait de bonnes études, partie à Bellelay même, dont son oncle étoit abbé, il entra dans cette maison et y fit profession en 1778; il fut ordonné prêtre en 1784. Il avoit été établi à Bellelay un pensionnat d'élèves nobles, ou sorte d'école militaire. Cette école étoit parfaitement tenue, et jouissoit d'une grande réputation. Presque aussitôt sa prêtrise, le Père Barbier y fut employé, puis envoyé à Paris au collège de Prémontré pour s'y perfectionner dans ses études. Après y avoir passé le temps convenable, le Père Barbier retourna dans son abbaye, où il fut chargé d'enseigner les mathématiques et de donner des cours de belles-lettres; il le fit d'une manière si satisfaisante, qu'on lui confia la direction du pensionnat avec le titre de principal. Ce bel établissement, si utile, si étranger à la politique, caché pour ainsi dire entre des montagnes presque inaccessibles et au milieu d'épaisses forêts, auroit dû être à l'abri des entreprises révolutionnaires; mais où le génie du mal ne pénètre-t-il pas? Les religieux de Bellelay avoient transféré leurs élèves à Soleure, afin de pourvoir à leur sûreté. Les troupes françaises pénétrèrent à Porrentruy, ville voisine de Bellelay, et, d'après la manie de ce temps de démençé, un gouvernement populaire y fut établi sous le nom assez ridicule de *république rauracienne*. Les biens de l'abbaye furent vendus, les religieux chassés de leur maison, obligés de se disperser, et le pensionnat fut détruit. Le Père Barbier se retira d'abord à Schussenried, célèbre abbaye de son ordre, en Souabe, et ensuite à Wurtsbourg, où l'ordre avoit un collège. Là, il fit la connoissance d'une noble et illustre dame, la comtesse de Truchsess, née de Andlau, qui se trouva heureuse de rencontrer un homme religieux et in-

struit, à qui elle pût confier l'éducation de son fils. En 1807, le dernier abbé de Bellelay, accablé d'ans et d'infirmités, vivant encore, le Père Barbier, son neveu, revint lui prodiguer ses soins, et ne le quitta plus jusqu'à ce que Dieu en eût disposé. Libre alors, il refusa plusieurs places avantageuses qui lui furent offertes, et accepta celle de principal du collège de Délemont, aux fonctions de laquelle il joignit l'emploi de professeur de rhétorique. Sa santé s'étoit altérée par ses voyages et par la fatigue d'un travail assidu, on lui conseilla les eaux thermales de Ripolzan, dans la forêt de Harltwald (*Herequia sylva*). Il revint avec quelque espoir d'amélioration dans la santé; mais bientôt les symptômes fâcheux reparurent, et le Père Barbier termina sa carrière le 1^{er} avril 1824, regretté de ses confrères et de tous ceux qui le connoissoient. Il a traduit de l'allemand, de Schmidt, *Geneviève de Brabant, histoire touchante du vieux temps, sous une nouvelle forme, pour l'usage des mères et des enfans*, encore manuscrite, qu'il envoya quelques jours avant sa mort à son abbé général, et qui mérite d'être distinguée de tout ce qui a paru jusqu'ici sous le même titre, par le ton de simplicité naïve qui y règne, et surtout par l'heureuse application que l'auteur y a faite de l'écriture sainte. Il restoit encore, il y a quelque temps, une vingtaine de religieux de Bellelay, tous employés au ministère dans des cures, ou à l'éducation dans des collèges. De trente-neuf ou quarante qu'ils étoient lors de leur dispersion, aucun ne s'étoit ressenti de l'influence des mauvais jours, et tous étoient restés fidèles à leur vocation (1).

(1) Quelques mots sur l'abbaye de Bellelay et sur son pensionnat ne seront peut-être pas déplacés ici. Tant de saints et d'utiles établissemens ont disparu par le fait de la révolution! Que les traditions du moins ne périssent pas avec eux. Les pertes que fait l'Eglise appartiennent à son histoire.

L'abbaye de Bellelay, située dans l'ancien évêché de Bâle, à six lieues de Porrentruy, dans une des gorges de la partie du Jura qui sépare la Suisse de la Bourgogne, et au fond d'épaisses forêts, fut fondée vers 1134, par Siginand, prévôt du monastère du Grand-Val, qui, s'étant égaré à la chasse, et ne pouvant, après de longues et inutiles tentatives, retrouver son chemin, s'engagea, par un vœu, à fonder un oratoire dans le lieu. L'abbaye eut, depuis sa fondation, 41 ou 42 abbés réguliers. Jamais la discipline ne s'y est énermée, même depuis les ravages de la réformation qui ne fit que trop de

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le jeudi 10 août, le Roi a tenu un conseil de cabinet qui a fini à cinq heures trois quarts, et auquel avoient été appelés, en outre des ministres secrétaires-d'Etat, MM. les ministres d'Etat vicomte Lainé, comte Roy, baron Portal et de Martignac, et MM. les conseillers d'Etat vicomte Jurien et marquis de Bouthillier. M. le Dauphin a assisté également à ce conseil.

— Le Roi ayant pris en considération les bons et loyaux services

progrès dans son voisinage, et qui envahit même quelques-unes des cures desservies par les religieux.

L'avant-dernier abbé, nommé Nicolas de Luce, mérite une mention particulière. Il étoit né à Porrentruy, le 14 novembre 1726, d'une famille noble et originaire de France; son père étoit conseiller du prince-évêque de Bâle. En 1748, après ses études qu'il fit chez les Jésuites dans sa ville natale, il entra comme novice à l'abbaye de Bellelay, et y fit profession en 1750. Il en fut successivement sous-prieur, maître des novices, prieur, enfin élu abbé, le 10 décembre 1771, et béni solennellement le 25 mars de l'année suivante. C'est sous son gouvernement que fut établi le beau pensionnat de Bellelay. On y affluoit non-seulement de la Suisse, de l'Allemagne et de la Bourgogne, mais même des provinces de la France les plus éloignées. L'abbé de Luce s'étoit rendu recommandable par une piété tendre, par sa charité envers les pauvres, par la noble hospitalité qu'il exerçoit envers les étrangers, par son zèle pour le salut des âmes et pour le maintien de la discipline régulière, et par la douceur de son gouvernement. Il prêchoit dans son église, et y entendoit assidument les confessions des personnes qui s'adressoient à lui. Il termina une vie remplie de bonnes œuvres, le 24 mars 1784, âgé seulement de 58 ans. Le prince-évêque le pleura, et vouloit lui confier le collége de Porrentruy.

La réputation du pensionnat se soutint avec éclat sous l'abbé Ambroise Monite, son successeur et oncle du Père Barbier. Pendant les premières années de la révolution, l'abbaye devint un asile pour les malheureux bannis de leur patrie. Louis XVIII, alors à Vérone, instruit des services qu'elle rendoit et des soins qu'on y donnoit à l'éducation des enfans de ses sujets, écrivit de sa propre main une lettre à l'abbé Ambroise, par laquelle il le remercioit et l'assuroit de sa bienveillance. Ce fut en 1797 que l'abbaye éprouva le sort commun à tous les établissemens religieux, partout où pénétrèrent les armées révolutionnaires. Le gouvernement de Berne, sous lequel est actuellement le pays de Porrentruy, qui avoit toujours affectionné l'abbaye de Bellelay avant sa suppression, avoit montré quelque volonté de la relever, et il existoit encore assez de religieux pour en opérer le rétablissement. Il paroît que ce projet, dont l'exécution auroit eu son utilité, a été abandonné.

de M. Bellart, ancien procureur-général près la cour royale de Paris, et voulant donner à la famille de ce magistrat un témoignage particulier de sa bienveillance, vient d'accorder une pension de 3000 fr., sur la caisse du sceau, à M^{lle} Julie Bellart, sœur de feu M. le procureur-général.

— S. M. vient d'ordonner que chaque homme des bataillons destinés à tenir garnison dans les établissemens français aux colonies, recevrait désormais, en gratification, deux gilets de flanelle, l'usage de ce vêtement ayant été reconnu efficace contre les maladies redoutables auxquelles on est exposé dans ces climats.

— Une demande de M. le maire de Lyon, tendant à obtenir de S. M. une commande d'une certaine importance pour le compte du garde-meuble de la couronne, ayant été prise en considération, le Roi a daigné affecter à la destination proposée une somme de 300,000 fr., dont l'emploi commencera vers la fin de la présente année.

— La table à déjeuner en mosaïque, offerte par le saint Père à S. M. le Roi de France, et qui est une magnifique exécution du bouclier d'Achille, a près de trois pieds et demi de diamètre, et est parfaitement ronde.

— Plusieurs journaux ont annoncé que M. le maréchal duc de Bellune a envoyé au Roi sa démission de major-général de la garde : mais il paroît que la démission du noble maréchal n'a pas été acceptée par S. M.

— L'Académie s'étant assemblée dernièrement pour désigner l'ouvrage qui doit, à cause de son utilité pour les mœurs, obtenir le prix fondé par feu M. de Monthyon, un membre, M. Lemercier, a proposé celui de M. Dumoyer, qui a pour titre : *De l'Industrie et de la Liberté, considérées dans leurs rapports avec la morale*. Cette proposition a été combattue par MM. Lainé, de Lally-Tolendal, de La Place, Auger, Dros, Roger, Michaud, Campenon, Raynouard, etc... Un journal a annoncé que M^r l'archevêque de Paris avoit soutenu la proposition de M. Lemercier : ce journal a été mal informé ; M^r l'archevêque, au contraire, a parlé et voté dans cette occasion comme on pouvoit l'attendre de son caractère, de son zèle et de sa piété. Le prélat a formellement repoussé la proposition.

— Des commissaires de police ont visité plusieurs magasins de librairie situés au Palais-Royal, et on assure qu'ils ont saisi une quantité de petites biographies. On désigne entr'autres celle des *préfets*, depuis l'établissement des préfetures au 3 mars 1800 jusqu'à nos jours.

— Le tribunal de police correctionnelle a prononcé, jeudi, son jugement dans l'affaire du sieur Lagarde, auteur d'une *Biographie des députés*. Le tribunal a écarté la fin de non-recevoir présentée par le défenseur du prévenu, et l'a condamné à huit mois de prison et à 200 fr. d'amende.

— Les jeunes Egyptiens dont nous avons annoncé l'arrivée en France ont déjà commencé le cours de leurs études. Un journal prétend que l'on dispose, dans la cour de l'hôtel qu'ils occupent, un local qui doit servir de mosquée. On a remarqué qu'ils faisoient quelquefois usage du viii.

— Le conseil d'administration de la maison de refuge des jeunes condamnés fera célébrer, le samedi 12 août, à onze heures, dans la chapelle de cette maison, rue des Grès-Saint-Jacques, un service pour le repos de l'ame de feu M. Bellart, l'un des fondateurs, bienfaiteurs et administrateurs de cet établissement.

— M. le maire de la ville de Dieppe a fait connoître, par un arrêté, que, pendant le séjour de S. A. R. MADAME, duchesse de Berri, des courses de chevaux auront lieu sur la plage. Le vainqueur recevra pour prix un vaisseau en ivoire représentant les armes de la ville.

— Les événemens désastreux occasionnés par les orages se multiplient dans diverses parties de la France. On annonce que, dans les environs de Vitry-le-Français, particulièrement dans les communes de Châtelroux, Saint-Louvant, Les Rivières et Labreuille, la grêle, d'une grosseur extraordinaire, a entièrement ravagé les campagnes et produit des dégâts de tous genres.

— M. l'abbé Pujol-Montsalès, principal du collège d'Alby, est nommé proviseur du collège royal de Pau. M. Cadas, censeur au collège royal de Lyon, passe au provisorat de Strasbourg. M. Thouret, censeur au collège royal de Strasbourg, remplace M. Cadas à Lyon.

— Nos lecteurs se souviennent d'une affaire qui s'étoit plaidée à la cour royale de Douai, et dont quelques journaux avoient parlé comme d'un plan de séduction de la part de MM. de Saint-Acheul (voy. n^o 1240). M. Legrand-Masse, qui avoit été institué légataire universel de M. Lépine, et qui, en cette qualité, devoit remettre à MM. de Saint-Acheul un dépôt confié d'abord à M. Lépine, se pourvut en cassation contre un arrêt de la cour de Douai, qui le condamnoit à restituer aux héritiers Lépine, 30,721 fr. qu'il avoit reçus comme fidéi-commis. Malgré les efforts de M^e Guillemin qui a présenté des moyens de droits assez valables, la cour a rejeté le pourvoi.

— Le duc de Wellington doit arriver incessamment dans les Pays-Bas, pour la visite des places fortes qu'il est dans l'habitude de faire à cette époque. Il passera à Coblenz, et le prince de Metternich étant à Johannisberg, il est très-probable que le duc de Wellington lui fera une visite.

— Les Etats de la province d'Anvers ont rejeté une proposition d'un de leurs membres, tendant à supplier le roi de prendre telles mesures d'après lesquelles l'instruction publique, supérieure et existante, soit mise en harmonie avec les sentimens de ses sujets catholiques dans cette province. Les Etats du Brabant septentrional l'ont accueillie au contraire, et ne se sont pas crus, comme ceux d'Anvers, incompetens pour délibérer.

— L'ambassade impériale de Russie est autorisée à faire savoir que toute offre ou tout envoi d'une production littéraire, ou d'un objet d'art ou d'histoire naturelle quelconque, qui parviendroit à S. M. l'empereur ou à son auguste famille, ou bien à son ministère, autrement que par l'entremise de la susdite ambassade, restera infailliblement sans réponse.

— On écrit de Darmstadt que M. Hoffmann, très-connu en Allemagne pour ses opinions libérales, et que le ministère du grand-duc

avoit écarté et inquiété les années précédentes, vient d'être nommé à la fois député, à une grande majorité de voix, dans quatre arrondissemens du grand-duché.

— La situation des affaires commerciales, et surtout des districts manufacturiers, occupe plus que jamais les esprits en Angleterre. Le peuple est calme en ce moment, mais la misère est si profonde qu'on doit avoir les craintes les plus vives sur l'avenir.

— Sir Charles Stuart, qui a joué un si grand rôle dans les affaires du Portugal, vient d'être rappelé par sa cour, et s'est embarqué à Lisbonne le 17 juillet, pour se rendre en Angleterre.

— On écrit de Madrid que le surintendant de police vient de faire une circulaire où il recommande aux autorités la plus grande surveillance, et les invite à s'entendre avec les volontaires royalistes pour être prêts à repousser toute tentative qui auroit pour but le renversement des institutions actuelles, ou tout autre projet qui porteroit atteinte au gouvernement de Ferdinand VII.

— Le *Diario* de Rome annonce que onze membres du gouvernement grec ont été arrêtés et mis en prison. Maurocordato seroit du nombre, et auroit été poursuivi par Colocotroni comme traître à la patrie.

— Le gouvernement français avoit résolu d'envoyer un agent supérieur commercial auprès de la république du Mexique, et, en conséquence de cette détermination, M. Martin avoit été désigné pour remplir cette fonction; mais il paroît que cette manière d'accréditer des agens commerciaux a déplu aux chefs de la nouvelle république, et qu'avant d'accueillir chez eux aucun agent commercial, ils exigent que notre gouvernement reconnoisse formellement le leur. Cependant il a été permis à M. Martin de résider sur le territoire de la république comme agent confidentiel, jusqu'à ce qu'il plaise à S. M. T. C. de l'accréditer en bonne forme. M. Martin sera donc provisoirement au Mexique ce que M. Murphy est à Paris.

— On écrit de Mexico, 11 mai, qu'un décret du congrès général supprime pour toujours les titres de noblesse, quelle que soit leur origine: Il ne sera permis à personne de prendre les qualifications de marquis, comte, chevalier, etc. Les seuls chefs du gouvernement conserveront les titres d'excellence et de seigneurie.

Il a paru, dans le *Journal de Savoie*, une Notice fort étendue sur M. Pillet, homme de lettres, auquel nous avons consacré quelques lignes n° 1221. Cette Notice, rédigée par un ami du défunt, fait bien connoître cet estimable littérateur. M. Claude-Marie Pillet étoit né le 17 mai 1771, à Chambéri, où son père étoit avocat au sénat de Savoie; il annonça de bonne heure beaucoup d'intelligence et de mémoire, fit ses études au collège de Chambéri, entra ensuite dans la carrière du droit, et fut reçu docteur en 1791; mais

la révolution qui arriva peu après en Savoie l'obligea d'abandonner la jurisprudence, il fut placé dans les bureaux du cadastre, et partit, en 1799, lors d'une levée pour marcher contre les Russes qui s'étoient emparés de l'Italie. En 1802, il se rendit à Paris, où il fut employé dans les bureaux de l'ingénieur chargé des travaux de l'Ourcq, puis chez quelques banquiers où son habileté dans le calcul le rendoit très-utile. Associé à l'entreprise de la *Biographie universelle*, il y consacra son temps et ses recherches; son mérite resta long-temps ignoré. Sa modestie, l'extrême simplicité de son costume, l'originalité de ses manières, tout contribuoit à son obscurité; cependant, à la longue, on reconnut l'étendue et la variété de ses connoissances, et les hommes les plus habiles le consultoient sur les objets de leurs études, et étoient tout étonnés des lumières qu'ils trouvoient dans ses entretiens. Sa complaisance étoit extrême, et il se faisoit un plaisir de donner toutes les notes et éclaircissemens qu'on lui demandoit. Elevé dans la religion, il en observoit exactement toutes les pratiques; il fut admis un des premiers dans la congrégation formée par le Père Delpuits, et s'il n'y étoit pas aussi assidu dans les derniers temps, il en avoit conservé tout l'esprit et s'intéressoit à tout ce qui étoit du bien de la religion. On croyoit qu'une économie excessive lui imposoit des privations rigoureuses, mais on a su depuis qu'il donnoit beaucoup aux pauvres et prenoit part à diverses bonnes œuvres. Il avoit du bien en Savoie, et il en abandonna le revenu en 1817 pour les pauvres du pays. De son vivant, il avoit fait don de quelques livres à la bibliothèque de Chambéri et aux Jésuites du collège de cette ville. Par son testament, il a laissé à ceux-ci la plus grande partie de sa bibliothèque. Il se proposoit de retourner dans sa famille quand la *Biographie* seroit terminée; la Providence en a ordonné autrement et l'a enlevé inopinément à ses travaux et à des amis qui regrettent vivement la simplicité de son commerce, la justesse de son esprit, la solidité de ses principes et la sagesse de ses conseils. Pour nous en particulier, dussions-nous nous répéter, nous reconnoissons volontiers combien il nous a été utile et avec quelle obligeance il nous fournissoit et toujours promptement les notes et observations qui pouvoient nous aider dans notre travail. L'auteur de la Notice insérée dans le

Journal de Savoie s'étonne avec raison que les journaux qui ont rendu compte des diverses livraisons de la *Biographie universelle* n'aient jamais même nommé celui qui a le plus contribué au succès de l'entreprise par son exactitude, son esprit d'ordre, sa mémoire, et par le soin qu'il apportoit à revoir les articles.

Paraphrase, en forme d'ode sacrée, du Psaume 114, appliquée à la mort de l'archevêque de Bordeaux, M. Charles-François d'Aviau, mort le 11 juillet 1826 ().*

Je vous aimai, Seigneur, et ma longue carrière
Passa comme un beau jour, en méditant vos lois.
Vous m'appelez à vous : de mon humble prière
Vous avez écouté la voix (1).

Votre oreille toujours entendit le langage
D'un cœur dont vous aimiez à combler les souhaits.
Dans les jours agités de mon pèlerinage,
Près de vous j'ai goûté la paix (2).

J'ai vu, sans succomber, la flamme dévorante
Epuiser contre moi son impuissant effort;
J'ai vu, contre mon ame éperdue et tremblante,
S'élançer l'enfer et la mort (3).

Dans ce pressant danger, armé de votre grâce,
J'ai vu briller en moi son pouvoir infini.
J'ai dit : Que de mon Dieu la volonté se fasse,
Et que son saint nom soit béni (4) (**).

(1) Dilexi, quoniam exaudiet Dominus vocem orationis meæ.

(2) Quia inclinavit aurem suam mihi, et in diebus meis invocabo (**).

(3) Circumdederunt me dolores mortis, et pericula inferni inveniunt me.

(4) Tribulationem et dolorem inveni, et nomen Domini invocavi.

(*) Dans cette Paraphrase, l'application du psaume 114 est naturelle, et le texte est presque toujours littéralement traduit. Quelques interprètes voient dans ce psaume, dit le Père Berthier, « les sentiments d'une ame qui sort de ce monde, où elle étoit en exil. »

(**) On sait que les premiers mots prononcés par M^r l'archevêque de Bordeaux, après son funeste accident, furent : *Sit nomen Domini benedictum.*

(***) En hébreu, le futur se prend souvent pour le prétérit,

Laissez périr mon corps, Seigneur; sauvez mon ame (*);
 Qui, le Dieu que je sers verra mon abandon.
 Sur mon lit de douleurs, c'est lui que je réclame :
 Il est juste, mais il est bon (1).

Ainsi, m'humiliant sous votre main puissante,
 Dans mon abaissement j'ai trouvé le repos.
 Vous avez ranimé ma force languissante,
 Seigneur, et guéri tous mes maux (2).

Votre sagesse enfin m'assurant la victoire,
 Brisé d'un corps mortel les terrestres liens.
 Repose-toi, mon ame, et jouis de ta gloire;
 Le Seigneur te comble de biens (3).

Il veilla sur ma vie, et sa bonté propice
 M'offrit dans mes périls le secours de son bras.
 Dans le sentier étroit qu'a tracé sa justice,
 C'est lui qui dirigea mes pas (4).

Aussi je tins mon ame à son joug asservie;
 A lui plaire, à l'aimer je consacrai mes jours;
 Et je vais, sur la terre où réside la vie,
 L'aimer et lui plaire toujours (5).

Gloire au Dieu trois fois saint! Ses bontés paternelles
 M'accompagnent encore au-delà du tombeau.
 Dieu tout-puissant, couvrez de l'ombre de vos ailes
 Mon Roi, mon pays, mon troupeau! (6)

Le comte de MARCELUS, pair de France.

(1) O Domine, libera animam meam; misericors Dominus et justus: et Deus noster miseretur.

(2) Custodians parvulos Dominus: humiliatus sum, et liberavit me.

(3) Convertere, anima mea, in requiem tuam, quia Dominus beneficit tibi.

(4) Quia eripuit animam meam de morte, oculos meos à lacrymis, pedes meos à lapsu.

(5) Placebo Domino in regione vivorum,

(6) Gloria Patri, etc. (**)

(*) Mgr l'archevêque de Bordeaux, quelques heures avant sa mort, répondit à ceux qui l'entouroient et lui demandoient ce qu'il vouloit: « Je veux sauver mon ame. » Le mot hébreu, rendu en latin par *libera*, veut dire aussi *serva*, conservez, sauvez.

(**) Ce psaume, qui est le premier des vêpres des morts, devoit, dans un pareil sujet, se terminer par *Requiem aeternam*, etc. Mais, l'appliquant au pieux archevêque de Bordeaux, on a cru devoir y laisser la doxologie, et chanter, après une telle vie et une telle mort, *Gloria Patri*, etc.

De la liberté et de la licence de la presse, par M. Clausel de Coussergues (1).

Cette question, dit l'auteur, est aujourd'hui capitale il s'agit du salut de l'Etat, et le mal en est venu à un point qu'il faut réprimer la licence, si on ne veut pas que la religion et la société tombent dans le même abîme. M. Clausel de Coussergues vient donc apporter le résultat de ses recherches et de ses méditations sur un sujet si grave. Une courte analyse de son livre montrera tout ce qu'il renferme d'intéressant et d'utile.

L'auteur commence par rapporter son opinion sur la liberté et la licence de la presse, telle qu'il la pronça dans la séance du 29 mai dernier. Le fond de son ouvrage comprend trois parties principales; la première traite de la liberté de la presse telle qu'elle est établie en Angleterre, et telle qu'elle s'est introduite récemment dans notre législation; dans la deuxième partie, l'auteur examine les moyens de répression des abus de la presse et les lois usitées en France et en Angleterre sur ce point; la troisième partie est une sorte de résumé des deux autres, et M. Clausel y montre l'accord de la législation de tous les peuples pour réprimer les livres contre la religion. On a vu, en Angleterre, jusque dans ces derniers temps, rendre des arrêts sévères contre les auteurs d'ouvrages impies. L'auteur appelle sur cet objet toute l'attention du gouvernement.

Dans une appendice, il cite d'assez longs extraits de Mémoires de M. de Malesherbes sur la librairie et

(1) Prix, 3 fr. et 3 fr. 75 c. franc de port. A Paris, chez Pihan-Delforest; et à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal.

sur la liberté de la presse ; ces Mémoires, qui sont assez peu connus, et qui parurent pour la première fois en 1809, tirent un nouveau degré d'intérêt de la position et de la conduite de M. de Malesherbes. Il étoit directeur-général de la librairie, et il auroit été plus à même que personne de remarquer les abus de la liberté de la presse. Il avoué que les livres contre la religion et la monarchie ne pouvoient être tolérés, et cependant lui-même dans sa place pratiquoit cette tolérance qu'il regardoit comme inadmissible. Il faisoit tous les écrits des nouveaux philosophes, et les écrivains de l'*Emile* alloient et venoient sous son couvert. Il ne s'écarta qu'une fois de ce système de tolérance ; ce fut à l'occasion d'un mémoire sur les parlemens ; il en poursuivit l'auteur avec une sévérité extrême, et fit décréter de prise de corps, et le condamna par contumace. « Il y a, dit un auteur, dans une conduite si différente une inconséquence bien singulière ; tant de sévérité contre un ennemi de la magistrature, et tant d'indulgence pour les ennemis de la religion, forment un contraste frappant. » (*Mémoires pour l'hist. et l. pendant le 18^m siècle*, tome IV, page 550.)

M. de Malesherbes s'occupa à deux reprises différentes de Mémoires sur la liberté de la presse, en 1759 et en 1789. Il faut croire que s'il eût vécu assez pour être témoin des résultats d'une licence effrénée, il eût bien modifié son opinion sur une matière si grave, et qu'il eût appelé lui-même une législation plus forte.

M. Clausel de Coussergues termine son volume par des observations et des notes relatives à son sujet. Il discute entr'autres la question des Jésuites qui agitent les esprits en ce moment, et rapporte plusieurs témoignages en leur faveur ; puis supposant qu'on pourra présenter à la session prochaine des chambres quelque pétition contre eux, il y répond par un discours où il montre les causes et les circonstances qui

amenèrent, il y a 60 ans, la destruction de la société parmi nous. Les Jésuites existent aujourd'hui en Angleterre, en Irlande, aux Etats-Unis; le royaume très-chrétien seroit-il plus sévère pour eux que des Etats protestans? Des journaux s'élèvent contre eux; mais ces mêmes journaux ne déclament-ils pas sans cesse contre le clergé, et ne cherchent-ils pas à rendre la religion odieuse à toutes les classes? Les attaques d'un parti dont le but est manifeste ne sont-elles pas toutes seules un titre de recommandation aux yeux de tous ceux qui veulent le bien de la religion et de la monarchie?

Enfin, M. Clausel a joint à son ouvrage un *post-scriptum* sur la dénonciation de M. de Montlosier, sur cet acte si singulier dans son idée principale, et si bizarre dans l'exécution. L'appréciation d'un tel écrit n'est sans doute pas déplacée dans un ouvrage sur les abus de la presse, et il appartenoit à plus d'un titre à M. Clausel de Coussergues de donner son jugement sur une démarche et sur une production également inexplicables. Ses réflexions, aussi judicieuses que mesurées, sont dignes d'un magistrat si éclairé, et tout son livre porte le cachet de cette sagesse que donnent la réflexion et l'expérience, et de ce zèle véritable qu'inspire un entier et profond dévouement à la cause de la religion.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. L'audace d'un parti, qui devient chaque jour plus redoutable, se manifeste tantôt par des complots et des révolutions, tantôt par des vengeances particulières. M. le cardinal Rivarola, légat de Ravenne, étoit odieux aux amis du trouble; c'étoit lui qui avoit dirigé l'instruction contre les carbonari condamnés en dernier lieu. On a résolu de lui faire expier son zèle. Le 23 juillet, S. Em. rentrait chez elle

le soir, après avoir passé la soirée chez M. le marquis Rasponi; elle avoit avec elle un chanoine, M. Muti. L'assassin, qui s'étoit mis en embuscade, se trompa dans l'obscurité, et lâcha un coup de pistolet sur l'abbé Muti, dont la blessure est très-grave et laisse peu d'espoir. Il s'enfuit après ce coup, ayant jeté le pistolet et un stilet dont il étoit muni. Le cardinal a fait transporter le blessé chez lui, et lui a fait rendre tous les soins qu'exigeoit son état. On n'a pu découvrir le coupable qui s'est aisément échappé au milieu de l'obscurité de la nuit. Quand cette nouvelle est arrivée à Rome, le Pape a assemblé une congrégation de cardinaux. Cet événement excite grand bruit dans toute l'Italie. M. de Montlosier ne pourroit-il pas le joindre à sa dénonciation? Peut-être parviendrait-il, avec quelques tours d'adresse, à prouver que ce crime est dû à l'*esprit prêtre*, ou à quelque Jé-suite secret.

— Dans le Mandement que M. l'archevêque de Paris a publié le 11 sur la clôture du jubilé, le prélat témoigne sa joie du bien qui s'est opéré dans son diocèse :

« Pour nous, N. T. C. F., qui avons eu le bonheur de contempler de plus près *tout le bien* qu'il a plu à la divine miséricorde de nous *montrer* durant ces jours de propitiation et d'indulgence; nous, dont le devoir étoit de vous annoncer la grâce du Seigneur, de vous préparer à la recevoir, d'en suivre le mouvement, d'en seconder les progrès, de vous en ouvrir les immenses trésors; nous ne pouvons nous laisser, nous ne cessons de bénir l'auteur de tout don parfait qui nous a remplis en vous et par vous d'une consolation au-dessus de laquelle nous n'en connoissons point d'autre, si ce n'est la consolation éternelle de chanter avec vous, au pied du trône de l'Agneau, le cantique de notre délivrance et de notre salut.

» Eh! comment n'aurions-nous pas été vivement touchés, profondément émus en voyant le respectable clergé de ce diocèse se lever tout ensemble à notre parole; chacun des prêtres qui le composent marcher au travail avec un courage au-dessus de tout éloge, et une sagesse à laquelle l'*observation* la plus sévère a payé, par son silence même, un juste tribut de louanges. Nous vous devons ce témoignage, nos très-chers coopérateurs; à vous anciens du sanctuaire, qui avez retrouvé votre vigueur première pour voler à la conquête des âmes, et à vous nouveaux soutiens de l'arche sainte, dont la discrétion a égalé l'ardeur. Bénis soyez-vous les uns et les autres des consolations et de la douceur que nous a ménagées votre zèle vraiment sacerdotal! Maintenant, N. T. C. F., rendez notre joie pleine et entière en vous conservant tous dans une parfaite union, n'ayant tous, comme il a été jusqu'ici, qu'un même amour, qu'une même âme, et les mêmes sentimens avec nous, afin que, dans un temps

où l'esprit de contention menace de nous troubler, nous puissions nous éloigner de toute dispute, et nous resserrer de plus en plus dans les liens de la charité : *Implete gaudium meum, ut idem sapiatis, eamdem charitatem habentes, unanimes idipsum sentientes.*

» Et vous, fidèles, de quelles délicieuses jouissances n'avez-vous pas rempli notre ame ! Comment exprimer encore l'indicible joie dont nous avons été pénétrés à la vue de cette multitude qui remplissoit nos églises, qui environnoit les tribunaux de la pénitence, et qui venoit ensuite se presser autour de l'autel pour participer au banquet sacré ? Quoi de plus capable d'agiter doucement notre cœur, que cette manifestation publique de votre foi, que ces réunions immenses de chrétiens, tantôt écoutant la parole divine avec une avidité insatiable, tantôt traversant avec un imperturbable recueillement les rues et les places de cette bruyante cité, pour accomplir les conditions imposées à leur piété aussi généreuse que docile ; tantôt, en des jours plus solennels, rangés avec ordre comme une milice sacrée sous l'étendard de la croix, animés par les plus augustes exemples, suivant les pas de leurs pasteurs et de leurs guides, faisant retentir les airs des cantiques de la pénitence, et prolongeant les saintes invocations de l'Eglise ?

» Parlons-nous de ces générales et majestueuses expiations où les larmes du repentir ont pu se mêler avec celles de l'innocence, où, par les mérites de l'Homme-Dieu et en présence des vénérables instrumens de sa rédemption surabondante, la justice et la paix se sont embrassées ! Des plumes éloquente, d'habiles et fidèles historiens, pourront raconter ces mémorables événemens dont nous n'osions nous promettre de devenir les témoins, à cause des préventions qui nous paroissoient avoir laissé dans les esprits des traces si profondes, ou à cause de l'indifférence qui nous sembloit avoir glacé tant de cœurs. Quant à nous, frères chéris du Seigneur, nous vous le répétons avec l'apôtre saint Paul, nous nous sentons obligés, non de raconter avec pompe toutes ces choses, mais de rendre pour v'ous à Dieu de continuelles actions de grâces, de ce qu'il vous a choisis pour être en quelque sorte les prémices du salut et de la sanctification qu'il prépare à ce grand royaume : *Nos debemus gratias agere Deo semper pro vobis, fratres dilecti à Deo, quòd elegerit vos Deus primitias in salutem.* »

Sur la fin de son Mandement, M. l'archevêque rappelle éloquemment le don du Roi, et propose ce grand exemple à la piété des fidèles :

« Nous mettons sous la protection de la très-sainte Vierge ces vœux et ces résolutions, N. T. C. F. En fixant le terme du jubilé, nous jouissions en secret de la pensée qu'il devoit concourir avec la grande solennité de cette glorieuse reine du ciel et de la terre, à laquelle ce royaume et le diocèse sont spécialement consacrés. Nous avons espéré que ses bénédictions maternelles tomberoient sur vous au jour de son triomphe et plus particulières et plus abondantes.

Nous n'avions pas publié qu'à cette époque la France entière renouvelée avec Marie le pacte d'une alliance que notre auguste et bénigne souveraine ne méconnaît jamais, et dont elle n'a cessé de nous faire ressentir les douceurs, au temps même de nos plus coupables infidélités; nous savions que, non content de venir en personne au pied de ses autels répéter à notre tête le serment de Louis le juste, et offrir à la mère de Dieu l'hommage de sa dévotion filiale, notre religieux et bien-aimé monarque, plein d'une reconnaissance et d'une sollicitude égales à celles des rois ses aïeux, voudroit encore resserrer en quelque sorte, s'il étoit possible, les liens qui nous attachent à elle, et confier à sa tendresse un peuple qu'il chérit lui-même si tendrement. Par son ordre, par sa munificence le sanctuaire de Marie va briller d'un nouvel éclat; la splendeur de ses fêtes sera rehaussée par des ornemens magnifiques, et une riche image de cette Vierge-mère s'élèvera au milieu de nous, comme un monument d'une nouvelle consécration à notre puissante et fidèle patronne, dont le crédit auprès de Dieu conserva plus d'une fois les nobles rejetons des lis, et à l'ombre de laquelle ils braveront tous les orages. »

— Le vendredi 11, M. l'évêque de Grenoble a prêté son serment entre les mains de S. M. Dimanche dernier, le prélat a ordonné un prêtre *extra tempora*.

— La retraite pour la clôture du jubilé a eu lieu toute la semaine dernière à Sainte-Geneviève. Elle s'est ouverte le dimanche 6 août. Chaque jour, il y avoit trois exercices, le matin à six heures, à une heure après-midi, et le soir à sept heures. M. l'abbé Rauzan présidoit aux exercices auxquels assistoient principalement les membres des diverses associations. Le jour de la fête, M. l'ancien évêque de Tulle a officié pontificalement, et il y a eu communion générale des associés.

— M. l'abbé Coudrin, chef d'une société d'ecclésiastiques et de missionnaires, qui étoit depuis plusieurs années grand-vicaire de Troyes; et qui venoit d'être continué en cette qualité par M. l'évêque actuel de Troyes, passe à Rouen comme grand-vicaire de M. le cardinal-archevêque. MM. Le Jeune, curé de Brienne, et Fournerot, supérieur du séminaire de Troyes, ont été nommés grands-vicaires par M. Deshons.

— Nous avons plutôt affoibli qu'exagéré la scène scandaleuse qui a eu lieu le 1^{or} du mois à Clichy et dont M. le curé a failli être victime. Les recherches de la justice et les détails de l'audience ont révélé des faits beaucoup plus graves. Un enterrement d'enfant a été le prétexte de ces insultes et de

ces violences; on vouloit que le curé allât chercher le corps dans un hameau éloigné. Le peuple s'échauffa; des gens de la dernière classe et venant pour la plupart du lieu de la réunion appelé la petite Pologne, escortoient le convoi et entrèrent dans l'église en poussant de grands cris. Après le service, le curé ayant conduit le corps au cimetière, le tumulte recommença; les agitateurs, favorisés par la nuit, insultèrent et poursuivirent le curé qui se réfugia dans une maison voisine. Cette maison fut bientôt assaillie, on en brisa les vitres, on parloit d'y mettre le feu, on crioit : *A bas la calotte! à bas les prêtres!* Un nommé Ruzé, habitant de la petite Pologne, et nourrisseur de bestiaux, étoit accusé d'avoir dirigé le mouvement; un des témoins déclare l'avoir vu à la tête de la foule, tenant un cierge et ayant l'air de commander la marche. Le commissaire de police a, dit-on, montré beaucoup de fermeté, et est parvenu à dissiper le rassemblement. Le juge d'instruction s'est rendu sur les lieux pour recueillir des détails; le curé n'a voulu nommer personne et s'est contenté de rapporter les faits généraux. Il ne songeoit point à ce qui le regardoit personnellement, et ne s'affligeoit que des désordres arrivés dans l'église, du manque de respect aux choses saintes et des insultes proférées. Ruzé a été arrêté et traduit le 12 en police correctionnelle; M. l'avocat du Roi, Menjaud de Dammartin, a rappelé les charges contre Ruzé, qui a été défendu par M. Goyer-Duplessis. Le tribunal, sur les conclusions du ministère public, l'a condamné à deux mois de prison et 100 fr. d'amende.

— Le 31 juillet, la distribution solennelle des prix a été faite au petit séminaire de Sottevast, diocèse de Coutance; elle a été présidée par M. l'abbé Dancel, vicaire-général et archidiaque. Cet établissement se rend de plus en plus recommandable par l'ardeur et l'émulation qui règnent dans les études; plusieurs prix ont été donnés par les professeurs même pour encourager les jeunes gens.

— On vient de réimprimer un petit écrit déjà très-ancien, mais court et solide, il a pour titre : *Motifs invincibles d'attachement à l'Eglise catholique, ou de réunion pour les protestans* (1). Cet écrit vit le jour à Reims pour

(1) 12-12, prix, 30 cent. et 35 cent. franc de port. A Paris, au bureau de ce journal.

la première fois; en 1713, et fut réimprimé à Tours vers 1750. L'auteur étoit Nicolas Legros, docteur en théologie de Reims et ancien chanoine de cette métropole, mort en Hollande en 1751. Il avoit composé cette brochure pour des protestans, qui étoient alors prisonniers de guerre à Reims. Cet écrit est tout-à-fait étranger aux querelles dans lesquelles Legros se trouva engagé, et mérite d'être remarqué par la précision, la méthode et la clarté. L'auteur procède par réflexions détachées, qui sont simples, courtes et à la portée de tous les esprits. Il montre l'ancienneté de l'Eglise et la continuité de la doctrine qu'elle enseigne. Que peuvent y opposer les protestans? où est leur mission? pourquoi se sont-ils séparés d'une Eglise si ancienne? Ils veulent vivre, disent-ils, dans la religion de leurs pères; mais leurs pères étoient catholiques. Où est la règle de leur foi? est-ce l'Ecriture, que chacun interprète à son gré? Comment s'est répandue la réforme? comment un protestant peut-il être assuré des fondemens de sa croyance? Tels sont les principaux motifs que l'auteur fait valoir; ils sont présentés d'une manière concise, serrée et intéressante. Peu d'écrits renferment autant de choses en un si petit nombre de pages. La nouvelle édition a été revue par un protestant converti, qui a fait quelques additions dans le désir d'être utile à ses frères. Nous regrettons de n'avoir pu lui indiquer plus tôt quel étoit l'auteur de cette brochure, dont le mérite est d'ailleurs tout-à-fait indépendant des sentimens qu'a pu avoir l'abbé Legros sur d'autres points. Nous savons que des personnes pieuses se proposent de la répandre au loin, pour contrebalancer les efforts que fait en ce moment le protestantisme. Elle est d'un prix modique, ce qui ne peut encore qu'encourager beaucoup la bonne œuvre.

— On est toujours étonné des méprises que font quelques journaux en parlant des matières ecclésiastiques. Dernièrement un d'eux, en recommandant à ses lecteurs le *Discours sur les libertés gallicanes*, de Fleury, ajoutoit qu'il étoit assez curieux de voir ce que pensoit, en 1750, sur cette matière un écrivain si estimé; or, en 1750, Fleury étoit mort depuis 27 ans, puisqu'il fut enlevé à l'Eglise le 14 juillet 1723. Il n'est donc pas mal de connoître l'histoire ecclésiastique, quand on veut écrire sur ces matières. Il seroit bon aussi d'être un peu au fait de l'état des églises de la catholicité;

ainsi un petit journal nous parloit dernièrement d'un archevêque d'Anovre. Il n'y a jamais eu d'archevêque à Anovre ou Hanovre; cette ville est protestante et appartient à un prince protestant.

— M. l'archevêque d'Albi a adressé à son diocèse une Instruction pastorale et un Mandement pour la publication du jubilé; cette pièce datée du 10 juillet, fait sentir d'abord l'importance de cette grâce :

« Et dans quel autre temps, N. T. C. F., cette grâce fut-elle plus nécessaire? Les noires vapeurs qui couvrirent l'horizon de la France pendant le cours d'une perfide et cruelle révolution, ne sont pas entièrement dissipées. *Les pères ont mangé des raisins verts, et les dents des enfans en ont été agassées.* La génération présente n'est pas encore purgée de tous les miasmes pestilentiels dont fut infecté l'air qu'elle respira dès son enfance. Les maximes impies et anti-sociales dont elle fut imbue, les exemples de la plus affreuse immoralité qui frappèrent ses yeux, firent sur elle l'impression la plus funeste. En vain la divine Providence a confondu l'impie et fait triompher la justice; en vain le Seigneur a manifesté sa puissance et sa bonté par les prodiges les plus éclatans : comme ces Juifs rebelles et endurcis, il semble que nous ayons des yeux pour ne point voir; on court encore après ces productions infâmes qui ont précipité notre patrie dans les plus grands malheurs; on loue leurs auteurs; on lit, on dévore avec avidité ces livres abominables où la religion est indignement traitée, où la morale publique est effrontément outragée, où l'on se plaît à verser le ridicule et le mépris sur ses ministres et ses plus saintes cérémonies; on les répète avec profusion jusque dans la cabane du pauvre; ils pénètrent même dans nos paisibles montagnes, qui furent si long-temps le séjour de la piété et des mœurs. Eh! quelles en ont été les suites? vous les connaissez, N. T. C. F., et les déplorez avec nous : l'impiété la plus effrénée, l'oubli de Dieu et des devoirs qu'il nous impose, la transgression ouverte des lois de l'Eglise et de toute pratique religieuse, un esprit d'aigreur, pour ne pas dire de révoite, contre toute autorité; l'affoiblissement de la puissance paternelle, un froid égoïsme, la corruption des mœurs qui a enfanté ce débordement général de tous les vices, et ces crimes affreux dont le récit vous fait frémir d'horreur. »

Après une instruction développée sur la nécessité de revenir à Dieu et sur l'indulgence et les secours que nous offre l'Eglise, le prélat annonce que le jubilé s'ouvrira le 10 septembre dans l'église métropolitaine d'Albi pour toute la ville, et le dimanche suivant dans le reste du diocèse. Les curés feront pendant deux mois des instructions particulières sur le jubilé, et pour disposer les fidèles aux sacremens, ils feront

deux fois la semaine un catéchisme sur ces matières. M. l'archevêque explique ensuite les conditions et les pratiques requises pour gagner le jubilé qui finira le 10 mars à Albi ; et le dimanche suivant dans le reste du diocèse. Il y aura dans chaque lieu une procession générale pour l'ouverture et une pour la clôture.

— En parlant dans un de nos numéros (590) des discussions sur la fête du Sacré-Cœur, nous avons fait mention d'un écrit qui se trouve au tome XIV des OEuvres du cardinal Gerdil, édition en 20 vol. in-4°. Cet écrit latin contient des remarques sur des notes ajoutées à une édition de la bulle *Auctorem fidei*. Cette édition parut à Dusseldorf, et on attribuoit les notes à Feller. Le cardinal Gerdil le nomme dans ses *remarques*, d'après un bruit public ; nous l'avions nommé également dans ce journal comme l'auteur des notes. Le peu que nous avons dit a mécontenté quelques personnes zélées pour la gloire de Feller : ce n'est point à nous qu'elles doivent s'en prendre, mais au savant cardinal dont nous n'avions fait que répéter les paroles. On nous communique à ce sujet une lettre d'un ecclésiastique estimable et instruit, M. le docteur Binterim, de Dusseldorf, auteur de plusieurs ouvrages. Nous donnerons un extrait de cette lettre :

« Le cardinal Gerdil a parlé de l'attribution des notes à Feller, d'après un bruit public ; ce bruit public est une erreur : la doctrine des notes est opposée à la doctrine de Feller, et un écrivain, qui a donné tant de preuves d'orthodoxie, ne doit pas être soupçonné d'après des bruits vagues ; on ne doit le juger que sur des écrits authentiques. Il est probable que l'éditeur des notes a voulu leur donner de la vogue en les mettant sous le nom d'un écrivain très-accrédité : mais non-seulement les notes ne sont pas de Feller, elles ne paroissent même pas avoir été imprimées à Dusseldorf. Ce n'étoit encore que d'après un bruit que le cardinal Gerdil le croyoit, *ut ferunt*, car l'écrit portoit le nom de Rome ; mais aucun libraire, aucun imprimeur vivant, n'a entendu parler de cet écrit. Les personnes instruites qui ont connu Feller n'ont jamais oui dire qu'il eût fait ces notes. Feller a demeuré dans la maison du baron de Buinneck, conseiller de Dusseldorf, qui a recueilli tous ses ouvrages ; les notes ne s'y

trouvent pas. Aucun catalogue, aucune annonce de livres, ne font mention de cette édition de la bulle avec des notes; on a consulté tous les catalogues de 1794 à 1798. De plus, la bulle *Auctorem fidei* fut publiée à Rome à la fin d'août 1794; elle ne parvint sans doute à Dusseldorf qu'en octobre suivant : mais alors le pays étoit envahi par les Français, la ville étoit assiégée, et Feller n'y étoit pas. L'écrit n'a donc pas été imprimé à Dusseldorf, mais plutôt, selon toutes les apparences, en Italie. Je ne vois pas qu'en Allemagne on en ait eu aucune connoissance; les journaux publiés par les catholiques et par les protestans n'en font point mention. Cet écrit a été inconnu à Schmalfus, professeur d'histoire à Prague; à Jung, de Mayence; à P. P. Wolf, protestant, qui, dans son *Histoire catholique* publiée à Loipsick en 1798, a inséré les actes de Pistoie et la bulle. De tout cela on peut conclure, ce semble, que Feller a été complètement étranger aux notes, et que le cardinal Gerdil a été trompé par quelque-une de ces ruses si familières aux éditeurs et aux libraires. »

Nous montrons du moins notre bonne foi, en donnant cet extrait de la lettre du docteur Binterim, et nous abandonnons au lecteur le jugement sur ce point de critique.

— Il a paru, à Fougères, un petit livret sous ce titre : *Aspirations aux sacrées plaies de N. S. J.-C.*, par le Père Marie-Joseph (de Gérard), Trappiste, in-18 de 36 pages. Ce petit écrit a pour but d'augmenter la dévotion aux plaies de Notre-Seigneur, et surtout d'apprendre à méditer sur le mystère des souffrances et de l'amour du Sauveur. Il y a une prière pour chaque plaie; à la suite sont des prières pour le Roi et la famille royale, pour la Trappe et pour différens autres objets. A la fin est une anecdote sur un ancien militaire; il y a lieu de croire que ce militaire n'est autre que le baron de Gérard, qui raconte quelques circonstances de sa conversion. Tout cet écrit respire les plus vifs sentimens de piété et de pénitence, et doit être lu avec la même simplicité qui l'a inspiré.

— Après avoir heureusement conduit à son terme la visite pastorale de son vaste diocèse, M. le cardinal Joseph Morozzo, archevêque-évêque de Novarre (1), s'occupa de renou-

(1) L'église de Novarre, une des plus anciennes de la Lombardie,

veler l'usage, depuis long-temps interrompu dans cette contrée, de la convocation d'un synode diocésain. Il vouloit de cette manière sanctionner solennellement les sages réglemens dont il sentoit la nécessité ou l'utilité pour le bien de son troupeau. Ses soins furent couronnés par un heureux succès, puisque le synode a été célébré le 11, 12 et 13 de ce mois, dans l'église cathédrale, et les cérémonies ecclésiastiques se sont passées d'une manière si imposante et si majestueuse, qu'elles ont surpassé toutes celles qu'on se souvenoit d'avoir vu ici aux époques antérieures. L'église, magnifiquement ornée, présentoit la même disposition qu'en 1778, année de la tenue du dernier synode. Le cardinal célébra lui-même le premier jour la grand'messe pontificale, après laquelle il y eut une procession solennelle à la basilique de Saint-Gaudence. Les confréries de la ville et des faubourgs ouvrirent la marche; venoit ensuite le clergé de chaque vicariat, suivant l'ordre d'ancienneté; puis avec les insignes de leur dignité, les curés et le clergé de quarante-quatre vicariats, onze chapitres d'églises collégiales, la congrégation des prêtres de l'Oratoire de Saint-Philippe, celle des curés de la ville et de son territoire, celle des prêtres oblats, le chapitre et le clergé de l'insigne collégiale de Saint-Gaudence, enfin le chapitre de la cathédrale avec Son Em. Ce pontife étant monté en chaire après la procession, adressa une allocution latine aux membres de l'assemblée, qu'il appela à faire chacun sa profession de foi dans la forme ordinaire. Les sessions durèrent le matin et le soir du 11 et du 12; on y lut les nouveaux décrets qui furent tous accueillis avec respect. Le 13, après la célébration de la messe de la très-sainte Trinité, *pro gratiarum actione*, on renouvela la procession, qui fut suivie du *Te Deum* et des prières et acclamations prescrites. Mais, avant de rouvrir aux laïcs les portes de l'église, Son Em. voulut, en congédiant affectueusement son clergé, monter en chaire, et lui donner les avis paternels qui pouvoient

a été illustrée par plusieurs saints évêques, dont le plus célèbre est saint Gaudence. Elle compte 110 évêques jusqu'à M. le cardinal Morozzo qui occupe aujourd'hui ce siège. Elle a donné à l'Eglise deux papes, Alexandre V et Innocent XI. Douze autres évêques de Novarre ont été décorés de la pourpre romaine, entr'autres le cardinal Morone qui présida au concile de Trente.

Le diocèse de Novarre compte près de 300 paroisses et a plusieurs collégiales fort anciennes.

rendre de plus en plus profitable une cérémonie à laquelle assistoient sept cents ecclésiastiques, et qui a été aussi solennelle et majestueuse qu'on peut l'imaginer. Les simples confesseurs ne possédant point de bénéfices, et ceux qui avoient obtenu la dispense de se rendre à l'assemblée au nombre d'environ trois cent cinquante, pourvurent pendant ces jours aux besoins spirituels des paroisses. On ne sauroit assez louer la tranquillité et l'ordre qui a régné tout le temps du synode, comme le maintien et la conduite régulière du clergé. Les Novarrais méritent aussi qu'on leur rende la justice, qu'ils se sont distingués en accueillant avec empressement et égards les ecclésiastiques des diverses classes, et en leur offrant à l'envi l'hospitalité, sans qu'aucun logeât dans les auberges publiques; bien peu même ont été dans le cas de profiter des logemens préparés à cet effet dans le séminaire et dans les collèges.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Les feuilles libérales flattent à l'envi la cour royale de Paris; elle est, dit le *Constitutionnel*, l'espoir de tous les cœurs généreux, de tous les esprits indépendans. C'est à peu près ainsi qu'on parloit du parlement à l'aurore de la révolution. On excitoit les magistrats contre la cour, on les pousoit à des mesures de vigueur. Quel accueil reçut le parlement à son retour de Troyes en 1788! c'étoit un concert unanime d'applaudissemens et d'acclamations. Le parlement étoit alors l'espoir de toutes les âmes généreuses; un an après il avoit perdu tout son crédit, et dès qu'on n'eut plus besoin de lui, on le brisa comme un instrument inutile. Telle est la marche des partis. La cour royale de Paris saura se mettre au-dessus des calculs d'une politique intéressée, elle repoussera des éloges perfides qui ne tendroient qu'à la jeter dans une route funeste à l'État et à elle-même. Il y a eu une réunion la semaine dernière pour délibérer sur des objets de service intérieur; il doit y en avoir une autre, dit-on, cette semaine, pour s'occuper de la dénonciation. Tous les gens sages sont des vœux pour que cette affaire, dont on a fait tant de bruit, tombe au plus tôt. Il seroit singulier de voir un écrivain, qu'on auroit pu mettre en jugement, être admis à dénoncer et à accuser.

— Le Roi vient de donner une nouvelle preuve de sa royale bonté, en faveur du jeune Charles Cormier, âgé de douze ans, qui à la dernière procession du jubilé, fut renversé par un cheval et en reçut un coup de pied qui lui cassa la cuisse. S. M. informée de cet événement, a fait remettre aux parens de cet enfant une marque de sa munifi-

cence, et leur a fait savoir que leur fils seroit élevé gratuitement à l'école royale de Châlons, aussitôt après sa guérison.

— S. M. a fait mettre à la disposition du préfet de la Moselle une somme de 1500 fr., pour secourir les plus nécessiteux habitans de diverses communes qui ont été incendiées dans les derniers jours de juin.

— S. A. R. M^{me} la Dauphine vient d'accorder une somme de 2000 fr. à la société de charité maternelle de Metz.

— Les habitans de Dieppe ont eu le bonheur de revoir S. A. R. MADAME, duchesse de Berri, qui avoit laissé, lors de son dernier séjour dans leur ville, de si touchans souvenirs. Tous les bâtimens de l'Etat avoient été pavoisés, et chacun deux a signalé l'arrivée de S. A. R. par une salve de vingt-un coups de canons. Une foule d'habitans s'est portée partout sur son passage, et suivoit, en criant *vive le Roi! vive la duchesse de Berri!*

— S. A. R. le duc d'Orléans est de retour du voyage qu'il avoit fait dans le midi de la France et en Savoie.

— Le sujet proposé par l'Académie des beaux-arts de l'Institut, pour les grands prix d'architecture de 1826, est un palais pour l'Académie royale de France à Rome, sur un terrain dont la plus grande dimension n'excéderoit pas trois cents mètres.

— La cour de cassation s'est réunie, samedi, en audience solennelle, sous la présidence de M^r le garde-des-sceaux. Elle s'est occupée du pourvoi du sieur Dentu, éditeur de la *Biographie des députés de la chambre septennale*, renvoyé par la section criminelle devant toutes les sections réunies. La question est de savoir si le prévenu d'un délit de la presse est recevable à former opposition à l'ordonnance de la chambre de conseil qui maintient la saisie, depuis que la loi du 25 mars 1822 a été aux cours d'assises la connoissance des délits de la presse pour en investir les tribunaux correctionnels. La cour, en rejetant le pourvoi, a décidé, conformément à l'avis des cours royales, que l'opposition en pareille matière n'étoit pas recevable.

— Un libraire, nommé Bouquin, avoit vendu un livre licencieux, *les Aventures de Roquelaure*; le tribunal de police correctionnelle ne l'a condamné qu'à 16 fr. d'amende. Il a cependant ordonné la destruction des exemplaires saisis.

— La corvette l'*Hébé* est arrivée d'Haïti au Havre le 11 août. Elle porte un million de piastres, complément du premier terme de l'indemnité des colons de Saint-Domingue. Deux commissaires du gouvernement d'Haïti sont arrivés sur l'*Hébé*.

— Le dimanche 30 juillet, un vol a été commis chez M. le curé de Rochefort, près Dôle. Le voleur prit le temps où on étoit à la grand'messe. La veille il étoit venu demander la charité. Il s'introduisit avec effraction, et prit de l'argent et de l'argenterie. La domestique, qui étoit dans la maison, ayant appelé au secours, le voleur fut arrêté au moment où il sortoit. On le trouva nanti de l'argent. Loin d'être confus, il montra une effronterie rare : il y avoit vingt-deux ans, dit-il, qu'il voloit, et il avoit surtout plaisir à voler les curés. Il tint les propos les plus violens contre les prêtres. Les journaux qui crient sans cesse contre le clergé seront sûrement flattés de voir leurs déclamations dans la bouche des voleurs de profession.

— S. M. le roi de Saxe a fait inviter les ministres des différens cultes chrétiens de ses Etats à s'abstenir à l'avenir, dans ses sermons et dans les instructions religieuses, d'expressions outrageantes pour les autres communions.

— Les feuilles de Berlin contiennent un réquisitoire, qui porte que deux candidats en théologie, condamnés en première instance à onze et dix ans d'arrêts dans une forteresse, pour avoir pris part à une association tendant à des menées de haute-trahison, se sont évadés le 13 juillet de la forteresse de Juliers.

— Nous avons annoncé, d'après le témoignage de quelques journaux, qu'un nouveau ministère avoit été formé en Portugal. Il faut rectifier quelques erreurs dans les nominations; M. d'Almeyda est appelé aux affaires étrangères; M. Grégos à l'intérieur; M. Saldanha d'Olivera Daun à la guerre; M. Braancamp, baron de Sobrali, aux finances; l'amiral Guintarta au ministère de la marine, et don Pedro de Mello à celui de la justice.

— Par un décret daté de Rio-Janeiro, et notifié depuis peu en Portugal, une amnistie est accordée à tous les Portugais qui ont pu être emprisonnés, persécutés, poursuivis ou exilés pour opinions politiques, jusqu'à la date de ce décret. Le pardon est en outre accordé à tous les crimes de désertion, ainsi qu'à tous les coupables condamnés depuis trois ans aux galères, à la dégradation ou à l'emprisonnement, soit au dedans, soit au dehors du royaume.

— Le *Journal de la Belgique* annonce qu'avant l'ouverture de la session des Etats-généraux, il arrivera un nouvel ambassadeur de Rome près la cour des Pays-Bas.

— Une statue colossale de P.-P. Rubens sera érigée sur l'une des principales places d'Anvers. Tous les artistes du royaume des Pays-Bas sont appelés à concourir pour la proposition du plan-modèle.

Vies des Saints, ou Abrégé de l'histoire des Pères, pour tous les jours de l'année, avec 372 planches (1).

C'est la conclusion de l'ouvrage annoncé à la fin de notre n^o 1231, et dont il avoit encore été parlé précédemment, nos 1142, 1177 et 1190. Cet ouvrage est aujourd'hui terminé, et la diligence de l'éditeur a devancé le terme où l'on pouvoit espérer la fin de son entreprise. Les deux volumes sont livrés au public, et l'on a pu juger de l'exécution et de l'ensemble. A la tête de chaque volume sont deux gravures faites avec un soin particulier; l'une représente le Sauveur donnant la mission à ses apôtres, l'autre le montre sur la croix. L'ordonnance de ces deux sujets et l'expression des têtes sont également satisfaisantes.

Le deuxième volume, dont nous n'avons pas eu encore occasion

(1) 2 vol. in-4^o, prix 84 fr. A Paris, chez Blaise; et à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clerc et compagnie, au bureau de ce journal.

de parler, renferme les vies des saints pour les six derniers mois. Ces vies sont tirées des sources les plus autorisées, et sont renfermées dans un cadre qui ne sauroit effrayer le lecteur. Quelques-unes s'étant même trouvées un peu courtes, on y a suppléé par une deuxième vie pour le même jour. Ce deuxième volume renferme un grand nombre de vies très-intéressantes, dont plusieurs appartiennent à des saints modernes qui ont fleuri dans notre pays. Ces grands exemples sont encore plus d'effet, ce semble, quand ils touchent à notre temps et qu'ils ont brillé dans les mêmes lieux que nous habitons.

Il y a en tout 366 planches pour tous les jours de l'année, quatre pour les fêtes mobiles, et de plus, un frontispice pour chaque vol. Le deuxième volume est terminée par une table alphabétique des saints dont on donne la vie. On y trouve aussi une approbation de M. l'archevêque de Paris.

Cette édition, calquée sur celle de la Bible de Royanmont, qui a eu en quelque sorte un succès populaire, est digne des mêmes encouragemens. Ce sont, si on peut parler ainsi, des ouvrages de famille, qui pourront contribuer à répandre parmi les enfans le goût des vertus chrétiennes et un respect religieux pour les saints personnages qui nous ont précédés dans la carrière.

La Voix du pasteur, discours familiers d'un curé à ses paroissiens pour tous les dimanches de l'année; par M. Regnis (1).

Nous avons parlé, n° 569, du livre intitulé *la Voix du pasteur*, qui parut d'abord en 1766, 2 vol. in-12. L'auteur, M. Reguis, curé dans le diocèse de Gap, et précédemment dans celui d'Auxerre, étendit successivement son ouvrage. Il n'avoit donné, en 1766, qu'une dominicale, c'est-à-dire, qu'une suite de discours ou de prônes pour tous les dimanches de l'année. En 1773, il publia quatre nouveaux volumes formant une dominicale plus étendue. La première, dit-il dans sa préface, n'étoit guère faite que pour la campagne et pour les petites villes; la seconde embrasse, si je ne me trompe, les devoirs, les vices et les vertus de toutes les conditions. Les discours de cette seconde dominicale sont donc plus développés, et remplissent quatre volumes non moins gros que les premiers. L'ouvrage porte une approbation de M. l'abbé de Montis, datée du 4 août 1766.

C'est cette édition même que nous annonçons. On a rajeuni le frontispice des deux premiers volumes, qui portent *Paris*, 1803; mais il n'y a pas de doute que c'est l'ancienne édition. Le frontispice des quatre derniers volumes n'a pas été changé, et conserve la date de 1773. Quoi qu'il en soit, cet ouvrage estimable et estimé dans le clergé peut toujours être utile, et fournir aux pasteurs des sujets d'instructions et aux fidèles des sujets de lectures pieuses.

(1) 6 vol. in-12, prix, 18 fr. A Paris, chez Guillemard, quai des Augustins; et à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clerc et compagnie, au bureau de ce journal.

Notice sur l'abbé Sabatier, de Castres.

Nous avons annoncé dans le temps une notice sur cet écrivain, mais nous fûmes obligé d'ajourner ce projet, faute de renseignemens suffisans. Une notice manuscrite qui nous a été communiquée nous met aujourd'hui en état de remplir notre promesse; cette notice est de M. Magloire Nayral, fils aîné, de Castres, et elle a été rédigée principalement sur les renseignemens fournis par M. de Labouisse, qui a été en relation de lettres avec Sabatier. Nous nous servirons aussi de l'article qui a paru récemment dans le tome XXXIX de la *Biographie universelle*. Nous trouverons peut-être la vérité en comparant l'une et l'autre source, et en nous défiant un peu et de la sévérité d'un critique qui n'est pas toujours assez impartial, et des préventions trop favorables d'un compatriote et d'un ami.

Antoine Sabatier, né à Castres, le 13 avril 1742, avoit pour père un propriétaire et marchand; Voltaire a prétendu qu'il étoit fils d'un perruquier, mais cette assertion d'un ennemi, qui ne cherchoit qu'à rendre ses adversaires ridicules, ne peut inspirer aucune confiance. On cite deux ancêtres de Sabatier qui occupèrent des places distinguées dans la magistrature. Le jeune Sabatier montra de bonne heure beaucoup d'esprit et de vivacité; placé au séminaire de Castres, il s'y distingua par ses succès dans les études, mais en même temps son humeur un peu maligne, et ses goûts assez profanes indisposèrent ses maîtres. On découvrit qu'il travailloit à une comédie; il fut renvoyé, et se rendit à Toulouse où il se livra à son penchant pour le théâtre. Il ne quitta point cependant le petit collet qui étoit alors une espèce de passeport honorable et un titre pour être admis dans les sociétés; mais ses goûts et ses habitudes n'étoient nullement ecclésiastiques, et il n'entra jamais dans les ordres sacrés. S'il a donc continué de porter le nom d'abbé Sabatier, il est bon d'avertir qu'il n'appartenoit réellement pas au clergé, et que l'Eglise ne sauroit être responsable de ses écarts.

Ses premiers essais furent des pièces de théâtre, des romans et des poésies licencieuses, dont nous nous abstiendrons de donner le titre. La *Biographie* dit qu'il fut attaché quelque temps au comte de Lantrec qui le chassa très-rudemment. Helvétius ayant ouï parler de ses talens, l'attira à Paris au commencement de 1666, et lui fit une pension de 1200 fr. dont Sabatier jouit jusqu'à la mort de son protecteur en 1771. On peut croire qu'Helvétius vouloit, par cette pension, gagner au parti philosophique un jeune homme qui pouvoit servir ses vues. Sabatier fit paroître dans ce temps quelques compilations, un *Dictionnaire des passions, des vertus et des vices*, 1769, 2 vol. in-12, et un *Dictionnaire de littérature*, 1770, 3 vol. in-12. Jusque-là, l'auteur avoit été lié avec les écrivains appelés philosophes, mais il rompit avec eux et annonça la guerre par son *Tableau philosophique de l'esprit de M. de Voltaire*, 1771, in-8° et in-12, et réimprimé plusieurs fois. Cet ouvrage fut suivi d'un autre plus important, et qui est le principal titre de la réputation de Sabatier; *les trois Siècles de la littérature française*, 1772, in-8°, attirèrent à l'auteur de nombreux ennemis et de sévères critiques. Laus de Boissy, Condorcet, Lenoir-Duparc, attaquèrent dans des brochures l'auteur des *trois Siècles*; on alla jusqu'à lui disputer son ouvrage, et on l'attribua à un abbé Martin, mort en 1776. Sabatier défia d'en administrer la preuve, et attaqua en justice Beaudouin, grand-maître du collège du cardinal Lemoine, pour avoir dit dans le *Problème littéraire* que les *trois Siècles* étoient de Martin.

Malgré les critiques dont cet ouvrage fut l'objet, il eut un véritable succès, et il s'en fit successivement plusieurs éditions. Ce n'est pas que tous les articles soient également soignés; il y en a de médiocres et d'incomplets, il y en a qui ne sont pas exempts de déclamations; mais, dit M. Beuchot lui-même, qui n'a pas ménagé Sabatier, hors les articles dictés par la passion, les jugemens littéraires sont en général dictés par le goût. Sabatier fit plusieurs additions aux éditions nouvelles des *trois Siècles*; ces additions, composées au milieu de nouveaux travaux ou parmi les orages de la révolution, n'ont pas toute la perfection désirable. La sixième édition est de 1801. Sabatier, dans une lettre à M. de Labouisse, assuroit avoir traité avec un libraire de

Paris pour une septième fort augmentée, et qui feroit 6 vol. in-8° ; il disoit y avoir ajouté beaucoup d'articles. D'un autre côté, le libraire prétendoit n'avoir qu'un travail informe et peu digne de voir le jour. Il y a long-temps que les auteurs et les libraires sont en possession de se plaindre les uns des autres.

On a fait à Sabatier le reproche d'avoir été ingrat envers Helvétius, et d'avoir outragé son bienfaiteur dans son article des *trois Siècles* ; M. Nayral a pris la peine de discuter ce reproche ; mais l'article *Helvétius*, dans les *trois Siècles*, y répond péremptoirement. Loin que Sabatier outrage Helvétius dans cet article, nous osons croire qu'il le traite trop favorablement. Il n'énonce aucun blâme sur le livre de *l'Esprit*, et il loue beaucoup les qualités et le caractère de l'auteur. On peut dire que la reconnaissance a dicté cet article, et que le souvenir de la pension a prévalu sur le sentiment d'indignation que devoient exciter les principes et le ton d'un livre pernicieux.

Pendant que les *trois Siècles* suscitoient tant de contradictions à Sabatier, un homme puissant le dédommageoit par des marques d'estime et de confiance. Au commencement de 1777, le comte de Vergennes le choisit pour instituteur de ses enfans, et l'attira à Versailles où il lui procura un logement dans le château même. Une si haute protection ne fut pas inutile à la fortune de Sabatier, et il obtint successivement quatre pensions, une du roi, une sur les économats, une sur le *Meroure de France*, et une sur les affaires étrangères. Ces pensions lui donnoient une existence plus douce et plus sûre ; toutefois, soit par sa faute, soit par les préventions répandues contre lui, il ne jouit jamais d'un haut degré de considération. Les philosophes l'ont traité comme un homme méprisable par ses sentimens et sa conduite, et qui ne faisoit point honneur à la cause qu'il soutenoit ; on peut croire qu'ils ont exagéré ses torts, et qu'ils n'ont pas été fâchés d'avilir un ennemi. L'auteur de son article, dans la *Biographie*, l'a traité aussi avec une extrême sévérité, et parle des *turpitudes de sa vie privée*. N'auroit-il pas puisé ce jugement flétrissant dans les écrits de ces mêmes philosophes que Sabatier avoit attaqués ?

En 1773, Sabatier publia un *Abrégé historique de la vie de Marie-Thérèse et de Charles-Emmanuel III, roi de Sar-*

daigne. La France littéraire le cite comme ayant eu part aux *Antilogies et fragmens philosophiques*, en 1774; mais cet ouvrage est de l'abbé de Verteuil. Dans une notice inédite, rédigée par Sabatier lui-même, il désavoue en outre toute participation à d'autres ouvrages, tels que les *Derniers sentimens des plus illustres personnages condamnés à mort*, et le *Tableau de l'esprit des Français*. M. Beuchôt lui attribue une édition des contes de Bocace, en 1779, et prétend que Sabatier ne l'a désavouée qu'à cause de la position qu'il avoit prise de défenseur de la religion. En 1784 parurent les *Siècles païens, ou Dictionnaire mythologique de l'antiquité païenne*, 9 vol in-12. M. Nayral fait un grand éloge de cette compilation, qui est dédiée aux fils de M. de Vergennes. Au commencement de 1789, Sabatier rédigea les 19 premiers n^{os} d'un *Journal politique national*, mais il sortit de France après la prise de la Bastille, et se retira en Allemagne, où sa plume ne fut point oisive. On vit paroître successivement une *Lettre sur les causes de la corruption du goût et des mœurs, et sur le charlatanisme du 18^e siècle*, Aix-la-Chapelle, 1790, in-12; *Tocsin des politiques*, 1791, in-18, qui procura à l'auteur, dit-on, une invitation de se rendre à Vienne où il resta quatre ans; *Pensées et observations morales et politiques*, Vienne, 1794, tome 1^{er}; *Lettres critiques, morales et politiques, sur l'esprit, les mœurs et les travers de notre temps*, Erfurt, 1802, in-12. Dans ces lettres, il y en a une à Buonaparte qui est pleine d'éloges; il y en a une autre à l'évêque de Saint-Pol de Léon pour réclamer des secours, quoiqu'il ne fût point prêtre et qu'il ne demeurât point en Angleterre. On dit que Sabatier sollicita plusieurs fois la permission de rentrer en France, et que, dans cette intention, il prodigua les flatteries à Buonaparte; elles furent en pure perte, et il continua de rester en Allemagne. C'est donc à tort que plusieurs biographes le présentent comme étant rentré en France après le 18 brumaire.

Le véritable Esprit de J.-J. Rousseau, Metz, 1804, 3 vol. in-8^o, est un choix de maximes prises dans les œuvres de ce philosophe, avec une introduction et des notes de Sabatier; c'est encore une compilation qui n'est pas sans mérite; il y a de bonnes notes, quoique l'éditeur n'ait pas relevé tout ce qui méritoit de l'être. On pourroit être étonné aussi de le voir avancer dans l'introduction que l'arbre de la

science du bien et du mal et le serpent dont parle Moïse n'étoient que des emblèmes. Ce paradoxe fut signalé dans un bon article sur le véritable *Esprit de J.-J.*, dans les *Annales littéraires et morales*, t. II, p. 529; on y reconnoît la tonche de l'habile critique qui rédigeoit ce recueil. Un extrait de cet article a paru dans le *Spectateur français*, au 19^e siècle, t. III, p. 55.

Un ouvrage plus singulier encore de Sabatier, c'est l'*Apologie de Spinoza et du spinozisme*, avec cette épigraphe : *Et mundi infirmissima, elegit Deus ut fortia confutaret*, Altona, décembre 1805, in-8^o de 122 pages (1). Cette *Apologie* n'étoit d'abord qu'une partie des notes et éclaircissemens du *Traité de la souveraineté*, et l'auteur la publia avant ce *Traité*. On remarque d'abord que cette épigraphe, qui est indiquée comme empruntée du premier chapitre de la première Epître aux Corinthiens, est énoncée d'une manière très-inexacte; car il y a dans le texte : *Infirma mundi elegit Deus ut confundat fortia*. Mais ce qui est bien plus étrange, c'est la doctrine de l'ouvrage; loin de blâmer Spinoza de n'admettre qu'une seule substance dans le monde, Sabatier ose s'exprimer en ces termes : *Je le dis donc hardiment parce qu'il est utile de le dire et que l'impiété ne sauroit en tirer aucun avantage, comme on le verra tout à l'heure, la comble de l'ignorance et de la déraison est de prétendre qu'une substance réelle, se trouve partout et n'habite nulle part, ou qu'elle occupe un lieu sans avoir de l'étendue et des parties*; page 24, et à la page 26 : *Dieu étant par essence infini et présent partout, il est impossible de le séparer de l'univers, et absurde d'en faire un pur esprit*. L'auteur prétend que les théologiens ont fait tort à la religion par leurs fausses idées de spiritualité, et que son système est propre à réconcilier les philosophes avec la révélation. On ne peut s'expliquer une si étrange production dans un homme doué de quelque sens, et il est triste que Sabatier ait en quelque sorte fermé la carrière par un tel livre. Il faisoit imprimer à Hambourg une deuxième édition de l'*Apologie*, où il avoit ajouté des observations physiques assez hardies, lors-

(1) L'*Apologie* n'a proprement que 98 pages. Le reste est rempli par une lettre du 15 juillet 1766, écrite par Sabatier à Helvétius, et par une autre lettre de P. Motte, de Genève, qui félicite l'abbé Sabatier de son ouvrage.

que le prince d'Eckmull, qui commandoit pour Buonaparte dans le nord, le fit chasser d'Altona en 1811. L'auteur se retira à Ludweschlust, d'où il continua d'entretenir une correspondance avec M. de Labouisse.

Nous ne ferons plus mention que d'un ouvrage de Sabatier ; c'est le *Traité de la souveraineté, ou Connoissance des vrais principes du gouvernement des peuples*, Altona, 1806, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage fut peu répandu en France, et passa presque entièrement en Russie. Depuis, l'auteur en avoit préparé une deuxième édition augmentée de quelques chapitres ; c'étoit son livre de prédilection, et il se flattoit que les principes qu'il y avoit émis pouvoient seuls ramener l'ordre dans les Etats. Le manuscrit de la deuxième édition fut expédié d'Allemagne en France par les soins d'un ami de Sabatier ; mais le ballot fut saisi à la frontière, et l'auteur le réclama vainement. On peut croire que le tout est perdu à jamais.

La restauration ramena Sabatier en France ; il étoit vieux, infirme et aveugle. Il sollicita long-temps le paiement de ses quatre pensions, et croyoit fermement qu'il en obtiendrait les arrérages ; c'étoit le moindre prix que lui paroissoient mériter ses écrits et ses services. C'étoit lui qui avoit décidé la restauration, et il racontoit sérieusement qu'un petit écrit de quatre pages qu'il avoit lancé alors dans le public, avoit déterminé l'empereur Alexandre à agir avec vigueur ; ce petit écrit, imprimé à plusieurs milliers d'exemplaires, avoit donné, disoit-il, l'impulsion en Europe en faveur des Bourbons. Sabatier n'obtint qu'un secours annuel de 2000 fr. suivant les uns, de 3500 fr. suivant les autres. Ce secours étoit peu de chose pour un vieillard qui avoit beaucoup de besoins, et qui ne paroît pas avoir jamais bien connu l'ordre et l'économie. Sa famille le pressoit de retourner dans sa patrie ; il voulut rester à Paris pour y suivre ses sollicitations, ne pouvant croire qu'on ne lui rendroit pas enfin justice. Ce fut au milieu de ses espérances qu'il tomba malade ; le dénuement rendoit sa position plus pénible encore. On dit que les Sœurs de la charité du quartier qu'il habitoit le firent transporter dans leur propre maison, rue Neuve-St-Etienne-du-Mont. C'est là que Sabatier mourut, le 15 juin 1817, dans sa 76^e année ; nous ne savons pas s'il put recevoir les secours de la religion.

Tels sont les renseignemens que nous avons pu recueillir sur un homme trop exalté peut-être par les uns, mais aussi trop maltraité par les autres. Nous croyons l'avoir jugé avec impartialité, nous avons dit le bien et le mal ; quelques-uns de ses écrits ont été utiles, d'autres sont tout-à-fait condamnables. On est fondé à penser que ses *trois Siècles* sont au fond tout ce qui restera de lui. M. de Labouisse a publié de lui plusieurs articles, et nous répétons que c'est à son obligeance que nous devons la notice manuscrite qui nous a servi principalement.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. La fête du 15 août a été célébrée avec plus de pompe, cette année, à Notre-Dame, et deux circonstances ont contribué à y ajouter un nouvel intérêt. Avant la grand'messe, la statue d'argent, offerte par le Roi en l'honneur de la sainte Vierge, a été portée de l'archevêché à la métropole ; M. le duc de Doudeauville, ministre de la maison du Roi, accompagnoit le cortège, et une députation du chapitre est allée au-devant de Son Exc. La statue a été posée sur une crédence ; elle est haute de cinq pieds et d'une belle forme. Elle a été bénite par M. l'archevêque. Le ministre a assisté à la grand'messe qui a été célébrée par M. l'archevêque. Après l'Évangile, M. l'archiprêtre a lu la déclaration de Louis XIII. On a porté le livre des Évangiles et la paix à baiser au ministre du Roi, après le célébrant et les évêques. Le soir, les curés et autres ecclésiastiques convoqués par le Mandement pour la clôture du jubilé, se sont rendus à Notre-Dame. Le Roi est arrivé avant trois heures ; M. l'archevêque, à la tête du chapitre, a reçu le Roi à la manière accoutumée, et lui a adressé le discours suivant :

« Sire, le vœu de Louis le Juste, qui plaça le royaume sous l'auguste tutelle de Marie, fut le plus grand bienfait de son règne. Par cet acte d'une haute sagesse aussi bien que d'une piété profonde, il a su faire entrer dans les intérêts de la France la plus puissante et la plus fidèle des alliées. Avec elle, Sire, le bonheur s'épure et s'affermi, les malheurs s'adoucissent et se réparent.

» Grâces soient donc rendues à V. M., qui vient aujourd'hui renouveler en notre faveur une si douce et si heureuse alliance avec

la Reine du ciel, et qui a voulu, par de riches offrandes, en perpétuer le souvenir au milieu de son peuple!

» S'il nous est donné, comme pasteur, de précéder V. M. dans les routes de la foi, pour présenter à Dieu ses dons et ses prières, dans cette circonstance solennelle, qu'il est glorieux pour nous de la suivre, comme sujet, au pied d'un trône où elle va offrir à la Mère de Dieu nos cœurs avec le sien. Nous savons, Sire, tout ce que le vôtre renferme de bienveillance et de bonté; daignez agréer encore l'expression de tout ce que les nôtres éprouvent de respect et d'amour. »

Le Roi a répondu :

« M. l'archevêque, je viens avec une nouvelle ferveur implorer aujourd'hui le secours et la protection de la sainte Vierge, dont nous avons besoin dans tous les temps. Jamais elle ne nous a abandonnés; elle ne nous abandonnera dans aucune circonstance, quelque difficile qu'elle soit. C'est avec bonheur que j'ai fait à cette grande patronne de la France une trop modeste offrande; j'espère cependant que j'en recevrai la récompense la plus chère à mon cœur, celle de pouvois rendre mes peuples heureux. »

Le Roi, M. le Dauphin et M^{me} la Dauphine, ayant été conduits à leurs places, les vêpres de la fête ont commencé. A quatre heures, la procession s'est mise en marche; elle étoit composée des ecclésiastiques des séminaires, des ecclésiastiques des paroisses, des curés, du clergé de Notre-Dame, du chapitre, des aumôniers du Roi, de quatre prélats, savoir, M. l'ancien évêque de Tulle, M. l'évêque de Caryste, M. l'évêque de Grenoble et M. l'évêque nommé de Vannes. La statue de la sainte Vierge étoit portée au milieu des deux lignes du chapitre, en avant des évêques et du prélat officiant. Après le Roi, le prince et la princesse, étoient plusieurs seigneurs, les cours et tribunaux, les deux préfets, les officiers supérieurs, et un grand nombre de fonctionnaires. La procession a suivi le tour accoutumé. Quand elle a été rentrée dans l'église, M. le nonce pontifical, revêtu de l'étole et de la chape, avec la mitre et la crosse, s'est placé dans le sanctuaire au pied de l'autel, et a entonné le *Te Deum* pour la clôture du jubilé; l'hymne a été continuée alternativement par l'orgue et par le chœur. Ensuite le saint sacrement a été exposé, et M^{se} le nonce a donné la bénédiction. Le Roi a été reconduit par M. l'archevêque, le chapitre et les curés; il étoit cinq heures un quart quand S. M. est sortie de l'église.

— Par ordonnance du Roi, en date du 15, M. Louis-Guillaume Dubourg, ancien évêque de la Nouvelle-Orléans, est nommé à l'évêché de Montauban, en remplacement de M. de Cheverus. M. Dubourg, né Français, a passé la plus grande partie de la révolution aux Etats-Unis, où il a rendu de grands services aux catholiques, tant dans l'exercice du ministère que dans la carrière de l'instruction publique. Il fut fait évêque de la Nouvelle-Orléans en 1815, et passa par la France en 1817, emmenant dans son diocèse plusieurs ecclésiastiques italiens et français. Sa résidence fut d'abord à St-Louis, puis à la Nouvelle-Orléans. Des circonstances particulières contrarièrent et entravèrent plus d'une fois le bien qu'on pouvoit attendre de ses talens et de son zèle. Le prélat donna sa démission, comme on l'a vu par la lettre que nous avons rapportée de lui, et ne venoit que de rentrer en France. Le Roi, en s'empressant de l'adjoindre à l'épiscopat français, n'a pas eu seulement égard, sans doute, à son mérite et à ses vertus épiscopales; il est probable que S. M. a pensé aussi que M. Dubourg, accoutumé à vivre dans un pays peuplé de protestans, étoit plus propre à gouverner un diocèse qui en compte un grand nombre, et qu'il feroit plus aisément oublier à Montauban la perte d'un évêque cher à toutes les classes. M. de Cheverus reçoit en ce moment des marques d'attachement et de respect; les habitans de Montauban lui ont écrit les lettres les plus touchantes; ils ont demandé à conserver leur évêque; M. de Cheverus a écrit lui-même, et a prié le Roi de ne point le séparer de son troupeau. Ainsi le prélat, en quittant son diocèse, va se trouver entouré des mêmes regrets qui éclatèrent à son départ de Boston il y a quelques années. De tels adieux sont l'éloge le plus flatteur que puisse recueillir un évêque.

— Immédiatement après la fête, M. l'archevêque de Paris s'est mis en route pour la Savoie. Le prélat est accompagné de M. l'abbé Gallard, son grand-vicaire, et curé de la Madeleine, et de M. l'abbé Quentin, chanoine de la métropole. Il se propose d'assister à la translation des reliques de saint François de Sales et de sainte Chantal, qui aura lieu lundi et mercredi prochain, et de visiter ensuite une partie de la Savoie et de la Suisse. On se rend en ce moment de toutes parts à Anneci; plusieurs évêques français se proposent d'assister aux pieuses cérémonies qui vont avoir

lieu, entr'autres, dit-on, M. l'archevêque - administrateur de Lyon, MM. les évêques du Puy, de Belley, de Saint-Claude, etc. Tous les évêques de Savoie, plusieurs de ceux du Piémont et des pays voisins doivent aussi se trouver à Anneci dans cette circonstance.

— L'octave de saint Roch a commencé mercredi dernier, dans l'église de ce nom. Tous les jours de l'octave il y a, le matin, une grand'messe, qui est celle de l'Assomption, et le soir salut de saint Roch. Le dimanche 20, M. l'ancien évêque de Tullès officiera pontificalement matin et soir ; le sermon, à une heure, sera par M. l'abbé de Farge, et l'instruction du soir par M. l'abbé de Fontenailles. La relique de saint Roch est exposée pendant toute l'octave à la vénération des fidèles, dans la chapelle du saint patron.

— Il existe à Paris un établissement formé entièrement dans l'intérêt des jeunes gens et des familles, une société dite des bonnes études, où les jeunes gens puissent trouver au sortir du collège tous les secours nécessaires à une instruction variée. Un choix de bons livres, des entretiens sur divers objets de littérature, une réunion d'hommes de diverses professions, des cours et des conférences publiques, tels sont les avantages qu'offre cet établissement ; mais ce qui est sans prix pour les parens chrétiens, c'est que les jeunes gens trouvent là des exemples qui les éloignent des sociétés dangereuses. On n'y tolère ni les mauvais livres ni les mauvais discours, et sans imposer aux jeunes gens aucun devoir particulier de religion, on les détourne de la dissipation et des plaisirs bruyans de la capitale. Cet établissement a contribué à soutenir plusieurs jeunes gens pendant leur cours de droit ou d'autres sciences ; ils y ont formé des liaisons avec des hommes estimables, et ont appris à se garantir des pièges qu'on tend aujourd'hui de toutes parts à la jeunesse. Quelques jeunes gens, après avoir été reçus dans cet établissement, se sont ensuite dégoûtés de la paix et de l'esprit qui y règnent : ils se sont jetés dans le monde, dans les plaisirs et dans les partis ; mais du moins jusqu'ici ils ne s'étoient pas avisés de dénoncer une société modeste et utile. Cet honneur étoit réservé à M. Duchâteau, qui, excité peut-être par de pernicieux conseils et par l'exemple de M. de Montlosier, vient de lancer un pamphlet contre la société des bonnes études. Ainsi la mode des dénonciations se propage ; l'un

dénonce la congrégation, l'autre dénonce une société littéraire. Bientôt toutes les bonnes œuvres vont être l'objet d'attaques et d'insultes. On voit du jésuitisme partout. Ainsi M. Duchâteau nous assure que la société des bonnes études est une *affiliation jésuitique*, que c'est un foyer d'ultramontanisme, qu'on n'y loue que l'ancien régime, qu'on y déclame contre la Charte, etc. A ces accusations banales, il joint des absurdités palpables; il ne sait pas, dit-il, si les ministres communiquent d'avance leurs projets de lois à la société, ou si la société impose les siens aux ministres; mais il affirme que les lois du sacrilège, de l'indemnité et du droit d'aînesse, ont été proposées et discutées dans la société avant d'être présentées aux chambres. Eh bien! ce que dit ici M. Duchâteau n'a pas le sens commun. La société des bonnes études est sans influence et sans crédit, elle n'a aucun rapport prochain ni éloigné avec le ministère. On a pu y parler des projets de loi comme on en parle dans tous les salons; mais c'est une démençe que de prétendre que le ministère reçoit la loi d'une réunion de jeunes gens qui suivent des cours de droit, de sciences ou de littérature. M. Duchâteau est mécontent de tout ce qui se passe à la société des bonnes études, il trouve mauvais qu'on n'y souffre pas les livres philosophiques et les journaux révolutionnaires. Effectivement, pour former cette jeunesse, il faudroit lui mettre en main d'Holbach, Parny, et les petits volumes à cinq sous contre les prêtres et les Jésuites. M. Duchâteau accuse nommément quelques prédicateurs et cite des phrases de leurs discours; j'ai peur qu'il n'ait été mal servi par sa mémoire, et que son dépit ne joue un grand rôle dans tout ceci. Dans tous les cas, son procédé n'est pas fort honorable; dénoncer d'anciens maîtres ou d'anciens amis n'est pas d'un homme loyal et généreux. N'importe, on accueille cet écrit dicté par le ressentiment, on veut voir un témoignage irréfragable dans ces assertions d'un jeune homme mécontent. Ceux qui l'ont poussé peut-être à cette démarche en triomphent comme d'une autorité décisive. Le *Courrier français*, le *Constitutionnel*, donnent de longs extraits de sa brochure; ils regardent comme démontré tout ce qu'elle contient. Effectivement, les transfuges méritent toute confiance, et on ne peut refuser son estime à un dénonciateur. D'ailleurs, celui-ci est appuyé d'une bien grande autorité. M. de

Montlosier a daigné joindre à l'écrit de M. Duchâteau une approbation en forme datée du 2 août; il y déclare que la brochure est d'une bonne intention, et qu'elle est pensée avec sagesse. Ce suffrage du grand dénonciateur doit être un puissant encouragement pour son jeune imitateur. Je pense qu'on n'en restera pas là, et que cette dénonciation en amènera d'autres. On ne s'arrête pas dans une si belle route, et les orateurs de groupes qui déclamoient en 1790 et 1791 contre les nobles et les prêtres, se trouvèrent tout naturellement les meneurs des clubs qui provoquèrent des décrets si vigoureux et des mesures si énergiques en 1792 et 1793.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le Roi, informé par M. le sous-préfet de Rambouillet, des ravages occasionnés par l'orage qui a éclaté, le 4 de ce mois, sur plusieurs communes de cet arrondissement, a bien voulu faire remettre à ce magistrat une somme de 800 fr. pour être distribuée aux plus malheureuses victimes de cet événement.

— Le Roi vient d'accorder 3000 fr. pour l'établissement, à Toulouse, d'une école de musique et de chant.

— LL. AA. RR. M. le Dauphin, M^{me} la Dauphine, et MADAME, duchesse de Berri, ont daigné accorder une somme de 1000 fr. aux incendiés du hameau de Ruissel, arrondissement d'Autun.

— Un journal raconte plusieurs traits de M^{sr} le duc de Bordeaux, qui prouvent et l'excellence de son jugement et la bonté de son cœur. Nous citerons avec plaisir celui qui nous a paru le plus remarquable. On préparoit la carte d'Europe; déjà les contrées du Nord étoient coloriées, et l'un des artistes se prit à dire : *Nous voici bientôt en France.* Tout à coup le jeune prince, dont l'attention étoit portée sur un autre point, accourt au mot de *France*, en criant et frappant du pied : *A moi la France! à moi! Ceci me regarde : c'est moi tout seul qui veux tracer la France!*

— Lundi dernier, M. le ministre de l'intérieur est allé à la barrière de l'Etoile pour visiter les travaux de l'arc de triomphe, qui doit ouvrir avec majesté la plus magnifique entrée de Paris. S. Exc. a paru très-satisfaite des progrès des constructions. Tout permet donc d'espérer que ce beau monument, consacré à perpétuer le souvenir de la gloire du héros pacificateur de l'Espagne, et des braves qui ont combattu sous ses ordres, sera promptement terminé.

— *Le Pilote*, journal que l'on qualifie ordinairement de ministériel, et qui ne paroît être que l'écho des doctrines révolutionnaires, avoit inséré un article tendant à jeter la discorde entre les officiers du régiment des cuirassiers de Berri et ceux du quatrième régiment d'infanterie de la garde royale. MM. les officiers des deux corps ont protesté contre cet article, et l'ont qualifié d'infâme calomnie. Il

déclarent en outre qu'ils ont tous les mêmes sentimens de loyauté, de délicatesse, de dévouement pour le Roi, et qu'en dépit des artisans de trouble ils ne dévieront jamais du sentier de l'honneur et de la fidélité.

— Le tribunal de police correctionnelle de Toulouse a condamné un particulier de cette ville qui tenoit une maison de jeu, à 200 fr. d'amende et à deux mois de prison, pour avoir enfreint la dernière ordonnance de M. le maire, relative aux maisons de jeux. Le tribunal a en outre ordonné la clôture de l'établissement.

— Une dépêche télégraphique de Marseille, arrivée mercredi à Paris, et adressée par M. le préfet des Bouches-du-Rhône à MM. les membres du bureau des longitudes, annonce de la part de M. le directeur de l'observatoire de Marseille, qu'il vient de découvrir une comète dans la constellation de l'Eridan.

— M. le maréchal-de-camp Ricci, qui étoit en disponibilité, vient d'être nommé au commandement de l'école royale d'artillerie de Toulouse, en remplacement de M. le vicomte Levavasseur, décédé.

— On écrit de Perpignan que le tambour Bessières, condamné à la peine de mort pour voies de faits envers ses supérieurs, n'a cessé de se montrer repentant et résigné jusqu'à son dernier moment. Lorsqu'il fut arrivé au lieu du supplice, il dit d'une voix forte : *Mes camarades, j'ai mérité mon sort ; que mon exemple ne soit pas perdu pour vous ! Je pardonne à mes ennemis, comme je supplie les personnes que j'ai offensées de me pardonner.* Les pénitens de la confrérie de Saint-Jacques, après son exécution, lui rendirent les derniers devoirs, comme envers l'un des membres de la confrérie.

— En Portugal, la régente a publié une proclamation par laquelle elle déclare entr'autres choses qu'elle exécutera et fera exécuter la charte, *cet immortel code constitutionnel, unique planche de salut de l'existence politique des Portugais !*

— Le gouverneur militaire de la province de Tras-os-Montes, Correa de Matto, a fait une proclamation aux soldats à ses ordres, dans laquelle il leur apprend que les auteurs du désordre ont été saisis, et il les invite à marcher toujours dans les sentiers de la fidélité.

— On lit dans la *Gazette de Lisbonne* un avis ainsi conçu : « Son Exc. M^{te} le marquis de Borba, ministre de la maison royale, présente les domestiques et marmiteux des cuisines royales de se présenter le 4 août, à cinq heures de relevée, sur la place d'Ajuda, pour prêter leur serment à la constitution de la monarchie portugaise. »

— On raconte un fait assez extraordinaire et qui mérite confirmation : près de Radimowe, en Gallicie, ville qui dépend de l'évêché de Przemista, quelques pêcheurs, sondant avec leur crochet dans une rivière, en ont retiré une tête monstrueuse. Cette tête, qui est d'argent à treize toth, déjà rouillée, avoit été antérieurement dorée, et elle pèse près de trois livres de Vienne. Elle représente un animal inconnu ; le muse, qui ressemble assez à celui d'un bétier, a près d'une demi-aune de long ; elle a des oreilles de veau et des cornes ; celles-ci portent des boules à leurs extrémités. La blancheur de l'argent autour de la cassure prouve que la réparation de la tête d'avec

lé tronc ne peut qu'être récente. Le gouvernement a pris toutes les mesures pour découvrir le reste de l'animal.

— Le roi de Prusse a décidé que l'ouverture des Etats de la province de Westphalie auroit lieu à la fin d'octobre. Ceux du duché de Darmstadt sont convoqués pour le 3 septembre.

— On écrit de Bucharest que beaucoup de familles se retirent par crainte de la peste dans des domaines isolés à la campagne. Ce fléau cause de tels ravages à Rutschuk, que la mortalité y est d'environ cinquante personnes par jour.

Distribution solennelle des prix.

Cette solennité littéraire a été célébrée mercredi, avec la pompe accoutumée, dans la grande salle de la Sorbonne, chef-lieu de l'Académie de Paris. L'orateur chargé cette année de faire le discours latin étoit M. Chevalier, professeur de rhétorique au collège de Versailles. Le sujet du discours est « qu'il faut, dans toutes les circonstances, préférer l'honnête à l'utile, et que cette manière a toujours été celle des grands hommes dont la France s'honore. » Il a été écouté avec beaucoup de satisfaction. S. Exc. le ministre de l'instruction publique, faisant fonctions de grand-maitre de l'Université, s'est ensuite levé et a prononcé le discours suivant :

« Messieurs, c'est pour la cinquième fois que j'ai l'honneur de présider cette solennité littéraire, et que je viens distribuer des récompenses d'autant plus flatteuses pour ceux qui les reçoivent, qu'une justice plus éclairée et plus sévère a guidé ceux qui les ont décernées.

» N'est-il pas bien consolant pour nous et pour les coopérateurs de notre sollicitude, de pouvoir déclarer hautement dans cette enceinte, ou plutôt devant la France entière, que l'année qui vient de s'écouler a été particulièrement remarquable par la prospérité des collèges de cette capitale et du très-grand nombre de ceux de nos provinces ?

» Je n'ignore pas, Messieurs, les bruits que la malveillance affecte de répandre et qui sont trop facilement accueillis par l'irréflexion et la crédulité; les uns s'attachent à inquiéter les membres du corps enseignant sur leur avenir, en semant les plus chimériques alarmes; les autres travaillent à dénigrer nos écoles par les plus odieuses imputations; il leur suffit d'un seul de ces scandales, de ces désordres, tels qu'on en vit à toutes les époques et dont nous sommes les premiers à gémir, pour frapper de leurs impitoyables anathèmes toutes les maisons d'instruction publique à la fois. Leur opinion tyrannique ne sait que condamner et que proscrire. Comptant pour rien les difficultés des temps et des circonstances, ils nous commandent impérieusement une perfection qui ne fut jamais.

» Nous n'avons pas la folle présomption de penser qu'avant notre administration tout étoit mal et qu'aujourd'hui tout est bien. Le seul témoignage que nous puissions nous rendre, c'est d'avoir favorisé

autant qu'il étoit en nous, l'impulsion donnée vers des améliorations successives.

» Laissons aux cerveaux malades leurs utopies en matière d'éducation ; faisons le bien en cherchant le mieux, mais avec discernement, sans rigorisme comme sans mollesse ; et croyons que le temps entre pour quelque chose dans le perfectionnement des institutions humaines.

» Le Roi, dont le cœur paternel embrasse toute la grande famille des Français, a laissé tomber un regard vivifiant sur l'Université, en autorisant des écoles préparatoires destinées à la perpétuer : placées au sein même de nos collèges, elles formeront des maîtres d'élite, qui transmettront d'âge en âge le dépôt des bonnes méthodes et des bonnes doctrines. Oui, nous l'espérons, et nous en avons pour garant les sentimens généreux qui vous animent, on verra sortir de nos mains une jeunesse pleine de foi, pleine d'honneur, soumise par devoir aux lois de son pays, dévouée à cette race auguste qui seule, après tant d'orages, a pu fonder et seule peut affermir au milieu de nous l'alliance si désirée et toujours si difficile du repos public et de la liberté de tous.

» Sachons nous montrer dignes des enfans de saint Louis et de Henri IV ; que toujours la religion soit l'ame de nos établissemens, que la discipline en soit la gardienne, que l'étude en soit la gloire. C'est par là que vous et moi, Messieurs, nous confondrons nos communs détracteurs, et que l'Université royale ne pourra plus avoir d'autres ennemis que les ennemis mêmes de notre belle patrie. »

Le prix d'honneur de philosophie a été remporté par l'élève Legras, du collège royal de Henri IV ; celui de rhétorique par l'élève Galeron, du même collège. Les prix et les accessits ont été partagés entre les huit collèges, savoir ; collège Henri IV, 17 prix, 63 accessits ; Charlemagne, 12 prix, 54 accessits ; Saint-Louis, 8 prix, 19 accessits ; Louis le Grand, 8 prix, 33 accessits ; Bourbon, 4 prix, 23 accessits ; Versailles, 2 prix, 2 accessits ; Sainte-Barbe, 4 prix, 22 accessits ; Stanislas, 5 prix, 11 accessits.

Nous renvoyons au numéro suivant des détails sur quelques distributions de prix en différens établissemens.

Considérations sur les constitutions démocratiques, et en particulier sur les conséquences de la charte portugaise par rapport à la politique de l'Angleterre et de l'Europe,
par M. Laurentie (1).

Cet écrit se compose de deux parties distinctes. Dans la première, l'auteur présente des réflexions générales sur la disposition actuelle des esprits, sur la liberté de la presse et

(1) In-8°, prix, 2 fr. 50 cent. et 3 fr. franc de port. A Paris, au bureau du *Mémorial catholique*, et chez Adr. Le Clerc et compagnie, au bureau de ce journal.

sur cette manie de constitutions démocratiques qui tendent à ôter à la monarchie toute force pour arrêter les désordres de la société. Il ne dissimule point le mal qui nous tourmente, et, comme tous les bons esprits, il est effrayé des suites que peut avoir la licence de la presse; toutefois il ne provoque point la censure, et croit, dit-il, *qu'il y a un moyen plus noble et plus vrai d'entendre la répression des abus de la presse, et que ce n'est pas ici le lieu de l'indiquer.* Nous avouons que nous sommes d'un avis tout différent : puisque la licence actuelle de la presse nous menace des plus grands dangers, rien n'étoit plus urgent que d'en indiquer le remède. M. Laurentie nous laisse sur le bord de l'abîme, sans nous donner les moyens de n'y pas tomber. Plus ses pressentimens sont fondés et terribles, plus il nous devoit ses idées sur les mesures à prendre pour nous sauver du naufrage. Peut-être sera-ce la matière d'un nouvel écrit.

Dans sa seconde partie, l'auteur parle de la constitution du Portugal, de la situation ancienne et moderne de ce royaume, et de la nouvelle constitution qu'on vient de lui donner. Il examine l'esprit de cette pièce, toute démocratique, et qui place le Portugal et l'Europe dans une position inattendue. Elle dépouille la monarchie de ses plus belles prérogatives, et ne met aucun contre-poids au pouvoir populaire. Est-ce une reine de sept ans ou une régente de vingt-deux ans qui balanceront l'influence des cortès? M. Laurentie discute plusieurs articles de cette constitution, et en fait voir la tendance. Il s'exprime avec sévérité sur le gouvernement anglais, qu'il accuse d'asservir le Portugal, et remarque combien la conduite du ministère anglais envers ce petit royaume est peu conforme à la déclaration qu'il a faite de ne pas vouloir s'immiscer dans le régime intérieur des autres Etats. Enfin, l'auteur recherche quelle doit être la politique de la France dans cette circonstance. C'est dans l'ouvrage même qu'il faut juger de l'ensemble des réflexions et des vues de M. Laurentie; les unes et les autres partent d'un profond éloignement pour les théories révolutionnaires. L'auteur, qui a plus d'une fois combattu pour la cause de la religion et de la monarchie, montre ici le même zèle, et les périls de cette noble cause ne paroissent qu'exciter plus encore son dévouement et son courage.

Manuel des congréganistes, deuxième édition, fort augmentée (1).

Il faut peut-être se hâter pour rendre compte d'un tel livre ; car, du train dont nous y allons, je ne sais si bientôt ou pourra recommander ou même simplement annoncer un *Manuel des congréganistes*. Puisque les congréganistes sont des conspirateurs, ceux qui les estiment et les soutiennent doivent évidemment être leurs complices. On trouvera peut-être quelque vieil arrêt du parlement applicable à cette affaire, et dans un moment où on proclame la liberté des opinions et celle des cultes comme les inappréciables bienfaits d'un siècle plus heureux et d'une philosophie tolérante, on vous prouvera doctement qu'une congrégation pieuse est extrêmement inquiétante pour l'État, et qu'elle met la société en péril. Que les ennemis de la religion et de la monarchie se rassemblent, que les francs-maçons tiennent leurs loges, que des associations littéraires et philosophiques se forment de tous côtés, que les protestans, les incrédules, les sociniens, se réunissent pour saper la révélation, pour entendre des discours, pour fonder ou distribuer des prix en l'honneur de leur cause, on ne peut, dit-on, les poursuivre, et la Charte est là pour les protéger ; mais ce grand nom ne peut plus être invoqué dès qu'il s'agit de Jésuites, de missionnaires et de congrégations ; ici l'abus est trop criant et le danger trop impérieux. Il faut se hâter de voler au secours de l'État, et à défaut des lois nouvelles, il faut rappeler, pour ce cas seulement, quelque acte de l'ancienne législation. Ce sera

(1) In-18 de 400 pages, prix, 1 fr. 25 c. et 1 fr. 80 c. franc de port. Au Mans, chez M^{me} V^o Dureau ; et à Paris, au bureau de ce journal.

comme une double arme fort commode pour renverser les institutions favorables à la religion. Mais revenons au livre qui doit nous occuper.

Ce livre va nous révéler apparemment les secrets des congréganistes ; nous allons connoître leur esprit, leurs manœuvres, leurs complots. Écoutons donc bien. Ce *Manuel* est divisé en trois parties : la première contient les réglemens et exercices pieux de la congrégation de la sainte Vierge ; c'est là sans doute que doit être le venin. Effectivement, je lis, page 6, que l'esprit de la congrégation est celui de la charité évangélique, que les congréganistes ne doivent faire entre eux qu'un cœur et qu'une ame, qu'ils se proposent d'imiter l'humilité, la charité et la pureté de la sainte Vierge, qu'ils sont assidus à l'office paroissial, qu'ils approchent des sacremens, qu'ils fuient les bals et les spectacles, et qu'ils s'interdisent sévèrement les mauvais livres ; de plus, ils doivent prier pour leurs frères, visiter les pauvres, assister les malades, et rendre au prochain toute sorte de services. Tout cela, voyez-vous, est fort suspect, et on doit se défier de cette affectation de piété et de charité. Tant de dévotion et de zèle importune ceux qui en ont moins ; c'est pour eux un reproche piquant, c'est une espèce d'insulte, cela tend à les diffamer, comme l'a si bien dit M. de Montlosier. De quel droit des chrétiens si fervens se mettent-ils, par leur foi, en opposition avec l'indifférence ou l'incrédulité de leurs voisins ? Leur régularité n'est-elle pas une sorte de satire contre ceux qui ne suivent pas la même ligne de conduite ? N'est-ce pas décrier son prochain que de suivre si ponctuellement des exercices de piété qui ne peuvent pas être du goût de tout le monde ? C'est accuser les tièdes, c'est leur infliger une honte, c'est exercer contre eux une persécution. Tels sont les raisonnemens de ce bon M. de Montlosier, d'où il suit qu'on ne doit pas souffrir ces gens qui font maigre tandis que d'autres veulent faire

gras, qui vont à l'église pendant que d'autres courent au spectacle, qui pratiquent tous les devoirs du chrétien pendant que d'autres s'en dispensent: Ce sont les premiers qui ont tort, et on ne sauroit couvrir de trop de ridicule ces imbéciles qui écoutent les prêtres, lorsqu'il faudroit *n'avoir de rapport avec eux que comme on en a avec les médecins*, c'est-à-dire, ne les voir que le moins possible. Voilà pourtant les absurdités où la manie antisacerdotale a pu pousser un homme qui se pique d'esprit!

La deuxième partie du *Manuel des congréganistes* contient les pratiques de piété les plus usitées parmi eux, et les plus utiles en général à tous les fidèles; on y traite de la méditation, de la visite des malades, des visites au saint sacrement, de la dévotion au sacré-cœur, de celle du mois de Marie, du rosaire et du chapelet, et de quelques autres pratiques autorisées dans l'Eglise. A la suite est une instruction sur les indulgences, rédigée d'après les écrits des théologiens les plus estimés, puis un recueil d'indulgences authentiques extrait d'un livre italien publié à Rome, en 1818, avec l'approbation de la congrégation des indulgences.

Dans la troisième partie du *Manuel* se trouvent les prières du matin et du soir, celles pour la messe, la confession et la communion, les vêpres et complies du dimanche, et d'autres prières qu'on peut appeler communes et générales.

Voilà tout ce que contient ce livre; en attendant qu'il soit dénoncé, nous devons dire que nous n'y avons rien trouvé d'effrayant ou de dangereux. A la vérité on y parle des Jésuites avec estime; on y recommande même d'honorer spécialement les saints personnages qui ont appartenu à la compagnie de Jésus; mais nous ne connoissons point d'arrêt du parlement qui le défende. En tout cas, M. l'évêque du Mans, qui avoit approuvé la première édition du *Manuel*,

déclare que celle-ci a été augmentée de prières, d'instructions, de pratiques et des réglemens approuvés par le prélat pour les congrégations établies dans son diocèse; il la recommande aux fidèles et spécialement aux congréganistes pour lesquels il l'adopte. Cette approbation est du 19 juillet dernier; elle constate deux choses, savoir, que non-seulement M. l'évêque du Mans approuve le *Manuel*, mais encore que le prélat n'a pas craint d'établir des congrégations dans son diocèse. N'y auroit-il pas là matière à exercer le zèle de M. de Montlosier, et ne pourroit-il pas voir dans cette conduite une nouvelle preuve de l'esprit d'envahissement du clergé et de l'invasion de la vie dévote sur la vie chrétienne?

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. La cour royale s'est assemblée vendredi pour délibérer sur la dénonciation de M. de Montlosier; cette réunion a duré depuis 11 heures jusqu'à 4. Tous les membres de la cour qui se trouvent à Paris étoient réunis sous la présidence de M. Séguier. Le procureur-général, M. Jacquinot-Pampelune, étoit présent, et a requis que la cour déclarât qu'il n'y avoit lieu à délibérer. On assure que 7 conseillers seulement ont voté pour que la cour se déclarât compétente, et que 17 ont été d'avis que la cour prononçât purement et simplement son incompétence, sans aucun considérant. Un membre avoit demandé que ceux qui appartiennent à quelque congrégation ne fussent pas admis à voter; ce qui avoit le double avantage de jeter sur eux de la défaveur et d'écartier des votes contraires à l'opinion qu'on vouloit faire prévaloir; toutefois cette proposition n'eut pas de suite. Enfin, sur 54 membres présens, les deux tiers ont adopté l'arrêt tel qu'il suit :

« La cour, après avoir entendu les observations de plusieurs de Messieurs sur les faits contenus dans un écrit intitulé *Dénonciation*, etc., signé par le comte de Montlosier, et adressé à tous et chacun des membres de la cour;

» Après avoir également entendu M. le procureur-général du Roi dans son réquisitoire, tendant à ce qu'il fût dit par la cour qu'il n'y avoit lieu à délibérer;

» Vu les arrêts du parlement de Paris du 9 mai 1760; les arrêts conformes des autres parlemens du royaume; l'édit de Louis XV de novembre 1764; l'édit de Louis XVI du mois de mai 1777; la loi du 18 août 1792; le décret du 3 messidor an XII;

» Attendu qu'il résulte desdits arrêts et édits que l'état de la législation s'oppose formellement au rétablissement de la compagnie dite de Jésus, sous quelque dénomination qu'elle puisse se présenter; que ces édits et arrêts sont fondés sur l'incompatibilité reconnue entre les principes professés par ladite compagnie et l'indépendance de tous gouvernemens, principes bien plus incompatibles encore avec la Charte constitutionnelle, qui fait aujourd'hui le droit public des Français;

» Mais attendu qu'il résulte de cette même législation qu'il n'appartient qu'à la haute police du royaume de supprimer et de dissoudre les congrégations, associations ou autres établissemens de ce genre, qui sont ou se seroient formés au mépris des arrêts, édits, lois et décrets sus-énoncés;

» En ce qui touche les autres faits contenus dans ledit écrit du comte de Montlosier:

» Attendu que, quelque puisse être leur gravité, ils ne constituent, quant à présent ni crime, ni délit, ni contravention, dont la poursuite appartienne à la cour;

» La cour se déclare incompétente. »

Cet arrêt termine la discussion; la cour royale s'est déclarée incompétente, la cause est finie. Quant aux considérans sur lesquels quelques journaux se sont étendus avec complaisance, ces motifs, comme l'a déclaré la cour de cassation dans une autre circonstance, ne constituent pas le jugement et ne sont autre chose que des raisonnemens et des opinions particulières qui n'ordonnent rien. On pourroit être étonné même de voir la cour royale invoquer une loi du 18 août 1792, loi rendue sans la sanction royale, et dans un temps d'anarchie où la justice comme l'humanité étoient foulées aux pieds. Au surplus, il est bon de remarquer que cet arrêt n'a point été publié officiellement par la cour, qu'il n'a pu l'être, et qu'il n'est connu jusqu'ici que par la publication qu'en a faite le *Constitutionnel*, lequel a eu le privilège d'annoncer le premier le résultat de la délibération. Cela pourroit mettre en défiance sur l'exactitude et l'authenticité du considérant, mais à s'en tenir même à cette version, l'essentiel est dans le dispositif; or, le dispositif déclare l'incompétence. Le jugement est tout entier là et n'est que

là. Cette affaire, dont on a fait tant de bruit, est donc tombée, et ce pauvre M. de Montlosier a échoué dans sa tentative. A la vérité, un journal, plein de bienveillance pour le clergé, lui suggère l'idée de porter sa dénonciation devant les autres cours royales; mais ce moyen, imaginé en désespoir de cause et pour prolonger le scandale, seroit si ridicule, qu'il ne pourroit avoir aucun succès. Ne seroit-il pas plaisant de déférer à la cour royale d'Agen ou de Pau ce qui se passe à Montrouge ou à Saint-Acheul? La cour royale de Corse ira-t-elle informer sur une congrégation qui existe à Paris? Espérons que les bonnes intentions de ceux qui soufflent ainsi le feu seront encore déçues, et que ce petit complot de dénonciations n'excitera que la risée qu'il mérite.

— Nous avons annoncé que M. l'abbé Coudrin, grand-vicaire de Troyes, étoit nommé grand-vicaire de Rouen; on nous assure que cette nomination n'est pas encore définitivement arrêtée. On nous fait remarquer aussi que le grand-vicaire de Troyes nommé avec M. l'abbé Fournerot n'est point M. Lejeune, mais M. Legrand, curé de Brienne. M. Lejeune est secrétaire de l'évêché.

— Une demoiselle juive, Esther Maville, désiroit depuis long-temps être admise dans le sein de l'Eglise; elle a été baptisée le lundi 14, à Notre-Dame, par M. l'abbé Girod, vicaire, qui l'avoit instruite et préparée. Elle a eu pour parrain son frère, officier de la légion d'honneur, dont le même ecclésiastique avoit déjà reçu l'abjuration il y a quelques années.

— Le sieur Liaas, demeurant à Savignac, diocèse de Bayonne, avoit rendu plainte contre M. Casaubourg, curé de la paroisse, pour avoir refusé d'admettre les sieur et dame Loustalot, ses parens, comme parrain et marraine de son enfant nouveau-né. Il s'étoit pourvu en appel comme d'abus devant le conseil d'Etat, alléguant que son honneur étoit blessé par le refus du baptême et par le refus de recevoir tel parrain et telle marraine. Mais les informations qui furent prises constatèrent que le curé n'avoit pas réellement refusé le baptême, qu'il avoit même déclaré formellement être prêt à l'administrer. Son refus ne tomboit que sur le choix du parrain et de la marraine, qu'il disoit ne point pratiquer la religion, et ne pouvoir conséquemment être admis comme

parrains. Rien d'ailleurs, dans ses procédés, ne sent l'insulte ou la violence. Aucune loi civile n'oblige un prêtre à admettre tel ou tel parrain, et les lois canoniques le lui défendent. Le ministre des affaires ecclésiastiques, auquel cette affaire fut communiquée, a donné un avis motivé en faveur du curé, et le conseil d'Etat, sur le rapport du comité du contentieux, a déclaré qu'il n'y avoit pas eu refus de baptême, et par conséquent qu'il n'y avoit pas eu abus en ce point, et que quant au refus du parrain, le recours, d'après la loi, n'appartenoit qu'aux personnes intéressées; que les sieur et dame Loustatot ne se pourvoyoit pas, et que le sieur Menude-Liaas étant sans qualité pour se plaindre, n'étoit pas recevable. L'appel a donc été rejeté.

— La petite ville de Digoin, diocèse d'Autun, vient d'éprouver les heureux effets de ces exercices extraordinaires qui ne choquent que la prévention ou l'orgueil, ou des passions plus impérieuses encore. Le moment de commencer les exercices du jubilé approchoit, et le vertueux curé de la ville se trouvoit réduit à ses propres forces et à celles de son vicaire. Vivement affecté de l'indifférence d'un assez grand nombre de ses paroissiens, il appela la coopération de M. l'abbé Migeat, chanoine de Moulins, qui voulut bien se charger des instructions pendant la quinzaine. Dès les premiers jours, le concours fut grand pour une population de 2600 âmes. Chacun parut empressé de profiter des grâces qu'offroit la Providence; on se présenta en grand nombre au tribunal, et les trois ecclésiastiques étoient obligés de prolonger les confessions jusque dans la nuit. Les processions étoient édifiantes par l'ordre, le concours et le recueillement; on y remarquoit environ 800 hommes dont la modestie avoit quelque chose de frappant. A la communion générale il y eut environ 800 personnes, dont moitié d'hommes; elle avoit été précédée pendant la quinzaine de communions particulières. Les résultats de cette petite mission se soutiennent, et beaucoup de personnes continuent à s'approcher du tribunal de la pénitente.

— Le monastère de Hautecombe, situé en Savoie, entre le lac du Bourget et le Mont-du-Chat, étoit une maison très-ancienne, et les ancêtres des ducs de Savoie avoient leur sépulture dans l'église. Ce couvent fut, comme tant d'autres, la proie de l'esprit d'impiété et de destruction; les tombeaux

furent ouverts, le plomb vendu et les os dispersés. L'église et le couvent furent aliénés, et n'offroient, il y a quelques années, que des ruines et des souvenirs. Le roi de Sardaigne, Charles-Félix, a entrepris de restaurer ce monastère. Il l'a racheté il y a deux ans, et y a fait exécuter de grands travaux : l'église, la maison, les monumens, ont été réparés, et des tableaux et des statues ornent aujourd'hui ce lieu, dont l'aspect attristoit naguère l'ame du voyageur. Le 3 août dernier, le roi et la reine se sont rendus à Hautecombe; le 4, M. l'archevêque de Chambéri y est arrivé, et le lendemain ce prélat a béni l'église. Le roi a voulu assister à la cérémonie, qui a duré cinq heures. Le 6, on a replacé, dans différens mausolées, dix cercueils contenant des ossemens que M. l'archevêque de Chambéri avoit été chargé de reconnoître l'année dernière. La translation s'est faite avec beaucoup d'appareil; le convoi funèbre étoit composé de personnes distinguées, et la piété du prince, qui rendoit à ses ancêtres les honneurs de la sépulture plusieurs siècles après leur mort, avoit quelque chose de touchant. Le 7, M. Bigex a célébré un service solennel pour les seigneurs et princes ensevelis à Hautecombe. Le roi y a encore assisté, et le même jour ce prince a annoncé qu'il cédoit cette maison et ses dépendances aux religieux Bernardins qui en ont pris possession. Le prince les charge de prier pour sa famille, et de plus, comme le défilé dans lequel se trouve le lac du Bourget, qui baigne les murs de Hautecombe, est sujet à des orages fréquens qui mettent les passagers en péril, le roi veut que les religieux puissent les secourir, et qu'ils aient toujours un canot prêt à parcourir le lac à cet effet. Cette prévoyance est bien digne d'un prince si généreux. Ainsi, les religieux de Saint-Bernard sauveront les voyageurs assaillis par la tempête sur les eaux comme au haut des monts. Le roi de Sardaigne vient encore de faire réparer le tombeau des premiers ducs de Savoie dans l'église de Saint-Jean-de-Maurienne.

— L'esprit de schisme s'agite pour troubler les églises dans les nouveaux Etats de l'Amérique. Nous avons cité déjà des documens alarmans sur l'esprit du congrès mexicain. Un rapport du ministre de la justice et des affaires ecclésiastiques, fait l'année dernière, annonçoit le projet de rendre au clergé le droit d'élire les évêques; voyez le n° 1164. Dans

le n° 1168, nous parlâmes d'une déclaration tout-à-fait hostile du congrès. Une nouvelle démarche de ce congrès est plus inquiétante encore; il a décidé qu'on enverroit à Rome un ministre chargé de traiter un accord, mais on a chargé en même temps la commission ecclésiastique et celle des relations extérieures de rédiger un plan d'instruction pour l'envoyé de la république. Ces commissions ont présenté, le 28 février dernier, leur travail au sénat qui en a ordonné l'impression le 2 mars. Le rapport forme 16 pages in-folio et est tel qu'auroit pu le rédiger quelque canoniste appelant ou quelque évêque constitutionnel; et si M. G. n'y a pas eu part, il en sera du moins très-content. Le rapport dit que quelques hommes timides avoient pensé qu'on ne pouvoit négocier avec Rome sans transiger sur les principes, mais que cette fausse politique ne sauroit être adoptée par le congrès mexicain. Là-dessus on remonte aux conciles de Constance et de Bâle; Rome s'est toujours opposée aux réformes, elle a maintenu les usurpations de la cour papale, elle a séparé des nations entières par l'excès de ses prétentions. *Cependant, dit le rapport, les vrais principes de la hiérarchie ne sont jamais tombés dans l'oubli; on les rappela dans le synode de Pistoie composé de 316 ecclésiastiques, l'élite de l'Italie; l'assemblée constituante de France les appliqua par de sages réformes, si impolitiquement repoussées par une partie du clergé français, supprimées presque aussitôt après leur naissance.* Ainsi voilà une profession de foi bien nette; MM. du Mexique, placés à 2000 lieues du théâtre des évènements, prétendent les juger autrement que le Pape et les évêques; ils appellent de tout leur pouvoir des innovations rejetées par toute l'Eglise. Ils déclarent qu'il faut regarder comme étant de droit naturel et divin l'élection des pasteurs par la société chrétienne; en quoi ils vont plus loin que le rapport du ministre de l'année dernière, qui ne parloit que de rendre au clergé l'élection des évêques. Le rapport des deux commissions prétend que l'ancienne discipline a été altérée par l'ambition des papes et des rois; il contient une discussion sur le point de savoir si le pouvoir a été donné par J.-C. à saint Pierre seul ou aux apôtres, et une autre discussion sur l'étendue et les limites des deux puissances. Enfin le rapport finit ainsi : *Quelle que soit la conduite de la cour de Rome envers la nation mexicaine, celle-ci ne né-*

gligera aucun soin pour rester unie avec le pouvoir exécutif de la république chrétienne fondée par J.-C. sur le modèle même du gouvernement qui régit aujourd'hui le Mexique ; mais, pénétrée de ses droits aussi bien que de ses devoirs, la nation mexicaine n'imitera jamais la conduite de certains monarques européens qui serment aujourd'hui les yeux sur l'invasion du pouvoir des évêques. Tel est ce document véritablement déplorable dont le résultat ne pourra être qu'un schisme ; ainsi cette république naissante se met dès son début en opposition avec le chef de l'Eglise, elle proclame des principes de désorganisation et de troubles ; on en jugera encore mieux par les 15 articles qui suivent le rapport, et dont les deux commissions ont proposé l'adoption au sénat :

« 1° La religion de la république est la religion catholique apostolique et romaine. La nation la protège par ses lois : elle interdit l'exercice de toute autre.

» 2° La république mexicaine emploiera tous les moyens de communication nécessaires pour conserver et resserrer les liens d'union avec le pontife romain qu'elle reconnoit comme le chef de l'Eglise universelle.

» 3° La république est soumise aux décrets des conciles œcuméniques pour le dogme ; mais elle est libre d'accepter leurs décisions pour la discipline.

» 4° Le congrès général du Mexique est investi exclusivement des pouvoirs pour régler l'exercice du patronage dans toute la confédération.

» 5° Le même congrès se réserve le droit de régler et de fixer les revenus ecclésiastiques.

» 6° L'évêque métropolitain de Mexico érigera, réunira, démembrera, organisera les diocèses, conformément aux démarcations civiles fixées par le congrès général.

» 7° Le même métropolitain, ou à son défaut le plus ancien des autres évêques, confirmera l'élection des évêques suffragans. Ceux-ci confirmeront le métropolitain. Dans l'un et dans l'autre cas, il en sera donné avis à Sa Sainteté.

» 8° Toutes les affaires ecclésiastiques seront terminées définitivement dans la république, conformément à l'ordre prescrit par les canons et les lois.

» 9° Les étrangers n'exerceront, dans la république, en vertu de commission, aucun acte de juridiction ecclésiastique.

» 10° Les communautés religieuses de l'un et de l'autre sexe suivront exactement les règles de leurs instituts respectifs, en ce qui ne sera pas contraire aux lois de la république et aux canons. Elles seront soumises au métropolitain dans tous les cas pour lesquels on avoit recouru à des autorités hors de la république.

» 11° Le métropolitain aura les pouvoirs nécessaires (avec la fa-

culté de les déléguer aux ordinaires) pour procéder à la sécularisation des réguliers de l'un et de l'autre sexe qui la solliciteront.

» 12° On demandera au pontife romain la convocation d'un concile général.

» 13° La république enverra tous les ans au pontife romain cent mille pesos comme oblation volontaire pour subvenir aux dépenses du saint Siège.

» 14° Des négociations seront ouvertes avec les autres républiques américaines pour se concerter sur les mesures relatives aux affaires ecclésiastiques, afin qu'on puisse, le plus tôt possible, présenter à S. S. un plan uniforme.

» 15° Le gouvernement pourvoira séparément aux articles sur lesquels on n'aura pas obtenu l'uniformité désirée. »

On pourroit demander ici si ce n'est pas une dérision d'annoncer le désir de resserrer les liens d'union avec le Pape, et puis de déclarer qu'on ne lui laissera exercer aucun acte de juridiction. On pourroit demander encore en vertu de quel droit l'archevêque de Mexico érigera et organisera les diocèses. Ainsi on lui attribue ce qu'on refuse au Pape, on renouvelle les décrets rendus par Buonaparte dans des temps de dissensions. C'est un triste présage pour la paix et la prospérité de la nouvelle république. Quelques-uns disent que le Père Mier est auteur de cette espèce de constitution ecclésiastique, mais on peut conjecturer sans trop de témérité que le texte en a été fourni par un homme qu'on sait être en correspondance avec les nouveaux Etats d'Amérique, et qui voudroit y réaliser les idées de réforme et de schisme qu'il a eues la douleur de voir avorter en France.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le Roi a daigné accorder, sur la recommandation de M. le marquis de Vaulchier, une somme de 800 fr. à plusieurs familles incendiées de la commune de Moyrans (Jura).

— S. A. R. MADAME, duchesse de Berri, qui n'est étrangère à aucun acte d'humanité et de bienfaisance, a daigné faire mettre à la disposition de M. le préfet du Puy-de-Dôme une somme de 300 fr. pour les incendiés de Tauves et de Latour. Ces infortunés avoient déjà reçu des secours du Roi, de M. le Dauphin, M^{me} la Dauphine, M^{gr} le duc et M^{lle} d'Orléans.

— Le Roi vient d'affecter 300,000 fr. aux décorations des appartemens du Louvre où se trouveront le conseil d'Etat et le nouveau musée égyptien. Les peintres chargés de ces travaux sont MM. Gros, Fragonard, Abel Pujol, Allaux, Hein, Scheffer et Picot.

— Le conseil-général du département de la Seine a ouvert jeudi, à l'Hôtel-de-ville, sa session nouvelle. M. Lebeau a été nommé président, et M. de Montantant secrétaire.

— Le Roi, par ordonnance du 26 juillet dernier, a accordé à M. le chevalier de La Salle, officier des gardes du corps, le titre de vicomte, en récompense de ses bons et loyaux services.

— M. Laurentie avait réclamé contre un article du *Constitutionnel* qui l'accusait d'avoir fait l'apologie des massacres de la *Saint-Barthélemi*: le *Constitutionnel* se défendit par une citation d'un ouvrage de M. Laurentie intitulé: *De la Justice au dix-neuvième siècle*, dans laquelle les mesures de nos rois contre les protestans étoient qualifiées de *rigueurs salutaires*. M. Laurentie revient aujourd'hui à la charge, et déclare qu'il n'a entendu parler que de l'ensemble des règnes où la réforme fut comprimée légalement, et non point d'une époque de désordres dont, par une interprétation forcée, le *Constitutionnel* a voulu attribuer à M. Laurentie l'odieux d'avoir justifié des meurtres.

— M. Jacquinet-Pampelune, conseiller d'Etat et procureur-général près la cour royale de Paris, est nommé membre de la commission de révision, en remplacement de M. Bellart, décédé.

— L'Académie française tiendra sa séance annuelle le vendredi 25 août, jour de la saint Louis, à trois heures précises.

— D'après un nouvel ordre, les courriers de la poste, lorsqu'ils seront en route, sonneront de la trompette à quelque distance des relais, qui, par ce moyen, seront plus tôt préparés. Depuis quelque temps, ils vont prendre des leçons, et seront bientôt en état de se conformer à ce qui leur a été prescrit.

— La chambre d'accusation s'est réunie, samedi, pour délibérer sur les réserves de M. le procureur-général, tendant à poursuivre, devant qui de droit, les individus dénommés dans la procédure relative aux marchés Ouvrard. La cour a rendu, sur les quatre chefs de prévention établis par le ministère public, quatre arrêts séparés, d'où il résulte que M. Gabriel-Julien Ouvrard et M. de Mauléon sont seuls mis en prévention et renvoyés devant le tribunal de police correctionnelle. Ils sont prévenus de tentative de corruption auprès du sieur Laurent, sous-chef d'état-major de l'artillerie de l'armée d'Espagne, pour obtenir des actes du ministère de ce fonctionnaire; laquelle tentative n'a eu aucun effet.

— Les réjouissances se succèdent à Dieppe, à l'occasion du séjour de S. A. R. MADAME, duchesse de Berri. La présence de cette auguste princesse excite toujours la plus vive allégresse parmi la population. S. A. R. a suivi, mardi dernier, la procession de Notre-Dame; la piété et l'édification des fidèles s'augmentoient encore du recueillement de MADAME.

— Le 5 de ce mois, un orage ayant éclaté près d'Altroff (Meurthe), un habitant de cette commune et sa femme, qui travailloient dans un champ d'orge, eurent l'imprudence d'aller se réfugier sous un gros poirier isolé, où la foudre tomba aussitôt: l'homme fut tué et la femme dangereusement blessée.

— Un misérable débat, engagé depuis plusieurs jours dans le *Mercurie ségusien*, journal qui paroît à Saint-Etienne, a coûté la vie à

un malheureux jeune homme de vingt-un ans. Ce jeune homme, M. René de L., fils d'un riche maître de forges, a été provoqué en duel par un médecin de Saint-Etienne, pour raison de l'insertion, dans le *Mercurie ségusien*, de quelques vers outrageans contre ce médecin, qui lui-même s'étoit exprimé, dans le même journal, en termes injurieux sur le compte d'une personne que le jeune homme auroit voulu, par ses vers, venger de cette attaque; on s'est rendu sur le terrain, et le jeune homme a été atteint dans les entrailles d'une balle qui lui a brisé, en sortant, l'épine dorsale. Cependant il a pu demander et recevoir, avant sa mort, les secours de la religion. Les paroles que le curé de la paroisse a fait entendre, après les prières de l'Eglise, devant les personnes qui avoient assisté aux obsèques, ont été écoutées avec un profond recueillement et ont produit une vive impression, surtout parmi les élèves de l'école des mines. Quand est-ce que les amis de la religion n'auront plus à gémir de l'absence d'une loi qui prévienendroit des événemens aussi funestes, lesquels semblent se multiplier à raison de leur impunité?

— On a saisi le 18 de ce mois, à Lyon, un numéro du *Précurseur*, journal politique qui avoit cessé d'être publié dans cette ville en 1822, et que l'on essayoit de faire revivre. On ne dit pas les motifs pour lesquels le ministère public s'oppose à la résurrection du *Précurseur*.

— M. de Montalembert, pair de France, est nommé plénipotentiaire à Stockholm, en remplacement de M. de Gabricac, qui va au Brésil en la même qualité.

— Plusieurs journaux avoient annoncé que Joseph Buonaparte étoit arrivé à Bruxelles, lieu de son nouveau séjour, et qu'il y déployoit un grand étalage. Le *Constitutionnel* dément toutes ces nouvelles, et assure que le comte de Survillier n'a pas encore pu avoir connoissance de l'autorisation que vient de lui accorder le roi des Pays-Bas, puisqu'il demeure dans les Etats-Unis.

— Quelques journaux d'Angleterre parlent de la nouvelle édition de la *Vie de Milton*, par M. Eodd, qui est enrichie de détails inconnus jusqu'ici. L'auteur les doit à la communication de plusieurs documens qui n'existoient que dans les archives du royaume; il en est redevable à M. Peel, ministre de l'intérieur. On y voit que Milton étoit en correspondance avec Bradshaw, qui présida la commission régicide où se prépara le meurtre de Charles I^{er}.

— Le nombre des étrangers qui se rend à Moscou pour assister au couronnement de l'empereur Nicolas est très-considérable. L'ambassadeur extraordinaire d'Angleterre, le duc de Devonshire, qui y est attendu, a loué 60,000 roubles, pour le temps de son séjour, le palais du général Chepilow, le plus grand et le plus bel édifice de Moscou. Les insignes de l'empire, qui doivent figurer au couronnement, ont été amenés de Pétersbourg le 19 juillet, ainsi que la vaisselle d'or et d'argent, sur quinze charriots pesamment chargés, et escortés par une force militaire.

— Le célèbre astronome Joseph Piazzi, religieux de l'ordre des Théatins, directeur des observatoires de Naples et de Palerme, connu dans le monde savant par la découverte de la planète de Cérés, est

mort à Naples, le 22 juillet dernier, à l'âge de 80 ans. Piazzi a publié quelques ouvrages d'astronomie, entr'autres un catalogue de 7500 étoiles, ce qui lui a valu la médaille fondée par Lalande.

— Un décret de l'empereur d'Autriche vient d'établir que les parens en ligne ascendante ou descendante, de même que les collatéraux jusqu'au degré de cousin inclusivement, et alliés au même degré, ne pourront à l'avenir siéger ensemble dans le même tribunal.

— Plus de trois cents individus du cercle de Frankenberg (Allemagne) ayant déclaré leur résolution d'émigrer au Brésil, et la pauvreté faisant de tristes progrès dans ce canton, le gouvernement hessois y a envoyé une commission pour ouvrir de nouvelles sources alimentaires aux habitans. Cette mesure sera plus propre que les proclamations à mettre des bornes à la manie d'émigrer.

— La prestation du serment à la charte constitutionnelle du Portugal, par les Portugais résidant à Paris, a eu lieu le 16 de ce mois, à la légation de S. M. T. F.

— On a publié, en Portugal, une amnistie en faveur des sous-officiers et soldats révoltés qui se sont présentés ou qui se présenteront dans le terme de trois jours. Ceux qui, passé cette époque, seront pris les armes à la main seront fusillés.

— Un journal qui se dit bien informé, raconte qu'il continue d'exister en Portugal la plus vive opposition à l'établissement de la charte de don Pedro. Il ajoute même qu'une junta de royalistes s'est assemblée à Bragançe, et qu'elle y a proclamé pour roi absolu l'infant don Miguel.

— La triste situation de l'Irlande est en ce moment aggravée par une fièvre, qui s'est déclarée à Dublin avec tous les caractères épidémiques. Les hôpitaux sont remplis, et plus de trois cents malades sont chez eux sans secours. Cette maladie se propage surtout dans la classe ouvrière; mais une autre maladie, la dysenterie, paroît faire beaucoup de progrès, et s'étend à toutes les classes d'individus. Le *Times*, en parlant de cette calamité, ajoute que les hôpitaux se remplissent de malades qui, pour se guérir, n'ont besoin que de manger. Les cabanes des pauvres contiennent des familles quelquefois de trois ou quatre générations, mourant pêle-mêle faute de pommes de terre et d'eau.

— On renouvelle, pour la dixième fois, le bruit d'un rapprochement entre la cour des Pays-Bas et le Saint-Siège. M. le comte de Cellos, membre de la seconde chambre des États-généraux, paroît avoir travaillé à ce rapprochement dans son dernier voyage en Italie.

— On écrit de Constantinople que cette ville jouit maintenant de la plus grande tranquillité. Les avis de Smyrne et de quelques autres grandes villes annoncent la soumission des janissaires aux volontés du grand-seigneur.

Distribution des prix de divers établissemens.

Le collège Stanislas, si connu par ses services, et qui compte un grand nombre d'élèves dans les places les plus importantes de l'Église et de l'État, soutient avec honneur la rivalité avec les autres

collèges pour la force des études. M. l'abbé Augé, directeur de ce collége, ne met pas moins de zèle à orner l'esprit de ses jeunes élèves de toutes les connaissances qui rendent l'homme utile à ses semblables, qu'à former leur cœur à toutes les vertus chrétiennes.

Aucune pension ne suit les cours de ce collége, et quoique réduit ainsi à ses propres forces, il a été honorablement nommé au concours général. La philosophie surtout s'est distinguée; elle a obtenu les deux prix de dissertation française, et de plus deux accessits en latin et un en français.

Le 17 août, a eu lieu dans l'intérieur du collége la distribution des prix, sous la présidence de M. Delvincourt, doyen de la Faculté de droit, et membre du conseil royal de l'instruction publique, assisté de M. Rousselle, inspecteur-général, chargé de l'administration de l'Académie de Paris. Son Exc. le nonce du Pape a honoré la cérémonie de sa présence. M. Morin, ancien élève de la maison et professeur de quatrième, a prononcé un discours français sur l'émulation, qui a été interrompu plusieurs fois par des applaudissemens, surtout lorsqu'il a témoigné sa reconnaissance au vénérable chef de l'établissement pour les bons conseils et les sages avis qu'il en a reçus lui-même dans sa jeunesse.

Les élèves qui ont été le plus souvent couronnés sont MM. Ricard et Binant, qui ont obtenu les deux prix de français en philosophie au concours général; Jannelle en rhétorique; en seconde, Vacher et d'Amecourt, jeune enfant qui à peine a atteint sa 14^e année; Charles Lefebvre, d'Abbeville, en troisième; Eugène Maccarthy, en quatrième; en cinquième, Mallesille, et Léon Delvincourt, fils de M. le doyen de la Faculté de droit, qui présidoit la distribution.

L'élève qui a reçu le plus d'applaudissemens est le jeune Thionville, de la Guadeloupe. Outre le premier prix qui est accordé, d'après les suffrages des élèves, à celui de leurs condisciples qui s'est le plus distingué pendant toute l'année, sous tous les rapports, et plusieurs prix en philosophie, les maîtres ont voulu lui offrir, cette année, un prix de 60 volumes, comme un gage de leur estime et des regrets qu'ils éprouvent de le perdre. Cet élève ayant terminé sa philosophie, sort du collége. Cette circonstance, dont on n'avoit pas encore été témoin, a excité le plus vif comme le plus sincère enthousiasme, et a fait couler des larmes d'attendrissement.

Au collége royal de Versailles, la distribution des prix a eu lieu le jeudi 17, en présence de M. l'évêque, de M. le préfet, de l'inspecteur-général, M. Duchayka, et de toutes les autorités de la ville. Le discours a été prononcé par un des professeurs, M. l'abbé Bouchitté; M. l'abbé Auger, proviseur, a présenté un tableau de l'état du collége de Versailles, et les améliorations obtenues font concevoir d'heureuses espérances pour l'avenir. M. de Toequeville, préfet, a adressé aux élèves une exhortation pleine de sagesse. A la distribution des prix, on a remarqué que les élèves internes ont repris l'avantage sur les externes. On sait que le collége de Versailles a obtenu au grand concours le premier prix de physique et le deuxième de discours français, remportés par les élèves de Bourcuille et Fabre.

Quelques jours auparavant, des exercices et des distributions de prix avoient eu lieu dans les petits séminaires du diocèse. Au petit séminaire Saint-Nicolas, M. l'archevêque présida, le 31 juillet, la distribution des prix; la séance commença par un exercice littéraire qui roula sur une dispute, laquelle n'étoit pas entièrement d'invention. Un seigneur du Dauphiné vouloit fonder un hospice, et hésitoit s'il le consacreroit à recevoir des orphelins ou des vieillards; c'est cette discussion qui fait la matière de deux plaidoyers, l'un par le jeune Demogeot, en faveur des orphelins, l'autre par l'élève Deboni, en faveur des vieillards. Le jugement fut en faveur de ces derniers. Les plaidoyers des deux jeunes élèves de rhétorique parurent intéresser l'auditoire, et la distribution des prix qui suivit couronna les travaux de la jeunesse studieuse qui habite ce pieux asile, et qui s'y forme, loin du tumulte du monde, aux vertus comme aux connoissances de l'état ecclésiastique. Le jeune Demogeot obtint tous les premiers prix en rhétorique, et le jeune Marin tous les premiers prix en seconde.

A la petite communauté de la rue du Regard, la distribution des prix a eu lieu le 7 août, comme nous l'avons vu; elle fut présidée par M. le nonce. On lut une pièce de vers sur le temple expiatoire qui doit s'élever sur la place Louis XVI; on suppose que ce monument est achevé et qu'il présente quatre faces comme le Parthénon d'Athènes. Chaque face présente des tables de bronze enrichies de bas-reliefs où sont gravés des faits relatifs à l'histoire de nos malheurs. Nous ne citerons que le début de cette pièce également remarquable par la variété des détails et par la beauté de la poésie.

Elysios propter lucos et amœna vireta
 Borbonidum, lato patet ingens area campo,
 Sequana quam viridi præterfluit agmine lymphæ.
 Illinc Franciadum videt alta palatia regum;
 Inde triumphales quos longè prospicit arcus
 Delphino proprios nostro victoria fecit.
 Hæc est illa eadem quæ nomine dicta pudendo
 Per nimium longos civilibus area menses
 Cædibus immaduit; magno turbata tumultu
 Gallia quum, centum data præda *neronibus*, olim
 Intentos capiti sævos expalluit enses.
 Dum libertatem sequitur, servilia turpi
 Flexit colla iugo, duraque tyrannide pressa
 Horrendam ingluviem non exsaturabilis hydræ
 Artubus et laceris et puro sanguine pavit.
 O patria infelix, tua te malefacta merentem
 Tangebant; at tu Lodoico fida maneres.
 Quæ te perpulerat tales dementia in ausus
 Sacrilegæ fregisse manu felicia sceptræ
 Borbonidum.. .

Le poète décrit ensuite l'intérieur et l'extérieur du temple, et rend avec beaucoup de bonheur les différentes scènes de la révolution et même les détails qui sembloient les plus rebelles à la poésie.

Catéchisme, ou Introduction au symbole de la foi.
par le Père Louis de Grenade (1).

Louis de Grenade, un des auteurs les plus estimés parmi ceux qui ont écrit sur les matières spirituelles, naquit en 1505, à Grenade, en Espagne, et entra dans l'ordre de Saint-Dominique dont il fut un des ornemens par ses talens et par ses vertus. Il exerça le ministère de la prédication à Grenade, à Cordouc, à Badajoz et à la cour de Portugal. Sa piété égalait son zèle; il refusa l'archevêché de Brague, et vécut toujours en simple religieux au milieu des témoignages d'estime et de confiance que lui accordoient le peuple et les grands. Le soin du salut des ames ne le détournait pas de celui de sa perfection. Il mourut le 31 décembre 1588, laissant un grand nombre d'ouvrages de piété qui ont eu beaucoup de réputation.

Le *Catéchisme, ou Introduction au symbole de la foi* fut composé à Lisbonne; le plan en est vaste. Dans la première partie, l'auteur considère les œuvres de la nature, le soleil, les astres, les élémens, les animaux, l'homme enfin, et trouve dans ces divers objets de nouvelles raisons de nous élever à Dieu, auteur, conservateur et fin de toutes choses. Il y auroit peut-être des observations à faire sur quelques explications ou développemens de l'auteur sur des matières de physique. On ne peut dissimuler que ces explications sont parfois en opposition avec les nouvelles découvertes dans les sciences naturelles, et peut-être auroit-on bien fait de supprimer plusieurs de ces passages, et même des his-

(1) 5 vol. in-8°, prix, 16 fr. 50 cent., et 6 vol. in-12, prix, 10 fr. A Lyon et à Paris, chez Périsset frères; et au bureau de ce journal.

toires que l'auteur aimoit à raconter. On s'est contenté de mettre quelques notes à certains endroits, et d'indiquer des erreurs plus palpables. A cela près, le Père de Grenade montre dans toute cette première partie une instruction fort étendue pour le temps où il vivoit; il rapporte tout à la Providence qui, en effet, éclate si bien dans le spectacle de ce monde et dans celui de l'homme en particulier, et il nous conduit par la beauté des créatures à reconnoître les raisons que nous avons d'aimer, d'honorer et de servir le créateur.

Ainsi, l'auteur arrive à sa deuxième partie qui traite de l'excellence de la religion chrétienne; il expose ses avantages, ses bienfaits, ses preuves, et insiste principalement sur l'histoire des martyrs, sur les miracles et sur les prophéties. Une longue conclusion termine cette deuxième partie. La troisième a pour titre : *Du mystère de la rédemption considéré suivant la lumière naturelle*; là l'auteur développe les suites de la rédemption ou, comme il le dit, les fruits de l'arbre de la croix. Il rappelle les figures de l'ancien Testament qui représentoient la venue et le mystère de J.-C., et finit cette partie par un dialogue sur les causes et les convenances de la mort du Sauveur. Dans la quatrième partie, l'auteur considère le mystère de la rédemption suivant les lumières de la foi, il explique les prophéties et les compare avec les événemens, expose le caractère du Sauveur, et montre tout ce qu'il y a d'admirable dans sa vie, dans sa doctrine et dans son culte. Il a pris la forme d'un dialogue entre un docteur et un catéchumène, forme qui lui a semblé plus propre aux développemens.

On remarque en général dans cet ouvrage une abondance et une fécondité rares. L'auteur, accoutumé à méditer sur les choses de la religion, répand dans son style les trésors d'une imagination heureuse et d'une piété vraie. Il a sur l'économie de la religion des idées à la fois nobles et touchantes, et s'il est quelquefois un

peu-long, il y a néanmoins toujours à profiter avec lui.

Les premiers volumes de cette édition avoient paru il y a déjà quelque temps, et nous en parlâmes dans une revue de quelques ouvrages, n° 1224. Le cinquième volume, qui a été publié en dernier lieu, clôt l'entreprise; il est terminé par une table générale des matières qui peut être utile pour les lecteurs. On sait qu'outre l'édition in-8°, il y en a une en 6 volumes in-12. Du reste, ces deux éditions se ressemblent parfaitement. Au commencement du premier volume est une notice sur le Père Grenade. La traduction est celle de Girard qui parut en 1558; on a mis sur le frontispice de la présente édition : *traduit de nouveau en français, par M. Girard, conseiller du roi*; ce qui feroit croire à quelques-uns qu'il s'agit d'une traduction récente, et que M. Girard est un auteur de notre temps; or, on sait que Guillaume Girard, grand archidiacre d'Angoulême, est mort en 1663; Goujet, dans son édition du *Dictionnaire* de Moreri, incline à croire que ce Girard n'a traduit de Grenade que le *Guide des pêcheurs*, et M. Tabaraud, dans la *Biographie universelle*, prétend aussi que la traduction des autres œuvres de Grenade est due à un Père de l'Oratoire qui a gardé l'anonyme. Quoi qu'il en soit, ces traductions ont toujours paru sous le nom de Girard, et elles ne se ressentent pas de leur antiquité autant qu'on pourroit le craindre.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. M. le cardinal Rivarola, légat de Ravenne, avoit quitté cette ville le lendemain de l'attentat dont nous avons parlé; il étoit parti le 24 juillet pour Forli où il exerce aussi les fonctions de légat. La ville de Ravenne lui a envoyé une députation pour l'inviter à revenir. Son Em. a cédé aux

désir des habitans; avant d'arriver à Ravenne, elle a rencontré une foule de peuple qui venoit à sa rencontre. Elle monta dans la voiture du gonfalonnier, et poursuivit sa route au milieu des acclamations et des témoignages de la joie publique. Les habitans avoient même orné l'extérieur de leurs maisons. Le cardinal se rendit à la cathédrale où le *Te Deum* fut chanté en actions de grâces de sa conservation et de son retour. Le soir, la ville fut illuminée. Un des premiers soins du cardinal a été d'aller visiter le chanoine Muti qui a reçu le coup. Son Em. lui porta quelques consolations, et fut accompagnée dans le trajet par les oris et les vœux de la multitude: Les dernières nouvelles annoncent que le chanoine Muti est beaucoup mieux, et est en pleine convalescence.

PARIS. Dimanche 30 août, jour de la clôture du jubilé, a eu lieu dans la partie nouvelle de l'église royale de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle la bénédiction et la pose d'une croix, monument destiné à rappeler à la génération naissante cette époque de grâces et de sanctification. Cette cérémonie si édifiante s'est faite au chant des cantiques et au son d'une musique harmonisée, analogue au sujet. MM. les marguilliers et des membres de l'association de prières et de bonnes-œuvres, établie dans cette paroisse à la suite la visite pastorale de M. l'archevêque de Paris, portoient ce signe de la rédemption. M. le curé a fait ensuite une courte exhortation sur l'objet de la cérémonie, qui s'est terminée par le *Te Deum* et le salut du très-saint sacrement. Il est à regretter que cette partie de la nouvelle église destinée à cette paroisse n'ait pu permettre qu'à un très-petit nombre de fidèles d'assister à cette solennité si édifiante, le local n'étant pas même suffisant pour les cérémonies ordinaires.

— Un jeune ecclésiastique, M. Jean-Baptiste de Saint-Arroman, vient d'être enlevé avant le temps par une maladie longue et douloureuse. Il étoit né dans le Béarn, et étant venu à Paris, il s'y étoit fixé et remplissoit les fonctions du ministère dans la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois. Son zèle pour toutes les bonnes œuvres, sa piété, sa charité, lui procurèrent l'estime et la confiance de tous ceux qui le connoissoient. Ce fut lui qui assista à la mort M. de Joux, ce ministre protestant converti dont nous avons parlé. Il eut quelque part à l'édition des *Lettres sur l'Italie*

du même ministre; ouvrage dont nous avons rendu compte dans ce journal. M. l'abbé de Saint-Arroman, ayant eu occasion de voir M^{lle} de Joux, l'instruisit et la détermina à faire son abjuration. Ce fut lui qui publia la lettre de cette demoiselle au sujet de son abjuration. M. de Saint-Arroman méritoit de terminer sa carrière par ce trait de charité. Frappé d'une maladie de langueur, il fut obligé de se retirer dans une famille amie, sur la paroisse de Saint-Louis-en-l'Isle. C'est là qu'il est mort le 16 de ce mois, ayant à peine 30 ans.

Parmi tous ces flots d'écrits qu'on vomit contre les Jésuites, au milieu de ce déluge de petits volumes qui couvrent les quais et qu'on seroit mieux de jeter à la rivière, un volume du même format nous a paru du moins assez piquant; il a pour titre : *Pourquoi nous ne voulons pas de Jésuites*, avec cette épigraphe : *Novimus et qui te...*, in-32 de 47 pages. Le cadre en est ingénieux; c'est une conversation supposée entre un jeune homme et les rédacteurs d'une feuille libérale. Ceux-ci crient à qui mieux mieux contre les Jésuites, et veulent inspirer leur zèle à leur jeune associé, qui les écoute avec docilité. Pourtant il veut se rendre raison du motif qui les anime, et le leur demande franchement. Est-ce l'honneur de la morale? La conduite et les discours des plus ardens ennemis des Jésuites n'annoncent pas une morale fort sévère, et il en est peu parmi eux qui voudrussent consentir à prendre pour règles les relâchemens même qu'on a le plus reprochés aux casuistes de la société. Est-ce la doctrine des restrictions mentales qui révolté au fond les adversaires des Jésuites? hélas! quel écrivain de parti ne pratique pas ouvertement cette doctrine qu'Escobar n'enseignoit que d'une manière timide et détournée? Qui d'entr'eux ne dissimule pas, ne ment pas avec plus ou moins d'adresse pour le succès de sa cause? Est-ce la doctrine du régicide qui déplaît chez les Jésuites? mais ceux qui louent sans cesse les régicides de la convention, qui vantent même les vertus de Carnot, de Lindet et de *tutti quanti*, auroient mauvaise grâce à tant crier contre la doctrine du tyrannicide. Tous les prétextes de guerre que l'on met en avant se trouvent ainsi éliminés l'un après l'autre, et les interlocuteurs du jeune homme, pressés de questions, finissent par lui dire tout bas : *Nous ne voulons pas de Jésuites, parce*

qu'ils sont un obstacle au projet de renverser la religion. La correspondance de Voltaire et de d'Alembert prouve que ce fut le même motif qui, il y a 60 ans, excita le parti philosophique contre la société; et l'esprit qui dicte la plupart des journaux et des pamphlets ligués contre les Jésuites, leurs invectives contre les prêtres, leurs plaisanteries sur la religion, la manière dont ils s'expriment sur ce qu'il y a de plus saint et de plus sacré, tout indique qu'on a aujourd'hui le même motif comme le même but dans les attaques dont nous sommes témoins. Tel est le fond du petit volume que nous analysons; le jeune homme, à qui les écrivains libéraux ont dit leur secret, nous le confie tout bas et nous le répétons avec la même discrétion. Au fond, ce n'est pas un abus de confiance que de publier ce que nous savions d'eux et ce qui résulte d'une foule d'écrits et de faits authentiques. Cette plaisanterie est d'un jeune professeur qui a assez bien soutenu son rôle, et qui fait tenir à ses personnages le langage qui leur convient.

— M. Philibert de Bruillard, évêque de Grenoble, vient de publier un Mandement à l'occasion de son entrée dans son diocèse. Ce Mandement est daté du 6 août, au presbytère de Saint-Etienne-du-Mont. Le prélat annonce l'ouverture prochaine du jubilé pour son diocèse, et développe le plan qu'il se propose de suivre pour le gouvernement de son troupeau :

« Nous visiterons les brebis dispersées, fissent-elles séparées de nous par de longs intervalles. La hauteur des montagnes qu'il faudra gravir, la profondeur des abîmes qui borderont notre route n'arrêteront point nos pas. Nous nous sentons disposé à ne point nous laisser vaincre par les difficultés et les obstacles. Des enfans à bénir, des pauvres à évangéliser, des aveugles à éclairer, des affligés à consoler, des brebis égarées à ramener, des adultes régénérés et sanctifiés à revêtir de l'esprit de force, oh! les nobles et sublimes fonctions pour un premier pasteur! Que, si nous avons la douleur de rencontrer des âmes malheureuses que le zèle le plus ardent, et toujours accompagné de patience et de douceur, ne puisse gagner, nous gémirons, nous pleurerons sur elles comme autrefois le prophète sur un prince infortuné; mais si nos efforts ne sont pas vains et stériles, avec quelle joie, comme le bon pasteur, nous chargerons sur nos épaules les brebis retrouvées! comme nous les rapporterons en triomphe au bercail pour les rendre au souverain pasteur J.-C., et les mettre dans son sein à l'abri de nouveaux égaremens et de nouveaux malheurs!

» Gardien du dépôt sacré, ennemi de toute nouveauté dangereuse et profane, intimement convaincu de la céleste origine de la religion sainte que nous enseignons, habitué à soutenir sa noble cause, assez heureux pour avoir rallié quelques déserteurs sous ses glorieuses bannières, constamment attaché aux doctrines chères à l'église gallicane, nous abandonnons aux enfans du siècle et l'étude, et la science, et les discussions de la politique humaine. Les intérêts du temps n'attireront et ne pourront fixer nos regards qu'autant qu'ils auront du rapport avec ceux de l'éternité....

» Eh ! comment l'espérance de mériter et de conserver votre confiance seroit-elle déçue ? Qu'avons-nous promis à Dieu qui sonde les cœurs, et pour qui les pensées les plus secrètes n'ont point de voiles ? Que vous promettons-nous solennellement à vous-mêmes avec la volonté sincère de l'accomplir?... Protéger et maintenir les utiles établissemens qu'a formés notre vénérable prédécesseur, en créer de nouveaux si vos besoins les réclament ; étendre le bienfait et perfectionner l'organisation de l'instruction primaire ; appeler sur l'indigence plus de secours, et sur les malades plus de mains charitables destinées à les soulager ; nous entourer de conseillers sages et prudents, non moins dignes de votre confiance que de la nôtre ; gouverner avec les dépositaires de notre autorité, sans jamais cesser de vous gouverner par nous-même ; comme une sentinelle vigilante, placée en un poste élevé, porter nos regards sur toutes les parties de notre vaste administration ; et, comme père, dont nous éprouvons pour vous toute la tendresse, être occupé sans cesse à pourvoir aux besoins de la grande famille : voilà tout le plan que nous nous sommes formé, et dont nous osons espérer de Dieu et de vous, de la terre et du ciel, l'heureuse exécution. A l'accomplissement du désir que vous avez eu le droit de former, que la balance de la raison et de la justice fût toujours entre nos mains, il nous sera facile d'ajouter les égards que réclame la connoissance des hommes, des temps et des choses ; et pour vous dévoiler notre ame toute entière, la douceur, l'aimable douceur dont le saint évêque de Genève a été un si parfait modèle, et dont nous avons nous-même éprouvé dans nos fonctions pastorales les heureux effets, et la fermeté qui est inséparable de tout bon gouvernement ; en sorte cependant que celle-ci, sans cesser d'exister, se montre rarement, et que celle-là se manifeste toujours.... Voilà, N. T. C. F., quels seront nos auxiliaires et nos guides, voilà tout le fond et comme l'abrégé de notre gouvernement tout paternel, dont la religion seule est l'objet, la gloire de Dieu l'unique fin, votre salut et le nôtre le but constant et inviolable. *In manu Moysi.* »

Le prélat adresse ensuite les paroles les plus paternelles à son clergé, aux élèves du sanctuaire, à toutes les classes de fidèles, et finit par réclamer leurs prières pour son évêque. Les pouvoirs donnés par son prédécesseur sont continués provisoirement jusqu'au 1^{er} janvier.

— Nous avons donné, n° 1244, un long extrait du Mandement de M. l'évêque de Nanci et Toul sur le jubilé; nous ne croyons pas que ce Mandement ait fort scandalisé nos lecteurs, mais le *Constitutionnel* l'a dénoncé formellement. Un conseiller à la cour royale de Nanci a, dit-on, appelé l'attention de cette cour sur un passage du Mandement où M. l'évêque exprimoit ses alarmes sur notre situation actuelle, parloit des nouveaux scandales et des honteux triomphes que, dans un procès d'une célébrité désolante, les séculiers d'une secte impie viennent d'étaler aux yeux de la France et du monde entier. On a voulu voir là une censure des arrêts de la cour royale de Paris dans les procès du *Constitutionnel* et du *Courrier*, tandis que la phrase du Mandement peut s'appliquer et s'applique en effet au plaidoyer des avocats et aux cris de joie des journaux accusés, qui ont triomphé assez insolemment, comme on sait, de leur victoire. Quel qu'il en soit, la proposition de M. Boyard a excité une vive discussion dans la cour royale de Nanci, et une assemblée des chambres fut fixée au 19 août. On dit que la cour a été d'avis que le passage en question présentoit le caractère d'un délit tel qu'il est prévu par l'art. 202 du Code pénal; mais prenant en considération quelques circonstances, elle a laissé au ministère public la faculté de poursuivre ou de ne pas poursuivre. Nous reviendrons sur cette délibération, dont nous ignorons les détails. En attendant, on ne peut que gémir sur la direction qu'un certain parti s'efforce en ce moment de donner à la magistrature, et sur la route où on voudroit la pousser.

— Dès 1805, il avoit été envoyé un mémoire à Rome pour solliciter l'érection d'un siège épiscopal dans le Haut-Canada. Cette demande étoit motivée par l'immense étendue du diocèse de Québec, et par l'augmentation de la population dans le Haut-Canada, qui forme aujourd'hui une province séparée, et qui compte neuf districts, où il se forme tous les jours de nouveaux établissemens par les émigrations d'Europe. Il y est arrivé, entr'autres, un assez grand nombre de catholiques, la plupart Irlandais. M. l'évêque de Québec y envoyoit des missionnaires, et, en 1819, le Pape, par un bref du 12 janvier, donna un titre d'évêque à M. Alexandre Mac'Donnell, prêtre écossais et grand-vicaire de M. l'évêque de Québec pour le Haut-Canada. M. Mac-

Donell fut sacré le 3 décembre 1820, sous le titre d'évêque de Rhésina, et gouvernoit les catholiques de ce pays comme suffragant et auxiliaire de l'évêque de Québec. Mais l'éloignement des lieux et l'augmentation du nombre des catholiques ont décidé l'érection d'un nouveau siège en titre : une bulle a été donnée à ce sujet par le Pape régnant, et M. Mac'Donell est entré en possession de son siège. Le gouvernement anglais a favorisé cette mesure; il témoigne au prélat beaucoup de bienveillance et d'estime, et lui a assuré un traitement convenable. M. Mac'Donell est en effet très-propre, par sa piété et ses talens, à consolider cette église naissante. Il résidera à Kingston, et c'est là le titre de son évêché (*Regiopolis*). Il y a déjà quelques autres villes qui paroissent devoir s'accroître rapidement. On s'occupe de bâtir des églises, et on attend l'arrivée de nouveaux missionnaires pour défricher ce vaste champ. L'almanach de Québec pour 1825 ne comptoit que sept missionnaires dans le Haut-Canada; ces missionnaires sont MM. Fraser, Jean Macdonell, Haran, O'Meara, Angus M'Donell, Marchand et Crevier, qui résident à Kingston, à Perth, à Richmond, à Saint-André, à Raphaël, à Sandwich et à Malden. Dernièrement un coadjuteur a été nommé pour le nouveau siège de Kingston; c'est M. Thomas Weld, riche et pieux ecclésiastique anglais, qui étoit à Paris il y a quelques années, et dont nous avons eu quelquefois occasion de parler. Il étoit retourné en Angleterre après avoir reçu les ordres, et s'y rendoit utile dans l'exercice du ministère. Il a été nommé évêque d'Amyclée, et sacré le 6 août dernier par M. le vicaire apostolique de Londres. Son zèle et sa piété le mettront d'autant plus en état d'être utile au diocèse de Kingston, qu'il y joint les plus heureuses qualités et l'avantage d'une grande fortune. Il est probable que le district du Nord-ouest dépendra désormais de Kingston; on avoit aussi établi un évêque auxiliaire pour cette partie, c'est M. Joseph-Norbert Provencher, sacré évêque de Juliolis, le 12 mai 1822. En 1825, il n'avoit avec lui que deux missionnaires.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. La journée du 22 août a été, pour les habitans de Dieppe,

un jour de fête. S. A. R. MADAME, duchesse de Berri, ayant annoncé à M. le commissaire-général de la marine qu'elle désirait faire une excursion maritime et voir une pêche au chalut, aussitôt tout fut disposé pour cet objet. Une brise d'une fraîcheur modérée, une mer superbe, tout se réunit pour ajouter à l'agrément de cette promenade. Les deux rives du pont, garnies d'une double haie de personnes empressées de revoir S. A. R., offrirent à cette auguste princesse un spectacle pittoresque, qu'animoient les acclamations de la multitude.

— Jeudi soir, à sept heures, à l'occasion de la Saint-Louis, fête de M. le Dauphin, les musiciens des gardes-du-corps et ceux des différens corps de la garde, ont exécuté des symphonies sous les fenêtres de S. A. R.

— Hier, jour de la solennité de la Saint-Louis, les musiciens aveugles de la chapelle royale des Quinze-Vingts ont exécuté, dans leur établissement, une messe en musique à grand orchestre, de la composition de M. l'abbé Rose. Après les vêpres, M. l'abbé Jocard a prononcé le panégyrique du saint roi, fondateur et patron du pieux établissement des Quinze-Vingts.

— On assure que S. M. vient de donner des ordres pour faire élever une statue à la mémoire de Louis XVIII. Ce monument sera érigé, dit-on, sur la place du Palais-Bourbon, vis-à-vis la rue de Bourgogne.

— D'après la teneur de l'ordonnance qui fixe les retraites, sept généraux et quinze colonels ou officiers supérieurs viennent d'être mis à la retraite.

— M. le ministre de l'intérieur a mis à la disposition du préfet de la Corse une somme de 75,000 fr., destinée à secourir les familles grecques qui se réfugioient dans cette île.

— M. le comte de Montgardé est nommé commandant du département d'Eure-et-Loire en remplacement de M. le général Bonté, appelé à d'autres fonctions.

— Le ministre de la guerre doit se rendre au camp de Saint-Omer dans les premiers jours de septembre.

— On vient de placer la première assise en taille pour les fondateurs du monument à la mémoire de M^{gr} le duc de Berri, qui va s'élever sur l'emplacement de l'ancien opéra.

— Nous avons été induits en erreur par un autre journal, en rapportant que, d'après l'arrêt de la chambre des mises en accusation, MM. Ouvrard et Mauléon étoient seuls renvoyés en police correctionnelle pour tentatives de corruption envers des employés. La chambre a compris dans le même arrêt les sieurs Ducroc, Fillicut-Baugé, Poissonnier et Espariat.

— M. le duc de Rivière vient de partir pour les départemens de l'Ouest. C'est lui qui doit poser la première pierre du monument qui doit être élevé au général Charrette. Cette cérémonie aura lieu le jour de la Saint-Louis, qui est toujours une grande solennité pour les fidèles Vendéens.

— Dans sa séance de mardi, l'Académie française a adopté l'avis de sa commission concernant le concours pour le prix qui a été fondé par M. de Montbyon. Elle a décerné des médailles à M. de Jussieu,

auteur d'un conte intitulé *Giberno*; à M^{me} Panniez, auteur d'un autre conte, l'*Ecrivain public*; et à M. Bouilly, auteur des *nouveaux contes pour l'enfance*. Il est assez singulier que trois ouvrages de contes se trouvent, au jugement de l'Académie, les plus propres à réformer les mœurs d'un peuple.

— On assure que la police a fait saisir un ouvrage intitulé : *Biographie des médecins français*.

— Plusieurs jugemens ont été rendus par le tribunal de police correctionnelle, dans des procès relatifs à des délits de la presse. Un sieur Schlesinger, déclaré coupable de contrefaçon dans la publication d'un *thème de contredanse*, a été condamné à 100 fr. d'amende et à payer 200 fr. à titre de dommages-intérêts. Quelques-uns des auteurs de la *Biographie des gens de lettres*, prévenus d'outrages à la morale publique et aux bonnes mœurs, et de diffamations envers plusieurs particuliers, ont été condamnés seulement à 50 fr. d'amende; un seul a été condamné à un mois de prison. Le sieur Bouvet de Cressé, auteur d'un *Précis historique sur les Jésuites*, prévenu d'outrage à la morale religieuse, a été renvoyé de la plainte portée contre lui : néanmoins il lui a été enjoint de supprimer dans son ouvrage le passage incriminé et de le cartonner avant de le vendre.

— Un sieur Lagarde, auteur d'un libelle intitulé : *Épître à mon curé*, pour lequel il a subi une peine correctionnelle, et qui a été condamné dernièrement à huit mois de prison pour avoir publié une *Biographie in-32* de la chambre des députés, a comparu de nouveau devant le tribunal de police correctionnelle, prévenu d'avoir outragé la morale publique et religieuse, de diffamation envers un ministre de la religion, et d'excitation à la haine et au mépris envers une classe de personnes (les prêtres) dans plusieurs autres libelles qu'il s'est permis de publier. La cause a été renvoyée à huitaine pour le prononcé du jugement.

— Le tribunal de police correctionnelle a prononcé jeudi le jugement dans l'affaire de la *Biographie des dames de la cour et du faubourg Saint-Germain*. L'auteur, prévenu d'avoir outragé la morale publique par les anecdotes les plus licencieuses, d'avoir signalé au mépris public un grand nombre de personnes, et porté le trouble dans des familles honorables, a été condamné à deux mois d'emprisonnement et 50 fr. d'amende. Belin, imprimeur de l'ouvrage, a subi pour condamnation une amende de 1000 fr.

— Un médecin estimable et éclairé, M. R. Th. H. Laennec, est mort le 13 de ce mois, à Kerlouarnec, près Donarné, dans le Finistère. Né à Quimper en 1781, il fit ses études à Nantes, et devint un des plus forts élèves de l'école de Paris. Il est auteur, entr'autres, d'un livre de *l'Auscultation médiate*, pour apprendre à connoître les maladies des poumons et du cœur. Cette découverte l'occupa pendant longues années. Il fournit des articles au journal de médecine, et publia un *Traité des maladies de poitrine*. Nommé médecin de l'hôpital Necker, puis médecin de la duchesse de Berri, et enfin professeur au collège de France et à la Faculté de médecine, ses travaux continuels altérèrent sa santé, naturellement frêle et délicate. Il quitta Paris il y a quelques mois pour aller respirer l'air natal, et

a succombé à une maladie de langueur. Le docteur Latreue n'étoit pas seulement habile dans son art, il possédoit des connoissances très-variées, surtout dans les langues. Une mémoire heureuse, un jugement sûr, de l'érudition même, une rare facilité d'élocution, ces avantages étoient relevés en lui par des principes solides. M. Latreue étoit sincèrement attaché à la religion, il s'honoroit d'en suivre les pratiques, et nous devons dire même qu'il avoit fait partie de cette pieuse association contre laquelle s'élèvent aujourd'hui tant de détracteurs passionnés. Sa perte est un véritable sujet de regrets amers pour ses confrères, pour ses disciples, et pour les amis que lui avoient conciliés ses excellentes qualités.

— Deux projets de canaux à travers les Landes, ayant pour objet de joindre la Garonne à l'Adour, avoient été proposés et se disputoient la prééminence : l'administration générale des ponts et chaussées a mis fin à ce débat en donnant la préférence au projet de canal dit des *Petites-Landes*, et en décidant que le canal des grandes Landes recevrait aussi son exécution, mais seulement comme canal d'embranchement.

— La commune de Baz (Ain) vient d'être le théâtre d'un événement déplorable, qui faillit causer les plus grands malheurs. Le 10 de ce mois, à une heure de l'après-midi, le tonnerre est tombé sur l'église de la paroisse, et a causé beaucoup de dégâts. Heureusement personne n'a péri. On attribue cet accident à l'imprudencia de deux jeunes paysans, qui, en l'absence du marguillier, s'empressèrent d'entrer dans l'église pour sonner pendant l'orage.

— Par un décret de la régente de Portugal, les 17^e et 24^e régimens d'infanterie et le 2^e de cavalerie sont cassés, en châtiment de leur rébellion. Tous les officiers et soldats de ces régimens seront poursuivis selon les lois militaires. Cependant on accorde huit jours à ceux qui voudront se soumettre au nouvel ordre de choses.

— La cérémonie du sacre de l'empereur Nicolas, qui devoit avoir lieu le 18 août, est remise au 23 du même mois, à cause du jeûne que le rite grec fixe à cette première époque.

— Afin de faciliter le commerce dans l'intérieur et l'industrie dans les villes, l'empereur de Russie a ordonné qu'à compter du 1^{er} janvier prochain, les impôts seroient considérablement diminués.

— Par un ordre du jour, daté de Pétersbourg le 26 juillet, l'empereur de Russie a témoigné sa gratitude et celle de tout l'empire à l'armée russe, qui a délivré la patrie des horreurs de la révolte.

— L'*Observateur autrichien* annonce qu'un mécanicien, nommé Beszpy, vient d'inventer, sur une échelle plus petite que celle de l'ingénieur anglais, une machine à vapeur qui lance, vers un but donné, deux cent cinquante balles par minute. On a dû en faire l'essai à Vienne le 11 ou le 12 de ce mois.

— M. le baron de Chabrol, porteur du traité conclu entre l'empereur et S. M. T. C., est entré dans le port de Rio-Janciro le 1^{er} juin. Ce traité, qui a été signé à Rio par les plénipotentiaires des deux souverains, a été ratifié par S. M. T. C., et il est probable qu'ayant reçu la ratification de l'empereur, l'échange de ces ratifications aura lieu sous peu de jours.

Etat des chapelles catholiques à Dublin.

Un assez grand nombre de chapelles catholiques ont été dernièrement érigées en Irlande. Le parlement anglais accorde fréquemment des sommes pour bâtir des églises protestantes qui restent vides et désertes; mais les catholiques d'Irlande n'ont pu obtenir des chambres un seul schelling pour élever des temples où ils puissent honorer Dieu suivant l'ancienne croyance de l'Angleterre; c'est à leurs frais qu'ils se sont procuré des chapelles. Dès 1745, on permit d'ouvrir d'anciennes chapelles et on en bâtit d'autres; depuis il s'en est élevé successivement de nouvelles. A Dublin seul, on a, dans ces dernières années, construit quelques belles chapelles par le moyen de souscriptions qui se sont montées jusqu'à environ 2,500,000 fr. Sur cette somme, plusieurs protestans ont contribué avec beaucoup de générosité. Les nouvelles chapelles sont celles de Saint-Michan, des Saints-Michel et Jean, et l'église métropolitaine de Sainte-Marie, Marlborough-Street, dont nous avons annoncé la consécration. Dans ce moment, on en bâtit d'autres dans l'intérieur et aux environs de Dublin. Il y en a une élégante et assez avancée, sur le chemin de Rathmines, pour laquelle le conseiller Huband et d'autres protestans de marques ont généreusement souscrit. On en construit une autre, près la route circulaire, à Philsboroug, pour laquelle le feu docteur Russel a souscrit pour 12,500 fr. On a fait, il y a quelques mois, la fondation d'une autre chapelle, rue Whitefriars; ce sera une des plus grandes de Dublin; elle est sur la fondation même d'un ancien couvent de Carmes détruit par la réforme; ceux qui la desservent aujourd'hui sont du même ordre. Les fonds pour bâtir cette chapelle et la maison contiguë ont été presque entièrement recueillis par les membres de la société religieuse de la doctrine chrétienne; on recevoit jusqu'à un penny. Le mardi de Pâque, lord Cloncurry a posé la première pierre d'une nouvelle chapelle au monastère du mont Saint-Joseph, près Clondalkin. Quelques jours après, on a commencé la construction d'une autre près le couvent de Kingston (Dunleary); cette chapelle sera très-élégante et coûtera fort cher. Presque toutes les anciennes chapelles de Dublin ont été réparées et fort augmentées.

Il y a quelques semaines, il y a eu une réunion dans la chapelle de la rue de Townsend, pour savoir si on rebâtiroit cette chapelle; le projet a été arrêté, la dépense est estimée de 150 à 200,000 fr.

Il y a aujourd'hui à Dublin neuf chapelles paroissiales, savoir, celle des Saints-Michel et Jean, et celles situées sur le quai Arran et dans les rues North Anne, Townsend, Bridge, Francis, Marlboroug, Meath et James. Une nouvelle paroisse a été formée d'une portion de ce qui appartenoit précédemment à la chapelle de la rue Francis; elle est sous le titre de Saint-Pierre, et on y a joint Miltown. Outre cela, il y a les chapelles des religieux, celle des Jésuites, Handwick-Street (1), et six couvens d'hommes, savoir, celui des Capucins, Church-Street; celui des Dominicains, Dominic-Street; celui des Carmes-Chaussés, maintenant Aungiers-Street; celui des Carmes-Déchaussés, Clarendon-Street; celui des Franciscains dont la chapelle porte le nom d'Adam et Eve, Cook-Street, et celui des Augustins, John-Street. Il y a dix couvens de femmes, savoir, à Harold's Cross, Warren-Mount, George's Hill, Sunner-Hill, Ranelagh, King-Street, North William-Street, Stanhope-Street, Richmond et Kingston. Soixante-dix ecclésiastiques du clergé séculier desservent les chapelles paroissiales, et quarante religieux appartiennent aux monastères d'hommes. On compte, de plus, quatre chapelles attachées à des paroisses; ce sont celles de Harold's Cross, de Charlemont-Street, de Miltown et de Dolphin's Bar. Cette dernière appartient à la paroisse Saint-James; Miltown dépendoit autrefois de Saint-Nicolas et dépend aujourd'hui de Saint-Pierre.

Dans chacune des chapelles paroissiales et des couvens d'hommes, il y a des messes toute la matinée. Le dimanche et les jours de fête, on en dit jusqu'à une heure; ces jours-là les chapelles sont pleines. Il y a dans ces églises sermon tous les dimanches et fêtes, tantôt le soir, tantôt le matin; l'affluence se porte à ces discours.

On a depuis peu formé à Dublin ou aux environs quelques maisons de filles qui se livrent avec succès à l'éducation; ces maisons ou couvens sont Mill-Street, Hanover-

(1) On sait que *street* veut dire rue.

Street, Portland-Street, Annesly-Bridge, Harold's Cross, Miltown, Clondalkin et Kilmashogue.

A la plupart des chapelles on a joint dernièrement des maisons commodes où le clergé des paroisses vit en communauté; institution si avantageuse pour les ecclésiastiques et si édifiante pour les fidèles. Il y a à peine une chapelle, soit dans Dublin, soit dans les environs, qui n'ait deux grandes écoles qui lui sont attachées, et où de 200 à 600 garçons, et le même nombre ou plus de jeunes filles reçoivent une éducation chrétienne avec l'instruction convenable. Ces écoles sont soutenues par des souscriptions volontaires et par les recettes des réunions annuelles et des sermons de charité; généralement les protestans contribuent dans ces circonstances. On peut se faire une idée des charités qui se font à Dublin, quand on saura qu'il y a rarement un dimanche dans l'année où il n'y ait pas deux sermons de charité prêchés en diverses chapelles; quelquefois il y en a jusqu'à quatre. Les plus habiles prédicateurs déploient leur zèle en ces circonstances. L'archevêque de Dublin, le docteur Murray, prêche souvent, ainsi que MM. Keogh, Kenny, Dowling (il y en a deux de ce nom, l'un Augustin, l'autre Dominicain), O'Connell, Coleman, Walsh, Esmonde, Murray, Griffith, Rourke, Kenrick, Lube et Yore. Il n'y a peut-être point en Angleterre de villes où le talent de la chaire soit cultivé autant qu'à Dublin; et un célèbre orateur du parlement anglais, Grattan, disoit que les prédicateurs catholiques l'emportoient sur tous les autres.

Heures catholiques, livre de prières et de méditations à l'usage des fidèles, par le prince Alexandre de Hohenlohe (1).

Cet ouvrage se compose de méditations ou d'instructions sur les devoirs ordinaires du chrétien, sur ceux de divers états ou situations de la vie, sur le culte de Dieu et des saints, sur la prière, sur la pratique des vertus et la fuite du péché. Ces instructions paroissent pieuses, solides et dignes de la réputation de leur illustre auteur. Le traducteur annonce qu'il n'a fait que quelques retranchemens relativement à des détails qui n'étoient pas dans nos mœurs et à des usages

(1) In-12, prix, 5 fr. 50 cent. et 6 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, au bureau du *Mémorial catholique*, et chez Adr. Le Clerc et compagnie, au bureau de ce journal.

particuliers à l'Allemagne. Il a cru devoir ajouter aux prières du prince quelques autres prières dont on se sert en France, afin que le volume offrît aux fidèles un livre d'heures bien complet. Ces prières ajoutées précèdent ou suivent les méditations, et ont été puisées dans des recueils autorisés. Ainsi, dit l'éditeur dans son *Avertissement*, les personnes qui aiment à s'unir aux prières du prince de Hohenlohe, pourront le faire avec ce livre d'une manière plus particulière et plus intime. A la tête est une gravure soignée qui représente le prince.

A cette occasion, nous annoncerons brièvement un autre ouvrage qui n'est point du prince, mais qui lui est relatif; il a pour titre *Sur les cures miraculeuses opérées par le prince de Hohenlohe*, traduit de l'allemand par un curé du diocèse de Nantes. Cet ouvrage comprend, 1^o les *Lettres écrites de Wurzburg en 1821*, par M. Scharold, conseiller de légation : ces Lettres avoient déjà été annoncées dans notre n^o 802; 2^o les *Observations du docteur Onymus*, professeur en théologie à Wurzburg, sur les guérisons miraculeuses opérées par le prince : ces Observations, en 60 pages, avoient aussi déjà été imprimées, et tendent à montrer le doigt de Dieu dans les événemens arrivés en Allemagne; 3^o des lettres diverses, qui paroissent avoir été recueillies par l'éditeur. Elles ont rapport à des guérisons arrivées en Allemagne et en France, et qui ont été presque toutes mentionnées successivement dans ce journal. Parmi celles qui ont eu lieu en France, on cite celle de M^{lle} Gentil, à Versailles, en 1821; celle de M^{lle} de Limoulan, dans la même année; celles de M^{me} de Salce et de la Sœur Saint-Louis, à Metz; celle d'un artisan à Ribeaucville, en Alsace, d'après le témoignage du vertueux abbé Beck, ancien grand-vicaire d'Angsbourg; celle de la Sœur Saint-Augustin, religieuse à Chavagnes, le 3 mars 1822; celle de M^{me} de Cugnac, à Lille. On pourroit sans doute y en ajouter beaucoup d'autres, et nous avons commencé même à en dresser un recueil, que l'abondance des matières nous a jusqu'ici empêché d'insérer dans ce journal.

La Religion du cœur, exposée dans les sentimens qu'une tendre piété inspire, avec de courtes élévations pour toutes les situations où l'on peut se trouver; à l'usage des personnes du monde; par le chevalier de . . . (1)

Cet ouvrage parut pour la première fois à Paris en 1767, et est attribué, par l'auteur du *Dictionnaire des anonymes*, à M. de Lasne d'Aignebelles, que nous ne connoissons point d'ailleurs. Le volume se compose de cent et quelques articles, qui ont pour objet les devoirs du chrétien, les dogmes et les mystères de la foi, les pratiques de la religion. Ces points sont traités principalement par forme de sentimens et de prières, et l'ouvrage paroit inspiré par une piété véritable.

(1) In-12, prix 1 fr. 60 cent. et 2 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Périès, place Saint-André-des-Arts; et au bureau de ce journal.

Enquête sur l'état de l'Irlande.

On vient de publier à Londres le résultat de l'enquête faite par ordre du parlement d'Angleterre sur l'état de l'Irlande; cet ouvrage est intitulé : *Evidence on the state of Ireland*, in-8° de 600 pages. C'est un extrait d'une foule de questions adressées par les comités des deux chambres, en 1824 et 1825, aux Irlandais appelés à déposer; ces questions portent sur un grand nombre de points, sur l'enseignement et les pratiques de l'Eglise catholique, sur l'autorité du Pape, sur l'obéissance aux princes, sur la dotation du clergé, sur l'émancipation, sur l'éducation, sur tous les rapports enfin du clergé catholique avec le gouvernement, les lois, les usages et les mœurs de l'Irlande. Les personnes interrogées ont été, pour le clergé, cinq évêques et un curé; les prélats sont les docteurs Patrice Curtis, archevêque d'Armagh et primat de toute l'Irlande; Daniel Murray, archevêque de Dublin; Olivier Kelly, archevêque de Tuam; Jacques Magaurin, évêque d'Ardagh, et Jacques Doyle, évêque de Kildare, tous distingués par leurs sièges ou par leur âge, leur mérite, leurs lumières, leur zèle et leur expérience. Un simple prêtre, Michel Collins, recteur de Skibbereen, leur étoit adjoint. Les laïques étoient lord Killeen, et MM. Daniel O'Connel, Hugues O'Connor, Jean Dunn, Antoine Blake et Richard Sheil. Chacun d'eux a subi plusieurs interrogatoires devant les deux comités; les questions qu'on leur a faites sont nombreuses et présentées avec beaucoup d'art. Les interrogateurs épuisent en quelque sorte la matière; ils ne se contentent pas de s'informer de ce qui est, de ce qui se fait en Irlande, des usages et des règles de l'Eglise; ils veulent encore savoir l'opinion des catholiques sur tel ou tel point; ils veulent savoir ce qu'on feroit ou ce qu'on diroit de telle ou telle hypothèse. Ils demandent l'avis du déposant sur telle mesure, sur une supposition arbitraire, sur un cas chimérique. Il faut l'avouer, on diroit que le comité a voulu quelquefois embarrasser les Irlandais appelés devant lui, tant il multiplie les questions inciden-

tes. Il semble que les Irlandais auront été assez souvent fondés à représenter qu'ils étoient mandés pour faire connoître l'état actuel de l'Irlande, et non point pour divulguer leurs opinions secrètes sur une chose éventuelle. Mais non, ils ont montré autant d'abandon et de franchise qu'on leur a fait voir de curiosité et de finesse; ils ont été aussi ouverts qu'on a été défiant à leur égard, et les protestans peuvent se vanter de connoître actuellement tout le régime intérieur et tous les secrets de l'Eglise catholique.

Il est assez difficile de donner une analyse de cette singulière enquête. Le volume publié à Londres est déjà un extrait des rapports et procès-verbaux des comités; il faudroit donc faire un extrait de cet extrait. L'éditeur anglais a supprimé les questions qui se trouvent répétées, et celles qu'il a jugées d'un moins grand intérêt. Nous devons croire que son travail a été dirigé avec autant d'impartialité que d'intelligence; mais il nous faut choisir dans ce qui est déjà un choix et abrèger un abrégé. Dans l'impossibilité donc de réunir en quelques pages la substance d'une enquête si compliquée, nous avons cru devoir nous attacher spécialement à l'interrogatoire de M. Doyle, évêque de Kildare. Cet interrogatoire nous paroît un des plus intéressans, il embrasse environ mille questions, et le prélat y montre une grande présence d'esprit et une rare facilité d'expressions. Cet interrogatoire eut lieu les 16, 21 et 25 mars 1825; nous allons essayer d'en donner une idée.

Les questions roulèrent d'abord sur l'autorité du Pape; l'évêque répondit que cette autorité ne s'exerçoit pas sans règle et se renfermoit dans les limites tracées par les décrets des conciles ou par les usages des églises; que le Pape avoit à la vérité le droit de publier des rescrits dans le royaume, mais que ces rescrits devoient porter sur des matières purement spirituelles, et qu'ils n'avoient d'effet qu'après la promulgation des évêques. On voulut savoir si le roi pouvoit convoquer un concile; l'évêque répondit que non, qu'il falloit que l'autorité ecclésiastique intervînt, que les décrets d'un concile n'avoient de force qu'autant que le Pape les avoit confirmés. Sur les questions relatives à un nonce du Pape, le docteur Doyle, dit que, loin de s'opposer à ce que les droits du nonce fussent définis, le clergé catholique le souhaiteroit vivement. Il déclara que le Pape ne pouvoit

lever de taxes sur les sujets du royaume, ni délier les catholiques du serment de fidélité, ni priver le roi de ses Etats. On fit beaucoup de questions au prélat sur le mariage, et sur les droits de l'Eglise à cet égard; il répondit que le Pape avoit, d'après le concile de Trente, le droit d'accorder des dispenses sur le mariage, et que les mariages contractés contre les lois de l'Eglise avoient toujours les effets civils.

Une question du comité amena une réponse très-curieuse de M. l'évêque de Kildare. On lui demanda si l'on pouvoit conférer à un étranger un bénéfice en Irlande, et à ce sujet il dit qu'avant l'expulsion des Stuarts, c'étoient eux qui présentoient aux sièges vacans en Irlande, et que tant qu'un descendant de cette famille a résidé à Rome, c'étoit lui qui recommandoit pour les sièges. Ce fait nous paroîtroit aussi honorable pour la cour de Rome que pour le clergé d'Irlande. Ainsi les papes témoignent quelques égards à une famille proscrite. Ainsi les évêques d'Irlande, quoique présentés par le prétendant, savoient concilier ce qu'ils lui devoient avec la soumission au gouvernement établi; car il est bon de remarquer que, pendant le dernier siècle, il ne s'est pas élevé de plaintes contre la loyauté des prélats irlandais. Qui croiroit qu'un journal ait pris acte de cette réponse de l'évêque pour rendre la cour de Rome odieuse? Ainsi, dit la *France catholique*, le Pape avoit reconnu dans la maison des Stuarts des droits d'hérédité à la couronne d'Angleterre, et avoit entrepris sur le temporel des rois et les droits du peuple anglais, et les prétentions de Rome existent toujours. (20^e. livr., p 61.) Quoi! c'est entreprendre sur le temporel des rois que de rester attaché à une famille dépouillée par la violence. Jacques II avoit-il donc perdu tous ses droits quand il fut banni, et son fils n'avoit-il pas hérité de ses prétentions légitimes? Il faut convenir que l'ennemi des Papes est bien peu conséquent. Il a fait un crime à Pie VII d'avoir conclu un concordat en 1801, parce que ce concordat blessait les droits de Louis XVIII, et il fait un crime aux prédécesseurs de Pie VII d'avoir reconnu les droits des Stuarts. Conciliez, s'il est possible, des jugemens si opposés, et mettez cet homme d'accord avec lui-même. Toutefois, il est bon de remarquer que M. l'évêque de Kildare a un peu modifié, dans un interrogatoire postérieur, le fait qu'il

avoit paru énoncer. Il n'a point voulu dire, a-t-il ajouté, que les Stuarts eussent droit de présentation aux sièges d'Irlande, et il croit que si on avoit égard à leur recommandation, c'étoit plutôt par courtoisie et par égard pour leur malheur que par suite d'aucun droit. Il n'ose même pas assurer que le Pape accueillit toujours la recommandation du prétendant, mais il sait que cela est arrivé plusieurs fois, entr'autres pour Burke, Dominicain, qui fut nommé évêque d'Ossory.

Après cette digression, nous revenons à l'interrogatoire de M. l'évêque de Kildare. Il a porté longuement sur le traitement du clergé d'Irlande, et sur un projet de dotation par le gouvernement. Le clergé subsiste par des contributions qui sont payées deux fois l'année; ces contributions ne sont point fixes et dépendent de la fortune des habitans. Ordinairement les offrandes ont lieu à Noël et à Pâque; les évêques administrent une paroisse ou deux, et emploient des ecclésiastiques pour les aider; en outre ils reçoivent une rétribution de chaque pasteur. M. l'évêque de Kildare, par exemple, reçoit trois guinées de chaque curé et une de chaque vicaire; il administre deux paroisses à Carlow et à Turlow. Son revenu annuel est de 450 ou 500 livres sterl. Les usages varient dans les différens diocèses, et il y a à cet égard, dans le midi de l'Irlande, des distributions qui n'existent point ailleurs. L'évêque fait connoître quels sont les droits de baptême, de mariage et de sépulture; ils montent à peu près au quart du revenu total. Il y a quelques paroisses où les revenus des curés montent à 400 liv. sterl., dans les autres le revenu va de 100 à 200 liv. sterl. C'est l'évêque qui nomme aux cures; il y a deux classes d'ecclésiastiques, les curés et leurs coadjuteurs ou assistans. Le nombre des curés s'élève à peu près à mille, et chacun d'eux, l'un dans l'autre, a un coadjuteur. La plupart des diocèses ont des chapitres, mais il n'y en a point à Kildare; l'évêque nomme à toutes les places du chapitre, excepté à celle de doyen qui est nommé par le Pape. Les évêques sont nommés aujourd'hui par le Pape, depuis que le cardinal d'Yorck a refusé de présenter des sujets; mais le Pape ne nomme que ceux qui lui ont été présentés par les chapitres ou par le clergé du diocèse, et recommandés ensuite par le métropolitain et les suffragans.

Dans le cas d'une dotation faite au clergé catholique par le gouvernement, le clergé ne recevoit plus les contributions annuelles, et se contenteroit des droits d'usage sur les baptêmes, mariages et sépultures. Les évêques dans ce cas engageroient leur clergé à renoncer aux contributions. On établiroit une gradation de traitement; mais on ne pourroit refuser aux évêques le droit de transférer d'une cure à une autre, et le gouvernement ne doit pas s'en mêler. Il ne doit point faire de promotions, et il doit laisser l'évêque juger ses ecclésiastiques. L'évêque de Kildare, d'après les questions qu'on lui a faites, est entré dans le détail des dons que le clergé pourroit conserver, et des moyens de mettre à exécution la dotation. On lui a fait sur d'autres points éventuels plusieurs questions qu'il nous paroît inutile de rapporter, elles n'ont réellement aucun trait à l'état véritable de l'Irlande.

Les autres interrogatoires offrent de même une série de questions que nous ne pouvons qu'indiquer d'une manière générale; il y en a sur les sacrements, sur l'invocation des saints, sur les indulgences, sur les miracles, sur l'éducation, sur les sociétés bibliques, sur la taxe des pauvres et sur des objets purement politiques. Comme parmi certaines gens il est convenu d'accuser les catholiques d'être ennemis des lumières; les comités ont fait beaucoup de questions sur les écoles, sur le nombre d'instituteurs et d'élèves, sur le soin que le clergé donnoit à l'instruction, sur les écoles de charité, sur les séminaires et sur l'éducation qu'on y recevoit; on a parlé du collège de Maynooth et de celui des Jésuites, et les renseignemens fournis aux comités ont servi à montrer avec quel zèle le clergé catholique établissoit et entretenoit les écoles.

Les évêques ont été interrogés spécialement sur l'autorité des papes, et en ont parlé comme l'évêque de Kildare. L'origine de cette autorité, ont-ils dit, vient de Dieu qui les a établis chefs de son Eglise sur la terre. Les prélats ont blâmé nettement les pontifes qui sont intervenus dans les affaires des Etats. Ils ont expliqué dans quel sens ils prêtent serment d'obéissance au Pape; ils y ajoutent cette clause : *Salvo meo ordine*, et cette autre clause, que ce serment ne préjudicie point à leur fidélité envers le souverain temporel. Tous les évêques ont répondu dans ce sens. Ils ont dit que les évê-

ques d'Irlande avoient conservé certains droits et privilèges. Le concile de Trente a été reçu dans toute l'île, excepté dans la province de Leinster. Plusieurs évêques ont parlé du rescrit de M. Quarantotti, cité dans ce journal, et ils ont annoncé que le feu pape leur avoit promis formellement et itérativement de ne pas consentir à céder au roi d'Angleterre la nomination des évêques catholiques, à raison de la répugnance que tous les catholiques d'Irlande avoient pour une telle mesure.

Les laïques ont été surtout interrogés sur les matières politiques; mais quelquefois on a aussi interrogé sur ces matières et les évêques et les laïques. On leur a demandé, par exemple, s'ils avoient quelque opposition à une dotation du clergé par le gouvernement; ils ont répondu que non, mais qu'un tel arrangement devoit être un résultat de l'émancipation, ou du moins que ces deux mesures devoient être prises ensemble, sans quoi, avec la disposition des esprits en Irlande, le clergé paroîtroit avoir trahi la cause de ses compatriotes. Si le clergé catholique séparoit sa cause de celle de son troupeau, il perdrait son influence et seroit accusé de foiblesse ou de lâcheté. Le clergé catholique ne souhaite point d'ailleurs avoir entrée au parlement; il ne forme point de désir de recouvrer les dîmes et les terres attachées autrefois aux bénéfices. Telles ont été les réponses unanimes de l'archevêque de Dublin, des évêques de Kildare et d'Armagh, de M. Collins, de M. Blacke. Nous insistons moins sur les réponses des laïques, parce qu'elles n'ont pas été aussi précises et ne pouvoient pas l'être; on les a quelquefois interrogés sur des matières sur lesquelles ils ne pouvoient avoir un avis aussi motivé; mais il est impossible de n'être pas frappé de la sagesse, de la réserve, de la modération et en même temps de l'exactitude et de la précision qui brillent dans les réponses des évêques. Rien ne fait plus d'honneur au caractère moral du clergé catholique d'Irlande, et rien n'est plus propre à dissiper les préventions des protestans.

Le volume d'où nous tirons ces réponses est un in-8° de 580 pages. Les interrogatoires faits devant le comité de la chambre des communes forment 500 pages; ils commencent au 4 juin 1824. Il y a deux interrogatoires dans ce mois. Ils sont ensuite interrompus, et recommencent en fé-

vrier 1825 ; mais la plus grande partie est des mois suivans. Lord Palmerston et lord Binning présidoient. Les interrogatoires du comité de la chambre des pairs sont assez courts, parce qu'ils n'offrent, dit-on, qu'une répétition de ce qui avoit été dit devant le comité de la chambre des communes ; ils sont aussi du mois de mars 1825. Nous reviendrons peut-être sur ce volume plein de notions curieuses sur l'état actuel de la religion catholique en Irlande, et même sur la situation de cette île sous le rapport civil et politique.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. M. l'archevêque de Paris, qui étoit parti de la capitale dans la nuit qui a suivi la fête de l'Assomption, est arrivé le 17 à Nevers et y a couché. Le lendemain matin, le prélat est reparti après avoir célébré la messe, a passé par Lyon le 19, et est arrivé à Anneci le 20, à 9 heures du soir. (Voyez plus bas la relation de la cérémonie du 21.) M. l'archevêque loge chez le syndic ou maire de la ville, dont la maison est située sur le bord du lac. Il a été présenté au roi et à la reine de Sardaigne, et a dû dîner le 22 avec LL. MM. Son voyage s'étoit passé fort heureusement.

— Le samedi 2 septembre 1826, 34^e anniversaire de la mort des évêques et des prêtres mutilés dans le couvent et l'église des Carmes, il sera prononcé, à deux heures, un discours dans l'église des dames carmélites de la rue de Vaugirard ; c'est M. l'abbé Laurentie qui portera la parole. La quête, après le sermon, sera faite pour les enfans délaissés, de l'œuvre de M^{me} de Carcado ; ces enfans seront présents. Nous avons parlé, les années précédentes, de cette œuvre intéressante que continuent des dames généreuses et zélées. Les personnes qui ne pourroient se trouver à la cérémonie de samedi sont priées d'envoyer leur offrande chez M. Chapelier ou chez M. Lebrun, notaire.

— Le jour de la Saint-Louis, il y a eu une messe à Saint-Germain-l'Auxerrois, à laquelle plusieurs membres de l'Académie ont assisté. Le panégyrique du saint roi a été célébré par M. l'abbé Cabanès, du clergé de Saint-Thomas-d'Aquin. L'orateur a considéré tour à tour saint Louis dans

sa politique extérieure, dans son administration intérieure et dans sa conduite personnelle. Il a montré tout ce qu'il y avoit de grand, de sage et de pieux dans la vie du saint roi. Un tel tableau, outre l'intérêt du sujet, avoit encore aujourd'hui le mérite de l'à-propos : il nous présente un roi qui avoit embrassé la vie dévote, et qui n'en étoit pas pour cela moins propre à gouverner ; un roi qui, loin de redouter le *parti prêtre*, témoignoit du respect aux prélats et de la confiance aux saints personnages de son temps ; un roi qui eût eu horreur des excès d'une licence effrénée, et qui, s'il réprima sévèrement les blasphémateurs, n'eût pas laissé le champ libre à ces écrivains acharnés contre tout ce qui touche la religion. M. l'abbé Cabanès a peint le caractère de saint Louis avec beaucoup de chaleur ; et si sa composition a montré en quelques endroits des traces d'un talent jeune encore, elle a fait voir aussi de la facilité, de l'imagination, du feu, et toutes les dispositions qui, mûries par le temps, par l'étude et par le goût, peuvent conduire à de grands succès dans la carrière oratoire. M. l'ancien évêque de Tulle, et plusieurs ecclésiastiques assistoient à ce discours.

— Un journal du 20 de ce mois employoit trois grandes colonnes à prouver que les quakers et les piétistes ont droit à une tolérance entière, mais que les Jésuites ne peuvent réclamer le même avantage. Les raisons dont il appuyoit cette conclusion méritent d'être remarquées ; la loi, dit le journal, protège toutes les sectes, or les Jésuites ne sont point une secte, donc il faut les proscrire. Ainsi on protégeroit les Jésuites s'ils étoient sectaires ; mais comme ce sont tout simplement des religieux, il n'y a pas moyen de les souffrir. Voilà le privilège qu'on accorde à la religion de l'Etat ; ses institutions les plus respectables sont repoussées, les ordres religieux sont proscrits, ils sont inconciliables avec nos libertés. Quant aux sectes séparées de l'Eglise, c'est tout différent ; on ne peut les gêner sans blesser les lois, sans violer la Charte ; on appelle à leur secours la liberté des cultes, on crie à l'intolérance. Voilà l'impartialité des publicistes modernes ; une latitude entière pour les sectaires, des restrictions rigoureuses pour l'Eglise catholique. Il suit de là que des religieux auxquels on refuseroit la tolérance auroient un moyen sûr pour l'obtenir, ce seroit de s'affilier à quelque secte ancienne ou d'en établir une

nouvelle. Jésuites, on les chasse; mais qu'ils se fassent quakers, anabaptistes, alors ils ont droit à toute sorte d'égards. Peut-on pousser plus loin la dérision, et n'est-il pas clair que ce système est inspiré par une haine secrète pour la vérité? C'est ce sentiment caché au fond des cœurs qui fait imaginer tant de sophismes pour refuser à une institution religieuse ce qu'on accorde à une communion hétérodoxe; et la passion qui aveugle empêche de voir tout ce que cette contradiction a de révoltant et de misérable.

— M. l'archevêque de Besançon a publié, sous la date du 24 juillet dernier, un Mandement pour le jubilé; ce Mandement est précédé de la traduction de la bulle en français. Le prélat instruit ensuite ses diocésains sur l'importance des grâces qui leur sont offertes, et sur les dispositions qu'ils doivent y apporter. Il rappelle les exhortations que saint Charles Borroméo adressoit à son peuple dans une circonstance semblable, et continue en ces termes :

« Hélas! si ce saint cardinal étoit accablé sous le poids de sa douleur, en voyant les péchés, les abus et les scandales qui de son temps, affligeoient le diocèse de Milan, quelle seroit aujourd'hui sa consternation, s'il étoit le témoin des désordres du temps où nous vivons! Fut-il jamais un siècle où il fût plus vrai de dire que *toute chair a corrompu sa voie*? Tous les principes de la morale, de la religion et de la société ne sont-ils pas ébranlés? Ne foule-t-on pas aux pieds tout ce qu'il y a de plus sacré et de plus respectable? Tous les crimes ne sont-ils pas déclarés parmi nous? Chaque jour ne nous révèle-t-il pas quelque crime nouveau qui fait gémir la raison et rougir l'humanité? Depuis qu'on voudroit effacer jusqu'au nom de la religion, que sont devenus l'honneur et la probité? Un vil égoïsme n'a-t-il pas pris la place des sentimens vertueux? Ne s'est-il pas établi de nos jours, entre la religion et l'esprit du siècle, une lutte, et n'ose-t-on pas prédire que dans cette lutte la religion succombera, et que dans sa chute elle écrasera le trône de nos rois? A peine conservons-nous encore quelques étincelles de la foi de nos pères, et voilà le siècle qu'on qualifie de siècle de lumières!

» Fût-il jamais plus nécessaire de prier que dans la circonstance où nous sommes? Vomie par l'enfer, l'impiété nous environne de toutes parts; elle exerce autour de nous ses ravages, et elle lance tout à la fois son poison sur les choses et sur les personnes. Elle attaque tour à tour, et souvent en même temps, nos doctrines religieuses et les prêtres chargés de les défendre. Pour décrier les unes, elle calomnie les autres; et, semblable à l'insecte incommode qui salit tous les objets sur lesquels il se repose, cet esprit ténébreux distille partout son venin et souille tout ce qu'il touche. »

M. l'archevêque de Besançon cite aussi un passage du Mandement de M. de Beaumont, archevêque de Paris, pour le jubilé de 1759. Dans le dispositif, il annonce l'ouverture du jubilé pour son diocèse. Cette ouverture se fera à Besançon, le dimanche 3 décembre; mais elle sera reculée jusqu'au dimanche 31 du même mois pour quelques cantons que M. l'archevêque désigne. De cette manière, les pasteurs auront plus de temps pour disposer les fidèles. Ils s'entendront avec les missionnaires de Beaupré pour les instructions à faire et sur les moyens d'obtenir des prêtres auxiliaires, et se concerteront aussi entr'eux pour se prêter mutuellement assistance dans leurs travaux. Les stations, à Besançon, seront dans la métropole, à Sainte-Marie-Madeleine, à Saint-Pierre et à la chapelle de l'hôpital Saint-Jacques. Le jubilé durera jusqu'au 3 juin 1827 pour Besançon et la plus grande partie du diocèse, et jusqu'au 31 juin pour les cantons désignés dans le Mandement; mais le prélat exhorte les fidèles à se mettre en état de gagner l'indulgence pendant la première quinzaine, les instructions et exercices pour préparer au jubilé ne devant point être continués après.

— Un concours plus considérable encore qu'on ne l'avoit cru, s'est porté à Anneci pour assister à la translation des reliques de saint François de Sales. Les décorations des rues, les illuminations, la musique, tout dès la veille annonçoit la fête. Les maisons, les rues, les places étoient ornées de guirlandes et de drapeaux semés de croix blanches, et des arcades de verdure s'élevoient de distance en distance. Le roi et la reine de Sardaigne et leur cour s'étoient rendus à Anneci pour la cérémonie, et plusieurs prélats étrangers y arrivèrent successivement. M. l'archevêque de Paris arriva le 20, au soir; le prélat étoit attendu, et un grand-vicaire se trouva à l'entrée de la ville pour lui faire honneur et le conduire au logement qui lui étoit préparé. M. l'évêque d'Anneci l'invita à faire la cérémonie du lendemain, qui fut aussi pompeuse qu'édifiante. Le roi n'ayant pu suivre la procession, à raison de sa difficulté à marcher, se rendit dès le matin au couvent de la Visitation, pour y voir le cortège et assister à la cérémonie. Une pluie qui étoit survenue le matin ayant cessé; la procession se mit en marche. Tout le clergé suivoit la croix du chapitre; environ

400 ecclésiastiques étoient en surplis, des chanoines en ca-mail, et ceux d'Anneci en chappe. La châsse dont nous avons parlé étoit portée par huit prêtres en dalmatiques; quatre prélats tenoient les cordons, MM. les archevêques d'Amasie et de Chambéri, et MM. les évêques du Puy et de Maurienne. Douze thuriféraires et douze ecclésiastiques, jetant des fleurs, précédoient la châsse. Des deux côtés, MM. les évêques de Fribourg, de Belley, de Pignerol et d'Anneci, et l'abbé mitré de Saint-Maurice dans le Valais; enfin M. l'archevêque de Paris officiant avec la crosse et la mitre. La procession a fait tout le tour de la ville au milieu d'une foule immense. On ne sauroit dire tout ce qui étoit accouru le matin des montagnes; ce n'étoit point pour ce peuple un vain spectacle ni une simple curiosité. C'étoit, pour les bons Savoyards, un pieux empressement à célébrer la fête de leur compatriote et de leur évêque. Ils se prosternoient devant les restes du saint prélat, et sembloient heureux de le posséder encore au milieu d'eux. La longue rue qui mène à l'église de la Visitation s'étoit changée en une grande allée, et les sapins de ces montagnes que saint François de Sales avoit parcourues tant de fois, avoient été transplantés pour venir ombrager ses reliques. C'est au milieu de cette pompe que la châsse a été transportée de la cathédrale à la nouvelle église de la Visitation; elle fut placée derrière le grand-autel. M. l'archevêque de Paris célébra la grand'messe à laquelle le roi, la reine, et toute leur suite assistoient. Le prélat officia avec autant de dignité que de piété. La cérémonie finit à midi. Le soir, à cinq heures, on retourna à l'église où M. Rey, évêque de Pignerol, prononça le panégyrique du saint; ce prélat, dont on connoît l'éloquence et l'onction, traita ce beau sujet avec autant de piété que de talent. Nous espérons rendre compte de ce discours qui sera sans doute livré à l'impression. M. l'archevêque donna le salut, auquel le roi et la reine assistèrent avec leur cour. Le recueillement du prince pendant toutes les cérémonies du matin et du soir, formoit lui seul un spectacle édifiant, et toute cette journée offroit l'image de cette piété tendre dont saint François de Sales avoit autrefois donné le modèle dans ces mêmes lieux.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. M. le Dauphin, ayant été informé que l'église de la paroisse de Lapalud (Vaucluse) n'étoit pas assez grande pour contenir la population nombreuse de cette commune, a bien voulu faire parvenir une somme de 500 fr. pour subvenir aux frais d'agrandissement.

— Sur la demande de M. le curé de la commune de Blot-l'Eglise (Puy-de-Dôme), présentée par M^{me} la comtesse Angélique de Soucy, S. A. R. M^{me} la Dauphine a daigné accorder la somme de 300 fr. pour l'église de cette commune.

— S. Exc. le ministre des affaires ecclésiastiques vient d'accorder, à trente-sept communes du département de la Haute-Vienne, des secours pour réparer leurs églises ou presbytères.

— On rapporte que la police vient de saisir un nouvel in-32 rempli de diffamations; il est intitulé : *Biographie des préfets depuis 1804* jusqu'aujourd'hui, par un sous-préfet.

— *L'Etoile* annonce la prochaine arrivée à Paris de M. Canning. Elle ajoute que le motif de son voyage n'a aucun rapport avec la politique.

— Demain jeudi, M. le Dauphin, assisté de M. le ministre de la guerre et du préfet de la Seine, posera la première pierre de la caserne de la barrière des Bons-Hommes. Il y aura ensuite grandes manœuvres au Champ-de-Mars, elles seront commandées par M. le Dauphin.

— Dans une des excursions que MADAME, duchesse de Berri, a faites aux environs de Dieppe, S. A. R. a visité plusieurs vestiges d'antiquités récemment découvertes, et sur le bord de la mer. Elle a visité également le célèbre manoir d'Angot, converti aujourd'hui en ferme, et appartenant à la famille de Clorcy. M. Feret a eu l'honneur de lui en rappeler les traditions historiques.

— Parmi les vœux exprimés par le conseil-général du département de la Sarthe pendant sa dernière session, on remarque celui-ci : « Que le secours accordé aux royalistes de la Sarthe qui ont fait partie des armées royales de l'Ouest, fût porté à une somme plus considérable. » Ce conseil étoit présidé par M. le comte de Montesquiou.

— Le conseil-général du département de la Haute-Garonne a nommé une commission pour aller visiter les prisons de la ville de Toulouse, dans la vue de rechercher les moyens les plus propres à séparer les jeunes gens condamnés à la peine de la détention, de ces hommes dont les mauvaises habitudes et les exemples funestes, fortifiés par l'âge, ont nécessairement une funeste influence sur des enfans inexpérimentés. Cette commission a, dit-on, trouvé un local vaste et suffisant pour l'accomplissement de son louable désir.

— Le 25, jour de la Saint-Louis, on a posé à Bordeaux la première pierre du monument voté à la mémoire de Louis XVI, par le conseil-général du département et le conseil municipal de la ville de Bordeaux, sous les auspices de S. A. R. M^{me} la Dauphine.

— La gazette de Lyon avoit annoncé une tentative de suicide chez un jeune homme. Dans son numéro du 19, le même journal déclare que la lecture du *Constitutionnel* et du *Courrier*, et des mille pamphlets plus ou moins séditieux et remplis du venin de l'impiété, qui se publient impunément sous la prétendue égide de nos libertés constitutionnelles, avoit seule déterminé le malheureux jeune homme à cet acte de désespoir. Il rédigeoit des projets sans fin de constitutions, et il avoit formé le plan d'une religion universelle, où il n'en'troit ni pape, ni ordres religieux, et surtout point de Jésuites. Il disoit très-sérieusement qu'il avoit reçu d'en haut la mission de régénérer le globe, et que dorénavant l'on devoit voir en lui l'empereur universel Pierre I^{er}. Voilà donc un nouvel exemple du fanatisme que peuvent inspirer les déclamations du parti libéral.

— On vient de découvrir, dans la chapelle d'un ancien château des environs de Toulouse, un bas-relief qui, par la singularité de sa composition, mérite l'attention des archéologues et des amis de l'art. Ce morceau porte la date de 1546; il représente l'adoration des bergers, et au lieu d'offrir aux regards l'étable de l'hôtellerie de Bethléem, il a figuré l'intérieur d'un palais en ruines; des cariatides en supportent les arcs, les voûtes, et c'est dans la partie la plus reculée de l'édifice qu'il a placé la Vierge tenant sur ses genoux l'enfant Jésus.

— La cour d'assises de Riom va s'occuper d'une monstrueuse affaire, qui rappelle la catastrophe de Rhodéz, et qui est destinée comme elle à grossir les annales du crime. Les accusés sont au nombre de six, et les liens du sang les rattachent à des personnes puissantes dans le pays. Nous ferons connoître l'issue de cette épouvantable affaire.

— On rapporte qu'une dépêche télégraphique, datée de Bayonne, a annoncé que le roi d'Espagne avoit accepté, le 19 août, la démission que M. le duc de l'Infantado lui avoit adressée la veille. M. Salomon est chargé, par *interim*, du portefeuille des affaires étrangères. On croit que le premier ministre sera remplacé par le duc de San-Carlos, qui est parti de Saint-Petersbourg pour revenir à Paris, d'où il se rendra en Espagne.

— La diète fédérale suisse a reçu, dans la séance du 10 de ce mois, l'adhésion du gouvernement de Bâle à la résolution qui propose les mesures extraordinaires relatives à la police de la presse et des étrangers.

— Depuis long-temps on méditoit la jonction du lac de Genève au Rhin par les rivières d'Aar et de Zibl. Les opérations préliminaires étant terminées, ce projet va recevoir son exécution. Les dépenses s'élèveront à environ 7 millions et demi de francs. Cette somme sera, dit-on, couverte par la vente de plus de cinquante mille acres de terre, que livreront à l'agriculture les dessèchemens partiels des lacs de Neuchâtel, de Biemme et de Morat.

— Voici les principales dispositions du décret qui règle le nouveau mode d'élection en Portugal : Rien n'est changé dans la division du territoire par provinces. Les électeurs sont nommés par les assemblées de paroisses, et les députés par les électeurs. Pour vo-

ter, il faut jouir de ses droits politiques, avoir plus de vingt-cinq ans, à moins qu'on ne soit ou marié, ou officier dans l'armée, ou bachelier, ou engagé dans les ordres, auxquels cas il suffit d'avoir plus de vingt-un ans. Pour former une assemblée électorale, il faut que la paroisse contienne au moins mille feux. L'élection se fait à la pluralité relative. Si deux ou trois personnes obtiennent le même nombre de voix, le plus âgé est préféré. Sont élus députés ceux qui ont obtenu la moitié plus une des voix. Un député ne peut se dispenser d'assister à la session des cortès, et l'électeur de province qui s'abstiendra d'assister à l'assemblée électorale, et qui ne justifiera pas de ses motifs avant l'élection, sera considéré, pendant quatre ans, comme inhabile à remplir aucun emploi public.

— L'empereur d'Autriche, dans le but d'empêcher le commerce des esclaves, principalement de la part de sujets autrichiens ou sur vaisseaux autrichiens, et de protéger les esclaves contre les mauvais traitemens, vient de rappeler par un décret, daté de Vienne 7 août, les peines sévères que le code pénal enjoint d'infliger à ceux qui trafiquent de l'espèce humaine.

— Le *Belge* assure qu'il sera fait au système d'enseignement du collège philosophique de Louvain des modifications, à l'aide desquelles l'orthodoxie de cette institution seroit reconnue par le saint Siège apostolique. Nous souhaitons, pour l'intérêt de la religion et pour celui du gouvernement lui-même que cette nouvelle soit vraie.

— M. le lieutenant-général comte Saint-Priest, ministre plénipotentiaire de France près la cour de Berlin, est parti pour Dresde.

— On mande de Berlin que le roi de Prusse a dû partir le 20 de ce mois, pour faire dans la Prusse orientale un voyage de trois semaines, après lequel on dit qu'il se mettra en route pour Varsovie. On dit aussi à Berlin que la police sera détachée du ministère de l'intérieur, et formera un département séparé.

— L'empereur de Russie avoit fait remettre aux cosaques du Don l'épée d'Alexandre. L'hettmann des cosaques a écrit à ce sujet une lettre de remerciemens à son souverain, dans laquelle on trouve ce passage : « Au milieu des sentimens dont nous sommes pénétrés, dit le chef des cosaques, nous ne pouvons que nous écrier : l'empereur est grand, et sa grandeur n'a point de bornes!... Cette sainte épée donne aux guerriers du Don une nouvelle force contre les ennemis du trône. »

— On apprend de Salonique, par Semlin, que les Grecs se sont soulevés de nouveau à Cassandra, et y ont exterminé tous les Turcs.

Séance annuelle de l'Académie.

L'Académie française a tenu vendredi, jour de la Saint-Louis, sa séance annuelle pour la distribution des prix d'éloquence, de poésie et de vertu. M. le comte de Cessac présidoit en l'absence de M. l'archevêque de Paris, directeur. M. Raynouard remplissoit les

fonctions de secrétaire perpétuel, qu'il doit conserver jusqu'au 1^{er} janvier prochain. Le sujet du prix d'éloquence étoit, comme on sait; l'*Eloge de Bossuet*. Aucun des concurrens n'ayant répondu aux intentions de l'Académie, le sujet a été remis au concours de l'année prochaine. Dans le rapport qu'a fait M. Raynouard des discours envoyés, on a remarqué que le secrétaire des immortels savoit, dans l'occasion, donner des leçons de gallicanisme; ce qui est fort rassurant. On ne doit plus craindre pour nos libertés religieuses, puisqu'elles trouvent de fervens champions jusque dans le sanctuaire des lettres et des arts. Cependant nous avouons que nous ne concevons pas pourquoi cet acte de M. Raynouard, que beaucoup de personnes trouvent assez singulier, a été qualifié de *courageux* par le *Journal des débats* : on diroit que c'est purement un éloge que le journal a voulu s'adresser à lui-même. N'est-il pas, en effet, l'antagoniste le plus décidé des associations et des Jésuites, et n'y a-t-il pas du courage à les combattre par le temps qui court?

Le sujet du concours de poésie étoit l'éloge de M. de Monthyon, fondateur du prix : il a été remporté par M. de Wailly. Douze prix ont été distribués également à des personnes qui se sont rendus recommandables par des actions diversement vertueuses. Célestine Détriment est celle qui a obtenu le prix de 4000 fr. Sans être liée par des vœux religieux, comme les *Sœurs grises*, cette vertueuse fille remplit, depuis bien des années, tous les devoirs pénibles auxquels ces saintes filles se vouent, et elle a récemment sauvé, par ses soins, une famille entière, qu'une maladie épidémique sembloit avoir livrée à une mort certaine. L'Académie n'a trouvé aucun des ouvrages de morale, publiés dans l'année 1825, digne du prix entier de 6000 fr. Elle a accordé néanmoins des médailles aux ouvrages de MM. Jussieu, Bouilly, et à celui de M^{me} Pannier, que nous avons cités dans notre dernier numéro.

Après l'annonce des prix décernés devant l'Académie, M. le comte de Cessac, qui présidoit la séance, a fait l'inauguration du buste de M^{me} Elisabeth, placé en face du bureau du directeur. C'est un des legs faits à l'Académie par M. de Monthyon.

Les prix proposés par l'Académie, pour l'année 1827, sont un prix d'éloquence sur ce sujet : *Tracer les progrès de la langue et de la littérature françaises, depuis l'an 1600 jusqu'en 1710*; et un prix de poésie sur l'*affranchissement des Grecs*.

Nous avons reçu trois nouvelles livraisons de l'édition de Bossuet, in-12, commencée chez M. Beaucé-Rusand, et dont il a été parlé n^{os} 1197 et 1238. Ces trois livraisons comprennent les tomes XIII à XVIII. Les deux premiers traitent de sujets de piété, et les quatre suivans ont rapport à l'éducation. Le tome XIII renferme la dernière moitié des *méditations sur les Evangiles*; le tome XIV, le *Discours*

sur la vie cachée en Disu, le *Traité de la concupiscence*, une *Retraite*, les *Maximes sur la comédie*, et divers autres opuscules; le tome XV, la *Lettre à Innocent XI sur l'éducation du Dauphin*, le *Traité de la connoissance de Dieu et de soi-même* et celui du *libre arbitre*; le tome XVI, le *Discours sur l'histoire universelle*; le tome XVII, la *Politique tirée de l'Écriture sainte*; et le tome XVIII, le commencement de l'*Histoire de France*.

Ainsi cette édition se poursuit avec exactitude; la voilà déjà arrivée au tiers, et depuis que nous avons reçu les volumes que nous annonçons, il en a paru, dit-on, quelques autres que nous annoncerons plus tard. On sait que chaque livraison est de 2 volumes, qui paroissent de mois en mois; elle est de 6 fr., et de 5 fr. pour ceux qui ont payé d'avance.

Il n'y a aucune observation à faire sur des écrits déjà connus, et dont plusieurs sont justement célèbres. L'éditeur reproduit fidèlement l'édition de Versailles, et paroît s'être fait une loi de ne point s'en écarter. Cette imitation exacte l'expose même quelquefois à quelques erreurs: ainsi, dans le tome VIII, il avoit fait entrer un discours que l'éditeur de Versailles avoit classé d'abord parmi les sermons de Bossuet d'après le témoignage de dom Déforis; mais une attention plus marquée a fait voir que ce discours n'est point de l'évêque de Meaux. Aussi l'éditeur des *Œuvres de Fénelon* a placé ce discours au tome XVII de la nouvelle édition: il remarque que dom Déforis avouoit n'avoir eu sous les yeux que des copies dans lesquelles ce sermon étoit attribué à l'évêque de Meaux, tandis que l'éditeur des *Sermons choisis de Fénelon*, en 1718, avertissoit expressément qu'il publioit ce discours sur un manuscrit original de l'archevêque; ce qui exclut tout doute. Si M. Beaucé-Rusand eût fait attention à cette remarque du nouvel éditeur de Fénelon, il est probable qu'il eût retranché de son édition le discours qui commence le huitième volume, et qui traite des obligations de l'état religieux.

On vient de publier une gravure lithographiée qui représente notre saint Père le Pape Léon XII. Elle est faite d'après un relief envoyé par M. le duc de Laval, ambassadeur à Rome, et a été lithographiée par M^{lle} de Virieu, sous la direction de M. Maurin. Cette gravure se vend au profit d'une œuvre de charité.

L'Apologétique et les Prescriptions de Tertullien, traduction nouvelle de l'abbé de Gourcy; *l'Octavius de Minutius Felix*, traduction nouvelle (1).

On a réuni dans ce volume trois ouvrages importants de l'antiquité chrétienne, ouvrages qui ne conviennent guère moins au temps actuel qu'au siècle pour lequel ils furent composés. L'ignorance des principes de la religion, les fausses idées de sa doctrine, la haine contre ses prêtres, ne sont pas beaucoup moins répandues aujourd'hui qu'il y a seize siècles, et les chrétiens de nos jours semblent avoir hérité de toutes les passions qui agitoient le monde païen, à l'époque où les idoles des faux dieux couvroient la terre.

L'Apologétique est à la fois une réfutation de l'idolâtrie et une justification des chrétiens. Il répond aux reproches qu'on leur fait, et montre que leur conduite est aussi pure que leur doctrine. Il oppose leur courage, leur patience, l'innocence de leurs mœurs aux vices et aux désordres des païens, et convainc les persécuteurs d'injustice autant que d'ingratitude. L'ouvrage est adressé aux magistrats romains, et l'auteur leur parle avec cette force que donne l'amour de la vérité. On croit que *l'Apologétique* fut écrit en l'an 199; le texte conduit à déterminer cette époque.

Le traité des *Prescriptions contre les hérétiques* fut écrit par Tertullien avant sa chute, puisqu'il s'y glorifie d'être uni de communion avec l'Eglise romaine, et qu'il y établit des principes propres à confondre toutes les hérésies. Ce traité peut se diviser en deux

(1) In-8°. A Paris, chez Périsse frères, place Saint-André-des-Arts; et au bureau de ce journal.

parties, dont la première est en quelque sorte une introduction au corps de l'ouvrage; l'auteur y développe cinq propositions préliminaires. Dans la deuxième partie, il montre que les hérétiques ne sont point recevables à disputer sur les Ecritures, et que l'Eglise catholique seule a le droit d'être écoutée. C'est le sujet de dix *Prescriptions* où l'auteur presse les hérétiques par des argumens serrés et par des interpellations pleines d'énergie. Ce qu'il adresse aux hérétiques de son temps s'applique fort bien aux hérésies subséquentes et aux protestans de nos jours.

L'*Octavius* de Minutius Felix paroît avoir été composé entre l'*Apologétique* et les *Prescriptions*. Marcus Minutius Felix étoit, à ce qu'on croit, Africain, et suivoit à Rome la profession du barreau; ses occupations ne l'empêchèrent pas d'entreprendre la défense des chrétiens. Son ouvrage est un dialogue entre trois amis, où l'on examine les objections des païens contre le christianisme. Octavius et Minutius, chrétiens l'un et l'autre, viennent à bout de convertir Cecilius. (Voyez une analyse de cette conférence dans les *Vies des Pères*, par Bullet et Godescard, 3 juin.) Ce dialogue fut imprimé pour la première fois à Heidelberg en 1566; il n'en existe qu'un manuscrit qui se trouve à Paris dans la bibliothèque du Roi. Dumas et d'Ablancourt en ont donné des traductions en 1637; l'une et l'autre avoient besoin d'être revues.

Ce volume se compose donc de trois parties principales, savoir, des deux ouvrages déjà publiés par l'abbé de Gourcy, et de l'*Octavius*. Pour les deux premiers ouvrages, on a réimprimé la traduction de l'abbé de Gourcy; seulement on a placé le texte en regard du français; on a revu l'un et l'autre, et on y a ajouté des notes. Ces notes, presque toutes relatives à l'histoire littéraire, sont signées C. B. Nous ne saurions dire quel est l'écrivain caché sous ces initiales, mais

il paroît également instruit et zélé. Les notes qui accompagnent la préface de l'abbé de Gourcy sont de la même main. Dans une note de l'*avertissement*, l'éditeur dit deux mots sur l'abbé de Gourcy; il ne paroît pas avoir eu connoissance des détails que nous avons donnés sur cet estimable traducteur dans nos n^{os} 889 et 915. Peut-être qu'en les réunissant il eût fourni une notice plus complète. La sienne est extrêmement succincte; il se contente presque de dire que l'abbé de Gourcy, né en 1719, mourut le 28 février 1805, sans indiquer sur quel témoignage repose cette date, et sans spécifier où l'abbé de Gourcy se trouvoit alors.

L'*Octavius* a été nouvellement traduit par M. A. P., avocat, de l'académie de Lyon. Il déclare qu'il s'est servi plusieurs fois de l'analyse de l'abbé de Gourcy, et a ajouté à l'ouvrage une préface et des notes qui annoncent un éditeur instruit et soigneux. Quant au texte, il s'est servi de l'édition de Lindner, Langensalza, 1773, avec les *notis variorum*, et une préface d'Ernesti. Il renvoie pour plus de détails à l'*Histoire théologique des écrivains des premiers siècles*, par Lumper, Augsbourg, 1790, in-8°. La fin de l'*Octavius* semble annoncer une suite que nous n'avons pas. La traduction de M. A. P. paroît exacte et fidèle; elle reproduit la simplicité de l'original, et est d'ailleurs accompagnée de notes qui éclaircissent les principales difficultés.

Si cette édition réussit, le traducteur se propose d'entreprendre un pareil travail sur Arnobe, Lactance, saint Cyprien et d'autres auteurs des premiers siècles, qui offreroient une collection précieuse pour les amis de la bonne antiquité. On ne peut qu'encourager un semblable projet qui seroit une espèce de contre-poisson pour tant de livres également destitués d'instruction et de critique, et plus propres à égarer la raison qu'à la diriger et à l'éclairer.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. La cure de Saint-Etienne-du-Mont étant devenue vacante par la promotion de M. de Bruillart à l'épiscopat, M. l'archevêque y a nommé M. l'abbé Charpentier, curé de Saint-Jean-Saint-François, au Marais; ce dernier est remplacé par M. l'abbé Dumas, vicaire de St-Sulpice. M. l'abbé Dumas exerçoit le ministère dans cette paroisse depuis environ vingt ans, et étoit un des plus anciens comme des plus laborieux vicaires de la capitale.

— La nomination de M. l'abbé Coudrin à la place de grand-vicaire de Rouen s'est confirmée. M. l'abbé Coudrin étoit, depuis plusieurs années, grand-vicaire de Troyes, et l'avoit été autrefois de Mende. Il est connu par son zèle pour les missions, et par les services qu'il a rendus à un grand nombre de diocèses, soit par lui-même, soit par ses coopérateurs.

— Un journal annonce que M. de Chamon, évêque de St-Claude, a passé dernièrement par Lyon, se rendant à Carcassone où il doit séjourner. Là-dessus une feuille libérale s'écrie : *Que signifie ce séjour à 150 lieues de son diocèse ? L'impertinence d'une pareille question est vraiment révoltante. Un évêque ne peut-il voyager sans la permission de MM. les journalistes ? Quelle est cette inquisition qui s'exerce sur les démarches les plus simples ? M. de Chamon a été grand-vicaire de Carcassone, il y a laissé des amis, il peut y avoir des affaires; sa santé exigeoit peut-être cette absence. Ne lui est-il pas permis de prendre quelque distraction ? Que diroient les ennemis du clergé, si nous nous avisions de trouver mauvais qu'eux ou leurs amis aillent à la campagne et prennent quelque vacance ?*

— La ville du Havre vient de perdre de la manière la plus inattendue un pasteur vénérable, M. l'abbé Paris, curé de la paroisse principale. M. Paris étoit en chaire dimanche dernier, il s'arrêta au milieu de son discours, et n'eut que le temps de dire ces mots : *Je me trouve mal, mes frères*; il tombe sur le bord de la chaire, on accourt, il n'étoit plus. On ne sauroit dire à quel point ce fatal évé-

nement a consterné les habitans. M. Nicolas-Jean-Victor Paris étoit né en 1757, et étoit curé du Hâvre depuis plus de vingt ans; il s'étoit acquis dans cette place l'estime et la confiance générale. Une figure heureuse, des manières distinguées, un caractère aimable, étoient les moindres avantages dont il étoit doué; son zèle, sa prudence, sa charité, son application à tous ses devoirs, lui avoient donné dans la ville une influence dont il ne se servoit que pour le succès de son ministère. Toutes les classes, toutes les opinions l'aimoient et le respectoient, et sa vie toute entière étoit la meilleure réponse aux détracteurs amers du clergé. Les préventions les plus invétérées cédoient à sa douceur, à son affabilité, à ses prévenances, au charme de ses entretiens, à la sagesse de sa conduite. Sa mort subite a rappelé celle de l'abbé Bredart, à Saint-Omer, et celle de l'abbé Papillon, à Londres; tous deux moururent aussi en chaire, l'un en avril 1824, et l'autre au mois d'août suivant.

— M. l'évêque de Quimper, qui avoit été retenu à Paris par les séances de la commission ecclésiastique pour les hautes études, n'a pas été plutôt de retour dans son diocèse qu'il s'est empressé de procurer à son clergé deux retraites ecclésiastiques, dont la première a commencé le 1^{er} août et a fini le 8; la seconde a commencé le 14 et a fini le 21. M. l'évêque a présidé à tous les exercices de la première; les exercices de l'une et de l'autre ont été dirigés par deux missionnaires, M. Desmares et M. Paraudier, qui ont montré à leur zèle et leur charité accoutumée. La première retraite étoit de cent soixante-dix ecclésiastiques. Le 8, tous se sont rendus processionnellement du grand séminaire à la cathédrale, où M. l'évêque a officié et a donné la communion à cette vénérable assemblée. Tous ont fait aussi, entre les mains du prélat, la rénovation de leurs promesses cléricales. Le tout a été terminé par la bénédiction du saint sacrement et par le *Te Deum*. Après l'Evangile, le missionnaire étoit monté en chaire et avoit prêché sur la cérémonie. La seconde retraite comptoit cent quatre-vingt-seize prêtres; tout s'y est passé comme à la première. Il y a eu cependant une particularité remarquable : comme cette retraite avoit lieu pendant la fête de l'Assomption, M. l'évêque a voulu que quarante des prêtres qui la suivoient se joignissent au clergé de la ville pour rendre la procession du jour plus

pompeuse. Ce grand nombre de prêtres formoit en effet un cortège très-imposant.

— Pendant le temps des exercices du jubilé à Bordeaux, M. l'abbé Maillard avoit été chargé de faire les instructions à Saint-Michel : il s'en acquitta avec autant de talent que de zèle. Non-seulement la paroisse, mais les soldats et plusieurs communautés ressentirent les fruits de son ministère. Ses prédications ont touché, entr'autres, une demoiselle protestante qui habitoit Saint-Michel, et qui a manifesté l'intention de quitter la communion où elle avoit été élevée. Pour la préparer à son abjuration, elle se retira chez les dames du Sacré-Cœur, qui l'instruisirent avec le plus grand soin. Son abjuration eut lieu le 10 août, entre les mains de M. Dubourg, nommé évêque de Montauban, qui voulut bien présider à cette cérémonie. Après le *Veni, Creator*, le prélat prononça un discours sur l'objet de la cérémonie et sur les motifs d'attachement à l'Eglise catholique. Il y rappela heureusement le souvenir des missions qu'il avoit dirigées dans des climats lointains. Après ce discours, la néophyte prononça son abjuration avec force et avec un ton pénétré qui annonçoit une conviction profonde. Le prélat lui suppléa les cérémonies du baptême. La nouvelle catholique monroit dans tout son maintien une joie et un courage qui frappèrent les ecclésiastiques et un grand nombre de dames pieuses réunies pour la cérémonie.

— La translation des reliques de sainte Chantal a suivi de près celle des reliques de saint François de Sales. Les premières étoient déposées depuis la translation de 1806 dans l'église de Saint-Maurice d'Anneci, comme celles de saint François de Sales l'étoient dans l'église de Saint-Pierre, devenue la cathédrale. Le 22 août, à quatre heures du soir, le roi et la reine de Sardaigne se sont rendus avec leur cour à l'église Saint-Maurice; on a chanté les premières vêpres. M. l'archevêque de Chambéry officioit, et plusieurs évêques assistoient à la cérémonie. Après l'office, le roi et la reine ont visité le couvent de la Visitation; les évêques, plusieurs ecclésiastiques et des personnes de distinction y étoient réunis. Le couvent est beau et vaste, mais non encore achevé; il est dû à la munificence de la reine qui affectionne cette maison. La chapelle est très-bien, mais les travaux qu'on y a faits en dernier lieu se sentent un peu de la précipitation.

qu'on a été obligé d'y mettre. Le 23, à huit heures du matin, le clergé s'est réuni à la cathédrale. La procession en est sortie dans le même ordre que celle du 21 ; elle s'est dirigée vers l'église Saint-Maurice où la châsse étoit placée sur une estrade sous le portail. Le clergé n'est point entré dans l'église, et la châsse a été placée au milieu de la procession qui a continué sa route vers l'église de la Visitation. Le roi et la reine ont vu passer la procession des fenêtres d'un bâtiment contigu, et sont ensuite descendus dans l'église de la Visitation où la châsse a été déposée dans une chapelle dite de sainte Chantal. La messe a été célébrée par M. Bigex, archevêque de Chambéri, et le panégyrique prononcé par M. d'Ar sine, chanoine d'Anneci et neveu du prélat. Le clergé étoit un peu moins nombreux que la veille, et l'affluence du peuple étoit moindre, mais la cérémonie a été aussi fort édifiante. La châsse est fort simple; elle n'est qu'en bois peint en acajou, avec des ornemens dorés; elle a la forme d'un tombeau posé sur des pieds de griffons. On dit que la reine a été choquée de l'extrême simplicité de cette châsse, et a témoigné l'intention d'y suppléer par un don généreux. Le roi a fait présent au couvent d'un calice, d'un ostensoir, d'une aiguière et de burettes, le tout en vermeil. L'autel en marbre blanc est riche et élégant. Le roi a donné en outre un beau tapis pour les marches de l'autel et le sanctuaire. Les dames de la Visitation de Pignerol ont envoyé une lampe d'argent fort jolie. Le roi et la reine sont partis d'Anneci le 24 août, et la plupart des évêques ont quitté cette ville.

— On se souvient de l'éclat que fit un sermon prêché le 15 janvier dernier dans l'église de Sainte-Gudule, à Bruxelles, par M. l'abbé Félix; ce sermon dont nous parlâmes n° 1211 fut cause que l'orateur fût interdit par M. l'archevêque de Malines. On l'en dédommagea par une pension que lui fit avoir M. G., et l'on prétendit même dans le temps que le discours étoit de la façon de quelqu'un des agens de Son Exc., et que l'abbé Félix n'étoit pas en état de composer cette pièce. Celui-ci ne paroit pas supporter sa disgrâce avec la patience et la résignation qui conviennent à son caractère; il vient de publier une deuxième édition de son sermon avec un supplément qui ne brille pas plus par la modération que par le style. Ce supplément commence

ainsi : *Les intrigues de mystiques anonymes, les caprices d'un maître atrabilaire, les fougues d'un cannibale pour élever arbitrairement autrui ou pour immoler une victime, étant passablement à l'ordre du jour, qu'on est peu étonné de voir l'homme impartial et ami de l'ordre tant religieux que politique, investi par une faction activement employée contre lui!* Ce ton violent annonce un homme qui n'est guère maître de lui-même; parler de *cannibale* à propos d'un interdit, l'exagération est un peu forte. M. Félix, qui emprunte les paroles des prophètes, devoit savoir que ces écrivains inspirés ne cherchoient point à venger leurs injures personnelles; ils ne se plaignent point des *sombres, farouches et stupides misanthropes qui se trouvent aujourd'hui dans la sanctuaire*. Ce style accuse trop la passion et les ressentimens. Ce n'est même point assez pour M. Félix d'avoir réimprimé son sermon, il a fait paroître en même temps une autre brochure sous ce titre : *Allocution de l'abbé Félix sous son anathème rien moins que canonique*. Cette espèce de suite du sermon du 15 janvier est pleine de déclamations. L'auteur parle beaucoup de charité et cite souvent l'Évangile; il remarque fort bien qu'un prêtre doit être modéré et patient, et pour joindre l'exemple au précepte, il apostrophe ainsi ses ennemis : *Cafards, tartuffes, perturbateurs du genre humain, ils seront mis au jour les manèges détestables par lesquels vous supplantiez, vous noircissez l'homme vertueux*. Il assure après cela qu'il n'a point un zèle amer, et qu'il ne veut que le salut de ses frères; mais ses admonitions sont un peu âpres, et son courroux contre ses confrères éclate en épithètes dures à digérer; *prêtres indignes, artificieux, prévaricateurs*, telles sont les douceurs de M. Félix. Il interpelle directement les administrateurs du diocèse de Malines qui l'ont interdit; il assure que, dans son sermon du 15 janvier, il ne s'étoit permis aucune personnalité; si cela est, il s'en est bien vengé dans l'*Allocution*, qui respire d'un bout à l'autre le fiel et l'emportement. Il ne voit partout que des délateurs, des envieux, des ennemis; il est entouré de pièges et de fourberies. *Les méchans le perdent, afin de ne pas périr eux-mêmes*. Ainsi, il y a tout à parier que les administrateurs du diocèse de Malines ont interdit M. Félix parce qu'eux-mêmes se sentoient coupables et méritoient l'interdit. Peut-être même l'arche-

vêque ne l'a-t-il frappé de censures que pour couvrir ses propres torts. Et puis M. Félix vous dira qu'il ne se permet point de personnalités. Du reste, il faut être juste; s'il dit beaucoup de mal de ses confrères, il paroît plein de tendresse pour les animaux, et il prend la peine de nous l'apprendre dans son *Allocution*. Il nous permettra de lui dire en finissant qu'il est fort à craindre que cette pièce ne lui réconcilie pas les hommes sages que son premier discours avoit aliénés.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. MADAME, duchesse de Berri, qui a visité naguère la ville de Neufchâtel, a remis aux autorités de cette ville une somme de 400 fr. pour les pauvres, et 100 fr. pour les réparations de l'église de Mancomble.

— Avant-hier jeudi a eu lieu la fête anniversaire de la prise du Trocadéro. Sur la hauteur de Chaillot, en face du pavillon de l'école militaire, on avoit élevé un arc de triomphe élégant, et c'est sous ce portique qu'a été placée la première pierre de la nouvelle caserne; le reste de la terrasse étoit orné de trophées d'armes et de trépieds surmontés de pots-à-feu. A sept heures, on a allumé tous les trépieds, ce qui a formé une ligne brillante d'illuminations. Bientôt après, M. le Dauphin, accompagné de son état-major, est venu s'établir dans sa tente, où il a reçu, après quelques instans, M^{me} la Dauphine et les enfans de France. Les feux des tirailleurs ont commencé à huit heures, et, lorsque l'engagement général a eu lieu, le fort a, par un feu bien nourri, cherché à défendre le passage du pont d'Iéna. Après une demi-heure de combat, la colonne d'attaque a passé le pont au pas de charge, a refoulé les assiégés dans la place, et s'est emparée de tous les ouvrages extérieurs: alors les feux ont cessé, et la ligne de fortifications s'est couronnée de feux bleuâtres. C'est dans cet intervalle que M. le Dauphin a posé la première pierre de la caserne du Trocadéro. Immédiatement après les feux ont recommencé; le moitié des assaillans a tourné la position, et la prise du fort a été annoncée par une très-belle gerbe de feux d'artifice. L'air a retenti des cris de *vive le Roi! vive M. le Dauphin!* au moment où le drapeau français a été arboré dans la redoute.

— Par ordonnance royale, en date d'avant-hier, M. le comte de Peyronnet, garde-des-sceaux, est chargé, par *interim*, du portefeuille de l'intérieur, pendant l'absence, quo va faire M. le comte de Corbière.

— Les travaux d'agrandissement et d'embellissement du Musée royal avancent rapidement. Des mesures viennent d'être prises pour que l'ouverture du nouveau Musée Charles X ait lieu le 4 novembre de l'année 1827. On a acquis la certitude qu'à cette époque les tra-

vaux de peinture et de décoration qui doivent en orner les salles seront achevés. Il en sera de même du local occupé par le conseil d'Etat, et qui sera prêt dans le même délai.

— Le nommé Cahaigne, jeune homme de vingt-deux ans, auteur du libelle in-32 intitulé *la Missionéide*, a comparu, mardi, devant la police correctionnelle. M. l'avocat du Roi a soutenu la prévention d'outrage aux mœurs, à la morale publique et à la religion de l'Etat, dirigée contre Cahaigne. « Sur dix pages que contient le libelle, a dit ce magistrat, cinq sont l'objet des poursuites judiciaires; elles sont tellement grossières, que nous croyons devoir nous abstenir de les citer pendant cette audience. » Cahaigne s'est défendu lui-même avec beaucoup d'assurance, et a parlé contre les missionnaires, les Jésuites, les prêtres étrangers. Le président l'a invité à se renfermer dans les bornes de sa défense.

— Le buste de M^{me} Elisabeth, dont nous avons parlé dans notre dernier numéro, et qui a été placé dans la salle des assemblées générales de l'Institut avec la permission du Roi, est de M. Bosio, membre de l'Institut, et est considéré par les artistes comme étant d'une exécution admirable. La ressemblance est très-exacte, quoique l'artiste n'ait eu pour guide dans son beau travail qu'une miniature de l'infortunée princesse.

— Par jugement du tribunal de police correctionnelle, le sieur Lagarde a été condamné à neuf mois de prison et 100 fr. d'amende, pour avoir fait réimprimer l'*Épître de Chénier à Voltaire*, en y ajoutant une satire de sa façon, intitulée *les Coteries*. Le tribunal a renvoyé à huitaine pour prononcer le jugement contre quelques autres libelles in-32, la *Biographie pittoresque des pairs*, par un sieur Mougave; la *petite Biographie des pairs*, par Raban, et la *Femme jésuite*, par le même Raban.

— M. Pierre Bonnie, chirurgien de S. A. R. M^{te} le duc de Bourbon et de sa maison, en récompense de son zèle éprouvé pour l'auguste famille qui nous gouverne, a reçu du Roi la faveur de porter des armoiries et a été fait chevalier.

— Le général Roche est arrivé à Paris. Il a assisté, mercredi au soir, à une séance du comité grec, auquel il a fait un rapport sur l'état actuel de la Grèce.

— A compter de mercredi, les chambres civiles de la cour royale et du tribunal de première instance sont entrées en vacances. La prochaine année judiciaire s'ouvrira, le 3 novembre, par une messe du Saint-Esprit et par un discours de M. Jacquinet-Pampelune, procureur-général.

— Le bruit avoit couru que M. Canning, ministre secrétaire d'Etat en Angleterre, étoit arrivé à Paris. L'*Etoile* a démenti cette nouvelle.

— On assure que le pont suspendu des Invalides sera livré au public dans les premiers jours de la semaine prochaine.

— M. le prince de Polignac, ambassadeur d'Angleterre, est parti mercredi pour retourner à Londres, accompagné de son secrétaire intime, M. Lavalette.

— M. Compagnon de la Servette, député du département de l'Ain,

ayant envoyé sa démission pour raison de santé, il sera procédé à son remplacement.

— Le 26 août, le régiment des cuirassiers de Berri, en garnison à Amiens, a donné le spectacle de ce que peut la religion dans des cœurs vraiment français et chrétiens : plus de quatre-vingts de ces braves militaires, préparés par les soins et le zèle de M. l'abbé Vigne, leur aumônier, se sont mis en devoir de gagner le jubilé. Un grand nombre d'entr'eux ont fait leur première communion.

— Le *Journal des débats*, qui apparemment est en correspondance avec les *piétistes* de Bischwiller, donne la copie d'un acte que vient de déposer, à la mairie de ce village, le sieur Nordmann, chef de cette secte protestante. On déclare dans cet acte que, conformément au Code pénal, la maison de Nordmann recevra, *en nombre non prohibé*, les sectaires dits *piétistes*, et que leur réunion aura lieu tous les jours.

— Il a paru dans la *Gazette universelle de Lyon* un article assez piquant ; c'est un mémoire et dénonciation contre le *parti juge*, par un comte de Mandrinet. Il s'élève contre les tribunaux, contre la gendarmerie, contre la police et contre l'esprit d'envahissement de leurs agens. L'auteur a sous la main une liasse de cinq cents faits tous plus *s'armans* les uns que les autres. Il dénonce des violences exercées contre des individus dont les uns n'avoient d'autre tort que de s'être trompé de poche, et dont les autres n'avoient péché que par un excès d'énergie. Bref, ce sont les voleurs, les assassins et autres honnêtes gens qui se plaignent par l'organe de M. le comte de Mandrinet. Dans son mémoire il emploie souvent les propres expressions d'un autre Mémoire assez fameux, et applique seulement au *parti juge* ce que le grand dénonciateur disoit du *parti prêtre*. Ce seroit mal prendre cette plaisanterie que d'y voir quelque chose d'offensant pour les magistrats : l'auteur n'a voulu que montrer le ridicule des raisonnemens et des exagérations d'une dénonciation récente, et il faut convenir que l'une n'est guère moins ridicule que l'autre.

— On écrit de Laval que, dans une séance du 21 de ce mois, le conseil-général de la Mayenne, présidé par M. le marquis de Bailly, a voté à l'unanimité que l'éducation soit désormais confiée aux Jésuites, concurremment avec l'Université et toute autre congrégation religieuse enseignante.

— On s'occupe, à Lyon, de terminer le piédestal qui supporte la statue de Louis XIV. Les frais de fabrication et d'érection de cette statue et de ses accessoires s'élèvent à la somme de 577,950 fr.

— Le conseil-général du département du Jura, s'étant réuni au jour fixé par l'ordonnance de convocation, s'est empressé d'exprimer sa reconnaissance pour les généreux secours que le Roi et la famille royale ont accordés aux malheureux incendiés de Salins. Il s'est livré ensuite à un examen scrupuleux sur la comptabilité des fonds, et on l'a trouvée parfaitement exacte. M. le comte de Watérs a fait placer, à la caisse des dépôts et consignations, les sommes qui ne pouvoient encore être distribuées. Le conseil-général a donc jugé la conduite de ce magistrat non-seulement irréprochable, mais digne des plus grands éloges.

— Dans la séance qui a terminé sa session, le conseil général de la Haute-Garonne a discuté la demande des conseils d'arrondissemens de Toulouse, tendant à ce que l'éducation fût confiée à la compagnie de Jésus. Il a été décidé qu'on s'en rapporteroit à cet égard à la sagesse du gouvernement et des chambres.

— Les journaux de Paris ont répété, d'après le *Journal du Calvados*, qu'une guerre à feu et à sang avoit eu lieu entre plusieurs communes du département de la Manche, à l'occasion d'une terre vendue par les Montmorency au général Lemarois. M. Lemarois n'a rien acquis de la maison Montmorency, et ne possède pas même un pouce de terre qui lui ait appartenu. Quant à la guerre entre les communes, voici les faits : des experts furent envoyés par M^{me} de Montmorency pour procéder au partage des marais de Graignes et de Montmartin, et les habitans de ce village s'opposèrent à l'exécution de cet acte, quoique les experts fussent accompagnés de deux brigades de gendarmes. Les experts prirent alors le parti d'abandonner la place; mais l'attroupement les suivit en les injuriant : ils ne trouvèrent leur salut qu'en montant en croupe derrière les gendarmes. Il n'y a pas eu une seule goutte de sang versée. On espère que le calme est aujourd'hui rétabli.

— Les journaux belges avoient annoncé l'arrivée du duc de Wellington à Bruxelles : on dit aujourd'hui que le duc ne fera pas, cette année, son inspection des places fortes de la Belgique.

— L'empereur Nicolas a fait son entrée solennelle dans Moscou le 5 août. Toutes les maisons des rues que le cortège a parcourues étoient ornées de drapeaux; les palais étoient tapissés d'étoffes d'or et de soie, de velours et de casimir; des tapis de prix étoient suspendus aux balcons. L'empereur étoit à cheval, ayant le grand-duc Michel à sa droite et le prince Charles de Prusse à sa gauche. Partout, sur le passage de l'empereur et de l'impératrice, les habitans ont fait éclater les plus vifs transports de joie.

— C'est au Kremlin, dans l'église cathédrale de l'Assomption, qu'aura lieu le couronnement du nouvel empereur de Russie. Le programme du cérémonial qui sera observé dans cette grande solennité a été publié dans le journal de Saint-Petersbourg. On y remarque, entr'autres choses, qu'après la cérémonie du couronnement l'empereur ira visiter deux églises, celle de l'Annonciation et celle de l'archange saint Michel. Pendant toute cette marche, l'empereur portera la couronne et le manteau impérial, et tiendra en main le sceptre et le globe. Un camp de plus de quarante mille hommes est déjà formé près de Moscou. Les étrangers qui arrivent dans cette ville sont étonnés de sa magnificence. Les désastres de 1812 sont entièrement réparés, et même, depuis cette malheureuse époque, la ville s'est beaucoup agrandie et embellie.

— On écrit de Saint-Petersbourg que les criminels d'Etat condamnés aux travaux des mines en Sibérie sont partis par détachement et sous escorte, pour les divers lieux où ils doivent subir leurs peines. Les épouses de quelques-uns d'entr'eux ont demandé et obtenu de les suivre.

— Plusieurs journaux ont parlé plusieurs fois des mauvais traitemens qu'éprouvoit, au Paraguay, le naturaliste Bompland, et de la captivité dans laquelle il étoit détenu par le docteur Francia, qui gouverne en maître ce pays. L'empereur du Brésil vient de s'intéresser à lui, et de demander qu'il fût rendu à sa famille et à ses amis. Le docteur Francia, après avoir démenti les bruits qui circulent sur la mauvaise situation de Bompland, répond à l'empereur qu'il le lui renverra comme un de ses commissaires, aussitôt qu'il aura appris positivement que l'Espagne n'a pas voulu admettre ses envoyés.

Sur une controverse qui a eu lieu à Castres et sur ses suites.

Nous avons parlé brièvement dans ce journal, n° 1064, d'un *Mémoire sur la légitimité du prêt lucratif*, par M. Desplas-Roques, prêtre, ancien prébendier de Castres, 1824, in-8°. Ce *Mémoire* a eu quelques suites; au mois de juillet 1824 il a paru une *Réfutation du Mémoire sur la légitimité du prêt lucratif*, avec cette épigraphe : *Ab uno disce omnes*, Castres, in-8°. Cet ouvrage, attribué à M. Fonclare, directeur du séminaire, étoit précédé d'*Observations sur l'avant-propos du Mémoire; Observations* où M. Desplas-Roques étoit assez peu ménagé, et auxquelles il se montra fort sensible. Une réfutation directe de sa doctrine le blessait moins que des réflexions qui sembloient jeter sur lui du ridicule, et qui peut-être au fond n'étoient pas très-nécessaires au succès de l'ouvrage. Aussi les *Observations* manquent-elles dans un certain nombre d'exemplaires de la *Réfutation*, et on les a supprimées dans les exemplaires envoyés à Paris. Quant à la *Réfutation* en elle-même, c'est un volume de plus de 300 pages, destiné à servir de réponse aux divers écrits composés dans le même sens que le *Mémoire*; cette *Réfutation* est en trois parties, dont la première traite de l'usure en général, la deuxième du prêt lucratif, et la troisième contient la solution des principales difficultés du *Mémoire*. Le tout est terminé par de nombreuses citations latines que l'on a renvoyées à la fin pour ne pas fatiguer le lecteur par un appareil d'érudition. L'auteur a cru devoir mêler le sel du ridicule aux argumens et aux preuves qu'il oppose à M. Desplas-Roques, et il dit que les localités et le

caractère particulier de son adversaire lui commandoient d'employer ce moyen de succès, auquel il n'a eu recours qu'à regret. Nous ne connoissons point assez les localités pour savoir ce qu'elles exigeoient, mais nous sommes enclin à penser que la *Réfutation* n'auroit rien perdu de sa force sans le mélange de plaisanteries qui ont quelquefois un caractère de personnalités.

M. Desplas-Roques ne jugea pas pouvoir garder le silence, et fit paroître une *Réponse de M. Desplas-Roques aux Observations*, Castres, novembre 1824, in-8° de 62 pages. Cette *Réponse* est en deux parties, dont la première est une exposition des démarches de l'auteur soit avant, soit après la publication de son *Mémoire*; il racontoit avec beaucoup de détail les mesures prises contre lui par M. l'archevêque d'Albi, ses plaintes, ses réclamations, ses démarches auprès du prélat. M. l'archevêque, qui avoit vu avec peine la publication d'un *Mémoire* faite malgré ses conseils, exigeoit quelque réparation; mais M. Desplas-Roques ne présenta qu'une déclaration qui parut conçue dans des termes trop généraux. La deuxième partie de la brochure est une réponse aux *Observations*; il y cherche à se justifier encore sur quelques menues circonstances. Tout cela, à vrai dire, est un peu minutieux; et il a dû en coûter à M. Desplas-Roques de parler si longuement de lui et d'entretenir le public de ses démêlés, surtout quand ils se trouvent inculper un évêque aussi respectable par ses vertus que distingué pour son mérite.

La brochure de M. Desplas-Roques en provoqua une autre sous ce titre : *Réplique à la Réponse de M. Desplas-Roques*, décembre 1824, in-8° de 36 pages. L'auteur ne s'étoit pas nommé, et s'annonçoit comme voulant suppléer au silence des auteurs de la *Réfutation*. Il persifloit M. Desplas-Roques sur ses sermons, sur ses lettres, ses démarches et ses écrits. Du reste, l'une et l'autre brochure n'entrent point dans le fond de la question, et ne roulent que sur des incidens et des circonstances dont il eût été à souhaiter que le public n'eût pas été instruit.

La chose n'en est pas restée là, et M. Desplas-Roques vient de publier successivement deux *Appels à l'opinion publique*; le premier de ces écrits est du mois de mars dernier, et le deuxième du mois de mai. L'auteur revient encore sur

les détails qu'il a donnés dans sa *Réponse* ; il cite de nouveau toutes les lettres qu'il a écrites, toutes les démarches qu'il a faites. Il ne s'est pas contenté d'écrire et de se plaindre. En novembre 1825, il a fait signifier un exploit au promoteur de l'officialité. Il s'est adressé au ministre des affaires ecclésiastiques qui lui a conseillé de s'en rapporter à la décision de son évêque. Il prétend qu'après son exploit au promoteur il étoit rentré dans le droit commun, et qu'il pouvoit exercer son ministère librement et sans restriction ; maxime assez commode pour les prêtres qui seroient en faute ; car avec un exploit ils se mettoient en règle, et avec le ministère d'un huissier ils se trouveroient à l'abri des punitions de leur évêque. En décembre 1825, nouvel exploit adressé au curé de Saint-Jacques de Villegoudou. Cette manière de procéder parut à M. l'archevêque une désobéissance formelle ; le 7 avril, il déclara M. Desplas-Roques suspendu de toutes fonctions, même de la célébration de la messe. Celui-ci se plaignit par une longue lettre du 22 avril ; il adressa son premier *Appel* à plusieurs évêques, aux présidens des cours royales, à des pairs et des députés. Il présenta, le 10 mars, une pétition à la chambre des députés, pour demander une loi qui rendit aux cours royales la connoissance des appels comme d'abus.

Voilà ce qui remplit les deux *Appels* de M. Desplas-Roques. Nous déplorons cet éclat, et nous oserions engager l'auteur à méditer ce que M. l'archevêque dit de lui dans une Lettre pastorale du 7 avril. Convient-il à un prêtre de faire un appel à l'opinion publique des décisions de l'autorité ? Croit-il réellement que le public puisse être juge entre son archevêque et lui ? Où aboutira cette lutte ? Ne seroit-il pas plus digne d'un ecclésiastique qui a l'esprit de son état de se soumettre à son évêque, d'abandonner une opinion qui au fond n'intéresse pas sa conscience, ou au moins de s'engager à ne point la soutenir au-dehors ? Ne pourroit-il avoir cette condescendance pour l'autorité ? Ne pourroit-il sacrifier ses chagrins et ses ressentimens à la paix de l'Eglise et à son propre repos, et ne lui seroit-il pas aussi honorable qu'utile de mettre fin à cet éclat affligeant ? Il auroit été traité avec trop de rigueur qu'il auroit encore quelque mérite à s'humilier et à offrir à Dieu ce désistement d'une plainte trop prolongée. J'espère qu'il me pardonnera ces ré-

flexions, qui, il peut en être sûr, ne sont inspirées par aucune amertume.

J'aurois peut-être différé encore de rendre compte de cette affaire; mais des écrits envoyés itérativement, et l'éclat qu'ils ont eu dans le pays, m'ont comme forcé de rompre le silence.

La septième livraison de la *Bibliothèque choisie des Pères de l'Église grecque et latine* (1), par M. l'abbé Guillon, vient de paraître; elle comprend les tomes XIII et XIV, qui offrent la suite des Œuvres de saint Jean-Chrysostôme. L'éditeur a classé les ouvrages du saint docteur d'après une division nouvelle que nous avons indiquée ailleurs. Son tome XIII commence par des considérations générales sur la foi révélée, extraites de divers livres. Ce morceau est destiné à montrer l'autorité de la révélation. Viennent ensuite les extraits de saint Jean-Chrysostôme sur les dogmes de la foi révélée, sur la divinité de Jésus-Christ, sur les prophéties, sur l'Évangile. Dans le tome XIV, sont des extraits du saint docteur sur la vie du Sauveur, sur ses miracles, sur ses mystères. Le grand nom de saint Jean-Chrysostôme motive suffisamment l'étendue de ces extraits.

Nous avons plusieurs fois parlé avec estime de cette vaste entreprise, à laquelle M. l'abbé Guillon a consacré trente années de sa vie. Il est à désirer qu'elle rencontre tous les encouragemens que mérite un tel travail. Chaque livraison presque contient un morceau de quelque importance, rédigé par l'éditeur, et qui offre le résultat de ses recherches sur diverses matières. Ces morceaux ajoutent à l'intérêt et à l'utilité de sa collection. Voyez les n^{os} 1017, 1115, 1190 et 1232 de ce journal.

On nous prie d'annoncer qu'il se trouve à vendre en ce moment une chapelle complète, consistant en un autel et tout ce qui en dépend, chandeliers, tableaux, linge, ornemens de diverses couleurs, chapes, étole pastorale, etc., etc.; le tout du meilleur goût, et pouvant être replacé de suite dans une église, un château, ou une communauté. On vendra aussi quelques meubles de sacristie et un petit orgue. S'adresser à M. Thiébaud, rue Saint-André-des-Arts, n^o 45.

(1) 2 vol. in-8^o, prix, 14 fr. A Paris, chez Méquignon-Havard, rue des S^{ts}-Pères; et au bureau de ce journal.

Basilidès, évêque grec de Carystos, en Eubée, à M. le comte de Montlosier, en France, in-8° de 79 pages.

Qu'il y ait un évêque grec qui s'appelle Basilidès, c'est ce qui est possible; mais que cet évêque ait pris la peine d'écrire à M. de Montlosier, qu'il ne connoît pas, pour accuser les évêques français qu'il ne connoît pas davantage; qu'au milieu des troubles, des désordres et des guerres auxquels sa patrie est en proie, il s'applique longuement à faire une censure amère de nos prélats; que cet évêque étranger cite des écrits qui certainement ne sont pas parvenus à Caryste, et qu'il insiste sur une foule de menues particularités qu'on ne sait bien qu'en France même, et sur le théâtre où elles se sont passées, c'est une chose tout-à-fait invraisemblable, j'oserois dire impossible. Aussi personne n'y sera trompé; personne ne croira que cette lettre vienne de l'Eubée, malgré les petits artifices dont elle paroît accompagnée. On suppose que cette lettre est écrite par l'évêque Basilidès, tant en son nom qu'en celui de la plupart des archevêques et évêques de l'église grecque; on suppose qu'elle est traduite du grec moderne par N... O. Ce traducteur a même pris la peine de faire un *Avertissement* où il explique l'embaras où il s'est trouvé pour sa traduction; il parle de sa *candeur* et de la difficulté qu'il a eue à rendre certains mots, difficulté telle qu'il a mieux aimé laissé subsister quelques mots grecs que de les traduire d'une manière imparfaite. Il convient de la *garrulité* du prélat Basilidès; en quoi nous admirons la *candeur* de ce bon traducteur qui ne craint pas de caractériser ainsi son propre bavardage. Enfin, la lettre de Basilidès est encore précédée d'une lettre de M. le comte de Montlosier à son imprimeur; il lui transmet l'épître du prélat grec, *que je puis croire*, dit-il, *m'avoir été envoyée d'Italie*, et il l'engage à lui donner de la publicité pour répondre aux bontés de M. l'évêque de Carystos. Le noble comte parle avec un grand respect du prélat grec, ce qui est une sorte de compensation pour le mal qu'il a dit des prélats français. Au surplus, ce préambule, ces accessoires, cette prétendue traduction, ces embarras du traducteur, tout

Tome XLIX. L'Ami de la Religion et du Roi. H.

cela dissimule mal l'artifice de cette faeétie, et nous reconnoissons très-bien sous la mitre d'un prélat grec un personnage qui, comme autrefois Sinon, *dolis instructus et arte pelasgâ*, vient servir les intérêts d'un parti et lancer un brandon de discorde. M. A. G. est aussi trop modeste de se borner au rôle de traducteur, tandis qu'il peut aspirer à une gloire plus grande, et nous nous hâtons de lui restituer tout le mérite de sa lettre et tout l'honneur de son érudition.

Cette lettre est en effet un véritable traité sur ou plutôt contre les évêques *in partibus*, et en même temps une critique amère des prélats décorés aujourd'hui de ce titre. Je crois qu'il importe assez peu à Basilidès qu'il y ait à cinq cents lieues de chez lui des évêques qui prennent le titre d'Hermopolis, de Samosate ou de Tempe. Je crois également qu'un prélat étranger ne prendroit pas ce ton aigre et satirique qui ne peut provenir que de quelque ressentiment particulier ou d'une opposition haineuse. Il n'eût pas attaché d'importance à des discussions sur les quatre articles, sur les arrêts des parlemens, sur des écrits et des faits dont la connoissance n'a certainement pas passé la mer. La date seule de la lettre indique qu'elle ne vient pas de très-loin; elle est du 1^{or} juillet, et elle fait mention des discours prononcés par M. d'Hermopolis dans la chambre, à la fin de mai. Or, ces discours n'ont assurément pas pu parvenir assez tôt en Eubée pour qu'on eût eu le temps de les commenter avec tant de complaisance avant le premier juillet. Combien de choses en effet embrasse la lettre pseudonyme! Une longue discussion sur les évêques *in partibus* en forme en quelque sorte la première partie; est-ce une discussion grave et raisonnée, telle que peut en faire un érudit sur un point d'histoire ou de discipline? ou plutôt n'est-ce pas une satire et une dérision perpétuelle? Le ton du critique n'a-t-il pas quelque chose d'âcre et d'insultant qui va mal avec l'érudition? Il appelle les évêques *in partibus* des évêques de parade et d'obséquiosité, des pasteurs illusoire et chimériques, des superfétations épiscopales inconnues dans les bons siècles de l'Eglise, onéreuses à l'Etat, fâcheuses au clergé; des espèces de nonces déguisés, véritables intrus qui n'ont aucun rang dans la hiérarchie de l'Eglise, et qui, désavoués par les règles, ont tant d'intérêt à la subversion de l'ancien ordre qui les repousse comme des abus funestes et presque scandaleux.

A ce ton déclamatoire, à ce flux d'exagérations, M. A. G. joint des plaisanteries fort déplacées sur les personnes mêmes. Il fait passer en revue tous nos prélats qui ont ou qui ont eu un titre d'évêché *in partibus*. Admirez sur quel ton il parle de l'un d'eux qui occupe aujourd'hui un de nos plus grands sièges : *Rome le fait évêque idéal d'une charmante ville du territoire de l'ancienne Laodémone, de cette enchanteresse Misitra d'aujourd'hui, qui fut si fameuse autrefois par son magnifique temple d'Apollon, par les jolies prêtresses qui se desservoient, et donnoient à leur supérieure le nom de mère, comme les religieuses de vos couvens.* Quel style pour un prêtre, et quel rapport ces jolies prêtresses ont-elles avec une discussion sérieuse? Le pseudonyme ne badine pas avec moins de grâce et d'à-propos sur le titre *in partibus* qu'a porté autrefois M. l'archevêque de Paris, sur celui que porte M. l'administrateur de Lyon; et il assaisonne ses épigrammes d'un luxe d'expressions et d'un pathos affecté, qui indiqueroient plutôt un jeune écolier de rhétorique qu'un vieux théologien. Il en veut surtout à un prélat illustre que son seul mérite a élevé aux honneurs, et que tout le monde sait avoir refusé la charge épiscopale en 1817. Ce prélat, décoré depuis d'un titre d'évêché *in partibus*, a reçu des marques éclatantes de la confiance du souverain. Il semble que cette élévation et ces honneurs importunent l'âpre censeur qui ferme les yeux sur les services qu'a rendus le docte et pieux prélat. Dans son humeur dénigrante, il l'appelle froidement *un conférencier fort vanté du temps de l'empire*, comme si ces conférences n'avoient pas été aussi honorables pour la religion qu'utiles à un grand nombre de jeunes gens qu'elles ont ramenés ou affermis dans les sentiers de la foi, et comme si l'orateur, loin de servir les vues du despotisme, n'avoit pas été au contraire réduit au silence par ordre de la police impériale. Eh bien! cet éloquent et courageux apologiste est l'objet des épigrammes et des attaques du faux évêque de Carystos, qui, dans son style emphatique, ne paroît chercher qu'à le tourner en ridicule. Il l'appelle l'*in partibus* ministre, l'*étoile polaire de l'épiscopat français*, le *seigneur d'Hermopolis*; il lui reproche des *manœuvres*, un *ton dogmatique et magistral*; il l'accuse surtout de favoriser l'ultramontanisme. Cette accusation pourra paroître assez étonnante dans le moment même où le prélat a été dénoncé

dans d'autres écrits comme favorisant un gallicanisme outré. Comment est-il possible que la même démarche et le même ouvrage donnent lieu à des jugemens si divers, et des accusations si opposées ne se détruisent-elles pas l'une et l'autre?

M. A. G. est fort mécontent de la dernière déclaration des évêques; elle *tend*, dit-il, à *oblitérer la Déclaration de 1682*. Adopter le premier article seul, c'est, selon lui, écarter les trois autres. Aussi parle-t-il avec peu de respect des prélats qui ont signé cet acte; et là-dessus, voilà le faux évêque grec qui entame une discussion sur l'ultramontanisme, sur l'entêtement de Rome, sur la bulle *Auctorem fidei*, sur le bref de Clément XIII dans l'affaire du duc de Parme, sur les arrêts des parlemens et les plaidoyers des gens du roi, toutes choses qui sont certainement inconnues à l'évêque Basilidès. On retrouve là l'érudition pesante et les détails minutieux que nous avons déjà remarqués dans d'autres écrits du même auteur. C'est un homme qui ne vous fait grâce d'aucune de ses rognures, et il est assez plaisant de voir celui qui s'annonce pour un évêque grec vous citer les plaidoyers de Talon, les réquisitoires de d'Aguesseau, les arrêts du conseil, et des brochures fugitives que la Grèce n'a certainement jamais vues. Puis vient une discussion sur l'inconvénient d'avoir des cardinaux ministres; ce qui sans doute doit toucher beaucoup l'évêque Basilidès. A cette discussion en succède une autre sur une censure portée par des évêques de France, en 1639, contre les ouvrages de Pithou et de Dupuis; discussion empruntée à la *France catholique*. (Voy. notre n° 1179.) Ici l'évêque ou son prête-nom cite avec éloge deux passages de cette *France catholique*, et cette affectation à s'appuyer des témoignages d'un recueil oublié en France et inconnu ailleurs auroit suffi pour nous mettre sur la voie, si déjà nous n'avions reconnu M. A. G. à son style apprêté et à son étalage d'érudition. Qui croiroit qu'il ait cousu encore à la prétendue lettre de Basilidès une sortie contre le cardinal de La Rochefoucauld, mort en 1645, dont le grand crime étoit d'estimer et de protéger les Jésuites? Ainsi M. A. G. ne se contente pas d'attaquer les prélats existans et les réputations contemporaines, il en veut aux anciennes renommées, et il est bien aise de flétrir en passant un évêque recommandable par sa piété et son zèle, et qui avoit

le malheur de pencher pour l'ultramontanisme ; ce qui suffit aux yeux du critique pour noircir les plus heureuses qualités.

Enfin M. A. G. termine sa lettre par une tirade contre M. l'évêque de Caryste, qui a pris si méchamment le titre du siège du vénérable Basilidès. Aussi le pseudonyme ne l'épargne pas ; la conduite, les écrits, le journal de M. C., tout sert de texte à sa censure et à ses plaisanteries. On diroit que quelque dépit ou quelque jalousie secrète animent encore ici la malignité naturelle du critique. Mais au fond, tel est le ton général de cette brochure, comme des autres écrits de M. G. On l'avoit vu dans le recueil intitulé la *Politique chrétienne*, dans celui de la *France catholique*, dans sa continuation avortée de l'*Histoire de l'Eglise* et dans ses autres productions ; on l'avoit vu, dis-je, toujours mécontent et fâché, attaquer les vivans et les morts, et lever l'étendard d'une opposition aigre et maligne. Il ne démentira pas sa réputation dans sa lettre pseudonyme. Avec lui tout le monde a tort ; en bon confrère, il fait la guerre à tous ses confrères. Il blâme le clergé de ne pas se déclarer pour les Grecs, il blâme les évêques de leur dernière déclaration, il déplore les progrès de l'ultramontanisme, là où d'autres voient les progrès d'un gallicanisme excessif ; il crie contre la cour de Rome, contre son esprit, contre ses actes ; il montre pour elle une défiance et une antipathie décidée ; il attaque les évêques *in partibus*, tantôt en masse, tantôt en particulier ; il représente les Jésuites comme des hommes dangereux, les évêques comme dévoués aux Jésuites, le nouveau clergé comme livré à l'ultramontanisme. Il faut le dire ; accuser tout le monde, c'est un excellent moyen pour ne plaire à personne, et les gens qui ont toujours la plainte et le reproche à la bouche finissent par ennuyer et par fatiguer le lecteur sage ou même indifférent. Nous engageons le vénérable Basilidès à prendre une autre fois un interprète moins renfrogné et un secrétaire moins aigre. Il faut reconnoître d'ailleurs que le pseudonyme a joué assez bien son rôle dans l'endroit où il parle du schisme des Grecs ; il dit que ce schisme n'a d'autre fondement que l'opposition des Grecs aux prétentions exagérées de la cour de Rome. Ainsi, ce seroient les Grecs qui seroient les véritables orthodoxes, et c'est peut-être la cour de Rome qui est schismati-

que. Cette conclusion est tout-à-fait digne d'un théologien de parti comme M. A. G., aussi prompt à censurer ce qui vient de Rome qu'à louer ce qui est dirigé contre elle, et qui fait profession de blâmer tout ce qui s'est fait dans l'Eglise depuis le concordat de 1801, objet de son antipathie toute particulière. On sera touché surtout de le voir dans cette occasion tendre la main aux libéraux et encourager par ses reproches et par ses épigrammes les déclamations d'un parti qui travaille avec tant d'ardeur à avilir le clergé.

Aussi le *Constitutionnel* a annoncé avec éloge la lettre de Basilidès; il faut voir avec quel profond respect il parle du vénérable prélat qu'il ne connoît pas. C'est une chose reçue aujourd'hui dans un certain parti, de louer davantage le clergé grec, à mesure qu'on travaille avec plus d'ardeur à flétrir le clergé français. On affecte une vive sensibilité pour les malheurs des prêtres et des religieux du Péloponèse, et en attendant on insulte et on traîne dans la boue les prêtres, les évêques, les congrégations et tout ce qui se rattache à la religion de son propre pays. Cette choquante contradiction est relevée dans un écrit qui a paru il y a peu de temps sous ce titre : *de la Grèce et du clergé* (1), par M. Saintes, in-8° de 23 pages. L'auteur expose la tactique du parti libéral et fait l'apologie de la conduite du clergé relativement à la Grèce. Il s'afflige de cette haine qui éclate chez certaines gens au seul nom de prêtre, et il demande où on veut nous mener avec cette direction qu'on s'efforce de donner aux esprits. Cet écrit du même auteur que la *Réfutation complète du Mémoire de M. de Montlosier*, annoncé dans ce journal, est un nouveau gage que donne M. Saintes de son zèle contre les doctrines et les menées d'un parti également ennemi de la religion et de notre repos. A cette occasion, nous annoncerons encore une *Ode aux Grecs* (2), par M. Bossbaron. L'auteur ne paroît point enthousiaste de la cause des Grecs, et leur donne des conseils sévères; il les considère comme subissant la peine de leurs crimes, et les engage à se rendre le ciel favorable pour mériter qu'on s'intéresse à eux. Cette ode, qui se compose d'une trentaine de strophes, offre des sentimens religieux exprimés en beaux vers.

(1) In-8°, prix 75 cent. et 85 cent. franc de port. A Paris, chez Hivert; et au bureau de ce journal.

(2) In-8°. A Paris, chez Rusan; et au bureau de ce journal.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le jour de la fête de l'Assomption, le saint Père a sacré deux nouveaux prélats, M. Falconieri, élu archevêque de Ravenne, et M. Pianetti, élu évêque de Viterbe. La cérémonie s'est faite dans l'église de la Chartreuse, près les Thermes de Dioclétien. S. S. s'y est rendue accompagnée de quatre cardinaux du palais, MM. les cardinaux della Soma-glia, secrétaire d'Etat; Pacca, prodataire; Albani, secrétaire des brefs, et Guerrieri, secrétaire des mémoriaux. Le Pape, s'étant revêtu de ses habits pontificaux, célébra la messe, assisté de deux prélats, M. Filonardi, archevêque de Ferrare, son aumônier, et M. Perugini, évêque de Porphire, et sacriste. Après la messe, l'archevêque de Ravenne fit la demande du *pallium* qui lui fut remis par le saint Père avec le cérémonial accoutumé. Un grand nombre de religieux de divers ordres assistoient à la cérémonie.

PARIS. M. Louis-Guillaume Dubourg, nommé par le Roi à l'évêché de Montauban, est arrivé à Paris pour ses informations, qui ont été faites ces jours-ci. M. de Cheverus, nommé à l'archevêché de Bordeaux, a obtenu de ne point se déplacer pour ses informations, et le doyen de la cathédrale de Montauban a été désigné pour les recevoir. Le prélat est occupé aux prédications du jubilé, et va successivement se faire entendre dans les différentes parties de son diocèse. Dernièrement, il a donné une retraite pour les militaires, a confessé ceux qui ont voulu s'adresser à lui; et les a conduits lui-même plusieurs jours de suite aux stations du jubilé. Après cette retraite, le pieux évêque en a commenté une pour le clergé de son diocèse; elle se fait au séminaire, et le prélat y préside.

— Un journal sonnoit dernièrement le tocsin sur une découverte effrayante qu'on a faite récemment en Alsace. Croiriez-vous qu'il existoit dans un coin de cette province quelques prêtres qui vivoient en communauté et qui rendoient service aux paroisses voisines? Ces prêtres étoient des missionnaires de la congrégation du Rédempteur, dite vulgairement des Liguoristes, parce qu'elle a été fondée par le-

bienheureux Liguori, évêque de Ste-Agathe, dans le royaume de Naples. « Nous ignorons, dit le journaliste dénonciateur, ce que c'est que l'ordre des Liguoristes; ce qui est certain, c'est que ce sont des moines qui dépendent d'un supérieur étranger résidant à Vienne. » Eh bien! précisément ces deux choses *certaines* se trouvent être fausses: les Liguoristes ne sont point des moines; c'est une congrégation de prêtres comme les disciples de saint Vincent de Paul ou ceux du cardinal de Bérulle. Leur supérieur ne réside point à Vienne. Cette congrégation a des maisons en Autriche; mais le chef-lieu est à Rome, comme pour les autres congrégations de la même nature. Le journaliste s'étonne qu'au mépris des lois, et au grand danger de la Charte, *une tolérance coupable* ait permis l'existence d'une telle corporation. Il est sûr que l'existence de quelques prêtres réunis en communauté dans un coin de l'Alsace met la Charte dans un grand péril, et qu'il est difficile que la monarchie résiste à une telle épreuve. Il est sûr que toutes les lois sont renversées, puisqu'il y a une douzaine de Liguoristes qui vivent en commun à quelques lieues de la frontière, et qui édifient tout le voisinage par leur zèle et leur charité. On ne sauroit trop tonner contre un tel scandale, et il est bon que les défenseurs de la religion, dans les *Débats* et dans le *Constitutionnel*, soulèvent les esprits contre une si horrible violation de tous les principes. Cependant nous remarquerons que cet attentat n'est pas nouveau: il y a onze ans, à ce qu'il paroît, que l'établissement des pauvres Liguoristes s'étoit formé. Ils étoient jusqu'ici restés inaperçus, et les différens ministères qui se sont succédés depuis le retour du Roi partagent le poids de cette *coupable tolérance*. Nous dormions tranquilles, nous autres à Paris, pendant que ces Liguoristes sapoient la Charte à petit bruit à cent cinquante lieues de la capitale. Quelque jour peut-être, à force de miner à la sourdine, ils auroient fini par renverser la monarchie. On parloit déjà d'y mettre bon ordre et de renvoyer ces bons missionnaires, sous prétexte qu'il y a peut-être parmi eux quelques étrangers. Mais voyez la sollicitude du journaliste; il n'en est pas plus rassuré pour cela, car peut-être, dit-il, la maison laissée par les Liguoristes va-t-elle être occupée par d'autres moines. Nous pouvons compter sur sa vigilance pour nous préserver d'un nouveau scandale et d'un

nouveau danger qui véritablement finiroient peut-être, sans cela, par une explosion épouvantable.

— La procession qui a eu lieu cette année à Amiens pour le vœu de Louis XIII, a donné lieu à un incident singulier. Cette procession s'est confondue avec celle pour la clôture du Jubilé, et M. l'abbé Guyon, missionnaire, qui venoit de donner une retraite à Amiens, prononça un discours à l'endroit où la croix avoit été plantée, après la mission de 1825. La cour royale s'y rendit en députation, et parut étonnée que la procession eût fait un tour un peu plus long qu'à l'ordinaire, et se fût arrêtée à la croix de la mission. On a remarqué qu'on portoit à cette procession une autre image de la Vierge que celle qui servoit ordinairement. Tout cela a été jugé fort grave, et le lendemain la cour s'étant assemblée, a pris, suivant quelques journaux, une délibération où il est dit qu'on a ajouté et mêlé à la cérémonie pour le vœu de Louis XIII d'autres cérémonies pieuses sans doute, mais étrangères à l'objet de la convocation. Ainsi, pour parer aux abus et inconveniens ci-dessus signalés, et pour qu'on n'en puisse tirer avantage à l'avenir, la cour déclare n'avoir voulu assister qu'au vœu de Louis XIII, sans qu'on puisse en tirer de conséquence qui porte atteinte à son indépendance et à sa dignité. Nous avons peine à croire à ce récit. La cour royale d'Amiens auroit-elle cru que son indépendance et sa dignité seroient blessées, parce qu'on l'auroit fait assister à une procession, que cette procession auroit fait un tour un peu plus grand, qu'on y auroit porté une statue de la sainte Vierge, et qu'un missionnaire auroit prononcé un discours? Il faut avouer que, si ce sont là des abus et des inconveniens, ils ne paroissent pas compromettre sérieusement la dignité et l'indépendance des magistrats. Il n'est pas au-dessous d'eux, à ce qu'il semble, d'assister à une cérémonie qu'eux-mêmes avouent avoir été pieuse, et ils n'ont pas perdu leur indépendance parce qu'il leur est arrivé d'entendre un discours d'un missionnaire.

— Nous avons fait connoître un des votes du conseil-général de Haute-Garonne. *L'Echo du Midi*, qui paroît à Toulouse, donne un état des autres demandes du conseil-général. Cet article, qu'on peut regarder comme authentique, nous a paru précieux à recueillir, en attendant que nous présentions, comme à l'ordinaire, l'ensemble des votes des conseils-généraux pour la présente année :

« Le conseil-général a émis le vœu que les lois sur les maisons de jeu fussent rendues plus sévères; il a demandé la suppression de la boterie.

» Il a exprimé son vœu relativement à la *licence effrénée* de la presse, et il a déclaré s'en rapporter à la sagesse du gouvernement et des chambres quant à la question politique et aux mesures de répression.

» Le conseil-général signale comme un des plus puissans moyens de corruption le colportage et la vente à vil prix d'une foule innombrable d'ouvrages, rédigés dans le but d'éteindre dans le cœur de la jeunesse les sentimens monarchiques, et de détruire tout principe de morale et de religion. Le conseil signale ces infâmes productions comme envoyées de la capitale pour venir corrompre nos villes et nos campagnes. Il supplie le gouvernement de poursuivre avec sévérité ces funestes abus, et de remédier à l'insuffisance des lois de la presse quant à l'impression de ces ouvrages.

» Le conseil a voté l'augmentation du nombre des succursales. Il a demandé en outre que les desservans des paroisses fussent rendus indépendans, et que leur traitement fût porté à 1200 fr.

» Le conseil-général a délibéré encore sur des objets d'un intérêt local. Il a voté 4000 fr. pour la maison du refuge de Toulouse; 6000 fr. pour un établissement de bains à l'hôpital Saint-Joseph de la Grève, destinés aux aliénés. Il a demandé au gouvernement l'établissement d'une *ferme modèle* pour favoriser les progrès de notre agriculture; l'établissement de deux foires spéciales pour la vente des laines. »

— La mort d'un charitable et pieux ecclésiastique, à Béthune, diocèse d'Arras, a été pour cette ville un sujet de deuil. M. Wourm, né à Merville, en 1748, avoit rendu de grands services aux fidèles de Béthune, dans les momens les plus fâcheux de la révolution. A l'époque du concordat, il fut placé au même lieu comme vicaire; son zèle pour ses fonctions, et surtout sa charité, lui gagnèrent tous les cœurs. Il donna sa maison, une partie de son mobilier, et quelques propriétés pour l'établissement des Frères des écoles chrétiennes. Non content d'avoir formé cette œuvre pour les garçons, il voulut fonder aussi une école pour les filles, et acquit à cet effet, il y a environ quatre ans, une maison où il plaça les Sœurs de la Providence. Ces deux écoles contiennent aujourd'hui plus de 600 élèves. M. Wourm projettoit encore d'établir les Sœurs de la charité à Béthune, pour visiter les pauvres et les malades. Il s'étoit retiré à l'hôpital où il payoit sa pension. Quoique marchant avec peine et presque aveugle, il trouvoit encore le moyen de remplir quelques-unes des fonctions de son ministère. Le

dimanche 13 août, il avoit encore dit la messe; en rentrant il se mit à table pour dîner, et mourut subitement. Cette mort imprévue a consterné toute la ville. Le vénérable ecclésiastique a été exposé plusieurs jours, et le peuple a été admis à venir prier auprès. Les obsèques, qui eurent lieu le mercredi, ont montré combien sa mémoire étoit chère à toutes les classes. L'église étoit entièrement remplie; les enfans et les pauvres portoient un crêpe, les ouvriers même avoient quitté leur travail. Le sous-préfet, le maire, le tribunal, l'état-major, la garde nationale, formoient un cortège tel qu'on n'en avoit pas vu à Béthune. Tout le monde étoit attendri en songeant aux vertus et aux bienfaits de celui qui étoit l'objet de ce concours. Un ecclésiastique prononça son éloge. Arrivé au cimetière, le maire voulut payer au défunt le tribut de la reconnaissance des habitans. M. Lefebvre, juge au tribunal, et M. Marin, vicaire et disciple du mort, prononcèrent aussi chacun un discours avec beaucoup d'émotion et de sensibilité. La cérémonie, qui avoit commencé à onze heures, n'a fini qu'à deux. Tels sont pourtant ces prêtres que poursuit une haine aveugle. Pendant que de beaux esprits versent sur eux le ridicule ou le fiel, le pauvre les bénit, et toutes les classes les pleurent. Comment toute une ville s'est-elle laissé entraîner aux obsèques d'un simple et vieux prêtre? Il n'y a, à Béthune, ni congrégation, ni Jésuites, et la révolution n'y a laissé que trop de traces de ses ravages. Mais les hommes les moins pieux ne peuvent refuser leur estime et leur respect à un caractère honorable, à une vertu soutenue, à une charité efficace, et les obsèques de l'abbé Wourn sont une sorte de protestation contre les déclamations passionnées de tant de feuilles et de pamphlets qui, au fond, ne devraient tromper personne.

— Le Pape vient d'envoyer au duc régnant d'Anhalt-Coethen des reliques et présens consistant en deux beaux tableaux à l'huile représentant la Mère de Dieu, deux petites statues en argent des saints apôtres Pierre et Paul, à l'imitation de celles qui se trouvent à Saint-Pierre de Rome; et une croix d'argent, dans laquelle est enchâssé un morceau de la vraie croix. Ces marques d'intérêt et d'affection du chef de l'Eglise pourront servir à consoler le duc et la duchesse des désagrémens que leur a attirés leur conversion

éclatante. La *Gazette du Necker*, dans le royaume de Wurtemberg, qui a le privilège de calomnier ce qu'il y a de plus pur, s'est permise, à l'égard du prince, des réflexions qui ailleurs qu'à Stutgard n'auroient peut-être pas passé impunément. Le professeur Krug de Leipsick, le même qui a écrit contre M. de Haller, s'est cru aussi obligé d'examiner les conséquences que peut avoir le retour d'un prince protestant à l'Eglise catholique. Son écrit, daté du 19 mars dernier, et lancé sous la forme de *Prospectus*, est plein de niaiseries et de faussetés également ridicules. L'auteur déclame contre l'*Etoile*, contre les Jésuites, contre Montrouge, et a l'air de croire sérieusement à tout ce qu'on trouve à cet égard dans les feuilles, échos du libéralisme. Il y mêle en même temps des traits d'ignorance qui annoncent qu'il ne connoît guère le terrain. Il annonce que si le protestantisme a éprouvé des défections en Allemagne, il en est bien dédommagé par les conquêtes qu'il fait en France : naguère, dit-il, deux célèbres Français, placés dans les hauts rangs du clergé, ont abandonné le catholicisme pour embrasser le pur Evangile. Et qui le croiroit? ces deux illustres prosélytes sont MM. Latour et Laval, tous deux ministres protestans dont nous avons annoncé l'abjuration. On voit que M. Krug n'est pas fort au fait de ce qui se passe chez nous, et que les protestans sont fort à plaindre, s'ils n'ont pour se consoler que la conquête de MM. Latour et Laval, qui se trouvent précisément avoir abandonné leur cause. L'écrit de M. Krug renferme d'ailleurs, contre le duc d'Anhalt, des allusions et des insinuations aussi peu ingénieuses que peu polies; il applique au prince le proverbe trivial : *Nesutor ultra crepidam*, et il ajoute, d'une manière tout-à-fait aimable et spirituelle, que tout rentrera dans l'ordre quand *une couple d'yeux sera fermée*. Cela n'est-il pas bien délicat? Enfin, la démarche du duc et de la duchesse d'Anhalt a rencontré encore un autre improbateur qu'il ne nous est pas permis de passer sous silence. Les journaux d'Allemagne ont publié une lettre assez longue du roi de Prusse à la duchesse sa sœur. On a été étonné de cette lettre de la part d'un prince qui compte parmi les catholiques près de la moitié de ses sujets. Le roi n'aime pas, dit-on, que son change de religion; mais sa seconde femme, la princesse Liegnitz, n'a-t-elle pas récemment embrassé le protestan-

tisme? Des princesses prussiennes n'ont-elles pas, à l'occasion de leur mariage, adopté la communion russe? Le roi trouve donc bon que l'on change de religion par politique, et il blâmeroit ceux qui en changent par conviction! Il a consenti qu'à cause d'une grande alliance ses filles entrassent dans une église dont les rits sont fort éloignés du protestantisme; comment pourroit-il s'affliger de voir sa soeur revenir à un culte qui fut celui de ses ancêtres? Au surplus, on dit que sa lettre doit être publiée avec des notes et des remarques, et nous espérons pouvoir la reproduire alors. La duchesse d'Anhalt a probablement répondu à la lettre du roi; mais rien n'en a transpiré dans le public. Le duc continue à montrer une sagesse imperturbable au milieu des contradictions. Dernièrement, à l'occasion de l'installation d'un nouveau surintendant, le prédicateur protestant s'échappa en allusions contre les catholiques: le prince envoya sur-le-champ au consistoire l'ordre d'admonester le prédicateur, et un extrait de son rescrit a été envoyé aux autres prédicateurs, pour qu'ils se tinsent sur leurs gardes. Le duc, mécontent d'une mesure relative au traitement des instituteurs, a ôté la direction des écoles au consistoire, et l'a confiée à une commission de trois membres, savoir, un chambellan, un conseiller de régence et le surintendant. On s'attend à un nouveau règlement pour les écoles.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. M^{sr} le Dauphin vient d'accorder 300 fr. à l'église du Carla-le-Comte, arrondissement de Pamiers (Arrière), pour frais de réparation et d'entretien.

— S. A. R. M^{me} la Dauphine a envoyé à M^{sr} l'archevêque administrateur de Lyon la somme de 300 fr. pour l'agrandissement de l'église de Saint-Symphorien de Lay (Loire).

— M^{me} la Dauphine vient de renouveler, cette année, le secours de 300 fr. qu'elle avoit accordé, en 1815, aux dames de la miséricorde de Brioude, pour le soulagement des pauvres de cette ville.

— S. A. R. M^{sr} le duc d'Orléans, revenant du Midi, a daigné, à son passage à Saint-Symphorien de Lay, remettre à M. le curé la somme de 100 fr. pour le même objet.

— M. le ministre de la guerre est parti avant-hier de Paris pour se rendre à Saint-Omer. S. Exc. se propose de visiter les places fortes de la frontière du Nord.

— M. le ministre des finances s'étoit pourvu, au conseil d'Etat,

contre plusieurs décisions rendues par la commission d'indemnité en faveur de LL. AA. RR. M. le duc d'Orléans et M^{lle} d'Orléans, comme héritiers de feu M^{me} la duchesse douairière d'Orléans. Les prétentions de M. le ministre des finances n'ont pas été reconnues fondées par le conseil d'Etat, et le Roi vient de faire connoître cette décision dans une ordonnance, où il expose que le duc d'Orléans n'ayant accepté la succession de son père que sous bénéfice d'inventaire, on ne peut lui contester le droit de recueillir l'héritage de feu sa mère, qu'on voudroit faire servir à l'acquittement des dettes du père.

— Nous avons donné, dans notre dernier numéro, quelques détails sur la fête anniversaire de la prise du Trocadéro, qui a eu lieu jeudi. Le *Moniteur* du 1^{er} septembre s'étend davantage sur cette fête. Il fait remarquer, entr'autres choses, que malgré une affluence immense de spectateurs, il n'est arrivé aucun accident, et que rien n'est venu troubler une fête dont l'auguste libérateur de l'Espagne étoit l'objet. La première pierre de la caserne qui va s'élever sur les hauteurs de Chaillot, et qui a été placée par M. le Dauphin, avoit été bénite par M. l'évêque d'Hermopolis.

— Par une ordonnance royale, sont nommés auditeurs de seconde classe, au conseil d'Etat, les sieurs Laporte-Lalanne, Lemerrier, Siméon, de Castelbajac, de Torcy, Loysson de Guinaumont, Henri Pérignon, en remplacement du sieur Latour-Maubourg, appelé à d'autres fonctions; Lucas, en remplacement du sieur Vialard, appelé à d'autres fonctions.

— Par jugement du tribunal de police correctionnelle, prononcé à l'ouverture de l'audience de vendredi, l'auteur de la *Missionéide*, le nommé Cahaigne, a été condamné à un mois de prison et 100 fr. d'amende, comme coupable d'avoir, par la publication de ce pamphlet, outragé la morale publique et religieuse. Le sieur Béraud, qui a imprimé le libelle, a été condamné à la même peine.

— La cause du sieur Dentu, imprimeur de la *Biographie in-8° des membres de la chambre septennale*, a été appelée, vendredi, à la police correctionnelle. Le sieur Dentu ayant demandé que la cause fût remise, afin de faire comparoître l'auteur, qui est M. Massé de Tyrol, le tribunal a renvoyé l'affaire à quinzaine.

— Le Bulletin des lois, sous le n° 110, contient une ordonnance du Roi, du 9 août, qui prescrit l'ordre d'avancement dans les troupes en garnison aux Antilles françaises, et contient des dispositions relatives aux garnisons de la Guyane, du Sénégal, de Bourbon et de leurs dépendances.

— Le capitaine Parry, si célèbre par ses voyages dans les mers du Nord, est en ce moment à Paris.

— S. A. R. MADAME, duchesse de Berri, a daigné se rendre, le 29 du mois d'août, au château d'Eu, qu'habite en ce moment M^{se} le duc d'Orléans. MADAME fut complimentée par le maire de la ville, et un grand nombre de musiciens portant l'écharpe blanche, qui avoient été à sa rencontre, firent entendre les airs chéris des Français. La princesse parut sensible à ces témoignages de zèle et de dévouement. Après avoir passé quelques instans au château, où elle avoit

fonctionnaires de la cité, et visité l'église paroissiale, où l'eau bénite lui fut présentée par M. le curé, accompagné de son clergé, S. A. R. remonta en voiture pour retourner à Dieppe, et traversa la ville au milieu des cris de *vive le Roi! vive Madame! vive M^r le duc de Borghaux!*

— Le Roi vient de donner son agrément à la nomination d'un consul des Etats-Unis d'Amérique, à la résidence de la ville de Lyon. Cette faveur sera surtout précieuse pour le commerce de commission de soieries, et pour les fabriques de tissus de soie, auxquels les Etats-Unis ont ouvert, depuis quelques années, un de leurs plus importants débouchés.

Le collège de Thosse, département de l'Ain, fondé par M^{lle} de Montpensier, et sous le règne de Louis XIV. étant sorti de ses ruines, la première distribution des prix a eu lieu le 24 août, après qu'on a eu célébré une messe solennelle. M. Devey, ecclésiastique et principal, a commencé par adresser aux jeunes gens confiés à ses soins une exhortation douce et persuasive. M. le sous-préfet de Trévoux a pris ensuite la parole, et, par de touchans souvenirs, il a excité à la reconnaissance envers l'auguste famille à laquelle M^{lle} de Montpensier appartenait. C'étoit une princesse du sang royal, une petite fille de Henri IV. Une médaille d'argent, représentant le sacre de Charles X, a été donnée à l'élève qui avoit mérité le prix de sagesse, par M. le sous-préfet : alors la musique a joué l'air chéri des Français : *Vive Henri IV!* et la cérémonie a fini par un *Domine, salvum fac Regem.*

— Un nouvel incendie vient d'éclater sur les débris de la malheureuse ville de Salins. Le feu a détruit l'église Saint-Anatole; il n'y a que les voûtes qui soient sauvées. Le cloître est complètement ruiné.

— Un orage épouvantable, et qui a duré près de quarante-huit heures, a éclaté, dans la nuit du 25 au 26 août, sur la ville de Toulouse, et sur plusieurs communes environnantes qu'il a ravagées plus ou moins. La foudre est tombée sur le clocher de Saint-Orens, et a tué M. le curé. On prétend qu'un excès de précaution a été la cause de sa fin tragique. Il avoit fait pratiquer, dans la chambre où il couchoit, une petite ouverture par où passoit un fil de fer communiquant de son lit à la cloche, et qui lui permettoit de la sonner; c'est la route qu'a suivie le fluide électrique, qui l'a frappé.

— Une circulaire de la cour royale de Séville, chambre d'affaires criminelles, porte en substance que la procédure instruite contre les ex-députés des soi-disant cortès, qui, dans la séance du 11 juin 1823, votèrent la déchéance du roi, et nommèrent la prétendue régence, a été jugée définitivement. En conséquence, ont été mis hors de la loi d'amnistie et condamnés à la peine de mort plusieurs de ces députés, parmi lesquels on remarque Ricardo d'Alava, Martinez Velasco, le docteur Villanueva, etc.

— On nous a envoyé trois ouvrages d'un genre dont nous avons rarement à nous occuper, et sur lesquels nous serons assez succinct.

L'un est *la Médecine sans médecin, ou Manuel de santé*, in-8°, par M. Audin-Rouvière. Cet ouvrage qui est, dit-on, à sa 6^e édition, est destiné à soulager les infirmités, à prévenir les maladies aiguës, à guérir les maladies chroniques, le tout sans le secours d'un étranger; ainsi le porte le frontispice. Cependant l'auteur avoue ensuite que les maladies aiguës n'entrent point dans son plan, et que pour les maladies chroniques, il n'a pas prétendu exclure entièrement la présence du médecin. Il s'est proposé d'accréditer une sorte de médecine populaire qui apprendroit à se traiter soi-même dans la plupart des cas. Il se plaint beaucoup du charlatanisme de ses confrères. Quant à lui, il est bien éloigné de recourir à un tel moyen. Il parle souvent, il est vrai, des cures qu'il a faites; mais peut-on trouver mauvais qu'il se rende justice à lui-même? L'amour de la vérité et de l'humanité ne l'obligeoit-il pas en conscience à recommander sa méthode et à louer son livre? Une fausse modestie ne devoit-elle pas céder en cette rencontre au désir d'être utile à ses semblables?

Après avoir parcouru une longue liste d'infirmités et de maladies, et prescrit un traitement pour chacune, l'auteur donne dans des aphorismes généraux des conseils d'hygiène et de morale. Là, vous apprendrez que *l'ame de la femme est toute entière dans chacun de ses organes*; M. Audin-Rouvière fait un grand éloge de Cabanis et de son livre des *Rapports du physique et du moral de l'homme*. Il craint beaucoup pour la jeunesse l'exagération des sentimens religieux, et il se plaint à cet égard de certaines écoles et de quelques pensions; j'en soupçonne que l'auteur veut ici désigner les bons Frères, et il espère que les progrès de l'enseignement mutuel feront disparaître peu à peu le système dangereux qui l'offusque. En tout cas, son livre ne sera pas accusé d'exagérer les sentimens religieux; car il semble ne placer la morale que dans l'hygiène, et sa doctrine se ressent trop de l'esprit d'une école qui favorise le matérialisme.

Un autre ouvrage de médecine a pour titre : *La guérison des hernies accidentelles, ou Traité des hernies ou descentes* (1), par M. Pierre-Simon. L'auteur est un bandagiste-herniaire, qui demeure aux Herbiers, dans la Vendée; il distingue les différentes espèces de hernies, et le traitement qu'il convient de leur appliquer, et produit des exemples de cures opérées par la méthode qu'il suit. M. Pierre-Simon paroît avoir fait une étude spéciale de ces sortes de maladies, et tout ce qu'il en dit annonce des connoissances anatomiques, et l'habitude de traiter pour ce genre d'accidens.

Enfin, le dernier ouvrage que nous ayons à annoncer sur l'art de guérir est *l'Ami des poitrinaires, ou Traité des maladies des pommons* (2), par M. Dubois. Cet ouvrage présente une singularité, c'est que la pagination est la suite de celle de l'ouvrage précédent. L'auteur paroît avoir profité des recherches et de la découverte du docteur Laennec que la médecine vient de perdre; c'est un heureux préjugé en faveur de son livre.

(1) In-8°, prix, 6 fr. franc de port. Aux Herbiers, chez Simon.

(2) In-8°, prix, 2 fr. 50 cent. franc de port. Chez Simon.

Démonstration de la souveraineté pontificale comme unique principe de vérité et de salut (1).

Peut-être sur ce seul titre bien des gens se préviendront-ils contre cet écrit, et croiront que l'auteur y arbore les couleurs de l'ultramontanisme. Le fait est que, loin d'admettre la doctrine contraire à l'indépendance des rois, il la rejette formellement. Il ne considère point la question de la souveraineté pontificale dans le rapport sous lequel elle pourroit s'agiter entre les ultramontains et les gallicans, et l'envisage dans un sens plus étendu et tout philosophique. « Il y a long-temps, dit-il, que nous nous épuisons en discussions secondaires ou dangereuses; ne devrions-nous pas employer les forces qui nous restent à des discussions qui attachent les esprits sans aigrir les cœurs, à l'examen de ces vérités et de ces lois toutes puissantes d'où découlent toutes les autres vérités et toutes les autres lois? Il semble, ajoute-t-il, que le moment de ces grandes discussions soit arrivé; d'une part, le souverain pontife embrasse par sa charité tout l'univers, ouvre les trésors de l'Eglise à toutes les nations, et adresse à tous les hommes des paroles de vérité et de salut; de l'autre part, les peuples les plus éloignés sont attentifs à ce grand appel. Jamais on n'a vu de plus grands scandales et de plus justes sujets d'édification. Les esprits se sont élevés chez les uns aux plus hautes vérités, et se sont abaissés dans les autres aux plus tristes erreurs. L'enfer et le ciel,

(1) In-8°, prix, 1 fr. 50 c. et 1 fr. 75 c. franc de port. A Paris, chez Ponthieu; et à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clerc et compagnie, au bureau de ce journal.

l'homme et Dieu sont plus que jamais en présence; il semble que le monde attende quelqu'un ou quelque chose, et soit à la veille de sa régénération ou de sa fin. »

Ainsi s'exprime l'auteur dans son avant-propos, puis entrant dans son sujet, il part d'une proposition simple et incontestable; la vérité, dit-il, en matière de religion doit être aisée à connaître; elle doit avoir un caractère visible, irrésistible, perpétuel, sans quoi, Dieu qui en est le principe, seroit injuste, c'est-à-dire qu'il n'existeroit pas. Il ne sauroit y avoir que des choses ou des personnes pour principes de la vérité. Un livre comme la Bible suppose nécessairement des écrivains, c'est-à-dire, des personnes; ce livre a besoin d'interprètes qui sont encore des personnes. Ce seront donc des hommes qui seront principes de la vérité à l'égard des hommes. Actuellement trouverons-nous la vérité en nous-mêmes ou dans autrui? L'auteur montre que le premier moyen est inadmissible. Mais quelle sera l'autorité hors de nous? celle d'un homme? chacun se croira autant que lui; celle d'un grand homme? qui sera le juge de la grandeur? celle de la majorité? il faudra donc compter tous les hommes et toutes les opinions; celle des gouvernemens politiques, qui suivent tous différentes opinions et différens systèmes? Reste donc l'autorité du gouvernement religieux, l'autorité de l'unité. Lorsqu'on la considère avec la hiérarchie de ses évêques, avec le cortège de ses conciles, de ses docteurs et de ses établissemens, avec l'éclat de sa parole, les solennités de son culte et la grandeur de ses temples; lorsqu'on la voit dans son siège et dans son centre attirant tous les regards, enseignant par ses envoyés, seule de toutes les autorités et de toutes les institutions humaines, toujours attaquée et toujours subsistante, on ne peut se défendre de quelque admiration, et on découvre le seul principe visible, et par conséquent comme une démon-

stration de la vérité des droits et des devoirs en matière de religion.

Ici l'auteur répond à quelques objections; cette autorité, nous dit-on, ce sont des hommes qui la composent; mais dans le système donné de l'humanité dont apparemment nous ne pouvons sortir, Dieu pouvoit-il employer autre chose que des hommes pour parler à des hommes?

La *Démonstration* fait sortir les attributs de l'autorité unique de son essence même; cette autorité est infailible dans ses décisions générales, et intolérante à l'égard des erreurs; mais ce double caractère doit être entendu avec sagesse. Lorsque l'autorité prononce sur le dogme, elle s'y soumet la première; lorsqu'elle repousse l'erreur, elle prie, elle enseigne, elle exhorte les individus. Ce double caractère est non-seulement légitime dans l'autorité unique, il est nécessaire; un homme ne pourroit le lui contester sans se l'attribuer à lui-même. Le sujet qui dit à l'autorité : *Vous vous trompez*, dit par cela seul : *Je ne me trompe pas.*

Après avoir justifié les attributs spirituels de l'Eglise représentée par les souverains pontifes ou par les conciles, l'auteur prend la défense de ses droits politiques, et répond aux reproches qu'on lui fait d'ambition et d'envahissement. Il développe ensuite un autre caractère de l'autorité unique, c'est son enseignement et ses bienfaits; enseignement en matière de foi, enseignement en matière de morale; l'un et l'autre sont aussi sages que purs. L'auteur résout brièvement quelques objections sur la prescience de Dieu, sur le dogme *hors de l'Eglise point de salut*, sur l'éternité des peines, sur les pratiques du culte, sur les torts des catholiques. Enfin il présente dans un court résumé l'enchaînement de ses vues et de ses preuves.

L'auteur, paroît avoir senti l'insuffisance des longs ouvrages, de ceux surtout qui manquent de logique

et de méthode. Il a cherché à être court, sans nuire à la clarté et à l'ensemble de sa doctrine. Sa manière est grave et simple, et sa philosophie toujours chrétienne annonce un esprit accoutumé à méditer sur les plus hauts sujets, mais qui sait surtout que la religion est la source de toutes lumières et le fondement de toutes vérités. Son écrit a été peu annoncé dans les journaux, trop livrés à des détails frivoles ou à des discussions violentes; il en avoit paru une courte analyse dans ce journal, n° 1224; mais on a cru que le sujet demandoit un article plus nourri. C'est de la *Démonstration pontificale* que le *Constitutionnel* a voulu parler dans un long article qu'il lui a consacré le 22 juin dernier, sans toutefois la nommer, et sans donner à ses lecteurs la plus petite indication pour les mettre à portée de la connoître et d'en juger par eux-mêmes; il n'a pas laissé de convenir que c'étoit, à son avis, ce qu'on avoit encore écrit de plus plausible... en faveur d'un but qu'il croit, dit-il, heureusement chimérique de nos jours. Ce but, comme on le sent, est pourtant la conservation de la religion catholique. N.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. M. l'archevêque de Paris, en sortant d'Anagni, a passé par Genève, et a visité la nouvelle église de Ferney, érigée par les soins de M. l'évêque de Belley. De là le prélat s'est rendu en Suisse, il étoit le 30 à Fribourg. On croit qu'il sera de retour à Paris vers le 20 du mois.

— Pendant que des écrivains égarés par de déplorables préventions appellent la haine ou le mépris sur une classe d'hommes non moins nécessaires à la société qu'à la religion, ceux-ci continuent de se dévouer pour le bien de leurs frères. On a vu dernièrement M. l'évêque de Nanti, affrontant une épidémie qui s'étoit manifestée dans la petite

ville de Saint-Nicolas, aller chaque jour porter des secours aux malades et aux mourans, et remplir auprès d'eux toutes les fonctions d'un pasteur aussi courageux que charitable. C'étoit ainsi que ce prélat répondoit aux plaintes portées contre lui. Voilà les exemples que le clergé oppose à ses dénonciateurs. Les journaux nous ont appris récemment que dans une épidémie qui a eu lieu le mois dernier, à Groningue, royaume des Pays-Bas, les prêtres catholiques se sont montrés dignes de leur ministère, et ont bravé les dangers de la contagion pour assister les malades, tandis que les ministres protestans se tenoient prudemment à l'écart.

— M. de Bruillard, évêque de Grenoble (1), est arrivé le 25 août, dans sa ville épiscopale, où il a été reçu avec les honneurs dus à son caractère. Avant son arrivée, il avoit envoyé à M. l'abbé Jouffrey, chanoine et secrétaire de l'évêché, une somme de 3000 fr. pour être distribuée aux établissemens de piété et de charité, et aux pauvres de la ville.

— Les nouvelles biographies in-32, qui ont été un sujet de scandales pour tous les honnêtes gens, sont aujourd'hui abandonnées de ceux mêmes qu'on auroit cru disposés à les soutenir. Le *Constitutionnel* les blâme ouvertement, et M. Alexis Lagarde, auteur de quelques-uns de ces pamphlets, lui ayant écrit pour se plaindre, le journaliste lui déclare qu'il a *beaucoup de mépris pour les libelles anonymes qui, violant les secrets de la vie privée, ne respectent ni l'honneur des familles, ni la pudeur des femmes, ni les bonnes mœurs; les auteurs de pareils ouvrages sont, à nos yeux, les plus grands ennemis de la liberté de la presse.* Le journaliste a raison; mais est-ce que ceux qui déclament contre la religion, qui font haïr les prêtres, qui les dénoncent chaque matin, ne sont pas aussi dangereux et aussi coupables?

— Plusieurs retraites ecclésiastiques se donnent en ce moment ou viennent d'avoir lieu en différens diocèses. M. Rey, évêque de Pignerol, si connu par le zèle avec lequel il a rempli ce ministère pendant plusieurs années, a bien voulu s'y livrer encore malgré les travaux de l'épiscopat. Il a commencé, le mardi 29 août, les exercices de la retraite au sémi-

(1) On vient de mettre en vente chez M^{lle} Coignet, rue des Bernardins, n° 15, le portrait très-ressemblant de ce prélat. On doit à M^{lle} Coignet plusieurs portraits qui ornent les éditions d'auteurs célèbres. Prix, 10 fr. avant la lettre, et 5 fr. avec la lettre.

naire de Lyon pour le clergé de ce diocèse, la cérémonie de clôture a eu lieu le mardi 5 septembre. La retraite a eu lieu également à Albi pour le clergé du diocèse; elle s'est ouverte le 31 août, et a fini le 7 septembre, comme M. l'archevêque l'avoit annoncé par sa Lettre pastorale du 26 juillet. Cette retraite s'est faite dans le séminaire d'Albi, et tous les prêtres y ont été admis. M. l'abbé Boyer, de Saint-Sulpice, a donné cette année comme les précédentes, plusieurs retraites ecclésiastiques; il a rendu ce service successivement cet été aux diocèses de Bourges, de Limoges, de Tulle, d'Auscl, de Poitiers, de Blois, et doit encore donner cet automne plusieurs retraites, entr'autres celle de Paris qui commencera le 2 octobre et se terminera le 7.

— M. l'évêque de Beauvais, à peine de retour de ses visites diocésaines, s'est occupé de ses retraites ecclésiastiques. Le 27 août, au soir, le prélat a ouvert celle de Beauvais où se sont trouvés 129 prêtres. Les discours et conférences ont été faits par deux missionnaires, MM. Gloriot et Caillat, et les exercices ont eu lieu dans la maison du petit séminaire. La retraite a été terminée le samedi 2 septembre. A six heures du matin, les ecclésiastiques de la retraite sont sortis en procession du séminaire, sont allés chercher M^{sr} à l'évêché, et se sont rendus à la cathédrale en chantant le *Veni, Creator*. Avant la messe, M. Caillat a prononcé un discours sur le service de Dieu; ses réflexions s'adressoient successivement au clergé et aux fidèles présents. Le prélat a ensuite célébré la messe à laquelle tous les prêtres ont communiqué, puis il a adressé au clergé une exhortation très-touchante. Il a parlé tour à tour des motifs qui avoient amené les prêtres à la retraite, et des moyens d'en conserver les fruits. Il a paraphrasé les paroles de la consécration cléricale, et de là, à l'occasion du 2 septembre, anniversaire d'un jour trop fameux dans les annales de l'église de France, il a rappelé la mémoire de son illustre et vertueux prédécesseur, M. de La Rochefoucauld, massacré aux Carmes ce jour-là même. Il a payé un tribut d'éloges à la piété et au courage de ce pontife qui a mêlé son sang à celui de tant d'autres honorables victimes. Ce seroit une consolation pour lui, a-t-il ajouté, de venir avec son clergé ranimer son zèle en présence des cendres du vénérable confesseur; mais puisque l'impiété les avoit dispersés, il s'en dédommageoit en

proposant à ses prêtres de se joindre à lui pour ériger, dans la cathédrale, un monument en l'honneur de l'illustre victime de la persécution. Cette proposition, faite avec beaucoup d'ame et de sensibilité, a été accueillie par tout le clergé du diocèse. Après la rénovation des promesses cléricales, la procession est rentrée au séminaire dans le même ordre, et le prélat l'a suivie. A cette retraite, en a succédé immédiatement une autre pour le clergé des arrondissemens de Noyon et de Compiègne.

— Un journal fort soigneux de recueillir et d'exagérer les faits qui peuvent être à la charge du clergé, rendit compte, dans son numéro du 11 août, d'un refus de sépulture fait à Vesoul, à l'égard du sieur Couley, lieutenant de gendarmerie en retraite, mort le 14 juillet dans un âge avancé, et à la suite d'une longue maladie. Le journaliste faisoit, comme de raison, l'éloge du sieur Couley, homme, dit-il, d'une probité sévère, et qui, pendant vingt-cinq ans, avoit su se concilier tous les partis dans l'exercice de fonctions difficiles. Ne croyant pas le terme de sa vie aussi prochain, il avoit, ajoute-t-on, ou négligé ou refusé de recevoir les secours de l'Eglise : néanmoins, sous ce prétexte, le curé de Vesoul lui refusa la sépulture ecclésiastique, et l'enterrement se fit, le 15 juillet, de la manière la plus indécente; le sacristain désigna le lieu de la fosse dans la partie du cimetière réservée aux suppliciés, ce qui révolta tous les honnêtes gens de Vesoul. Le récit du *Constitutionnel* tendoit à inculper le curé sur diverses circonstances, et finissoit par des réflexions obligées sur l'intolérance des prêtres. Ce récit a donné lieu à une lettre de M. Bideaux, curé de Vesoul, et de M. Pergaud, son vicaire. Cette lettre, datée du 20 août dernier, est écrite avec beaucoup de prudence et de modération, et a été insérée dans le *Moniteur*. Les deux ecclésiastiques n'attaquent point les éloges donnés par le journal au sieur Couley, et déclarent qu'ils ne veulent point jeter le blâme sur des opinions et des fonctions purement politiques; ils se bornent à ce qui concerne la conduite de M. Couley pendant sa maladie. Un prêtre est appelé auprès du malade avec l'assentiment de sa fille; il ne recueille que des emportemens et des injures, il entend sortir de cette bouche mourante des blasphèmes grossiers. Le prêtre se retire en manifestant l'espérance que la ré-

flexion calmera cette irritation; il revient le lendemain, reçoit le même accueil et entend les mêmes imprécations. Enfin on lui défend ainsi qu'à tout autre prêtre de reparaitre. Deux jours après le malade meurt sans avoir changé de dispositions. Le clergé, dit la lettre, croit devoir se conformer aux desseins du sieur Couley, et ne pas lui donner pour cortège des hommes pour lesquels il a montré tant de répugnance pendant sa vie; qu'y a-t-il d'intolérant dans ce respect pour les dernières volontés d'un mourant? Quant aux circonstances de l'enterrement, telles que les rapporte le *Constitutionnel*, le blâme n'en doit pas retomber sur le clergé, puisque le clergé y resta étranger. Il est faux que M. le curé n'ait d'abord opposé aucune difficulté, il est faux que la famille n'ait pas été prévenue, il est faux que le corps ait été mis avec ceux des suppliciés; ceux-ci sont placés indistinctement avec les fidèles à l'entrée du cimetière, et celui de M. Couley avoit été déposé à l'extrémité la plus éloignée. D'ailleurs, l'autorité civile seule a été chargée de l'inhumation; seule elle a pu y être présente au moins par ses agens; n'eût-elle pas empêché le déshonneur dès le premier instant, s'il eût été attaché à un lieu quelconque? Dans tous les cas, pensez-vous, dit M. le curé au journaliste, que le sieur Couley eût mis tant d'importance à être inhumé en terre sainte? De cet exposé dont nous garantissons l'authenticité, disent les deux signataires de la lettre, il résulte que la place assignée primitivement à M. Couley n'étoit point déshonorante, et nous aimons à penser que si ces détails avoient été connus d'un plus grand nombre de personnes, on se seroit épargné la peine d'exhumer ce corps douze jours après l'enterrement. D'ailleurs, il est faux que les deux adjoints se soient rendus au cimetière dans cette circonstance, aucun d'eux n'y a paru; enfin que le sacristain se rendant l'interprète des vœux de quelques personnes religieuses, ait représenté (car il n'avoit point d'ordre à donner, et il n'en a point donné) qu'il seroit convenable de placer après sa mort dans un lieu un peu plus solitaire, celui qui s'étoit séparé des fidèles pendant sa vie, y a-t-il donc là une si grande usurpation et de quoi révolter tous les hommes honnêtes? Tel est l'extrait de cette lettre également précise, sage, sans aigreur, sans déclamations. Le *Constitutionnel* l'a insérée un peu tard, mais enfin il l'a in-

sérés le 2 septembre dernier, avec un commentaire où règne peu de bonne foi. Le journaliste prétend que la relation de ses correspondans mérite plus de confiance que celle des deux ecclésiastiques, et il cite force textes de l'Évangile qui ne vont point à la question. La loi de charité n'empêche pas que l'Église n'ait ses règles, et que les prêtres ne soient tenus de les observer.

— Le *Journal de Bruxelles* annonce d'une manière officielle que M. le comte de Celles, membre de la seconde chambre des États-généraux, est nommé ministre des Pays-Bas près la cour de Rome, en remplacement de M. le chevalier Reynold, qui passe à Naples. Cette nouvelle est d'une grande importance. M. le comte de Celles a fait, cette année, le voyage de Rome, a été présenté au saint Père, et a, dit-on, préparé les voies à un rapprochement désirable. MM. Germain et Alexandre de Trazegnies sont attachés à l'ambassade. On a cru remarquer que les journaux du gouvernement des Pays-Bas s'exprimoient avec beaucoup plus de mesure sur les affaires ecclésiastiques et sur le clergé. On veut donc concevoir quelque espérance d'un changement de système, et on cite comme un nouvel indice l'autorisation donnée par le gouvernement à plusieurs séminaristes d'aller se faire ordonner en France. Il en a passé cinquante le 14 août par Tournai, revenant d'Arras, où ils ont été ordonnés par M. l'évêque du diocèse. L'état des diocèses de la Belgique, privés d'évêques, rend cette autorisation du gouvernement toute naturelle; cependant bien des gens y voient un gage de l'intention du ministère de revenir un peu sur la route où on l'avoit engagé, et nous, qui avons noté avec sévérité l'injustice de la marche suivie pendant quelques années, nous serons les premiers à applaudir à une conduite plus politique, plus franche et plus équitable.

— Cette pauvre Irlande dont les annales offrent tant d'exemples d'intolérance et de cruauté, vient encore d'apprendre avec effroi que l'esprit de parti produit dans son sein des actes de barbarie, tels qu'on n'auroit pu en imaginer dans un siècle qui s'enorgueillit de sa civilisation et de sa tolérance. On a découvert qu'il avoit été exercé d'horribles tortures envers des catholiques enfermés dans la prison dite *Richmond Penitentiary*, à Dublin. Une enquête a commencé sur ce sujet, le 10 juillet, par les ordres du lord-

lieutenant, le marquis Wellesley. Trois officiers sont chargés par lui de constater les faits et d'en dresser un rapport. M. Donovan, chapelain catholique de la prison, assiste à l'enquête, au nom du docteur Murray, archevêque catholique de Dublin; il est accompagné du conseiller Dunn. Le gouverneur de la prison, M. Royan, a élevé plusieurs incidens pour éloigner ou entraver l'enquête; mais le lord-lieutenant a ordonné de passer outre. Il a déclaré que cette affaire avoit pris un caractère tel qu'il falloit que tous les actes de cruauté et de tyrannie fussent soumis à l'investigation. Les interrogatoires ont dévoilé en effet les faits les plus extraordinaires; on sait quels moyens ont été mis en usage pour faire des prosélytes au protestantisme, on a connoissance des instrumens de torture qui ont été employés. Le gouverneur avoit assuré d'abord qu'il n'y en avoit pas dans la prison; mais des témoins ont fait connoître le contraire, et on a trouvé le serrurier qui avoit fabriqué les instrumens, et qui a déclaré qu'il les rivoit sur la tête des prisonniers, croyant que le gouvernement autorisoit de telles mesures. L'aumônier protestant de la prison a paru révolté de ces révélations nouvelles pour lui, et a rendu un témoignage honorable au caractère de M. Donovan. Nous raconterons les suites de l'enquête à mesure qu'elles deviendront publiques; les détails que nous venons de donner sont tirés du *Truthteller*, journal catholique qui s'imprime à Londres.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le Roi, et LL. AA. RR. M. le Dauphin et M^{me} la Dauphine, ont visité la manufacture royale de porcelaine de Sèvres. S. M. a été reçue, sur le perron de l'établissement, par M. le vicomte de La Rochefoucauld, chargé du département des beaux-arts, accompagné de plusieurs administrateurs de la manufacture. S. M. et LL. AA. RR. ont successivement parcouru les salles d'exposition, la galerie des modèles et des matières, les ateliers de moulage, de peinture et de sculpture. S. M. et LL. AA. RR. ont plusieurs fois témoigné, de la manière la plus gracieuse, combien ils avoient lieu d'être satisfaits du bon ordre de l'établissement et des progrès qui, chaque jour, ajoutent à sa haute réputation.

— S. A. R. M^{se} le Dauphin a fait remettre aux habitans de la commune de Bellou-le-Trichard, canton de Tiel, arrondissement de Mortagne, une somme de 500 fr. pour pertes éprouvées par la grêle.

— S. A. R. MADAME, duchesse de Berry, a fait remettre une somme de 300 fr. au curé de la paroisse du Polet, le jour où elle a fait une excursion dans ce village.

— La présence de MADAME à Dieppe réjouit de plus en plus ses habitans. Le jeudi 31 août, la ville a donné une fête à la princesse, qui a paru fort sensible à ce témoignage d'amour. S. A. R., après la joute qui a eu lieu, a daigné elle-même distribuer les prix aux vainqueurs. Le 1^{er} septembre, S. A. R. a été visiter le Polet, et a remis au curé de cette paroisse une somme pour être distribuée aux pauvres. Le 2^e septembre, MADAME est allée visiter les fouilles qu'on exécute à Cotecote. Une seconde joute a eu lieu le 3 septembre sur le bassin, et S. A. R. a daigné également distribuer les prix.

— Pendant la visite que M^r le duc d'Orléans a faite à S. A. R. MADAME, à Dieppe, on fut informé qu'un incendie avoit dévoré les propriétés d'un cultivateur des environs, qui, ce jour-là même, alloit marier sa fille. LL. AA. RR. ont consenti à inscrire leurs noms à la tête d'une souscription qui a produit aussitôt une somme de 1000 fr.

— Par ordonnance du 1^{er} septembre, M. le baron de Damas, ministre des affaires étrangères, est chargé du portefeuille de la guerre, pendant l'absence de M. le marquis de Clermont-Tonnerre.

— Le service anniversaire pour feu S. M. le roi Louis XVIII sera célébré à Saint-Denis le 16 septembre prochain.

— Le tribunal de police correctionnelle a prononcé, avant-hier jeudi, plusieurs jugemens concernant des biographies in-32. Le sieur Monglave, auteur de la *Biographie des membres de la chambre des pairs*, a été condamné à 100 fr. d'amende, attendu des circonstances atténuantes. Les sieurs Béraud, imprimeur, et Théry, libraire, ont été condamnés chacun à un mois de prison et 100 fr. d'amende. Le sieur Raban, auteur d'une autre *Biographie des membres de la chambre des députés*, a été condamné à quatre mois de prison et 500 fr. d'amende; Barthélemy, imprimeur, à quinze jours de prison et 100 fr. d'amende. Le même Raban, comme auteur du libelle intitulé *la Femme Jésuite*, a été condamné à trois mois de prison, et les sieurs Béraud, imprimeur, et Samson, libraire, chacun à trois mois de prison et 100 fr. d'amende. L'affaire concernant la *Biographie des préfets* sera appelée jeudi prochain.

— Mardi prochain sont cités, pour comparoître devant le tribunal de police correctionnelle (sixième chambre), les éditeurs et distributeurs d'un in-32 intitulé *l'Evangile*, comme contenant le double caractère d'offense et à la morale religieuse et à la religion de l'Etat. Nous avons fait connoître à nos lecteurs ce livre étrange, qui ôte de la religion tous les dogmes, tous les mystères, tous les miracles, et n'y voit plus que l'ouvrage de l'homme. Voyez notre n^o 1251. Nous applaudissons à la mesure prise contre cette production téméraire : seulement cette mesure est un peu tardive; car l'ouvrage circule depuis six semaines, et quand on le proscriera, le poison aura eu tout le temps de se répandre.

— M. le directeur général de la police vient d'adresser une circulaire de M. le ministre de l'intérieur aux préfets des départemens,

relative à cette multitude de gens sans aveu, qui se répandent dans les campagnes, et qui abusent, par leur charlatanisme, de la crédulité du peuple en lui vendant des spécifiques de leur invention. Il est à souhaiter que l'administration prévienne les abus de ce genre, qui deviennent malheureusement de plus en plus communs.

— Le conseil-général du Loiret avoit, dans sa session de 1825, voté 100 fr. sur les centimes facultatifs pour cinq abonnemens aux bons livres : le ministre de l'intérieur n'a pas jugé à propos d'autoriser cette dépense. Serait-ce qu'il auroit trouvé la somme énorme, ou qu'il jugeroit inutile de contrebalancer cette effroyable profusion de mauvais livres dont on nous inonde ? Depuis six ou sept ans, le même conseil-général vote tous les ans une petite somme en faveur d'une veuve infirme, dont le mari, employé à la préfecture, est mort dans l'exercice de ses fonctions, après plus de quarante ans de travaux. Jusqu'en 1825, le ministre avoit autorisé ce vote; on vient de le supprimer. Le conseil-général y a persisté, en se fondant sur la loi des finances de 1821.

— Trois incendies ont éclaté successivement dans les communes de Salles, de Castelneau et de Saint-Trebody, dans les Landes. Les bois de plusieurs propriétaires ont été dévorés par les flammes; un village a failli être brûlé. Plusieurs individus sont accusés d'avoir provoqué ce désastre, en mettant le feu aux bruyères des landes voisines. Des poursuites sont dirigées contre eux.

— Plusieurs communes des environs de Vic-le-Comte ont été grandement maltraitées par un orage qui a éclaté le 27 août. La récolte des vins paroît entièrement perdue. A Riom, ville du même département, une crue d'eau, aussi subite qu'extraordinaire, a jeté ses habitans dans la consternation. C'étoit le 30 août; des maisons ont été détruites, des meubles enlevés, des arbres déracinés, des hommes, des femmes et des enfans noyés. On ne peut calculer la perte que Riom et ses environs doivent avoir essuyée.

— Nous avons annoncé le nouveau désastre qui est survenu à la malheureuse ville de Salins; nous ajouterons quelques détails sur cette nouvelle calamité; 4 ou 5 maisons, qui avoient échappé au premier incendie, ont été consumées; le clocher de l'église Saint-Anatole s'est écroulé; toute la partie supérieure de l'église et des bâtimens accessoires ont été perdus. Les cloches ont fondu sur place; mais l'orgue a été conservé. On remarque que les pompiers de la ville d'Arbois ont travaillé avec beaucoup de zèle pour arrêter les progrès de l'incendie, et leurs efforts n'ont pas peu servi à sauver le peu qui reste des édifices et des cabanes.

— Les habitans de Metz ont l'espoir de posséder bientôt M^r le Dauphin. S. A. R. y est attendue le 21 ou le 22 de ce mois. Le journal de la Moselle, en annonçant cette nouvelle, rappelle quelle a été la sollicitude de M. le Dauphin pour l'amélioration des prisons, en sa qualité de président de la société royale instituée dans ce but d'humanité.

— Dans un rapport que le capitaine Ogé, de l'Arthur du Havre, a fait au ministre de la marine, il a signalé des faits qui prouvoient que l'huile d'olive, donnée en boisson fréquente, suffit, dans les

cas les plus désespérés, pour vaincre les cruels effets de la fièvre jaune et du choléra-morbus.

— Un seigneur portugais, envoyé par la régence, est arrivé à Madrid avec la mission de recevoir de la princesse de Beira le serment de fidélité à la constitution. Si la princesse eût refusé le serment, tous les biens qu'elle possède en Portugal eussent été saisis et confisqués. C'est donc ainsi que les révolutionnaires conçoivent la liberté!

— Un article inséré dans la *Gazette officielle* de Lisbonne prouve qu'une conspiration avoit déjà été formée dans le sein de cette capitale contre le nouvel ordre de choses. Les conspirateurs, dit la *Gazette*, en cas de succès, devoient proclamer un nouveau roi et une nouvelle régence, abolir la constitution, et y substituer l'ancienne forme de gouvernement. Les quatre compagnies de police qui ont donné le signal de la rébellion ont été désarmées, embarquées en masse et déportées aux Açores.

— Le roi d'Espagne a adressé à son premier secrétaire d'Etat, président du conseil de ses ministres, un décret dans lequel il déclare, entr'autres choses, que c'est en vain qu'un petit nombre de ses sujets ose fomenter dans l'ombre des espérances de voir changer l'ancienne forme du gouvernement; que, malgré l'exemple donné par une nation voisine (le Portugal), convaincu que l'ancienne législation d'Espagne est la plus capable de maintenir la pureté de la religion et les droits mutuels d'une souveraineté paternelle et d'un vasselage filial, il n'introduira jamais aucun changement dans la forme légale du gouvernement, et ne permettra point l'établissement de chambres ni d'autres institutions, quelle que fut leur dénomination.

— Le roi de Prusse vient de décider que les lois sont obligatoires pour tous ses sujets, quand elles ont été publiées par une feuille officielle, même lorsqu'elles n'auroient pas encore été insérées dans le bulletin des lois, tandis que l'insertion au bulletin, sans la publication dans une feuille officielle, ne suffit pas pour obliger ceux que la loi concerne.

— Des lettres de Stockholm, du 18 août, mandent qu'une flotte russe, composée de trois vaisseaux de ligne et de huit frégates, vient de passer le Sund. On croyoit généralement en Suède que cet armement maritime, assez considérable à l'époque actuelle, étoit destiné pour l'Archipel grec.

— La reine de Bavière est heureusement accouchée d'une princesse le 26 août, à Aschaffembourg.

— M. le prince de Metternich est attendu à Francfort du 6 au 8 septembre. Après y avoir séjourné quelques jours, il se rendra dans les environs du lac de Constance, et de là à Vienne. Il n'y aura donc pas de congrès à Johannisberg, comme affectoient de le dire quelques journaux qui prétendent connoître tous les secrets des cabinets.

— On annonce que le congrès colombien a fait des instances très-pressantes auprès du président Bolivar, pour l'engager à revenir avec toutes ou au moins la plus grande partie des forces colombiennes qui sont au Pérou, le congrès s'étant alarmé de l'arrivée, à Cuba, de troupes espagnoles qu'on porte à sept mille hommes, escortés par deux frégates et un brick de guerre.

— Un journal mexicain contient le détail de la session du congrès constituant du Mexique, dans laquelle a été discuté le projet de constitution. On a objecté, au préambule de la loi, qu'il parloit des fonctions du congrès comme lui ayant été confiées sous les auspices de l'*Etre suprême*, et l'on a proposé de substituer à ces derniers mots ceux de *Dieu tout-puissant*. Une autre proposition a été faite pour adopter de préférence les mots *Dieu trois en un*. Après un débat assez scandaleux, les expressions du projet ont été adoptées.

— Le blocus de Saint-Domingue par une flotte française, annoncé par quelques journaux, est tout-à-fait dénué de fondement. Tous les vaisseaux français qui étoient dans ces parages se trouvent maintenant à Brest, où ils sont revenus avec l'amiral Duperré. D'ailleurs, il ne seroit pas aisé de bloquer une île toute entière, dont les côtes sont fort étendues.

Dissertation sur le prêt à intérêt, par M. Pagès, quatrième édition (1).

Cette *Dissertation* parut, pour la première fois, en 1819; ce n'étoit alors qu'une brochure d'une centaine de pages. La deuxième édition étoit fort augmentée; l'auteur y donna la traduction de l'encyclopédie de Benoît XIV, et y ajouta de nouveaux développemens; voyez ce que nous avons dit de l'ouvrage, n^{os} 547 et 641. Quelques attaques ayant été dirigées contre M. l'abbé Pagès, il y répondit dans un long discours préliminaire à la tête de la troisième édition; mais de nouveaux ouvrages ayant paru sur cette matière, l'auteur a cru devoir y opposer une réfutation plus étendue. Il a changé la forme de sa *Dissertation*, y a fait des additions considérables, et l'a divisée en deux parties.

La première commence par une introduction sur l'histoire des opinions relatives au prêt. L'auteur cite plusieurs auteurs et plusieurs écrits sur cette matière. Nous avons nous-même, il y a quelques années, et à l'occasion de la *Dissertation*, donné dans ce journal un morceau sous le titre d'*Essai historique sur la controverse touchant le prêt à intérêt*; ce morceau, pour lequel nous avions fait quelques recherches, occupe les n^{os} 542, 545 et 547, tome XXI de la collection. M. Pagès ne paroît pas avoir beaucoup profité

(1) In-8^o, prix, 4 fr. 50 cent. et 6 fr. franc de port. A Paris, à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal; et chez Rusand, rue du Pot-de-Fer.

de ce travail, et il omet un assez bon nombre d'écrits que nous avons indiqués; mais en revanche il en cite quelques-uns que nous avons omis. Il insiste principalement sur l'encyclique de Benoît XIV dont il donne le texte et la traduction; il y joint quelques autres rescrits importants sur la matière, et tire de l'encyclique des propositions qui renferment la doctrine de Benoît XIV sur cette question.

Après l'introduction, l'auteur, entrant dans le fond du sujet, donne d'abord dans un premier chapitre des notions préliminaires sur la nature et la division des contrats. Le deuxième chapitre traite du prêt et distingue le *commodat* du *mutuum*. Le troisième et le quatrième ont pour objet le contrat de louage et le contrat de rente, et assignent les différences entre ces deux contrats et le *mutuum*. Le chapitre V est consacré au contrat de société, à ses différentes espèces et au triple contrat. Sur ces divers points, l'auteur combat principalement l'ouvrage posthume du cardinal de La Luzerne, et signale son système comme opposé à tous les principes de notre jurisprudence; il invoque à cet égard le témoignage de plusieurs habiles jurisconsultes anciens et modernes, dont il paroît avoir étudié avec soin les écrits. Il s'est abstenu, par une modération louable, de répondre à un autre auteur (M. l'abbé B.) qui l'avoit pourtant assez peu ménagé.

Dans la deuxième partie que l'auteur compte publier plus tard, il développera les vingt-cinq propositions qu'il a tirées de Benoît XIV, et en montrera la conformité avec l'enseignement constant de l'Eglise.

Le succès qu'a eu cette *Dissertation*, et les approbations honorables dont elle est accompagnée, nous dispensent d'un plus long examen. Dernièrement encore l'estimable et laborieux auteur a recueilli un nouveau prix de son zèle dans le bref suivant qu'il a reçu du saint Père auquel il avoit fait présenter son premier volume :

« LEO PAPA XII, dilecte fili, salutem et apostolicam benedictionem.

» Utilissima sanè, licet perdifficilis, tractatio est de usura; ita variis ac fallacibus recti speciebus decipere homines lucri cupiditas solet; idque adeò post encyclicam Epistolam immortalis memoriae prædecessoris nostri Benedicti XIV, quæ malitia vitii illius omnis resecta videri poterat, certique licitum inter lucrum et illicitum fines

constituti. Probatur igitur nobis susceptum a te consilium argumenti hujus ita tractandi, ut explicata simul et asserta Epistola illius doctrinâ, nullus eâ in re vitiositati locus relinquatur. Quod te propositum pro ingenio et eruditione tuâ esse assecutum sperantes ab iis nos intellecturos, qui conscriptam a te dissertationem legerint, nobisque ipsis eam consideratè legentibus ita visum iri, gratulamur interim tibi studium tuum sanæ doctrinæ illustrandæ, gratique promunere, religiosaque submissi ac devoti in nos et in hanc S. Sedem animi significatione, pignus paternæ caritatis, tibi, dilecti filii, apostolicam benedictionem impertimur ex corde.

» Datum Romæ apud S. Petrum die 7 junii anni 1826, pontificatus nostri anno 3.

G. GASPARINI, SS. D. N. ab epistolis latinis.

• A l'occasion de la *Dissertation sur le prêt*, nous parlerons d'un autre écrit sur la même matière; c'est un recueil de différentes décisions, le titre est : *Litteræ encyclicæ Benedicti XIV super usura*, à Reims, chez Renier, in-12 de 82 pages. On a joint à l'encyclique diverses réponses et décisions sur le prêt. A la fin est un exposé de la doctrine de Benoît XIV mis en parallèle avec celle du cardinal de La Luzerne. Chaque proposition de l'encyclique se trouve en regard avec quelque proposition correspondante du livre du cardinal, et l'une est la réfutation de l'autre. L'auteur a cru que ce recueil d'autorités seroit utile aux jeunes ecclésiastiques; il y a joint quelques notes où il s'élève contre les concessions et les tempérans de plusieurs théologiens modernes sur ces questions difficiles.

Le Messie, poème de Klopstock, traduction nouvelle par M. d'Horret, officier supérieur (1).

La Christiade, poème épique de Vida, première traduction française, précédée d'une Préface sur la vie et les ouvrages de l'auteur, par un curé de Paris (2).

Nous rendrons compte de ces deux traductions, qui ont le mérite de faire passer dans notre langue deux poèmes célèbres, quoique dans des genres différens. Le poème de Klopstock a eu une grande réputation en Allemagne, et Vida est un des modernes qui a su manier avec plus de talent la langue de Virgile.

(1) 3 vol. in-8°, prix, 18 fr. et 22 fr. 30 c. franc de port. A Paris, chez Pihan-Delaforest; et au bureau de ce journal.

(2) Un vol. in-8°, satiné, imprimé en caractères neufs, sur carré fin d'Annonay, prix, 9 fr. et 11 fr. franc de port. A Paris, chez Colnet; et au bureau de ce journal.

Sermons et discours de M. de Boulogne, évêque de Troyes, précédés d'une notice historique sur ce prélat (1).

« M. de Boulogne, dit l'éditeur dans sa préface, peut être considéré dans sa longue carrière sous trois rapports différens, comme orateur, comme écrivain, comme évêque. Comme orateur, il soutint la dignité de la chaire chrétienne par des sermons où l'éclat du style se joint au mérite des pensées; comme écrivain, il lutta contre le mauvais goût et plus encore contre les mauvaises doctrines; il défendit les principes de la religion et les règles de l'Eglise à une époque où l'impie et l'erreur étoient conjurées pour persécuter et pour détruire; et soit dans son journal, soit dans d'autres feuilles courageuses, il déposa d'éloquents réclames contre des faits, des livres et des mesures qui pouvoient compromettre la religion; comme évêque, on le voit, tantôt frappé d'une honorable disgrâce, essuyer la captivité et l'exil jusqu'à l'époque où la Providence ramena les Bourbons, tantôt combattre l'esprit de son siècle dans des instructions pastorales pleines de vigueur, et qui, franchissant les bornes de son diocèse, ont même été traduites en plusieurs langues étrangères. »

(1) Première livraison, tomes I et III, in-8°, sur papier fin, prix de chaque volume, 7 fr. et 9 fr. franc de port.

Les Oeuvres de M. de Boulogne seront distribuées en trois classes, dont chacune pourra être acquise séparément. Les sermons et discours feront 4 vol., les mandemens et instructions pastorales feront 1 vol., les articles de critique et de mélanges feront 3 vol.

On souscrit à Paris, chez les éditeurs Adr. Le Clerc et compagnie, au bureau de ce journal.

Tome XLIX. L'Ami de la Religion et du Roi.

L

Ce n'est point ici le lieu de célébrer un talent constaté par de grands succès, et auquel les circonstances donnèrent une nouvelle énergie. Témoin de grandes catastrophes politiques et religieuses, M. de Boulogne ne se laissa point entraîner comme tant d'autres par les illusions et les opinions dominantes; il se roidit même contre la contagion des idées et des doctrines nouvelles, et signala fréquemment dans ses écrits la fièvre qui nous tourmente, l'orgueil qui nous égare, et l'indifférence qui nous consume. Ses diverses productions semblent donc tout-à-fait en harmonie avec les besoins de l'époque actuelle et avec les dangers de la société; elles peuvent servir d'antidote contre tant de systèmes trompeurs et de maximes perverses, et elles peuvent fournir au clergé des armes pour montrer l'influence de la religion sur le bonheur des Etats, et l'impuissance d'une philosophie qui n'a su que dévaster et démolir.

Nous ne nous occuperons en ce moment que des sermons de M. de Boulogne, dont une partie paroît aujourd'hui, et commence la collection de ses OEuvres. L'éditeur remarque que ces sermons pourroient être rangés sous trois époques distinctes; les premiers appartiennent à la jeunesse de l'auteur et aux premières années de son séjour à Paris, les seconds se rapportent aux années qui précédèrent la révolution, les derniers ont été composés ou revus depuis nos désastres. En comparant ces discours les uns aux autres, on y remarque une gradation sensible; le talent de l'auteur se perfectionnoit par l'âge, par la réflexion, par l'étude, par le spectacle des maux de la religion; son style acquéroit plus de nerf, et son ame fortement émue lui dictoit des plaintes éloquentes et des protestations généreuses contre la direction qu'il voyoit donner aux esprits.

On s'est attaché, dans la distribution des discours, à suivre à peu près l'ordre chronologique, en com-

mençant toutefois par le discours sur la décadence de l'éloquence, que l'on peut considérer comme le discours préliminaire de la collection des sermons. Ce discours, commencé au temps de la terreur, revu ensuite et retravaillé à différentes époques, est divisé en deux parties, l'une sur la décadence de l'éloquence en général, l'autre sur la décadence de l'éloquence de la chaire. Dans ces deux morceaux dont le premier est le plus étendu et paroît plus achevé, l'orateur assigne les causes de la dégénération de l'éloquence, et indique les moyens de lui rendre son premier éclat.

Les sermons qui suivent ce discours dans le premier volume sont ceux sur l'amour de Dieu, sur la foi, sur le jugement dernier, sur l'immortalité, sur l'incrédulité, sur la religion. Les deux premiers de ces sermons furent prêchés d'abord à Avignon, avant que l'auteur vint se fixer à Paris; il y avoit deux copies du sermon sur l'amour de Dieu, on s'en est tenu à la plus récente et la plus soignée. De même on a trouvé deux sermons sur l'immortalité, l'un fini en décembre 1770, l'autre en janvier 1777; on a négligé le premier, production imparfaite d'un jeune orateur qui n'avoit pas encore 23 ans. Par la même raison, on s'est dispensé de donner un premier sermon sur la religion, prêché en 1771, et avant que M. de Boulogne eût été élevé au sacerdoce; on s'est borné à un deuxième discours sur le même sujet, discours composé beaucoup plus tard, et dans toute la force du talent de son auteur. Il y a deux sermons sur l'incrédulité; quoique sous le même texte, ils diffèrent essentiellement, et ont paru mériter d'être conservés l'un et l'autre.

Le tome III, qui paroît avec le tome I^{er}, renferme treize discours, dont trois seulement appartiennent à l'époque qui a précédé la révolution; ces trois sermons sont ceux sur la Providence, sur la justice de Dieu et sur la simplicité chrétienne. Le discours sur la vérité, qui les suit, est un de ceux que l'auteur a le

plus travaillés; on en a trouvé trois copies dont la deuxième est datée de 1783, et la dernière de 1803; celle-ci a dû naturellement être préférée. Le sermon sur la charité chrétienne et celui sur la morale chrétienne ont été composés aussi depuis la révolution; le premier fut prêché pour la première fois en 1804, et le deuxième en 1806. On les a entendus plusieurs fois dans les chaires de la capitale, et ils attiroient toujours une grande affluence; celui sur la morale chrétienne produisoit surtout beaucoup d'effet. Le Panégyrique de saint Augustin fut composé pour l'assemblée du clergé de 1785. Les autres discours sont d'une époque bien postérieure; il y en a cinq, celui pour le concile de 1811, celui pour la translation des reliques de saint Denis, en 1819, celui pour la fête de sainte Geneviève, en 1823, celui pour les missions, la même année, et enfin celui sur le sacre, qui n'a point été prononcé. On trouvera dans la *Notice historique* quelques détails sur les circonstances où ces discours ont été prononcés (1).

Cette *Notice historique*, qui se trouve au commencement du premier volume, et dont nous aurions dû parler d'abord, est beaucoup plus étendue que celle qui a paru l'année dernière dans ce journal. Celle-ci, rédigée peu de temps après la mort du prélat, ne rapeloit que fort sommairement ses actions et ses ouvrages; depuis on a bien voulu communiquer à l'éditeur diverses pièces, des lettres, des notes, entr'autres un projet de notice composé par M. de Boulogne lui-même, et qui a fourni des renseignemens très-intéressans sur sa vie, sur ses traverses et sur ses ouvrages. La nouvelle notice, qui, avec les pièces justificatives, forme 128 pages, est divisée en quatre parties, dont la première va jusqu'à la révolution, la deuxième jusqu'à

(1) Cette Notice se vend à part. Prix, 2 fr. 50 cent. et 3 fr. franc de port. A Paris, au bureau de ce journal.

l'épiscopat de M. de Boulogne, la troisième jusqu'à la restauration, et la dernière comprend tout ce qui s'est passé depuis cette époque. Ces dernières parties renferment beaucoup de faits relatifs à l'histoire générale de l'Eglise, au temps de la terreur, et à la persécution suscitée par Buonaparte; enfin on y a joint des notes et pièces qui ont rapport à M. de Boulogne ou aux affaires de l'Eglise, des brefs, des lettres qu'il a paru utile de conserver. Nous espérons qu'on trouvera dans cette notice une rigoureuse exactitude pour les faits. L'éditeur, qui a eu l'avantage de connaître beaucoup M. de Boulogne, s'est proposé de recueillir tout ce qu'il y avoit d'intéressant dans sa vie; il est bon d'ailleurs d'avertir qu'il a écrit une notice et non un éloge, et en honorant, comme il le devoit, la mémoire de l'illustre prélat, il a évité tout ce qui ressembloit les formes oratoires, et ce qui eût pu ressembler aux inspirations de l'amitié, ou aux exagérations de la flatterie.

L'ouvrage d'ailleurs est exécuté avec beaucoup de soin, et on espère qu'il sera trouvé digne de la réputation de l'orateur, et qu'il plaira également aux amis de la religion et à ceux des lettres et du goût.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. La neuvaine pour la fête de l'exaltation de la croix sera célébrée cette année comme à l'ordinaire, au calvaire du Mont-Valérien. Les premières vêpres auront lieu le mercredi 15. Le jeudi 14, jour de la fête, M. l'évêque de Nancy et Toul officiera pontificalement, assisté du clergé de Saint-Séverin et de celui de Saint-Paul; le matin, sermon par M. le curé de Saint-Paul, le soir, stations par les missionnaires. Le vendredi, M. l'évêque de la Louisiane, nommé à l'évêché de Montauban, officiera pontificalement, assisté de M. le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois; le matin, sermon par les missionnaires, le soir, stations par le prélat. Le samedi, M. Garnier, évêque nommé de Vannes, officiera,

assisté du clergé et du séminaire des Missions-Etrangères; le matin, sermon par les missionnaires; le soir, stations par M. le curé des Missions-Etrangères. Le dimanche 17, M. l'ancien évêque de Tulle officiera, assisté des missionnaires et de leur séminaire; les missionnaires feront toutes les instructions; les trois associations de Sainte-Geneviève visiteront, ce jour-là, le calvaire, et il y aura une communion générale. Le lundi, la grand'messe et les offices seront célébrés par le clergé des paroisses Saint-Antoine et Saint-Denis; le matin, sermon par les missionnaires, les stations par M. le curé de Saint-Antoine. Le mardi, M. l'évêque de Nanci et Toul officiera pontificalement, assisté du clergé de Saint-Sulpice, qui fera toutes les instructions. Le mercredi, les offices et instructions par les missionnaires. Le jeudi 21, jour de l'octave, anniversaire du rétablissement de la confrérie de la croix, M. l'ancien évêque de Tulle officiera pontificalement, assisté des missionnaires et des séminaires de Versailles; toutes les instructions seront faites par les missionnaires, et il y aura des stations pour les militaires; et procession des reliques de la vraie croix. Le vendredi, clôture de la neuvaine, service pour les morts. Pendant la neuvaine, les pèlerins pourront visiter les deux chapelles données par le Roi; il y aura, tous les matins, deux messes pour le Roi et la famille royale. Chaque jour, avant vêpres; on ira prier devant la croix du cimetière. Les personnes qui voudront s'assurer une concession de terrain, dont le prix est entièrement consacré à la construction de l'Eglise, pourront s'adresser à la sacristie du calvaire. Il y aura deux registres, l'un pour inscrire les confrères de la croix, l'autre pour les dons et souscriptions pour la construction de la nouvelle église.

— L'octave de l'exaltation sera aussi célébrée à Saint-Roch. L'église sera visitée, le jeudi 14, par le clergé de Bonne-Nouvelle; le vendredi, par celui de Saint-Germain-des-Prés; le samedi, par celui de Saint-Leu et celui de Notre-Dame-des-Victoires. Le clergé de ces paroisses prêchera et fera les stations. Le dimanche 17, M. l'évêque de la Nouvelle-Orléans officiera pontificalement; M. l'abbé de La Touche prêchera et fera les stations. Le lundi, l'office, les sermons et stations par le clergé de la Madeleine; le mardi, par le clergé des trois paroisses, de Saint-Nicolas-du-Char-

donnet, de Saint-Louis de la Chaussée d'Antin et de Saint-Jean-Saint-François; le mercredi, par le clergé de l'Abbaye-aux-Bois et de Sainte-Valère; et le jeudi, jour de l'octave, par le clergé de Saint-Germain-l'Auxerrois.

— Un ancien évêque constitutionnel vient de mourir à Paris dans un âge avancé, c'est M. Gabriel-Noel-Luce Villar, de l'Académie française. Il étoit né à Toulouse le 13 décembre 1748, et étant entré dans la congrégation des Doctrinaires, il devint principal du collège de La Flèche. Il occupoit cette place au commencement de la révolution; et quand l'abbé des Vauxponts, qui avoit été élu pour le siège épiscopal de la Mayenne eut refusé, les électeurs tournèrent leur choix vers le Père Villar, qui fut sacré à Paris le 22 mai 1791. Nommé depuis membre de la convention nationale, il déclara Louis XVI coupable, rejeta la ratification du peuple, admit le sursis, et vota pour la détention et le bannissement à la paix. Il renonça à ses fonctions d'évêque, et ne les reprit pas après la terreur. Ses confrères le remplacèrent, en 1799, par l'abbé Dorlodot, mort il y a quelques années à Besançon. M. Villar devint membre du corps législatif qui suivit la convention, et de la classe de l'Institut qui forme aujourd'hui l'Académie française. Il devint aussi inspecteur-général des études lors de la création de l'Université. On a de lui des lettres pastorales comme évêque, des rapports à la convention, et des notices dans les mémoires de l'Institut. Il y a une lettre à M. Villar, évêque à Laval, datée du 27 septembre 1791, écrit de 24 pages in-8°. L'auteur paroît une femme, et fait en termes généraux la critique du clergé constitutionnel. Dans ces derniers temps, M. Villar avoit obtenu sa retraite de l'Université, et ne s'occupoit que de travaux littéraires. Il étoit membre de la commission formée dans l'Académie française pour la rédaction d'un nouveau Dictionnaire, et étoit fort assidu aux séances de cette commission. Tout porte à croire qu'il avoit entièrement rompu avec les constitutionnels, et nous supposons qu'il s'étoit mis en règle pour être relevé des censures. Il ne disoit pas la messe, mais il y assistoit régulièrement et communioit en laïc, soit à Pâque, soit à quelques fêtes principales. C'étoit un homme sage et modéré, distingué par son esprit et ses connoissances. Une attaque d'apoplexie l'a conduit au tombeau le lundi 28 août, et ne lui laissa

pas le temps de se confesser. Ses obsèques ont eu lieu le mardi, à St-Thomas-d'Aquin. Il est inutile de faire observer qu'on ne lui a rendu aucun des honneurs de l'épiscopat.

— Au milieu des sujets de crainte et de scandale qui nous affligent, on remarque dans certaines classes de la société une tendance vers les œuvres honorables et utiles à la religion; des entreprises charitables ont été couronnées d'un plein succès, et de pieux projets sont poursuivis avec ardeur. C'est ce qui a excité M. le curé de Rosières, diocèse d'Amiens, à entreprendre de former dans sa paroisse un hospice pour les infirmes et les pauvres malades. Ce bourg, un des plus pauvres du diocèse, est composé d'environ deux mille six cents âmes, et compte ordinairement, outre les malades, six à sept infirmes délaissés et privés de toute ressource; ces pauvres gens languissent sur la paille, n'ayant personne pour les soigner. M. le curé de Rosières, chanoine honoraire d'Amiens, et ancien aumônier de l'hôpital Saint-Charles dans la même ville, proposa donc une souscription pour les personnes qui voudroient prendre part à son projet. Il a jeté les yeux sur le château de Rosières avec ses dépendances, bien patrimonial dont une partie est louée au gouvernement pour 700 fr., et dont l'autre, consistant en jardin, peut produire 3 à 400 fr. Cette acquisition demandoit 15000 fr., et c'est pour la réaliser que M. le curé ouvre une souscription autorisée par M. l'évêque et par M. le préfet. Déjà un premier exemple a été donné par une personne pieuse qui a légué, en faveur des pauvres malades de Rosières, un capital placé sur l'Etat, et produisant 240 fr. de revenu annuel. Ceux qui voudront prendre part à la bonne œuvre sont invités à faire connoître leurs intentions à M. l'abbé Clahault, chanoine d'Amiens, et secrétaire de l'évêché, ou à M. Chevalier, curé-doyen de Rosières, par Lihons (Somme), ou au bureau du journal. La liste des souscripteurs sera placée en tête du registre de l'hospice, pour présenter leurs noms à la reconnaissance et aux prières des pauvres.

— La retraite ecclésiastique du diocèse de Lyon s'est terminée le 5 septembre, comme nous l'avions dit. On y comptoit quatre cents prêtres, qui ont suivi pendant huit jours les exercices dans le séminaire Saint-Irénée. M. Rey, évêque de Pignerol, qui avoit tant de fois dirigé des retraites sem-

blables, et dont le zèle et la piété relèvent si heureusement les talens et l'éloquence ; M. Réy avoit consenti, malgré les travaux de l'épiscopat, à venir rendre ce nouveau service à un diocèse qui déjà lui doit tant. Il a prêché avec cette force qui ébranle les cœurs et avec cette charité qui les touche. Le mardi 5, tous les prêtres se sont rendus à l'église métropolitaine. M. l'évêque de Pignerol est monté en chaire ; il avoit pris pour texte ces paroles de l'Ecclésiastique : *III viri misericordiae sunt*. L'orateur a commenté ces paroles avec beaucoup d'onction et de feu, et a peint les prêtres sous les rapports les plus propres à intéresser les fidèles et à rendre le sacerdoce vénérable. M. l'archevêque d'Amasi a célébré ensuite la messe. A l'offertoire, tous les prêtres sont venus renouveler entre ses mains leurs promesses cléricales ; à la communion, ils sont venus également tous à l'autel, et ont communié de la main du prélat. On se proposoit d'aller, au sortir de la cérémonie, en pèlerinage à Fourvières ; mais le mauvais temps ne l'a pas permis. Avant de se séparer, le prélat administrateur a béni tous les prêtres, et ils sont retournés ensuite à leurs postes respectifs.

— Nous avons reçu une relation plus détaillée des fêtes qui ont eu lieu à Anneci lors de la translation des reliques de saint François de Sales et de sainte Chantal ; mais, en ayant déjà donné un récit, nous nous bornerons ici à y joindre quelques circonstances. C'est le 18 août, au soir, que le roi et la reine de Sardaigne firent leur entrée dans la ville au milieu des acclamations des habitans. Les augustes personnages descendirent à l'évêché, où toutes les autorités étoient réunies, et le lendemain, à midi, ils allèrent entendre la messe à la cathédrale. Cependant on faisoit tous les préparatifs pour la translation des reliques qui avoient échappé aux profanations révolutionnaires. C'est à quatre habitans d'Anneci qu'on doit d'avoir conservé ces restes précieux ; leurs noms méritent d'être conservés ; ce sont MM. Burquier, Amblet, Rochette et Balleydier. En 1804, M. de Merinville, alors évêque de Chambéri, reconnut et vérifia les reliques. En 1806, M. Dessoles, successeur de M. de Merinville, en fit la translation, qui eut lieu, pour saint François de Sales, le 28 mai, et pour sainte Chantal le 29. On les déposa, celles du saint évêque, dans l'église de Saint-Pierre, et celles de la fondatrice dans l'église

de Saint-Dominique, dite alors de Saint-Maurice. C'étoient les seules églises ouvertes à cette époque à Anneci. Il y eut un grand concours à cette cérémonie; on avoit obtenu une indulgence plénière pour ceux qui y assisteroient, et depuis ce temps on célébroit dans chaque église, avec beaucoup de solennité, la fête du saint évêque et de la pieuse veuve. La nouvelle translation a attiré une affluence bien plus grande: à la présence du roi, de la reine, de leur cour et d'une foule d'étrangers, s'étoit jointe celle d'un nombreux clergé de toute la Savoie et des pays voisins. On y voyoit, entr'autres, onze évêques, savoir ceux de la province, M. l'archevêque de Chambéri, et MM. les évêques d'Anneci, de Tarentaise et de Maurienne; M. l'archevêque de Paris, M. l'administrateur de Lyon, MM. les évêques de Pignerol, de Lausanne (résidant à Fribourg), de Belley et du Puy, et l'abbé de Saint-Maurice. M. Rey, qui a prononcé le panégyrique le soir, avoit partagé son discours en deux points: ce que saint François de Sales a fait pour sa propre sanctification, ce qu'il a fait pour celle du prochain; division simple et heureuse, qui embrassoit la vie entière du saint selon l'ordre naturel des événemens. Le talent et l'onction de M. l'évêque de Pignerol ont répandu un vif intérêt sur un sujet déjà si attachant par lui-même.

— Nous avons parlé d'une église construite pour une des paroisses de l'île Bourbon, par les soins de M. l'abbé Minot, missionnaire. Un autre ecclésiastique, M. l'abbé Cottineau de Kerloguen, curé de Saint-Louis, vient de donner le même exemple d'activité, d'intelligence et de zèle. En arrivant il y a cinq ans dans sa paroisse, il reconnut la nécessité d'agrandir l'église trop petite pour la population du quartier, et il adopta l'idée qui lui fut fournie par M. l'abbé Pastre d'ajouter des bas-côtés dans la partie inférieure de la croix. Il voulut aussi allonger l'édifice et orner la façade d'une tour. Ayant voyagé en Europe, il mit à profit ses observations sur l'architecture et les monumens, et se décida à construire dans le style gothique qui n'est pas connu à l'île Bourbon. M. de Freycinet, alors gouverneur, encouragea ce projet, et mit son nom à la tête d'une liste de souscripteurs, qui fut ouverte dans tous les quartiers de l'île. M. Cottineau parcourut plusieurs fois les paroisses pour recueillir des souscriptions, et il trouva partout de la bonne

volonté et de la bienveillance ; dans tous les quartiers on contribua à la bonne œuvre, mais les quartiers de Saint-Denis et de Saint-Pierre montrèrent le plus d'empressement. M. Lebidan fit don d'une grande maison en pierre qui a servi à alléger la dépense. Les uns ont donné des matériaux, les autres des journées ou des vivres. Le 24 mai 1824, on commença à creuser les fondations, et le 21 juin suivant, on cessa de célébrer l'office dans l'église. Malgré les obstacles et une interruption de quatre mois dans les travaux, M. Cottineau a achevé tout l'extérieur, et mis l'intérieur en état d'y célébrer l'office divin. Le 10 janvier 1826 a été fixé pour bénir l'église. M. l'abbé Pastre, préfet apostolique, fit la cérémonie et célébra la messe, assisté des curés de Saint-Louis, de Saint-Joseph et de Saint-Pierre. Après l'Evangile, M. Pastre prononça un discours analogue à la cérémonie. Après vêpres, on érigea dans l'église le chemin de la croix. La cérémonie se passa avec beaucoup de recueillement, malgré l'affluence des fidèles. L'église Saint-Louis est actuellement une des plus grandes de l'île ; on en admire la tour qui a plus de 70 pieds d'élévation, et dont les croisées gothiques et les quatre fleches font un très-bon effet, la rosace exécutée par M. Kerbelle-Lesquelin, le maître-autel et le sanctuaire élevé de douze marches au-dessus du pavé de a nef. On a pratiqué dessous un tombeau qui servira pour la semaine sainte. Il reste encore plusieurs travaux intérieurs à faire ; M. Cottineau de Kerloguen espère en venir à bout avec le secours des offrandes des bons fidèles.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Dimanche 10 septembre ont eu lieu, au Champ-de-Mars, les courses aux chevaux pour les prix du Dauphin et du Roi. S. M., M^{gr} le Dauphin, M^{me} la Dauphine, M^{gr} le duc de Bordeaux et MADemoiselle sont arrivés au Champ-de-Mars à une heure, ont été reçus par M. le garde-des-sceaux, et conduits au pavillon royal. Les courses ont commencé par le prix du Dauphin, et ont fini par celui du Roi. Les deux princes ont remis eux-mêmes les prix aux vainqueurs, au bruit des applaudissemens.

— S. A. R. MADAME, duchesse de Berri, est incessamment attendue de Dieppe à Paris. M^{gr} le Dauphin sera de retour de son voyage à Metz le 29 septembre, anniversaire de la naissance de M^{gr} le duc de Bordeaux.

— Le *Mondeur* vient de publier l'état des dons et legs faits en faveur des pauvres de Paris, et acceptés par l'administration générale des hospices de cette ville, pendant le premier trimestre de 1826. Ces legs s'élevaient à un total de 1 million 223,050 francs, dans lequel feu M. Boulard, ancien valet-de-chambre tapissier de la Reine Marie-Antoinette, figure pour la somme considérable de 1 million 165,000 francs.

— Le gouvernement vient d'accorder une somme de 20,000 fr. pour être employée aux réparations extérieures de l'église métropolitaine de la ville d'Auch.

— Sur la foi de quelques journaux nous avions annoncé que M. Compaçon de la Servotte, député de l'Ain, avait donné sa démission. La nouvelle n'a aucun fondement.

— Un individu, nommé Favon, qui avait d'abord été mis en prévention pour outrage envers un ministre de la religion, à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, a comparu de nouveau devant la sixième chambre de police correctionnelle, pour avoir heurté et apostrophé grossièrement un prêtre qui passait par la rue des Rois, venant d'administrer les sacrements à un moribond. Le tribunal l'a condamné à quinze jours de prison et 16 francs d'amende. Le préteur inculqué est M. l'abbé Cumier, prêtre du clergé des Blancs-Manteaux, qui cependant ne voulut point rendre plainte; ce fut M. le curé qui déféra le fait à l'autorité.

— M. Ba-Karus, prêtre grec, qui demeurait à Paris depuis quelques années, et qui avait failli être victime d'un assassinat, il y a trois ans, vient de mourir dans un âge avancé.

— Encore un démenti formel donné au *Constitutionnel*. Ce journal avait inséré une lettre d'un prétendu curé auvergnat, dans laquelle on faisait tenir les propos les plus offensans à un Jésuite, contre M. Rochefort, supérieur du petit séminaire de Billom. Ce vénérable ecclésiastique a donc écrit au *Constitutionnel* que tout est faux dans le rapport qui avait été fait.

— La *Défense du christianisme*, par M^r l'évêque d'Hermopoli; vient d'être traduite en langue castillane. Cette traduction est de M. de Verneuil, et a paru à Barcelonne.

— Dimanche dernier, le général Obert a été renversé de son tilbury, et horriblement fracassé. S. M. ayant appris l'accident du général, a eu l'extrême bonté d'envoyer savoir de ses nouvelles. Le général a témoigné beaucoup de reconnaissance pour une aussi haute marque d'intérêt. On assure que le général est aujourd'hui hors de danger.

— M. Yver, membre de la chambre des députés, est mort avant-hier à Paris, à l'âge de cinquante-six ans. Cet honorable député a voit été élu par le collège de l'arrondissement de Saint-Lo, département de la Manche. C'étoit un homme sage et plein de droiture; et il est mort dans les sentimens les plus chrétiens.

— M. Joffreoy, membre de l'académie des beaux-arts, est mort également, il y a quelques jours, dans sa maison du Bas-Prunay, près Saint-Germain-en-Laye, après une maladie longue et douloureuse.

— M. de Saint-Clouen, inventeur d'un nouveau télégraphe de nuit, qui a été essayé, en 1822, sur la ligne de Paris à Orléans, et qu'on a ensuite employé, sous les auspices du prince généralissime, pour l'attaque de Cadix, venoit d'être appelé en Angleterre, pour communiquer au ministère anglais un système de signaux qu'on paroit avoir peu goûté en France : la mort l'a surpris à Calais, au moment où il alloit s'embarquer pour Douvres.

— Un journal annonce que décidément M. Canning arrive à Paris sous peu de jours. Son voyage n'a aucun but politique; il vient passer quelque temps avec son ami lord Granville, ambassadeur de S. M. britannique à Paris.

— S. A. R. MADAME étant allée, le 6 de ce mois, déjeuner à bord d'un sloop de la flotille; fut obligée de revenir à terre à cause d'une tempête dont l'approche se faisoit sentir; mais S. A. R. ayant appris que les pêcheurs, repoussés par les vagues, ne pouvoient aborder la côte, la princesse voulut aller sur le port. Elle y resta malgré la pluie qui tomboit par torrens, jusqu'au moment où elle vit rentrer quatre bateaux qui étoient depuis long-temps en vue. Le bruit ayant couru dans la soirée que d'autres bateaux n'ayant pu rentrer avoient péri, MADAME, que cette nouvelle parut mettre au désespoir, contremanda une fête qui devoit avoir lieu le jour même, disant qu'elle ne vouloit pas de divertissement dans une journée qui coûtoit des larmes à plusieurs familles, et les plongeoit dans le malheur. Ce bruit n'étoit que trop fondé; plusieurs naufrages eurent lieu dans cette journée. La même tempête a causé beaucoup de dégâts tout le long de la côte. On a trouvé, près du Havre, quelques parties de gréement, une voile et des avirons, qu'on a reconnus pour avoir appartenu à l'embarcation de quelques pilotes. Ces malheureuses victimes qui ont péri pour aller porter du secours à un navire, laissent de nombreuses familles dont ils étoient les soutiens. Près de trente enfans au bas âge sont devenus orphelins en un jour.

— Les Vendéens doivent placer auprès de leurs plus beaux jours la journée du 4 septembre, dans laquelle a été inaugurée la statue du général Charrette. Après une messe dite par M^r. l'évêque de Nantes, et un discours prononcé par lui dans la chapelle du monument (figurée ce jour-là par une tente), le président de la commission du monument, M. Bouvier des Mortiers, a fait entendre de nobles et touchantes paroles au pied de la statue. Le comte Despinois, le général Sapinaud, le vicomte de Curzay, préfet de la Vendée, le vicomte de Villeneuve-Bargemont, ont prononcé des discours interrompus par les cris de *vive le Roi!* Cet enthousiasme s'est accru quand le baron de Charrette, neveu du général, dans un discours qu'il a aussi prononcé devant la statue, s'est écrié : « Si le Roi étoit jamais menacé, Vendéens, je le jure devant cette statue, je viendrois combattre avec vous sur cette terre baignée du sang de tous les miens. » M. le duc de Rivière est venu ensuite annoncer les bienfaits du Roi et les récompenses qu'il apportoit à plusieurs vieux royalistes éprouvés : des croix de Saint-Louis, des croix d'Honneur, des pensions, des secours; ont été donnés par le loyal et vieil ami de Charles le Bien-aimé. Après l'inauguration de la statue, les signatures du procès-verbal, les récep-

prennent les dieux à cette querelle. Ce morceau nous a paru d'une riche poésie :

Ah ! tremble, tremble, Hector, déjà ton heure sonne ;
 De son crépe sanglant le trépas t'environne :
 Ne vois-tu pas Achille enivré de fureur ?
 Son bras sème partout la mort et la terreur.
 Dieux ! quel bruit effrayant s'est répandu dans Troie !
 Hector n'est plus ! le glaive a dévoré sa proie ;
 Le Xante, en frissonnant, a vu son sang couler :
 L'Olympe, aux coups d'Achille, a paru s'ébranler.
 Les dieux sont transportés des furcurs de la terre :
 Jupiter, sur l'Ida, fait gronder son tonnerre ;
 Apollon fait siffler ses brûlans javelots ;
 Neptune courroucé s'est élancé des flots ;
 Au bruit de son trident, les cieux, la terre et l'onde
 Craignent de retomber dans une nuit profonde ;
 Et des enfers troublés le formidable roi,
 Sur ses genoux tremblans, tombe pâle d'effroi.

Après avoir montré que les plus grands génies de la Grèce et de Rome devoient une partie de leur gloire à la lecture d'Homère, le jeune poète passe aux auteurs français :

Bosquet, foudroyant les grandeurs de la terre,
 Bien souvent alluma sa foudre à son tonnerre :
 Et toi, son digne émule, aimable Fénelon,
 Toi, le plus ferme appui de la religion,
 Toi, du clergé français la gloire et le modèle,
 Dont mon œil cherche en vain l'image si fidèle,
 Dis, n'est-ce pas aussi chez mon divin auteur
 Que tu puisas ce style aussi pur que ton cœur ?
 Et toi, chantre brillant de Tancrède et d'Armide ;
 Et toi, rival heureux d'Eschyle et d'Euripide,
 Quand tu nous peins Achille ardent, impétueux,
 Épouvantant l'armée et balançant les dieux,
 Homère n'est-il pas le foyer où ton ame
 Va, pour nous embraser, ravir ces traits de flamme ?

Ceux qu'arme le poignard que porte Melpomène
 Tous ont puisé chez lui...., jusqu'au bon La Fontaine ;
 Et les fleurs dont leur tête est parée à mes yeux
 Sont des festons tombés de son front glorieux

M. l'abbé Barrès, grand-vicaire du diocèse, qui présidoit la séance, l'a terminée par un discours plein de sensibilité, où il a montré aux jeunes gens leur protecteur leur attirant encore de nouvelles grâces du haut du ciel, et continuant à veiller sur une maison qui lui fut si chère.

Sur l'Annuaire nécrologique de M. Mahul.

Cet *Annuaire nécrologique* paroît depuis quatre ans, et contient des notices sur les personnages remarquables et sur les écrivains morts dans l'année qui a précédé. Nous ne parlerons aujourd'hui que des *Annales* de 1820 et de 1821, qui sont les premiers de la collection.

L'*Annuaire* de 1820 contient environ 90 notices dont les plus longues sont celles du duc de Berri, de Cubières, de Fouché, de Tallien, de Volney. La plus curieuse sans doute est celle de Fouché. L'auteur a réuni beaucoup de renseignements sur ce révolutionnaire habile qui, du sein des clubs, s'éleva aux honneurs et à la fortune; il peint surtout sa politique comme ministre de la police, mais peut-être a-t-il épargné un peu le conventionnel. Il y auroit eu des détails effroyables à raconter sur les missions du représentant du peuple, sur ses arrêtés contre les prêtres, sur les échafauds qu'il dressa. M. Mahul a horreur de tout cela sans doute; cependant il semble avoir cherché à atténuer un peu les crimes de Fouché. En revanche, il va lui chercher d'autres torts, par exemple de n'avoir pas influé sur les élections pour obtenir une autre chambre que celle de 1815. Cette dernière chambre est, comme on sait, l'effroi des libéraux, et ils en parlent avec la même horreur presque que de la convention ou du comité de salut public. A quoi se réduisent pourtant ses cruautés? Au bannissement des régicides, à la suppression des pensions des prêtres mariés, à l'abolition du divorce, et voilà précisément les rigueurs que les révolutionnaires ne peuvent lui pardonner. Mais revenons à l'*Annuaire*.

Nous ne nous arrêterons pas sur l'article Cubières-Palmezeaux. M. Mahul a pris une peine infinie pour indiquer les diverses productions de cet écrivain qui eut beau afficher la licence et l'impiété, et ne parvint qu'à être ridicule et méprisé. Il paroît avoir été lié personnellement avec Volney, autre incrédule bien décidé, et son article est traité avec

une complaisance manifeste. Toutefois, M. Mahul fait un aveu assez précieux sur l'auteur des *Ruines*. Sa philosophie, dit-il, ne l'abandonnoit que lorsqu'il étoit question du christianisme à l'égard duquel il se rendoit coupable de cette même intolérance qu'il lui reprochoit amèrement. Le simple amour de la vérité auroit-il inspiré à Volney cette haine profonde et cette amertume qu'il témoignoit contre la religion ? Il étoit donc tolérant comme celui qui signoit ses lettres *éc. l'inf.*, comme celui qui auroit voulu serrer le cou du dernier des prêtres, comme l'auteur du *Système de la nature*, et comme tant d'autres écrivains de cette école, qui ont attaqué le christianisme avec une violence dont on rougit aujourd'hui. Il n'est pas étonnant que Volney, qui avoit été l'ami du baron d'Holbach, eût pris dans sa société les idées et les sentimens d'un ennemi déclaré des prêtres. M. Mahul cite exactement tous ses ouvrages, mais il ne fait pas mention de toutes les critiques auxquelles ils ont donné lieu. M. de Boulogne rendit compte dans les *Annales philosophiques*, tome I^{er}, page 7, des *Leçons d'histoire* prononcées à l'école normale, et il fit voir que ces leçons prétendues d'histoire tendoient à renverser toute l'histoire comme à ébranler toute la morale; l'habile critique annonça dans le tom. II du même recueil les observations de M. Jondot sur les mêmes leçons. Nous-même nous publiâmes, en 1808, un article dans les *Mélanges*, tome V, page 385, sur le *Supplément à l'Hérodote de M. Larcher*; les matériaux nous en avoient été fournis par le baron de Sainte-Croix qui nous honoroit de son amitié. Cet article, qui parut dans les *Mélanges*, et qui forme 30 pages, fut aussi imprimé à part, et distribué aux académiciens.

M. Mahul a donné une place dans son *Annuaire* à M. Puthod de Maisonrouge, ancien officier, mort à Mâcon en avril 1820; il cite de lui quelques écrits, il auroit pu y ajouter le *Nouveau Louis IX sur le trône*, Paris, 1816, in-8°; cette brochure de 40 pages est de M. Puthod que nous avons connu.

L'auteur reconnoît nous avoir emprunté plusieurs de ses notices, par exemple celles sur l'abbé Barruel, sur l'abbé de Bonneval, sur M. de Girac, évêque de Rennes, sur M. de Machault, évêque d'Amiens. Nous croyons que notre journal lui a encore été utile pour les articles Coulon, Du-

mouchel et Vinson. M. Mahul a puisé dans la *Chronique* les articles Bisson, Blampoix, Maudru et Reymond, et il suit fidèlement ce recueil, non-seulement sur les faits, mais encore sur le jugement à porter sur la conduite de ces personnages. Constitutionnel avec ceux qui l'étoient, M. Mahul devient même en quelque sorte protestant avec les protestans. Ainsi, dans l'article Rabaud, il prend le langage d'un protestant zélé, et parle du *caractère sacré* et des *fonctions sacrées* de ce ministre. J'avoue que je ne conçois pas bien nettement ces expressions dans la bouche d'un catholique.

Parmi les autres articles bons à consulter dans ce volume de 1820, j'indiquerai celui de Combes-Dounous dont il a été parlé dans ce journal; celui de Delandine, bibliothécaire de Lyon; celui de Charles Loyson, jeune littérateur, mort le 27 juin 1820 dans de vifs sentimens de religion; celui de Jean-Baptiste-Robert Auger de Monthyon, mort le 29 décembre 1820, à 87 ans, et connu par ses legs à l'Académie; celui de Robinet, auteur du livre *de la Nature*, dont nous avons rapporté la rétractation tome XXIV, page 337; celui de M. Tochon d'Anneci, etc. Nous donnerons quelque jour un article assez piquant sur Desfours, janséniste de Lyon; c'est à mon gré le plus curieux du volume.

L'*Annuaire* de 1821 contient encore plus d'articles que celui de 1820; il en contient surtout un fort remarquable, c'est celui de Buonaparte. L'auteur paroît avoir fait beaucoup de recherches sur cet homme extraordinaire, et son article est plein de choses curieuses. Il offre, entr'autres, le récit de l'horrible boucherie que Buonaparte fit exécuter le 10 mars 1799, sur quatre mille Turcs pris à Jaffa; ce massacre, qui eut lieu de sang-froid, et avec des circonstances révoltantes, avoit été d'abord ignoré en Europe, et fut révélé pour la première fois par sir Robert Wilson, dans son *Histoire de l'expédition d'Égypte*, en 1802. M. Mahul peint assez bien le caractère de Buonaparte, son insatiable ambition, son mépris pour les hommes, son froid égoïsme, son orgueil insultant; mais il est clair qu'il lui en veut surtout d'avoir renversé la république. *N'est-ce pas lui, dit-il, qui a commis ce crime si grand contre la civilisation, qu'il sembleroit hors de la portée d'aucun homme? Il a détruit tout le*

nouvel ordre social qu'avait fait la révolution française, il a refait celui qu'elle avait détruit. Un peu plus bas l'auteur dit qu'à l'avènement de Buonaparte la France étoit parvenue à la civilisation la plus exquise. Est-ce que par hasard la convention et le directoire nous avoient donné une civilisation exquise ?

Parmi les autres articles de ce volume, les plus remarquables, peut-être, sont ceux de Fontanes et de Camille Jordan. La différence de jugement que l'auteur porte sur ces deux personnages tient aux opinions qu'il a adoptées. M. Mahul regarde Fontanes comme un déserteur de la cause populaire, et le traite en conséquence avec sévérité. Il ne veut point surtout reconnoître, dans ses discours sous Buonaparte, ces conseils indirects et cette liberté dont ses amis l'ont loué depuis; et je crois qu'en effet on a fort exagéré le mérite de Fontanes sous ce rapport, et qu'il auroit été fort effrayé lui-même s'il eût su dans le temps quel sens on donnoit à ses brillantes flatteries. Mais si M. Mahul a trop déprécié Fontanes, en revanche il me paroît avoir beaucoup exalté Camille Jordan, dont toute la réputation repose aussi sur quelques discours. Ces discours supposent certainement du talent; mais leur principal mérite est de servir les vues de l'opposition; et, sans contester les qualités honorables de Camille Jordan, on ne peut que le regarder comme un de ces royalistes égarés, que des préventions particulières ou des démarches inconsidérées ont jeté hors de la route.

Les articles d'évêques et d'ecclésiastiques sont généralement tirés, pour les faits, de notre journal, et M. Mahul le reconnoît dans ses notices sur M. de Broglie, sur l'abbé Carron, sur Fabry, sur l'abbé Gilbert, sur l'abbé Jacques, sur le cardinal de La Luzerne, sur l'abbé Montaigne, sur l'abbé Viguier; mais il est encore plusieurs de ses notices où, quoiqu'il ne cite pas *l'Ami de la religion*, il paroît l'avoir mis à contribution: tels sont les articles Bizet, Bonnac, Bourlier, Ogier, le cardinal de Périgord. Pour la partie étrangère, M. Mahul a évité de nommer le même recueil; quoiqu'il soit évident qu'il y a puisé plusieurs articles, tels que ceux sur le prélat Devoti, sur le cardinal Litta, sur le cardinal Mattei, sur l'abbé Palmieri, sur l'abbé Reeve, Anglais. Quelquefois l'auteur de *l'Annuaire* change le ton et la couleur de nos articles, mais il en laisse subsister le fond. Il

substitue ses réflexions aux nôtres; avec quel succès? c'est ce qu'il ne nous conviendrait pas de décider, on en jugera par un exemple; à l'article du cardinal de La Luzerne, il dit que *les idées politiques et religieuses du prélat étoient à peu près les mêmes qui absorbent aujourd'hui presque tout l'épiscopat français*; et quelles *idées religieuses* auroit-il voulu que montrât un évêque, si ce n'est celles qui conviennent à son caractère et à ses fonctions? Dans l'article du cardinal de Périgord, M. Mahul paroît déplorer encore le mauvais esprit qui règne dans le clergé; effectivement, il est à regretter que les évêques ne se soient pas affiliés au parti libéral, comme M. G. ou M. de P., qui ont jeté un si beau coton, comme on le dit familièrement. On peut voir encore l'endroit où M. Mahul parle du concordat de 1801, article Buonaparte; il semble faire un reproche à ce dernier d'avoir rappelé et admis dans l'épiscopat les évêques émigrés, tandis qu'il étoit si naturel d'adopter l'église constitutionnelle, à laquelle, dit naïvement l'auteur, il ne manquoit que la *considération*. C'est une plaisante idée de préférer une église *déconsidérée* et même avilie à une église à qui ses proscriptions même avoient ajouté un caractère plus respectable encore; mais cela tient sans doute à la prédilection de l'auteur pour tout ce qui est né de la révolution.

Le seul ecclésiastique un peu marquant, sur lequel M. Mahul donne des détails qui seroient nouveaux pour nos lecteurs, est le chanoine Escoiquitz, précepteur de Ferdinand VII. Son article est intéressant, et paroît rédigé avec impartialité. Don Juan Escoiquitz, né en Navarre en 1762, fut d'abord page de Charles III, puis chanoine de Saragosse. Choisi pour précepteur du prince des Asturies, fils de Charles IV, il lutta contre le crédit démesuré d'Emmanuel Godoy, et fut exilé pour cela à Tolède; mais il continua une correspondance secrète avec son élève. Quand Ferdinand devint roi, Escoiquitz jouit d'une grande faveur, et fut fait conseiller d'Etat. Abusé sur les intentions de Buonaparte, il conseilla au jeune roi de se rendre à Bayonne; mais cette erreur, qu'il a depuis déplorée, dit M. Mahul, trouve son excuse dans le machiavélisme qui avoit présidé à cette trame. Ce fut le 20 avril 1808 qu'Escoiquitz, retenu au château de Marrac par Napoléon, eut avec lui cette conversation célèbre dont il a fait lui-même le récit, et où il montra tant d'a-

dresse, de franchise et de fidélité. (Voy. l'*Exposé des motifs qui ont engagé Ferdinand à se rendre à Bayonne.*) M. de Pradt, dans ses *Mémoires historiques sur la révolution d'Espagne*, rend justice au caractère honorable d'Escoiquitz. Le chanoine suivit les princes dans leur exil de Valençay, fut envoyé à Paris pour quelque négociation, puis exilé à Bourges, sur son refus de se faire présenter à la cour par l'ambassadeur de Joseph. Rentré en Espagne avec Ferdinand, il fut d'avis de prendre les mesures de rigueur adoptées dans les premiers temps contre les partisans de Joseph et ceux des cortès. En novembre 1814, il quitta la cour et se retira à Sarragosse, fut enfermé ensuite dans le château de Murcie, rappelé de nouveau, et relégué, par une nouvelle intrigue, à Ronda, où il est mort le 19 novembre 1820. Il avait été nommé patriarche des Indes, dignité qui correspond à celle de grand-aumônier; mais il n'a jamais reçu ses bulles. C'étoit un homme distingué par son esprit, sa fermeté et sa fidélité. On a de lui quelques écrits que M. Mahul cite, entr'autres l'*Exposé* ci-dessus.

Les autres articles les plus remarquables de cet *Annuaire* de 1821 sont ceux de Corvisart, de Garnier, de Germain, de Maistre, de la duchesse d'Orléans, et, dans la partie étrangère, de Christophe d'Haïti, de Georges III, de Grattan, etc. Au surplus, tous ces articles sont toujours dans la même couleur, et M. Mahul est un des plus fervens adeptes des idées libérales. Il parle à plusieurs reprises de la *cause sacrée* à laquelle il s'est dévoué, et a l'air de plaindre sérieusement ces pauvres royalistes avec leurs préjugés gothiques.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. On vient d'apprendre la mort de l'évêque de Terracine, M. Charles Cavalieri Manassi; ce prélat étoit né à Comacchis, le 12 février 1770, et fut promu à l'évêché de Terracine dans le consistoire du 21 février 1820. Le zèle, la prudence et la charité de ce prélat l'avoient rendu cher à son troupeau. Il est mort à Naples le 19 août, et le cardinal-archevêque lui a fait rendre tous les honneurs funé-

bres. Un autre ecclésiastique vient d'être enlevé presque subitement; c'est M. Louis Ferucci, agent à Rome pour la Pologne et pour la France. Il n'avoit que 55 ans, et paroisoit d'une santé robuste, quand il a été frappé d'apoplexie, et est mort le 25 août au soir. L'abbé Ferucci étoit un homme excellent par toutes les qualités du cœur; il avoit montré son courage pendant le temps de la persécution. Attaché alors au cardinal Gabrielli, il lui rendit des services signalés. Il passa quelques années à Paris où il se fit connoître sous les rapports les plus estimables, et depuis, il étoit à Rome un intermédiaire utile pour les affaires de plusieurs diocèses de France et d'autres pays.

PARIS. Depuis quelques jours, les journalistes qui font avec tant de zèle la guerre aux Jésuites, ont redoublé d'aigreur et d'emportement dans leurs plaintes. Ils sont courroucés d'un projet d'établissement des Jésuites à Billom; ils se récrient contre l'audace de ces hommes qui, placés sous le coup d'une dénonciation, osent respirer encore. Quoi! M. de Montlosier les attaque, et ils forment encore des projets! ils veulent s'établir à sa porte, comme pour le narguer; il est sûr que cela est piquant. Aussi, tous les libéraux de Paris et d'Auvergne sont en mouvement; *l'Ami de la Charte*, qui paroît à Clermont, a donné sur ce point l'éveil aux journaux de la capitale. Un de ces journaux s'est fait écrire une lettre sous le nom d'un curé auvergnat, qui lui raconte l'arrivée des Jésuites à Billom. Un des Pères, en arrivant au collège pour prendre connoissance du local, dit au supérieur de l'établissement ces paroles pleines d'humilité: *Nous écraserons tout ce qui s'opposera à nous*; il est bien vraisemblable, en effet, que des prêtres, des religieux, qui arrivent dans un pays, et qui ne passent ni pour insensés, ni pour maladroits, ont pris dès leur début un ton de hauteur capable de révolter tout le monde! Aussi, malgré le témoignage du curé auvergnat, ce propos n'a point été tenu. Le supérieur du collège de Billom, M. l'abbé Rochefort, auquel on assuroit que les Jésuites avoient adressé ces douces paroles, dément le fait dans une lettre adressée au *Constitutionnel*, et datée du 30 août dernier; il déclare que tout ce qui le regarde dans la lettre du curé auvergnat est entièrement contraire à la vérité. *Les Jésuites*, dit-il, *n'ont pu tenir et n'ont pas réellement tenu les propos que le curé auver-*

gent leur prête; et comme ils ont eu pour moi plus de prévenance et d'égards que je n'avois lieu d'en attendre, vous comprenez tout aussi aisément que je n'ai point eu de sujets de gémir; tout est donc faux dans le rapport du curé auvergnat à son ami. Ainsi s'exprime M. Rochefort dans sa lettre; rien assurément n'est plus positif que ce démenti, et il y auroit là de quoi déconcerter un autre que le *Constitutionnel*; mais le journaliste est aguerri contre de tels échecs; si le propos n'a pas été tenu à M. Rochefort, il peut avoir été tenu à quelque autre. C'est absolument comme dans la fable de La Fontaine : *Si ce n'est toi, c'est donc ton frère*. Le journaliste déclare qu'il a trop de confiance dans la véracité du curé auvergnat pour pouvoir douter du fait. Ainsi, à un homme connu et qui se nomme, il oppose un inconnu, et un homme qu'on se gardera bien de nommer; car personne ne sera dupe du masque que prend le correspondant, et sous le manteau du curé auvergnat on pourra reconnoître quelque libéral du pays ou quelque libéral de Paris même, et le ton de la lettre, les plaisanteries qu'on y fait, suffiroient en effet pour prouver qu'elle n'est point l'ouvrage d'un curé, et qu'elle part des mêmes bureaux que tant d'autres dénonciations contre les prêtres, et tant d'autres impostures qui remplissent les colonnes de certains journaux. Il y a à Paris un homme pour rédiger toutes ces pièces; son nom est connu, il a des correspondans dans toutes les provinces, il est à la piste de tous les faits qui peuvent compromettre le clergé, et il ne manque jamais de les présenter sous le jour le plus défavorable. Si on ne réclame pas, la calomnie passe; si on réclame, le prétendu correspondant ajoutera à la réclamation des commentaires et des chicanes pour en paralyser l'effet. C'est ainsi qu'on en a usé dernièrement pour la lettre du curé de Vesoul. Ainsi ces MM. n'ont jamais tort.

— Le collègue du Puy, qui prospère sous la direction d'un chef vigilant et zélé, a eu cet été plusieurs solennités pieuses ou littéraires. Le jour de la fête de saint François Régis, M. l'évêque du Puy, qui protège cet établissement, a dit la messe dans la chapelle érigée récemment dans la maison, et qui se trouve être la chambre même qu'habitoit le saint. Le soir, le prélat assista au panégyrique prononcé par le principal. Le 2 juillet, M. de Mailhet, évêque de Tullés, qui se trouvoit momentanément au Puy, officia pontificalement

dans la chapelle du collège, prononça un discours et donna la confirmation. Le 14 août, eut lieu la distribution des prix, qui fut présidée par M. le prince de Polignac, ambassadeur du Roi en Angleterre, lequel se trouvoit depuis quelques jours au Puy; M. l'évêque, M. le préfet et toutes les autorités, y étoient réunies. Le prince se félicita, dans un petit discours, de se retrouver dans un pays cher depuis long-temps à toute sa famille. Le régent de rhétorique prononça ensuite un discours sur les avantages de l'étude des anciens. Le principal, qui prit aussi la parole, traita de l'influence de la religion sur les études, et de l'alliance intime des talens et de la vertu. Il cita, à ce sujet, l'exemple de l'illustre auteur de l'*Anti-Lucrece*, dont le nom se présentoit si à propos en présence de son petit-neveu. A la distribution des prix qui suivit, deux beaux prix furent donnés par le prince aux élèves Nampon et Vallez. Les anciens prix de la rose et de la marguerite avoient été rétablis peu auparavant par le tribunal civil, et ils ont été disputés et décernés pour la première fois depuis près de quarante ans. J.-B. Delabre a obtenu la rose, et A. Dumontet la marguerite. Le lendemain de cette séance, M. l'évêque du Puy bénit solennellement, dans sa cathédrale, une belle statue en argent donnée à son église, et qui fut exposée pendant tout le jour et portée à la procession de l'Assomption. Cette statue repose sur un socle plaqué en ébène, portant sur le devant le chiffre de la sainte Vierge; elle est surmontée d'une couronne ducale en argent doré à or mat, ornée de pierres précieuses fines. Le tout est haut de trois pieds, et est sorti des ateliers de M. Choiselat, fabricant à Paris. Ce riche don a été fait à l'église du Puy par la famille d'Adhémar; savoir, M. l'abbé d'Adhémar, chanoine du Puy; le comte d'Adhémar, maréchal-de-camp; l'abbé d'Adhémar de Crausac, et Casimir d'Adhémar, magistrat.

— Un journal anglais, *The truthteller*, raconte un fait arrivé récemment à Dublin. Un catholique entrant un jour chez un libraire de cette ville, y trouva un prédicateur ambulans fort connu en Irlande, Gideon Ouseley, méthodiste très-zélé et anti catholique très-ardent. Celui-ci, suivant sa coutume, entama tout de suite une controverse, et se mit à citer un grand nombre de textes de l'Écriture pour confondre le catholique. Il cita, entr'autres, ce passage de l'E-

pitre de saint Paul aux Galates : *Quand nous vous annoncerions ou si un ange du ciel vous annonçoit un Evangile différent de celui que nous vous avons prêché, qu'il soit anathème.* Arrêtez un instant, dit vivement le catholique au prédicateur méthodiste; vous avez en main la vie du fondateur du méthodisme, de Jean Wesley (1). On ouvrit en effet le volume, qui offroit un portrait de Wesley, avec ces mots au bas : *portrait de Jean Wesley, fondateur du méthodisme.* Vous le voyez, dit le catholique, saint Paul prononce anathème contre quiconque prêcherait ou enseignerait une doctrine différente de celle de l'apôtre; et voilà que, suivant vous-même, Jean Wesley est le *fondateur* de votre religion, votre religion n'est donc pas celle des apôtres; Fathème de saint Paul retombe donc sur ce Wesley, qui enseignoit une autre doctrine; mais il retomberoit aussi sur vous, si vous suiviez opiniâtrément la fausse route où il vous a engagé. On dit que le pauvre méthodiste parut étourdi du coup et ne trouva pas le mot à répondre, et le catholique se retira, le laissant absorbé dans ses réflexions.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Depuis le jour où S. A. R. MADAME a donné des preuves si manifestes de l'intérêt qu'elle porte à la ville de Dieppe et à ses habitans, lors de la dernière tempête, elle a donné de nouvelles preuves de son inépuisable bienfaisance. S. A. R. a donc fondé une fabrique où près de cent jeunes filles apprennent le secret de donner, dans la fabrication de la dentelle, aux ateliers français la supériorité revendiquée par les fabriques de Flandre.

— S. A. R. MADAME, duchesse de Berri, doit quitter Dieppe le 19 de ce mois, et être de retour à Saint-Cloud le 20.

— Un incendie a éclaté dans la nuit de mercredi, dans le voisinage de l'Hôtel-de-Ville, rue de la Tixeranderie; mais les secours sont arrivés assez promptement pour éviter que le feu ne se propageât, et pour l'empêcher surtout d'atteindre la maison contiguë d'un roulage. Un autre incendie a éclaté quelques heures après, chez un tonnelier, rue du faubourg Montmartre. La mère du tonnelier a été brûlée.

(1) Le méthodisme, aujourd'hui fort répandu en Angleterre, reconnoit pour ses auteurs Jean Wesley et George Whitefield, celui-ci mort en 1769, et celui-là en 1791.

— Des mutations considérables viennent d'être opérées dans la gendarmerie. Il a été créé quatre chefs de légion de cette arme; dix capitaines ont été faits officiers supérieurs, et, parmi les lieutenans et les maréchaux-de-logis, on compte plus de cinquante nominations d'avancement.

— Par ordonnance du Roi, M. Jules Maréchal a été nommé inspecteur du département des beaux-arts.

— M. de Villers, chevalier de l'ordre royal de Saint-Louis, directeur des postes de la chambre des pairs, est décédé le 8 de ce mois.

— Le *Constitutionnel* renfermoit, dans un de ses numéros, une lettre pleine d'accusations contre le desservant de la paroisse de Tauxigny (Indre-et-Loire). Cet ecclésiastique a écrit hier à plusieurs journaux, pour rétablir les faits et convaincre de mauvaise foi le correspondant du *Constitutionnel*.

— La séance publique de l'Académie des beaux-arts pour la distribution des prix, aura lieu le premier samedi du mois d'octobre.

— M. le maréchal-de-camp baron de Cambacérès, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion-d'Honneur, frère du duc et du cardinal de ce nom, est mort le 5 à Paris.

— M. le due Decazes a offert au conseil-général du département de la Gironde des pièces de marbre, provenant de ses carrières de l'Aveyron, pour être employées au piédestal de la statue de Louis XVI; le conseil a accepté cette offre.

— Plusieurs nouveaux orages ont éclaté dans le département de la Haute-Garonne. L'un de ces orages a tellement effrayé les chevaux de deux diligences allant à Toulouse, ou en venant, qu'elles ont versé, et que des voyageurs ont été très-maltraités.

— Le conseil-général de Saône-et-Loire a voté une somme de 1500 francs pour encourager la culture du mûrier.

— A partir du 1^{er} octobre prochain, le passage sur le pont de Choisy-le-Roi sera interdit aux voitures, à cause de mauvaise construction. Ce pont est en service depuis quatorze ans.

— La ville de Strasbourg a été édifiée, pendant la durée du jubilé, par la pieuse conduite des deux corps de cavalerie qui font partie de la garnison. Quarante-cinq militaires ont reçu, le 11 de ce mois, la communion et la confirmation des mains de M^{sr} l'évêque de Strasbourg, et ont participé ainsi aux grâces du jubilé.

— Le journal de la Belgique annonce que cinquante-deux séminaristes de Liège ont reçu, en Allemagne, l'ordre de la prêtrise, à cause de la maladie de l'archevêque de Malines.

— Le saint Père, par une bulle en date du 12 mai dernier, a autorisé la translation du chapitre de Saint-Jean de Jérusalem de Catane à Ferrare. Les chevaliers sont partis le 31 juillet de Catane, avec les archives et leurs effets, se rendant à leur destination par l'Adriatique, à l'exception du commandeur, qui a pris la route de Naples.

— Après la tentative d'assassinat sur la personne du cardinal Rivarola, et le funeste accident arrivé au chanoine Muti, le cardinal Arezzo, que S. S. avoit envoyé sur les lieux pour faire toutes les recherches nécessaires pour découvrir l'auteur du crime, ayant fait resserrer plus rigoureusement les détenus pour méfaits politiques, dans la crainte, qu'ils ne fussent complices de l'assassinat, le cardinal Rivarola lui a écrit pour l'engager à ne pas user de rigueur envers eux ; tout porte à croire, disoit-il, qu'ils n'ont eu aucune part à ce qui s'est passé. Cette recommandation de la part de S. Em. honore sa modération, et prouve son éloignement de toute idée de vengeance. Le chanoine Muti va de mieux en mieux.

— L'ouverture de la diète de Darmstadt a eu lieu le 7 de ce mois. Le grand-duc y a prononcé un discours, dans lequel il a annoncé une diminution dans l'impôt, malgré l'état critique où se trouve l'Allemagne.

— On a découvert, en Hongrie, dans la saline de Szalaina, cercle de Marmarosch, un éclairage naturel par le gaz. Une colonne d'air sortant impétueusement d'une galerie, s'est enflammée spontanément, et l'on a vérifié que c'étoit du gaz hydrogène carbonné, absolument semblable à celui qu'on emploie pour l'éclairage. On l'a reçu dans des tuyaux et dirigé dans des galeries qu'il continue d'éclairer depuis un certain temps. Comme l'écoulement en est considérable et uniforme, on a lieu de croire que cet éclairage naturel sera de longue durée.

— En attendant que l'on arrête une législation complète sur la presse, il a été arrêté par la régence de Portugal que l'on ne pourra pas imprimer des accusations, imputations ou injures ayant rapport à la vie privée des citoyens, quand même ils seroient fonctionnaires publics ; que l'impression de tout écrit contraire à la morale ou à la décence est défendue ; que, dans aucun cas, l'impression d'aucun écrit ne sera permise qu'autant qu'il sera signé par l'auteur ou l'éditeur. Pour les écrits sur la religion, il faudra une permission de la cour souveraine.

— On assure que les généraux Ballesteros et Lopez-Banos, qui ont figuré en 1823 à la tête des armées des cortès d'Espagne, sont arrivés à Gibraltar.

— Quelques personnes intéressées dans l'affaire de l'emprunt grec à Londres ont essayé de répondre aux preuves évidentes de dilapidation dont on les accuse ; mais un journal de Boston assure de nouveau que quand les détails seront donnés au public on verra que toute l'affaire est une suite de fraudes et d'exactions honteuses pour tous ceux qui y ont eu part.

— On annonce qu'il vient de paroître, à Pétersbourg, un nouveau règlement de censure, en dix-neuf chapitres et deux cent trente articles. La direction suprême de la censure appartiendra au ministre de l'instruction publique. Cette censure doit s'étendre non-seulement sur tous les écrits quelconques publiés dans l'empire, mais encore sur les livres et journaux venant de l'étranger. Les ouvrages qui concernent la religion seront soumis spécialement au saint synode.

— Une escadre algérienne a de nouveau capturé un bâtiment ro-

main qui se rendoit de Marseille à Rome. L'équipage a été mis aux fers à bord d'un *schooner* algérien. Il faut espérer que S. M. T. C., qui obligea, l'année dernière, la régence de Tripoli à cesser la piraterie contre les sujets de S. S., fera rendre les nouveaux captifs, et contraindra les pirates à respecter les paisibles navigateurs d'une puissance amie de la France.

— La peste continue d'exercer ses ravages à Constantinople. L'inquiétude y est si générale, qu'on ne permet pas à ses habitans de paroître en public après le coucher du soleil. Plusieurs ministres turcs sont attaqués de la peste.

— Ce n'est pas seulement en Europe que le libéralisme joue la comédie; le Nouveau-Monde donne aussi ses représentations. Le dictateur Bolivar, qui se trouve actuellement au Pérou avec une armée à ses ordres, a feint de vouloir quitter ce pays et d'abandonner à elle-même la république naissante du Pérou, et cela parce que quelques membres du congrès avoient paru improuver quelques-uns de ses actes comme tendant à l'usurpation et au despotisme. A cette nouvelle, une députation, composée d'un représentant de chacun des départemens de la république, se rendit auprès du *libérateur*, et le supplia de conserver pour quelque temps encore les rênes du gouvernement, Bolivar, convaincu que sa présence étoit encore nécessaire à la consolidation de l'édifice constitutionnel, daigna consentir à demeurer. Quelques jours après, il fit fusiller plusieurs personnes qui avoient eu le malheur de désapprouver le nouvel ordre de choses, et dont la grâce avoit été sollicitée par les autorités municipales de Lima.

— Il paroît que les nouveaux Etats d'Amérique, si vantés par nos libéraux, ne sont pas encore perfectionnés, puisque la traite des nègres se fait dans plusieurs d'entr'eux, et particulièrement au Brésil; où le gouvernement accorde des licences pour importer ces malheureux d'Afrique.

— La ville de Bogota a éprouvé, dans la nuit du 17 juin, une violente secousse d'un tremblement de terre. Toutes les maisons étoient ébranlées, et chacun se croyoit sur le point d'être enseveli sous les décombres des maisons; cependant trois personnes seulement ont péri, quoique plusieurs maisons se soient écroulées de fond en comble, et que toutes les autres soient crevassées du haut en bas. On n'avoit pas senti une secousse aussi violente depuis 1805.

Affaire de l'Évangile in-32.

Nous n'avons pas la prétention de croire que nous avons appelé l'attention du ministère public sur cet ouvrage dénoncé aujourd'hui aux tribunaux; mais nous nous félicitons d'avoir été des premiers à signaler ce nouveau stratagème des ennemis de la religion pour tenter de l'affaiblir dans les esprits. Quoi qu'il en soit, le tribunal de police correctionnelle s'est occupé mardi de cette affaire, et M. Levassieur, avocat du Roi, a été chargé de soutenir la prévention. Voici comment il a exposé les faits: « Par suite d'une ordonnance

de la chambre du conseil sont traduits devant vous les nommés Touquet, libraire; marchand-Dubreuil, imprimeur; Briève, Mongie, Therry, Lefebvre, libraires, prévenus d'avoir outragé la religion de l'Etat et toutes les religions chrétiennes reconnues en France.

» Messieurs, il est un livre que dix-huit siècles d'homages ont placé à la tête de tous les livres; un livre qui, partout où il a été publié, a éclairé les cœurs, adouci les sentimens, dissipé les ténèbres de l'ignorance et de l'idolâtrie, aboli l'esclavage, et opéré enfin dans le monde la plus étonnante comme la plus heureuse des révolutions.... Depuis près d'un siècle, ses ennemis ont cherché, par tous les moyens imaginables, de détruire son autorité.... Vains efforts! inutiles clameurs! l'Évangile est resté debout, et il a continué de régner sur la conscience des hommes vertueux. Toutefois, des moyens nouveaux ont été employés contre ce livre; les passions ne se sont pas découragées par l'inutilité de leurs efforts: on apprend qu'une édition nouvelle de ce livre divin vient d'être publiée....; mais cette édition sort des presses jusqu'à présent habituées à vomir l'impiesité et le blasphème..... Quel est le but de cette publication? Pour rechercher la solution de ce problème, on ouvre le livre.... C'est l'Évangile, mais point tel que nous l'ont transmis nos pères; c'est l'Évangile, mais altéré, tronqué, et dépouillé de tout ce qui pouvoit le rendre vénérable aux peuples.... Les cultes chrétiens sont attaqués dans leur fondement; la morale demande ce qu'on a fait de l'autorité sur laquelle elle est appuyée, et les pères de famille sont effrayés de voir nier l'évidence des préceptes qu'ils donnoient à leurs enfans. Ouvrez ce livre, et vous y verrez que tout y a été altéré. »

De ces altérations, M. l'avocat du Roi en a tiré trois conséquences: « 1^o mépris public des saintes Ecritures; 2^o négation formelle des prodiges de l'Homme-Dieu, qui a prouvé la divinité de sa mission; 3^o négation formelle de la divinité de Jésus-Christ. Dans cette cause ce n'est pas seulement la religion catholique, c'est le christianisme lui-même que l'on veut défendre. Une loi récente a établi des peines sévères contre la profanation des vases sacrés, contre la mutilation des monumens religieux, et l'on voudroit tolérer la profanation mille fois plus coupable des saintes Ecritures! L'or de nos calices a-t-il donc droit à plus de respect que la parole de Dieu? » Toutefois M. l'avocat du Roi pense que le sieur Touquet, éditeur, est peut-être le seul coupable dans cette affaire, et que l'imprimeur et les libraires ont pu agir de bonne foi, trompés par le titre de l'ouvrage. Il conclut, contre l'éditeur seulement, à un an de prison et 4000 fr. d'amende; et il s'en rapporte, quant aux autres, à la prudence du tribunal. Le sieur Touquet, qui a voulu se défendre lui-même, a déclaré prendre sur lui toute la responsabilité de l'ouvrage incriminé. Il assure qu'il avoit intention de publier un second volume de l'Évangile, qui auroit contenu la partie miraculeuse et divine. M. Levassesseur fait remarquer que cette assertion est neuve, et que d'ailleurs le mal produit par la publication de l'Évangile falsifié n'auroit pas de remède par la publication éventuelle dont parle l'inculpé. Le tribunal a continué la cause à mercredi de la semaine prochaine pour prononcer le jugement.

*Cours de leçons religieuses, morales et historiques, adressées aux enfans du 19^e siècle, par M^{me} *** (1).*

L'auteur, en offrant un cours de religion et de morale, n'aspire, dit-il, ni à la gloire littéraire, ni au mérite de dire du neuf; son but est de répandre des leçons utiles, et de les présenter sous une forme qui intéresse le plus grand nombre. Après une introduction où M^{me} *** parle de l'éducation en général, et expose son plan, elle offre en quarante-huit leçons un cours de religion, de morale et d'histoire. Elle parle de la nécessité de l'éducation, de l'étude de la religion, des caractères de la religion catholique, de l'indifférence en matière de religion, des hérésies, des livres saints. A ce sujet, elle fait quelques réflexions sur les livres de Moïse et sur l'origine des peuples. Peut-être ne suit-elle pas toujours l'ordre le plus simple et le plus naturel. Ainsi, la septième et la huitième leçons sont consacrées à l'histoire d'Égypte, de la Grèce, des Perses, et dans la neuvième, l'auteur revenant sur ses pas, raconte la création et suit le récit de la Genèse. Cet ordre inverse a eu apparemment pour motif de présenter de suite ce qui a rapport à l'histoire du peuple de Dieu. Dans les leçons suivantes, l'auteur donne un extrait assez court de l'histoire des Juifs, puis du nouveau Testament sur lequel il insiste davantage, puis même des épîtres des apôtres. Les dernières leçons contiennent des réflexions sur la divinité de J.-C., sur l'enseignement et les pratiques de la religion, sur la messe, et enfin sur les écrits pour et contre la religion et sur le danger des mauvaises lectures. L'auteur signale avec raison l'orgueil comme le principe des hérésies; seulement en parlant des hérésiarques des quinzième et seizième siècles, il commet quelques anachronismes assez étonnans; ainsi, il dit page 488 du tome II : *Jean Hus, l'un des défenseurs maladroits de la religion, irrita directement l'amour-propre de Luther, qui, n'écoulant plus alors que sa passion, embrassa, pour combattre son ennemi personnel, le parti contraire.* Nous ne savons où l'auteur a pris ce singulier rapprochement; Jean Hus et Luther vivoient à un siècle l'un de l'autre, le premier périt le 15 juillet 1415, et Luther ne naquit qu'en 1484; de

(1) 2 vol. in-12. A Blois, chez Jahyct.

plus, Jean Hus n'étoit point un *défenseur maladroit* de la religion; c'étoit un hérésiarque et un chef de parti.

Il y a dans l'ouvrage quelques autres traces de précipitation, et on y voudroit plus de méthode. L'auteur écrit avec facilité et même avec abondance, mais il parcourt trop de sujets et n'a pas le temps de les approfondir. M^{me} *** paroît d'ailleurs sincèrement attachée à la religion; elle en connoît l'histoire et la doctrine, et veut la faire aimer. Des intentions si droites doivent inspirer de l'estime pour son travail et de la reconnoissance pour ses efforts.

Deux petits écrits ont paru presque en même temps sur le Mémoire de M. de Montlosier; l'un est intitulé : *Invocation aux autorités, relativement au système diffamatoire signalé en deux énormes volumes, in-8° de 20 pages* (1). L'auteur est M. le marquis de la G., le même qui a publié différentes brochures sur des sujets politiques. Celle-ci n'est même pas exempte d'une teinte d'opposition, et après avoir exposé tout ce qui le choque ainsi que les gens sages dans le *Mémoire* et la *Dénonciation*, l'auteur demande en finissant si les ministres ne se sont pas félicités de ce nouveau scandale comme d'un moyen propre à faire diversion et à occuper l'attention publique. Il me semble que c'est pousser loin les soupçons: on peut s'étonner que les ministres aient laissé tranquillement M. de M. agiter les esprits, appeler les avocats, invoquer une cour royale; mais les accuser presque de complicité avec le dénonciateur, cela ne trouvera guère de créance. Quoi qu'il en soit, il y a de bonnes choses dans cette brochure; et si le style offre quelque embarras, le fond des réflexions est tel qu'on devoit l'attendre d'un homme étranger aux passions violentes qui agitent en ce moment un parti, et qui ont préparé et fomenté ce scandale. L'autre écrit, plus court encore, est intitulé : *Appel à la sollicitude du Roi ou Réfutation de la Dénonciation de M. de Montlosier* (2). L'auteur, qui ne s'est pas nommé, prend franchement la défense des Jésuites, et caractérise avec force la démarche du dénonciateur, qui accuse non-seulement les Jésuites, mais les évêques, et met le trouble dans l'Etat par ses chimeres d'envahissemens et de conspirations.

(1) A Paris, chez Hivert, rue des Mathurins-Saint-Jacques.

(2) Prix, 50 cent. franc de port. A Paris, au bureau de ce journal.

Dernières observations sur le dernier ouvrage de M. l'abbé de La Mennais, et sur les nouveaux écrits de ses apologistes, par un ancien grand-vicaire (M. l'abbé Clausel de Coussergues) (1).

L'auteur de cet écrit déclare que ce n'est qu'avec répugnance qu'il est descendu de nouveau dans l'arène, et il exprime ses regrets sur la nécessité pénible où il s'est cru de prolonger cette controverse. Nous avouons que nous partageons ces regrets, et que nous concevons parfaitement cette répugnance. Combien il est fâcheux que des hommes estimables, au lieu d'étouffer dans le silence leurs mutuels dissentimens, y aient donné plus d'éclat par des écrits pleins de cette chaleur qui ne permet pas de mesurer toutes ses paroles! M. l'abbé Clausel de Coussergues avoit publié, ce printemps, ses *nouvelles Observations*, où il s'étoit proposé deux choses, d'abord de faire quelques réflexions sur l'écrit de M. de La Mennais, et sur la doctrine et l'influence de cet écrivain, ensuite de venger le discours de M. d'Hermopolis contre les attaques dont il a été l'objet. Depuis, il a paru des *Lettres d'un anglican à un gallican*, une *Lettre d'un membre du jeune clergé à M^{gr} l'évêque de Chartres*, une *Lettre d'un curé franc-comtois à MM. les gallicans du Rouergue*, des *Lettres de deux ultramontains*, etc. Nous avouons n'avoir pas lu ces brochures, où nous entendons dire qu'il règne un esprit d'exagération et d'amertume propre à produire les plus tristes effets dans le clergé. C'est sans doute le ton de ces écrits qui a indi-

(1) 12-8°, prix, 1 fr. 50 c. et 1 fr. 75 c. franc de port. A Paris, à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clerc et compagnie, au bureau de ce journal.

gné M. l'abbé Clausel de Coussergues, et qui l'a décidé à prendre de nouveau la plume. Il cite des passages extraits de ces brochures, et qui contiennent les allégations et les insinuations les plus injurieuses à l'église gallicane. Qui croiroit qu'on ait pu, dans un de ces écrits, comparer un illustre prélat à Luther, et dire : *Le docteur Martin Luther a fini comme M^r Frayssinous commence?* Comment ne pas gémir d'un rapprochement aussi injuste qu'il est odieux, et est-il bien étonnant que M. l'abbé Clausel, révolté d'une telle attaque, ait lui-même peu ménagé ses adversaires? Ses dernières *Observations* portent le même caractère que ses précédens écrits; l'auteur a un style brillant et orné, mais il prodigue le sel à pleines mains, et il mêle à ses argumens des plaisanteries et des épithètes où l'on pourroit trouver un excès de vivacité. Nous laissons de côté ces passages où M. Clausel de Coussergues a été entraîné un peu loin par le sentiment profond d'une révoltante injustice, et nous nous bornons à quelques citations qui rentrent dans le cercle d'une discussion générale et raisonnée. L'auteur déplore ce mépris que quelques écrivains affectent pour l'épiscopat :

« L'arbre porte son fruit, le levain du schisme fermente et produit son effet. Le schisme ne consiste pas seulement à se séparer du saint Siège, mais aussi à se séparer d'une église, et surtout d'une notable portion de la catholicité, qui est inviolablement attachée à la chaire de Pierre, centre de lumières, de force et d'unité. On est coupable de schisme lorsqu'on fait tout ce qu'il y a de plus capable de détruire dans le cœur des fidèles, et encore plus dans celui des ministres des autels, l'affection, le respect, la subordination qu'on doit aux premiers pasteurs qui sont dans l'unité avec le père commun des pasteurs et des fidèles. Celui qui s'écarte de cette règle est hors de la voie de la vérité : il court vers un abîme, et il y entraîne ceux qui le suivent. »

L'auteur des *Lettres d'un anglican*, non content de

son offensant parallèle entre Luther et M. Frayssinous, avoit voulu aussi établir un rapprochement entre les titres de *protecteur des canons* et d'*évêque du dehors*, donnés à nos rois, et le titre de *défenseur de la foi* que porte le roi d'Angleterre; M. l'abbé Clausel lui montre qu'on ne peut refuser à l'autorité civile quelque droit sur des choses liées avec la discipline de l'Eglise et le culte divin :

« Le grand Constantin, assistant au concile de Nicée, haranguant cette assemblée, la plus vénérable qui fût jamais, et lui protestant, au milieu des acclamations redoublées de tant de saints évêques, qu'il regarderoit comme son premier devoir celui de faire respecter les décisions du concile, n'étoit-il pas le *protecteur des canons* ?

» Théodose le Jeune, prenant le même engagement envers le concile d'Ephèse, dans un écrit qu'on y lut solennellement, et qu'on déposa ensuite parmi les actes du concile même, n'étoit-il pas le *protecteur des canons* ?

» Charlemagne avec ses capitulaires, saint Louis avec sa pragmatique, n'étoient-ils pas les *protecteurs des canons* ?

» Qu'on ouvre les codes de Théodose et de Justinien, ils sont remplis de lois faites par les empereurs pour le maintien des canons.

» L'histoire de l'Eglise, qu'est-elle autre chose qu'un enchaînement de faits où l'on voit le perpétuel concours des deux puissances, les pontifes et les rois se prêtant un mutuel secours ?

» Les conciles et les papes, bien loin d'interdire ce titre aux souverains, leur reprochent, au contraire le plus souvent, de ne pas se souvenir assez des devoirs qu'il leur impose.

» Le saint concile de Trente leur rappelle qu'ils sont « les *protecteurs de la foi et de l'Eglise*. »

» Le grand saint Léon les avertit que « le principal objet » de leur sollicitude doit être de protéger l'Eglise, ainsi que » Dieu l'ordonne. »

» Un prince, selon le pape Célestin, est tenu de veiller à la conservation de la foi autant qu'à celle de son propre royaume.

» Saint Grégoire le Grand regarde l'empereur Maurice « comme étant de droit divin le gardien, le tuteur de l'Église de Dieu.. »

» Cette qualité de *tuteur*, de *surveillant*, ou d'*évêque du dehors*, est donnée aux princes dans une infinité de circonstances. Presque tous les monumens ecclésiastiques, toutes les fondations célèbres, et la plupart des conciles nationaux, l'attestent. Le clergé de France, à remonter jusqu'à Clovis, ne cesse de qualifier ainsi la puissance royale, dont il parle toujours avec des sentimens de respect et d'affection, que le dédaigneux langage de nos adversaires ne sauroit avilir, et que tous les ecclésiastiques vraiment français s'honorent de conserver dans leur cœur, comme leur plus noble et leur plus précieux héritage.

» Nos lois actuelles, il est vrai, apportent nécessairement bien des modifications dans notre ancienne jurisprudence canonique et civile; elles renferment dans des bornes plus étroites l'influence du prince en matière de religion. La liberté dont jouissent tous les cultes relâche inévitablement les liens qui unissent la puissance spirituelle et la puissance temporelle.

» Un roi, cependant, qui nomme à tous les évêchés de son royaume, qui confirme la nomination de tous les ecclésiastiques inamovibles, et même celle de ces principaux coopérateurs des évêques, dont le choix tient à ce que la confiance personnelle a de plus intime; un roi qui conserve une si grande part dans les choses qui touchent au spirituel, sans avoir néanmoins aucune juridiction spirituelle, peut encore porter à juste titre le nom d'*évêque du dehors*..

» Supposons un curé interdit, déposé par son évêque, qui continue non-seulement de rester dans l'habitation qu'il occupoit en qualité de pasteur de la paroisse, mais d'exercer, comme nous en avons vu des exemples même récents, les fonctions du ministère sacré, quoique privé de tous pouvoirs; ne faudra-t-il pas recourir à l'*évêque du dehors* pour soumettre ce prêtre rebelle, et pour que son successeur puisse entrer paisiblement en possession et de l'église et de la maison presbytérale?

» Pour réprimer un simple clerc, un chantre, un enfant de chœur qui troubleroit le lieu saint, et qui seroit soutenu

dans sa désobéissance envers le pasteur, n'auroit-on pas besoin d'appeler l'évêque du dehors ?

» N'est-ce pas l'évêque du dehors qui, dans nos plus pompeuses solennités, maintient la décence et le religieux respect que réclament nos mystères adorables dans les rues et sur les places publiques, où les fidèles forment à la suite des prêtres un nombreux et touchant cortège ? »

En tout ceci, M. l'abbé Clausel ne prétend pas approuver l'abus qu'on a fait trop souvent de l'autorité civile pour opprimer l'Eglise, et il ne défend que l'usage modéré d'une puissance vraiment protectrice ; tout son écrit le prouve. Cependant, il faut le dire, nous avons été étonné de le voir justifier la prohibition du journal ecclésiastique de Rome ; cette prohibition, dit-il, étoit *non-seulement légitime, mais indispensable*. Nous avouons que cette mesure nous paroit au contraire fort sévère ; le journal de Rome avoit tort, nous le croyons ; mais outre qu'il étoit peu répandu en France, et qu'à peine en entroit-il douze exemplaires dans le royaume, nous ne voyons pas trop pourquoi ou interdirait un journal qui parle contre les opinions gallicanes, lorsque l'on tolère des journaux qui livrent au mépris la religion et les prêtres. Si nous nous plaignons qu'on écrive à Rome contre les quatre articles, est-ce que Rome ne pourroit pas aussi se plaindre de tant de déclamations imprimées contre son autorité la plus légitime, contre nos dogmes les plus sacrés, contre toute la révélation ? Si la liberté de la presse s'étend à ce qui touche le fond même du christianisme, ne pourroit-elle s'étendre aussi à des choses de pure opinion ?

Je sou mets ces observations à un homme bien plus capable que moi de les apprécier, et pour expier ma témérité, je dois dire en finissant que cette brochure, écrite avec chaleur, avec verve, et avec une élégance peu commune, est une lecture agréable et piquante.

même pour les personnes peu familiarisées avec les discussions théologiques.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le 28 août, jour anniversaire de la mort du pape Pie VI d'heureuse mémoire, on célébra un service pour lui dans le cœur de la basilique du Vatican. Le sacré Collège y assistoit, ayant été invité, suivant l'usage, par M. le cardinal della Somaglia, de la création de ce pontife. M. Filonardi, archevêque de Ferrare, officia. Léon XII, qui professe une tendre vénération pour la mémoire du pontife, descendit dans l'église sans être attendu, avec une suite peu nombreuse, et assista à la cérémonie, sans pompe, et dans la première stalle des chanoines.

— S. S. a nommé pro-légat de Forli M. Jean-Antoine Benvenuti, prélat qui s'est distingué par son activité et son zèle pour réprimer le brigandage aux environs de Rome. Le Pape a aussi établi une commission spéciale et judiciaire pour les quatre légations; cette commission est composée du prélat Invernizzi, de trois avocats, et du colonel Ruvinetti.

PARIS. Samedi 16, anniversaire de la mort de Louis XVIII, on a célébré dans l'église Saint-Denis un service funèbre pour ce prince. L'église et la façade étoient tendues de noir; et un catafalque s'élevoit dans la nef. M. le Dauphin, M. le duc d'Orléans et M. le duc de Chartres sont arrivés à onze heures, et ont pris place dans les stalles qui leur étoient réservées. M. le nonce étoit à la tête du corps diplomatique; un grand nombre d'officiers et de personnes de distinction assistoient à la cérémonie, et la maison militaire du Roi faisoit le service dans l'église. M. Dubourg, ancien évêque de la Louisiane, et nommé à l'évêché de Montauban, a officié pontificalement. La messe a été chantée en musique, et suivie de l'absoute par le prélat officiant. A Saint-Cloud, le Roi et M^{me} la Dauphine ont entendu une messe des morts à la chapelle du château; les grands-officiers du Roi et les ministres y assistoient; on y remarquoit, entr'autres, M. le duc de Rivière, qui est de retour de son voyage dans la Vendée.

— Les fidèles se portent avec empressement au pèlerinage du Mont-Valérien. Vendredi, M^{me} la Dauphine y est allée, et a fait les stations. Dimanche, l'affluence étoit très-considérable. Le mardi, la paroisse Saint-Sulpice s'est rendue au calvaire, suivant l'usage ancien. Le mercredi, le Roi doit y aller. Tous ces jours-ci le pèlerinage a été favorisé par le plus beau temps.

— M. l'évêque de Strasbourg vient d'arriver à Paris, où il étoit appelé pour remplir les hautes fonctions que le Roi lui a confiées; il doit entrer en exercice au commencement du mois prochain. On dit que le prélat a témoigné au Roi le désir d'attendre, pour donner sa démission, qu'il se fût assuré par une épreuve de quelques mois s'il pourroit vauquer à tous les devoirs de sa place. M. le cardinal de Bausset raconte à peu près la même chose de Bossuet; le prélat, dit-il (*Histoire de Bossuet*; tome I, page 267), annonça à la cour qu'il seroit obligé de garder son évêché jusqu'à ce qu'il pût être assuré qu'on s'accommoderoit de lui à Versailles, et que lui-même s'accommoderoit d'un genre de vie si nouveau pour lui. Nous sommes porté à croire que l'épreuve à laquelle M. Tharin veut se soumettre tient encore plus à un excès de modestie qu'à l'état de sa santé, et nous espérons que celle-ci ne mettra pas d'obstacle au succès de ses soins auprès du jeune prince. Le prélat est dans la force de l'âge, et ses amis remarquent même que depuis quelques années sa santé s'est améliorée. Il sera d'ailleurs entouré de coopérateurs dignes de son choix, sur lesquels il pourra se reposer quelquefois lorsque sa santé lui en fera une loi, et dont il dirigera du moins toujours le zèle et les efforts.

— L'action intentée en justice contre l'*Evangile in-32*, et le plaidoyer de M. le substitut Levavasseur ont donné lieu aux partisans de la liberté illimitée de la presse de renouveler et de soutenir leur théorie sur le droit de tout dire. Le *Globe* a fait là-dessus un article qui pourroit se réduire en dernière analyse à ce point, que la religion étant aujourd'hui abandonnée et méprisée par tous les hommes éclairés, il est permis d'en contester tous les dogmes, d'en nier les miracles, d'en saper toutes les bases; le rédacteur veut une tolérance absolue pour toutes les doctrines, quelles qu'elles soient; il ne recule point devant les conséquences

de ce principe, en vertu duquel l'athéisme pourra être prouvé dans toute sa cruauté. Il seroit assez difficile d'établir une discussion avec des gens qui mentent tout, et aux yeux desquels la religion toute entière n'est qu'une imposture ou un sujet de risée. D'un autre côté, M. B. Constant a inséré dans les journaux de l'opposition une lettre en faveur du libraire Touquet; il est aussi pour la liberté illimitée. Il parle d'intolérance, de supplice, de vengeance, de bourreaux, le tout à l'occasion d'un procès qui ne peut entraîner qu'une amende et quelques mois d'emprisonnement. *Le protestantisme*, dit M. B. Constant, ne ferme les portes du ciel à aucune opinion; doctrine qui auroit sans doute paru monstrueuse à Luther et à Calvin eux-mêmes. Mais le grand argument du député comme du sieur Touquet est celui-ci : Où seroit la liberté de la presse si le silence équivaloit à une dénégation? On n'a point contesté les miracles, seulement on n'en a point parlé. Peut-on juger un éditeur sur ses intentions présumées? Tel est le plan de défense de l'éditeur; mais ne pourroit-on pas lui dire : Vous annoncez une édition d'un livre divin, et vous lui ôtez tout ce qui porte le caractère de la divinité; vous annoncez la partie historique de l'Évangile, et vous supprimez toute une classe de faits. Si je donnois une édition de la Charte, et que j'en supprimasse tout ce qui a rapport aux droits du peuple pour ne laisser que les articles en faveur de l'autorité royale, ne m'accuseroit-on pas de favoriser le despotisme? Cette suppression que je me serois permise ne seroit-elle pas regardée comme une infidélité punissable? Sera-t-il plus permis d'altérer l'Évangile que la Charte? Y a-t-il moins d'inconvéniens à ôter à la loi divine qu'à la loi humaine? Sera-ce un crime aux yeux de la législation de retrancher quelques-articles de la constitution de l'État, et ne pourra-t-on cependant poursuivre celui qui dénaturera l'Évangile pour l'accommoder au déisme? La protection promise à la religion de l'État ne seroit donc plus qu'un vain nom, si on pouvoit altérer les livres saints par de perfides mutilations.

— La société catholique des bons livres vient de terminer la distribution des livres pour sa seconde année. Elle a publié, depuis le 1^{er} septembre 1825, dix livraisons; nous avons nommé les premières dans notre n° 1218. Depuis le mois d'avril, il en a paru cinq autres, les *Instructions de*

Toul, la *Vie du Dauphin*, l'*Âme élevée à Dieu*, tomes I et II, et les *Abus de la presse*. Les dix ouvrages forment un total de cent quarante-six feuilles et un tiers; et comme les exemplaires sont triples, le nombre de feuilles fournies pour chaque souscription est de quatre cent trente-neuf: ainsi, la société a fourni dix-neuf feuilles de plus que l'année précédente. Elle avertit, dans une note, qu'une partie des souscripteurs n'a point reçu la huitième et la neuvième livraisons avec toute l'exactitude qu'ils pouvoient désirer, ce qui tient à des embarras dans une imprimerie; mais les exemplaires arriérés ont été expédiés depuis, et on espère qu'ils seront parvenus successivement à leur adresse. La société distribuera, pour première livraison de la troisième année, l'*Histoire de l'Eglise*, par Lhomond. Elle attend de ses souscripteurs les mêmes encouragemens que par le passé. La *Bibliothèque catholique* a publié, cette année comme la précédente, une suite de volumes dans les formats in-12 et in-18. Dans le premier format, elle a donné l'*Instruction de la jeunesse*, de Gobinet, et onze volumes de l'*Histoire de l'église gallicane*. Dans le format in-18, elle a fait paroître successivement le *Traité de la paix intérieure*, un *Choix de poésies* en 2 volumes, les *Pensées sur la religion*, de Pascal; le *Discours sur l'histoire universelle*, de Bossuet, en 3 volumes; la *Démonstration évangélique*, par Duvoisin; et les *Lettres de quelques Juifs*, en 4 volumes. De plus, chacun des souscripteurs a dû recevoir le portrait de M. le duc de Bordeaux, un recueil sur les abus de la presse, un autre sur le jubilé, et des maximes de piété et avis spirituels. On se propose, dans l'année qui commence au 1^{er} octobre, de continuer l'*Histoire de l'église gallicane*, dont il paroîtra 6 volumes dans le premier semestre; dans le format in-18, on donnera le dernier volume des *Lettres de quelques Juifs*, l'*Introduction à la vie dévote*, l'*Histoire de la réforme*, par Cobbett, et deux recueils, l'un des morts édifiantes, l'autre des morts impies. De plus, les éditeurs de la *Bibliothèque catholique* annoncent en ce moment une collection de gravures offertes à la piété et à la jeunesse; cette collection sera surtout utile aux ecclésiastiques chargés de diriger les catéchismes. La souscription se composera de soixante à soixante-dix gravures de différentes dimensions; les plus grandes auront d'un pied à dix-huit pouces. Il y en aura de grandeurs

moyennes et de petites, représentant des images de saints ou de pieux symboles, avec des prières et maximes. La première livraison paroltra le 1^{er} octobre. Le prix de la souscription est de 15 fr. par an.

— L'église du Val-de-Grâce, qui a été rouverte le 1^{er} avril dernier, comme nous l'annonçâmes n° 1216, est un des plus beaux monumens de la capitale qui ont échappé au marteau destructeur, et tous les amis de la religion et des arts s'affligoient de voir cet édifice transformé en magasin et détourné entièrement de sa noble et pieuse destination. On a enfin écouté leurs vœux, et, pendant plusieurs mois, on a travaillé à la restauration intérieure de l'église. On sait que le Val-de-Grâce étoit une abbaye bâtie par les soins d'Anne d'Autriche, mère de Louis XIV. Elle étoit habitée par des religieuses de l'ordre de saint Benoît, de la réforme de la Mère d'Arbouze. Actuellement on y a établi un hôpital militaire, et même le local est beaucoup trop vaste pour le nombre et les besoins des malades. L'église dont nous nous bornons à parler aujourd'hui conservé encore des traces de son ancienne magnificence. On lit encore, au-dessus du portail, l'inscription, qui étoit en lettres de bronze doré : *Jesu nascenti Virginique matri*. La nef et le sanctuaire sont pavés en marbre, par compartimens. Le sanctuaire comprend toute la partie qui est sous le dôme, et est séparé de la nef par une grande grille. Le massif de l'autel est d'un bel effet; il représente une étable, et au milieu la crèche. Six colonnes torsées, fort élevées, soutiennent le couronnement. Autour de la frise du dôme intérieur, on lit cette inscription : *Anna Austriaca D. G. Francorum regina, regnique reatrix, cui subjicit Deus omnes hostes ut conderet donum in nomine suo*. Les peintures du dôme représentent la Trinité et les principaux mystères de N. S. Ces peintures sont à fresque et sont l'ouvrage de Mignard. A gauche et à droite du sanctuaire, sont l'ancien chœur des religieuses et la chapelle de Sainte-Anne, qui sont séparés de l'église par deux grilles magnifiques. Derrière le maître-autel, est une chapelle intérieure avec une grille; c'est par là que les religieuses recevoient la communion. Le tout est orné de sculptures et de peintures, qu'on a conservées pendant la révolution. Un magasin de foin établi dans l'église avoit empêché les profanateurs d'apercevoir les objets pieux qui les auroient irrités, et qui auroient

provoqué des mesures de destruction. Les chapelles latérales ; la voûte, les ornemens et les décorations, méritoient une description très-détaillée. Tous les arts avoient concouru à embellir le Val-de-Grâce, et cette église étoit une des plus riches de la capitale en ornemens, en objets précieux, en reliques. On voit qu'elle a dû être construite dans un temps où la religion et la piété étoient en honneur, et de nos jours on regarderoit une telle dépense comme une profusion excessive. Nous voulons bien mettre de la magnificence dans des monumens profanes ; on nous fait de tous côtés de vastes et beaux marchés, des halles spacieuses et commodes ; des salles de spectacles sont élevées ou restaurées avec une rapidité qui étonne ; on ne regrette pas 40 millions pour orner la capitale d'un grand canal ; on achève en ce moment une Bourse d'une architecture imposante : tout cela, dit-on, doit être digne de la capitale du royaume. Mais quand on bâtit des églises, on raisonne différemment, on les fait petites et mesquines ; les fonds n'arrivent pas ou n'arrivent que lentement, on plaint toutes les dépenses, on n'accorde que le strict nécessaire ; on élève des murailles, décorera ensuite qui pourra ; un séminaire est commencé, il reste interrompu. Tel est l'esprit du siècle ; et c'est lui que nous accusons par ces réflexions bien plus que des administrateurs entoures peut-être de mille préventions et de mille difficultés qu'ils ne croient pas pouvoir vaincre.

— M. l'évêque de Chartres avoit ordonné, par son Mandement du 6 juin dernier, que le jubilé, interrompu dans son diocèse au premier juillet, recommencât le 29 septembre pour durer jusqu'à la fin de l'année ; le prélat vient de donner un Mandement daté du 10 septembre, pour la reprise des exercices du jubilé, et en adressant aux fidèles les conseils que lui dictent son zèle et sa piété, il saisit cette occasion de réclamer contre des attaques et des calomnies sans cesse renaissantes. Nos lecteurs reconnoîtront aisément dans le morceau suivant, la touche éloquente d'un prélat profondément affligé des maux de l'Eglise :

« Que ne fait-on point, N. T. C. F., pour étouffer notre voix, pour vous éloigner de Dieu qui vous appelle à lui par notre organe ? Depuis l'ouverture même du jubilé, l'enfer n'a-t-il pas redoublé ses rugissemens et ses efforts pour anéantir, ce semble, tous les effets de cette effusion extraordinaire des grâces célestes ? Jamais on n'a vu

couler plus abondamment des sources de l'impiété, ouvertas de toutes parts, la calomnie, les sophismes et les blasphèmes. Elle a rompu ses dernières digues, et le dessein suivi avec fureur, de précipiter dans l'abîme, et la religion de Jésus-Christ et ses ministres, a éclaté par des attaques d'une malignité et d'une audace jusqu'à présent inconnues.

» Chez aucun peuple de la terre, les prêtres ne sont aussi étrangers que parmi nous à la direction des affaires humaines. Jamais le clergé ne se renferma plus étroitement dans ses fonctions. La rareté des ministres des autels, la multiplicité des occupations qui en résulte pour eux, et qui trop souvent les accable, l'esprit du siècle qui leur est si sévère, tout les sépare du monde, de ses sociétés et de ses intrigues. Les fidèles ne les voient que dans les temples, et il est impossible que dans chaque lieu particulier, l'on ne soit frappé de cette habitude de retraites à laquelle ils se vouent, tout à la fois par nécessité et par vertu; et cependant on les peint à vos yeux avec les expressions et les figures les plus violentes, comme des ambitieux qui courent de toutes parts pour assurer leur empire. On en fait un parti ardent, insatiable de domination, qui veut se mêler de tout, tout régler et tout envahir. On accompagne ces accusations de témoignages d'effroi, de clameurs risibles, semblables aux cris d'un homme qui voit en songe des monstres et des fantômes. Qui d'entre vous, N. T. C. F., pourroit se laisser séduire par des impostures si notoires ou par des visions si grossières? Il n'est aucun de vous qui ne nous rende justice au fond de son cœur. Non, nous ne cherchons pas à étendre notre autorité sur les corps et sur les choses de ce monde, mais c'est l'impiété qui étend de plus en plus son pouvoir sur les âmes, qui nous les dispute, qui nous les enlève, qui oblige l'enfer à dilater ses entrailles pour recevoir les victimes toujours plus nombreuses qu'elle y précipite. C'est elle qui, pour le malheur de la terre, se signale par ses envahissemens et par ses conquêtes, c'est elle qui devient la reine du monde, et qui, si le ciel pouvoit le souffrir, n'y laisseroit pas même une place pour les autels du Dieu vivant, ni un coin où il fût libre à ses adorateurs de lui offrir leurs hommages.

» C'est pour avancer ou pour déguiser ces conquêtes, qu'on nous impute, à nous, des usurpations chimériques. La corruption qui englutit tout, se sert de ce stratagème, et à la faveur de votre attention vainement occupée à nous observer, elle se glisse partout, et dépose en tous lieux le germe des crimes et des catastrophes.

» Dieu le sait, N. T. C. F., et vous en êtes si convaincus vous-mêmes, que nous avons à peine besoin de le déclarer; tout notre soin est d'étendre le règne et les bienfaits de l'Evangile. Toutes nos prétentions se réduisent à former en vous des citoyens du ciel; toute notre ambition est de vous sauver, et tout ce que nous y mêlons peut-être de trop foible et de trop humain, c'est que nous désirions de pouvoir vous sauver avec moins de peine, et sans être insultés et traversés à chaque pas par les ennemis de tout bien et de toute vertu. »

Le jubilé sera clos, à Chartres, le dimanche 31 décembre, par un salut solennel suivi du *Te Deum*; avant le salut, M. l'évêque prononcera un discours de clôture. Le prélat exhorte les pasteurs à multiplier les instructions pendant cette dernière partie du jubilé, et il souhaite particulièrement que pendant le mois de décembre ils fassent deux instructions par semaine, outre celle du dimanche.

— Quelques journaux avoient inséré des faits à la charge de M. Volay, curé de Meys, diocèse de Lyon; on l'accusoit d'avoir excité du scandale en invectivant le maire, pour avoir permis la danse, et en le désignant publiquement en chaire comme fauteur du désordre. La *Gazette universelle de Lyon* rectifie les faits d'après un procès-verbal dressé par le maire; le 20 août on célébroit, à Meys, la fête du patron de la paroisse; le bruit que l'on faisoit dans les cabarets étoit entendu jusque dans l'église, et s'élevoit au-dessus du chant et des prières. Le curé fut dans la nécessité de sortir; ayant rencontré des gendarmes, il leur représenta qu'ils devoient empêcher le désordre; mais il ne vit point le maire, et ne put, par conséquent, l'invectiver dans ses fonctions. Après la bénédiction, il a pu dire dans l'église qu'il étoit mécontent du peu de respect qu'on avoit montré pour les cérémonies de l'Eglise, mais comme ni le maire, ni les gendarmes n'étoient dans l'église, il n'a pu leur adresser directement aucun reproche. Quant à ce qu'on disoit dans les journaux accusateurs, que le curé avoit tellement effrayé les jeunes filles par ses menaces qu'elles n'avoient pas osé danser, et que les jeunes gens avoient été réduits à danser seuls, c'est là un inconvénient si grave et un désordre si criant, qu'il doit exciter tout le zèle de l'autorité, et toute la sollicitude des journaux qui travaillent avec tant d'ardeur à réprimer les abus dans tout le royaume. Que dire de ces feuilles qui s'en vont faisant la police partout, qui dénoncent les curés, qui arment les troupeaux contre les pasteurs, et qui s'arrangent pour avoir chaque matin quelque attaque ou quelque accusation nouvelle qui entretienne la défiance et la haine contre le clergé? Ou s'arrêtera ce torrent de déclamations, d'imputations et d'injures?

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Sur le rapport du ministre de la maison du Roi, S. M. a ordonné que la chapitre de Saint-Michel seroit convoqué le 29 de ce mois, jour de la fête patronale de l'ordre, et anniversaire de la naissance de M^r le duc de Bordeaux. M. le baron de Ballainvilliers a été nommé commissaire de S. M. pour recevoir le serment des chevaliers de Saint-Michel, nommés depuis la restauration.

— M. le Dauphin est parti de Paris pour se rendre au camp de Lunéville. S. A. R. a manifesté le désir qu'on ne lui fit aucune réception extraordinaire dans son trajet, et elle recevra seulement la visite des principaux fonctionnaires.

— M^{me} la Dauphine a bien voulu, sur l'exposé qui lui a été fait par M. le maire de la commune d'Allasac (Corrèze), accorder une somme de 300 fr. pour les incendiés de cette commune.

— S. A. R. MADAME, duchesse de Berri, est allée visiter, le 8 de ce mois, les hospices de Dieppe, et a pris beaucoup d'intérêt à tous les malades. Une sourde-muette lui a été présentée, et elle a bien voulu promettre de s'intéresser à son sort. S. A. R. a également étendu sa protection à une famille d'orphelins qui lui a été également présentée, et sur laquelle M^r le duc, M^{me} la duchesse et M^{lle} d'Orléans ont déjà répandu de nombreux bienfaits.

— Par une ordonnance datée du 15 mai, S. M. voulant assurer le succès des recherches historiques, a décidé que la conservation des antiques du Musée royal du Louvre formera deux divisions.

— M^r le ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique a rendu, le 5 de ce mois, un arrêté réglementaire pour les élèves des écoles préparatoires. Un autre arrêté du même jour porte établissement au collège royal de Louis-le-grand d'une école préparatoire pour les lettres et pour les sciences. Les jeunes gens nommés par le Roi, conformément aux dispositions de l'ordonnance royale du 9 mars dernier, seront admis dans ladite école préparatoire à partir du premier novembre prochain.

— M. le comte de Corbière, pendant son voyage en Bretagne, a posé la première pierre du pont qui va se construire vis-à-vis la promenade du Mail, sur le canal qui communiquera de Dinan à Rennes. M. le comte de Vandœuvre et M. le premier adjoint ont prononcé chacun un discours auxquels S. Exc. a répondu.

— M. Canning, ministre secrétaire d'Etat, en Angleterre, est décidément arrivé à Paris. On assure que son séjour y sera de peu de durée, et que son voyage est étranger à la politique. Le ministre vient avec sa femme.

— Le Roi vient de nommer M. de la Belinaye son premier page. M. de Curial a été nommé page-dauphin.

— Un journal annonce la mort du père du maréchal Ney, qui résidoit à Nanci.

— Deux voleurs ont été arrêtés, il y a deux jours, au collège royal de Saint-Louis, au moment où ils forçoient le secrétaire de l'économe de cet établissement. Un autre complice, qui se trouvoit en vedette dans la rue, a été également arrêté; il sortoit de la Force.

— M. Richomme, graveur d'histoire, connu par les plus honorables travaux, a été élu samedi membre de l'Institut, en remplacement de M. Jeuffroy.

— On avoit imprimé les OEuvres complètes de Voltaire dans tous les grands formats; il ne manquoit plus à la gloire du célèbre écrivain, et au bonheur de l'Europe chrétienne, que de voir publier une édition in-32, afin que les classes les moins aisées pussent se procurer les OEuvres du plus grand ennemi du christianisme. Il est à remarquer que le *Journal, des débats* est le premier qui ait annoncé cette nouvelle entreprise de librairie.

— M^e Isambert, avocat à la cour de cassation, et le rédacteur en chef de la *Gazette des tribunaux* ont été cités devant le juge d'instruction, sur la prévention de provocation à la désobéissance aux lois, pour avoir inséré, dans le numéro de mercredi, un article de M^e Isambert contre les arrestations arbitraires commises sur la voie publique.

— Dans la journée du 8 septembre, M. le ministre de la guerre a assisté aux manœuvres exécutées par les troupes du camp de Saint-Omer, qui, malgré un temps peu favorable, ont été exécutées avec beaucoup de précision.

— S. Exc. le ministre de la guerre, pendant son séjour à Dunkerque, a été vivement touché du mauvais état de santé dans lequel se trouvent les militaires de cette garnison, qui, comme à Gravelines, sont atteints, avec les habitans de ces deux villes, de fièvres dangereuses. S. Exc. s'est informée avec sollicitude de tous leurs besoins, et y a pourvu. S. Exc., qui, dans sa course et dans toutes ses visites d'inspection, est accompagné de M. le comte de Coëtlosquet, sera de retour à Paris, dit-on, dans la nuit du 19 au 20 de ce mois.

— L'un des journaux de Bordeaux fait mention d'un météore extraordinaire qu'on a aperçu dans cette ville, le 13, vers cinq heures du matin. Il venoit de l'est, et se dirigeoit vers le sud-ouest. Quoiqu'il fit déjà jour, il répandoit une vive lumière, que l'obscurité eût fait paroître plus éclatante. On l'eût pris pour une fusée étoilée, si la traînée de feu qu'il laissoit après lui n'eût démontré que la clarté n'étoit pas ascendante et venoit d'en haut.

— M. le baron Dupuytren, premier chirurgien du Roi, est de retour d'un voyage qu'il vient de faire en Angleterre. Il a pu visiter la plupart des hôpitaux. Partout il a reçu l'accueil le plus obligeant, et les détails les plus instructifs sur l'état de la chirurgie à Londres et dans la Grande-Bretagne.

— Nous avons parlé des scènes violentes qui avoient eu lieu sur le territoire de la commune de Graigne, à l'occasion du partage des marais. Cette affaire, dont les conséquences pouvoient devenir funestes, s'est terminée par une transaction. M^{me} de Montmoréncy a renoncé au partage, et la commune s'oblige à lui payer une rente.

— Il est arrivé au Hâvre, le 1^{er} septembre, la gabarre du Roi Li-

Durance. Ce bâtiment apporte de Livourne les monumens égyptiens qui doivent enrichir le musée du Louvre, et dont la collection sera bientôt expédiée à Paris, pour être réunie, dans la galerie de Charles X, à la magnifique collection de M. Durand, également achetée par la maison du Roi. Ces monumens consistent en manuscrits sur papyrus ou sur toile; et divers objets en bronze, comme figurines, ustensiles, etc.; en momies, monumens funéraires, bijoux et autres objets de parure.

— Les troupes de la garnison de Metz sont atteintes des maladies sévères, qu'on attribue aux grandes chaleurs qui ont desséché les fossés marécageux de la ville. Le gouverneur de la place n'oublie rien pour adoucir le sort de ces militaires.

— Le chargé d'affaires de Portugal en Espagne a refusé de prêter serment à la constitution. C'est le secrétaire de légation qui le remplace, en attendant l'arrivée d'un ambassadeur, qu'on annonce comme très-prochaine.

— On vient d'arrêter à Londres un homme qui a cinq femmes vivantes. Il faisoit des propositions de mariage à une sixième femme au moment même où il a été arrêté par la police.

— Le système de liberté continue à se développer à Lisbonne. Neuf chanoines de la chapelle royale ont été arrêtés et jetés dans un cachot.

— Quelques journaux citent une proclamation et un manifeste de l'infant don Miguel sur les affaires du Portugal et sur la constitution envoyée par l'empereur du Brésil. Le style de ces pièces inspire quelques soupçons sur leur authenticité. Il n'est pas vraisemblable qu'un prince portugais tint un tel langage.

— Le grand duc Constantin est arrivé le 26 août à Moscou, et est descendu au Kremlin. Ce voyage dément les bruits que l'on avoit fait courir d'une division dans la famille impériale.

Le Mont-Valérien, ou Histoire de la croix, des lieux saints, et du calvaire du Mont-Valérien, suivi du Manuel du pèlerin (1).

Ce recueil contient beaucoup de choses qui peuvent intéresser la piété, une histoire du calvaire de Jérusalem, puis de la découverte de la vraie croix, une histoire de l'établissement du calvaire, d'abord à Bétharam, en Béarn, puis au Mont-Valérien. Ce morceau est neuf et curieux, et paroît rédigé sur des monumens authentiques; nous en parlerons quelque jour plus au long. Le volume est terminé par le *Manuel du pèlerin*, qui contient des prières et des sujets de méditation pour les stations. Ce recueil, à la fois édifiant et instructif, mérite d'intéresser les âmes pieuses, surtout à l'époque où il est donné au public.

(1) In-12, prix, 1 fr. 50 cent. et 3 fr. franc de port. A Paris, chez Dentu, Palais-Royal; et au bureau de ce journal.

Revue de plusieurs numéros du Constitutionnel.

Le *Constitutionnel* a essayé de répondre mardi à une objection que nous avons faite; il avoit déclaré qu'il avoit beaucoup de mépris pour les libelles anonymes qui ne respectent ni l'honneur des familles, ni les secrets de la vie privée; mais, lui demandâmes-nous, est-ce que ceux qui défont contre la religion, qui font haïr les prêtres, qui les dénoncent chaque matin, ne sont pas aussi dangereux et aussi coupables? Le journaliste se récrie contre cette *insinuation calomnieuse*, il n'a *jamais déclamé contre la religion*, il combat l'intolérance et le fanatisme, il n'a *jamais excité à la haine et au mépris des prêtres*, il ne s'écartera *jamais de sa ligne d'impartialité*. J'admire cette bonne opinion que le rédacteur a de lui-même, et cette confiance qu'il a dans son impartialité; auroit-il oublié tant de réflexions malignes, tant de plaintes amères et réitérées, tant de dénonciations même contre des prêtres et contre des institutions religieuses? Tous ses numéros offrent des morceaux de ce genre, et si ce n'est pas là exciter à la haine et au mépris des prêtres, je ne vois rien qui puisse produire cet effet. Il paroît, chaque matin, quelque article dans son journal, soit contre le clergé en général, soit contre quelque ecclésiastique en particulier, soit contre tout ce qui tient de près ou de loin à la religion; et quand je dis *chaque matin*, ce n'est point une de ces expressions générales qu'on est dispensé de prendre au pied de la lettre; c'est littéralement la vérité. Prenez au hasard une suite de numéros du *Constitutionnel*, et voyez si vous n'y trouvez pas une suite de plaisanteries, d'imputations et de dénonciations contre les prêtres, la congrégation, les Jésuites, et autres objets analogues. Je viens d'en faire l'épreuve au moment même, je me suis mis à parcourir les numéros du *Constitutionnel* depuis le premier septembre dernier; il n'y en a pas un où l'on ne rencontre des preuves d'un esprit de détraction, de malice et d'aigreur contre le clergé, et contre les institutions chères à la religion. Suivons ces numéros un à un.

Dans le numéro du vendredi premier septembre, on insinue que c'est la congrégation qui a fait travailler aux petites *Biographies* déferées récemment aux tribunaux. Assurément le journaliste savoit assez à quoi s'en tenir à cet égard; il connoissoit parfaitement les auteurs de ces *Biographies*, qui assurément ne sont point les émissaires de la congrégation, et dont un a même réclamé contre cet article du *Constitutionnel*. Dans le même numéro, on trouve une sortie contre l'esprit jésuitique, à propos d'un pensionnat auquel les Jésuites sont fort étrangers; puis de grands éloges des *Résumés historiques* qui sont, comme on sait, si favorables à la religion et si propres à la faire aimer.

Le 2 septembre, premier article contre les Liguoristes que l'on suppose s'être établis en France sous l'influence de l'Autriche; du reste, le rédacteur avoue qu'il ne sait quel est cet ordre ni d'où il vient. Son article ne tend qu'à effrayer sur l'existence et le but d'une pauvre communauté, reléguée au coin de l'Alsace.

La feuille du 5 septembre contient plusieurs articles dont le but n'est pas équivoque; d'abord on y excite la magistrature contre les Jésuites, on y insère une dénonciation contre le curé de Tauxigny, diocèse de Tours; dénonciation qui est d'une partie intéressée; et qui auroit dû paroître suspecte par là même; cependant le journal la donne comme une preuve, *de tels faits*, dit-il, *parlent assez haut pour nous dispenser de toute réflexion*. Nous verrons plus bas que le curé de Tauxigny ayant réclamé contre la dénonciation, on a refusé d'insérer sa lettre. C'est dans ce même numéro du 3 septembre qu'est la lettre du curé et du vicaire de Vesoul contre une autre dénonciation du *Constitutionnel*; cette lettre est suivie d'un commentaire où le rédacteur prétend justifier sa première accusation, et oppose aux deux ecclésiastiques de Vesoul son correspondant anonyme, comme une autorité irréfragable. Ainsi les prêtres ont toujours tort, et ceux qui les dénoncent sont toujours accueillis.

Le journal du 4 septembre contient deux articles dignes d'être remarqués, l'un sur une exécution qui a eu lieu à Valence, en Espagne; l'autre contre la *Gazette universelle de Lyon*. Le premier article est une relation toute controuvée d'un fait dénaturé par les journaux; le narrateur a voulu voir là l'ouvrage de l'inquisition qui n'existe pas en

Espagne, et il fait une peinture toute d'imagination où figurent la sainte hermandad, et le *san-benito*, et deux Dominicains, et le baillon. Il est reconnu aujourd'hui que tout cela est de pure invention. L'homme exécuté à Valence n'est point un juif, comme le disoit le *Constitutionnel*, et l'inquisition n'est pour rien dans cette affaire; mais c'étoit une occasion de crier au fanatisme, et le rédacteur trouve même moyen dans son article de faire figurer Montrouge. Le deuxième article que nous signalons dans ce numéro est une violente déclamation contre un journal estimable et rédigé avec sagesse, mais qui a le tort de défendre les Jésuites.

Dans le numéro du 5 septembre, il y a un nouvel article contre les Liguoristes, contre le système monacal, contre l'esprit du clergé; le ton en est amer et même violent. Si ce n'est pas là de la déclamation, on peut dire qu'il n'y en a point. Le rédacteur voit partout dans le clergé des abus, des coupables, des dangers. Dans un autre article du même numéro, on justifie le mot de Voltaire : *Ecrasons l'infâme*. Le journal avoueroit-il qu'il a le même but que celui qui répétoit si souvent ce vœu impie dans sa correspondance?

Le 6 septembre, il y a une lettre d'un prétendu correspondant qui fait force plaisanteries sur la congrégation, sur les hypocrites, sur le parti prêtre; plus un extrait d'une préface d'un auteur célèbre, laquelle est encore remplie d'insinuations malignes contre le clergé.

Dans la feuille du 7 septembre, on signale encore le danger des communautés religieuses, c'est la lèpre d'un pays; il y en a tant en France qu'on n'y peut plus tenir. On se plaint aussi des missionnaires, et on ajoute que *la France veut son clergé aimé et honoré*. Il faut avouer que ce journal s'y prend singulièrement pour que le clergé soit *aimé et honoré*.

Le 8 septembre, nouvelles réflexions sur le supplice qui a eu lieu à Valence; c'est encore le *san-benito*, le baillon et le bûcher, et des prêtres qui psalmodient à l'entour, et des chants sacrés qui se mêlent aux pétillemens de la flamme. Ce tableau, tout d'invention, amène des phrases emphatiques et violentes sur la barbarie du fanatisme. A cette occasion, on crie non-seulement contre l'Espagne, mais contre le gouvernement français : *Il y a de l'or français jusque dans cet auto-da-fé*. Qu'est-ce que cela veut dire? Je ne puis le deviner.

Ce qu'il y a de plus clair, c'est ce qu'ajoute le journaliste, qu'il n'y a pas loin de notre situation actuelle aux guerres religieuses et à l'érection des bûchers. Il est sûr que jamais l'on n'a fait à la religion une guerre aussi acharnée; si on y joint ensuite des bûchers, il est probable que ce n'est pas le clergé qui les allumera. A la suite de cette tirade, le journaliste fait une série de questions sur une maison de Jésuites, à Vitry. Il n'y a pas de police mieux organisée que celle du *Constitutionnel*; il est à l'affût de tout ce qui se passe, et il nous interroge avec toute l'assurance d'un juge qui a droit d'exiger qu'on lui réponde.

Le 9 septembre, il reproduit un article de l'*Ami de la Charte* de Clermont, contre les Jésuites, à l'occasion du petit séminaire et du conseil-général. On s'y moque d'un discours prononcé par un écolier, qui a fait l'éloge des Jésuites, et on y oppose un discours en sens contraire, prononcé dans le conseil-général; l'article finit par cette phrase, que *le ministère est débordé par la faction ultramontaine*; en effet, cette faction envahit tout aujourd'hui, témoin les arrêts et jugemens rendus en dernier lieu.

Le journal du 10 offre plusieurs articles dans le même but; d'abord une dénonciation d'un avocat, M. Grand, contre une dame B., qui a procuré la conversion de quelques enfans de protestans. M. Grand publie sa lettre pour prémunir les familles contre les menées *des tartufes à robes longue, courte, noire ou grise*. Après cette dénonciation, il y en a une autre contre un prêtre de Saint-Symphorien d'Ozon. Le journal est terminé par un grand éloge de l'*Histoire de la révolution*, de M. Thiessé, qui est un des rédacteurs du *Constitutionnel*.

Le 11, article de deux colonnes contre la congrégation et les Jésuites; la conclusion est qu'on ne sauroit trop se hâter de détruire les congrégations.

Le 12, nouvel article contre M. l'évêque de Nanci, que le même journal avoit précédemment dénoncé. Il invoque encore les articles 201 et 204 du Code pénal, c'est-à-dire que dans sa tolérance il appelle contre un évêque la peine du bannissement. Qu'eût-il dit, si M. l'évêque eût sollicité la même peine contre les rédacteurs du *Constitutionnel*? Il ne veut même pas qu'on en reste là; après un arrêt de cette importance, ne reste-t-il plus rien à faire?... Nous verrons ce que

deviendra cet arrêt, et nous saurons bientôt si le ministère saura faire respecter la chose jugée. Mais que veut-il que l'on fasse, puisque la cour royale elle-même a déclaré qu'il n'y avoit lieu à poursuivre, quant à présent? Quelle bonté d'ame du journaliste, qui trouve apparemment que la cour n'a pas été assez vite! En effet, dans le cours de son article, il blâme cette clause, qu'il n'y a lieu à poursuivre, quant à présent; nous n'examinons point, dit-il, si un tel principe est en harmonie avec la Charte. Bannissez donc, bannissez bien vite; voilà une nouvelle preuve du désir qu'a le rédacteur que le clergé soit aimé et honoré. Après cet article, est la lettre de M. l'abbé Rochefort, dont nous avons parlé, et qui déclare que tout est faux dans la lettre du curé d'Avrigny rapportée dans le journal; vous croyez que le journaliste est battu; point, cette lettre où on lui déclare que tout est faux dans son récit, cette lettre, dit-il avec une assurance rare, confirme le fait principal. Il finit en insinuant que M. l'abbé Rochefort a été obligé à ce désaveu par une obsession et une influence supérieure. Il est évident que le journal ne peut jamais avoir tort, et que ses dénonciations anonymes doivent l'emporter sur tous les démentis des personnages les plus connus et les plus respectables.

Le 13 septembre, le journal reproduit en entier le discours de M. Moulin, contre les Jésuites, dont il avoit quelques jours avant donné un extrait; ce discours est tiré de l'Ami de la Charte de Clermont.

Dans la feuille du 14, on revient encore sur l'auto-da-fé de Valence, sur le san-benito, sur l'arrêt de Nanci, sur les manœuvres de la congrégation; on ne peut pas dire tous les jours du nouveau. Ce qui pourroit paroître plaisant néanmoins, c'est que le journal se plaint du déchaînement qu'on se permet contre lui. Le déchaînement de ses ennemis et sa modération à lui-même, tout cela est à peu près de la même force.

Le 15, vous trouvez un long extrait d'un Mémoire imprimé, d'un sieur Pinot, contre M. l'évêque et le clergé d'Angers; ce Mémoire devoit être recueilli précieusement, car il tend à donner l'idée la plus défavorable des prêtres de l'Anjou. L'auteur se plaint de jalousies, de délations, de calomnies de la part des prêtres, de persécutions, de scandales. Voilà, dit le journal, des scandales qui parlent assez

haut; il fait remarquer *l'abus de l'influence du confessionnal*. Ainsi, on suppose prouvé tout ce que débite un homme mécontent, et qui eût dû être suspect par l'exagération même de ses plaintes. Le ton de son Mémoire annonce un amour-propre blessé qui, dans l'excès de sa colère, prodigue les mots d'*abomination*, de *perfidie* et d'*horreur*. Dans le même numéro est un nouvel article contre les Liguoristes. Le journaliste refuse d'insérer la réclamation de M. Ménard, curé de Tauxigny, contre la lettre de M. Besuard. Ainsi, on accueille les dénonciations, et on repousse les démentis, c'est ainsi que le rédacteur conçoit l'impartialité.

Le 16 septembre, le journal est riche en articles rédigés dans un même esprit. D'abord c'est une discussion sur Henri IV et sur les Jésuites; elle tend à faire croire que ce prince ne rappela les Jésuites que parce qu'il avoit peur d'être assassiné par eux. Effectivement, il est très-vraisemblable qu'un prince appelle dans son palais des gens qu'il croiroit capables de l'assassiner; il est vraisemblable qu'il leur donne sa confiance et qu'il leur prodigue des marques de bonté. Ainsi, si le rédacteur du *Constitutionnel* avoit un domestique, qu'il crût assez scélérat pour l'assassiner, il ne le renverroit pas; il le combleroit de faveurs, il l'admettroit dans son intimité. J'admire son courage; mais je doute qu'Henri IV eût été capable de tant d'imprudence. Après cette discussion triomphante, vient une dénonciation de M. Hyver contre les prêtres de Cunlhat, diocèse de Clermont. Cette dénonciation a rapport à des faits déjà anciens, puisqu'ils se sont passés le 31 mai dernier: n'importe, il faut l'accueillir, puisqu'elle attaque des ecclésiastiques. Je remarque même en passant, dans la lettre de M. Hyver, une naïveté qui prouveroit que tous les torts n'étoient pas du côté du vicaire de Cunlhat. Ce vicaire vouloit le faire mettre à genoux pendant la procession du saint Sacrement: *Je résiste*, dit M. Hyver, *et, dans la lutte, mon pied alla frapper la jambe du vicaire*. Ce petit trait n'est-il pas tourné? Ne seriez-vous pas tenté de croire, d'après ce récit, que c'est à l'insu de M. Hyver que son pied *alla frapper* la jambe du vicaire? On ne pouvoit pallier un coup de pied avec plus de dextérité. Je ne sais si l'auteur de la lettre a avoué cela devant le tribunal; mais puisqu'il a été acquitté, il pouvoit, ce semble, se contenter de ce triomphe, et se dispenser de

venir, au bout de quatre mois, donner un nouveau coup de pied à son vicaire : cela n'est pas généreux. Enfin, dans le même numéro du 16, on a encore eu le moyen de trouver place pour un article de M. B. Constant en faveur de l'*Évangile* in-32. Nous avons parlé ailleurs de cet objet.

Le dimanche 17, le journal emprunte à un journal protestant de Suisse un article contre les Liguoristes établis dans le canton de Fribourg. Il avoit paru la veille, dans un journal de Paris, une réponse à cet article du journal protestant ; mais le *Constitutionnel* regarde cette réponse comme non avenue, et raconte les faits comme s'ils n'avoient pas été déjà réfutés/et convaincus de faux. Il donne ensuite un nouveau plaidoyer pour l'éditeur de l'*Évangile* in-32. Le résultat de ce plaidoyer est qu'il est libre à chacun d'insulter la religion de l'État : c'est ainsi que l'on entend la protection que la Charte lui assure.

La feuille du 18 septembre est la première, depuis le commencement du mois, qui ne renferme pas quelque article *ex professo* contre les prêtres, les congrégations et les Jésuites ; cependant cette feuille n'est pas entièrement stérile sous ce rapport, et on a trouvé moyen, dans de petits articles, de se dédommager de n'avoir pas, ce jour-là, de grande dénonciation. Ainsi, c'est un curé de Savoie qui s'oppose à ce que ses paroissiens dansent, et le roi de Sardaigne le punit en ouvrant lui-même le bal. Puisque le *Constitutionnel* le dit, il faut que cela soit : cependant nous avons lu, dans le récit des fêtes d'Annesi, que le roi n'avoit pas assisté à la procession, à cause de la difficulté qu'il éprouve à marcher. Quand on ne peut pas suivre une procession, on peut encore moins ouvrir un bal. C'est une réflexion que je hasarde avec timidité, car je sais que les correspondans du journal ne se trompent jamais. Je remarque encore, dans le même numéro du 18 septembre, un autre petit article sur une maladie convulsive propagée à plusieurs personnes par les prédications effrayantes des missionnaires dans le diocèse de Langres ; le docteur Virey a, dit-on, éveillé à ce sujet l'attention du public et des autorités.

Le n° du 19 septembre est celui même qui nous a donné lieu d'entreprendre cette espèce de revue. C'est là que le rédacteur assure qu'il n'a jamais déclamé, qu'il n'a jamais excité à la haine et au mépris des prêtres. Tout ce qui pré-

cède prouve ce qui en est. *Oui*, dit-il, nous avons blâmé quelques mandemens d'évêques. Si le journaliste s'étoit seulement contenté de les blâmer avec quelque mesure, nous n'eussions rien dit; mais appeler le bannissement contre un évêque, est-ce simplement le blâmer? Il avoue avoir combattu la *Gazette de Lyon*, et il ajoute que c'est un libelle séditieux et vendu aux Jésuites. Prenez garde, *Constitutionnel*; non-seulement vous déclamez ici, mais vous dénoncez. Jamais la *Gazette de Lyon* n'a prêché la révolte: elle soutient les Jésuites; quelle loi le défend? On écrit tant contre eux; pourquoi seroit-il défendu d'écrire pour eux? Quoi! ceux qui invoquent la liberté de la presse en faveur des détracteurs et des ennemis de la religion, en faveur des doctrines philosophiques les plus hardies, trouvent mauvais qu'on justifie un corps religieux autorisé par les papes et par les évêques! Où est la bonne foi?

Enfin nous ne pouvons mieux terminer cette revue que par le journal même du jour où nous écrivons ceci. Le numéro du mercredi 20 septembre rapporte quatre refus de sépulture, à Sainte-Foi, diocèse d'Agen; à Vermouillé, diocèse de Chartres; à Bellac, diocèse de Limoges, et à Sainte-Mère-Eglise, diocèse de Coutance; et ce qu'il y a d'inique et d'odieux dans ces refus, c'est qu'ils sont tombés précisément sur les gens les mieux disposés. Les deux premiers malades avoient demandé un prêtre, le troisième étoit membre d'une confrérie, le quatrième avoit suivi la mission de 1821. Voilà donc ici une dénonciation contre quatre curés à la fois; c'est beaucoup dans un jour. Mais avant de dénoncer quatre pasteurs s'est-on assuré s'ils étoient réellement coupables? A-t-on été aux informations? Non, on écoute une seule des parties; on accueille les accusations les plus invraisemblables; ces récits d'ailleurs sont jetés dans le même moule. Les malades à qui on refuse les sacremens ou la sépulture se trouvent tous être de petits saints; les curés sont des gens durs et farouches, qui entrent en fureur au moindre mot, et qui sont inaccessibles aux plus simples mouvemens d'humanité? Ceux qui voudroient rendre le clergé odieux pourroient-ils s'y prendre autrement que vous? Comment voulez-vous qu'on croie à la sincérité de vos protestations, quand on voit une suite d'articles tendant au même but? Voilà vingt numéros d'un journal, et il n'y

en a pas un qui n'offre quelque attaque, quelque tirade, quelques dénonciation; et de quel ton? et de quel style? Du ton de l'exagération et de l'amertume. Il semble que ce soit un plaisir et un triomphe pour l'accusateur d'avoir à révéler de nouveaux faits et de trouver des coupables.

Du moins dans ces vingt numéros de suite; y a-t-il de temps en temps quelque trait honorable pour le clergé? Raconte-t-on quelques exemples de charité, de piété, de générosité de la part des prêtres? Parle-t-on des bonnes œuvres auxquels ils prennent part; des bienfaits qu'ils répandent, des malheureux qu'ils consolent, des pauvres qu'ils soulagent? Non; nous avons cherché dans ces vingt feuilles de semblables récits, nous n'en avons pas rencontré. Le rédacteur n'a trouvé le temps que d'accuser et de dénoncer; il ne lui est point resté de place pour louer et bénir, et il parle de tolérance et d'impartialité! et il s'étonne qu'on lui reproche de semer la haine, d'aigrir les esprits, d'allumer des passions! Il y auroit plutôt lieu de s'étonner qu'une suite d'articles rédigés évidemment dans un même but ne produisît pas cet effet.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. La fin de la semaine du Calvaire a encore été favorisée par le beau temps. Le mardi, la paroisse de Saint-Sulpice s'y est rendu; l'affluence a été très-considérable. M. l'abbé Rauzan, dans son discours, a fait l'éloge d'une paroisse non moins recommandable par la piété d'un grand nombre de ses habitans que par le zèle de son clergé. M. l'évêque de Nanci et Toul a officié pontificalement. Le mercredi, le Roi, accompagné de M^{me} la Dauphine, s'est rendu, à dix heures, au Mont-Valérien, où il a été reçu par M^{sr} l'évêque de Nanci et M. le supérieur-général des missions de France. S. M. a assisté au saint sacrifice de la messe et a suivi les stations. S. Exc. le ministre des affaires ecclésiastiques, M. le duc de Duras, M^{me} la vicomtesse d'Agoult, et plusieurs personnes d'une haute distinction, accompagnoient le Roi et M^{me} la Dauphine. A la dernière station,

en descendant du rocher où est la croix, le Roi, ayant fait un faux pas, est tombé sur le genou, et sa main gauche a aussi porté. Un mouvement d'effroi s'est manifesté parmi le grand nombre de fidèles dont le Roi étoit alors environné. Mais S. M., s'étant aussitôt relevée, s'est empressée de rassurer tout le monde : « Ce n'est rien, Messieurs; soyez tranquilles, ce n'est rien. » A l'instant une explosion universelle de cris de *vive le Roi!* a retenti sur tout le plateau. Le Roi est entré un instant dans le bâtiment des missionnaires, et a pris quelque chose. S. M. a rejoint ensuite sa voiture, à pied; elle n'a éprouvé qu'une contusion au genou et une à la main; a présidé, en rentrant à St-Cloud, le conseil des ministres, et a vaqué depuis à ses occupations ordinaires.

— M. l'archevêque de Paris est attendu ces jours-ci, à Paris. Le prélat n'a pas été accueilli avec moins distinction en Suisse qu'à Paris; il a visité entr'autres, l'abbaye d'Einsidlen ou Notre-Dame des Hermites, pèlerinage célèbre dans le canton de Schwitz. On s'y rend de toute la Suisse et des pays environnans, et l'église qui est très-belle, est visitée surtout pendant le mois de septembre. M. l'archevêque a été prié d'officier le jour de l'octave de la Nativité, qui est la fête patronale. Le monastère, qui est occupé par des Bénédictins, a un abbé régulier qui a le titre de prince.

— M. l'évêque de Grenoble, qui, dès le lendemain de son arrivée, avoit commencé le cours de ses visites par celle des pauvres de l'hôpital, a visité, le 14 septembre, la prison civile; il a parcouru avec une bonté paternelle les salles et les cours, adressant à tous des paroles de consolation. Partout les détenus lui ont donné des marques d'une profonde vénération. Le prélat a voulu même descendre dans le cachot des condamnés à mort, et faire une scène intéressante à ce lieu. Un jeune homme de vingt-six ans, qui avoit été instruit et préparé par l'aumônier de la prison, a reçu à genoux le sacrement de confirmation. C'étoit un spectacle touchant que de voir ce pauvre homme, qui avoit les fers aux pieds, aux mains et au cou, priant avec foi et s'inclinant avec respect devant le prélat. M. de Bruillard a aussi adressé des paroles d'encouragement aux dames de l'œuvre, qui ont reçu avec reconnaissance l'offrande du prélat pour les pauvres prisonniers.

— Le *Courrier du Bas-Rhin* a donné une petite notice sur l'établissement des Liguoristes dont on a fait tant de bruit, il y a quelques jours. Ces braves gens habitoient l'ancien couvent des Franciscains, de Bischeberg, qui avoit été détruit pendant la révolution, mais qu'ils avoient rebâti avec le secours de quelques personnes pieuses de Strasbourg et autres lieux. Ils étoient au nombre de 43, quelques-uns Allemands, d'autres Suisses, d'autres Français; le Père Martin Schœllhorn étoit recteur, le Père Appenzeller, ministre, et le Père Béchet, préfet. Le supérieur-général de la congrégation est le Père Nicolas Mansionne, Napolitain, qui demeure en Italie, mais le Père Passerat, supérieur de la maison des Rédemptoristes, de Vienne, fait, dit-on, les fonctions de vicaire-général de l'ordre. Ce Père, qui est Français d'origine, a formé un établissement d'abord chez les Grisons, ensuite dans le Valais, enfin dans le canton de de Fribourg où les Liguoristes ont acheté la maison de la Val-Sainte, précédemment occupée par les Trappistes. La congrégation a été autorisée dans le canton par le conseil d'Etat, le 16 janvier 1818; elle l'a été aussi par l'évêque résidant à Fribourg; elle y rend d'importans services, soit pour l'exercice du ministère, soit pour l'éducation de la jeunesse, et y jouit de l'estime et de la confiance générale. C'est de là, à ce qu'il paroît, que quelques membres sont venus former l'établissement de Bischeberg. Quelques Alsaciens étoient entrés au noviciat; cette communauté, modeste et inoffensive, faisoit l'édification de tout le canton; elle ne se faisoit remarquer que par sa simplicité et sa pauvreté, ne portoit d'ombrage à personne, et travailloit seulement à l'instruction des peuples par des catéchismes, des prédications et des missions. Le *Courrier du Bas-Rhin* applaudit fort à l'expulsion de ces missionnaires; on ne sauroit trop, dit-il, effectivement, ils y causoient bien du trouble et du scandale. Le journaliste suppose que ces Rédemptoristes vouloient s'étendre; il prétend qu'ils avoient fait commencer des constructions sur la montagne des Trois-Epis, près Colmar, qu'ils voulurent aussi s'emparer de l'ancien couvent de Haguenu, et que c'est ce qui donna lieu au jugement du tribunal de Strasbourg, du 30 mai dernier. Je crois que le *Courrier* a mêlé des choses tout-à-fait étrangères. Les Ré-

demptoristes ne songeoient point à envahir le couvent de Haguenau, et ne sont point responsables des démarches de quelques fidèles estimables, mais ardens dans leur zèle, qui vouloient rendre une église au culte avant d'avoir traité avec tous les acquéreurs. Quoi qu'il en soit, voilà la maison de Bischberg dissoute; c'est un grand sujet de tranquillité pour ceux qui redoutent les congrégations. On a paru fort alarmé de quelques étrangers qui se trouvoient dans cette communauté; mais ne sait-on pas que toutes les fabriques et les manufactures d'Alsace sont pleines d'étrangers, de Badois, de Hessois, de Wurtembourgeois? Les sectaires de toute sorte et de tout pays affluent dans les filatures et dans les ateliers de la province, et y apportent l'esprit d'indépendance et d'erreur. On se garde bien néanmoins de les inquiéter; ce seroit aller contre les intérêts du commerce et contre le droit des gens; mais que quelques prêtres étrangers se montrent dans un coin de la province, oh! c'est un désordre qu'il faut se hâter de réprimer. Ce sont des hommes dangereux, ce sont des émissaires d'une puissance étrangère; que sait-on? peut-être vouloient-ils remettre l'Alsace sous la domination de l'Autriche. Il est triste de penser que de telles absurdités aient trouvé créance dans quelques esprits, et aient provoqué une mesure dont l'extrême sévérité étonne bien davantage, quand on la compare avec la tolérance illimitée dont on use envers les étrangers qui affluent de toutes parts en Alsace.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le Roi, M. le Dauphin et M^{me} la Dauphine étant allés à Rambouillet, S. M. et LL. AA. RR. y ont été accueillis par les plus vives acclamations. M^{me} la Dauphine a daigné visiter l'hospice et la maison des Frères de l'école chrétienne, et S. M. a fait mettre à la disposition de M. le sous-préfet une somme de 3000 fr., destinés aux établissemens de bienfaisance de Rambouillet, et aux pauvres de l'arrondissement.

— S. A. R. MADAME, duchesse de Berri, est arrivée mardi soir aux Tuileries. Le lendemain elle est allée rejoindre son auguste famille à Saint-Cloud.

— M. le Dauphin est parti avant-hier jeudi pour le camp de Lunéville.

— LL. AA. RR. M^r le duc et M^{me} la duchessè d'Orléans ont fait parvenir à M. le sous-préfet de Riom, pour les victimes de l'inondation, la somme de 1000 fr. ; M^{lle} d'Orléans a également envoyé 1000 fr. et les jeunes princesses 50 fr.

— LL. Exc. les ministres de l'intérieur et de la guerre sont arrivés à Paris, ils ont assisté avant-hier au conseil.

— Le bouclier en mosaïque envoyé par le saint Père au roi de France fait trop d'honneur aux artistes qui l'ont exécuté pour ne pas les nommer. Le dessin est de M. Michel Keck, peintre romain, originaire du Tyrol, et inspecteur pour le travail des mosaïques à Rome ; il a pris le sujet dans les vers d'Homère. Le dessin a été exécuté ensuite en mosaïque par sept artistes renommés, Cocchi, Castellini, Pennacchini, Volponi, de Vecchi, de Angelis, Ghibel, de Maffias, et Angelelli. Leur travail n'est pas moins remarquable par l'élégance et le goût que par le coloris et la solidité. Le tout a été dirigé par le chevalier Camuccini, directeur de l'étude des mosaïques et correspondant de l'Institut de France.

— La statue de la sainte Vierge, offerte à la cathédrale de Paris par S. M. Charles X, sera visible, pendant quelques jours, chez M. Odiot fils, joaillier, rue l'Evêque-Saint-Honoré, n^o 1.

— Mercredi, après les stations au Calvaire, l'épouse de M. Raymond s'est jetée aux pieds du Roi pour implorer la grâce de son mari. S. M. a paru accueillir la pétitionnaire avec bonté.

— Plusieurs maréchaux-de-camp viennent d'être admis à la retraite. L'on cite, parmi eux, MM. les barons Menne, Fabre, Delaage de Saint-Cyr.

— La salle des séances de la chambre des députés menace ruine ; elle est dans un tel état de délabrement, que l'on ne sait pas si la session prochaine pourra avoir lieu dans ce local. Un rapport a été adressé à ce sujet à M. le président du conseil des ministres. Si les travaux à faire exigeoient trop de temps, la session se tiendrait au Louvre.

— La police a encore arrêté, mercredi dernier, dix-sept individus qui paroissent faire partie d'une bande nombreuse de malfaiteurs.

— La plaine d'Issi vient d'être louée pour servir d'emplacement aux manœuvres que la garde royale fera, à compter du 20 septembre jusqu'au 1^{er} novembre, trois fois par semaine. On assure que le Roi et M. le Dauphin assisteront à plusieurs de ces manœuvres. Les régimens de ligne y seront appelés ces jours-là.

— Par ordonnance du Roi, M. Tentony a été nommé agent-de-change près la bourse de Paris, en remplacement de M. Vatry, démissionnaire.

— Les sieurs Ouvrard, Moléon et autres, renvoyés devant la police correctionnelle, sont cités pour comparoître le 9 novembre prochain devant la 6^e chambre.

— M. Blanchet, avocat à la cour royale de Paris, s'étoit rendu à Haïti pour en rédiger la législation. Après avoir exécuté ce travail par les brdtes du président Boyer, il vient de rentrer en France. Nous admirons la bonté d'ame de ces insulaires, qui s'en rapportent à un avocat seul pour avoir un code.

— La gazette de Madrid annonce d'une manière officielle la désertion de deux escadrons du 4^e régiment de cavalerie de ligne, qui se trouvoit en garnison à Olivenza. Ils ont pris la direction de Yelves, en Portugal. Des lettres particulières venues d'Espagne, font mention de quelques autres désertions.

— S. Exc. le ministre de la marine a fait connoître, au commissaire-général de la marine au Havre, que le Roi permettra désormais aux navires de la république du Mexique d'entrer dans les ports de France sous leur pavillon, et de l'y garder tout le temps qu'ils y séjourneront. Pour le permettre aux divers États de l'Amérique méridionale, on attend d'apprendre que les agents supérieurs envoyés dans ces pays soient entrés en fonctions.

— On a annoncé la mort de Vacca-Berlinghieri, professeur de chirurgie et de médecine à l'université de Pise (Toscane). La ville de Pise, où la réputation du chevalier Vacca attiroit chaque année un nombreux concours d'étrangers qui venoient se confier à ses soins, fait en particulier une perte. Ce professeur avoit fait ses premières études à l'université de Paris.

— Un journal anglais fait connoître les dépenses immenses et les efforts gigantesques que les Anglais ne cessent de faire pour agrandir la sphère de leur infatigable prosélytisme. Le nombre d'exemplaires d'écrits religieux répandus par les sociétés de Londres, durant l'année dernière, a été de dix millions cinq cent mille; les publications en toutes langues, depuis l'établissement de la société centrale, sont évaluées à plus de cent millions; depuis 1808, les brochures ont été publiées en quarante-deux langues différentes; et les produits, tant en Amérique qu'en Angleterre, se sont montés à 1 million 600,000 dollars. Que l'on erie actuellement contre le prosélytisme catholique, et contre l'association pour la propagation de la foi!

— Edouard Jarvis, dont nous avons parlé dans notre dernier numéro, et qui est appelé devant les tribunaux pour avoir épousé cinq femmes, appartient à la secte des *methodistes*.

— Un journal donne une notice sur la composition du parlement d'Angleterre. On y remarque que la chambre des pairs est composée de 385 membres, et celle des communes de 658. La malheureuse Irlande fournit 32 pairs, dont 4 évêques, et 100 membres de la chambre des communes. Le nombre de pairs-évêques d'Angleterre est de vingt-six.

— Un journal de Dublin annonce que des milliers d'individus se sont adressés au gouvernement pour lui demander les moyens d'émigrer.

— Les détails du couronnement de l'empereur Nicolas sont parvenus à Paris. Cette cérémonie s'est faite le 3 septembre, avec une pompe vraiment impériale, et a même surpassé en magnificence celle qui eut lieu à l'époque du couronnement d'Alexandre. L'empereur Nicolas a été reçu à l'entrée de l'église cathédrale par le métropolitain de Novogorod, portant la croix; celui de Kieff lui a présenté l'eau bénite, et l'archevêque de Moscou lui a adressé un discours. Le grand-duc Constantin a rempli, pendant toute la cérémo-

nie, auprès de son frère, les fonctions d'aide-de-camp général, dont il portoit l'uniforme. Après le couronnement, l'empereur est rentré au palais, suivi d'un brillant cortège, et portant la couronne sur la tête et le sceptre en main. Le soir, il y a eu illumination générale qui s'est répétée trois fois. Le coup d'œil en étoit magnifique, et celui des tours du Kremlin étoit ce que l'on peut voir de plus beau en ce genre. Beaucoup de grâces ont été accordées, ainsi que beaucoup de décorations. M. le comte de la Ferronnays, ambassadeur de France, a reçu la plaque de Saint-André, qui est le premier ordre de Russie. M. le duc de Raguse a également reçu une marque éclatante de la bienveillance de l'empereur.

— On annonce que l'empereur Nicolas se fera couronner, à Varsovie, à la fin de septembre. Les Polonais se préparent à rivaliser de luxe, à cette occasion, avec les sujets russes.

Affaire de l'Évangile in-32.

Le tribunal de police correctionnelle a rendu le 20, dans cette affaire, un jugement ainsi conçu :

« Attendu que la brochure in-32 ayant pour titre : *Évangile, partie morale et historique*, n'est qu'une mutilation de l'Évangile; que l'auteur de cette brochure a supprimé tout ce qui est relatif aux faits miraculeux; qu'en mutilant ainsi le livre divin, base de la religion de l'État, et en supprimant dans l'ouvrage dont il sagit tous les miracles qui ont signalé la naissance, la vie, la mort et la résurrection de Jésus-Christ, a eu pour but de tromper les lecteurs peu instruits auxquels, d'après son titre cette brochure est destinée; en leur présentant Jésus-Christ comme un homme et non comme un Dieu;

» Que cette contravention est l'outrage le plus grave que l'on puisse faire à la morale religieuse et à la religion de l'État, puisqu'elle est évidemment faite dans l'intention de nier la divinité de l'auteur de cette religion, par conséquent la vérité de la religion elle-même, et d'attaquer la morale religieuse dans sa base, en présentant son auteur comme un simple philosophe;

» Attendu que ce n'est pas pour un fait négatif, contre lequel les lois pénales sont impuissantes, que l'ouvrage incriminé est poursuivi; mais pour un fait positif, puisque l'auteur a présenté comme étant l'Évangile complet un livre qui ne l'est pas, et qu'en outre la suppression des faits miraculeux, que l'auteur a jugé convenable de faire, a eu pour effet de défigurer entièrement plusieurs des faits qu'il a conservés, tel, par exemple, que celui de la naissance de Jésus-Christ, qu'il présente, en supprimant le mystère de l'incarnation, comme étant né de Joseph et de Marie;

» En ce qui concerne Touquet; attendu qu'il déclare être l'éditeur de l'ouvrage incriminé; qu'en vain il prétend avoir eu l'intention de publier une seconde partie pour compléter l'Évangile, dans laquelle seconde partie il auroit rapporté tous les faits miraculeux; que ce n'est qu'une allégation; mais que, lors même que cela seroit prou-

vé, comme cette seconde partie devoit paroître séparément de la première, Touquet n'en auroit pas moins outragé la morale religieuse et la religion de l'Etat par la publication de cette première partie;

» Qu'en conséquence, il s'est rendu coupable du délit d'outrages à la morale religieuse et à la religion de l'Etat, prévu par les articles 1 et 8 de la loi du 17 mai 1819 et 1^{er} de celle du 25 mars 1822;

» Condamne Touquet en neuf mois d'emprisonnement et 100 fr. d'amende;

» Déclare bonne et valable la saisie de l'ouvrage; ordonne que les exemplaires saisis et ceux qui pourront l'être en exécution du jugement seront détruits.

» En ce qui concerne Marchand-Dubreuil, imprimeur, Mongié, Lefebvre, Therry et la dame Lainé, libraires; attendu qu'il n'est pas suffisamment prouvé qu'ils aient agi sciemment, soit en imprimant, soit en vendant le susdit ouvrage, le tribunal les renvoie de la plainte.

OEuvres complètes de Bourdaloue, en 16 volumes in-8° (1).

Cette édition, commencée déjà depuis quelque temps, vient d'être terminée. Elle fait le pendant de la belle édition de Massillon, qui avoit paru précédemment par les soins du même libraire. L'une et l'autre sont dans le même format, et exécutées d'une manière très-satisfaisante. Le premier volume est orné d'un bon portrait de l'illustre orateur; on y a joint la préface du Père Bretonneau pour la première édition, la vie de Bourdaloue par M^{me} de Pringy, la circulaire du Père Martineau sur sa mort, et une autre lettre du président de Lamoignon. L'éditeur a mieux aimé insérer ces diverses pièces que de les fondre dans un seul récit. Il y a joint quelques lettres de Bourdaloue, entr'autres, celle écrite à M^{me} de Maintenon pour sa direction, et les jugemens de quelques auteurs sur les sermons de ce Jésuite. Toutes ces pièces font que le volume est un peu fort, quoique l'éditeur n'y ait ajouté ni avant-propos, ni rien qui y ressemble pour expliquer le plan de cette édition. Il a joint à la collection des sermons le recueil des pensées de Bourdaloue, publié après les sermons par le Père Bretonneau; on a cru que ce recueil complétoit l'édition.

Nous espérons pouvoir revenir sur une entreprise qui mérite d'être encouragée. Le format, le papier, le caractère, le soin apporté à l'impression, tout cela est digne de la réputation du célèbre et vertueux prédicateur qui charma la cour de Louis XIV à une époque si brillante, et qui sera toujours lu avec intérêt tant qu'on recherchera ce qui est grave, sage, solide et raisonné.

(1) Prix de chaque volume, 6 fr. 50 cent. A Paris, chez Méquignon-Havard; et à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clerc et compagnie, au bureau de ce journal.

Du mal à l'occasion du jubilé, par M. Vrindts (1)

L'auteur s'est proposé de justifier la Providence qui permet le mal en ce monde, mais il embrasse beaucoup de choses dans son plan dont nous allons tâcher de donner un aperçu. Il commence par combattre l'indifférence en matière de religion, et présente au lecteur l'image effrayante de l'éternité, et l'alternative terrible d'un bonheur ou d'un malheur éternel; dès cette vie même, dit-il, l'homme est éternel en toutes ses œuvres. Se rapprochant peu à peu de son sujet principal, il prouve qu'il y a une différence essentielle entre le bien et le mal, que Dieu n'est pas la cause du mal moral, et que la créature raisonnable seule est la cause du mal. Partant de ce principe posé par saint Augustin, que tout mal est péché ou châtement du péché, il considère les biens dont le péché nous prive, les maux où il nous jette, et l'injure qu'il fait à Dieu; d'où l'auteur tire cette conclusion, que l'éternité des peines n'a rien qui révolte la raison. Rien ne prouve même mieux, selon lui, la grandeur de Dieu, que les maux de ce monde, et, loin d'obscurcir la perfection souveraine de Dieu, ils lui donnent plus d'éclat. Tel est l'objet des onze premiers chapitres de l'ouvrage.

Les chapitres suivans sont employés à réfuter les objections tirées du mal qui règne dans ce monde. Ces objections sont pour la plupart puisées dans Bayle, et se retrouvent dans beaucoup d'auteurs modernes; ce sont celles que l'on fait communément contre la prescience divine, sur le grand nombre d'hommes qui

(1) In-8°, prix, 6 fr. et 8 fr. 25 cent. franc de port. A Paris, chez Méquignon-Havard, rue des Saints-Pères.

manquent de moyens de salut, sur le penchant au mal qui se trouve en nous. L'auteur se flatte d'avoir présenté ces objections de la manière la plus propre à leur donner de la force, mais il se flatte aussi de les avoir victorieusement renversées. Il discute surtout cette objection, que Dieu non-seulement tolère les maux, mais les produit lui-même par son opération divine; et il distingue les différentes manières d'expliquer l'action de Dieu sur les créatures.

Enfin, dans les derniers chapitres qui forment comme la troisième partie de l'ouvrage, M. Vrindts développe les moyens qu'a l'homme de s'affranchir de ses maux. Le premier moyen, c'est de renoncer à une funeste indifférence et d'étudier soigneusement la religion; le deuxième, c'est une éducation religieuse; le troisième, c'est la soumission à l'autorité spirituelle; le quatrième, c'est le commerce avec Dieu, surtout par le sacrifice et la prière.

Cette analyse rapide n'indique certainement pas tout ce qui entre dans cet ouvrage, et il convient de considérer en particulier quelques chapitres qui nous feront mieux juger de l'esprit et du but de l'auteur. Nous remarquerons d'abord qu'après avoir parlé du jubilé dans le titre, il n'en est pas question dans tout le livre; on en dit un mot dans l'avant-propos, mais après cela le reste de l'ouvrage n'en fait pas la moindre mention, de sorte que l'ouvrage n'a aucun rapport avec une partie du titre. Il y a plus, le titre *du mal* ne convient pas à une grande partie du livre, et les premiers comme les derniers chapitres sont étrangers à cette matière. Les premiers chapitres paroissent être au fond des sermons que l'auteur avoit dans son portefeuille, et qu'il a rattachés à son plan, comme il a pu; il en est de même du dernier chapitre où l'auteur parle de la prière, on y retrouve le ton et la forme d'un ou de plusieurs sermons qui peut-être étoient anciennement composés. Nous avons d'autant plus de raisons de

croire que l'auteur a employé là ses anciens manuscrits, qu'il dit lui-même dans son avant-propos n'avoir mis guère plus de trois mois à composer cet écrit. Or, rédiger en trois mois un volume de 640 pages, d'un caractère très-fin, ce seroit un tour de force très-extraordinaire, surtout pour un étranger qui avoue avoir appris le français assez tard. Il ne faut donc s'attendre ici, ni à une méthode rigoureuse, ni à un ensemble parfait, ni à une liaison suivie, ni à un style attachant, ni même à une clarté entière. L'auteur, qui affectionne la métaphysique, ne sait pas toujours se faire comprendre, et dit quelquefois ce que probablement il n'auroit pas voulu dire.

Il nous a été impossible, nous l'avouons, de nous rendre raison de quelques passages. Que signifie, par exemple, ce qu'on lit à la fin du deuxième chapitre, page 22 : *C'est à travers la Divinité trois fois sainte que votre regard recueille les rayons de lumière que vous renvoie ma pensée figurée ici sensiblement. C'est à travers Dieu que vous voyez ce livre. L'adorable Trinité existe entre votre visage et le volume que vous tenez à la main?* Faut-il prendre ces paroles au propre ou au figuré? L'auteur adopte-t-il le système de Malebranche? Qu'a-t-il voulu dire? et si on peut pénétrer sa pensée, quel rapport cela a-t-il avec le *mal* ou avec le *jubilé*? Le chapitre VI presque tout entier est plein d'une métaphysique obscure qu'on a de la peine à suivre. Le chapitre XI est aussi dans ce genre; c'est là qu'on trouve cette phrase : *Les actes ad extrâ, quoique intrinsèques à la substance divine, sont bien dans toute la simplicité de cette substance indivisible mais ils ne sont pas dans toutes les perfections de cette substance, et encore moins dans ces perfections déployées selon toute l'énergie infinie de cette substance.* Il faudroit un long commentaire pour nous faire saisir le sens et l'utilité d'une telle proposition; et quand on pense qu'il y a plusieurs pages de suite dans ce goût,

on se demande quel profit le lecteur peut tirer d'un livre écrit de la sorte.

Dans le chapitre XIX, l'auteur n'est plus métaphysicien, il est prophète. Il imite les malédictions des auteurs inspirés contre les nations infidèles de leur temps. Il s'adresse tour à tour à la France, à la Belgique, sa patrie, à l'Angleterre, à l'Espagne; il leur fait les reproches les plus vifs, et leur annonce les plus grands malheurs. M. Vrindts paroit avoir cherché à renforcer ici son style; ses plaintes ont quelque chose de déclamatoire, et ses expressions sont presque toujours amères et outrées; on pourra en juger par un seul échantillon. L'auteur apostrophe ainsi l'Espagne : *Peuple criminel cependant par tes mœurs dépravées qui démentent ta foi, as-tu déjà secoué ta charge de courroux céleste? Ne renfermes-tu pas dans ton sein, dans ces légions libératrices dont la plupart des cohortes domptèrent, malgré elles, ta révolution libérale, le fardeau de colère qui te doit accabler encore? Congédie ces dangereux, ces irréligieux compagnons d'armes. Le maillet maçonnique d'une main, et de l'autre la charte d'apostasie, ils te forceront à subir le joug de leur domination perfide. Rejette ces offres, repousse ces offrans.* On ne peut lire sans étonnement de telles phrases; voilà donc les conseils que M. Vrindts donne à nos voisins, c'est de se débarrasser de nous. On voit bien que M. Vrindts n'est pas Français; mais il n'en est pas moins incroyable qu'il fasse imprimer de ces choses-là en France.

Dans le chapitre XX, il engage tous les gens religieux, et surtout les ecclésiastiques, à se retirer de l'instruction publique. *Plus vous faites de bien, dit-il, plus vos efforts sont fuhestes dans leurs suites.* Ainsi, les gens de bien devroient laisser la place aux ennemis de la monarchie et de la religion; ce seroit sans doute un puissant moyen pour déjouer les projets de ces derniers.

Le chapitre XXI donneroit lieu à plusieurs observations ; c'est un cours de théologie en quatre leçons, que l'auteur adresse aux diplomates et aux gens de loi. Ce cours de théologie n'a aucun rapport avec le *mal* ni avec le *jubilé* ; c'est tout simplement un traité contre les quatre articles. M. Vrindts relève l'autorité du souverain pontife, mais il pouvoit se dispenser d'insulter à une grande église, et surtout d'affoiblir l'autorité de l'Eglise dispersée : Que dis-je, *affoiblir*, il nie même cette autorité. *L'Eglise dispersée*, dit-il, *ne juge point, elle n'examine, ni ne discute*. Il me semble que, par cette décision tranchante, l'auteur se met en opposition avec l'enseignement commun des théologiens.

Je regrette de le dire, mais M. Vrindts est outré dans ses jugemens comme dans ses expressions. Il est fâcheux qu'il ait trop écouté de séduisans conseils. De pareils livres ne peuvent faire grand bien ; non qu'il n'y ait dans celui-ci de bonnes choses : l'auteur a du zèle, il prêche de grandes vérités, il signale d'affligeans désordres, il fait sentir l'absurdité de cette indifférence où tant de gens languissent sur l'article de la religion ; mais il est plein d'âcreté et d'amertume dans quelques morceaux, et ailleurs, il se perd dans le labyrinthe d'une métaphysique inintelligible. Son abondance stérile et ses divagations continuelles fatiguent, et ne sont tempérées par aucun correctif. Je voudrois moi-même pouvoir ajouter quelque correctif à ce jugement sévère. Je crains d'affliger un homme vertueux, estimable par ses principes, recommandable par ses intentions, et qui croira peut-être que j'ai cédé à des préventions défavorables. Personne, pourtant, je dois le dire, n'a cherché à me prévenir, ni contre l'auteur, ni contre le livre, et le présent article n'est que le résultat d'un examen attentif, impartial et désintéressé. Je me suis même mis en garde contre une première impression, et j'ai à plusieurs reprises ouvert et laissé le volume pour le juger avec plus de maturité.

M. Vrindts assure que ses raisonnemens ont reçu plus d'une fois les hommages de l'assentiment d'un grand nombre d'intelligences; si ces intelligences l'avoient lu et compris, je les en félicite, mais je prétends qu'il y a peu de gens en état de soutenir jusqu'au bout la lecture d'un tel ouvrage. En tout cas, je prie ses approbateurs, s'ils l'ont lu, ce dont je doute fort, de vouloir bien m'expliquer les deux ou trois passages que j'ai cités; s'ils y trouvent un sens raisonnable, c'est moi qui ai tort, sinon je demande la permission de m'en tenir à mon jugement qui est que le livre n'est pas bien fait; que les sermons que l'auteur y a rattachés ne vont point au titre, que la métaphysique en est confuse et embrouillée, qu'il y a des chapitres remplis de déclamations et d'exagérations; enfin que l'auteur semble avoir pris à tâche de rebuter ses lecteurs par l'absence totale de tout ce qui peut intéresser et plaire même dans les matières les plus graves. Mais s'il n'est pas destiné à réformer les hommes par ses écrits, les services qu'il rend à l'Eglise dans une autre carrière, le zèle qu'il y montre, et les succès qu'il y obtient, seront sans doute pour lui un ample dédommagement.

NOUVELLES ECCLESIASTIQUES.

PARIS. M. l'archevêque est arrivé le 25 dans la capitale, après avoir parcouru une grande partie de la Suisse. Le prélat est allé jusqu'à Saint-Gall. On dit que sa santé s'est fortifiée dans ce voyage, mais un nouveau malheur arrivé dans sa famille l'a profondément affecté. On sait que l'année dernière, le prélat, en arrivant d'Italie, perdit une tanté vertueuse qui lui avoit servi de mère, M^{me} Hocquart. Cette année, en rentrant en France, il a appris la mort d'un frère, M. le comte de Quelen, enlevé presque subitement, dans une terre où il se trouvoit. M. de Quelen étoit âgé d'environ

50 ans, et étoit colonel de la 7^e légion de la garde nationale de Paris. Quoiqu'il n'ait été malade que quelques heures, il a vu tout de suite le danger de son état ; et a demandé les secours de l'Eglise, qu'il a reçus avec de vifs sentimens de foi et de résignation.

— Le 23 septembre, samedi des Quatre-Temps, il y a eu une ordination dans la chapelle des Sœurs de la charité, rue du Bac. M. Dubourg, évêque démissionnaire de la Louisiane, nommé à l'évêché de Montauban, a fait la cérémonie. Les ordinands étoient au nombre de 23, savoir, 12 prêtres, 4 diacres, 5 sous-diacres, et 2 mineurs. Environ la moitié étoient Irlandais, les autres étoient du séminaire de MM. de Saint-Lazare. Il n'y en avoit point qui fussent spécialement pour le diocèse de Paris.

— Depuis que nous avons parlé de l'affaire suscitée à M. l'évêque de Nanci, à l'occasion de son Mandement pour le jubilé, le *Spectateur des tribunaux* a donné les détails de ce qui s'est passé alors à la cour royale de Nanci ; nous allons suppléer, par son récit, au peu que nous avons dit n^o 1257. La cour, comme on l'a vu, s'étoit ajournée au 19 août pour entendre les développemens de la dénonciation de M. le conseiller Boyard, qui s'étoit chargé de porter les premiers coups. Un des présidens appuya la dénonciation, et la cour étant allée aux voix, prit, à la majorité de 15 voix contre 9, une délibération portant en substance, 1^o que la cour étoit compétente, ce que plusieurs membres avoient contesté ; 2^o que les passages dénoncés du Mandement constituent le crime et délit prévus par les articles 201 et 204 du Code pénal ; 3^o que le Mandement suffit seul pour prouver la culpabilité de M. l'évêque. Mais prenant en considération les hautes fonctions de M. l'évêque, considérant, d'un autre côté, qu'il n'y a pas d'urgence à poursuivre la répression des délit et crime sus-énoncés, la cour déclare que, quant à présent, il n'y a lieu à poursuivre. Le *Spectateur des tribunaux* ajoute que le président qui a appuyé la dénonciation a parlé fortement contre la congrégation, comme faisant perdre aux magistrats leur indépendance ; la plus grande partie des membres ont déclaré qu'ils n'appartenoient point à la congrégation ; quatre ont gardé le silence, mais n'en ont pas moins pris part à la délibération. Tel est le récit du *Spectateur des tribunaux* ; nous raisonnons dans

cette hypothèse. Il est fâcheux qu'on n'ait pas pris la peine d'indiquer les passages qui avoient fait l'objet de la dénonciation. Nous avons lu le Mandement, et nous avons cherché quels pouvoient être les motifs de plainte que l'on y avoit trouvé. Seroit-ce ce que le prélat dit des sociétés secrètes ou de la licence de la presse, des Jésuites ou des missionnaires? (Voyez le n° 1244.) Qu'y a-t-il dans tout cela qui pût donner lieu à l'animadversion des magistrats? Un seul passage seroit peut-être allégué, c'est celui que nous avons déjà cité : *Pourrions-nous ne pas répéter le cri d'alarme, surtout depuis les nouveaux scandales et les honteux triomphes que, dans un procès d'une célébrité si désolante, les zéloteurs de cette secte impie viennent d'étaler aux yeux de la France et du monde entier?* Eh bien! qu'y a-t-il donc là de si répréhensible? N'est-il pas vrai que le procès du *Constitutionnel* et du *Courrier* a donné lieu à de scandaleuses plaidoires et à de honteux triomphes de la part des journalistes? Quels longs cris de joie ils ont poussés, et combien, depuis ce temps, ils ont redoublé d'audace et de malice! N'étoit-il pas permis à un évêque de déplorer ce funeste résultat? M. de Janson ne parle que de la manière la plus générale; il ne spécifie rien, ni sur l'arrêt, ni sur le considérant, ni sur la cour. Le mot de *procès* n'incolpe point les magistrats, et peut s'appliquer à tout l'ensemble de l'affaire, aux plaidoires des avocats, et à tout ce qui a été dit et écrit dans cette circonstance; et il y auroit là *délit et crime!* et il y auroit matière à bannissement! Un évêque est-il obligé de respecter, non-seulement les arrêts des cours, mais encore les discours des avocats et les déclamations des journalistes? D'ailleurs, M. l'évêque a-t-il été entendu? Rien ne l'indique dans le récit du *Spectateur*. Cependant, si on déféroit un écrit à la cour royale de Nanci, condamneroit-elle l'auteur sans entendre sa défense? Ne voyons-nous pas tous les jours les livres les plus dangereux, quand ils sont déferés à la justice, donner lieu à des plaidoires où les avocats ont libre carrière? et le Mandement d'un évêque souffriroit quelque exception! M. de Janson ne pouvoit-il pas fournir des explications qui eussent éclairé les magistrats? Ces questions se présentent en foule à notre esprit, et nous font douter si le *Spectateur* a été bien informé. Quant à l'arrêt, si nous nous en rapportons aux bruits qui en ont couru,

quelques-uns en ont été étonnés, d'autres affligés. Les bons fidèles s'inquiétoient de cet éclat; pleins de respect pour un évêque dont le zèle et le dévouement excitent leur admiration, ils voyoient avec douleur une division qui ne pouvoit que servir les vues des partis. Qui ne se rappelle les tristes effets des querelles entre les parlemens et le clergé? Vouloit-on rentrer dans cette lutte, et préparer de nouveaux sujets de joie à l'incrédulité?

— Un missionnaire, bien connu par ses travaux, vient d'être enlevé subitement le jour même de la fête de la nativité de la sainte Vierge; c'est M. Jean-Etienne Chanon, de la maison de Laval. Il avoit déjà eu une attaque ce carême, pendant la mission de Niort: on le tira de la chaire à demi-mort; mais les soins qu'on lui donna à temps le rétablirent un peu. Malheureusement d'autres infirmités et l'ardeur qu'il avoit pour le travail aggravèrent son état. Les médecins l'avoient envoyé aux eaux de Bagnols; c'étoit le moment où l'on y faisoit les exercices du jubilé: le missionnaire ne put se résoudre à rester oisif, et au lieu de prendre les eaux il prêcha et confessa, comme s'il eût été en parfaite santé. Il est probable qu'il a avancé sa fin par trop d'ardeur. Le 8 septembre dernier, présidant une congrégation à Laval, il avoit à peine commencé l'instruction qu'il se sentit frappé et tomba en chaire. On ne put que le transporter dans sa chambre, où il mourut quatre heures après, à une heure après midi. Son état ne permit de lui administrer que l'extrême-onction. Il a reçu ce coup avec calme, sans laisser apercevoir la moindre marque de foiblesse. Il a été enseveli dans la chapelle de la maison, et le clergé de la ville et des environs lui a payé le tribut de l'intérêt et de la reconnaissance. M. Chanon s'étoit beaucoup occupé de la fondation d'une maison de filles repenties; il travailloit dans les missions depuis 1815, et les villes où il a prêché rendront témoignage à son zèle et à sa charité. Il a pris part aussi à des retraites pastorales. On espère que les ecclésiastiques et les fidèles auxquels il a été utile ne l'oublieront pas dans leurs prières.

— Il y a un an qu'une luthérienne, née en Hollande, vint s'établir à Narbonne. M. l'abbé Rouayrous, vicaire de la paroisse, la vit et gagna sa confiance. Il lui parla de la religion, lui en exposa les vérités, et lui expliqua, entre

autres, les points contestés par les protestans. La grâce pénétra si bien dans le cœur de l'étrangère, qu'elle demanda de son propre mouvement à faire abjuration. Quelques formalités à remplir ne permirent point de la satisfaire aussitôt qu'elle l'auroit voulu. Ce retard ne fit qu'enflammer ses desirs, et la vivacité de sa foi appeloit par ses larmes le moment où elle pourroit renoncer solennellement à l'erreur. Ce jour fut enfin fixé au dimanche 10 septembre. Le lieutenant de Roi et sa femme ont bien voulu être ses parrain et marraine, et se sont rendus avec elle à la porte de l'église; où M. Angles, curé de la paroisse, alla processionnellement avec le clergé. Il baptisa d'abord la néophyte sous condition, et lui adressa un discours sur l'objet et l'esprit de la cérémonie. La protestante ne pouvoit retenir ses larmes, et se trouvoit trop émue pour faire elle-même sa profession de foi. M. l'abbé Rouayrous la prononça pour elle, en l'invitant à s'unir à cet acte important. La messe fut ensuite célébrée; la néophyte l'entendit avec le plus grand recueillement, et eut le bonheur de faire sa première communion, après avoir prononcé, du ton le plus ferme, un acte de foi en la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie. Toute cette cérémonie a paru fort touchante.

— Le petit séminaire de Dôle reprend son importance et sa célébrité sous les maîtres qui dirigeoient autrefois le même établissement. On sait que le collège de l'Arc étoit un des plus anciens de la société. Il eut, il y a 60 ans, le sort de tous les autres, et fut alors confié à des ecclésiastiques qui le dirigèrent jusqu'à l'époque de la révolution; la plupart se montrèrent favorables au nouvel ordre de choses, et l'abbé Moyse, un d'eux, fut évêque constitutionnel du Jura. Lors du concordat, la ville de Dôle cherchant à remonter son collège, le remit entre les mains de quelques prêtres estimables, dont l'un est aujourd'hui grand-vicaire de Besançon. Le pensionnat mérita toute la confiance des bons pères de famille, mais il ne fut jamais très-nombreux. Le collège déclina même peu à peu par l'éloignement de plusieurs des maîtres qui furent appelés à d'autres fonctions ecclésiastiques, et par l'introduction de quelques laïcs. Dans cet état de choses, on songea à rappeler ceux qui avoient fait autrefois la réputation du collège. M. de Chamon, nommé à l'é-

vêché de Saint-Claude, favorisa ce projet, en demandant le collège pour y établir un petit séminaire. La ville de Dôle envoya un député à Paris pour suivre cette affaire. Enfin, en novembre 1823, les maîtres si désirés arrivèrent à Dôle; ils s'aperçurent bientôt que les bâtimens de l'ancien collège seroient insuffisans pour le nombre d'élèves qu'on leur proposoit, et firent l'acquisition d'une vaste maison contiguë, et d'un vaste terrain planté d'arbres. D'un côté de la rue est une belle église, et la maison occupée par les Pères, avec les réfectoires des élèves; de l'autre côté sont les classes, les dortoirs, l'infirmerie et le parc. Les deux bâtimens communiquent ensemble par un *arc* ou galérié qui traverse la rue, et qui a donné son nom au collège. Chaque année, le nombre des élèves a augmenté; cette année, il a été de près de trois cents, sans compter cent externes au moins. Nous n'avons pas besoin de parler ici des excellens principes qu'on donne aux jeunes gens, de la piété solide que l'on cherche à leur inspirer, de la vigilance, de la bonté, de la douceur des maîtres, de l'attachement qu'ils inspirent à leurs élèves; cela est assez connu des ennemis même de la société. Le mardi 29 août, a eu lieu la distribution des prix, qui a été très-intéressante, et qui avoit attiré un grand concours. Au lieu d'une représentation théâtrale, usage dont le sage Rollin souhaitoit si fort l'abolition, et que les chefs de la société ont aussi interdit récemment, il y a eu des plaidoyers en faveur des quatre grandes époques de la littérature, les siècles de Périclès, d'Auguste, de Léon X et de Louis XIV. Les prix furent apportés en grande cérémonie, et le préfet des études proclama les noms des vainqueurs. Lorsqu'un élève étoit nommé, on le conduisoit à quelque personne honorable de l'assemblée, qui lui mettoit la couronne; les principales autorités, des ecclésiastiques, des pères de familles, furent ainsi appelés à prendre part à la joie des élèves. La distribution faite, on conduisit les élèves couronnés au pied des autels, pour leur apprendre à rapporter à Dieu la gloire de leurs succès. Le lendemain, avant le départ, il y eut une messe solennelle d'actions de grâces; quoiqu'elle fût célébrée de très-grand matin, l'église étoit pleine, et l'espoir d'entendre M. de Maccarthy avoit attiré une grande affluence. Les élèves vinrent déposer leurs couronnes et leurs prix entre les mains de cet illustre ecclésiastique qui offi-

toit, et qui leur adressa deux fois la parole de l'atitel. Ils vinrent reprendre leurs prix à la fin de la messe. Leurs couronnes attachées en festons resteront suspendues dans l'église. C'est ainsi que la religion, lorsqu'elle intervient dans les choses humaines, les agrandit, les embellit, et leur communique quelque chose de touchant et de sacré, qui y ajoute un nouveau caractère.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le Roi vient de faire envoyer à M. le comte Emmanuel de Thuisy, sous-préfet de Fontainebleau, un secours de 800 fr., pour plusieurs incendies de la commune de la Madeleine. Il a reçu, pour le même objet, 100 fr. de S. A. R. MADAME, duchesse de Berri, et 150 fr. de S. A. R. Mgr le duc d'Orléans.

— Mgr l'évêque de Nanci vient de recevoir de S. M. de nouvelles preuves de l'intérêt qu'elle lui porte. Le Roi a fait au prélat différents cadeaux d'une valeur de plus de 10,000 fr., pour le calvaire du Mont-Valérien. Déjà, l'année dernière, le monarque avoit enrichi ce même calvaire d'objets précieux, dont il avoit fait l'acquisition, et avoit donné à ce prélat plusieurs tableaux qui ornent la chapelle épiscopale et le palais, à Nanci.

— M^{me} la Dauphine est venue avant-hier de Saint-Cloud, et s'est rendue dans la rue des Postes, à une institution de jeunes personnes, honorée de sa protection. S. A. R. a assisté à la distribution des prix, et s'est plu à louer les soins donnés à l'éducation des jeunes élèves de cette maison.

— S. A. R. MADAME, duchesse de Berri, a fait remettre un secours de 200 fr. aux incendiés de Moy (Aisne).

— Le Roi quittera Saint-Cloud le 11 du mois d'octobre, pour venir habiter Paris.

— La société des XXIX fera célébrer, vendredi prochain, jour de Saint-Michel, dans l'église paroissiale de St-Eustache, à dix heures précises, une messe d'actions de grâces pour le sixième anniversaire de la naissance de S. A. R. Mgr le duc de Bordeaux.

— M. le chevalier Gauthier-Delamotte, ex-employé aux armées d'Espagne, a été arrêté hier en vertu d'un mandat de M. le juge d'instruction. On dit qu'il est prévenu d'escroqueries.

— D'après les calculs les mieux vérifiés, on compte en Europe plus de quatre-vingts mille sourds-muets; la France à elle seule en a près de vingt mille. Le nombre des aveugles est fort excédent.

— En attendant l'affaire concernant la *Biographie des préfets*, le tribunal de police correctionnelle doit s'occuper aujourd'hui de la cause relative à la *Biographie des commissaires de police*.

— M. Massey de Tyrone, désigné comme auteur de la *Biographie des députés de la chambre septennale*, a présenté requête au tribu-

mal pour obtenir la mise en cause des deux frères Anthelme et Gabriel Dentu, avec qui il a traité, et qui, prenant le titre d'imprimeurs-libraires, se sont rendus acquéreurs et éditeurs responsables.

— L'éditeur responsable et l'imprimeur du *Pilote* ont été assignés à comparoître, lundi dernier 25 septembre, devant le tribunal de police correctionnelle de Rouen. Le *Pilote* est prévenu d'avoir diffamé deux concierges des prisons de la ville de Rouen, en disant, dans son numéro du 31 août, qu'un individu détenu à la prison de Rouen avoit trouvé le moyen de s'en faire ouvrir les portes pour une somme de 50,000 fr. en billets de banque.

— Le bruit couroit, il y a quelques jours, qu'un incendie immense avoit éclaté à Constantinople. Cette nouvelle se confirme, et il paroît que le gouvernement a reçu avant-hier un courrier qui la lui a annoncée.

— L'ambassadeur de Russie est allé, avant-hier, en grande cérémonie, à l'église grecque, où étoient réunis un grand nombre de Russes de distinction, pour y entendre chanter un *Te Deum*, à l'occasion du couronnement de l'empereur Nicolas.

— La chasse des écluses de Dunkerque a eu lieu le 18 de ce mois. Cinq portes ont été ouvertes à la fois, et l'opération a eu un plein succès. On espère que le port sera dans peu en état de recevoir les plus grands navires.

— Les nommés Aulagnier, Duc et Delarbre, du département de l'Ardèche, mis en jugement pour fait d'escroquerie commise en matière de recrutement, ont été, par arrêt de la cour royale de Riom, condamnés, le premier à quinze mois d'emprisonnement et 50 fr. d'amende, et les deux autres à un an d'emprisonnement et 50 fr. d'amende. Le sieur Aulagnier, maire de la commune de Mézilhac, avoit été révoqué de ses fonctions dès que l'autorité fut informée de sa conduite.

— La prochaine arrivée, à Nancy, de M. le Dauphin, du petit-fils de Stanislas le Bienfaisant, ne pouvoit être un événement indifférent pour les Lorrains, qui gardent de ce monarque un religieux souvenir. M. le maire de cette ville a fait à ce sujet une proclamation, qui fait connoître l'intention de ce prince de se refuser à toute réception solennelle. « M^r le Dauphin, dit ce magistrat, n'est sensible qu'au bonheur d'être aimé. Mais, si sa noble simplicité, son aimable popularité dédaigne les honneurs de commande, elle apprécie d'autant plus les inspirations et les hommages de la fidélité. » Le prince est arrivé à Nancy le 23, et a été reçu avec les honneurs qui lui étoient dus.

— Il y a un mois que la commune de Coudances-aux-Bois (Meuse) a été le théâtre d'un incendie. M. Braconnier, curé de Dagouville, ne s'est pas borné à travailler, mêlé avec ses paroissiens, à l'extinction des flammes, mais il a fait remise, à l'un des incendiés, d'une somme de 100 fr., qu'il lui devoit, et il a fourni à tous des secours.

— On apprend que deux navires de Granville ayant abordé des glaces, aux approches de Terre-Neuve, ont fait eau de toutes parts et ont été engloutis en quelques heures. Cent cinquante-huit infortunés ont ainsi péri de la manière la plus affreuse, en implorant la

miséricorde de Dieu. La désolation est dans un grand nombre de familles.

— De nombreux incendies ont éclaté, cette année, dans le département de l'Aisne. Dans la nuit du 12 au 13 de ce mois, sept maisons de la commune de Flavigny-le-Martel ont été détruites.

— M. l'abbé Pichat, chanoine titulaire de Belley, vient d'être nommé supérieur du collège de cette ville. Il étoit auparavant supérieur du petit séminaire de Saint-Jean, à Lyon.

— Des corsaires sont venus faire une descente à Fiumicino, endroit situé à l'embouchure du Tibre, et distant de Rome de sept lieues. Ils y ont enlevé vingt hommes et huit femmes. Ils avoient pris aussi le fils du gouverneur; mais après l'avoir dépothé, ils l'ont jeté à la mer; fort heureusement il est arrivé à terre en nageant.

— On vient de publier, à Londres, un ouvrage qui surpasse en ridicule celui de M. de Montlosier. On y dit que la révolution française a été l'ouvrage des Jésuites et du feu roi de France Louis XVIII. On y assure que Robespierre, Sieyès, Necker, Condorcet et Napoléon Buonaparte étoient aussi Jésuites. Pour comble d'absurdités, on dit que les victoires de ce dernier n'étoient que des choses convenues, puisque les Jésuites avoient si bien arrangé les affaires, que tous les généraux des alliés se laissent battre exprès. Il y en a qui veulent croire que ce livre est l'ouvrage d'un ami des Jésuites; il est sûr qu'on ne pouvoit mieux s'y prendre pour faire sentir le ridicule des accusations d'un fameux dénonciateur.

— Le magasin à poudre de la ville d'Ostende, qui contenoit, dit-on, 600 bûrils de poudre, a sauté et a détruit une grande partie de la ville. On ajoute que le nombre des personnes qui ont péri est très-considérable.

— Il paroît que l'épidémie qui règne depuis quelque temps à Groningue est loin de diminuer sa funeste influence. Le nombre des morts, au commencement de ce mois, surpassoit de treize celui de chacune des deux semaines précédentes.

— Le 15 de ce mois a eu lieu, à Dordrecht, la consécration solennelle de la nouvelle église catholique, en présence des autorités. Le service divin a été célébré par le révérend M. Gardner, curé à Rotterdam. M. Kroos, curé de la ville de Brielle, a prononcé un discours analogue à l'objet de la cérémonie.

— Les journaux d'Allemagne assurent que les commissaires turcs ne répondent pas encore d'une manière satisfaisante à aucune des questions qui font le sujet des discussions, et qu'en conséquence les commissaires russes ont déclaré, conformément à la teneur de leurs instructions, que si, avant le 7 octobre prochain, on ne répondoit pas d'une manière précise à toutes les questions, l'armée russe passeroit le Pruth.

— Un crime affreux a été commis à Barcelonne (Espagne). Le prieur du couvent de la Mercy, homme vénérable et bienfaisant, a été assassiné dans sa cellule. On croit que cet assassinat se rattache à des motifs purement politiques.

— Le séjour du roi et de la reine de Sardaigne en Savoie a été une succession de fêtes pour les habitans du duché. Le 24 août, en

quittant Anneci, LL. MM. ont visité la ville de Moutiers, où elles ont été reçues avec les plus grands honneurs. Des drapeaux, des tentures, des devises, des arcs de triomphe, des illuminations, ont témoigné l'allégresse publique. Le roi et la reine ont passé à Moutiers la journée du 25, et en sont repartis le 26 pour retourner à Chambéri. Le 8 septembre a eu lieu, dans cette dernière ville, la procession générale annuelle du saint sacrement, en accomplissement du vœu de Victor-Amédée II pour la levée du siège de Turin. Le saint sacrement étoit porté par M. l'évêque de Pignerol, et suivi de M. l'archevêque de Chambéri. Le sénat en robes rouges, et les syndics en robes consulaires, suivoient le dais. Le roi et la reine, après avoir vu défilér la procession de l'une de leurs fenêtres, se sont rendus à la cathédrale et ont assisté à la messe. LL. MM. ont quitté la ville le 11 et ont pris la route du Piémont, au milieu des acclamations et des vœux des habitans.

— On fait courir le bruit que le pacha de Widdin s'est révolté contre la Porte, et a appelé tous les janissaires sous ses étendards.

Nous avons reçu la lettre suivante il y a quelques jours; elle n'a pu entrer dans le dernier numéro, mais nous n'avons pas voulu différer davantage à lui donner place. Nous le devons d'autant plus, que peut être n'avions-nous pas rendu justice complète à un écrit moins remarquable encore par la verve et l'élégance du style, que par le talent de la discussion, et par cette logique pressante qui part de l'ame. *Pectus est quod facit disertum*. Aussi l'on ne sera pas étonné que plusieurs évêques aient résolu de répandre les dernières *Observations* dans leurs diocèses :

AU R É D A C T E U R.

« Monsieur, dans un article de votre très-utile et très-estimable journal, où vous avez bien voulu rendre compte de mes dernières *Observations sur les derniers écrits de M. l'abbé de La Mennais et de ses apologistes*, vous faites une remarque qui m'oblige à donner ici des éclaircissemens. C'est sur cette phrase de mon dernier écrit, p. 41: « La prohibition d'un journal de Rome où on lisoit ces mots: *Le christianisme gallican n'est rien moins que le christianisme (un cristianesimo gallicano nulla è meno che cristianesimo)* n'étoit-elle pas non-seulement légitime, mais indispensable? »

» Vous dites à ce sujet, Monsieur: « Nous avouons que cette mesure nous paroît au contraire fort sévère. Le journal de Rome avoit tort, nous le croyons; mais nous ne voyons pas trop pourquoi on interdriroit un journal qui parle contre les opinions gallicanes, lorsqu'on tolère des journaux qui livrent au mépris la religion et les prêtres. »

» Il m'est impossible de ne pas faire observer à vos nombreux lecteurs que ce n'est point parce que le *Journal ecclésiastique*, imprimé à Rome, combat les opinions gallicanes, mais parce qu'il prétend que ceux qui les professent ne sont pas chrétiens, qu'il m'a semblé très-juste d'applaudir à la prohibition de ce journal.

» Cette assertion, *les gallicans ne sont pas chrétiens*, fournirait aux ennemis de la religion un argument tout-à-fait propre à étouffer leurs remords, s'ils en ont, et à justifier leur incrédulité aux yeux des demi-croyans. Pourquoi, diroient-ils, voudroit-on nous faire quitter la religion de Voltaire pour celle de Bossuet, puisque celui-ci est un ennemi de l'Eglise, apparemment comme Crammer, archevêque de Cantorbéry sous Henri VIII ? Pourquoi nous en rapporterions-nous aux *Conférences* de M. l'évêque d'Hermopolis, que l'on compare aujourd'hui à Luther et à Calvin ? Comment, dans les familles chrétiennes, fait-on lire ces *Conférences*, puisque, d'après le *Journal ecclésiastique* de Rome, l'auteur de cette *Défense du christianisme* n'est pas même chrétien ?

» Vous aurez pu remarquer, Monsieur, que cet article n'est au fond que l'opinion d'un simple particulier, qui ne s'est même pas nommé. Combien est-il en opposition avec les sentimens de Pie VII, exprimés dans son allocution du 20 juin 1805 : « Que dirons-nous du » très-illustre clergé de l'église gallicane ? Les sentimens qu'elle a » fait éclater pour nous ont été portés à un tel degré, que nous sommes dans l'impuissance de dire jusqu'à quel point nous en avons » été touchés. On ne sauroit exprimer le zèle ardent, la vigilance, » les soins infatigables avec lesquels les évêques surtout gouvernent » le troupeau qui leur est confié, honorant ainsi la religion dont ils » sont les ministres, et lui attirant le respect même de ses ennemis. » Comme nous en avons été le témoin, nous avons jugé que nous » devons décerner ces louanges au clergé de France, à la face de » l'Eglise universelle (1). »

» Vous remarquerez comme moi, Monsieur, de quel ton le vertueux pontife parloit du très-illustre clergé de l'église gallicane. Dans la *Collection des brefs de Pie VI*, par M. Guillon, ce grand pape nomme aussi plusieurs fois avec honneur l'église gallicane. Il se sert de la même expression dans la bulle dogmatique *Auctorem fidei*. Ainsi, quand quelques écrivains font de ce nom d'église gallicane une sorte d'hérésie, il est singulier, et en même temps consolant pour nous de voir deux illustres chefs de l'Eglise adopter la même dénomination, et parler avec honneur d'un clergé qui a rendu tant de services à la religion, et qui, tout en soutenant des opinions anciennes, a donné tant de preuves d'attachement et de dévouement au centre de l'unité. La phrase du *Journal ecclésiastique* de Rome est une insulte qui, j'en suis sûr, ne choquera pas moins à Rome qu'à Paris, et qui motive suffisamment le jugement que j'en ai porté.

» J'ai l'honneur d'être, etc.

» L'abbé CLAUDEL DE GOUSSEGUMS, membre du conseil royal de l'Instruction publique.

(1) *Quid autem de præclarissimo ecclesie gallicane clero dicemus?... Cujus quidem rei cum nos ipsi testes fuerimus, hinc debitis illum laudibus coram universâ Ecclesiâ ornandum à nobis esse merito judicavimus.*

Mémoire à consulter sur la véritable conspiration formée contre la famille des Bourbons, et en particulier sur les attaques dirigées par M. le comte de Montlosier contre la personne même du Roi, par M. Lagét de Podio (1).

Qu'il ait été donné à M. de Montlosier de remuer les esprits avec une conspiration chimérique et avec une dénonciation qui repose sur des faits ou inventés ou destitués de preuves, sur des allusions malignes, sur des ouï-dire, sur des suppositions, sur des conjectures, on conçoit ce triomphe dans un temps d'égarement et de vertige; et ce triomphe prouve même la grandeur du mal et l'entraînement des illusions auxquelles obéissent quelquefois des hommes même qui respectent la religion. Il y avoit trop de gens intéressés à masquer leurs vœux réels et leur complot véritable sous de feintes démonstrations de zèle; ils ont applaudi au *Mémoire* de M. de Montlosier comme à une diversion utile à leurs intérêts, et se parant tout à coup d'une ardente sollicitude pour la cause de la religion et du Roi, ce sont eux qui découvrent des ennemis de cette cause parmi les meilleurs chrétiens et les meilleurs royalistes; non-seulement ils les découvrent, ils les dénoncent, ils les traduisent au tribunal de l'opinion, ils les traînent aux pieds des magistrats, ils veulent les faire condamner et proscrire; le tout, voyez-vous, par attachement pour la religion et pour la monarchie. Ce zèle hypocrite, ce bruit savamment excité, ces plaintes répétées par tous les échos d'un parti, pourroient-ils tromper des hommes droits et sages? Si

(1) Brochure in-8°.

quelques-uns ont été dupes jusqu'ici, le *Mémoire* que nous annonçons est de nature à les éclairer; c'est l'écrit d'un bon citoyen et d'un homme de talent. Il juge notre situation avec sagacité, et la peint avec énergie. Il a véritablement mis le doigt sur la plaie, et il démasque la conspiration trop réelle qui grandit chaque jour, et qui devient de plus en plus hardie et menaçante. Mais laissons parler l'auteur :

« Ce qu'il y a de nouveau parmi nous, c'est l'ignorance presque sauvage sur laquelle comptent les ennemis de l'ordre social pour égarer le peuple, qu'on suppose le plus éclairé de l'Europe. Jamais grande nation n'a été si profondément méprisée, jamais esclave n'a traîné sa chaîne sous des maîtres plus superbes et plus insolens! Lisez les journaux qu'ils rédigent et les livres où ils prétendent nous instruire de nos plus grands intérêts : prennent-ils la peine de tromper avec adresse et de mentir avec art? Ecoutez-les : la religion, ce premier besoin des hommes, n'a pas de plus dangereux ennemis que les prêtres qui la prêchent et les fidèles qui la pratiquent. Les dogmes divins de cette religion, sa morale sublime, son culte si pur et si magnifique, n'ont pas de protecteurs plus zélés, d'amis plus vrais et plus sincères que les gazetiers et les pamphlétaires qui les outragent, que les indifférens qui n'y songent pas, et que les chrétiens dévoués qui étranglent les missionnaires à la porte des temples. Ecoutez encore : la royauté, revenue de l'exil, si noble, si franche, si belle, compromet de nouveau ses destinées. Pourquoi ces cérémonies religieuses où on la voit publiquement humilier son front, non devant Dieu, mais devant des prêtres? pourquoi tant de pratiques de piété, qui prennent un temps réclamé par d'autres devoirs? Ainsi, selon eux, le trône de saint Louis est mal affermi, parce qu'il se relève dans la justice et la sainteté; ainsi, la religion est moins digne de respect, parce qu'elle sort de ses ruines avec l'épiscopat et le sacerdoce qui la scellèrent de leur sang. Ils ont toujours une raison de refuser leur assentiment à tout ce qui émane du trône; ils ne manquent jamais de motifs pour dénaturer et corrompre les fruits que porte la religion. Si quelquefois ils ont l'air de rendre à Dieu et au Roi des hommages sincères,

c'est pour mieux justifier leurs fréquentes déclamations, et, dans leur intention comme dans leur bouche, l'éloge est une nouvelle injure.....

» Timides dans leurs commencemens, nous entendions des conspirateurs en 1814 ne parler que de leurs justes alarmes sur l'inviolabilité des droits acquis par la Charte; ils exprimoient humblement leurs craintes sur le retour possible de la dîme et des droits féodaux, et sur l'incommutabilité des ventes nationales. Certes, ils ne doutoient pas, quant à eux, de la sincérité des promesses royales; *mais les nobles et les émigrés commettoient bien des indiscretions*. Le peuple s'attristoit involontairement des nombreux symptômes de tendance vers l'ancien régime qu'il avoit sous les yeux. Le Roi d'ailleurs pouvoit compter sur leur dévouement et leur obéissance; que demandoient-ils désormais? à vivre heureux sous les institutions que Louis XVIII avoit données à son peuple, et pour prouver qu'il n'y avoit point d'arrière-pensée dans ces solennelles protestations, ils se précipitoient aux Tuileries pour y prêter leur serment de fidélité. Mais quel étrange changement de scène : hier ils levoient la main à Dieu, ils juroient entre les mains du monarque de défendre jusqu'à la mort le trône et la Charte; aujourd'hui le trône est envahi, la Charte est déchirée. Où sont-ils? à la même place, en face des articles additionnels, et aux genoux de l'usurpateur, ils répètent le serment de la veille. Cependant la France indignée redemande son Roi, et l'Europe en armes repousse la révolution déchaînée. La terreur s'empare des conspirateurs et des traîtres. Vous croyez que la peur terrible qui les a saisis à pour objet les châtimens qu'ils ont mérités, point du tout, elle se rapporte uniquement aux injustes persécutions dont on les menace. Des châtimens! et qu'ont-ils fait pour s'en rendre dignes? Qui osera leur imputer à crime d'avoir défendu le sol sacré de la patrie? Qu'importe la conspiration qui a ramené Buonaparte triomphant au palais de Louis XIV? Eussent-ils eux-mêmes replacé la couronne sur le front du tyran, et marché sous ses aigles, pour rendre dans quelques années sa dynastie la plus ancienne de l'Europe, c'est un malheur, sans doute, mais non pas une trahison; c'est toujours la France qu'ils ont servie, et c'est aux Bourbons à payer leurs services. »

Enfin, après avoir essayé de tous les moyens, les conspirateurs ont tenté le plus puissant de tous, ils ont eu recours à la presse, ils ont tiré de l'oubli tous les ouvrages irréligieux des siècles derniers :

« La question de savoir si les Bourbons resteroient sur le trône, de plus en plus précisée, se réduisit donc enfin à corrompre, à dépraver les masses par la lecture. Qui dira les efforts et l'infatigable activité des conspirateurs pour hâter ce terme de notre ruine et de leur triomphe? Trois millions de volumes répandus par les éditions ordinaires ne suffisent plus; ils ont recours aux éditions compactes et portatives : un seul volume renferme et presse les poisons auparavant disséminés en cent volumes. Alors paroissent le Volney des enfans, le Voltaire des chaumières, le Jean-Jacques de la petite propriété; des abrégés, des résumés de toute espèce, mettent le mécontentement et la révolte à la portée des plus basses classes de la société. Un ignoble besoin de nuisse couvrir, sous le titre de *Vies des Saints*, les ouvrages les plus obscènes, afin que la piété et l'innocence puissent approcher leurs lèvres de cette coupe honteuse et voilée dont la vue leur feroit horreur; enfin viennent les poisons à cinq sous, jetés dans les magasins et dans les échoppes, à la porte des églises et des collèges, offerts et donnés pour rien; car, pour aller plus vite, la caisse de la faction se charge de toutes les dépenses; tous ces livres ne se vendent plus; on les distribue aux passans, on vous prie de les accepter, tant on est pressé d'en finir avec la religion et la monarchie.....

» Au signal donné, les écrivains qui gagnent leur vie au service de la faction mettent la main à l'œuvre, et Dieu sait avec quelle ardeur ils remplissent leur tâche, sur ce nouveau plan. Que sont devenus aujourd'hui les cinq et les trois pour cent, les affaires de la bourse où certains journaux voyoient toutes nos destinées; les éternelles plaintes contre M. de Villèle, les lamentations hebdomadaires sur sa politique extérieure, les commentaires sur les actes des ministres à l'usage des cafés et des comptoirs. Chose étrange! les défenseurs des intérêts matériels de la société les ont tout à l'heure entièrement sacrifiés; ils ne nous en parlent pas plus que si nous étions devenus en quelques jours un peu-

ple d'esprits. Montrouge et la déclaration de 1662, les missions de France et la congrégation réclament toutes leurs colonnes et la sollicitude de leurs lecteurs. La ruine de la France n'est plus dans l'absence des institutions libres que le ministère royal avoit promises, dans le défaut d'organisation des gardes nationales, dans le défaut d'organisation des communes, dans le défaut d'une nouvelle organisation de l'armée; elle est dans les églises où les fidèles vont prier Dieu, à Saint-Acheul où des enfans apprennent le catéchisme et la grammaire; elle est dans Hildebrand, dans les scapulaires et les confréries du 14^e siècle, dans la violation d'une loi faite par des évêques en 1682, dans la non-observance de certains arrêts des anciens parlemens, dont pas un industriel, pas un commerçant, pas un bon Français, avant 1825, n'avoit entendu parler de sa vie.....

» A qui s'adressent donc enfin ces éternelles déclamations contre la religion de l'Etat? au Roi qui la pratique et qui l'honore; ces atroces persécutions contre les missionnaires? au Roi qui les a autorisés et qui les protège; ces amères satires, ces sarcasmes inépuisables contre les pratiques du culte que l'Eglise ordonne? au Roi qui humilie son front au pied des autels, devant la majesté de celui de qui relèvent tous les empires; les haines violemment soulevées contre les réunions des fidèles, connues sous le nom de *congrégations*? au Roi qui s'est placé à la tête des bonnes œuvres de son royaume, et qui a voulu établir son trône là où Dieu même a posé le sien, dans la conscience de ses sujets. J'adjure tous les gens de bien de me dire si la vérité de mes paroles ne répond pas à l'intime conviction de leurs ames. Mais qu'ai-je besoin de plus longs discours? ce que j'énonce à peine avec effroi, la faction, ivre de joie, vient de le faire publier à la face de l'Europe.

» Oui, deux volumes d'accusations et de dénonciations ont été portés aux cours souveraines par M. le comte de Montlosier, et ces deux volumes n'ont été écrits que pour comprendre un petit nombre de pages auxquelles toutes les autres se rapportent. Oui, des crimes imaginaires ont été savamment délayés dans soixante-six chapitres, pour trouver le prétexte d'écrire deux chapitres auxquels viennent aboutir, comme à leur centre, ceux qui précèdent et ceux qui suivent. Oui, l'ultramontanisme, l'esprit prêtre, la congré-

gation, n'ont été traduits devant les tribunaux que pour servir de cortège, à qui, grand Dieu!... la plume tombe des mains. Mais si je prouve jusqu'à la dernière évidence que le Roi seul dans sa personne sacrée a été l'objet de ces calomnies, de ces outrages et de ces attaques sacrilèges, que la France se lève avec moi pour demander vengeance du plus grand crime qui ait été commis chez une nation civilisée. »

Dans la deuxième partie du *Mémoire*, l'auteur examine spécialement les attaques que M. de Montlosier n'a pas craint de diriger contre la personne du Roi. Il finit en réclamant les lumières du barreau sur un sujet si grave. Si on a pu, en effet, mettre en mouvement les gens de loi sur une conspiration feinte et sur des dangers chimériques, n'a-t-on pas droit d'attendre leur concours dans les périls trop évidens qui menacent la religion et la société toute entière? Puisse le nouveau *Mémoire* éveiller, à cet égard, l'attention de tous ceux qui ont quelque influence, ou quelque autorité! Nul écrit n'est plus propre à exciter leurs alarmes. Ce n'est pas le cri d'un seul homme, c'est celui de tous les gens de bien, de tous les amis de l'ordre et du repos, de tous ceux à qui la religion et la monarchie sont chères. Ils sont effrayés des nuages qu'on amoncelle chaque jour autour de nous, et ne portent qu'avec crainte leurs regards sur l'avenir. Nous voyons plus d'éléments de troubles qu'il y a quarante ans, on s'ape avec encore plus de fureur l'autel et le trône, on prend encore plus de soin d'égarer les générations naissantes; les mauvais livres sont incomparablement plus hardis et plus nombreux, les haines sont plus vives, la guerre contre les prêtres et contre toutes les institutions religieuses est plus acharnée; un torrent rapide semble nous entraîner, malgré nous, vers un ordre de choses qu'il est impossible de prévoir, et sans l'espérance en la Providence, sans le souvenir de ses bienfaits récents, on

seroit tenté de regarder la France et l'Europe comme perdues sans ressources.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le jour de la fête de la Nativité, le saint Père s'est rendu à l'église de Sainte-Marie-du-Peuple, et y a assisté, sur son trône, à la messe célébrée par M. le cardinal Serlupi. Le sacré collège, les prélats, et autres qui ont droit de se trouver aux chapelles papales, y assistoient.

— Il paroît certain que les nonces dans les grandes cours seront compris dans la prochaine promotion au cardinalat, et on croit même que cette promotion, long-temps retardée, aura lieu sous peu. Les prélats qui doivent remplacer les nonces actuels en ont déjà reçu l'avis de la secrétairerie d'Etat. Ces prélats sont, pour la France, M. Louis Lambruschini, archevêque de Gênes; pour l'Espagne, M. François Tiberi, auditeur de rote; pour l'Autriche, M. Hugues-Pierre Spinola, *delegato* à Macerata et pour Lisbonne, M. Alexandre Giustiniani, archevêque de Petra et nonce à Naples. Quant aux nouciatures d'un ordre inférieur, M. Pierre Ostini, qui étoit depuis quelques années inter-nonce à Vienne, est désigné pour nonce à Lucerne; M. Louis-Amat de Saint-Philippe, Sarde et prélat de la maison du saint Père, doit être nonce à Naples, et M. de Mercy-Argenteau, d'une illustre famille des Pays-Bas, qui réside à Rome depuis quelques années, et y a pris les ordres, ira comme nonce à Munich. Tous ces nonces ont été agréés par les différentes puissances.

— Dans la huitième réunion de l'Académie de la religion catholique, le docteur Onuphre Concioli lut un mémoire sur la théorie de Gall et des autres physiologistes. Ce mémoire étoit divisé en trois parties. Dans la première, on exposoit les moyens de répondre aux difficultés que l'on tire des sciences naturelles contre la religion. La seconde partie traitoit de la physiognomie en général et des règles qu'elle offre pour connoître, non les actes moraux, puisque l'homme est libre, mais seulement les dispositions habituelles. Enfin, la troisième partie étoit consacrée à l'expo-

sition et à l'examen de la théorie de Gall. En louant l'anatomiste habile qui a fait d'heureuses découvertes sur la structure du cerveau, le docteur Concioli attaqua vivement l'explorateur des crânes, et montra que sa théorie étoit contraire à la morale comme à la religion, et tendoit à autoriser un fatalisme dangereux et insensé. Dans la neuvième réunion de la même académie, un illustre littérateur et prélat, M. Mai, a lu une dissertation pour montrer que les fêtes et cérémonies ecclésiastiques, et l'abstinence prescrite, tournoient même à l'avantage de la société civile. Ce sujet fut traité avec autant de force que de talent.

— Deux sœurs juives, l'une de vingt-cinq ans, l'autre de dix-sept, ont dernièrement embrassé le christianisme à Vicence. Le 15 août, elles se sont rendues à la cathédrale, où, au milieu d'un grand nombre de fidèles, elles ont reçu des mains de l'évêque les sacremens de baptême, de confirmation et d'eucharistie.

PARIS. La retraite ecclésiastique du diocèse de Paris s'ouvrira le lundi 3 octobre, au séminaire de Saint-Nicolas. Elle sera présidée par M. l'archevêque. Les discours et conférences seront prononcés par M. l'abbé Boyer, de Saint-Sulpice, qui a déjà cet été dirigé plusieurs retraites en différens diocèses. Le samedi 7 octobre, la clôture de la retraite se fera par une cérémonie qui aura lieu à neuf heures du matin, à Notre-Dame, et à laquelle présidera M. l'archevêque. MM. les curés sont priés de l'annoncer aux fidèles, et de les engager à prier pour les ecclésiastiques de la retraite, et à assister à la cérémonie de clôture.

— M. l'abbé Carrand, préfet apostolique de la Martinique, a eu le 26 une audience particulière du Roi, qui s'est entretenu avec lui de l'état et des besoins spirituels de la colonie. M. Carrand avoit déjà eu une audience du Roi, à son arrivée en France. M. le préfet est parti immédiatement après son audience pour Brest, où il va s'embarquer sur une corvette de l'Etat. Il est accompagné de trois nouveaux missionnaires qu'il a pu obtenir, mais qui ne seront qu'un secours bien insuffisant pour les besoins de l'île.

— Un étranger d'un nom illustre vient d'abjurer le protestantisme, et de rentrer dans le sein de l'Eglise. M. W., né aux Etats-Unis, et âgé d'environ 30 ans, étoit venu en Europe pour y embrasser la cause des Grecs. Les journaux

annonçèrent dans le temps son dévotement; il passa en effet quelque temps en Grèce, et quitta ce pays, peut-être par suite de la mésintelligence et des divisions qu'il vit régner parmi les chefs. Etant venu à Paris, il eut occasion de s'instruire de la religion catholique, qu'il ne connoissoit que d'après les préjugés répandus parmi les protestans. Il a apporté, à cet examen, toute l'attention et le sérieux que méritoit une si grande affaire, et ayant reconnu la vérité, il l'a embrassée avec un généreux empressement. Son abjuration a été précédée d'une retraite de huit jours. Elle a eu lieu au château de M. le duc de Bohan, le dimanche 24 septembre; c'est M. l'évêque de Strasbourg qui l'a reçue. Le prélat a donné la communion et administré le sacrement de confirmation au jeune étranger, qui a édifié tous les assistans par sa piété, sa ferveur, et la fermeté de sa foi. Cette conversion d'un homme distingué par son caractère comme par son esprit, est un peu plus édifiante que la démarche récente d'un Allemand dont on a fait tant de bruit il y a quelques jours, et sur laquelle on publie en ce moment un *Précis historique*, où l'on dissimule que cet Allemand est un homme incapable de discussion, qui a été circonvenu par une influence étrangère. Une autre conversion a eu lieu le même jour, à Saint-Chamond, diocèse de Lyon; deux jeunes Anglais, du nom de Hunter, le frère âgé de 20 ans, et la sœur de 18, ont abjuré les erreurs de la secte des anabaptistes dans laquelle ils avoient été élevés. Ils ont été baptisés dans l'église Notre-Dame de Saint-Chamond, avec toute la pompe que l'Eglise prescrit pour les adultes, ont entendu la messe, et y ont communie avec piété. M. le curé leur a adressé une exhortation convenable, et la cérémonie a offert aux fidèles un véritable sujet d'édification.

— L'église de Sainte-Geneviève va être décorée d'une belle lampe en bronze doré, remarquable à la fois par sa dimension, par l'élégance de la forme, et par le travail de l'artiste. Elle a trente pouces de diamètre, et conviendra très-bien à la grandeur de l'édifice. Cette lampe est offerte à M. l'abbé Rauzan, supérieur des missionnaires, par les dames de l'association formée à Ste-Geneviève; elle sort des ateliers de M. Chôiselat-Gallien, le même qui a fourni la garniture d'autel pour le sacre et pour l'église de St-Sulpice, et dont les magasins offrent beaucoup d'objets propres à la décora-

tion des églises, des tabernacles, des croix, des chandeliers, des calices dont le pied est en bronze doré, et d'autres ornemens exécutés avec goût. Les ateliers de M. Choiselat-Gallien sont rue Pot-de-Fer, vis-à-vis St-Sulpice.

— La retraite ecclésiastique du diocèse de Montauban s'ouvrit le 22 août, dans l'intérieur du séminaire; environ 200 ecclésiastiques y étoient réunis. Un missionnaire célèbre dans le Midi par son zèle, ses talens et ses travaux, M. l'abbé de Chièze, s'étoit rendu aux désirs de M. l'évêque, et a dirigé les exercices. Il a été entendu avec autant d'intérêt que de respect, et a traité tour à tour les grands sujets qui convenoient le plus à son auditoire, les dangers du ministère pastoral, les devoirs des prêtres, les vertus qui leur sont nécessaires. M. l'évêque assistoit à tous les exercices, s'asseyoit à la table commune, prenoit part aux récréations; chaque jour, il joignoit sa voix à celle du missionnaire, et adressoit à son clergé, tant en public qu'en particulier, les conseils que lui dictoient sa sagesse et sa sollicitude. La retraite a été terminée le 29, par la cérémonie d'usage; tous les prêtres se rendirent en procession du séminaire à la cathédrale. M. de Chièze prononça un discours sur les obligations de la vie chrétienne, et sur les instructions que les fidèles pouvoient tirer de la présente solennité. M. l'évêque célébra ensuite la messe, pendant laquelle l'in-fatigable missionnaire ne cessa de parler au clergé et au peuple. Tous les prêtres reçurent la communion des mains du prélat, et firent à ses pieds le renouvellement des promesses cléricales. M. de Chièze, prenant de nouveau la parole, adressa encore au clergé quelques paroles d'édification, et finit en demandant à M. l'évêque sa bénédiction. Après l'avoir donnée, M. de Cheverus prononça une courte allocution, et commençoit à parler de la séparation prochaine du pasteur et du troupeau, mais les larmes étouffèrent sa voix, et ce mouvement de sensibilité que partageoit l'auditoire, termina de la manière la plus touchante la plus édifiante cérémonie. Les ecclésiastiques de la retraite se séparèrent pour retourner dans leurs paroisses respectives.

— Le *Constitutionnel* a inséré, dans son numéro du 3 septembre, une lettre du sieur Besnard, datée de Tours, et dénonçant M. Ménard, curé à Tauxigny, arrondissement de Loches. On accusoit dans cette lettre le curé d'avoir fait ou-

vrir de force, par un maçon, la porte du jardin du sieur Besnard, et d'y avoir mis des ouvriers, qui ont arraché des légumes et pavé une partie de terrain. De plus, M. le curé auroit en chaire, le dimanche 27, lancé l'anathème contre le sieur Besnard. Tel étoit le récit de ce dernier, que le journaliste recueilloit avec complaisance et citoit d'un air triomphant : *de tels faits*, disoit-il, *parlent assez haut pour nous dispenser de toute réflexion* ; comme si une accusation étoit une preuve, comme si un journal devoit accueillir toutes les dénonciations, comme s'il n'eût pas été juste d'entendre le curé avant de le condamner. Enfin, M. Besnard annonçoit qu'il avoit rendu plainte devant le tribunal de Loches : alors à quoi bon sa lettre, si ce n'est parce qu'il vouloit faire un peu de bruit ? M. Ménard a écrit pour démentir le récit du *Constitutionnel*. « Il est faux, dit-il, que j'aie fait paver, de mon autorité privée, vingt pieds de long sur trois pieds de large autour de l'église ; le maçon ne l'a fait que sur l'autorisation par écrit de M. le maire. Il est faux que le maçon ait pris des pierres au sieur Besnard. Il est faux que j'aie fait arracher des pommes de terre et des plantes médicinales, détruit et ravagé ses récoltes ; je ne sache pas y avoir fait pour une obole de dommage. Il est faux, enfin, de toute notoriété publique, que j'aie lancé l'anathème contre lui du haut de la chaire de vérité : je connois et respecte trop mon ministère pour le compromettre par des personnalités. Quant au droit que je crois avoir de visiter les murs de mon église pour en ordonner les réparations, et d'enlever un collier de fer qui étoit fixé au mur de l'église, et non au mur du sieur Besnard, les tribunaux en décideront. » Tel est l'extrait de la lettre du curé. Elle avoit aussi été adressée au *Constitutionnel*, qui n'a pas jugé à propos de l'insérer. *Cette difficulté*, dit-il, *étant devenue le sujet d'une plainte devant les tribunaux, qui prononceront entre les deux parties, notre ministère doit cesser en présence des magistrats*. Mais vous aviez accueilli la lettre de M. Besnard, quoiqu'elle annonçât la plainte rendue devant les tribunaux ; pourquoi n'accueilliez-vous pas aussi la réponse ? Ainsi, ces MM. trouvent juste d'insérer les dénonciations et de refuser d'insérer la défense. C'est ainsi qu'ils conçoivent et pratiquent l'impartialité. Au surplus, nous apprenons que l'affaire ayant été portée devant les tribunaux, le curé a déclaré qu'il n'avoit

agi qu'avec l'autorisation du conseil de la fabrique et du maire. Celui-ci, qui étoit présent à l'audience, a demandé à être mis en cause; ce qui n'a pas été admis. Le procureur du Roi a conclu en faveur du curé; mais le tribunal s'est trouvé partagé. La cause sera sans doute portée devant un autre tribunal.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. LL. AA. RR. M. le Dauphin et M^{me} la Dauphine ont daigné accorder, sur la demande de M. le comte d'Allonville, préfet du Puy-de-Dôme, une somme de 3000 fr., pour les victimes de l'inondation du 30 août.

— S. A. R. M^r le Dauphin, en quittant Bar-le-Duc pour continuer sa route pour Lunéville, a remis à M. le préfet de la Meuse une somme de 1000 fr. pour être distribuée aux pauvres.

— M. le Dauphin, au moment de quitter Châlons, vendredi de la semaine dernière, a remis à M. le maire de la ville la somme de 1000 fr. pour être distribuée aux pauvres.

— S. A. R. M^{me} la Dauphine a fait adresser à M. le curé de Châteaun, dans l'arrondissement de Falaise, un secours pour la veuve du nommé Rivière, tué par la foudre, et qui a laissé deux orphelins.

— M^{me} la Dauphine ayant appris que la famille d'un officier qui se trouve en Espagne étoit dans une position difficile, a daigné lui faire parvenir un secours qui a été accueilli avec les sentimens de la plus vive reconnaissance.

— Le procès de la *Biographie des commissaires de police* a été appelé et plaidé mercredi en police correctionnelle. Un nommé Gayon est prévenu d'être l'auteur de ce ignoble production; Béraud en a été l'imprimeur, et Carpentier l'éditeur. M. Levavasseur, après quelques réflexions où il a éloquemment signalé la tactique des écrivains qui, guidés par le seul instinct de la cupidité, spéculent sur le scandale et font métier d'insulter aux réputations les mieux établies, a requis la condamnation des inculpés. Le tribunal, après deux heures et demie de délibération, a prononcé un jugement par lequel Gayon a été condamné à neuf mois de prison et 500 fr. d'amende; Carpentier à deux mois de prison et 500 fr. d'amende; et Gaudin, libraire à Rouen, à quinze jours de prison et 100 fr. d'amende. Béraud a été acquitté.

— Le libraire Touquet vient d'appeler du jugement de police correctionnelle qui le condamne à neuf mois de prison et 100 fr. d'amende.

— La cour d'assises, présidée par M. Brisson, prononcera, le 6 octobre, sur une affaire relative au vol, commis dans le garde-meuble de la couronne, de quatre cents aunes de velours qui ont servi, en 1824, aux obsèques de S. M. Louis XVIII, à Saint-Denis. Les détails de cette cause paroissent devoir être curieux.

— Depuis quelque temps on avoit remarqué, sur les boulevards et dans d'autres quartiers de la capitale, des marchands ambulans qui vendoient des bustes de Buonaparte, au prix de 1 fr. 75 cent. Avant-hier, la police a fait saisir une certaine quantité de ces bustes, qui a été déposée à la préfecture.

— Par ordonnance du Roi, M. de Villeneuve, préfet de Saône-et-Loire, est nommé président du collège électoral de la Haute-Saône, qui se réunira le 9 octobre, à Vesoul, pour procéder au remplacement de M. Bressand de Raze, décédé.

— Un navire, qui vient d'entrer au Havre, a apporté du Port-au-Prince cent cinquante-six milliers de café, chargés pour le compte du gouvernement d'Haïti.

— On écrit de Saint-Jean-de-Boiseau (Loire-Inférieure) que le 16 de ce mois, environ dix heures et demie du matin, on a senti deux légères secousses de tremblement de terre, dont la direction paroissoit être du sud-ouest au nord-ouest. Il a été beaucoup plus sensible dans les maisons que dans les champs.

— Nos lecteurs se souviennent des nombreux incendies qui éclatèrent, l'année dernière, dans le département de l'Oise, et dont les terribles effets ont été la destruction presque entière de certaines communes. On connoit aujourd'hui l'état exact des pertes, et la quantité des secours qui ont été accordés. Quatre cent trente-deux maisons ont été consumées, et les pertes ont été évaluées à 1 million 234,000 fr. Les secours accordés montent à 200,000 fr.

— Il existoit, dans la ville de Bordeaux, un bâtiment ruiné, qu'on avoit fait servir à différens usages. Le propriétaire actuel de l'emplacement ayant voulu faire bâtir, les fouilles qu'il a été obligé de faire ont procuré la découverte d'une grande quantité de tombeaux, de médailles, et autres objets d'une haute antiquité.

— Une fièvre inflammatoire ~~est~~ manifestée avec des caractères assez alarmans dans plusieurs communes de l'arrondissement de Narbonne, à Orbeilla, Salel, et plusieurs autres petits villages, le nombre des malades est considérable. On ne pense pas cependant que cette maladie porte avec elle aucun caractère d'épidémie.

— Lundi, à dix heures du soir, le tonnerre est tombé sur la grange de la ferme de Gally, près de Saint-Cyr, au-dessus de Versailles. Cette ferme appartient au Roi. Tout y a été consumé.

— Une jeune incendiaire, Anne Schelling, âgée seulement de 14 ans, convaincue d'avoir mis le feu au village de Lohningen, canton de Schaffouse, dans le courant du mois d'avril dernier, vient d'être condamnée à 20 ans de détention. En considération de son âge, elle sera séparée des autres détenus, et placée dans un local particulier, où elle recevra l'instruction religieuse.

— On assure que quelques ecclésiastiques de Lucerne ont remis au conseil un mémoire dirigé contre l'admission du culte protestant dans la ville de Lucerne.

— On annonce, comme une nouvelle positive, que les soldats constitutionnels espagnols qui avoient déserté en Portugal sont rentrés sur le territoire espagnol, et se sont emparés de la forteresse de Bajoz.

— Le roi des Pays-Bas a permis aux enfans de David d'élever, au cimetière de Sainte-Gudule, à Bruxelles, un monument à la mémoire de leur père.

— Il circule, sur la cause de l'explosion du magasin de poudre de la ville d'Ostende, des bruits sinistres, auxquels l'imagination et le cœur de l'homme refusent d'ajouter foi.

— On va publier, à Leyde, des manuscrits inédits du célèbre mathématicien Huygens, lesquels étoient déposés dans la bibliothèque de Leyde.

— On écrit de Prusse, que le ministère a envoyé l'ordre à tous les gymnases de rouvrir les exercices gymnastiques, naguère défendus.

— On écrit de Munich (Bavière) que le docteur Sterler, membre de la commission pour la production de la soie, et botaniste de l'Académie royale des sciences, a réussi enfin à découvrir, pour les vers à soie, un aliment qui remplace parfaitement le mûrier, que les larves préfèrent même à celui-ci, et qui les rend sujettes à beaucoup moins de maladies. M. Schertz, de Strasbourg, après six ans d'essais multipliés, a obtenu les mêmes résultats, au printemps dernier. Depuis plus de deux mois, des échantillons de soie provenant de ce procédé ont été remis à un célèbre naturaliste de Munich. L'Alsace revendique donc la priorité de cette découverte en faveur de M. Schertz.

— Dans une réunion de catholiques, qui a eu lieu le 11 septembre, dans la ville de Jongall, en Irlande, l'attention générale a été principalement fixée par le discours qu'a prononcé le secrétaire, le révérend Maurice Sheedan. A la suite de ce discours, il a été résolu que « la conduite de la majorité des lords du parlement, qui se sont efforcés de perpétuer les incapacités légales, répugné entièrement à l'esprit de la religion chrétienne, qui enseigne la charité, et prêche la paix et l'harmonie parmi les hommes. »

— On a promulgué à Moscou un manifeste, qui porte la date de Pétersbourg, 28 juillet (9 août), par lequel l'empereur Nicolas arrête l'ordre de succession à sa couronne, en cas de décès. Le grand-duc Alexandre succédera à son père, et le grand-duc Michel sera régent de l'empire; et s'il plaisoit à Dieu d'appeler encore à lui le grand-duc Alexandre, ce seroit alors le grand-duc Michel qui seroit couronné, à moins que l'empereur eût un autre fils; mais si l'impératrice actuelle accouchoit d'une fille, les droits d'empereur héréditaire passeroient également au grand-duc Michel.

— La *Gazette de Saint-Petersbourg* vient d'annoncer qu'une irruption a été faite par les Persans sur plusieurs points du territoire russe. On ignore encore quel est le motif réel de cette violation du territoire.

— Le nombre des troupes réunies autour de Moscou s'élevoient à cent mille hommes. On mande de cette capitale que, malgré la multitude d'étrangers accourus pour assister au couronnement de l'empereur Nicolas, les objets nécessaires à la vie y étoient abondans, et le prix n'en avoit pas augmenté.

— Un bâtiment russe vient d'apporter à Londres le présent que l'empereur Nicolas a fait au duc de Wellington, et qui consiste en

glaces des manufactures russes. On dit que la plus belle a été cassée en route par maladresse.

— Les bourgmestre et échevins de la ville de Groningue ont fait annoncer qu'à cause de la maladie qui règne toujours dans cette ville, et dont un grand nombre d'habitans sont atteints, la foire d'automne n'aura pas lieu. Une seconde publication de la régence fait connoître qu'il existe une grande disproportion entre le nombre des malades et celui des médecins pratiquans, et qu'en conséquence, on invite les médecins établis en d'autres lieux de se rendre à Groningue, afin de donner leurs soins aux malades qui en ont besoin, moyennant des honoraires de 100 florins par mois.

— Un incendie terrible s'est manifesté à Constantinople le 31 août. Le feu a commencé et s'est étendu avec une effrayante rapidité. Le vent du nord-est souffloit avec violence, et déjà l'on prévoyoit que l'incendie ne s'arrêteroit que lorsqu'il manqueroit d'alimens devant lui. Le palais du grand-visir étoit la proie des flammes au moment du départ du courrier.

— Le congrès de Panama a été installé le 22 juin. D. Manuel Lorenzo de Vidaura, plénipotentiaire de la république du Pérou, a prononcé un discours pour faire connoître les sujets qui occuperont les délibérations.

— Un journal annonce qu'un complot tendant à mettre le feu à Saint-Thomas et à piller cette ville, a été découvert le 1^{er} août. Le lieu de la réunion a été cerné et attaqué dans la nuit, et seize militaires ont été pris et emprisonnés. Depuis ce moment, les habitans sont sous les armes, jour et nuit. On craint une insurrection générale des nègres.

— Le président Bolivar vient d'épouser miss Hart, de Say-Brook (de l'Etat du Connecticut). Cette jeune personne est belle-sœur du commodore Hull, qui commande une frégate américaine.

Un homme célèbre vient de publier un ouvrage de sa jeunesse, en y ajoutant une préface et des notes qui auroient aussi besoin de quelques correctifs, et qui pourroient donner lieu à quelques réflexions. Un noble caractère honore sa disgrâce par sa modération et sa fermeté; on ne le voit point s'abaisser à des plaintes pleines d'aigreur, à des allusions pleines de malice; il rougiroit d'imiter les bouderies et les sarcasmes d'un mécontent, et croiroit trahir la noble cause qu'il a long-temps défendue en empruntant le langage amer de ses ennemis. L'illustre auteur a cru nécessaire de nous donner sa profession de foi, et elle est tellement arrangée, qu'on ne sait ce qu'il croit et ce qu'il ne croit pas. On pourroit demander, après l'avoir lu, si l'auteur est

catholique ou protestant. Il ne nous parle de la religion que dans ses rapports avec les libertés publiques, comme si ses dogmes, ses mystères, sa morale, son culte, ses bienfaits, n'étoient pas dignes aussi d'attirer les regards et d'exciter l'admiration. Il nous avertit qu'il n'est ni *hypocrite*, ni *persécuteur*, ni *délateur*; qu'il *n'espionne point ses frères*, qu'il *ne calomnie point ses voisins*. Nous le croyons aisément, mais nous pensons aussi qu'il n'approuve pas ceux qui chaque matin injurient, attaquent et calomnient les prêtres; puisqu'il n'est pas *délateur*, il n'approuve pas l'auteur d'une *Dénonciation* fameuse qui accusoit les prêtres d'être des conspirateurs, et les traduisoit comme tels devant les tribunaux; puisqu'il *n'espionne point ses frères*, il n'est pas de ceux qui recueillent contre les prêtres tous les bruits, tous les reproches, toutes les imputations, et qui ont, disent-ils, une liasse de cinq cents faits contre le clergé. Comment se fait-il qu'un grand talent prêche son appui aux déclamations des journalistes, et qu'il reproduise leurs insinuations amères et injustes? On est affligé de le voir s'élever contre l'hypocrisie et le despotisme, comme si c'étoient là les deux fléaux les plus redoutables aujourd'hui. Il a la bonté de donner des conseils au clergé, et de lui tracer la route à suivre; c'est de *marcher avec le temps*, de *soutenir la liberté*, de prêcher pour les Grecs, de se réconcilier avec la liberté de la presse, qui en effet se montre en ce moment très-favorable à la religion, et qui consolide chaque jour la monarchie d'une manière merveilleuse. A ce prix, l'auteur veut bien être chrétien. Est-ce bien le même écrivain qui a plaidé si éloquemment autrefois la cause du christianisme et du clergé, et qui a réfuté dans de si belles pages les ennemis des institutions religieuses? Qui l'a donc entraîné ainsi loin de son camp, et l'a rangé sous d'autres drapeaux? Plaignons le talent de ne pouvoir s'élever au-dessus des faiblesses de l'humanité, et s'il étoit vrai que quelque dépit secret eût produit un si prodigieux changement, si une disgrâce, un oubli, une injustice, avoient suffi pour jeter un homme d'un grand renom dans une route si différente de celle où il avoit cueilli tant de palmes, ne nous étonnons plus d'aucune défection, et déplorons un esprit d'aveuglement et de vertige, qui s'empare de toutes les têtes, emporte les foibles et égare même les forts.

Précis historique sur deux associations qui ont servi au rétablissement des Jésuites:

Il n'est personne qui n'ait entendu parler des Paccanaristes, mais on connoît mal en France l'histoire de cette association formée en Italie, et à laquelle s'unit une autre société née en Allemagne. Toutes deux tendoient primitivement au même but, et leur histoire n'est point étrangère à celle de l'Eglise. On verra peut-être avec intérêt l'origine et les progrès des deux associations, jusqu'au moment où leurs membres se réunirent aux débris d'un corps célèbre conservés en Russie. Tant de gens parlent des Jésuites sans les connoître, qu'il est bon de montrer par quels moyens et dans quel esprit ils se sont rétablis.

La suppression de la compagnie de Jésus avoit laissé en France de vifs regrets dans le clergé et parmi les personnes sincèrement attachées à la religion; on étoit convaincu que la cour de Rome n'avoit consenti qu'avec répugnance à un si grand sacrifice. La joie des philosophes et de tous les ennemis de l'Eglise devoit ouvrir les yeux sur la perte qu'on avoit faite, et la révolution achevoit de montrer l'imprudence d'une mesure qui avoit ôté au sanctuaire des coopérateurs zélés et des appuis utiles. Pleins de ces idées, de jeunes ecclésiastiques que les premiers désastres de la révolution avoient forcés de fuir en Belgique, concurent le projet de rétablir une société qui avoit rendu tant de services à la religion et aux lettres. De ce nombre étoient M. l'abbé Charles de Broglie, fils du célèbre maréchal de ce nom, et l'abbé de Tournely, du diocèse du Mans; ils s'étoient retirés chez le curé d'Ostert, dans le duché de Luxembourg, et y vaquoient à l'étude et à la prière. Ils allèrent à Louvain pour y consulter sur leur projet l'abbé Pey, chanoine de la métropole de Paris, ecclésiastique aussi pieux que savant, qui, après s'être informé de leurs dispositions, et avoir mûrement examiné l'affaire, fut d'avis qu'ils ne devoient point prendre le nom de Jésuites, cet ordre ayant été sup-

primé par le saint Siège, mais qu'ils pouvoient en adopter provisoirement les règles. Il engagea les jeunes ecclésiastiques à consulter de plus en plus Dieu sur leur projet et sur la manière de l'exécuter. D'après son avis, ils allèrent s'enfermer aux Capucins d'Anvers, et y firent les exercices spirituels avec ferveur. Au sortir de là, ils proposèrent leurs vues à l'abbé Pey qui les approuva; il fut décidé que la nouvelle association prendroit le nom de Sacré-Cœur, et que l'abbé de Tournely en seroit supérieur. Un banquier de Louvain prêta sa maison de campagne pour y jeter les fondemens de l'œuvre, et on alla s'y établir vers la fin de février 1794. Xavier de Tournely, frère de l'abbé, et Jean Leblanc, de Normandie, qui avoient fait la campagne de 1792 avec les princes, quittèrent l'armée et augmentèrent la petite réunion.

Les pieux associés vivoient dans la pauvreté et dans la ferveur; mais dans leur désir de faire revivre l'institut des Jésuites, il leur manquoit quelqu'un qui leur en expliquât l'esprit et les règles. Ils auroient pu prendre les conseils de M. l'abbé Billy qui avoit élevé les fils du maréchal de Broglie, et qui connoissoit parfaitement l'esprit de l'institut; mais ils s'étoient persuadés qu'ils étoient destinés à rétablir la société dans la régularité primitive, et à faire disparaître certains usages qu'ils traitoient de relâchement et d'abus. Ils cherchoient donc à se pénétrer de plus en plus de l'esprit de saint Ignace, et vouloient l'étudier dans les livres plutôt que dans les entretiens de ceux qui avoient connu la société. Pendant qu'ils s'occupoient avec ardeur de cet objet, la bataille de Fleurus, le 26 juin 1794, décida du sort de la Belgique; les Français y entrèrent de toutes parts, et les associés de Louvain se retirèrent à Vanloo, où ils trouvèrent l'abbé Pey. Là se joignit à eux un jeune officier émigré, Joseph Var., fils d'un conseiller au parlement de Besançon, et qui avoit étudié précédemment au séminaire Saint-Sulpice. Il étoit sorti de France pour se joindre à l'armée des princes, lorsqu'ayant rencontré les jeunes associés, il changea de résolution et s'unit à eux. Sa mère, ce jour même, tomboit à Paris sous la hache révolutionnaire.

Le petit troupeau; dispersé par la tempête, ne savoit où se réfugier; l'abbé Pey crut que l'Allemagne seroit un asile plus sûr, et il adressa ses jeunes protégés à l'abbé Beck, son

, ancien grand-vicaire de l'électeur de Trèves, qui se rendoit à Augsbourg. Ils se mirent en route pour cette ville; ils étoient six, un jeune homme, M. Chal., aujourd'hui chanoine de Nantes, s'étant joint à eux. Ils firent la route à pied, tantôt priant ensemble, tantôt marchant en silence, et donnant l'exemple de l'humilité, de la patience et de la pauvreté. L'abbé Beck les accueillit avec bonté, et leur procura un logement à Leutershoffen, dans la maison campagne d'un chanoine, à une lieue de la ville. Le seigneur du lieu, des banquiers d'Augsbourg, leur témoignèrent de l'intérêt. Les jeunes amis reprirent le genre de vie qu'ils avoient adopté à Louvain; ils prioient, méditoient, étudioient l'Écriture et la théologie. Au bout d'un mois, trois jeunes prêtres du diocèse de Besançon vinrent se joindre à eux; c'étoient MM. Griv., Cuen. et Glor. Le 15 octobre, jour de sainte Thérèse, tous ensemble, au nombre de neuf, firent les vœux simples dans l'église de Saint-Ulric à Augsbourg. Depuis ce temps, leur ferveur prit de nouveaux accroissemens; ils vivoient dans les pratiques de pureté et de la charité, et il n'y avoit parmi eux qu'un cœur et qu'une ame. De nouveaux associés arrivèrent successivement; c'étoient MM. Rog., Jenn., Gur. et Coul., etc. Les anciens Jésuites d'Augsbourg voyoient avec intérêt l'association naissante, et lui donnèrent des conseils utiles; un jour, le Père Rauscher, qui partit en 1795 pour aller rendre à Polotsk l'habit de saint Ignace, promit aux jeunes Jésuites de solliciter leur admission dans la compagnie; mais le Père Lenkiewicz, alors vicaire-général, ne crut pas de vouloir admettre pour le moment des étrangers qui ne savoient pas la langue, et leur conseilla de continuer à se sanctifier dans le genre de vie qu'ils avoient embrassé. Quelques-uns d'eux prirent les ordres à Ausbourg, et se disposèrent à exercer le ministère quand on les y appelleroit.

Le mois d'août 1795, l'abbé de Binder, chanoine, qui avoit prêté sa maison, mourut. Cette maison fut vendue, et les Jésuites furent forcés de quitter Leutershoffen. L'électeur de Trèves, le prince Clément-Wenceslas de Saxe, qui étoit à ce même temps évêque d'Augsbourg, les recueillit dans son château de Goggingen, à une lieue d'Augsbourg, et donna à son ministre, le baron de Duminik, de payer leur pension. Ainsi la Providence ne les abandonnoit pas: ils eu-

rent aussi pour bienfaiteurs le baron de Bietagh, l'archiduchesse Marianne; et un ancien élève de Saint-Sulpice, M. de S., qui étoit en Russie, leur fit passer de ce pays des sommes considérables. L'association se composoit, au commencement de 1796, de dix prêtres et de cinq étudiants. On avoit fait vœu d'aller se jeter aux pieds du Pape pour se mettre à sa disposition; on se mit en devoir de remplir cette prière. L'abbé Pey, qui étoit à Venise, fut consulté, et chargé d'obtenir de Rome des passeports que l'on devoit trouver à Turin. Trois des associés, de Tournely, de Broglie et Griv., partirent donc d'Augsbourg à la fin de mars 1796, mais, arrivés à Fribourg, en Suisse, ils apprirent que le Piémont et la Lombardie venoient d'être envahis par les Français, et que le passage étoit impossible. Il fallut donc résoudre à retourner à Augsbourg. Ils eurent cependant dans leur disgrâce, une consolation inattendue : M. Emery, dont ils avoient tous été les élèves, étoit alors chez son frère dans le pays de Gex, à une demi-lieue de la Suisse. Sollicité par ses pieux disciples, il vint à Nyon, sur les bords du lac de Genève, non sans danger d'être arrêté aux frontières. Ils passèrent deux jours ensemble, et le respectable supérieur approuva l'esprit qui les dirigeoit; et leur donna des conseils dignes de sa sagesse.

A peine les trois associés étoient-ils de retour à Augsbourg, qu'il fallut abandonner Goggingen pour fuir les armées françaises qui approchoient rapidement, sous la conduite de Moreau et de Jourdan. L'électeur de Trêves obligé lui-même de fuir en Saxe, n'oublia pas ses protégés et leur envoya des passeports et de l'argent. L'abbé de Tournely conduisit ses compagnons à Passau; mais comme le général Moreau, après avoir passé le Leck, marchoit rapidement vers l'Inn, il fallut partir de Passau au bout de six semaines. La petite colonie s'embarqua sur le Danube, au nombre de dix-sept personnes, et arriva à Neudorf, près Vienne, le 1^{er} septembre 1796. L'abbé de Broglie alla visiter M. de Fare, évêque de Nauci, qui l'accueillit avec un vif intérêt; il avoit une lettre de recommandation pour le comte de Sauran, président de la régence à Vienne, qui au nom de Broglie, l'engagea à demeurer à Vienne, et procura à tous les associés un logement dans le couvent des Grands-Augustins, au faubourg de Landstrasse. Le cardinal Migazzi, a

l'évêque de Vienne, les prit sous sa protection, et son neveu, le comte de Arzal et de Wasseg, évêque de Teja et suffragant de Vienne, les favorisa également.

Les associés reprirent donc leur genre de vie accoutumé. L'abbé de Tournely essaya de former une communauté de femmes qui se dévoueroient au service des pauvres et à l'instruction de la jeunesse; la princesse Louise de Condé devoit en être la pierre fondamentale. Cette princesse s'étoit tirée depuis deux ans chez des Carmelites, à Turin, et y avoit la vie austère de ces religieuses. Conduite à Vienne par les évènements de la guerre, elle consentit par les conseils de son pieux directeur, M. l'abbé de Bouzonville, à entrer dans les vues de l'abbé de Tournely. Déjà huit anciennes religieuses émigrées s'étoient jointes à elle; mais il fallut bientôt abandonner ce projet. On n'en retira qu'un avantage, c'est que la princesse de Condé procura à la petite société la protection de l'archiduchesse Marianne, sœur de l'empereur François II, et résidante à Prague. Cette princesse soutint les associés par ses dons et son crédit. Le baron de Penkler, conseiller de la régence, les favorisoit également. L'abbé Sineo de la Torre, élève du Père Diesbach, aujourd'hui recteur du collège de Tivoli, leur rendit d'importans services.

Cependant Vienne étoit menacée par l'armée de Buonaparte. Le gouvernement déclara la ville en état de siège, et ordonna à tous les étrangers d'en sortir, et de se retirer à quarante lieues; c'étoit au commencement d'avril 1797. Le comte de Saurau adoucit l'ordre en faveur de l'association, et la recommanda à l'abbé de Closter-Neubourg, monastère des chanoines-réguliers, à quatre lieues de Vienne. Le baron de Penkler présenta l'abbé de Broglie à ce prélat, qui reçut la petite société dans une maison de campagne du couvent de Hagenbrunn, à trois lieues de Vienne, sur le chemin de Trévise. Les associés s'y transportèrent le lundi de Pâques, et trouvèrent une habitation vaste et agréable. Comme il se présentoit beaucoup de sujets pour se joindre à eux, l'abbé de Tournely crut qu'il étoit temps de prier le Pape de statuer sur leur état, et comme on ne pouvoit songer, dans les circonstances, à faire le voyage de Rome, il prit le parti de lui écrire. Mais pour que sa demande eût plus de poids, on résolut de solliciter une attestation des évêques de France

en faveur des associés. Le cardinal Migazzi et M. l'évêque de Nanci signèrent les premiers. Pendant qu'on faisoit des démarches auprès des évêques retirés en Allemagne, l'abbé de Tournely mourut en juin 1797; il fut emporté en quelques jours par la petite vérole. Cette perte consterna les associés qui élurent à sa place M. Var. Huit jours après, l'abbé Sineo entra dans la société, et partit pour Constance avec MM. de Broglie, Griv. et Leblanc. Ils s'y présentèrent à M. de Juigné, archevêque de Paris, qui signa l'approbation en leur faveur, ainsi que les autres évêques français résidant dans cette partie de l'Allemagne. Les quatre associés se séparèrent à Constance; l'abbé de Broglie se mit en route pour Munster, Paderborn et Pymont, pour y solliciter l'approbation des évêques qui se trouvoient dans ces parages, et consulter M. l'abbé Billy, tandis que les autres se rendirent à Fribourg pour le même objet, et pour prendre les avis du Père Diesbach. Ces démarches eurent un plein succès, et vingt-cinq évêques souscrivirent l'acte en faveur de la société.

(La fin à un numéro prochain.)

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. On a fait en plusieurs églises des prières pour l'anniversaire de la naissance de M. le duc de Bordeaux. À Sainte-Geneviève, il y a eu une messe en musique le dimanche 1^{er} octobre. Le vendredi même, jour de saint Michel, il y a eu une messe solennelle célébrée à Saint-Eustache, en actions de grâces de la naissance du prince, les sociétés dites des XXIX et des Amis du berceau y ont assisté, et on a choisi dans la paroisse six enfans appartenant à des familles pauvres, et auxquels on a distribué un cours en argent, un portrait du prince, et un livre de morale. Ces enfans ont été choisis parmi ceux nés en septembre et octobre 1820. Aux Missions-Etrangères, la messe a été célébrée en actions de grâces, et en même temps pour attirer les bénédictions du ciel sur l'éducation du jeune prince. C'est le 15 de ce mois que M. le duc de Bordeaux

passera entre les mains des hommes. M. le duc de Rivière et M. l'évêque de Strasbourg habiteront désormais au château, et le prélat y est même déjà établi. Le prince, son gouverneur, son précepteur, et toutes les personnes attachées à son éducation, logeront au pavillon Marsan.

— Le jeudi 28 septembre, M. l'abbé Dumas, vicaire de Saint-Sulpice, nommé à la cure de Saint-Jean-Saint-François, au Marais, a été installé dans son église par M. l'abbé Jalabert, archidiacre de Notre-Dame, qui a prononcé dans cette occasion un discours, où il a fait un juste éloge du nouveau curé. M. le curé de Saint-Sulpice, M. le curé de Saint-Roch, M. le curé de la Madeleine, assistaient à cette installation. M. l'abbé Dumas est remplacé, à Saint-Sulpice, par M. l'abbé Marie, qui avoit été attaché long-temps à cette église, et qui jouissoit de l'estime et de la confiance des paroissiens. M. Marie, qui étoit premier vicaire de Saint-Germain-des-Prés, a déjà repris ses fonctions à Saint-Sulpice, et y a fait le prône dimanche.

— Il paroît, depuis quelque temps, une médaille faisant suite à l'histoire métallique du règne de Louis XVIII, pour célébrer l'institution des nouveaux évêchés proposés au souverain pontife Pie VII par le Roi. Le type de cette médaille représente un cippe, sur lequel sont placés le *pallium*, la mitre, et, en sautoir, deux crosses, une croix archiepiscopale, une épiscopale et deux palmes. Sur le plan antérieur, Louis XVIII couronné, portant le sceptre, et revêtu de ses habits royaux, reçoit la bulle d'institution des mains du Pape couronné du trirègne et tenant la triple croix. La légende porte ces mots : *Ecclesia gallica. novis. sedibus. aucta.* À l'exergue, on lit : *Impetrante. rege christianissimo. summo pontifice constituente.* Le choix de l'inscription, le plan et l'exécution de la médaille la rendent également digne de figurer dans l'histoire métallique des derniers temps.

— Il n'étoit pas aisé de répondre aux preuves que nous avons données de la partialité et de l'esprit de malice et de haine qui président à la rédaction du *Constitutionnel*. Nous avons cité des faits, et nous avons montré par une suite non interrompue d'articles l'esprit et le but du rédacteur. Quel parti a-t-il pris? celui de ne pas répondre. Il s'est mis à côté de la question, et nous parle d'Escobar, de mauvaise foi, de ridicule. Escobar n'avoit rien à faire ici. Avez-vous

dit ou non ce que l'on vous imputoit? nos citations étoient-elles justes ou non? Voilà ce qu'on n'a pu nier, et pour échapper à ce dilemme embarrassant, on s'est jeté dans les divagations et les injures. Du reste, le journaliste continue son système de dénonciations et d'attaques. Jamais grand inquisiteur ne porta un œil plus attentif sur ce qui se passe près de lui, au loin, de tous côtés. Armé de sa lunette, il voit partout des abus et des attentats. A un bout du royaume, il y a un curé qui a refusé les sacrements à quelque vieux révolutionnaire; vite, il faut signaler cet excès révoltant : à deux cents lieues de là, un vicaire a refusé un parrain qui ne venoit pas assidument à l'église; c'est un horrible envahissement du clergé, c'est un concert inquiétant de prêtres, et l'on ne sauroit trop flétrir des hommes si entreprenans et si hardis. On vous raconte sérieusement l'histoire d'un Jésuite qui fait baiser sa pantoufle à un enfant, et qui par surcroît lui crache au visage. Lisez le journal du 30 septembre, vous y trouverez des anecdotes très-curieuses et très-croyables sur un supérieur de communauté qui a créé des assignats, lesquels ont cours forcé, *qui partage en quatre un pain à cacheter, qui distribue de l'eau à deux tarts le verre*, qui rançonne les élèves avec une avidité épouvantable. On va jusqu'à reprocher aux Jésuites *les petits morceaux de papier qui leur servent à marquer leur bréviaire, les épingle de leur toilette, et les visilles sottes qu'ils portent*. Qui pourroit concevoir que des écrivains descendent de telles pauvretés, qu'ils consentent à se traîner sur de si ignobles détails, et qu'ils emploient deux colonnes à épiloguer sur le régime intérieur d'une maison de Jésuites, sur la boule et les quilles, sur le blanchissage, sur la tisaïne? Laissons les nobles adversaires de la religion dépenser leur esprit sur de tels sujets, et explorer d'un œil curieux la cuisine et le lavoir d'une communauté; tout cela est ingénieux et délicat, et doit, on en conviendra, instruire et amuser singulièrement le lecteur.

— M. de Lesquen, évêque de Rennes, a visité dernièrement le canton de Louvigné-du-Désert, qui n'avoit pas vu d'évêque depuis la visite de M. Enoch, il y a 18 ans (1).

(1) M. Enoch, ancien évêque de Rennes, puis chanoine de St-Denis, est mort l'année dernière. On a la bonté de nous offrir une petite notice sur ce prélat, nous la recevrons avec reconnaissance.

Après avoir visité la Basouges-du-Désert, le prélat se rendit le 5 septembre à Louvigné. A quelque distance du bourg, le clergé alla le recevoir sous le dais, et l'on se rendit processionnellement à l'église, en chantant des cantiques. A l'entrée du bourg, les autorités se joignirent à la procession. A l'entrée de l'église, M. Beauce, recteur, complimenta M. l'évêque, qui vint au pied de l'autel faire sa préparation pour la messe. Après le saint sacrifice, le prélat, loin de prendre aucun repos, monta en chaire, et prêcha pendant environ trois quarts d'heure; il parla entr'autres sur l'indifférence pratique, sur le trop grand attachement aux intérêts temporels, et indiqua les associations pieuses comme un moyen de persévérance dans le bien, et de facilité pour le salut. Les habitans furent charmés du ton de piété qui animoit ses paroles. Après une légère réfection, le prélat commença l'interrogatoire sur le catéchisme; il étoit assisté de M. l'abbé Gautier, vicaire-général, et de M. l'abbé Blondeau, son secrétaire. Tous trois parcoururent les rangs, interrogeant sur le catéchisme les personnes de tout âge qui se présentoient pour la confirmation. L'administration de ce sacrement dura ensuite assez long-temps. Durant la cérémonie comme pendant la messe, l'orgue et le chant des cantiques excitoient alternativement à la piété. Il y avoit eu un si grand nombre de communians, que les hosties furent insuffisantes. Quand tout fut terminé, on reconduisit M. l'évêque au presbytère en chantant le *Te Deum*. M. de Lesquen partit le lendemain pour Mellé, car le vénérable prélat ne se borna pas à visiter le chef-lieu, et il a consacré la semaine à parcourir le canton. Le vendredi suivant, on annonça à Louvigné que, suivant l'invitation de M. l'évêque, on alloit former une pieuse association; et on exhorta les fidèles à se faire inscrire. Dès le soir, cinquante personnes étoient inscrites, et ce nombre s'est plus que doublé depuis. Le prélat, pendant son séjour, a visité l'établissement des religieuses du tiers-ordre de la Trappe, dont nous avons annoncé la formation n° 1184. Il montra beaucoup d'intérêt à cette maison qui, outre l'instruction des enfans, a quelques novices, et il lui laissa des témoignages de sa charité. Cet établissement mérite en effet d'intéresser les âmes pieuses, et nous saisissons l'occasion de le leur recommander de nouveau.

— Les missionnaires qui avoient donné à Apt une retraite préparatoire au jubilé (n° 1251), y sont retournés depuis pour clore les exercices. Ils étoient au nombre de quatre, dont deux arrivoient de l'Isle, où ils avoient rendu le même service. Les exercices ont eu lieu tous les soirs. Dans quelques-uns de leurs discours, MM. Besnoin et Barelle recommandèrent la dévotion à sainte Anne, dont la ville se glorifie de posséder les reliques; on annonce qu'il sera pris incessamment des mesures pour réparer la chapelle de la sainte, qui étoit un pèlerinage fort suivi autrefois. M. Besnoin donna aussi des instructions particulières pour les gens de la campagne à quatre heures et demie du matin, et d'autres pour les femmes de la congrégation. Le 1^{er} septembre, premier vendredi du mois, jour où on célèbre à Apt un salut en l'honneur du sacré Cœur, M. Barelle prononça un discours sur ce sujet. Le 3 du même mois, il y eut une cérémonie à Notre-Dame-de-la-Garde, chapelle bâtie en 1722, d'après un vœu de la ville, lors des ravages de la peste de Marseille. La procession étant arrivée de la paroisse à la chapelle, un des missionnaires prononça en plein champ une exhortation où il engagea les fidèles à demander à Dieu d'être préservés des fléaux qui nous menacent de toutes parts. Les autorités et une foule immense s'étoient portées sur la colline où est située la chapelle. Le 10 septembre, eut lieu la communion générale, qui ne fut pas moins édifiante qu'à l'époque du premier séjour des missionnaires; les principales autorités y donnèrent l'exemple. Le même jour, se fit la plantation de la croix du jubilé: la croix a été placée près du lieu où on voyoit, avant la révolution, celle érigée en 1741 à la suite d'une mission donnée par le Père Brydayne. Un missionnaire prêcha au pied de la croix, et termina par des adieux suivis du départ de ces hommes zélés. Leurs exhortations n'ont pas été stériles; la plus grande partie des habitans ont terminé leurs stations du jubilé. On vient de fonder dans la ville une bibliothèque des bons livres, destinés à servir de contre-poison aux efforts de l'incrédulité. Beaucoup de personnes notables se sont mises au nombre des souscripteurs; on a déjà fait choix d'un local, et on a réuni près de trois cents volumes. Les missionnaires ont encore trouvé le temps de visiter plusieurs des paroisses environnantes. A Saignon, près Apt, une mission et des

exercices du jubilé ont été dirigés par M. Raspaud, curé de Beaumont.

— Quelques journaux annoncèrent, il y a peu de temps, qu'on avoit acheté à Ferney une maison de 50,000 francs pour y recevoir les Jésuites, que cependant cette destination avoit été ensuite changée, que cette maison recevoit des Carmélites, et qu'on attendoit dans le même lieu des Frères des écoles chrétiennes. Cette nouvelle, que plusieurs feuilles répétèrent trop légèrement, donna lieu à des plaintes sur l'esprit de prosélytisme du clergé catholique, et n'avoit été probablement imaginée que pour amener ces plaintes. Dans le pays même, on ne sait qui a pu donner lieu à ce bruit. Le *Journal de l'Ain* déclare qu'il est faux que la maison achetée à Ferney coûte 50,000 fr., et que l'on ait eu l'intention d'y placer des Jésuites; il est faux que des Carmelites doivent arriver de Besançon pour habiter cette maison déjà occupée par des Carmelites venues d'Aix; enfin il est faux qu'il existe dans le pays de Gex aucune maison de religieux, et qu'on attende à Ferney des Frères des écoles chrétiennes. En général, il faut se défier des nouvelles qui se fabriquent dans un lieu assez voisin de Ferney, où l'on est en possession de déclamer contre l'Eglise catholique, et de réchauffer contre les prêtres les bruits les plus calomnieux et les imputations les plus malignes.

— On avoit bien voulu supposer que l'esprit des journaux des Pays-Bas s'étoit amélioré, et qu'ils montroient plus de mesure à l'égard du clergé; mais ils se sont bien vite hâtés de dissiper cette opinion bienveillante, et de rentrer dans leurs premières voies, si même ils en étoient sortis. Le *Journal de Gand* continue à insulter aux mœurs, et à effrayer les lecteurs par le cynisme de son langage. La *Sentinelles des Pays-Bas* se montre digne du temps où elle appeloit le Pape le *grand lama*, et où elle falsifioit ses bulles. Elle vient récemment d'épancher sa bile dans une réponse au *Courrier de la Meuse*, journal sage, rédigé dans un bon esprit, et qui défend la religion avec courage et franchise. Un M. U. ne veut pas croire que les prêtres catholiques de Groningue aient été aussi charitables qu'on l'a dit. *Cela n'est pas vraisemblable*, dit-il, *mais le fait même fût-il vrai, je le regarderois comme un effet de l'esprit de tracasseries, de la rage de prosélytisme qui caractérise le clergé catho-*

digne. Ainsi, c'est par *rajs* que des prêtres vont au lit des malades, se dévouent auprès des mourans, et bravent la mort pour assister des malheureux; si c'est une *rajs*, elle n'est pas contagieuse, et les gens de la trempe de M. U. savent s'en garantir. *A quoi peuvent être bons les prêtres en cas d'épidémie?* continue le doucereux écrivain, à *tourmenter les malades, à leur présenter des peintures grotesques du paradis et de l'enfer. Les secours qu'ils produisent ne coûtent rien.* Quelle dureté ou quelle mauvaise foi! Ainsi M. U. voudroit ravir les consolations de la foi aux malheureux couchés sur un lit de douleur, et tourmentés de leurs maux présens et d'inquiétudes pour l'avenir! Il ne se représente le prêtre que comme armé de menaces et de terreurs, et ferme les yeux à ses bienfaits. Les secours qu'il porte *ne coûtent rien*; ah! quand il sacrifie son repos et sa santé, quand il affronte la contagion pour consoler et pour bénir, quand il arrive dans les asiles de la misère, le crucifix d'une main et l'aumône de l'autre, quand il visite de pauvres abandonnés, cela ne lui *coûte rien*: voilà donc le prix de son dévouement! Ceux qui n'ont pas d'entrailles sont insensibles aux motifs sublimes qui animent le prêtre charitable; il faut doublement les plaindre. Dans le reste de sa diatribe, M. U. déclame contre le célibat et la confession. Le *Courrier de la Meuse* finit par lui adresser des conseils à la fois judicieux et modérés. Cette feuille lutte avec honneur contre des adversaires qui, à en juger par cet échantillon, n'ont pas dans les Pays-Bas moins de passion et de violence que ceux qui chez nous prennent aussi à tâche d'insulter la religion et de diffamer le clergé. Il est triste de voir les ennemis de la vérité montrer partout le même acharnement et la même injustice.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le Roi vient d'assurer sur sa cassette une pension de 120 fr. à une vertueuse fille appelée Détrimont, demeurant à Monchi-sur-Eu, arrondissement de Dieppe, qui, quoique peu fortunée, consacre depuis long-temps ses veilles et ses économies au soulagement de la pauvreté souffrante. La même pension a été assurée par S. M. à chacune de ses deux sœurs, et une autre pension de 300 fr. à leur mère.

— Le Roi a daigné faire remettre une somme de 1000 fr. à M. le sous-préfet de Narbonne, pour être répartie entre les habitans de cet arrondissement, que la malignité des fièvres a réduits à l'impossibilité de continuer leurs travaux agricoles. M. le Dauphin a également accordé une somme de 1000 fr., et M^{me} la Dauphine 300 fr.

— M. le Dauphin, président de la société royale pour l'amélioration des prisons, a fait adresser au maire de Nancy la somme de 4000 f. pour le renouvellement du magasin de linge.

— S. A. R. M^r le duc de Bourbon vient d'accorder douze pieds de chêne, à prendre dans sa forêt de Juigné, pour les réparations de l'église de la paroisse du même nom, arrondissement de Châteaubriand. Il a également fait remettre 150 fr. au curé de Saint-Vincent-des-Landes, même arrondissement, pour restaurer son église.

— M^r le Dauphin, à son arrivée à Nancy, a reçu de la manière la plus affable les autorités civiles et militaires, M^r l'évêque et un grand nombre d'ecclésiastiques. Le lendemain, S. A. R. s'est rendue à la cathédrale pour assister à la messe militaire. Dans un discours qui lui a été adressé par M. le président de l'Académie des sciences de Nancy, on a remarqué le passage suivant : « Nous supplions V. A. R. de se souvenir que le sang de Jeanne d'Arc étoit lorrain, et de croire que les sentimens dont elle étoit animée se sont, d'âge en âge, perpétués dans ces contrées, et qu'ils sont particulièrement les nôtres. »

— La réception de M. le Dauphin dans la ville de Metz n'a pas été moins brillante qu'à Nancy, quoiqu'il se fût opposé à tout appareil extraordinaire. La foule se pressoit sur son passage, et des acclamations unanimes et prolongées éclatoient à son aspect. Les édifices publics et toutes les maisons particulières furent illuminés.

— On assure que le 4 novembre prochain, à l'occasion de la fête de S. M., le corps municipal de la ville de Paris procédera à l'installation de la Bourse dans le nouveau bâtiment de la rue Vivienne.

— Les nommés Brissette, Fabien et Volny, hommes de couleur, condamnés, par la cour royale de la Martinique, aux travaux forcés et à la marque, comme coupables d'avoir excité à la révolte les habitans de cette colonie, en colportant un écrit dangereux, se sont pourvus en cassation contre cet arrêt. Pendant trois jours, les débats sur cette affaire ont occupé les audiences de la cour. M. Olivier a fait le rapport. M^{me} Chauveau-Lagarde et Isambert ont porté la parole dans l'intérêt des demandeurs. M. Laplagne-Barris, avocat-général, a pris des conclusions tendant au rejet du pourvoi; et la cour, par son arrêt, a renvoyé les parties devant la cour royale de la Guadeloupe, attendu que le substitut du procureur du Roi du Port-Royal, contre les maxims du droit du royaume, avoit rempli les fonctions de juge-rapporteur.

— La veuve Husson, marchande de fruits à la halle, qui a la louable coutume de verser chaque année, le jour anniversaire de la naissance de M^r le duc de Bordeaux, entre les mains de M. le maire du quatrième arrondissement, une somme de 10 fr. pour la souscription au domaine de Chambord, s'est acquittée vendredi dernier de cette offrande.

— On assure que dix-sept pages du Roi viennent d'être promues au grade de sous-lieutenant de cavalerie.

— M. le vicomte de Ville-d'Avray, ancien intendant honoraire, dément la nouvelle que l'on avait annoncée, relative au vol commis dans le garde-meuble de la couronne : du moins il prétend que le vol n'a point été commis pendant le temps où l'administration du garde-meuble lui fut confiée.

— On écrit de plusieurs villes de Bourgogne que la récolte des raisins est si abondante, que dans les communes où la vendange est ouverte, on est obligé d'y surseoir, à raison du défaut de vases nécessaires pour contenir les raisins, et encore supplée-t-on aux cuves par des tonneaux, des rondeaux et des cuviers.

— Une circulaire, adressée par M. le préfet de la Côte-d'Or aux maires du département, a pour but de rappeler les instructions déjà données, qui prohibent les jeux de hasard, ordonnent la saisie des cartes, des dés, de la banque et des enjeux, et de dresser des procès-verbaux contre les délinquans.

— Le 19 du mois de septembre, jour anniversaire d'une bataille célèbre dans les annales de la Vendée, celle de Torfou, a été posée la première pierre d'un monument destiné à perpétuer le souvenir de cette éclatante victoire. C'est le marquis de La Bretesche qui a conçu cette heureuse idée et qui l'exécute. Beaucoup de braves qui avoient déployé leur bravoure à cette époque, plusieurs noms chers à la Vendée et à la France entière, le général Sapineau, le général de Laroche-Jacquelein, et plusieurs autres officiers distingués par de longs et de glorieux services, assistoient à cette religieuse cérémonie, où M. de La Bretesche et M. de Chanteau, sous-préfet, prononcèrent des discours relatifs à la circonstance.

— Le conseil-général du Loiret a aussi exprimé son vœu contre la liberté de la presse, et a supplié le ministre de présenter au Roi un plan efficace pour arrêter une licence effrénée et le débordement de mauvais livres dont les villes et les campagnes sont également affligées.

— Sur la demande du conseil-général du département de l'Ain et des négocians de Lyon, Mâcon et Châlons-sur-Saône, le gouvernement a chargé des ingénieurs de s'occuper du curement de la Saône. On assure que le procédé qu'ils emploieront sera plus expéditif et moins onéreux que celui des bateaux dragueurs.

— Pendant que M. Canning débarquoit à Calais, sir Francis Burdett arrivoit à Bordeaux. On assure que le chef de l'opposition radicale se propose de passer l'hiver dans cette ville.

— Une dépêche télégraphique, datée de Bordeaux le 30 septembre, annonce que M. le baron de Chabrol, porteur de la ratification du traité de commerce avec le Brésil, est arrivé en rade de l'île d'Aix.

— Un orage épouvantable a éclaté, dans la nuit du 19 au 20 du mois de septembre, dans la petite ville d'Aubin (Aveyron), et a étendu ses ravages sur plusieurs autres villages. Outre beaucoup de dégâts dans la campagne, on assure que plus de trente personnes ont été victimes de l'inondation. Cette catastrophe plonge une grande

partie des habitans de ce département dans la misère et la désolation.

— Le conseil-général du département des Landes, au nombre des vœux qu'il a émis, a demandé qu'une refonte générale des monnaies de billon fasse disparaître de la circulation ces pièces informes et grossières, et que toutes les anciennes pièces d'argent soient refondues et réduites au système décimal.

— Un violent incendie a éclaté à Lyon, le 27 septembre, dans un magasin de planches, à l'intérieur de la cour de la poste aux chevaux. Les secours ont été assez prompts pour qu'on n'ait eu à regretter que la perte des bois qui se trouvoient dans le magasin incendié.

— On est fondé à croire que le gouvernement veut faire de Saint-Omer une place des plus importantes, et y établir un grand dépôt central d'armes et de munitions de guerre.

— Le lieutenant du grand-maître de l'ordre de Malte est arrivé à Ferrare le 12 septembre. Il devoit commencer, sous peu de jours, à organiser graduellement les autorités de l'ordre.

— S. S. le Pape Léon XII vient de diminuer de trois quarts la peine à laquelle étoient condamnés, pour crime politique, plusieurs officiers en retraite. Pareille grâce avoit déjà été accordée à plusieurs autres personnes comprises dans le même jugement prononcé par S. Em. le cardinal Rivarola.

— On écrit de Baireuth (Bavière) que les officiers qui sont partis pour l'Orient au nombre de huit n'ont point reçu la permission de prendre du service chez les Grecs; mais ils ont seulement obtenu un congé, et la faculté de faire un voyage en Italie et en Grèce, pour se perfectionner dans les sciences et dans les arts.

— La reine Frédérique de Suède, princesse de Bade, est morte à Lausanne le 25 de septembre, dans la maison du gouverneur de son fils. Cette princesse étoit l'épouse de Gustave IV, ancien roi de Suède, qui ne prend aujourd'hui que le titre de colonel Gustaffson. Elle étoit séparée de son mari. La reine de Suède étoit sœur de la reine douai-

nière de Bavière et de l'impératrice Elisabeth, qui vient de mourir.

— On écrit de Munich que la reine de Bavière est heureusement accouchée d'une fille.

— On écrit de Dresde (Saxe), que plusieurs arrestations ou renvois d'étudjans ont eu lieu, cet été, à l'université de Leipsick, pour cause d'associations illégales.

— La population des Etats de Prusse étoit, à la fin de 1825, de 12 millions 250,000 âmes, l'augmentation depuis dix ans a été d'un million 700,000 âmes, et par conséquent de plus d'un septième de la population actuelle.

— Un journal prétend que le roi d'Espagne vient d'adresser des lettres closes à tous les chapitres métropolitains du royaume, dans lesquelles, en confirmant les principes contenus dans le manifeste publié il y un mois, S. M. leur déclare que si le gouvernement éprouvoit le moindre changement dans sa forme, ce seroit contre sa volonté. On peut douter de cette nouvelle.

— On assure qu'un courrier russe, passé à Madrid et allant à Lisbonne, a laissé, au ministre russe en Espagne, des dépêches qui an-

noncent que l'empereur Nicolas a reconnu l'empereur don Pedro comme roi de Portugal, et tous ses actes.

— Le jour du couronnement de l'empereur de Russie, on publia à Moscou un manifeste signé de l'empereur, dans lequel il libère tous les individus mis en jugement, à l'exception des prévenus de meurtre, de brigandage, de vol et de vénalité; accorde une amnistie entière aux militaires de terre et de mer, ainsi qu'aux paysans qui ont quitté leurs drapeaux sans autorisation; fait remise des sommes dues au fisc pour amendes, déficit, etc., ainsi que des arrérages dus sur les impôts.

— On écrit de Constantinople, 6 septembre, que le nombre de maisons consumées par le dernier incendie dans les plus riches quartiers est de 3,000. Cette évaluation est peut-être exagérée, et la perte totale est estimée à 300 millions de piastres. Les Turcs assurent qu'il n'a pas péri plus de 500 hommes.

On vient de publier un *nouveau Plan de Jérusalem*, d'après un système d'impression en couleur; ce *Plan*, exact et détaillé, indique les lieux les plus célèbres dans l'histoire de la passion du Sauveur. Des renvois indiquent les circonstances les plus importantes. Ce *Plan* comprend non-seulement la ville, mais les environs, et différens lieux dont il est parlé dans l'ancien comme dans le nouveau Testament. On y a aussi noté les endroits où l'on croit que campèrent Titus et les croisés. Il étoit réellement difficile de rassembler autant de choses dans un si petit espace. Ce *Plan* est de M. Langlois, auteur et éditeur de la carte des environs de Paris, exécutée de même d'après son système d'impression en couleur. Prix, 1 fr. A Paris, chez l'auteur, rue des Marmousets, n° 36.

On publie un *nouvel Atlas administratif et ecclésiastique de la France*, dressé et gravé par MM. Charles et Darnet. Celui-ci représente à la fois les départemens et les diocèses avec leurs subdivisions. Il paroît actuellement quatre diocèses, Reims, Tours, Sens et Toulouse; le premier de ce diocèse comprend, comme on sait, un département et une portion d'un autre; tout cela est indiqué dans la carte. On indique aussi en marge le nombre des cures, celui des séminaires, la population totale. Ces cartes, gravées avec soin, et coloriées, formeront une collection agréable et utile; elles paroîtront successivement et à des distances rapprochées. L'*Atlas*, composé de 80 planches, se vendra 140 fr., et chaque feuille, papier grand in-8 et colorié, se vend 2 fr. A Paris, chez Darnet et Charles, géographe, le premier, rue du Battoir, n° 3, et le deuxième, rue Férou, n° 24.

L'écrit in-8° annoncé au commencement du dernier numéro, le *Mémoire à consulter contre M. de Montlosier*, se vend 1 fr. 50 c. et 1 fr. 75 c. franc de port, chez Béthune, hôtel Palatin, près Saint-Sulpice; et au bureau de ce journal.



Résumé de l'histoire des Papes, dédié aux mânes de Clément XIV, par M. Bouvet de Cressé, 1826, in-32.

Les résumés sont aujourd'hui fort à la mode ; on a mis l'histoire, la religion, la morale, la politique en in-32. Cette manière d'acquérir de la science est comode, elle évite le poids et l'ennui des gros volumes. On fait donc des résumés sur tout, et la collection de ces petits livres commence déjà à charger nos bibliothèques. Non-seulement nous avons le résumé de l'histoire des différens Etats, on nous donne aussi le résumé de l'histoire des provinces. Comme plusieurs auteurs se partagent cette tâche, elle n'a rien de fort pénible ; d'ailleurs, ces messieurs ont pris une manière expéditive. Gardez-vous de croire qu'ils se fatiguent à faire de grandes recherches, à remonter aux sources, à interroger les monumens, à vérifier les faits, à comparer les récits : c'est la vieille méthode des érudits, de ceux qui cherchent la vérité de bonne foi, et qui aspirent à être exacts et à instruire ; mais on est revenu de tout cela, et les jeunes auteurs des résumés n'y mettent pas tant de façon. Ils prennent un ouvrage quelconque, et à l'aide de ciseaux et de coupures, ils en font un extrait qu'ils assaisonnent de réflexions philosophiques, d'épigrammes et de plaisanteries irréligieuses, de sorties contre les nobles et les rois ; avec cet accompagnement tout passe, et si les auteurs y ajoutent à propos de vertes tirades contre les Jésuites, cela fera dans ce moment un merveilleux effet ; on applaudira comme à un chef-d'œuvre, on admirera même l'érudition légère des auteurs, on se récriera sur leur sagesse et leur impartialité, on les proposera comme des modèles aux générations à venir.

C'est sans doute le sort réservé à M. Bouvet de Cressé, qui a été chargé de rédiger le *Résumé de l'histoire des Papes*. M. Bouvet de Cressé n'est point un jeune homme, comme la plupart des autres faiseurs de résumés; c'est un écrivain déjà connu par ses écrits, par ses vers, par ses campagnes dans la révolution, par ses services dans l'instruction publique; c'est un homme d'un âge mûr, lui-même a pris la peine de nous donner son extrait de baptême, qui date du 24 janvier 1772; c'est surtout un ennemi déclaré des Jésuites, et il ne laisse passer aucune occasion de montrer qu'il les a en horreur. Dès l'épître dédicatoire et l'avant-propos, il témoigne son aversion pour eux. C'eût été sans doute une chose trop dure pour lui d'attendre à les flétrir qu'il fût arrivé à l'époque où cet ordre se forma, et en racontant l'histoire des premiers papes, il trouve le moyen de lancer ses traits contre la société qui n'existoit pas encore. On peut s'en assurer en lisant sa notice sur saint Anicet, sur saint Marcellin, qui vivoient au 2^e et au 3^e siècles, et on remarquera avec quel art il fait venir les Jésuites, dont il ne pouvoit pas encore être question alors, et avec quelle vigueur il les châtie. C'est bien pis quand il arrive au temps où les Jésuites sont établis, et ici il faut donner une idée de la grâce et de l'élégance du style de M. Bouvet de Cressé : *La religion anglicane certainement en vaut bien une autre, quoi qu'en disent et en fassent vociférer par leurs énergumènes, les faux, ridicules et intéressés prophètes de Saint-Acheul et de Montrouge, ces deux entrepôts sottement tolérés de contrebande dogmatique*. Si ce sont là les modèles de style que M. Bouvet de Cressé donne aux élèves de son pensionnat, ces jeunes gens ne peuvent manquer de se distinguer par les grâces du langage et par la pureté du goût.

Au surplus, nous renvoyons pour les autres détails au *Précis de l'histoire des Jésuites* que M. Bouvet

de Cressé a publié cette année même, et nous considérons ici les jugemens de l'auteur sur les papes. Ces jugemens sont fort divers, et on diroit qu'il y a deux hommes tout différens dans l'auteur du *Résumé*. Tantôt, en effet, il parle convenablement des papes et de leur autorité, tantôt il leur donne les épithètes les plus flétrissantes. *L'histoire des souverains pontifes*, dit-il dans son introduction, *offre quelquefois des traits peu édifiants; mais il n'est point permis d'en rien inférer qui contrarie à la vérité de la religion, ni aux prérogatives de ses ministres (*)... Aucun trône sur la terre n'a peut-être jamais été rempli avec plus de supériorité de génie que la chaire pontificale; les papes sont presque toujours des vieillards respectables, blanchis dans la connoissance des hommes et des affaires, et n'éprouvant plus cette ardeur de jeunesse qui fait faire tant de fausses démarches.* Presque tout ce que l'auteur dit dans cette introduction, soit sur les papes, soit sur le gouvernement de l'Eglise, est exact ou du moins beaucoup plus modéré que le reste du livre; et puis, à quelques pages de là, il fait le tableau le plus dégoûtant de l'histoire des papes : *Que d'excès en effet! que de meurtres! que d'assassinats! que d'empoisonnemens! que de parricides! voire que de déicides! quelle absence de bonne foi partout et sur tout!* C'est l'auteur qui manque ici de bonne foi, car assurément les *assassinats*, les *empoisonnemens*, les *parricides*, ne sont pas si fréquens dans l'histoire des papes. Quant aux *déicides*, on ne sait ce qu'il a voulu dire, et il seroit fort embarrassé de nous montrer un pape coupable d'un tel crime.

On s'aperçoit trop, en parcourant ce *Résumé*, que l'auteur a puisé aux sources les plus suspectes; il suit

(*) Comme M. Bouvet est maître de pension, et que ses fautes contre la langue pourroient tromper ses élèves, il est bon de les prévenir que *contrarié* à n'est pas français. La même faute se retrouve ailleurs dans ce volume.

principalement Llorente dans son *Portrait politique des Papes*, ouvrage rempli de malice et de fiel, comme nous l'avons montré. (Voyez n° 903.) M. Bouvet de Cressé lui emprunte souvent des réflexions satiriques, quelquefois en le citant, d'autres fois sans le citer. Ainsi, comme lui il jette des doutes sur le martyre des premiers papes; il reproduit cette réflexion insolente de Llorente sur saint Eusèbe : *Nous laissons aux critiques à décider s'il suffit d'avoir été banni ou condamné à servir de palefrenier pour mériter la palme du martyre*; cela est copié littéralement de Llorente. M. Bouvet de Cressé lui a emprunté également des réflexions contre le célibat des prêtres, contre les canonisations, et sur d'autres points d'histoire et de discipline. Il cite aussi avec honneur l'*Essai sur la puissance temporelle des Papes*, par M. Daunou; ouvrage que nous avons apprécié dans plusieurs articles, au tome XVIII de ce journal. Il raconte avec complaisance la fable de la papesse Jeanne; tantôt il vous dit qu'il donne ce récit *sans trop y croire*, tantôt qu'on doit regarder comme certaine l'existence de la papesse; et puis, conciliez tout cela, si vous pouvez. La même inconséquence se retrouve en d'autres endroits; à l'article de Benoît XIII, il fait l'éloge de ce pontife : *Sa mémoire, dit-il, est en vénération à Rome, qu'il édifie par ses exemples et qu'il soulagea par ses bienfaits*, et puis, à 50 pages de là, on nous parle des *entreprises insensées d'un Benoît XIII*, sans nous expliquer ce que c'est que ces *entreprises*.

L'auteur se complaît dans l'éloge de Clément XIV qui eut la sagesse de supprimer les Jésuites, et par la raison contraire, il blâme Pie VII qui les a rétablis. *Ce pape, dit-il, s'est donné par là une bien mauvaise note dans l'histoire*; de plus, il faut qu'on le sache, c'est ce pontife qui a eu tort dans ses démêlés avec Buonaparte. C'étoit une découverte qu'avoit faite Llorente, et que M. Bouvet de Cressé confirme de son suffrage. Ce der-

nier historien nous confie ses alarmes sur les progrès de l'ultramontanisme : *Les agens du despotisme ultramontain sont aujourd'hui partout et sous tous les masques. Point d'états, point de corporations, nous allons presque dire point de familles, qui n'aient le malheur de compter un Jésuite dans leur sein.* Oh! voilà qui est bien plus effrayant encore que la conspiration de M. de Montlosier; un Jésuite dans chaque famille, alors il y en a plusieurs millions en France. Quel déluge de Jésuites d'autant plus dangereux qu'ils sont cachés! Puisse au moins la famille de M. Bouvet de Cressé être exempte d'un pareil fléau! Ce seroit sans doute le comble du malheur pour lui d'avoir quelque parenté avec un de ces hommes qu'il abhorre.

La notice sur Pie VII est un mélange de sérieux et de bouffon, de raison et d'injustice, qui refroidit beaucoup l'intérêt. S'attendoit-on, par exemple, à trouver dans un article sur ce pape, cette phrase burlesque : *Du pain! il faut du pain à Rome; Pasquin, Bobèche et Galimafré, comme à Paris des brochures à cinq sous pour apprendre à vivre à certains gens du faubourg Saint-Germain?* Nous laissons le lecteur apprécier cette gentillesse. Nous ne citerons point le jugement de l'auteur sur le souverain pontife régnant, qui a deux grands torts à ses yeux, celui d'estimer et de protéger les Jésuites, et celui d'avoir publié une bulle contre les francs-maçons. Heureusement que Léon XII partage ces torts avec ses plus vertueux prédécesseurs. Plaignons celui qui, aveuglé par l'esprit de parti, n'est pas touché des grands exemples de zèle, de piété, de charité, que donne un pontife digne des premiers siècles de l'Eglise, et objet de vénération pour les plus indifférens.

La conclusion qui termine l'ouvrage est au-dessus de tout ce qui précède; c'est une suite de déclamations contre la papauté, et de déclamations telles qu'auroit pu s'en permettre un chaud protestant ou un incrédule

déclaré. L'auteur, qui avoit consenti à faire l'éloge de plusieurs papes, ne trouve plus dans leur histoire que crimes, scandales et tyrannie. Il avoit reconnu dans son introduction qu'*aucun trône sur la terre n'a peut-être jamais été rempli avec plus de supériorité de génie que la chaire pontificale*; mais sur la fin de l'ouvrage, ce n'est plus cela, et l'auteur dit : *Lorsqu'on réfléchit sur cette confusion d'un ministère sacré et d'un pouvoir politique, sur cet amalgame si propre à dépraver l'un et l'autre de ces élémens hétérogènes, on ne s'étonne plus de rencontrer beaucoup moins de bons rois dans la liste des papes qu'en toute autre liste de souverains*. C'est une nouvelle contradiction à joindre à toutes celles de l'auteur. *Non*, dit-il en finissant, *la puissance papale ne sauroit survivre à tant de honte, son heure est venue...* Il y a déjà quelque temps qu'on fait de semblables prophéties, et la puissance papale survit aux prophètes comme aux persécuteurs; elle résiste à la fois aux insultes et aux coups. Cette stabilité, il faut l'avouer, est désolante pour ses ennemis, et ils s'en vengent de leur mieux en renouvelant leurs attaques et leurs outrages; c'est la ressource des haines opiniâtres et des passions impuissantes.

Pour me résumer sur ce *Résumé*, il est peu d'ouvrages plus mal conçus; nul ordre, nulle suite, nul intérêt. L'auteur marche au hasard; il brouille les faits, il confond les époques. Tout au travers d'une discussion sérieuse ou que l'on croit telle, il vous place une plaisanterie bouffonne. Lorsqu'on le croit occupé d'un pape, il vous parle des Jésuites dont il ne pouvoit être question alors. Vous vous imaginez être à Rome, et vous entendez crier contre Montrouge ou Saint-Acheul. Enfin tout le volume offre un décousu complet, et l'oubli total des convenances. Je ne sais si M. Bouvet de Cressé est encore à la tête d'une pension, mais je n'exhorterois point des parens à confier leurs enfans à un tel instituteur.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. La retraite ecclésiastique de Paris a duré toute la semaine. M. l'archevêque passe la journée au séminaire et préside à tous les exercices. M. l'abbé Boyer prêche trois fois par jour ; le matin et le soir, il donne un discours, et dans le milieu du jour, il fait une conférence. Un grand nombre d'ecclésiastiques vont l'entendre, et ceux même que les devoirs du ministère empêchent de suivre tous les exercices assistent aux discours. Aujourd'hui samedi, aura lieu la cérémonie annoncée à Notre-Dame.

— Les feuilles libérales ne sont pas encore satisfaites de la mesure prise contre les Liguoristes de Bischeberg ; il en reste encore quelques-uns dans la maison, on ne les a pas encore proscrits tous. Ces délais sont une prévarication aux yeux des doux apôtres de la tolérance ; ils appellent le bannissement au nom de la Charte, et invoquent la proscription au nom de la liberté. N'est-ce pas une chose effroyable que quelques étrangers aient osé se montrer dans un village ? S'est-on plaint cependant de l'affluence des étrangers qui remplissent les ateliers et les manufactures de l'Alsace ? non, on voit sans alarme des milliers d'ouvriers de toutes nations passer le Rhin, et séjourner dans la province. Beaucoup de ces étrangers seroient légitimement suspects par leur vie errante, par leurs principes révolutionnaires, par leurs mœurs désordonnées. Ils portent souvent le trouble dans les campagnes par leurs propos et leurs exemples. Ce sont des gens sans religion, sans éducation ; il y a parmi eux des fugitifs, peut-être des gens repris de justice ; n'importe, ce seroit une horreur de les inquiéter ; on invoqueroit en leur faveur la Charte, les intérêts du commerce et les droits de l'hospitalité. Que dirons-nous de ces jeunes ministres que Genève nous envoie tous les ans, qu'on accueille avec empressement, et qui obtiennent des places et des traitemens dans les différentes provinces ? Faire difficulté de les recevoir, ce seroit une dureté odieuse. Des républicains et des protestans ont droit à toute sorte de protection. On leur confie des troupeaux à diriger, des temples à desservir ; ils nous apportent

l'esprit populaire, l'attachement à l'erreur, souvent même les principes du déisme. Ils se répandent dans les campagnes, ils égarent de pauvres paysans par leurs prédications. On souffre ces missionnaires; les troubler, ce seroit méconnoître l'esprit de la Charte et enfreindre toutes les lois. Mais pour des catholiques et des religieux, on raisonne tout différemment; on invoque contre eux cette même Charte qui protégeoit des ouvriers et des ministres protestans. Les mêmes lois qu'on faisoit valoir en faveur de ceux-ci, se trouvent contraires à ceux-là. Des hommes paisibles et modestes, qui vivent retirés dans un village, qui donnent l'exemple de la piété, qui font le catéchisme, sont bien autrement dangereux que des milliers d'artisans disséminés de tous côtés dans la province, ou que les missionnaires que Genève envoie au loin dans le Midi. Ces derniers ont droit à toute sorte d'égards; les premiers, il faut les bannir, les bannir bien vite. Si on y met quelque lenteur, les organes de l'opinion libérale jetteront les hauts cris. Ils accusent l'autorité, ils dénoncent à tort et à travers tous ceux qu'ils soupçonnent de ne pas partager leurs passions, ils sollicitent des mesures rigoureuses. Que tarde-t-on à proscrire et à bannir? Et ces messieurs nous vanteront au besoin leur modération, leur amour pour la tolérance, et leur impartialité!

— Quelques journaux continuent à donner des ordonnances pour autoriser des communautés et congrégations de femmes, conformément à la loi de 1825. Nous avons cité quelques-unes de ces ordonnances, et nous nous proposons de les faire connoître successivement; mais comme elles se sont multipliées depuis quelque temps, la simple indication de ces communautés auroit tenu plus de place que nous ne pouvions en consacrer à ces sortes de nouvelles. Il est bon d'ailleurs de remarquer que ces établissemens ne sont pas nouveaux; ces communautés existent pour la plupart depuis plusieurs années, et il ne s'agissoit pour elles que d'obtenir l'autorisation dans les formes prescrites récemment. Ainsi, les journaux qui affectent de citer ces ordonnances comme une preuve des envahissemens des corps religieux, ou se trompent beaucoup ou voudroient nous tromper. Un grand nombre de ces établissemens remonte au temps même de Buonaparte; ce sont des communautés vouées ou à l'instruction des enfans ou au soulagement des malades, et qui,

par cette raison, ne sont pas moins précieuses à l'Etat, qu'utiles aux familles, et qui offrent des preuves honorables de l'influence de la religion et de la puissance de cet esprit de charité qui les a créées et qui les soutient. Le gouvernement le moins favorable à la religion avoit senti la nécessité de protéger ces associations pieuses qui se consacrent à servir ou à instruire les pauvres, et on peut assurer qu'il s'en est plus formé avant que depuis la restauration. On n'eût pas osé s'en plaindre sous un autre régime, mais aujourd'hui toutes les barrières semblent rompues, et l'esprit d'opposition blâme les mêmes mesures auxquelles il eût applaudi autrefois.

— Parmi les refus de sépulture dénoncés par le *Constitutionnel* dans son numéro du 20 septembre dernier, il en étoit un arrivé à Bellac, diocèse de Limoges; refus d'autant plus odieux, disoit le journaliste, que celui pour lequel on l'avoit exercé, étoit un homme pieux, membre d'une confrérie religieuse, qui, quinze jours auparavant, portoit l'image de la sainte Vierge dans une procession publique. La violence de sa maladie, ajoutoit-on, l'avoit jeté dans un délire qui a été la seule cause de l'omission du devoir de la confession. Quelle dureté de la part d'un prêtre de refuser la sépulture à un pauvre malade qui a eu la fièvre chaude! quelle intolérance dans le clergé! Telle étoit la conclusion qu'on vouloit faire tirer au lecteur. Une lettre écrite de Bellac même est venue rétablir les faits. Le 26 août dernier, le vicaire de la paroisse fut appelé, en l'absence du curé, par un parent de M. Mallebai, pour assister celui-ci dans ses derniers momens. L'ecclésiastique exhorte le malade, et se retire après une heure et demie de vains efforts. Il fait part de son chagrin à M. Foret, professeur au petit séminaire, et tous deux entreprennent de ramener le malade à de meilleurs sentimens: cette nouvelle tentative n'a pas plus de succès. Alors M. Foret, de concert avec les parens du malade, imagine de se présenter en habit séculier: il ne fut pas reçu plus favorablement. Il y retourna une autre fois; mais alors le malade avoit perdu l'usage de ses sens, et le délire, qui dura jusqu'à ses derniers momens, enleva tout espoir de succès. Ces faits peuvent faire juger si le clergé de Bellac a été aussi injuste et aussi dur qu'on l'a supposé. Nous avons puisé ce récit dans un journal religieux, le *Médiateur*. Il est inutile

de remarquer que le *Constitutionnel* n'a point inséré cette réclamation. Il est de règle chez certains gens de n'admettre que les dénonciations contre les prêtres ; on n'a point de place pour leur apologie.

— Nous avons dit un mot de la retraite donnée aux militaires de la garnison de Montauban ; elle a eu lieu dans l'église de Saint-Orens. M. l'évêque et M. l'abbé de Scorbiac, connu par ses retraites dans les différens collèges, ont successivement et pendant l'espace de huit jours, instruit et exhorté les militaires formant le dépôt du 6^e de ligne. Les exercices ont été suivis très-régulièrement. On voyoit ces braves se rendre avec empressement à l'église, écouter attentivement la parole de Dieu, édifier les assistans par leur recueillement. On a vu près de 200 militaires ayant à leur tête M. l'évêque, et faisant les stations du jubilé. On remarquoit surtout plusieurs chefs dont le maintien seul annonçoit les dispositions chrétiennes.

— Nous nous proposons de revenir sur la mort de M. Plessis, évêque de Québec, que nous avons annoncée il y a quelques mois, et nous espérons pouvoir donner quelques renseignemens sur ce respectable prélat ; mais nous n'avons point reçu les documens sur lesquels nous comptions, et nous sommes forcé de nous borner aux notions les plus succinctes. M. Joseph-Octave Plessis étoit né le 3 mars 1763 ; il fut, jeune encore, secrétaire de M. Briand, évêque de Québec, et de ses successeurs. Il fut fait ensuite curé de Québec, et sacré, le 25 janvier 1801, comme coadjuteur et évêque de Canath en Palestine. Il devint évêque en titre le 27 janvier 1806, à la mort de M. Denaut. Nous avons vu qu'il avoit été nommé archevêque par une bulle du 12 janvier 1819 ; mais cette mesure n'a pas reçu son exécution. M. Plessis vint en Europe en 1819 ; il visita successivement l'Angleterre, la France et l'Italie, et retourna dans son diocèse en 1820. Nous rendîmes compte, dans ce journal, de l'accueil qu'il reçut en arrivant à Québec. Ce prélat étoit bien vu du gouvernement anglais, qui lui avoit assuré un traitement. Il visita plusieurs fois son diocèse, et avoit beaucoup contribué à l'établissement d'évêques auxiliaires pour quelques parties éloignées du Canada. Depuis quelques années, la santé du prélat déclinait sensiblement, ses jambes étoient enflées, mais il conservoit son activité et sa présence

d'esprit. Le dimanche 4 décembre dernier, il s'étoit rendu à l'église, avoit entendu la messe, et y avoit communiqué de la main de son secrétaire. Après son action de grâces, il retourna dans ses appartemens, marchant avec plus de facilité qu'il ne faisoit depuis long-temps. Le jour même, il mourut subitement à trois heures après-midi; on n'eut que le temps de lui faire une des onctions. Pendant trois jours que le corps fut exposé dans ses appartemens à l'hôpital-général, ce fut un concours continuel du clergé et des habitans pour venir prier. On l'a ouvert, suivant son désir, et on n'a rien trouvé que de sain; seulement le cœur étoit fort dilaté. Son testament est adressé à son fidèle ami M. Turgeon, qui le secondoit dans le gouvernement du diocèse; il contient des dispositions pleines de piété et de charité. Les obsèques furent célébrées le 7 avec toute la pompe due au caractère de l'illustre défunt. La veille, le corps fut transporté de l'hôpital-général à l'église de l'Hôtel-Dieu; une garde d'honneur accompagnoit le convoi, composé du clergé et des habitans en grand nombre. Le 7, les ateliers et les boutiques étoient fermés, et le peuple remplissoit tout l'espace entre l'église de l'Hôtel-Dieu et la cathédrale. L'artillerie royale et deux régimens de ligne bor- doient les rues. Le gouverneur en chef du Canada; le comte Dalhousie, suivoit le convoi avec son état-majour, les con- seillers-législatifs, les principaux officiers du gouvernement, et le barreau en corps. Toutes les classes, et même les com- munionns différentes, ont montré leur respect pour la mé- moire du prélat. La cathédrale étoit tendue de noir; M. Pa- net, l'évêque actuel, a officié, et M. Demers, grand-vicaire, a prononcé l'éloge du prélat. Il a rappelé son zèle, son acti- vité, ses prédications; c'est à lui que l'on doit la fondation de l'église de Saint-Roch; où les habitans d'un faubourg très-peuplé trouvent les secours de l'instruction religieuse et d'une éducation chrétienne. On lui doit encore l'établis- sement du collège de Nicolet, celui de plusieurs écoles, et d'autres œuvres dont le diocèse recueille les fruits. Après les absoutes, le corps fut inhumé dans la cathédrale, et le cœur fut porté le même jour à l'église Saint-Roch où il restera déposé. Du dimanche au mercredi, les fêtes et grandes réu- nions furent suspendues dans la ville, et la femme du gou- verneur, la comtesse Dalhousie, ne donna point, le lundi,

sa soirée ordinaire. Mais le clergé surtout montra sa profonde douleur de la perte d'un si digne prélat; M. Plessis étoit distingué par toutes les qualités de l'esprit et du cœur; il aimoit tous ses coopérateurs. Affable, pieux, propre aux affaires, il connoissoit les hommes et les temps, et laissera dans le Canada une mémoire précieuse et de longs regrets. Son coadjuteur, M. Bernard-Claude Panet, étoit curé de la Rivière-Ouelle, et avoit été sacré le 19 avril 1807, comme évêque de Salda, en Mauritanie. Comme ce prélat est plus âgé que ne l'étoit M. Plessis, on lui a déjà donné un coadjuteur. Cette place a été offerte, dit-on, à MM. Demers et Turgeon, tous deux dignes de l'épiscopat par leur piété et leur modestie; tous deux demeurent au séminaire dont le premier est supérieur; ils ont refusé l'un et l'autre, et on a fait choix de M. Signay, curé de Quebec, qui doit être sacré en ce moment. Depuis la création de l'évêché de Kingston, le haut Canada ne fait plus partie du diocèse de Quebec. Ce diocèse compte environ 220 ecclésiastiques, tous d'origine française comme la population catholique du bas Canada. Outre le grand séminaire de Quebec, il y a un petit séminaire dans la même ville, un autre à Montréal, un collège à Nicolet, et un à Saint-Hyacinthe. Le séminaire de Montréal n'est pas proprement une école de théologie, c'est plutôt une communauté d'ecclésiastiques qui desservent la ville et les environs, ainsi que les missions voisines chez les sauvages; le supérieur est M. Roux, qui est en même temps grand-vicaire de l'évêque, et qui se trouve en ce moment en Europe. M. Plessis avoit fait établir à Montréal un évêque auxiliaire, qui est M. Jean-Jacques Lartigue, évêque de Telmesse, sacré le 21 janvier 1821; ce prélat a fait bâtir depuis peu une église qui lui sert pour ses fonctions. Il y a aussi un autre évêque auxiliaire à l'entrée du golfe Saint-Laurent; cet évêque est M. Bernard-Angus M'Eachern, évêque de Rose, en Syrie, sacré le 17 juin 1821. Ses pouvoirs s'étendent sur le nouveau Brunswick et sur les îles du prince Edouard, du cap Breton et de la Madeleine; il n'a que seize prêtres pour tout ce pays. Les écoles paroissiales dans le bas Canada sont sous la direction des curés, et il y a plusieurs écoles de filles tenues dans les campagnes, par les Sœurs de la congrégation de Notre-Dame. Quebec et Montréal ont chacune un Hôtel-Dieu et un hôpital-général;

ces quatre maisons sont desservies par des religieuses hospitalières. Il y a, en outre, pour l'instruction des filles, des Ursulines à Québec et aux Trois-Rivières, et à Montréal une communauté de la congrégation de Notre-Dame, qui s'occupe aussi de l'instruction. Ces communautés existoient avant la conquête, et continuent à édifier et à faire le bien.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Pendant son séjour à Lunéville, M. le Dauphin a fait remettre, à M. le sous-préfet, une somme de 1000 fr., pour être distribuée partie aux pauvres de la ville, partie aux incendiés de Babonviller.

— M^{me} la Dauphine, dont la bienfaisance est inépuisable, a daigné, sur la demande de M. l'évêque de Vannes, accorder une somme de 300 fr. à une institution pour l'instruction des jeunes filles, dirigée par les Sœurs de la Sagesse, et fondée par M. Chasle-Dela-touche, dans la ville de Palais, à Bellisle en mer.

— C'est aujourd'hui que l'Académie royale des beaux-arts de l'Institut de France tiendra sa séance publique annuelle. On sait que, dans cette séance, sont distribués les grands prix de peinture, sculpture, architecture, gravure et composition musicale.

— M. Abel de Pujol vient d'achever les peintures du plafond dont il avoit été chargé par le gouvernement au château de Fontainebleau, et se dispose à mettre la dernière main à son tableau du sacre de Clovis, que le Roi destine à l'église de Reims.

— Le bassin à flot que l'on avoit commencé de construire à Dieppe, et dont on avoit cessé les travaux faute d'argent, est sur le point d'être terminé. On a repris l'ouvrage avec ardeur, et, dans peu de temps, la ville de Dieppe pourra offrir un port sûr et commode aux bâtimens de toutes les nations.

— La corvette l'*Ysis*, arrivant d'Haïti, vient d'entrer dans le port de Brest, portant des dépêches pour le gouvernement. Elle a, à bord 100,000 piastres, destinées au paiement de l'indemnité.

— Pendant son séjour à Metz, M^r le Dauphin assista à plusieurs évolutions militaires qui furent exécutées avec la plus grande précision. Parmi les spectateurs nombreux qui étoient accourus, on remarquoit plusieurs officiers-généraux prussiens et bavarois. Le temps étoit superbe, et tout concouroit à l'éclat de cette solennité militaire.

— Plusieurs individus de la commune de Sainte-Cécile (Vaucluse) ont été traduits dans les prisons d'Orange, à la suite de troubles survenus dans l'église pendant la célébration de l'office divin. Nous ferons connoître les faits qui ont donné lieu à cette procédure, quand le jugement aura été rendu.

— Le conseil-général du département du Puy-de-Dôme a déclaré qu'il croiroit manquer à ses devoirs, s'il n'exprimoit pas ses sentimens sur les excès de la presse, qui, par des états inconcevables,

attaque la religion et ses ministres, menace le trône et la liberté des consciences, qui travaille sans cesse à corrompre l'opinion publique, surtout en démoralisant la jeunesse. Le conseil exprime donc le vœu que le gouvernement apporte la plus sévère surveillance à l'éducation de la jeunesse, et prenne des mesures pour éviter les maux qu'il signale, même en provoquant des lois répressives, puisque celles qui existent paroissent insuffisantes.

— On annonce que le camp qui étoit établi à Saint-Omer est levé, que tous les corps qui en faisoient partie rentrent dans leurs garnisons, et que, chaque année, les exercices qui ont eu lieu cette année aux environs de cette ville seront renouvelés.

— Un incendie, qui s'est manifesté dans la commune de Septmoncel (Jura), a dévoré dix-neuf maisons. Les malheureux habitans n'ont eu que le temps de se sauver. Ils invoquent la bienfaisance du gouvernement.

— On répand une nouvelle bien intéressante pour le monde littéraire, si elle se confirme. L'abbé Rossi, dit-on, a découvert à Pise, dans un couvent des Capucins, quinze livres perdus de l'histoire de Tite-Live.

— Les journaux allemands ont annoncé qu'un célèbre astronome, nommé Zach, qui habitoit Gênes, a reçu l'ordre de quitter les Etats du roi de Sardaigne, et le *Journal des débats* ajoute que c'est pour avoir mal parlé des Jésuites. Nul autre journal n'avoit énoncé ce motif ridicule, et on soupçonne que c'est une petite malice de MM. des *Débats* qui, comme on sait, font depuis quelque temps une guerre si vive aux Jésuites, et secondent de leur mieux les efforts des feuilles libérales.

— Le général baron de Kollet, commandant en chef l'armée autrichienne dans le royaume des Deux-Siciles, vient de mourir à Naples. C'est cet officier-général qui, en 1814, accompagna Buonaparte à l'île d'Elbe.

— Le 4 de ce mois, un orage a donné les plus vives inquiétudes aux habitans de Vico, en Corse. La grêle tomboit avec tant de force, que les toits et les vitres ont été brisés. On a remarqué beaucoup de grêlons qui pesoient un quart de livre. Les vignes ont considérablement souffert.

— On écrit de Weimar (Saxe) que le 17 septembre on a fait avec beaucoup de solennité, dans la bibliothèque grand-ducale, l'inauguration du buste de Schiller, chef-d'œuvre de M. Dannecker. Le crâne de Schiller a été retiré du caveau où gissoient les restes de ce poète, et il a été déposé solennellement dans l'intérieur du piédestal sur lequel est placé le buste en marbre.

— On a ressenti le 12 du mois d'août, à Saint-Pierre (Martinique), un violent tremblement de terre, en deux secousses. Les personnes les plus âgées de la colonie ne se rappellent point en avoir jamais éprouvé de si fort. On ignore s'il a occasionné du dégât.

— Le *Journal de Bruxelles*, effrayé peut-être des espérances que vouloient avoir les catholiques de la Belgique, a cherché à les intimider, en déclarant, à propos du collège philosophique établi à Louvain contre l'assentiment du clergé, que le droit de diriger l'instruc-

tion publique est exclusivement du domaine de la législation et de l'administration intérieure, et que le collège philosophique sera invariablement maintenu sur les bases et d'après les principes de son institution. Le journaliste a peur que les catholiques ne se consolent un peu dans l'attente d'un prochain accommodement.

— Une ordonnance du roi des Pays-Bas ouvre, à dater du 1^{er} janvier 1827, le port de Curaçao à la navigation et au commerce de toutes les nations, et affranchit de tout droit d'entrée ou de sortie.

— Les étudiants de l'université d'Utrecht ont ouvert une souscription pour les habitans pauvres de Groningue qui sont atteints de la maladie épidémique. Le nombre des malades ne diminue pas; d'après les derniers rapports, il s'élevait encore à neuf mille. On continue à remarquer le courage des prêtres catholiques de Groningue, qui portent généreusement du secours à tous ceux qui sont atteints de la maladie, à quelque culte qu'ils appartiennent.

— Un journal anglais annonce que le roi d'Avoyenne ayant demandé à l'empereur de la Chine des secours contre les Anglais, celui-ci répondit qu'il ne pouvoit pas donner des troupes; mais qu'il le recevrait volontiers dans ses États, dans le cas où il seroit obligé d'abandonner son royaume.

— Les Irlandais arrivent en grand nombre aux États-Unis. Un navire, arrivé de Dublin à Philadelphie, en avoit dix-huit, et un de Belfast cent trente-neuf. Ces malheureux arrivant sans ressources sont obligés de s'engager pour un certain nombre d'années, comme cultivateurs ou domestiques.

— On sait que les Grecs avoient commandé la construction de deux frégates en Angleterre, et qu'à cause de la dilapidation des deniers faite par ceux qui étoient chargés de les faire construire, on fut dans la nécessité d'en vendre une pour payer l'autre. Aujourd'hui on annonce que celle-ci, nommée *Le Hellas*, est enfin montée, et pourvue de toutes les provisions nécessaires pour les Grecs. Elle a coûté plus de 3 millions 750,000 fr.

— D'après les journaux de la Jamaïque, le Guatemala est dans un état complet d'anarchie. Les troupes du gouvernement se battent avec la milice, et les députés se battent presque dans le congrès. On a fait la proposition de mettre le président en prévention; mais elle n'a pas été adoptée.

— Des lettres reçues de Buenos-Ayres affirment que la lutte qui existoit entre cette république et le Brésil est terminée. Montevideo et l'Entre-Rios seroient reconnus États indépendans, le premier sous le nom de Cisplatine, et l'autre sous celui de Parana. Ces deux États seroient placés sous la protection du Brésil. Cette nouvelle a besoin de confirmation.

— Le gouvernement ayant été prévenu officiellement que M. Buchet de Martigny, envoyé à Santa-Fé de Bogota comme agent supérieur du commerce français, y est entré en fonctions le 27 juin dernier, l'autorisation accordée aux navires mexicains d'arborer leur pavillon dans les ports du royaume est désormais étendue aux navires colombiens. En conséquence, samedi dernier, l'*Ayacucho*, qui est au Havre, a arboré le pavillon de sa nation.

— Décidément toutes les républiques d'Amérique font banqueroute; l'envoyé du Chili à Londres a publié, dans les journaux anglais, un avis où il déclare que le prochain dividende de l'emprunt chilien ne sera pas payé.

*Discussion sur le système d'éducation qui conviendrait à la France, par ***** (1).*

Cet ouvrage se divise en deux livres, dont le premier offre des vues générales sur l'éducation, et discute quelques questions relatives à cet objet; le deuxième traite fort au long des vertus qu'il faut inculquer davantage, et des vices qu'il faut combattre avec plus de soin. L'auteur embrasse même des choses qu'on croiroit étrangères à son objet; il parle de la crainte, de l'audace, de l'homicide, du suicide, de la guerre, des échanges, du commerce, de l'idolâtrie, etc. Tout cela a-t-il un rapport bien direct avec l'éducation?

L'auteur déclare qu'il n'est point opposé au retour des corps religieux, mais il veut qu'on maintienne l'Université actuelle dont il parle avec estime. Tout son livre annonce un homme qui a les intentions les plus droites, qui est sincèrement attaché à la religion, et qui comprend toute l'influence qu'elle doit avoir sur l'éducation. Il réfute le paradoxe de Rousseau sur cette matière; mais on ne le trouvera ni déclamateur, ni amer. Il fait même profession d'une grande modération, et paroît attaché aux institutions existantes.

Cet ouvrage estimable et méthodique, bien qu'un peu froid, a de plus l'inconvénient d'offrir des locutions et des tournures peu correctes. On ne dit point *détracter de l'éducation*; *abstension* n'est pas plus français; *se jacter de son dévouement* est encore une expression insolite. Ces légères taches auroient pu disparaître aisément. L'auteur avoue qu'il a emprunté beaucoup de choses à saint Thomas, et cite avec honneur sa *Somme*. Son estime pour ce grand homme est une garantie de l'orthodoxie de ses principes.

(1) 1 vol. in-8°, prix, 6 fr. et 7 fr. 75 c. franc de port. A Besançon, chez Montarsolo, et à Paris, à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal.

Précis historique sur deux associations qui ont servi au rétablissement des Jésuites.

(Suite du n° 1268.)

En même temps un certain nombre de sujets, qui se présentoient pour entrer dans la société, se réunirent à Augsbourg; parmi eux étoit Jean-Louis Roz. On obtint, par le comte de Perghen, ministre de la police, l'autorisation de former un deuxième établissement qui fut placé à Prague; c'est là que se rendirent les nouveaux sujets, et M. Cuen. partit de Hagenbrunn pour être supérieur du nouveau noviciat. La maison de Prague se trouva bientôt composée de douze personnes; l'archiduchesse Marianne se chargea des frais de l'établissement. Quelques autres des nouveaux sujets furent envoyés à Hagenbrunn, où il se trouva environ vingt-cinq Pères ou novices ou Frères. Depuis quelque temps on s'appliquoit à l'étude de l'allemand pour se mettre en état d'exercer le ministère; les dimanches et fêtes, on alloit dire la messe dans les paroisses voisines, et on y prêchoit quelquefois. Des sujets allemands se présentoient; le Père Kolhmann avoit son confessionnal dans la chapelle d'Hagenbrunn. On avoit commencé un pensionnat, et un ancien Jésuite vint se réunir à la petite société. Le Père Beauregard, qui demouroit à Bartenstein, chez le prince de Hohenlohe, ayant appris que les Jésuites se rétablissoient, désira finir ses jours dans la nouvelle société; mais on crut qu'il seroit plus utile à Bartenstein, et on se priva ainsi des lumières d'un homme si sage. Peu à peu on établit des études régulières. M. Mauvy, docteur de Reims, fut nommé professeur de théologie, et M. Ros., professeur de philosophie. L'ouverture des cours se fit avec quelque solennité par un exercice public qui eut lieu à la fin de 1798.

Les membres de l'association du Sacré-Cœur souhaitoient vivement soumettre leur institut à l'approbation du saint Siège. Ne pouvant aller se jeter aux pieds du Pape, comme ils se l'étoient proposés, ils lui écrivirent par le moyen de

nonce à Vienne, le prélat Ruffo, aujourd'hui cardinal et archevêque de Naples. Leur lettre, datée du 1^{or} août 1798, jour de la fête de saint Pierre-ès-liens, exposoit le projet qu'ils avoient formé de suivre l'institut de saint Ignace, sous le nom de société du Sacré-Cœur, et rendoit compte de l'état actuel de leur réunion. Le cardinal Migazzi et le nonce à Vienne écrivirent au saint Père en faveur de l'association. Pie VI répondit à la lettre des associés, les encouragea à persévérer dans leur dessein, et leur ordonna d'obéir au cardinal Migazzi, auquel il feroit connoître ses intentions. Quelque temps après, le Pape fit savoir au cardinal qu'une société semblable à celle d'Allemagne s'étoit formée à Spolète, sous le nom de société de la Foi de Jésus, qu'il avoit accordé quelques grâces spirituelles à des membres de cette société, et qu'il souhaitoit que, puisque les deux associations avoient le même but, elles se réunissent. S. S. avoit manifesté les mêmes intentions à Nicolas Paccanari, clerc tonsuré du diocèse de Trente, et supérieur de la société de la Foi, et l'avoit engagé à se rendre à Vienne pour opérer la réunion. Paccanari y arriva en effet en avril 1799.

Sa société avoit commencé à Rome en 1798 ; voici à quelle occasion. Le Père Caravita, Jésuite, avoit formé à Rome une réunion de confrères pris dans les diverses classes du monde, et qui s'étoient toujours distingués par leur nombre et leur ferveur, même après la suppression de la société. On disoit vulgairement qu'un confrère de l'Oratoire de Caravita ne pouvoit être bon chrétien à demi, et qu'il falloit ou quitter l'Oratoire, ou tendre à la perfection. Quelques confrères, pour imiter le zèle des Jésuites dans les missions, entreprirent de catéchiser et d'instruire les gens de la campagne. Ils s'assembloient fréquemment pour délibérer sur leur projet, et il leur vint en pensée qu'ils pourroient rétablir les Jésuites sous un autre nom. Paccanari, qui étoit un pieux laïc comme eux, et qui d'abord se proposoit d'entrer dans l'ordre des Carmes, se crut appelé à faire revivre la compagnie de saint Ignace sous le nom de société de la Foi de Jésus. Il communiqua son enthousiasme à ses amis ; quelques prêtres se joignirent à eux, Joseph della Vedova, docteur de la Sapience, l'abbé Halnat, prêtre du diocèse de Rennes, l'abbé Epinette, du diocèse du Mans. Ils recon-

noispient Paccanari pour leur chef; celui-ci ne paroissoit cependant pas, par son éducation et par ses antécédens, destiné à être à la tête d'une telle société. Né d'une famille honnête, mais peu aisée, du Val Suzana, aux environs de Tréte, il avoit été élevé chrétiennement, mais n'avoit fait aucune étude. Il suivit d'abord la carrière du commerce, s'en dégoûta, vint de Venise à Rome, et fut quelque temps sejourner dans la garnison du château Saint-Ange. Il reprit ensuite le commerce, fut trompé par un associé, et réduit à la nécessité de montrer quelques curiosités de ville en ville. Étant revenu à Rome, il fréquenta l'Oratoire du Père Caravita, et conçut le projet dont nous avons parlé. Ses talens naturels, sa pénétration, sa facilité à parler sa langue, suppléèrent au défaut d'instruction. Doué d'une mémoire heureuse, actif, entreprenant, il n'étoit pas inaccessible peut-être à des idées d'ambition, et n'avoit pas été formé de longue main aux exercices de la vie intérieure et aux pratiques des communautés. On lui voyoit une sollicitude un peu inquiète sur le temporel, et trop de penchant à suivre les illusions de son imagination. Peut-être aussi fut-il séduit par le rôle subit auquel il se vit appelé.

On ne peut douter néanmoins qu'il n'eût, au moins dans le commencement, des intentions pures. Quand il se vit quelques associés, il voulut aller à Lorette, pour y mettre son entreprise sous la protection de la sainte Vierge, et à Assise, pour y consulter le Père Tempio, ancien général des Cordeliers, personnage d'une grande réputation de sagesse et de piété. Le Père Tempio approuva son dessein. Paccanari se rendit ensuite à Lorette, et se logea chez un paysan auprès de la ville; il passoit une partie de la journée dans la chapelle de la sainte Vierge, et vaquoit presque continuellement à la prière et à la méditation. Il passa un mois dans cette retraite, et revint à Rome, où ses compagnons le rappeloient pour mettre la dernière main à son entreprise. Un gentilhomme de Spolète, le comte Piangiani, parent de Léon XII, et qui a aujourd'hui un fils chez les Jésuites, prêta à Paccanari et à ses associés une maison de campagne, près Spolète, qui avoit servi autrefois de maison de retraite pour ceux qui vouloient faire les exercices spirituels de saint Ignace. Les associés étoient alors au nombre de douze; ils partirent de Rome à la fin de 1798, et en habit de Jé-

suite, pour se rendre à Spolète. Le docteur Daspino, préfet de l'Oratoire de Caravita, qui approuvoit leur dessein, se chargea de leur envoyer quelques candidats qui n'avoient pu encore terminer leurs affaires à Rome. Arrivés dans leur solitude, ils se livrèrent avec ferveur à tous les exercices de piété; Paccanari les animoit par ses exhortations: Il établit la règle du noviciat des Jésuites, et ils se lièrent par les trois vœux simples de la compagnie de Jésus. On remarque seulement que, dans ces commencemens, plusieurs se crurent favorisés de révélations; Paccanari leur en donnoit l'exemple, et ces imaginations un peu exaltées prenoient quelquefois pour des inspirations du ciel leurs propres conjectures ou leurs pieux desirs.

Paccanari profita de son séjour à Spolète pour aller, avec della Vedova, visiter le Pape, qui habitoit alors la Chartreuse près Florence. Ils étoient munis de lettres de recommandation de quelques Jésuites pour l'abbé Marotti, ancien Jésuite et secrétaire des brefs latins. Celui-ci les présenta au Pape, qui les accueillit, les encouragea, et leur accorda plusieurs grâces spirituelles dans un rescrit où il leur donnoit le nom de compagnie de la Foi de Jésus. Les deux associés portoient l'habit de saint Ignace. Le Pape leur donna sa bénédiction, après leur avoir recommandé les élèves de la Propagande, que le gouvernement romain venoit d'expulser de leur collège. Paccanari revint donc à Spolète, et partit peu après pour Rome, afin de recueillir les élèves de la Propagande; mais il fut arrêté comme suspect par le gouvernement républicain, et renfermé au château Saint-Ange. Tous ses compagnons furent arrêtés en même temps à Spolète et amenés à Rome, où on les mit également au château. C'étoit au commencement de 1799; on instruisit leur procès. Cette poursuite, loin de diminuer leur ardeur, ne fit que l'accroître, et aux trois vœux ordinaires ils en ajoutèrent un quatrième, celui d'une entière soumission de jugement aux décisions du Pape. Cependant, comme il résulta des informations prises qu'ils ne s'étoient jamais mêlés de politique, on les mit en liberté, à condition qu'ils quitteroient le territoire de la république romaine. Ils partirent, emmenant avec eux quelques élèves de la Propagande; la plupart se rendirent dans le duché de Parme, où la protection du duc Ferdinand leur offroit un asile assuré, et où les Jésuites

du collège les appeloient. Paccanari, passa par Florence pour solliciter quelques nouvelles grâces du Pape. Pie VI le reçut avec bonté, chargea la compagnie de la Foi de diriger quelques missions d'Afrique, parla à Paccanari de la lettre qu'il avoit reçue d'Hagenbrunn, et l'engagea à se rendre à Vienne pour travailler à la réunion des deux sociétés. Cette réunion étoit l'objet des vœux de Paccanari ; sa petite société, où il n'y avoit que trois prêtres, et à peine vingt personnes en tout, alloit prendre par là plus de consistance. C'étoit un moyen de parvenir plus promptement au rétablissement des Jésuites, rétablissement que Paccanari désiroit alors franchement. C'étoit ce désir qui lui avoit concilié les encouragemens des anciens Jésuites d'Italie; mais quand ils le connurent mieux ils conçurent quelque défiance. Ils n'approuvoient pas le quatrième vœu dont nous avons parlé, et ils soupçonnèrent que Paccanari avoit la prétention de réformer l'institut et de se faire chef de cette réforme. Cependant les Jésuites de Parme ne se hâtèrent pas de répandre cette opinion, et lorsque Paccanari vint à Venise pour y attendre l'occasion de se rendre à Vienne, il y fut reçu avec des témoignages d'estime par les anciens Jésuites et leurs amis. Le cardinal Giovanetti l'invita à dîner, et deux jeunes prêtres, ~~Bartholomi~~ et Pierre Zinelli, neveux d'un ancien Jésuite, tous deux riches et zélés, lui promirent de le rejoindre bientôt à Vienne, ce qu'ils firent en effet. De Venise, Paccanari se rendit à Padoue, où le comte San-Bonifacio, ancien Jésuite, archiprêtre de la cathédrale, se chargea de recevoir une dizaine de ses compagnons. On rappela donc de Parme ceux qui y étoient depuis quelques mois, et que les anciens Jésuites ne voyoient plus d'un œil aussi favorable, et ils vinrent à Padoue. Tel étoit l'état de la compagnie de la Foi quand Paccanari arriva à Vienne avec deux jeunes compagnons.

(La fin à un numéro prochain.)

NOUVELLES ECCLESIASTIQUES.

Rome. Une religieuse invitation a été publiée, le 19 septembre, par M. le cardinal Placide Zurla, cardinal-vicaire à Rome. Elle commence en ces termes :

« Il y a long-temps que le Seigneur nous excite à une sincère conversion par la voie des châtimens, et il n'y a peut-être personne parmi nous qui n'en ait fait quelque épreuve dans l'espace de peu d'années. Mais en a-t-on tiré quelque profit et quelque amendement? La dépravation d'un siècle a passé à un autre avec un caractère peut-être plus fâcheux encore; la corruption des mœurs se propage hardiment parmi les nations chrétiennes; l'esprit de vertige et de révolte fait chaque jour des conquêtes parmi les peuples même les plus religieux; les erreurs qui, cachées dans quelque coin de l'univers, osoient à peine autrefois se montrer sourdement, éclatent à présent d'une manière formidable; et menacent l'Eglise d'une ruine totale, s'il étoit possible que les portes de l'enfer prévalussent contre elle. »

S. Em. remarque ensuite que les péchés publics sont la cause ordinaire des grandes calamités. Elle exhorte donc les fidèles à sortir de leur sommeil, à ouvrir les yeux sur le danger qui les menace, et à désarmer le ciel par leurs larmes. Le saint Père, animé des plus religieux sentimens, invite tous ses sujets et ses enfans, spécialement les fidèles habitans de Rome, à la prière et à la pénitence, comme des moyens d'apaiser la justice divine et de détourner de nouveaux orages. Les fêtes qui se sont passées doivent exciter des sentimens de componction et de gratitude; et la prochaine solennité de saint Michel, protecteur de l'Eglise catholique, doit inspirer plus de confiance en son appui. Le souverain pontife ordonne donc neuf jours de prières, partagés en trois fois, de trois jours chacune; la première fois, les 20, 21 et 22 septembre, dans la chapelle du Saint-Sauveur; la seconde fois, les 23, 24 et 25, dans la chapelle Borghèse, à Sainte-Marie-Majeure; la troisième fois, les 26, 27 et 28, dans la chapelle de saint Michel de l'église de Saint-Pierre. On y chantera les litanies de la sainte Vierge et des saints et le *Miserere*. S. S. ordonne en outre que le 28 septembre, veille de la fête de saint Michel, tous observent l'abstinence du gras, d'œufs et de laitage, et que ceux qui ont l'âge prescrit jeûnent. Elle accorde l'indulgence plénière à ceux qui se seront confessés et auront communiqué, et exhorte les fidèles à pratiquer de plus des œuvres de mortification et de miséricorde.

— D'après ces pieuses dispositions, les prières ont com-

mencé, le 20 septembre, dans la chapelle du Sauveur dite *Sancta-Sanctorum*. Afin que la cérémonie pût être vue de tout le peuple rassemblé sur la place, en avant on avoit élevé un autel en dehors de la chapelle et au haut de la *Scala-Santa*. Les prières furent récitées en présence de S. S. et du sacré Collège. Les deux premiers soirs, la bénédiction du saint sacrement fut donnée par M. le cardinal della Soma-glia, doyen de sacré Collège. Le troisième jour, le saint Père, après avoir monté à genoux la *Scala-Santa* avec une grande dévotion, donna la bénédiction à un peuple nombreux accouru pour prendre part à ces actes de piété.

PARIS. La retraite pastorale qui a eu lieu la semaine dernière a été encore plus suivie que les années précédentes. Outre les ecclésiastiques qui étoient logés au séminaire, et dont le nombre étoit restreint par le peu d'étendue du local, beaucoup de prêtres assistoient aux discours. M. l'abbé Boyer a prêché alternativement sur les grandes vérités de la religion et sur les devoirs et les vertus des ecclésiastiques. Chaque fois M. l'archevêque faisoit le résumé du discours, et y joignoit les avis convenables. Le samedi 7, la cérémonie de la clôture a eu lieu à Notre-Dame, où on avoit dressé un autel dans la nef. M. l'archevêque a célébré une messe basse à laquelle tous les prêtres ont communie. M. l'abbé Boyer a prononcé ensuite le discours. Il a exposé les motifs qui avoient amené les prêtres à la retraite, et dans la deuxième partie, il a réfuté quelques-unes des objections les plus répandues aujourd'hui contre le sacerdoce. L'orateur a déploré avec chaleur l'esprit d'injustice et d'aigreur qui anime tant d'hommes prévenus ou passionnés. Le discours a été suivi de la rénovation des promesses cléricales. Les ecclésiastiques sont retournés processionnellement à l'archevêché, en chantant le *Te Deum*. Ils ont depuis adressé, en corps, leurs remerciemens à M. l'archevêque, pour la manière généreuse avec laquelle il pourvoit tous les ans à tous les frais de la retraite.

— Une retraite a été donnée la semaine dernière à l'association de Saint-Joseph. Elle a commencé le dimanche 1^{er} du mois par un sermon de M. l'abbé Rauzan. Chaque jour de la semaine, il y avoit deux exercices; le premier, à cinq heures et demie du matin, commençoit par la messe suivie d'une instruction; le deuxième exercice, à sept heu-

res et demie du soir, consistoit en une petite glose en allemand pour les ouvriers accoutumés à parler cette langue, et qui sont en grand nombre à Paris, et ensuite un discours en français par un missionnaire. Ce discours étoit d'environ une heure. La glose étoit faite ordinairement par M. Bervanger, dont le zèle et la prudence contribuent efficacement à maintenir l'association. On voyoit accourir à ces exercices des gens de tous les états et de tous les quartiers. Dès le matin, ils s'arrachent au repos pour venir entendre la parole de Dieu, et le soir, après avoir travaillé toute la journée, ils accouroient encore consacrer à la piété le peu de loisir qu'ils avoient. Quatre ou cinq cents hommes de tout âge ont suivi assidument les exercices. Le dimanche 8, il y a eu communion générale. M. l'évêque de Strasbourg a célébré la messe, et a donné la communion. Le prélat étoit assisté de M. l'abbé Bervanger, sous-directeur. Il a été touché du recueillement des associés, et en a témoigné sa satisfaction aux chefs de bureaux qui sont venus le saluer après la cérémonie. Il leur a adressé en même temps des paroles d'encouragement et de piété. Le soir, la retraite a été terminée à Sainte-Geneviève par un discours de M. l'abbé Rauzan.

— Tous les journaux ont annoncé que M. l'évêque de Strasbourg avoit eu l'honneur de présenter au Roi, dimanche dernier, les deux sous-précepteurs de M. le duc de Bordeaux. Cette présentation n'a pu avoir lieu, puisqu'il n'y a encore qu'un sous-précepteur nommé; celui-ci est M. l'abbé Martin de Noirlieu, grand-vicaire de Châlons, et aumônier de l'école polytechnique. Ce choix est connu depuis longtemps. M. l'évêque de Strasbourg n'a pas encore fait connoître son choix pour l'autre place de sous-précepteur; on croit que ce sera aussi un ecclésiastique, suivant l'usage constamment suivi.

— Il a paru dans un journal un nouveau plaidoyer en faveur de M. Touquet; c'est une lettre de M. Cauchois-Lemaire, un des rédacteurs du *Constitutionnel*, et celui qui passe pour avoir le plus de part à la correspondance ecclésiastique et aux dénonciations contre le clergé. Nous avons, dans notre n° 1179, fait connoître les travaux et les traverses de ce jeune apôtre du libéralisme, qui manque rarement une occasion importante sans lancer dans le public

quelque brochure ou quelque article de journal, toujours dirigés dans le même sens. Aujourd'hui, il arrive au secours de ce pauvre M. Touquet qu'on persécute d'une manière si odieuse pour son zèle à répandre la pure morale de l'Évangile. Il nous oppose l'exemple de M. Feuillade, cet ancien vicaire de Privas, dont il a été plusieurs fois question dans ce journal, entr'autres nos 549, 575 et 743. On se rappelle l'affligeante défection de cet ecclésiastique, qui publia, il y a quelques années, un *Projet de réunion de tous les cultes*, où il prétendoit ramener le christianisme à son institution primitive. M. Cauchois-Lemaire fait l'éloge de l'auteur et du livre; M. Feuillade, selon lui, *parle avec science et bonne foi; il dit des choses très-fortes, et s'appuie sur des autorités très-respectables; il raisonne avec une logique et une conviction auxquelles il est si difficile d'opposer des argumens plausibles, que plusieurs évêques auxquels il a soumis son travail avec une rare candeur, ont mieux aimé repousser l'écrivain que de réfuter le livre.* Ainsi, c'est M. Feuillade qui a raison suivant M. Cauchois-Lemaire; on ne l'a point réfuté, donc on n'avoit rien à lui répondre. D'abord il n'est point vrai qu'on n'ait pas réfuté M. Feuillade, et nous avons fait mention d'une critique de son livre; ensuite les évêques pouvoient se croire dispensés, en effet, de répondre à un écrivain qui ne fait que répéter de vieilles objections tant de fois pulvérisées. Quoi qu'il en soit, M. Cauchois-Lemaire prétend tirer avantage de l'impunité des publications de M. Feuillade; si on l'a laissé tranquille, pourquoi inquiète-t-on M. Touquet? Ainsi les ennemis de la religion profitent d'une négligence ou d'une omission pour réclamer une plus grande liberté dans leurs attaques; parce qu'on n'a pas déféré une de leurs productions, on ne pourra en poursuivre une autre, et une première foiblesse sera pour eux un titre légitime à une impunité entière. Nous pourrions néanmoins donner des raisons assez plausibles qui ont pu engager l'autorité à ne pas traduire M. Feuillade devant les tribunaux; son ouvrage volumineux, pesamment écrit, imprimé dans une province, présentoit peu d'attrait au lecteur, et n'a eu aucun succès. Le déférer à la justice, c'eût été le faire connoître et lui donner une sorte de vogue auprès d'une opposition toujours disposée à accueillir les écrits contre la religion. L'*Évangile* de M. Tou-

quet, au contraire, est un petit volume; le format, la modicité du prix, la faveur d'un parti nombreux, tout contribue à le répandre, et l'ouvrage peut faire d'autant plus de mal, qu'il s'annonce sous des dehors spécieux. Je ne suivrai point M. Cauchois-Lemaire dans son plaidoyer, qui tend, en dernière analyse, à excuser et même à justifier toutes les attaques les plus hardies et les plus violentes contre la religion. Je ne remarquerai plus qu'un passage de sa lettre. On sait que les libéraux nous parlent souvent de l'autorité de la chose jugée; tout fiers de quelques arrêts, ils excommunieront volontiers le téméraire qui oseroit en révoquer en doute l'équité; mais ils n'ont ce beau zèle que pour les jugemens qui leur sont favorables, et ils parlent fort légèrement des autres. Ainsi M. Cauchois-Lemaire rabaisse extrêmement le jugement rendu en première instance contre M. Touquet : *Une condamnation en première instance, dit-il, lorsque la cour supérieure est saisie, se réduit à une simple prévention qui laisse à la défense tous ses droits, et par conséquent, aux opinions diverses leur libre manifestation.* Si nous eussions avancé une telle doctrine, on eût crié à l'hérésie, au scandale; mais les libéraux qui ne veulent point de privilèges ont cependant les leurs, et quand ils adoptent un système, il est entendu que c'est seulement tant que ce système leur sera utile.

— On se rappelle que lors de l'insurrection des libéraux de Rouen contre les missionnaires, au mois de mai dernier, quelques jeunes gens du peuple luttèrent courageusement contre les factieux; l'un d'eux, Victor Chemin, garçon boucher, accourut au secours de M. l'abbé Lœvenbruck, alors en butte à une troupe de furieux; il leur tint tête, et défendit le missionnaire avec une rare intrépidité jusqu'à l'arrivée de la force armée. Il haranguoit la multitude, et reprochoit aux assaillans de s'acharner lâchement contre un prêtre seul, et hors d'état de se défendre. L'action héroïque de ce brave homme étoit restée jusqu'ici sans récompense. Le préfet avoit offert une somme d'argent à Victor Chemin, qui étoit allé sur-le-champ la porter au curé de Saint-Maclou pour la distribuer aux pauvres. Le Roi, informé de son courage et de son désintéressement, a voulu lui donner, ainsi qu'à deux autres ouvriers de Rouen, une marque de satisfaction. Il leur a été envoyé une médaille

à l'effigie du Roi, portant au revers une inscription gravée, avec leurs noms et la date du 19 mai, où ils ont montré leur généreux dévouement. Cette médaille a été remise par M. le préfet de Rouen à Victor Chemin, Florimond Lemoine et François Cacheleux. On avoit réuni à cet effet le conseil de préfecture, et M. le préfet leur a adressé des paroles de félicitation pour leur loyauté et leur courage.

— Quelques journaux ont donné en entier la Lettre pastorale du cardinal Patrice de Silva, patriarche de Lisbonne, à l'occasion de la nouvelle constitution du Portugal. Cette Lettre pastorale, datée du palais de la Junquerra le 25 août dernier, expose les différences qu'il trouve entre la charte des cortès en 1822 et la nouvelle. La première, dit le cardinal, étoit l'ouvrage d'une faction; elle renversa toutes les anciennes institutions et anéantit les privilèges des classes de la société; elle avilit le trône des rois. La nouvelle constitution, au contraire, est l'ouvrage du roi lui-même. S. Em. exhorte les fidèles à rester unis et à se soumettre à l'autorité. Un journal, qui a cru, à cette occasion, devoir donner quelques avis au clergé français, connoît-il des évêques qui prêchent la résistance à l'ordre établi? Quant à l'esprit de la nouvelle constitution portugaise, les amis de l'ordre et de la religion, on ne peut le dissimuler, y voient beaucoup de choses qui les étonnent et les affligent. Ils se demandent comment un prince qui avoit renoncé à ses droits sur le Portugal les reprend uniquement pour donner une constitution qui renverse toutes les formes de gouvernement et de législation des pays. Une si grande innovation auroit dû être méditée et mûrie long-temps, tandis qu'on l'a rédigée, envoyée et exécutée avec une incroyable précipitation. Enfin, la joie que montrent les révolutionnaires et les ennemis de la religion est un triste préjugé contre la nouvelle charte : ceux qui la célèbrent sont les mêmes qui applaudissoient à celle des cortès. Puissent les pressentimens des hommes sages ne pas se réaliser!

NOUVELLES POLITIQUES.

- PARIS. Le Roi, M. le Dauphin et M^{me} la Dauphine ont daigné accorder chacun une somme de 1000 fr. pour l'église de Salins, incendiée le 31 août dernier.

— Dimanche 8 septembre, MADAME, duchesse de Berry, est allée inopinément à l'école royale des beaux-arts, pour visiter les ouvrages qui ont obtenu les prix distribués par l'académie dans la séance de samedi. S. A. R. a examiné avec beaucoup d'attention les morceaux envoyés par les élèves de l'école de Rome. La princesse s'est retirée au milieu des témoignages du respectueux intérêt des nombreux spectateurs.

— S. A. R. M^{te} le duc de Bourbon a fait remettre la somme de 500 fr. à M. le préfet du Puy-de-Dôme, pour les victimes de l'inondation de Riom, Marsat, etc.; et une autre de 150 fr. à M. le préfet du Jura, pour les incendiés de Salinis.

— Le *Moniteur* a publié vendredi, dans sa partie officielle, une ordonnance du Roi, en date du 4 de ce mois, statuant que le traité d'amitié, de navigation et de commerce, conclu et signé à Rio-Janeiro le 8 janvier 1826, entre S. M. T. C. et l'empereur du Brésil, et ratifié à Paris le 19 mars suivant, sera inséré au *Bulletin des lois*, pour être exécuté suivant sa forme et teneur. En conséquence de cette ordonnance, les navires brésiliens, en arrivant dans les ports français, ne supporteront les redevances de pilotage, de bassin et de quarantaine que d'après le taux établi pour les navires français; et les produits du sol et de l'industrie du Brésil, importés chez nous, ne paieront que les mêmes droits qui sont perçus sur lesdits produits venant des ports brésiliens par navires français.

— La séance annuelle de l'académie des beaux-arts a eu lieu le samedi 7 octobre, et a été marquée par différentes lectures et par la distribution des prix. M. Quatremère de Quincy, secrétaire perpétuel, a lu deux notices sur des architectes, MM. Bonnard et Moreau. La réputation du savant académicien est faite sous le rapport de l'esprit et du goût; mais elle l'est aussi pour la sagesse des opinions et la fermeté des principes. Il ne passe pas pour être admirateur de toutes les idées nouvelles; et il paroit que c'est pour cela qu'on a voulu lui ménager une petite mortification. A la lecture de la seconde notice, des murmures, puis des applaudissemens ironiques se sont fait entendre. Des gens accoutumés au tapage des spectacles, ont oublié qu'ils étoient admis par faveur dans une réunion littéraire, et que des académiciens n'étoient pas des acteurs. Ils ont oublié tout ce qu'ils devoient d'égards à un homme vénérable par son âge, par son caractère honorable, par ses travaux; par sa conduite politique. On a cru ne pouvoir faire cesser le tumulte qu'en introduisant la force armée dans l'enceinte, et cette apparition a augmenté le désordre. Tous les gens sages ont gémi de la conduite qu'ont tenue en cette occasion de jeunes étourdis, qui n'ont pas donné une idée favorable du progrès de leurs lumières, et surtout de leur tolérance et de leur politesse.

— Il y a quelque temps, nous engageâmes nos lecteurs à se tenir en garde contre un établissement qui s'annonçoit sous un titre fatigant, et qui paroissoit destiné principalement pour le clergé; c'étoit une maison de commerce, dirigée par M^{lle} Lefebvre de Saint-Jostenod; un sieur Courtois-Duvalliez, son oncle, s'étoit servi du nom de cette demoiselle. Quelques personnes furent éblouies de ses pom-

peuses annoncées; mais, sur des plaintes portées en police correctionnelle, il fut condamné à quinze mois de prison et 50 fr. d'amende, outre la restitution de 200 fr. dus. Il en a appelé à la cour royale, et l'affaire s'est plaidée dernièrement. Le 6 octobre, la cour a confirmé le jugement de première instance, en réduisant toutefois la condamnation à douze mois au lieu de quinze.

— Le monument en marbre blanc élevé, dans la grande salle du palais de justice; à la mémoire du président de Malesherbes, sera découvert le 3 novembre prochain, jour de la rentrée des tribunaux.

— Par ordonnance royale du 4 de ce mois, les élèves de l'école forestière sont dispensés du service militaire, conformément à l'article 15 de la loi du 10 mars 1818.

— Des perquisitions ont été faites, il y a quelques jours, chez un papetier de la rue Saint-Jacques, où l'on a trouvé, dit-on, des parchemins provenant d'un vol commis aux archives de la cour des comptes.

— On annonce que le ministère vient de mettre à la disposition du préfet du département de la Haute-Saône une somme de 64,200 fr. pour être répartie entre les communes qui, en 1825, ont été victimes de la grêle, de la gelée et de l'incendie.

— Une commission de médecins et d'administrateurs vient d'être formée par les ministres de la marine et de l'intérieur, à l'effet d'examiner le projet que M. le général Baudrand a présenté pour assainir les colonies de la Guadeloupe et de la Martinique.

— M. le procureur du Roi a interjeté appel à minima du jugement dont M. Touquet s'est déjà rendu appelant, et qui condamne ce lièvre à neuf mois de prison et 100 fr. d'amende, pour la publication de l'Évangile altéré.

— On assure que M. Touquet a porté plainte en diffamation contre les auteurs, imprimeurs et distributeurs d'une nouvelle *Biographie an-32 des imprimeurs et libraires*. La police a fait la saisie.

— Par ordonnance royale du 2 octobre, une exposition des produits de l'industrie française aura lieu au Louvre le 1^{er} août 1827.

— Un des deux bas-reliefs exécutés par le chevalier Bosio, et destinés à orner le piédestal de la statue de Louis XIV sur la place des Victoires; celui qui représente le passage du Rhin par ce monarque, vient d'être coulé en bronze par M. Carbonneau. L'opération a parfaitement réussi.

— Cent soixante-quinze élèves de l'école militaire de Saint-Cyr viennent d'être nommés sous-lieutenans, pour être répartis dans les différentes armes de l'armée.

— M. le duc de Barges, gouverneur du château de Rambouillet, pair de France, chevalier des ordres du Roi, vient de mourir au château de Rambouillet. M. le lieutenant-général comte Etienne de Durfort, pair de France, a été nommé à sa place.

— Le 27 septembre, le tonnerre est tombé sur une maison du village de Jouvelle (Haute-Saône), qui s'est trouvée tout à coup enflammée; au même instant l'incendie a gagné trois autres habitations voisines, et dans lesquelles la foudre a également pénétré. Des prompts secours ont été donnés. M. le curé d'Arroyelle est ar-

rivé le premier au lieu de l'incendie avec les habitans de sa paroisse. Il a rivalisé de zèle avec plusieurs autres ecclésiastiques pour borner les dégâts aux quatre maisons incendiées.

— L'incendie dont nous avons parlé, et qui a éclaté à Septmoncel, diocèse de Saint-Claude, est un événement affreux pour les habitans. On ne sauroit désigner précisément la maison où le feu a pris; mais ce que l'on peut affirmer, c'est que l'incendie n'a pas commencé chez le docteur Guichard, comme quelques personnes mal instruites l'avoient cru. Il n'a point été non plus l'effet de la malveillance. Dix-neuf maisons ont été entièrement consumées; dans ce nombre, sept seulement étoient assurées. On espère recevoir des secours, tant du département que des autres pays. La ville de Saint-Claude se souviendra sans doute de l'empressement que les habitans de Septmoncel mirent à la secourir dans un pareil désastre. La paroisse de Septmoncel doit en outre exciter l'intérêt par son industrie et par l'activité de son commerce.

— Dans la nuit du 24 au 25 septembre, des pluies orageuses ont grossi toutes les rivières du département des Basses-Alpes, et ont causé beaucoup de dommages. Les pertes pour la seule ville de Digne sont, sans exagération, de plus de 300,000 fr., et des familles entières y sont réduites à la mendicité.

— On a retrouvé récemment, dit un journal, dans un couvent d'Hyéronimites du mont Liban, un manuscrit contenant l'histoire universelle d'Orose de Tarragone, avec des notes de la main de saint Augustin. Cette précieuse découverte a été sur-le-champ adressée à Rome.

— La gazette de Madrid du 26 publie un article officiel, communiqué par le ministre préposé à l'inspection de l'instruction publique, qui ordonne d'enseigner la *Somme* de saint Thomas dans toutes les chaires de théologie, tant dans les universités que dans les collèges, comme étant la seule qui puisse préserver la jeunesse des mauvaises doctrines.

— Une lettre de Madrid annonce que les émigrations continuent à dépeupler le Portugal. Un évêque est arrivé en Estamadure, et l'on écrit de cette province que le nombre de soldats venus d'Almeida est de 600 au lieu de 200, comme on l'avoit dit d'abord.

— On annonce que l'infant don Miguel, ayant reçu de la princesse sa sœur une sommation de se prononcer, dans le délai de trois jours; sur le serment à prêter à la charte constitutionnelle, que son frère don Pedro a imposée au Portugal, a expédié sa réponse à Lisbonne, dans laquelle il déclare qu'il s'est adressé directement à son auguste frère, au sujet de ses droits personnels à la régence, et qu'il attend que don Pedro lui ait fait connoître ses intentions.

— Plusieurs journaux avoient annoncé que les généraux espagnols Mina et Alava étoient en Portugal à la tête de deux régimens de leur nation; on annonce aujourd'hui que le général Alava vient de Bruxelles pour se retirer dans une maison de campagne qu'il a achetée aux environs de Tours.

— Toutes les lettres reçues d'Ostende s'accordent à dire que la justice a enfin constaté que la catastrophe qui a plongé dans le deuil

cette ville infortunée est l'œuvre de la malveillance. Une circonstance bien propre à donner à ces bruits toute l'apparence de la réalité, c'est l'acte de désespoir auquel s'est porté le nommé Liefmans, en se donnant la mort. Ce malheureux avoit été appelé le 30 septembre devant le juge d'instruction, pour donner sa déposition sur quelques discours qu'il avoit tenus à Ostende après la catastrophe.

— M. le comte de Celles, ministre des Pays-Bas près la cour de Rome, est parti le 4 de ce mois de Bruxelles, pour se rendre à Rome en passant par Paris.

— Dans une réunion de la société biblique, qui a eu lieu dernièrement à Guildford, en Angleterre, deux membres, M. Henri Drummond et M. Mac'Niell, se sont plaints amèrement de la société, qui fait circuler des pièces apocryphes, qui recourt à des moyens de corruption, qui gaspille les fonds, qui paie largement des agens, lesquels, pour la plupart, sont déistes et incrédules. Les deux orateurs déclarèrent qu'ils ne pouvoient plus en conscience rester membres de la société.

— L'empereur de Russie a adressé au sénat dirigeant un ukase, qui modifie et atténue les peines prononcées dernièrement contre tous les conspirateurs. Ces grâces ont été accordées à l'occasion du couronnement.

— L'expédition envoyée par le gouvernement anglais pour explorer les côtes d'Afrique et celles de Madagascar vient de terminer ses recherches. Elle a beaucoup augmenté les connoissances géographiques, et a fourni les moyens de corriger les cartes, dans plusieurs parties où elles sont défectueuses.

— Une nouvelle secousse de tremblement de terre a suivi, à Bogota, celle qui a eu lieu le 17 juillet. La cathédrale a été très-endommagée; une partie du couvent de San-Juan de Dios, et plusieurs autres églises et couvens ont aussi beaucoup souffert, ainsi que des maisons particulières. Il s'est ouvert, à quelques lieues de Bogota, une crevasse considérable dans la terre, ce qui fait espérer que les vapeurs de l'intérieur ayant trouvé le moyen de s'échapper, les tremblemens de terre cesseront.

— L'empereur du Brésil avoit ordonné le blocus de Buenos-Ayres et des autres ports de la confédération argentine, ce qui a occasionné de fortes réclamations de la part des Américains des Etats-Unis et des Anglais. Ces réclamations ont été appuyées par une protestation de M. le contre-amiral français Rosamel qui, ayant appris qu'un bâtiment de commerce de sa nation, le *Cosmopolite*, avoit été arrêté par les forces navales du Brésil, en cherchant à entrer dans Buenos-Ayres, a adressé à l'amiral brésilien une note du 6 juin, dans laquelle il se plaint vivement de la conduite du gouvernement du Brésil dans cette circonstance. L'amiral brésilien, en répondant à M. de Rosamel sur toutes ses observations, a déclaré que l'assertion, que le pavillon couvre la marchandise, étoit insoutenable, et que, d'après une ordonnance du 20 juillet 1794, les lois françaises ne reconnoissoient pas même cette doctrine.

— On sait quelles précautions sévères a prises le gouverneur du Paraguay, le docteur Francia, pour interdire toute communication

entre ce pays et les Etats voisins. Dernièrement, un émissaire s'est présenté dans la ville de Yrapua, s'annonçant comme chargé d'une commission auprès du docteur de la part du gouvernement espagnol; mais comme il n'avoit ni passeport, ni lettres de crédit, et qu'il a été convaincu, par les déclarations de ceux qui l'accompagnoient, d'entretenir des relations avec les rebelles qu'un brick espagnol conduisit à Buenos-Ayres en 1821, il a été passé sans pitié par les armes comme révolutionnaire. Un ordre du gouvernement, daté de l'Assomption le 28 juin dernier, et signé Bernardin Zapiolas, secrétaire, en annonçant cette mesure aux commandans des provinces, déclare qu'on punira avec la même sévérité ceux qui, sous le même prétexte, entreroient sur le territoire. Ceux qui auront reçu des lettres relatives à la politique seront tenus de les remettre sous trois jours; ceux qui y manqueraient seront traités comme ci-dessus.

— Le 22 juin, le congrès de Panama s'est ouvert; il s'y trouvoit sept envoyés dont un ecclésiastique, Antoine de Larrazabal, pénitencier de la cathédrale de Guatemala. On a tiré au sort à qui appartiendrait la présidence, et elle est échue à don Manuel-Laurent de Vidaurre, président de la cour suprême de justice, au Pérou. Il n'y a encore que quatre républiques qui aient leurs députés au congrès; le Mexique, Guatemala, la Colombie et le Pérou. Les envoyés du haut Pérou, du Chili et de Buénos-Ayres ne sont pas encore arrivés. Le président a ouvert la séance par un long discours que plusieurs journaux ont donné *in extenso*, et qui est une amplification pleine de bouffissure. L'orateur a parlé de l'histoire ancienne, d'Hercule, de Thésée, des Romains, de la Chine, des Tartares, etc. Après beaucoup de lieux communs, il a déclaré que les nouveaux Etats n'entendroient à aucun traité qu'on ne les eût formellement reconnus, et qu'ils n'achèteront jamais leur indépendance à prix d'argent. Le président a invité tous les étrangers, quel que soit leur culte, à venir s'établir dans les nouveaux Etats, et a parlé des trente-trois millions de victimes sacrifiées par le fanatisme, depuis l'hébraïsme jusqu'à présent. Nous engageons don de Vidaurre, qui paroît très-fort sur l'histoire, à supputer aussi les victimes faites par l'ambition, par les fureurs populaires, par la soif de l'indépendance. Le congrès prend le titre de grande diète américaine.

Défense de l'ordre social, attaqué dans ses fondemens, au nom du libéralisme du XIX^e siècle, par M. de Montlosier; par M. Martolle (1).

Nous rendrons compte très-prochainement de cet ouvrage d'un homme distingué par son zèle, par la fermeté de ses principes, et par le but religieux et politique de tous ses écrits.

(1) In-8^o, prix, 6 fr. et 7 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Pillet; et à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clerc et compagnie, au bureau de ce journal.



Explication des prières et des cérémonies de la messe, suivant les anciens auteurs et les monumens de toutes les églises du monde chrétien, par le Père Le Brun (1).

Pierre Le Brun, prêtre de l'Oratoire, naquit à Brignolles, en juin 1661, et s'appliqua à l'étude de l'Écriture sainte et des antiquités ecclésiastiques. Il fit, pendant treize ans, des conférences sur ces matières, au séminaire de Saint-Magloire, que les Oratoriens dirigeoient à Paris. Depuis, s'étant livré à l'étude de la liturgie, il publia en 1716 l'*Explication littérale, historique et dogmatique des prières et des cérémonies de la messe*, en un volume in-8°, auquel il en ajouta trois autres en 1726. Cette suite renferme quinze dissertations sur des objets relatifs à la liturgie. L'ouvrage donna lieu à quelques critiques; un curé du diocèse de Paris écrivit contre le sentiment de Le Brun, touchant l'union et le concours des fidèles avec le prêtre dans les prières du saint sacrifice. Une autre dispute s'éleva sur la forme de la consécration, pour laquelle Le Brun exige que les prières du prêtre soient jointes aux paroles de J.-C. Le Père Bougeant, Jésuite, combattit ce sentiment dans les *Mémoires de Trévoux*, et dans des écrits exprès. Le Brun répondit aux diverses critiques, et il étoit encore occupé de cette controverse, lorsque la mort l'enleva le 6 janvier 1729.

On ne se propose point ici de reproduire son ouvrage en entier, et l'on n'a réimprimé que le premier volume, qui est d'une utilité plus générale. Les disser-

(1) 2 vol. in-12, prix, 4 fr. 50 c. et 6 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Méquignon-Junior; et à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal.

tations des trois derniers tomes conviennent moins aux ecclésiastiques absorbés aujourd'hui, pour la plupart, par les fonctions du ministère. Cette édition est conforme en tout à celle de 1716, et on y a laissé subsister toutes les remarques relatives à d'anciens usages des abbayes et des églises détruites; ces remarques, sur des choses accessoires, feront ressortir encore davantage l'uniformité sur la partie essentielle du saint sacrifice.

L'auteur, dans sa préface, expose l'excellence du sacrifice de la messe, l'origine des prières, les raisons des cérémonies. Il montre qu'il faut observer un juste milieu entre les explications outrées de quelques mystiques et le système de quelques littéraux. Parmi ces derniers, il attaque surtout Claude de Vert, auteur d'une *Explication simple, littérale et historique des cérémonies de la messe*, en 4 volumes; ouvrage hardi et plein de conjectures, qui a été aussi réfuté par M. Languet, depuis archevêque de Sens. Cette préface du Père Le Brun paroît sage et solide. L'ouvrage commence par un traité préliminaire du sacrifice et des préparations nécessaires pour l'offrir. L'auteur y indique quelles sont les fins du sacrifice; il parle de la préparation, de l'habillement des prêtres, des cierges, des couleurs, etc. L'ouvrage est divisé en six parties, qui sont 1° la préparation publique qui se fait au bas de l'autel; 2° l'introît et les instructions et prières qui se font à l'autel jusqu'à l'oblation; 3° l'oblation; 4° le canon ou règle de la consécration; 5° la préparation à la communion et la communion même; 6° l'action de grâces. L'auteur explique les rubriques, en assigne les raisons, et fait sentir l'esprit et le but des différentes cérémonies et des prières. Son livre est à la fois pieux et savant. La première édition renfermoit un grand nombre d'approbations d'évêques et de docteurs; on n'a conservé dans la nouvelle que celle de M. de Fleury, ancien évêque de Fréjus, et

de M. Milon, évêque de Condom, qui font mieux connoître le mérite et l'utilité de l'ouvrage. Cette édition a été revue avec soin, et on a mis en quelques endroits de courtes notes pour servir d'éclaircissement; elles sont distinguées de celles de l'auteur par un signe particulier.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Les prières ordonnées par le souverain pontife ont continué, comme il avoit été indiqué dans l'avis publié par S. Em. M. le cardinal-vicaire. Le 23 septembre, la 2^e partie de la neuvaine a commencé dans la chapelle Borghèse, à Sainte-Marie-Majeure. Le premier et le deuxième soir, après les prières prescrites, la bénédiction du saint sacrement fut donnée par S. Em. M. le cardinal de Gregorio. S. S. assista à ces exercices, et le troisième soir, elle donna la bénédiction. Le 26, la dernière partie de la neuvaine commença dans la chapelle de Saint-Michel, église du Vatican. Les deux premiers jours, la bénédiction fut donnée par S. Em. M. le cardinal Falza-Cappa; le saint Père y assista assidument, ainsi que le sacré Collège. Le jeudi, veille de la fête, qui étoit jour d'abstinence et de jeûne, et qui terminoit la neuvaine, S. S. donna encore la bénédiction du saint sacrement, après laquelle elle entonna le *Te Deum*. L'empressement des fidèles à prendre part à ces prières extraordinaires s'est soutenu jusqu'à la fin, et a répondu au but de ces pieux exercices; et les églises où se sont faites ces prières, quoique les plus vastes de la capitale, et on peut dire de toute l'Italie, ont toujours été remplies d'une grande affluence. Le jeudi 28, jour anniversaire de l'exaltation de S. S., il y eut chapelle papale au Vatican. Le soir, le saint Père honora de sa visite M. le cardinal Bertazzoli, qui est convalescent d'une maladie grave.

— Le 31 août, on a clos la vingt-sixième année des séances de l'académie de la religion catholique. Le prélat Mannari, censeur de l'académie, lut une dissertation pour montrer que l'unité de l'Eglise catholique, figure et image de

l'unité divine, étoit le modèle de la plus belle unité qui puisse convenir à la société civile. Il finit par ces paroles d'un célèbre pair de France, que hors de l'unité religieuse et politique il n'y a plus de vérité pour l'homme ni de salut pour la société.

— Le saint Père ayant égard aux instances de M. le bailli Bussi, chargé d'affaires de l'ordre de Malte près le saint Siège, a permis de transférer à Ferrare la maison chef-lieu de l'ordre qui étoit précédemment à Catane, en Sicile. S. S. a donné, le 12 mai dernier, un bref pour autoriser cette translation. Le 11 juillet, le commandeur Amable Vella, vice-chancelier de l'ordre, et président du couvent de Catane, réunit le conseil en l'absence du bailli Busca, lieutenant du magistère; on lut le bref pontifical et le rescrit du lieutenant, qui chargeoit le commandeur Vella de l'exécution de la translation. Le 30 juillet, le bâtiment fit voile de Catane avec une partie des chevaliers du conseil, les employés et les archives, et après une navigation retardée par quelques incidens, il arriva le 27 août au pont de Goro, d'où il se rendit par le Pô au pont de Lagoscuro. Au bout de deux jours, les passagers et les effets occupèrent le palais Bevilacqua, qui a été loué par l'ordre, et le cardinal-légit de Ferrare a affecté l'église de Saint-Jean, qui appartenoit à l'institut des catéchumènes, pour servir aux cérémonies religieuses prescrites par la règle des chevaliers. Le commandeur Vella, qui par raison de santé avoit fait le voyage par terre, arriva au couvent le 3 septembre, et le lieutenant du magistère, le bailli Busca, qui depuis quelque temps habitoit Milan, se réunit le 12 du même mois à ses confrères. On va reformer le conseil pour régulariser les affaires de l'ordre, et parvenir à son rétablissement et à l'observance entière des statuts.

— Une cérémonie a eu lieu le 10 septembre à Ancône. Anne Costantini, jeune juive de 16 ans, avoit été baptisée dans son enfance, en temps de maladie, par une nourrice chrétienne. Le 2 avril dernier, elle fut mise dans un lieu où elle pût être instruite de la vérité de la religion. Elle fut bientôt convaincue; mais son cœur opposoit encore des obstacles à la grâce. Enfin, la grâce triompha de ses résistances, et elle ratifia les promesses de son baptême, dont on lui suppléa les cérémonies. M. Nembrini, évêque d'Ancône, lui

administra les sacremens de confirmation et d'eucharistie. La cérémonie fut terminée par le *Te Deum*. On a publié un écrit de quelques pages, qui contient l'histoire de cette conversion, et trois lettres d'Anne à sa famille. Le Pape a, par deux rescrits, pourvu à l'existence de la néophyte.

PARIS. M. le marquis Gaffi, garde-noble de S. S., est arrivé en courrier, dans la nuit de mardi à mercredi, apportant la nouvelle du consistoire qui a eu lieu le 2 octobre, et où le Pape a fait une promotion de cardinaux, et a préconisé des évêques pour diverses églises. Le garde-noble est chargé de la barrette pour M^{sr} Macchi, archevêque de Nisibe, et nonce en France, et pour M^{sr} Bernetti, gouverneur de Rome, et ambassadeur extraordinaire à Moscou, qui doit, à son retour de Russie, passer par la France, et qui est attendu prochainement à Paris. M^{sr} le nonce devant rester encore en France jusqu'à l'arrivée de son successeur, on croit que la barrette lui sera remise par le Roi avec le cérémonial usité pour les cardinaux français. M^{sr} Nevi, auditeur de la nonciature, est nommé ablégat pour cette circonstance. On n'a point encore reçu les actes du consistoire, mais on sait que les nonces de Madrid et de Lisbonne ont aussi été déclarés cardinaux, et il paroît qu'il y a d'autres chapeaux réservés *in petto*. Les sièges vacans en France ont été remplis dans le même consistoire; ces sièges sont ceux de Bordeaux, de Montauban et de Vannes.

— Une double cérémonie a eu lieu, lundi dernier, dans la chapelle de l'archevêché. Un juif polonais, âgé d'environ 40 ans, a reçu le baptême, et un protestant a fait abjuration. Le Polonais est un savant talmudiste que ses propres études ont amené à la religion chrétienne. Il se trouvoit dernièrement à Londres, où il existe, comme on sait, une société protestante qui s'occupe de la conversion des juifs, et qui y travaille par toute sorte de moyens. L'étranger n'a pas voulu s'adresser à cette société; dont il eût pu attendre cependant des avantages temporels qui n'eussent pas été indifférens dans sa position. Mu par le seul désir de trouver la vérité, il est venu à Paris, ne connoissant encore aucun ecclésiastique, et n'ayant subi d'autre influence que celle de ses propres recherches et de ses propres réflexions. C'est alors qu'il a sollicité des conférences avec des chrétiens pieux et instruits, et qu'il a reconnu la solidité des fonde-

mens du christianisme. Il a demandé le baptême, que M. l'archevêque a voulu lui conférer dans sa chapelle. Le prélat a été touché de sa foi et de sa candeur. Il a reçu le même jour l'abjuration d'un protestant, dont presque toute la famille est déjà rentrée dans le sein de l'Eglise, et qui, de lui-même, a demandé également à être instruit dans la religion catholique. Ces sortes de conversions se sont multipliées depuis quelque temps. Dimanche dernier, M. l'archevêque avoit reçu l'abjuration d'une dame protestante, à laquelle il a administré les sacremens de confirmation et d'eucharistie.

— Le diocèse de Nanci a joui, cette année comme la précédente, des avantages d'une retraite sacerdotale, qui a commencé le 27 septembre et fini le 4 octobre. Elle a été suivie par près de deux cents ecclésiastiques, parmi lesquels il en étoit plusieurs vénérables par leur âge et par leurs travaux. Ils donnoient aux jeunes prêtres l'exemple de la régularité et du recueillement; mais les uns et les autres étoient principalement animés par la présence de M. l'évêque, qui a suivi avec assiduité tous les exercices. Le prélat a pris son logement au séminaire; il mangeoit au réfectoire et sans aucune distinction. Pour prendre une connoissance détaillée de son diocèse, il a vu tous ses prêtres en particulier, et a voulu s'entretenir avec eux de leurs paroisses, partager leurs consolations et leurs peines, féliciter les uns de leurs succès et encourager le zèle des autres. La retraite a été dirigée par M. l'abbé Berger, de Toulouse, qui, depuis plusieurs années, se livre à ce genre de ministère, et qui a visité, cet automne, différens diocèses. Il donnoit quatre exercices par jour, la méditation du matin, un premier discours, une conférence, et le soir un second discours. Ce pieux et zélé prédicateur s'exprime avec une douceur et une onction pénétrantes. Ses instructions sur l'esprit et les devoirs du ministère ecclésiastique sont nourries par la lecture de l'Ecriture sainte et des monumens de la tradition; elles ont été écoutées avec une attention soutenue. La retraite s'est terminée par le renouvellement des promesses cléricales entre les mains de M. l'évêque. Les dernières paroles du prédicateur ont été fort touchantes, par l'esprit de piété et de modestie qui les avoit dictées. La cérémonie a eu lieu dans la chapelle du séminaire, le mauvais temps n'ayant pas permis de la

faire à la cathédrale, comme on se le proposoit. M. Berger, qui arrivoit de Verdun, où il avoit donné la retraite, est parti immédiatement pour le Puy, où il a dû en ouvrir une autre le 10 de ce mois.

— Tandis que le jubilé se termine ou va se terminer dans quelques diocèses, il va s'ouvrir en d'autres, où les évêques avoient, pour des raisons graves, différé de le publier. M. de Villèle, archevêque de Bourges, vient d'annoncer le jubilé à son diocèse par un Mandement du 21 septembre; ce Mandement est précédé de la bulle du saint Père. Le prélat exhorte les fidèles à entrer dans les sentimens qui doivent les animer pour profiter de ces jours de salut :

« Vous obstinerez-vous à repousser la voix de votre Dieu, qui vous invite à faire pénitence, à profiter de ces jours de grâce et de salut qu'il vous a ménagés avec tant de bonté, pour continuer de vous livrer à des passions qui vous ont toujours trompés, qui vous ont promis le bonheur et n'ont jamais produit en vous que trouble et agitation? L'apôtre des nations l'a dit, et l'expérience le démontre tous les jours, *l'affliction et le désespoir sont le partage de l'homme qui fait le mal; mais la gloire, l'honneur et la paix sont le domaine et la récompense de la vertu.* Renoncez à ces désirs qui vous tourmentent, à ces vices qui vous dégradent, à ces attachemens immodérés qui sont pour vous la source de tant de troubles, et vous établirez dans vos cœurs, avec le règne de Dieu, *la justice, la joie et la paix que donne le Saint-Esprit.*

» Renoncez à la lecture de ces ouvrages abominables où la vérité et la sainteté de la religion sont indignement outragées, où les devoirs les plus sacrés sont tournés en dérision, où l'impiété unit le blasphème à l'imposture pour flétrir de son souffle empesté les objets les plus dignes de notre respect et de notre culte. Elles circulent au milieu de nous ces productions de l'esprit infernal, souvent déguisées sous un titre religieux; on les réduit au format le plus petit, le plus commode pour en rendre la distribution plus facile; on les vend à vil prix pour les mettre à la portée des classes les moins aisées de la société. Elles ont corrompu dans les villes tous les âges, toutes les conditions; mais l'impiété n'est pas encore satisfaite; elle veut tout pervertir, tout infecter de son venin; elle les colporte jusque dans les chaumières; et à la place des livres élémentaires de la religion, qui apprennent au pauvre habitant des campagnes à connoître, à aimer et servir Dieu, à s'abstenir de tout péché et à pratiquer la vertu, elle met entre ses mains la doctrine de l'athéisme, et tout ce que l'immoralité portée à son comble peut produire de plus affreux, de plus révoltant. Ecoutez, N. T. C. F., la voix de votre premier pasteur, et soyez dociles à ses exhortations. Repoussez avec horreur cette coupe empoisonnée de Babylone; vous ne l'auriez pas plutôt approchée de vos lèvres qu'elle squilleroit votre esprit et

votre cœur, qu'elle dessécheroit en vous le germe de tous les beaux sentimens, et vous feroit mourir à la vérité et à la vertu. »

Le jubilé commencera dans la ville et le diocèse de Bourges le lundi 6 novembre, et finira le 6 mai 1827. Il y aura, à la cathédrale, une messe du Saint-Esprit et une procession générale. Le lendemain mardi, il y aura une messe du Saint-Esprit dans toutes les paroisses. Dans la ville et les faubourgs de Bourges, les églises désignées pour les stations sont la métropole, St-Pierre-le-Guillard, Notre-Dame et Saint-Bonnet, et pour les personnes de la campagne, la métropole, les chapelles de l'Hôtel-Dieu et de l'hôpital, et l'église du séminaire. Le Mandement explique dans le détail les conditions prescrites, et prévoit les différens cas qui peuvent se rencontrer.

— Quelques journaux ont remarqué que M. l'évêque de Metz ne se trouvoit pas dans sa ville épiscopale au moment du passage de M. le Dauphin. Le prélat avoit fait un voyage dans le département de l'Ain où il est né, et où il a des propriétés. On sait que M. Besson a été long-temps curé de St-Nizier, à Lyon, et on dit qu'il doit bénir le nouvel autel que l'on construit en ce moment dans cette église.

— La ville de Vendôme avoit subi plus qu'une autre les monstrueux excès de l'impiété révolutionnaire. Visitée à la fin de 1793 par un corps de troupes qui se rendoit de Paris dans la Vendée, elle les vit, avec effroi, profaner indignement les églises et les tombeaux. Les sépultures des princes de la maison de Bourbon, avant Henri IV, étoient conservées dans l'église collégiale de Saint-Georges, elles furent audacieusement violées. Le cœur de César de Vendôme, fils naturel de Henri IV, et fondateur du collège, fut tiré de sa place, et la tombe de son frère, Alexandre de Vendôme, dit le grand-prieur, fut brisée. Le directeur actuel du collège, M. Mareschal, a voulu effacer, autant qu'il étoit en lui, la trace de ces profanations. L'église du collège a été restaurée par ses soins, bénie et rendue aux exercices de la religion. Un nouveau monument a recueilli les restes heureusement retrouvés du grand-prieur. La cérémonie a été faite le 2 octobre, par M. de Sauzin, évêque de Blois, assisté d'un nombreux clergé, et en présence de plusieurs personnes de distinction. Le lendemain, le prélat a béni une cloche pour l'église de la Magdeleine, qui a été érigée ré-

sement en deuxième cure de la ville. M. le comte Desèze et M^{me} sa fille, qui se trouvoient à Vendôme, ont été parrain et marraine de la cloche. Le Roi a bien voulu donner une marque d'intérêt à une ville qui étoit du domaine particulier de ses ancêtres; S. M. a fait présent à l'église de la Magdeleine d'une croix et de six beaux chandeliers.

— La paroisse du Havre, qui avoit perdu son pasteur, M. l'abbé Paris, d'une manière si funeste et si inattendue, a un nouveau curé, M. l'abbé Robin, qui étoit vicaire du défunt. M. Robin a été installé le 30 septembre, par M. l'abbé Leboulleux, grand-vicaire de Rouen. En prenant possession de la chaire où son prédécesseur fut frappé du coup mortel, il n'a pu dissimuler sa sensibilité, et il a rappelé avec émotion ce tragique événement, dont le souvenir ne s'effacera pas du cœur des paroissiens.

— Le *Constitutionnel* a reçu deux nouvelles réclamations au sujet des refus d'inhumation qu'il avoit dénoncés dans son numéro du 20 septembre, et dont nous avons fait mention dans notre *revue* de ses articles. M. Garnault, vicaire de Dreux et desservant de Vernouillet, qu'on assuroit avoir refusé les prières de l'Eglise à M^{me} Landrin, déclare qu'à l'époque du décès de cette dame, il étoit à 15 lieues de Vernouillet, et n'a pu en conséquence faire ce qu'on lui reproche. Cette déclaration devoit apprendre au journaliste à avoir moins de confiance dans les récits de ses correspondans. La deuxième réclamation est de M. Gueret, curé de Sainte-Mère-Eglise, diocèse de Coutance, qui relève diverses inexactitudes dans le récit des obsèques de M. Richard Ducloué. Celui-ci, dit M. le curé, a itérativement refusé les secours spirituels dans ses derniers momens; de plus, il est faux que les portes de l'église aient été barricadées par mesure de prudence, comme on l'avoit avancé. Le journaliste ajoute qu'il *accueille ces réclamations avec son impartialité habituelle*, ce qui a un peu l'air d'une plaisanterie; l'*impartialité habituelle* du journal est assez connue, et se montre ici même, car le rédacteur n'a point inséré les réclamations des deux ecclésiastiques, telles qu'elles lui ont été envoyées; il n'en donne qu'un extrait, et n'en cite que ce qui lui plaît. *On lui imputerait à tort*, dit-il, *les erreurs involontaires de ses correspondans, dont il n'a pas lieu de suspecter la fidélité*; il me semble, au contraire, que tant de réclama-

tions antérieures auroient dû avertir le journaliste de ne pas s'en rapporter aveuglément à des correspondans si souvent pris en faute. Que peut-on dire par exemple de plausible pour excuser le correspondant de Vernouillet, lequel a accusé d'un refus de prières un prêtre qui étoit alors absent, et qui se trouvoit à 15 lieues de l'endroit où on supposoit que ce refus s'étoit passé? N'y auroit-il pas là de quoi rendre le journaliste un peu plus réservé dans ses dénonciations, et seroit-ce un bien grand malheur, si, avant d'accuser, il daignoit prendre quelques informations, et s'assurer si on n'abuse pas de sa crédulité? La haine et la passion ne peuvent-elles pas influencer sur les relations que lui envoient des correspondans qui restent dans l'ombre, et des gens d'honneur accueillent-ils ainsi des dénonciations qui leur arrivent de toutes mains, et qui sont d'autant plus suspectes, que la forme en est plus maligne et plus amère?

— Encore une nouvelle dénonciation pour un fait qu'on nous présente comme une monstrueuse intolérance. Une mère, qui vouloit placer son fils dans une pension, à Paris, ayant déclaré que son intention étoit que ce jeune homme fût élevé dans le protestantisme, le maître lui déclara *avec beaucoup de politesse que, dans l'intérêt même de l'élève, il ne pouvoit pas le recevoir*. Tel est le récit même du *Constitutionnel*, qui là-dessus s'échauffe, se fâche tout rouge, crie au *jésuitisme*, à l'*intolérance*, à l'*inquisition*. En bonne conscience, où est le prétexte de semblables déclamations? On est libre de recevoir chez soi qui on veut, et comme un maître de maison n'admet dans sa société que les personnes qui lui plaisent, un chef d'institution a bien le même droit, ce semble. De plus, raisonnons un peu; quelle instruction auroit reçue le jeune protestant au milieu de tous ses camarades catholiques? Auroit-il fallu faire venir un ministre pour lui seul? L'auroit-on conduit à l'église avec les autres? alors vous eussiez crié au prosélytisme. L'auroit-on laissé seul pendant ce temps? autre inconvénient. Le chef d'institution, que d'ailleurs nous ne connoissons pas, nous paroît donc avoir agi avec prudence; loin d'avoir fait un acte d'*intolérance*, il en a fait un de modération et de sagesse; loin d'être *inquisiteur*, il a évité jusqu'à l'ombre d'un tel reproche, puisqu'il refuse de s'immiscer dans l'éducation du jeune protestant, et de saisir l'occasion de l'attirer à la

religion catholique. Eh bien ! c'est une démarche si simple que l'on travestit de la manière la plus odieuse, et que l'on présente comme le *nouvel essai d'une puissance qui a cessé d'être occulte*, comme le résultat d'un *jesuitisme ténébreux*, comme la preuve qu'il *acquiert chaque jour plus de force et d'audace* ; c'est là, dit-on, le commencement d'exécution d'un plan qui doit effrayer tous les protestans. Quelle pitié ! on sait bien que tous les chefs d'institution n'auront pas le même scrupule que celui qui est dénoncé aujourd'hui. Il en est plusieurs à Paris à qui il est fort indifférent d'avoir des catholiques ou des protestans, parce qu'ils ne leur parlent point de religion, et quand, par impossible, tous les maîtres catholiques refuseroient un élève protestant, les pères protestans auroient encore la ressource de placer leurs enfans chez des maîtres de leur religion. Ils ont en France plusieurs établissemens de ce genre, et le dernier numéro de la *Revue protestante* indignoit quelques-uns de ces pensionnats, dirigés par des pasteurs protestans. Le même recueil, parlant des enfans protestans qu'on place dans des maisons d'institution catholiques, blâme formellement cet usage, et cherche à en détourner les parens. Ainsi, les auteurs de la *Revue*, loin de condamner le chef d'institution dénoncé par le *Constitutionnel*, approuveront au contraire sa modération et sa prudence ; ils applaudiront à un refus sans lequel ils auroient craint pour un jeune homme l'influence de l'instruction et de l'exemple, dans une maison dirigée par un vrai catholique, et ils apprécieront l'injustice des déclamations du journaliste. Ce même recueil avoue qu'il est tout simple que des institutrices zélées, et surtout des religieuses, cherchent à faire connoître la religion catholique à leurs élèves protestantes : *Ces maisons qui fourmillent à Paris dans le faubourg Saint-Germain sont, en général, parfaitement tenues ; mais, pour le chapitre de la religion, toute protestante y est regardée comme de bonne prise. Je dirai plus, une Sœur Carmélite à qui on livre une jeune protestante doit nécessairement essayer de se l'attirer... Comment punir quelqu'un d'une influence qui est réellement un devoir ? Quand une religieuse convertit une jeune Anglaise, il n'y a rien à dire, elle fait son état de religieuse.* (*Revue protestante*, livraison d'août, page 88 ; l'article est signé R, peut-être M. Richard, pasteur à Strasbourg).

Cet article pourroit servir de réponse à d'autres déclamations du *Constitutionnel* sur des conversions opérées dans des pensionnats. Voilà un pasteur qui convient que ces conversions sont une chose toute simple, que la religieuse a fait son devoir, et qu'il n'y a rien à dire. Une si grande autorité ne devoit-elle pas rendre les ennemis de la religion plus réservés dans leurs plaintes contre ce qu'ils appellent le prosélytisme?

— Une cérémonie édifiante a eu lieu le dimanche 17 septembre, dans la paroisse Saint-Martin, canton de Fribourg, en Suisse. M. Dosson, curé du lieu, avoit sollicité et obtenu, l'année dernière, à Rome, le corps d'un saint martyr qui a reçu le nom de saint Alcide, et qui a été déposé dans son église. M. Yenni, évêque de Lausanne, résidant à Fribourg, a présidé à la translation. Le prélat, assisté d'un nombreux clergé, et accompagné des autorités, s'est rendu processionnellement au lieu où étoient les reliques, et elles ont été portées par quatre prêtres en aubes et en tuniques. Un grand concours de peuple suivoit la procession. M. l'évêque a prêché sur le respect que nous devons aux reliques des saints, et a montré que ce culte se rapportant à Dieu ne pouvoit blesser celui que nous lui rendons. Le lendemain, le prélat s'est rendu à Attalens, paroisse considérable, située près la frontière du canton de Vaud, et y a ouvert le jubilé. Les Jésuites de Fribourg y donnent une mission, assistés de M. Progin, curé de Sales, et de plusieurs prêtres du décanat de la Part-Dieu.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. M^{me} la Dauphine a fait remettre un secours de 100 f. à la femme Ducos, de la commune de Saint-Geours-d'Auribat (Landes), qui est accouchée de trois enfans.

— S. A. R. MADAME, duchesse de Berri, à fait remettre à M. Cavalier, maire de Dieppe, une boîte d'or au chiffre de la princesse, et à M. Frissart, ingénieur des ponts-et-chaussées, une pareille boîte; à MM. Feret frères, qui dirigent les fouilles archéologiques dans les environs de Dieppe, chacun une médaille d'or à l'effigie de S. A. R.

— Les habitans du midi de la France se flattent de l'espérance de posséder S. A. R. MADAME, duchesse de Berri, l'année prochaine. La princesse visitera, dit-on, les Pyrénées dans la saison des eaux.

— L'intéressante collection de monumens achetée à Livourne par le Roi, et qui doit former au Louvre le musée égyptien, est arrivée

du Havre à Paris, sans aucun accident, sur la gabarre le *Saint-Martin*. Elle est contenue dans cent dix-sept caisses, outre vingt-six blocs et fragmens détachés.

— On a placé mardi, au bas de la statue de Malesherbes, dans la grande salle du palais de justice, un bas-relief en marbre blanc, qui représente l'entrevue du roi avec ses trois illustres défenseurs. L'infortuné Louis XVI est représenté vêtu d'une simple redingotte, M. de Malesherbes en simarre, et MM. Desèze et Tronchet en robes d'avocats; ce costume pourra paroître singulier dans la circonstance, mais l'artiste n'a pas cru apparemment pouvoir s'en dispenser. Près de la porte d'entrée est un officier municipal, revêtu de son écharpe, et le chapeau à la main. En dehors de la porte est un gendarme qui semble lui-même attendri. Le fidèle Cléry, debout près d'une cheminée, couvre de sa main sa figure inondée de larmes.

— C'est demain dimanche que S. A. R. M^r le duc de Bordeaux sera remis à son gouverneur, M. le duc de Rivière, et à son précepteur, M. l'évêque de Strasbourg. Cette solennité aura lieu en présence de toute la cour, et avec un cérémonial analogue à l'importance d'un pareil acte.

— M. Morel, docteur en médecine, auteur de la *Biographie des Médecins*; M. Béraud, imprimeur du même ouvrage, et plusieurs libraires, sont cités à la septième chambre correctionnelle pour l'audience du mardi 17. Ils sont prévenus d'outrages envers des professeurs ou agrégés, à l'occasion de leurs fonctions ou de leurs qualités.

— On assure que MM. Jacquinet de Pampelune, procureur-général, et de Belleyme, procureur du Roi, doivent, accompagnés de quelques-uns de leurs substituts, se rendre à Bicêtre le 24 de ce mois, pour assister au départ de la chaîne pour Toulon.

— Le colonel Soyez, aide-de-camp de Bolivar, est à Paris depuis quelques jours. On dit qu'il apporte à M. de Pradt le brevet d'une pension de 15,000 fr., de la part de la république colombienne. Ce témoignage d'estime et de confiance de la part d'un Etat républicain consolera peut-être l'illustre prélat du désagrément de recevoir des pensions de deux princes.

— En annonçant les ravages causés par la chute du tonnerre dans le village de Jonvelle (Haute-Saône), nous avons fait mention du zèle que mit M. le curé de Demangevelle à arrêter les progrès de l'incendie. Il arriva le premier au lieu de l'incendie. Nous nous plaisons à faire remarquer aussi que M. le curé de Jonvelle, M. l'abbé Mouthon, et M. l'abbé Thiout et deux Sœurs institutrices se distinguèrent aussi par leur généreux dévouement.

— Des lettres venues du département du Gard annoncent des débordemens du Gardon, et des dégâts bien plus considérables dans les Cévennes que ceux qui ont eu lieu au commencement de septembre.

— M. le Dauphin ayant appris, pendant son séjour à Lunéville, que plusieurs officiers faisant partie du camp avoient perdu des chevaux par suite des manœuvres, a daigné accorder à ces officiers une gratification sur sa cassette.

— On apprend du camp de Lunéville, que S. A. R. M^r le Dau-

sera d'un franc, et de moitié pour ceux qui souscriront à l'ouvrage complet.

Il seroit difficile de porter un jugement complet sur un monument dont nous n'avons encore vu que le vestibule; nous dirons seulement que ce qui a été publié annonce de l'imagination et du talent. Les fictions des deux premiers chants ne sont pas dépourvues de vraisemblance et d'intérêt; quant à la poésie, elle a plus de pompe que de grâce et d'élégance : aussi n'est-elle pas exempte de monotonie. On y trouve même de ces expressions que, dans le style poétique, on appelle des chevilles :

Ce favori du ciel, ignoré dans les cours,
Est le bienheureux Vast aux célestes amours.

Ce dernier hémistiche ne vient évidemment là que pour rimer avec *cours*. Il y a d'autres expressions qui ne sont ni claires, ni naturelles, et des tournures peu heureuses. Nous citons ici un morceau de quelque étendue, et qui est peut-être un des meilleurs :

Sous le trône des cieux, dans l'espace infini,
Où se perdent la terre et le crime puni;
Habitans de l'Ether aux demeures profondes,
D'innombrables soleils, flambeaux d'autant de mondes,
Pompeux, resplendissans, dans un ordre immortel,
Y passent en revue aux yeux de l'Eternel.
Bases de l'Empyrée, une douce harmonie
Les suspend, les entraîne à la voûte infinie.
L'un par l'autre attirés dans un orbe rotant,
Ils volent suspendus à leur axe brillant.
Du palais du Très-Haut c'est le brillant portique,
De son verbe éternel, ouvrage magnifique.
Qui ne rendroit hommage à ce temple de Dieu?
Le centre en est partout, le terme en aucun lieu.
L'esprit humain s'y perd. Ce temple est immobile :
C'est l'espace ignoré de l'œil foible et débile.
Invisible, increé, sans bornes, sans appui,
Le maître qui l'habite est aussi grand que lui;
Il renferme, soumis à des lois inflexibles,
Les êtres existans et les êtres possibles.
C'est là que fugitive, échappée à ses fers,
L'ame ose contempler le Dieu de l'univers;
C'est là, que sous ses pas, laissant le noir abîme
Que l'Eternel jadis alluma pour le crime,
Elle va dans le sein de la félicité
Savourer les douceurs de l'immortalité.

Précis historique sur deux associations qui ont servi au rétablissement des Jésuites.(Suite et fin des n^{os} 1268 et 1270.)

La communauté d'Hagenbrunn reçut Paccanari avec joie, mais avec réserve; celui-ci montra des témoignages non équivoques de la bienveillance du saint Père. En même temps, le cardinal Migazzi et le nonce à Vienne firent savoir les intentions du Pape. Tout ce qu'on avoit appris des anciens Jésuites d'Italie paroissoit favorable à la nouvelle société. Les solitaires d'Hagenbrunn n'hésitèrent plus; la société du Sacré-Cœur reconnut Paccanari pour son chef, quitta son nom, et se confondit avec la compagnie de la Foi. La cérémonie s'en fit dans la chapelle d'Hagenbrunn le 18 avril 1799; les profès de la société du Sacré-Cœur renouvelèrent leurs vœux entre les mains de Paccanari, et lui promirent obéissance. Le Père Sineo fut nommé provincial, et V., recteur du collège d'Hagenbrunn. Paccanari se rendit à Prague sur l'invitation de l'archiduchesse Marianne, et y réalisa un projet qu'il avoit depuis quelque temps. La princesse et les demoiselles Naudet, ses demoiselles d'honneur, s'unirent par des vœux simples, et se mirent sous l'obéissance du général de la compagnie de la Foi; d'anciens Jésuites regardèrent cette démarche comme une innovation.

A son retour de Prague, Paccanari, qui n'étoit pas encore dans les ordres, reçut des mains du nonce, à Vienne, les ordres mineurs, le sous-diaconat et le diaconat. Il ordonna qu'on s'appliquât avec ardeur, à Hagenbrunn, à l'étude de la théologie et à la composition des sermons. On s'accoutuma même à parler sans préparation. Sous prétexte d'éviter les manières monachales, Paccanari cherchoit à introduire dans la communauté un ton de dissipation et des récréations qu'on n'y connoissoit pas. Vers ce temps, le baron de Duminik, ministre de l'électeur de Trèves, étant venu à Vienne, proposa d'établir une maison à Dillingen, dans l'évêché d'Augsbourg; on y envoya donc quelques sujets d'Hagen-

brunn , et leur nombre s'augmenta rapidement par l'adjonction de plusieurs étudiants que les anciens Jésuites d'Augsbourg y envoyèrent de leurs écoles. D'un autre côté, les associés restés en Italie visitoient les hôpitaux militaires autrichiens; Paccanari envoya successivement en Lombardie plusieurs prêtres qui savoient l'allemand, et qui se répandoient dans les hôpitaux de Milan, de Pavie, de Padoue, de Vicence et de Crémone. Dans cette dernière ville, la société trouva des bienfaiteurs, et elle y établit un noviciat de douze ou quinze jeunes gens, italiens ou allemands. Ces derniers y avoient été envoyés de Laybach par le Père Antoine Kohlmann, aujourd'hui professeur au Collège-romain. En juillet 1800, ce noviciat fut transféré à Este, les Pères de la Foi ayant été obligés d'évacuer leurs établissemens de Lombardie à l'approche de l'armée française. Ils trouvèrent de l'aliment à leur zèle dans l'Etat de Venise.

En 1800, le collège d'Hagenbrunn envoya deux colonies en France et en Angleterre. M. V. partit pour Paris avec deux compagnons, et M. Roz. pour Londres avec M. l'abbé Charles de Broglie. Dans cette dernière ville, plusieurs ecclésiastiques français s'agrégèrent à la société, et on établit un pensionnat en France. Les membres de la société étoient au nombre de 60 ou 80, lorsque le gouvernement leur ordonna de se séparer, d'abord en 1804, puis itérativement, et de la manière la plus formelle en 1807. Le Père Bakers, ancien Jésuite, et chargé d'une paroisse à Amsterdam, pria l'abbé Sineo, alors prieur de la maison de Dillingen, de lui envoyer quelques coopérateurs; on fit droit à sa demande, et la société fit, en Hollande, les mêmes progrès qu'en France et en Angleterre. L'état des choses devint moins favorable en Autriche. Le collège d'Hagenbrunn envoya ses sujets de divers côtés, et ceux qui y étoient restés en petit nombre furent obligés de se retirer en Moravie, dans un couvent de Cordeliers. L'archiduchesse Marianne quitta Prague, et les Pères de la Foi, qui ne s'y soutenoient que par sa protection, allèrent habiter d'autres maisons.

Paccanari étoit retourné en Italie avant cette dispersion; le nonce du Pape à Vienne ne le voyoit plus du même oeil, et avoit refusé de lui conférer la prêtrise. Quelques démarches irrégulières avoient causé le mécontentement du prélat. A la fin de 1799, Paccanari vint à Padoue, et l'archidu-

chesse s'y fixa aussi. Pie VII ayant été élu à Venise le 14 mars 1800, la princesse alla lui rendre ses hommages, et lui recommanda la société de la Foi; mais le Pape, qui étoit au fait de tout ce qui concernoit Paccanari, ne fit aucune promesse. Cependant, lorsqu'il vint à Padoue rendre visite à l'archiduchesse, il admit les Pères au baiseement des pieds. M. Scipion Dondi ab Oroligio, vicaire capitulaire de Padoue, leur étoit assez favorable; il leur permit de donner des missions, et d'aller dans les hôpitaux et les prisons. C'est à Padoue, et au commencement de 1800, que Paccanari fut ordonné prêtre par l'évêque de Crémone, en vertu des pouvoirs accordés par Pie VI à la société de la Foi. D'un autre côté, l'évêque de Vérone, Avogrado, ancien Jésuite, et l'évêque de Vicence, ne traitoient les Pères que comme une réunion de prêtres séculiers; et le dernier leur auroit fait quitter l'habit de Jésuites, s'ils n'avoient été hors de sa juridiction comme attachés à l'armée autrichienne, qui avoit son chef spirituel, l'évêque de San Polten, en Autriche, comme délégué du saint Siège. Ils tenoient les pouvoirs de l'abbé de Vogel, son grand-vicaire pour l'armée d'Italie.

A la fin de 1800, l'archiduchesse Marianne se rendit à Rome avec 12 ou 15 jeunes personnes qui s'étoient consacrées à Dieu dans la nouvelle société dont nous avons parlé. Elles n'y avoient pas de couvent, et vivoient dans le palais de l'archiduchesse comme dans un monastère. Paccanari avoit accompagné la princesse, et souhaitoit vivement établir à Rome une maison de sa société. L'archiduchesse obtint d'acheter des Théatins l'église, la maison et le jardin de St-Sylvestre *in monte Cavallo*, et les Pères de la Foi s'y établirent au nombre de trente. On y pratiquoit les règles de saint Ignace, mais Paccanari montrait toujours moins d'empressement à se réunir aux Jésuites. Il avoit protesté plus d'une fois de son désir d'être admis parmi eux, mais peu à peu il se plaignit du peu d'égards qu'on avoit, disoit-il, pour lui. Le Pape lui avoit fait dire par l'archiduchesse de quitter l'habit de Jésuites, il trouva des prétextes pour éluder cet ordre. Le titre de général de la compagnie de la Foi qu'il prenoit déplaisoit, et fut effacé une fois sur un passeport qu'il avoit demandé. Cette conduite justifioit les soupçons des Jésuites de Parme, et parut avec encore plus d'éclat quand Pie VII eut rétabli les Jésuites en Russie, par un

bref du 7 mars 1801. Paccanari répandit d'abord que cette nouvelle étoit fautive, ensuite que le bref avoit été extorqué par des menaces de Paul I^{er}. Il fallut que le Pape déclarât lui-même à l'archiduchesse qu'il avoit pris cette mesure, non-seulement librement, mais avec joie, et que ce jour étoit le plus beau de sa vie. Pendant toute l'année 1802, on n'épargna aucune sollicitation auprès de Paccanari pour l'engager à demander son admission parmi les Jésuites de Russie, et il se montra fort mécontent, lorsqu'il apprit que ceux-ci ne vouloient point d'une réunion de corps à corps, mais seulement de l'admission successive des particuliers.

Les membres du collège de Londres, qui jugeoient bien les intentions de Paccanari, prirent les premiers leur parti; ils écrivirent, en mars 1803, une lettre signée de tous au Père Gruber, général des Jésuites de Russie, pour demander d'être admis de la manière qu'il le jugeroit convenable. On leur répondit de se présenter au Père Strickland, ancien profès, et que ceux qui seroient admis par lui pourroient se rendre en Russie. Ils prévirent Paccanari de leur résolution, et partirent successivement pour la Russie, à mesure qu'ils furent remplacés dans le pensionnat qu'ils avoient formé. Il en partit ainsi successivement jusqu'à vingt-cinq, en y comprenant ceux de Hollande et d'Allemagne. Les Pères de la Foi, en France, n'allèrent point en Russie, mais, le 21 juin 1804, ils renoncèrent entre les mains du cardinal légat à l'obéissance de Paccanari, et continuèrent à travailler sous l'autorité des ordinaires. Ceux de Sion, en Valais, qui étoient sous la direction du Père Sineo della Torre, suivirent l'exemple de leurs confrères de France, et furent mis par le Pape sous la juridiction de l'évêque de Sion.

Tant de défections affoiblirent beaucoup la société des Pères de la Foi. D'autres membres, en diverses contrées, passèrent aussi en Russie, ou se crurent dégagés de leurs liens envers Paccanari. Quelques-uns se livrèrent aux fonctions du ministère. Les maisons de la société, en Allemagne, ne firent plus que languir, et s'éteignirent lorsque leurs membres furent rappelés par Paccanari, et envoyés en Hollande. La mission d'Amsterdam a subsisté long-temps, et a été fort utile aux catholiques de ce pays. Les établissemens d'Italie se soutinrent quelques années. La pieuse archiduchesse Marianne étoit toujours dirigée par Paccanari.

nari, et s'intéressoit à sa société; le Pape toléroit cet établissement par égard pour la princesse. En 1804, il donna un bref pour rétablir les Jésuites dans le royaume de Naples; alors un grand nombre de Paccanaristes quittèrent la société de la Foi pour entrer chez les Jésuites de Naples. Dans le même temps, Pie VII donna l'ordre positif aux prêtres de Saint-Sylvestre de quitter l'habit de saint Ignace et de prendre le petit collet. Les défections augmentèrent de jour en jour; enfin deux circonstances hâtèrent l'extinction totale de la compagnie de la Foi. Le souverain pontife avoit reçu plusieurs mémoires contenant des accusations contre Paccanari; il fut mis en jugement et condamné à une prison perpétuelle. Cependant le Pape rendit justice à la pureté d'intention de ses compagnons, et les laissa en possession de l'église et de la maison de Saint-Sylvestre. Lorsque le gouvernement français, après la deuxième invasion de Rome, eut mis Paccanari en liberté, ils ne voulurent plus avoir de relations avec lui, et continuèrent leurs fonctions jusqu'au rétablissement des Jésuites, par la bulle du 7 août 1814. Alors ils sollicitèrent leur admission dans la société, et passèrent presque tous au noviciat de Saint-André *in monte Cavallo*. Pour la pieuse archiduchesse, elle avoit quitté Rome en 1810, pour aller à Vienne; son départ priva la société de la Foi de son dernier appui. La princesse passa de Vienne en Hongrie, et y mourut saintement comme elle avoit vécu.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le 2 octobre, au matin, le souverain pontife a tenu, dans le palais du Vatican, un consistoire secret où il a proposé à différentes églises, savoir :

• A l'archevêché de Bordeaux, M. Jean-Lefebvre de Cheverus, transféré de l'évêché de Montauban; et aux archevêchés *in part. inf.* qui suivent : à Thèbes, M. Hugues-Pierre Spinola, patrice de Gênes, délégué de Macerata et Camerino (nommé nonce à Vienne); à Athènes, M. François Fiberni, patrice de Rieti, auditeur sous-doyen de la rote (nommé nonce en Espagne); à Tyr, M. Charles-Joseph-

Benott des comtes d'Argenteau, de Liège, prélat, protonotaire apostolique (nommé nonce à Munich); à Ephèse, M. Jean Soglia, prêtre du diocèse d'Imola, professeur émérite de droit canonique, camérier secret du saint Père, et secrétaire de la congrégation des études; à l'évêché de Terracine auquel sont unis Sezze et Piperno, M. Louis Frezza, prêtre du diocèse d'Albano, camérier secret de S. S.; à l'évêché de Carpi, le Père Adeodat Caleffi, Bénédictin du Mont-Cassin, et abbé de Saint-Pierre, à Modène; à l'évêché de Montauban, M. Louis-Guillaume Dubourg, ancien évêque de la Nouvelle-Orléans; à l'évêché de Vannes, M. Simon Garnier, prêtre du diocèse de Langres, chanoine et grand-vicaire de Rennes; à l'évêché d'Ascalon *in part. inf.*, M. Pascal Giusti, prêtre du diocèse d'Alife, vicaire-général de Caserte, nommé auxiliaire de l'évêque de ce diocèse; et à l'évêché de Jéricho aussi *in part.*, dom Bonaventure Arias, prêtre du diocèse de Merida, en Amérique, chanoine de Merida, et nommé auxiliaire de l'évêque de ce siège.

Ensuite S. S., après une courte, mais docte allocution, déclara cardinaux; de l'ordre des prêtres, M. Jacques Justiniani, évêque d'Imola, nonce apostolique près S. M. C., né à Rome le 29 décembre 1769; M. Vincent Macchi, archevêque de Nisibe, nonce apostolique près S. M. T. C., né dans le diocèse de Montefiascone, le 31 août 1770, et M. Jacques-Philippe Franzoni, archevêque de Nazianze, nonce apostolique près S. M. T. F., né à Gênes, le 10 décembre 1775; et de l'ordre des diacres, M. Thomas Bernetti, gouverneur de Rome, vice-camerlingue de la sainte Eglise, né à Fermo, le 29 décembre 1779.

Le saint Père a réservé *in petto* onze cardinaux. La demande du *pallium* fut faite pour les archevêques de Capoue et de Bordeaux, et le *pallium* fut remis avec les cérémonies prescrites par M. le cardinal Albani aux procureurs désignés.

Immédiatement après le consistoire, trois garde-nobles, le prince Ruspoli, le comte Gatti, et le comte Rasponi, partirent en courrier pour Madrid, Paris et Lisbonne, afin d'y porter à LL. Em. la nouvelle de leur promotion, et la calotte rouge.

Le 2 et le 3, on illumina les palais des cardinaux, du corps diplomatique, et des tribunaux et chancelleries.

S. S. a fait en outre diverses promotions. Elle a nommé bibliothécaire de la sainte Eglise M. le cardinal della Soma-
glia; préfet de la congrégation des évêques et des réguliers, M. le cardinal Odescalchi; préfet de la congrégation de l'immunité, M. le cardinal Pedicini; préfet de la congrégation de la Propagande, M. le cardinal Cappellari; préfet de l'économie de la Propagande, M. le cardinal Riario-Sforza; préfet des indulgences et reliques, M. le cardinal Frosini; préfet de la congrégation pour la correction des livres de l'Eglise d'Orient, M. le cardinal Pacca; préfet du tribunal de la signature de grâce, M. le cardinal Cacciapiatti.

Dans la prélature, S. S. a nommé aux places de gouverneur de Rome, M. J.-F. Marco y Catalan, auditeur de rote; d'auditeur de S. S., M. François Isola; d'aumônier secret de S. S., M. Jean Soglia, secrétaire de la congrégation des études; d'auditeurs de rote, MM. Celestini et Marini; et de secrétaire de la congrégation du bon gouvernement, M. Marius Mattei; et à diverses autres places et charges.

PARIS. Le dimanche 15, à 11 heures du matin, M^{sr} Vincent Macchi, nonce apostolique, nommé cardinal dans le dernier consistoire, a été conduit dans les appartemens du Roi, par le ministre des affaires étrangères et M. le baron de Lalive, et a été reçu en audience particulière par le Roi, qui lui a mis la calotte rouge sur la tête, et l'a félicité de sa promotion.

— M. l'archevêque de Paris instruit qu'un acteur fort connu, Talma, étoit atteint d'une maladie qui faisoit tout craindre pour ses jours, a résolu d'aller le visiter, et de lui faire entendre la voix de la religion. Le charitable pasteur s'est présenté chez le malade, accompagné d'un de MM. les grands-vicaires; mais il n'a pu parvenir jusqu'à Talma qui, disoit-on, n'étoit pas en état de le recevoir. Le prélat y est retourné les jours suivans; il paroît qu'il a fait successivement quatre visites. Dans l'une d'elles, il étoit accompagné du curé de la paroisse, qui est Notre-Dame de Lorette. Malgré tant de persévérance, M. l'archevêque n'a pu arriver jusqu'à Talma. On étoit persuadé que celui-ci ignoroit ces démarches réitérées, et qu'il auroit été touché de la bonté et de la sollicitude du vénérable prélat; mais le journal officiel des libéraux annonce aujourd'hui que Talma a

partisans autant que par l'impunité, ne garde plus de mesures. Ces évangélistes de l'athéisme et de l'anarchie ne se cachent plus pour répandre le venin dont ils sont infectés. *Ils aiguissent leur langue de serpent*, selon l'expression du roi-prophète, contre notre religion sainte et ses ministres; *ils vomissent le venin de l'aspie enfermé dans leur cœur et sur leurs lèvres.*

» Ah! N. T. C. F., nous vous en conjurons par le saint nom de Jésus-Christ, dont *la charité nous presse*, et remplit notre cœur du désir le plus ardent de votre salut, ne vous bornez pas à fermer l'oreille à leurs blasphèmes, interdisez-vous sévèrement la lecture de leurs insidieux ouvrages. C'est là, pour me servir des paroles du Père commun des fidèles, « c'est là cette coupe d'or de Babylone, pleine de toutes » les abominations, et dans laquelle on verse aux imprudens un poison mortel. Ne balancez pas à imiter la foi et l'exemple des premiers chrétiens, qui, instruits des vérités évangéliques, apportoient » aux pieds des apôtres *tout ce qu'ils pouvoient trouver* de livres contenant des doctrines mensongères. » En vain détesteriez-vous l'irreligion de notre siècle et tous ses excès, si vous ne prenez des mesures efficaces pour en arrêter les progrès parmi vous. Pères chrétiens, mères tendres, épouses vertueuses, si c'est véritablement que vous aimez vos enfans, vos maris, usez de toute l'autorité, de tout l'ascendant que la religion et la nature vous donnent, pour arracher de leurs mains ces livres impies et corrupteurs, qui, en éteignant la foi dans leur ame, leur inoculeroient tous les vices, par lesquels ils deviendroient un jour votre croix, et peut-être l'opprobre de vos familles. Plus la secte des incrédules s'agit pour étendre ses funestes ravages, plus votre zèle doit redoubler d'ardeur pour transmettre dans toute sa pureté à vos descendans le précieux dépôt de la foi que vous avez reçu de vos pères : pourriez-vous leur laisser d'héritage plus précieux ?

» À l'exemple des premiers fidèles, faites non-seulement disparaître de vos maisons, *mais livrez aux flammes* toutes ces productions de l'enfer où l'impiété s'exhale en mille blasphèmes contre une religion sainte dans ses maximes, établie par la parole de Dieu même, prêchée par les apôtres, scellée du sang de tant de millions de martyrs, venue de main en main jusqu'à nous. Conformez surtout vos mœurs à votre croyance. Honorez cette religion divine que vous professez par le bon exemple de toutes les vertus qu'elle prescrit : c'est par là que vous la vengerez de tous les outrages dont elle est l'objet; c'est par là que vous ferez à son divin auteur une amende honorable solennelle des scandales inouis que donnent de nos jours, dans un royaume autrefois très-chrétien, les attentats et le débordement de l'athéisme; c'est par là surtout que vous détournerez de dessus votre patrie le plus redoutable des châtimens dont le Seigneur irrité puisse frapper un peuple dans sa colère..... le règne de l'impiété. »

— Le jeudi 28 septembre, M. Ancelot, curé de Gonnevillle, canton de Tôtes, diocèse de Rouen, a fait planter,

dans un lieu éminent de la paroisse, un calvaire qui avoit été abattu pendant la révolution. La cérémonie est devenue plus imposante par la présence de vingt-trois prêtres en étole et par un nombreux concours de peuple accouru de toutes les paroisses voisines. De jeunes filles en blanc portoient l'image de la sainte Vierge. Le christ étoit accompagné de quatre ecclésiastiques; le maire, avec son conseil municipal, fermoit le cortège. M. l'abbé Eudes, vicaire de Saint-Vivien de Rouen, prêcha sur le triomphe de la croix. On célébra la messe de l'exaltation de la croix. Un grand nombre de fidèles profitèrent de cette circonstance pour renouveler leur communion du jubilé. M. Busboc, curé d'Anneville, se proposoit de faire quelques jours après la même cérémonie.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Le dimanche 15, pendant la messe du Roi, les enfans de France, conduits par M^{me} de Gontaut, et accompagnés de M. le duc de Rivière et de M. l'évêque de Strasbourg, et des autres personnes attachées à leur éducation, se sont rendus dans les appartemens du Roi. Après la messe, MADAME, duchesse de Berri, a amené M. le duc de Bordeaux dans le cabinet du conseil où se trouvoient le Roi, la famille royale, les grands-officiers, les médecins, etc. S. M. a remis le jeune prince à son gouverneur et à son précepteur. S. M. paroissoit fort émue; elle a adressé au duc de Rivière et à M. l'évêque les paroles suivantes :

« Duc de Rivière et M. l'évêque, je vous donne la plus grande preuve de confiance et d'estime, en remettant à vos soins l'éducation de l'enfant de la Providence, qui est aussi l'enfant de la France. Je suis sûr que vous apporterez, dans ces importantes fonctions, un zèle et une prudence qui vous donneront des droits à ma reconnaissance, à celle de ma famille, et à celle de tous les Français. »

M. le duc de Rivière a répondu d'une voix altérée par l'émotion, que sa tâche lui seroit rendue plus facile par le soin qu'il auroit de suivre en tout la direction que S. M. voudroit bien lui donner. Le Roi a témoigné à M^{me} de Gontaut sa satisfaction des soins qu'elle s'étoit donnés. Il l'a déclaré duchesse, et lui a dit :

« Duchesse de Gontaut, je vous remercie de bon cœur des soins que vous avez donnés à l'éducation de ce cher enfant; continuez à achever celle de cette enfant qui m'est aussi bien chère, et vous acquerrez de nouveaux droits à mon affection et à ma reconnaissance. »

— S. M., avant de quitter Compiègne, a fait distribuer une somme de 15,000 fr., qui sera répartie, selon les besoins de la classe indigente, par M^s l'évêque de Beauvais et les autorités civiles.

— Le Roi passera vendredi, à midi, dans la plaine de Vaugirard, une revue de seize bataillons d'infanterie, douze escadrons de cavalerie, trois batteries d'artillerie à pied et à cheval. Ces troupes feront des évolutions de ligne devant S. M.

— Le jour de la Sainte-Thérèse, à neuf heures du matin, les musiciens des gardes - de - corps ont exécuté des symphonies sous les fenêtres de M^{me} la Dauphine. La princesse a reçu, à l'occasion de sa fête, les complimens de toute la famille royale.

— M. le comte de Celles, ambassadeur du roi des Pays-Bas à Rome, qui passe par Paris pour se rendre en Italie, a eu l'honneur d'être présenté au Roi.

— Le 20 de ce mois, M^{me} la Dauphine, accompagnée de M. le duc de Damas et d'une dame d'honneur, a visité la ville de Crépy (Oise). S. A. R. a été reçue à l'hôtel-de-ville, et de là elle s'est rendue à l'église paroissiale. S. A. R. s'est entretenue avec M. le curé et M. le maire, auxquels, au moment de son départ pour Compiègne, elle a donné, pour l'hospice et les pauvres, des marques de sa munificence.

— S. A. R. M^{me} la Dauphine, informée, par M. le préfet de la Seine-Inférieure, de la douloureuse situation des familles des cinq pilotes du Havre qui ont péri par l'effet de la dernière tempête, a daigné mettre à sa disposition un secours de 500 fr. en faveur des veuves et des enfans de ces infortunés marins, victimes de leur généreux dévouement.

— S. A. R. M^{sr} le duc d'Orléans vient de faire remettre à M. le marquis de Vaulchier, sur la demande de M. le préfet du Jura, une somme de 300 fr., produit de sa souscription, pour les malheureux incendiés de Septmoncel (Jura).

— Le ministère de la marine s'occupe du projet d'établir des phares sur toute la côte de France. Un inspecteur s'est rendu dernièrement à Boulogne pour visiter le littoral du département. On assure que l'un de ces phares doit être placé sur le Griner, et un autre à la pointe d'Alpreck.

— Nous avons déjà fait mention d'un jugement qui avoit rapport à des hommes de couleur; la cour de cassation a retenti, samedi 14, d'un semblable débat. M. le conseiller Olivier a fait le rapport du pourvoi formé par MM. Eugène Delphite, Belliste-Duranto, Joseph Frappart et Joseph Demil, hommes de couleur de la Martinique, condamnés, le premier, au bannissement à perpétuité du royaume, et les trois autres au bannissement à perpétuité des colonies, par l'arrêt de la cour royale de la colonie du 12 janvier 1824, déjà cassé par la cour suprême le 30 septembre dernier. M^e Lambert a soutenu le pourvoi. M. l'avocat-général Laplagne-Barris a conclu au rejet du pourvoi comme non-recevable, attendu qu'il n'a point été formé en temps utile. La cour, après en avoir délibéré, ordonne qu'à la diligence du procureur-général il sera fait apport de toutes pièces et documens tendant à établir que les demandeurs en cassation ont manifesté l'intention de se pourvoir.

— La cour de cassation, qui jusqu'ici n'avoit pas fait sa rentrée dans des formes solennelles, tiendra, le lundi 6 novembre, une séance dans laquelle, après la messe, M. le premier président de

Sèze prononcera un discours analogue à la circonstance. On procédera ensuite au renouvellement du serment des avocats. Ces solennités auront lieu en vertu du nouveau règlement de la cour, homologué par une ordonnance royale du mois de janvier dernier.

— Le 5 de ce mois, a eu lieu la distribution des prix à l'hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce. En l'absence de S. Exc. le ministre de la guerre, la séance étoit présidée par M. le vicomte Decaux.

— On annonce que M. Chauveau-Lagarde, défenseur de la reine Marie-Antoinette, vient de donner sa démission d'avocat à la cour de cassation en faveur de son fils, qui sera installé à l'une des prochaines audiences solennelles de la cour.

— Après demain vendredi s'ouvriront les débats de l'affaire du nommé Montgazon, accusé de menaces par écrit, sous conditions, adressées à M. le président du conseil des ministres. Dans une lettre anonyme qu'on lui adressa par la poste, M. de Villèle étoit averti que deux hommes armés de poignards avoient juré sa mort, et qu'il ne pouvoit éviter de tomber sous leurs coups qu'en sacrifiant une somme de 6000 fr., qui avoit été promise à ces assassins. On lui disoit d'envoyer cet argent à la galerie Vivienne, le soir, à neuf heures. Un homme fut envoyé en effet, non par M. de Villèle, mais par M. le préfet de police, qui se saisit du commissionnaire venu pour toucher les 6000 fr., et fit connoître les personnes qui l'avoient envoyé. Celles-ci ne paroissant pas être des vrais coupables, on est allé jusqu'à soupçonner Montgazon, ancien militaire, au domicile duquel on a trouvé des lettres écrites de sa main, et dont l'écriture est d'une parfaite ressemblance avec celle adressée au ministre des finances. En conséquence, Montgazon est accusé d'avoir, au mois de juin 1826, par écrit anonyme, menacé d'assassiner le comte de Villèle; avec ordre de remettre à une personne indiquée une somme de 6000 fr.

— Le collège du département de la Haute-Saône s'est réuni, le 9 octobre, à Vesoul, sous la présidence de M. le baron de Villeneuve, ancien préfet de ce département, aujourd'hui préfet de Saône-et-Loire. Le nombre des votans étoit de 106. M. de Villeneuve a obtenu 85 suffrages, et a été, en conséquence, proclamé député.

— Par jugement du tribunal correctionnel de Nantes, rendu le 2 septembre dernier, la goëlette *le Jules*, de ce port, a été déclarée confisquée pour motif de contravention en matière de traite des noirs.

— M. Cooper, auteur de plusieurs romans, nommé consul-général des Etats-Unis à Lyon, est arrivé à sa résidence, et son exequatur a été aussitôt enregistré.

— Un journal annonce qu'on a arrêté à Fesara, dans les Etats romains, deux hommes qu'on suppose être les assassins du curé Brentani et de l'inspecteur de police Bellini.

— Le ministre des affaires ecclésiastiques et de justice du Portugal ayant adressé un rapport à la princesse régente, pour lui représenter qu'un grand nombre de Portugais quittent le royaume à cause de leur opposition manifeste au nouvel ordre de choses, la régente a rendu un décret qui ordonne la réimpression d'anciennes ordon-

l'immortalité de l'âme, la morale, et des sujets divers. Chaque volume renferme plus de deux cents passages différens. Il y a un volume pour la prose et un autre pour la poésie. L'éditeur est un homme d'un nom distingué, mais plus recommandable encore par la fermeté de ses principes et par son attachement sincère à la religion. Il n'a eu ici d'autre ambition que celle de rendre service à la jeunesse; tant d'autres conspirent à la séduire et à l'égarer! Quand on réimprime tant d'écrits funestes, quand on reproduit tout ce que la licence et l'irréligion ont enfanté de plus monstrueux, c'est une idée utile que de recueillir dans les auteurs un choix de pensées religieuses et morales, qui seront un antidote contre le poison des mauvaises doctrines. L'éditeur fait là-dessus, dans une introduction, quelques réflexions auxquelles applaudiront tous les gens sensés, tous les amis de la religion et de l'ordre.

Presque en même temps que nous avons reçu cet ouvrage, il nous en est parvenu un autre dans le même genre; celui-ci a pour titre : *Leçons de littérature chrétienne, ou Choix de prose et de vers sur la religion et la morale, extrait des meilleurs écrivains* (1). Ce recueil offre aussi un volume pour les vers et un pour la prose. Le premier, qui est fort gros, contient des pièces entières, le poème de la religion de Racine, ceux de Ruth et de Tobie par Florian, celui de Job par M. Baour-Lormian, les tragédies entières de Polyeucte, d'Esther et d'Athalie; et enfin des pièces d'une moins grande dimension, des odes sacrées, des paraphrases des psaumes, des morceaux oratoires, des tableaux et descriptions, le tout en vers. Le volume de prose contient, sous les titres généraux de *Dieu, de l'Homme et de la Religion*, l'exposition des vérités que nous enseignent l'étude de la nature et la révélation. La quatrième section, intitulée *Mélanges*, renferme des dialogues, des narrations, des lettres, des descriptions, des portraits et des pensées diverses. Le tout nous a paru bien choisi, et ce recueil, comme le précédent, paroît inspiré par les vues les plus droites et les plus honorables. L'éditeur a eu aussi principalement la jeunesse en vue, et l'un et l'autre ouvrages conviennent aux maisons d'éducation où l'on met à la religion toute l'importance qu'elle mérite.

(1) 2 vol. in-8°, prix, 12 fr. et 16 fr. franc de port. A Paris, chez Beaucé-Busand; et au bureau de ce journal.



Lettres Vendéennes, ou Correspondance de trois amis,
par M. le vicomte Walsh; 2^e édition (1).

La première édition de cet ouvrage parut en 1825, et nous en rendîmes compte n° 1167 de ce journal. Nous mêlâmes quelques critiques aux justes éloges que nous devons à l'auteur. Nous citâmes quelques faits touchans, et nous fîmes remarquer l'excellent esprit qui avoit présidé à la rédaction de ces *Lettres*. M. le vicomte Walsh a bien voulu accueillir les observations qui lui ont été adressées, et il y a fait droit, autant que possible. La préface de sa deuxième édition est écrite avec cette modestie qui relève le talent, et qui ajoute à l'intérêt et à l'estime qu'inspiroit l'écrivain. M. Walsh ne veut point qu'on le croie meilleur qu'il ne se juge lui-même; il aspire, dit-il, au titre de bon chrétien, mais s'estime bien loin d'en être digne. Nous ne savons si l'auteur ne se fait pas son procès ici avec trop de sévérité; ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il est impossible de montrer des sentimens plus honorables en religion comme en politique. Les faits qu'il raconte, comme les réflexions qu'il y ajoute, ses souvenirs comme ses vœux, tout annonce un homme élevé dans le respect des choses saintes comme dans les principes de dévouement et de loyauté. Les scandales de la révolution l'affligent, les excès de l'impiété le révoltent. Il voit avec douleur les ruines ou la profanation des temples où Dieu étoit autrefois honoré. En parlant de l'église de Saint-Florent qui sert aujourd'hui d'écurie à une auberge : *Esprits forts, réjouissez-vous*, dit-il,

(1) 2 vol. in-8°, prix 12 fr. et 15 fr. franc de port A Paris, chez Hivert; et à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal.

la superstition perd ses asiles au profit de l'industrie; une église de moins, une profanation de plus, quel triomphe pour vous! Il se plaint encore, quelques pages plus bas, de la profanation de l'église de Notre-Dame de Cunault, et du contraste que présentent, à Fontevraud, le vice et la misère des détenus, avec les grandeurs et la piété qui illustrèrent cette antique abbaye. Il déplore la violation des tombeaux, et les spéculations intéressées qui font vendre, en tant de lieux, le terrain du cimetière, pour le livrer à des usages profanes. Écoutons les réflexions de l'auteur sur l'hôpital d'Angers :

« Cet hôpital, remarquable par son antiquité et par la manière dont il est tenu et desservi par des Sœurs de la charité, a été bâti par Henri II, roi d'Angleterre, en expiation de la mort sanglante de saint Thomas de Cantorbéri. C'est sans doute une noble et sainte manière d'expiation un crime, que de fonder un asile pour la misère et la souffrance; les pauvres qui y sont secourus prient pour leur bienfaiteur, et font à leur tour l'aumône de la prière aux rois et aux riches qui leur ont assuré un abri, une couche et du pain. »

A l'occasion de la cathédrale de Nantes, l'auteur remarque qu'il y avoit une grande pensée dans l'usage de nos ancêtres de donner à leurs monumens religieux une élévation qui rappeloit le souvenir de Dieu à tous, et surtout aux pauvres voyageurs. Il s'afflige que les églises, que l'on élève aujourd'hui en trop petit nombre, soient presque partout si peu en harmonie avec leur pieuse destination, et que les architectes paroissent avoir moins songé à la dignité du culte divin et aux besoins des fidèles qu'aux proportions et au style d'un temple païen.

M. le vicomte Walsh paroît prendre plaisir à raconter des traits honorables pour le clergé. Le portrait du curé Rousseau, l'histoire de M. Landau, curé de St-Lyphar, l'éloge du curé de Torfou; le trait de cet

aumônier de la Vendée qui sauva un jeune républicain de la mort qu'on s'apprétoit à lui faire subir, la charité du curé de Fégréac qui conserva la vie à un dragon au moment où celui-ci le poursuivait, d'autres exemples de dévouement et de courage des prêtres, consolent au milieu des traits de barbarie que l'auteur a trop souvent à présenter. Il oppose le spectacle de la piété compatissante à celui de l'irréligion ordonnant le meurtre et le pillage. On voit des vieillards, des femmes, de jeunes filles, des enfans, mourir avec constance et avec joie, plutôt que de se souiller par quelque démarche contraire à leur foi, ou réprouvée par l'honneur. La mort de Charette, telle que M. Walsh la raconte, a quelque chose d'héroïque; l'intrépide général ne fut point privé, dit-on, des secours de la religion, et montra une résignation digne de son courage.

L'auteur a fait à cette deuxième édition quelques corrections qui rendront son ouvrage plus intéressant encore. Il a ajouté, dans de nouvelles lettres, des anecdotes honorables pour le clergé. Il donne plus de détails sur des chefs célèbres, sur d'Elbée, Cathelineau, Stofflet, et sur d'autres royalistes du pays de Retz et du bas Poitou. Il a fait disparaître quelques passages où René peignoit les mœurs de la molle Andalousie. Il annonce aussi qu'il a rétabli la vérité sur M^{lle} de la M., qui avoit dénoncé son père; il s'est assuré, dit-il, que cette fille n'étoit point religieuse. Je ne sais comment il se fait, néanmoins, que dans cette deuxième édition le fait est raconté absolument comme dans la première; M^{lle} de la M. y est toujours présentée comme une religieuse qui avoit abjuré ses vœux.

M. le vicomte Walsh déclare également qu'il a corrigé quelques dates, quelques erreurs et quelques expressions peu correctes; il lui est échappé encore de dire : *Je me rappelle d'une chose*; cette locution, pour

être communé dans le monde, n'en est pas moins vicieuse; on dit : *Je me rappelle une chose*. Nous ne reprocherons point de nouveau à l'auteur d'avoir mêlé des tableaux disparates, et d'avoir promené son lecteur, tantôt en Espagne, tantôt au mont Valérien. Ce défaut d'unité refroidit quelquefois l'intérêt, et nous sommes persuadé que l'ouvrage eût été plus attachant et eût conquis encore plus de suffrages, si l'auteur se fût borné, comme son titre l'annonçoit, aux faits qui touchent la Vendée.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le lundi 16 octobre, jour anniversaire de la mort de la reine Marie-Antoinette, M^{me} la Dauphine est allée, à dix heures, entendre une messe des morts, à la chapelle expiatoire, rue d'Anjou. Le Roi et la famille royale ont assisté, dans la chapelle du château, à une messe de *Requiem* pour la même princesse. C'est M. l'évêque de Montauban qui a officié, et M. l'évêque d'Aire qui a lu la lettre de la reine. Les ministres, les ambassadeurs et les grands-officiers de la couronne étoient présens à la cérémonie. Les otages de Louis XVI ont assisté au service célébré pour la même fin à l'institution Sainte-Perrine, à Chaillot, par M. l'abbé d'Alès d'Anduze, aumônier de la maison, grand-vicaire d'Arras, et lui-même un des otages.

— Son Exc. le ministre des affaires ecclésiastiques, sur la recommandation de M^{sr} l'archevêque - administrateur du diocèse de Lyon, et de M. le préfet du Rhône, a daigné accueillir favorablement la demande à lui adressée par M. l'abbé Gillibert, curé-desservant de la Magdeleine, à Tarare, au nom de sa fabrique, et pour la construction de son église. Son Exc. a accordé, pour cet objet, la somme de 6000 fr. Cet édifice, qui sera un beau monument de l'architecture moderne, a été fondé il y a un an, et s'est poursuivi avec tant d'activité que l'on est près d'y mettre le toit. Il sera une nouvelle preuve de la générosité et des sentimens reli-

gieux des paroissiens de la Magdeleine, aussi bien que du zèle de leur digne pasteur; et la ville de Tarare aura désormais une église en rapport avec sa population toujours croissante.

— M. de Gualy, évêque de Carcassonne, a annoncé le jubilé à son diocèse, par un Mandement du 1^{er} septembre dernier; ce Mandement, précédé de la bulle du Pape, est une instruction à la fois solide et pleine d'onction sur la grâce du jubilé, sur ses effets, et sur les dispositions qu'on y doit apporter. Le prélat finit en ces termes :

« Mais voulons-nous, à cet égard, que nos espérances ne soient pas déçues, voulons-nous que nos efforts ne soient pas vains, rejetons promptement loin de nous tout ce qui met obstacle à un vrai retour vers le Seigneur; renonçons aux œuvres de ténèbres, et faisons des œuvres de lumière; quittons les sentiers tortueux du vice, et marchons dans les voies droites de la vertu. Que les occasions de péché soient évitées avec soin, les mauvaises habitudes déracinées, les injustices réparées, les désordres finis, les inimitiés éteintes, les scandales retranchés. Que la réputation de nos frères ne soit plus exposée aux traits malins de notre langue; que les discours licencieux ou trop légers ne sortent plus de notre bouche; que les ennemis de la foi ne trouvent plus en nous des approbateurs et des complices de leurs blasphèmes et de leurs attentats; que leurs écrits obscènes, impies, séditieux, soient livrés aux flammes; que Dieu soit vraiment adoré en esprit et en vérité, sa religion respectée, ses ministres honorés; que le Roi ne trouve en nous que des sujets obéissans et fidèles, que tous les devoirs de chrétien et de citoyen soient fidèlement remplis; en un mot, *que tout ce qui est véritable et sincère, que tout ce qui est honnête et tout ce qui est juste, que tout ce qui est saint, que tout ce qui est aimable et édifiant, que tout ce qui est vertueux et louable et sert à entretenir les bonnes mœurs, soit, comme le disoit saint Paul aux premiers fidèles, l'entretien de nos pensées et la règle de nos actions.* Alors le Dieu de paix sera avec nous; il signalera en notre faveur le retour de ses miséricordes par ses grâces et ses bienfaits; il nous protégera contre les ennemis visibles et invisibles de notre salut, et nous rendra dans ce monde et dans l'autre l'objet éternel de son amour. »

D'après le dispositif du Mandement, l'ouverture du jubilé aura lieu le 22 octobre à Carcassonne, et le 29 dans le reste du diocèse. La clôture se fera le 22 avril 1827 dans la ville épiscopale, et le 29 du même mois dans les autres lieux. Le dimanche 22 octobre, M. l'évêque officiera pontificalement, et il y aura une procession générale du clergé, des confréries et des autorités. A Carcassonne, les églises de-

signées pour stations sont la cathédrale, les églises paroissiales de la cité et de Saint-Vincent, les églises de Saint-Gimer, de l'hôpital et du collège, et la chapelle du Saint-Sépulcre, au calvaire. Les curés et desservans feront, deux fois par semaine, pendant quarante jours, des instructions aux fidèles, et ils sont exhortés à se concerter entr'eux pour s'aider réciproquement, soit au tribunal, soit par des prédications. Ils pourront même donner de petites missions ou des retraites, et M. l'évêque se propose d'envoyer en plusieurs lieux des missionnaires, ou des prêtres de secours.

— Bien des gens pouvoient croire que l'abbé Blanchard, l'anticoncordataire, n'étoit plus de ce monde, ou, ce qui eût été beaucoup plus heureux, que, confiné dans une retraite profonde, il cherchoit à faire oublier par son silence le scandale de ses écrits : mais il vient de reparoitre sur la scène ; il a adressé à un recueil périodique, les *Tablettes du clergé*, une lettre datée de Londres le 15 août dernier, et où il donne même son adresse : 19, *John-Street, Fitz-Roy square*. Dans cette lettre, il cherche à engager une nouvelle controverse ; il somme l'éditeur de lui répondre, et prétend qu'on ne peut se dispenser de le réfuter, et qu'on n'a même jamais essayé de réfutation de ses écrits. Ce ne peut être qu'une distraction de sa part, ou il est du nombre de ceux qui ne veulent pas lire les argumens qu'on leur oppose, et qui par là se trouvent toujours avoir raison. Les principes de la petite église ont été réfutés dans plusieurs ouvrages ; nous en avons annoncé quelques-uns, entr'autres nos^{nos} 229, 625, 653 et 682. Nous avons nous-même donné dans ce journal quelques articles en réponse aux objections de l'abbé Blanchard, et nous prendrons la permission de le renvoyer à nos nos^{nos} 162, 431 et 957. Il n'y avoit point de déclamations dans ces articles, mais bien des raisons et des autorités de quelque poids, et qui eussent dû faire impression sur un esprit moins prévenu. Qu'y a-t-il au fond d'étonnant que celui qui s'élève contre les papes et les évêques ne se rende pas à nos argumens ? Le sieur Blanchard dit qu'il ne pourroit être dans le schisme que s'il étoit séparé de l'Eglise ou s'il avoit été séparé par l'Eglise, et que ni l'un ni l'autre n'a lieu. Mais reconnoît-il les pasteurs légitimes ? se soumet-il à leur autorité et à leurs décisions ? communique-t-il avec eux ? Non ; donc il s'est séparé. Il répète que les évêques

d'Irlande ont révoqué les censures portées contre lui, quoiqu'il sache bien le contraire. Non, les évêques d'Irlande n'ont point révoqué leur jugement, et le raisonnement qu'il fait pour le persuader n'est qu'un sophisme. Qu'il aille en Irlande, il verra comment il sera reçu par les évêques de ce pays, ou plutôt, sans y aller, il sait ce qu'ils pensent de son opposition et de ses écrits. Enfin, il prétend que M. Milner, le savant et vénérable évêque mort récemment, a reconnu la vérité des principes des anticoncordataires, et s'est excusé de se mettre ostensiblement à leur tête, à cause des besoins de son district. C'est une grossière imposture. Non, M. Milner n'a point démenti cinquante ans de travaux par le propos qu'on lui prête; mais nous sommes accoutumés à voir M. Blanchard opposer des oui-dire à des censures, et son propre témoignage aux autorités qui l'écrasent. Au surplus, cette petite tentative qu'il vient de faire ne lui a point réussi; il cherchoit un appui dans les *Tablettes du clergé*, et il ne s'est attiré qu'une déclaration très-franche et très-précise, qui lui prouve qu'il n'a rien non plus à espérer de ce côté.

— L'établissement des Frères des écoles chrétiennes de Belleville-sur-Saône, qui, depuis plus de deux ans, ne se soutient que par la charité des fidèles, a fourni treize novices à la maison de Lyon; toutes les classes ont voulu concourir au maintien de cette utile institution; un simple vigneron a mis pour cela 200 fr. entre les mains du curé, et un domestique a donné jusqu'à 100 fr. Le 10 octobre, on a béni avec beaucoup de solennité l'église qu'une édifiante communauté vient de faire bâtir dans la même paroisse.

— Une famille distinguée et les pauvres viennent de perdre un sujet d'une grande espérance dans la personne de M. Ennemond de l'Ecluse, mort à l'Ecluse sur la fin du mois dernier. Il étoit né en 1801, et son éducation avoit été confiée à un ecclésiastique vertueux et capable, M. l'abbé Paschal, qui étoit à la fois son modèle et son ami. Le jeune Ennemond ne cessa de lui témoigner du respect et de la déférence; il étoit, pour tous ceux qui le connurent, un exemple de foi et de ferveur. Son attachement à la religion éclata surtout dans sa dernière maladie. Sans prévoir la gravité du mal, il demanda à communier, en disant qu'il vouloit se préparer à souffrir avec patience. Il ne s'entretenoit que de la pensée de la mort, et ne manifestoit qu'une crainte, c'é-

toit d'oublier dans les souffrances les résolutions qu'il avoit prises. Il voulut préparer lui-même ses parents au sacrifice qu'ils alloient faire. *Dieu m'aime*, leur disoit-il, *et il me visite; s'il m'appelle à lui, ce sera pour me préserver de bien des dangers*. Il s'estimoit pour un grand pécheur, et se croyoit indigne des soins que lui rendoit une Sœur hospitalière; car son père a fondé un établissement de ces Sœurs dans ses terres. Le jour de la mort de ce bon jeune homme a été un jour de deuil pour plusieurs paroisses où sa vertu et ses bienfaits lui concilioient tous les cœurs, et les pensées de la foi peuvent seules adoucir la douleur de sa famille.

— Nous avons déjà parlé de l'article où le *Journal de Bruxelles*, pour rabattre les espérances des bons catholiques des Pays-Bas, a déclaré que, dans les négociations avec Rome, il ne seroit point question des arrêtés royaux du 14 juin 1825, et que ces arrêtés ne recevraient aucune modification. Une feuille très-estimable des Pays-Bas, le *Courrier de la Meuse*, fait à ce sujet des réflexions aussi modérées que solides : « Le *Journal de Bruxelles*, dit-il, s'est trompé plus d'une fois dans ses prophéties. Quel gouvernement raisonnable pourroit ou oseroit dire : Je ne changerai jamais mes arrêtés? Si l'expérience vient se joindre aux raisons, et démontrer que les arrêtés du 14 juin sont la ruine du clergé, et par conséquent de la religion catholique dans les Pays-Bas, s'obstineroit-on à les maintenir? Il faut espérer que non, et que les intentions du ministère étant bonnes, il reviendra sur ses pas quand il sera mieux instruit. Que diroit le *Journal de Bruxelles*, si on lui prouvoit que dès à présent un des deux arrêtés a été modifié dans l'exécution? Or, rien n'est plus facile. L'arrêté sur les écoles latines dit, article 5, que le gouvernement n'accordera l'autorisation à l'avenir qu'aux établissemens de ce genre qui se seroient formés dans des endroits où il n'existe pas (1) d'autres écoles latines civiles, des collèges ou athénées confirmés ou reconnus. Or, à Bruxelles il y a un athénée, et cependant divers chefs d'institution de cette ville nous apprennent qu'ils ont été autorisés à enseigner le grec et le latin, et ils l'annoncent jour-

(1) Il est à remarquer que le texte français de l'arrêté n'offre pas la particule négative, mais on la trouve dans le texte hollandais; de sorte que les deux textes se contredisent positivement, et que l'un porte précisément le contraire de l'autre.

nellement dans les feuilles publiques. A quoi sert donc l'arrêt? pour quelle classe de Belges a-t-il été rendu? comment faut-il s'y prendre pour n'être pas compris dans l'arrêt porté par l'article 5? C'est ce que nous oserions demander. Il y a des gens qui se trouvent dans le même cas que les maîtres de pension de Bruxelles dont nous venons de parler, et qui, malgré leurs sollicitations, n'ont rien pu obtenir jusqu'à présent : pourquoi cette différence? pourquoi est-on si sévère pour les uns et si indulgent pour les autres? Le *Journal de Bruxelles* peut donc voir, en tout cas, que les arrêtés du 14 juin ne sont pas absolument irrévocables, et qu'on peut les modifier dans l'exécution. Quand bien même ces arrêtés ne seroient pas l'objet d'une négociation avec le saint Siège, on est fondé à croire que l'instruction des jeunes gens qui se destinent au ministère ecclésiastique peut devenir et deviendra probablement le sujet d'un article du traité. On accordera, nous osons l'espérer, des séminaires aux évêques, et on leur laissera le droit de les diriger conformément à leurs droits et aux intérêts de l'Eglise. C'est bien certainement le moins que l'on puisse faire, et le *Journal de Bruxelles* ne niera pas que cette concession ne puisse trouver place dans le concordat. Que fera-t-on alors du collège philosophique? C'est ce qu'il ne nous appartient pas de décider. Mais la loi fondamentale, en donnant au roi un droit sur l'instruction publique, n'a point entendu priver les évêques de leurs droits sur les écoles ecclésiastiques. Aussi, jusqu'en 1825, on n'avoit point donné à la loi fondamentale cette extension. Enfin, nous remarquerons que les états-généraux n'ont point été consultés sur cet objet, et que tout s'est fait jusqu'ici par des arrêtés royaux sans le concours des chambres. Si le roi a pu créer, ne pourroit-il pas aussi détruire? »

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. M. le duc de Bordeaux occupe actuellement, aux Tuileries, l'appartement qu'a habité long-temps le Roi actuel, au pavillon Marsan. Le jeune prince se trouve ainsi placé entre son auguste mère, qui demeure au rez-de-chaussée, et son gouverneur et son précepteur qui logent au-dessus de lui. Les heures de récréation et d'études sont réglées pour le jeune prince de manière à éviter un travail trop continu, qui pourroit être fatigant dans un âge si tendre.

S. A. R. annonce un bon tempérament; sans être remarquable ni par sa taille, ni par sa force, le prince est lesté et dispos, et n'a même point les petites indispositions que ressentent ordinairement les enfans de son âge. Il annonce le naturel le plus heureux, un caractère égal, de la simplicité, de la franchise, des dispositions pour apprendre. Il quitte la récréation sans peine quand l'heure est arrivée, et ne demande pas mieux que de prolonger l'heure du travail. On sent que, dans les premiers temps, l'étude pour lui se passe surtout en conversations; le sage prélat chargé de son instruction s'attache principalement à la rendre agréable, facile et variée, et à éviter une contention d'esprit prolongée, qui pourroit avoir des inconvéniens dans un moment où le corps a besoin de mouvement et d'exercice. Il y a deux heures de travail le matin, après lesquelles le prince fait son principal repas et sa promenade. M. le duc de Rivière, gouverneur, accompagne le jeune prince, qu'il ne perd point de vue; tout entier à ses fonctions, il y apporte un zèle et un dévouement dignes d'un serviteur si loyal et si fidèle. Au retour de la promenade, on consacre encore une heure ou deux à l'instruction. M. Colart, instituteur des enfans de France, continue, sous la direction de M. l'évêque de Strasbourg, à donner au prince des notions d'histoire, et principalement d'histoire de France. L'auguste enfant est déjà instruit sous ce rapport, et ses réponses annoncent autant d'intelligence que de mémoire; elle sont remarquables par le sens, la droiture et le jugement. Mais ce qui plaît surtout dans S. A. R., c'est un bon cœur, un caractère aimable, la reconnaissance pour les soins qu'on lui rend, la sensibilité pour le malheur et les souffrances. Puissent ces heureuses qualités, fortifiées par l'influence de la religion, se développer de plus en plus pour le bonheur de la génération qui doit suivre!

— Le Roi a daigné accorder à chacune des veuves des infortunés pilotes du Havre qui ont péri par l'effet de la dernière tempête, et à la veuve Campigny, mère de l'une d'elles, une pension de 150 fr., dont elles jouiront à partir du 12 septembre dernier.

— Des retouches ayant été jugées nécessaires dans la gravure de l'effigie royale sur les pièces de 5 fr., S. M. a rendu une ordonnance d'après laquelle, à dater du 1^{er} janvier 1827, la pièce de monnaie de 5 fr. sera frappée, dans tous les hôtels des monnoies du royaume, avec le nouveau coin à l'effigie du Roi, tel qu'il sera déposé entre les mains de l'administration des monnoies. Les poinçons, matrices et coins au type actuel seront détruits.

— Pendant le peu de momens que M. le Dauphin a passés à Nancy, sept condamnés ont saisi cette occasion d'implorer sa clémence. S. M., cédant au vœu de S. A. R., a, par décision du 4 de ce mois, accordé grâce à ces sept individus, et leur a fait remise du restant de la peine d'emprisonnement, ainsi que des amendes auxquelles ils avoient été condamnés.

— Le *Moniteur* de lundi a publié un rapport fait au Roi par le ministre de la marine et des colonies, qui a pour objet de faire supprimer la monnaie de compte en usage dans les deux colonies de la Martinique et de la Guadeloupe, pour y substituer le système mo-

nétaire de la France. Une ordonnance royale, qui finit ce rapport, désigne celles des monnoies françaises et étrangères qui continueront d'avoir cours forcé dans lesdites colonies, et comment le tarif d'après lequel elles seront reçues.

— M. Daniaud-Dupeyrat, maréchal-de-camp, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion-d'Honneur, vient de mourir à l'hôpital du Val-de-Grâce. Il avoit été aide-de-camp du marquis de Lescure, et avoit commandé successivement plusieurs corps dans les armées royales de la Vendée. M^{me} de La Rochejacquelein l'a cité souvent dans ses Mémoires, et toujours avec éloge.

— L'éditeur de la *Biographie in-32 des médecins de la capitale*, le sieur Morel, médecin lui-même, a été condamné, par le tribunal de police correctionnelle, à vingt jours de prison et 100 fr. d'amende, pour avoir publié ce libelle, dont il a nié être l'auteur. L'imprimeur, et les libraires qui ont coopéré à la publication du pamphlet, ont été renvoyés de la plainte, comme n'ayant point agi méchamment.

— Dans une longue lettre envoyée au *Constitutionnel*, M. Adolphe Blanqui se plaignoit amèrement de la police de Madrid qui lui avoit refusé un passeport pour aller en Portugal, et prenoit de là occasion d'adresser des déclamations ridicules au gouvernement espagnol; un journal rétablit aujourd'hui les faits, et montre que M. Blanqui ne doit qu'à son imprudence et à la légèreté de ses démarches le refus qu'il essuya de la police espagnole. Il est faux que la police de Paris ait envoyé à celle de Madrid des notes contre M. Blanqui, et que le secrétaire de police espagnol lui ait dit toutes les pauvretés que rapporte le jeune libéral.

— Le nouveau chargé d'affaires de Portugal, le chevalier Nuno-Bárboza, a été présenté en cette qualité à S. M. et à LL. AA. RR., par M. le baron de Lalive, introducteur des ambassadeurs.

— On vient de publier la *Vérité mise en face du mensonge, ou les quatre-vingt-six erreurs, faussetés et calomnies contenues dans un seul article de la Biographie des contemporains relatif à Gustave IV, ancien roi de Suède, signalées et rectifiées par lui-même*. Si on vouloit relever toutes les erreurs qui fourmillent dans la *Biographie des contemporains*, on feroit un ouvrage deux fois plus volumineux que la *Biographie* même. Tout le monde sait que cette *Biographie* est rédigée avec autant de précipitation que de partialité; elle ne loue que les partisans de la révolution, et traite avec une extrême sévérité tout ce qui ne marche pas dans les rangs des libéraux. L'ancien roi de Suède a cru apparemment que cette compilation avoit quelque crédit parmi nous, et il en signale les erreurs dans une suite de notes. On ne peut lui refuser l'avantage de bien connoître les faits dont il parle, puisqu'il se borne à ce qui le concerne personnellement. Il y a d'ailleurs, dans son écrit, la réserve et la modération qui conviennent à son rang, et cette réfutation doit trouver sa place parmi les nombreux monumens de l'histoire contemporaine.

— L'édition de *Voltaire in-32* continue, et est déjà à la quatrième livraison. Le dernier volume offre une plaisanterie qu'on a crue fort piquante. La couverture porte la marque de la compagnie d'assurance

contre l'incendie. Les feuilles libérales s'amuseut beaucoup de cette facétie, qu'elles trouvent gaie et ingénieuse, et le libraire compte là-dessus pour aigrir le lecteur et donner plus de relief à son entreprise. On se sert de tout.

— Talma est mort le jeudi 19, à onze heures du matin. Il avoit déclaré à plusieurs reprises, et en présence de plusieurs personnes, vouloir être conduit directement, et sans cérémonie, de sa maison au cimetière. Sa famille a écrit à tous les journaux pour annoncer cette intention de l'acteur.

— Hier vendredi ont eu lieu, dans la plaine d'Issy, de grandes manœuvres en présence du Roi. Les troupes d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie formoient deux divisions sous les ordres des lieutenans-généraux comtes Partouneaux et Coutard.

— Quand les ennemis de la religion n'ont pu empêcher une mission, il leur reste une ressource, c'est de persifler les missionnaires. Les libéraux de Brest avoient été assez heureux, il y a quelques années, pour forcer des missionnaires à quitter la ville; ils n'ont pu cette année avoir le même plaisir, et ont cherché à s'en venger d'une autre manière; ils ont demandé la représentation du *Tartuffe*; vous sentez parfaitement l'allusion. On espéroit faire sortir quelques scandales de ces représentations. Le maire de Brest a promis que la pièce seroit représentée à la fin d'octobre. Ce n'étoit pas là le compte de ceux qui demandoient la pièce; à cette époque les missionnaires auront fini leurs exercices, et on n'aura plus les mêmes raisons pour faire jouer le *Tartuffe*. On a donc voulu avoir la pièce tout de suite; de là des scènes tumultueuses qui ont eu lieu au spectacle de Brest les 8, 9, 10 et 12 de ce mois. La voix et les remontrances des magistrats n'ont point été écoutées, et il a fallu, le dernier jour, faire entrer la force armée dans la salle. Un arrêté du maire de Brest, M. Baschon, en date du 14, porte que le théâtre sera fermé jusqu'à nouvel ordre, et que tous rassemblemens sont interdits. La conduite des autorités, dans cette circonstance, a été pleine de prudence et de fermeté.

— En rendant compte de la mémorable fête de Legé, le *Journal de Nantes* avoit témoigné ses regrets de n'avoir pu citer la lettre du général Charette au marquis de Rivière. Il la reproduit aujourd'hui, et l'on y trouve l'expression du plus noble dévouement à la cause qu'il scella de son sang peu de temps après.

— On a découvert depuis quelque temps en Auvergne, près d'Issoire, une très-grande quantité d'ossemens fossiles sous une couche volcanique. Ces ossemens appartiennent à près de cinquante espèces distinctes d'animaux quadrupèdes dont M. Cuvier n'a point fait mention dans son ouvrage. M. l'abbé Croizet et M. Jaubert, qui habitent l'Auvergne, viennent d'entreprendre la description de ces animaux.

— M. de la Ferté, intendant du garde-meuble de la couronne, a passé quelques jours à Lyon. Il a visité les ateliers des étoffes de soie, et s'est entretenu avec les principaux fabricans des moyens propres à faire cesser l'état de langueur où se trouve en ce moment la fabrique.

— Lord Cochrane, que l'on disoit le plus fort bouclier de la Grèce, vient d'arriver à Marseille sur une goëlette anglaise venant de Malte.

— On a saisi le 16, à Octeville, près le Havre, dix ballots de marchandises anglaises, débarqués en fraude sur la plage.

— Le 16 octobre, le roi des Pays-Bas a ouvert la session des états-généraux, à Bruxelles. Cette solennité a été annoncée la veille par le son de la cloche de Sainte-Gudule.

— On annonce que le nombre des malades augmente tous les jours à Groningue ; aucune maison n'en est exempte. M. le gouverneur lui-même est atteint de la maladie. Le besoin est pressant, et le deviendra encore davantage, attendu l'approche de l'hiver et la détresse de l'ouvrier, qui ne peut rien gagner.

— Ostende n'aura plus désormais à redouter le renouvellement de la catastrophe du 19 septembre dernier : les poudres qui se trouvoient encore dans les magasins de cette ville viennent d'être transportées dans un village assez loin de son enceinte, à l'écart de toute habitation. Cette mesure sera étendue à toutes les places fortes du royaume des Pays-Bas.

— L'ex-conventionnel Méaulle, banni de France par la loi du 12 janvier 1816, vient de mourir à Gand, où il avoit exercé, sous l'empire, les fonctions de procureur impérial près le tribunal criminel. Il étoit âgé de soixante-dix-neuf ans.

— Le roi de Bavière vient de transférer l'université principale de ses États, de Landshut où elle étoit, à Munich. Il a appelé le philosophe Schelling à la chaire de haute philosophie.

— Une brochure s'étant répandue en Allemagne sous le titre de *très-gracieuse Lettre de S. A. S. la duchesse d'Anhalt-Coethen à l'auteur des notes sur le texte de M. le conseiller de Schutz*, elle a été saisie par ordre du duc d'Anhalt, et l'auteur condamné à une amende de 3 rixdales par exemplaire et aux frais, pour avoir publié une lettre de la duchesse sans son autorisation.

— D'après le dernier bulletin envoyé à Moscou par le général Fisse qui a été envoyé contre les Perses, ceux-ci ont reçu un échec considérable. L'armée persane est évaluée à trente ou quarante mille hommes.

— M. le duc de Raguse a pris congé de S. M. l'empereur de Russie le 29 septembre, et de l'impératrice mère le 1^{er} octobre.

— Plusieurs journaux assurent que l'on attendoit, vers le milieu du mois d'octobre, à Saint-Pétersbourg, le Césarévitch et grand-duc Constantin. Ce prince, dit-on, accompagnera l'empereur à son retour de Moscou à Varsovie, où le couronnement aura lieu. Quoique l'impératrice se porte maintenant très-bien, on ignore si elle se rendra également à Varsovie.

— M. de Souza, envoyé de Portugal à Madrid, a obtenu du gouvernement espagnol qu'il rendit l'armement et l'équipement des déserteurs portugais. D'après les traités existans, chacun des deux gouvernemens peut recevoir les déserteurs de l'autre ; mais ils doivent réciproquement se rendre leurs armemens et leurs équipemens, ainsi que les chevaux et le harnachement.

— La ville de Saint-Thomas dans les Antilles, est toujours dans

les plus vives armées; on a tenté plusieurs fois d'y mettre le feu. Dans la nuit du 1^{er} septembre, il a été impossible à un seul individu de rester chez lui : le feu a été mis trois fois. Le complot a été tramé par des prisonniers de Saint-Domingue : deux cents sont enfermés dans le fort.

— Le gouvernement mexicain offre une récompense de cent mille dollars à celui qui découvrira un remède contre la fièvre jaune. On prétend qu'un docteur de Baltimore en a trouvé un.

— Le président d'Haïti, Boyer, a ordonné d'opérer les recrutemens de l'armée et d'organiser la garde nationale; il a permis le commerce avec les Etats étrangers.

Au rédacteur de la Gazette universelle de Lyon (1).

Orange, 6 octobre 1826.

Monsieur, il vient de paraître, dans le *Constitutionnel* du 30 septembre dernier, un article dirigé contre les Jésuites, dans lequel, à travers les déclamations quotidiennes que les rédacteurs de cette feuille y insèrent comme une pâture obligée pour l'amusement de leurs lecteurs, on trouve des faits présentés avec un ton d'assurance qui surprend toujours plus dans un journal fréquemment obligé de se démentir.

Bien convaincu que les Jésuites garderont le silence sur cet article comme ils l'ont gardé sur tous ceux qui l'ont précédé, j'avoue que je n'ai pu résister à l'indignation qu'il m'a fait éprouver, par l'intime conviction que j'ai de la fausseté des faits qu'il contient, et qui sont à ma connoissance; fausseté de laquelle je suis autorisé à induire celle des faits qui me sont inconnus.

Je suis père de famille, et depuis quatre ans deux de mes fils sont élevés dans la maison des Jésuites, à Aix; un troisième qui me reste leur est destiné. L'ordre admirable qui régné dans cette maison, les excellens principes religieux qu'on y inculque aux élèves, me font bénir le moment où je pris la résolution de les confier aux membres de cet institut. Mais ce n'est pas le seul motif qui m'a mis la plume à la main; chaque jour, je lis dans le *Constitutionnel* que la France entière ne veut pas des Jésuites, et je me demande, si les pères des trois mille élèves que ce journal proclame être dans leurs maisons, si les familles de ces élèves, si les amis et les parens de ces trois mille familles qui pensent comme elles, ne sont pas des Français? Sans doute les pères de ces élèves, en leur confiant ce qu'ils ont de plus cher au monde, protestent d'une manière assez formelle contre les tranchantes accusations du *Constitutionnel*; mais j'ai pensé que la

(1) Cette lettre que nous empruntons à un journal rédigé avec beaucoup de talent et dans un excellent esprit, est un nouveau démenti donné au *Constitutionnel*, et une nouvelle justification des hommes vertueux et utiles que ce journal poursuit avec tant d'acharnement; c'étoit une double raison pour nous d'insérer cette pièce, quoiqu'elle ne nous ait pas été directement adressée.

reconnaissance, toujours due par un père à ceux qui consacrent leurs veilles et leurs soins à faire de ses enfans de bons chrétiens et des sujets dévoués à leur prince, me commandoit de protester d'une manière encore plus positive contre l'assertion mensongère du *Constitutionnel*, et de la combattre par cette assertion bien plus vraie, puisqu'elle est démontrée par l'expérience : *Que ceux-là veulent les Jésuites en France qui s'intéressent à la religion et à la monarchie....*

Loïn de moi cependant la pensée de discréditer les établissemens de l'Université. Je professe la plus haute vénération pour l'illustre prélat qui en a la direction suprême, et je reconnois que l'Université compte dans son sein des hommes aussi célèbres par leurs connoissances que par leurs vertus.

Cette déclaration prévient, je l'espère, toute maligne interprétation de mes sentimens. Je reviens à l'article du *Constitutionnel* et aux faits qui me sont connus.

On y lit 1^o que « la pension est de 700 francs pour une année classique, c'est-à-dire, pour dix mois, et qu'on paie en outre des frais d'abonnement de maladie, de fourniture de livres classiques, de maîtres d'agrément;

» 2^o Que les bons Pères font un bénéfice de 10,000 francs sur le maître de dessin, et un autre considérable sur l'abonnement au blanchissage;

» 3^o Que les bons Pères spéculent sur les plaisirs et les douleurs des élèves, et que le médecin, le chirurgien, le dentiste, les maîtres de dessin, de musique, leur doivent tribut;

» 4^o Que les élèves paient une amende pour les objets perdus;

» 5^o Que l'immense maison d'Aix, composée de plusieurs corps de logis, d'un jardin et d'un pré très-étendu, d'un moulin, de deux superbes réservoirs, etc., etc., fut acquisé par les bons Pères trois mois après qu'ils eurent formé le projet de cet établissement;

» 6^o Que deux ans après, les bons Pères ont acheté, à deux lieues d'Aix, un beau château et ses dépendances. »

Voici la vérité sur ces faits, et je la puise dans les comptes de la dépense de mes fils depuis quatre ans, et dans ce que j'ai vu de mes yeux, à Aix :

1^o La pension est de 720 francs pour l'année entière, soit 600 fr. pour l'année classique; dans cette somme sont compris les frais d'abonnement pour le blanchissage, la fourniture des livres classiques, papiers, plumes et encre, les frais de médecin, chirurgien, dentiste, tous les frais d'infirmerie autres que les remèdes fournis par un pharmacien qui n'est pas dans la maison.

2^o Les maîtres de musique et de dessin reçoivent intégralement le prix de leurs leçons tel qu'il a été réglé, et la maison n'intervient dans le choix de ces maîtres que pour en garantir aux parens la moralité. Elle ne peut donc faire aucun bénéfice sur cet objet.

3^o Elle ne peut pas en faire davantage sur le médecin, le chirurgien et le dentiste, puisque les élèves ne paient aucune somme spéciale pour chacun d'eux, et que leurs émolumens sont payés sur le prix de la pension, fixé à 720 fr. pour l'année.

4^e Pour être vrai, il falloit dire que si les élèves paient une légère amende pour les objets par eux perdus, le montant en étoit versé dans les mains d'autres élèves préposés à cette perception, et, par ces derniers, distribué aux pauvres; mais alors le *Constitutionnel* n'auroit pas laissé croire que ces amendes entroient dans ce qu'il appelle le *trésor des bons Pères*, et son but n'eût pas été atteint.

5^e Cette immense maison d'Aix n'appartient pas aux Jésuites, mais aux hospices de la ville. Les premiers en paient un loyer de 4000 fr. par an, et les hospices qui n'en retirent rien auparavant, puisque ces bâtimens étoient abandonnés, doivent faire des vœux bien différens de ceux du *Constitutionnel*.

6^e Le beau château et ses dépendances que les bons Pères ont acheté étoit en vente depuis dix mois sans trouver un seul amateur. Il fut vendu aux enchères publiques pour le modeste prix de 12,000 fr., et ce beau château consistoit dans un vieux bâtiment tombant en ruines, et dans un terrain couvert de rochers, de quelques mauvais sapins et d'une vigne inculte.

Tels sont les faits dont je puis attester la plus scrupuleuse exactitude, puisqu'ils me sont connus, soit par ce que j'ai vu moi-même, à Aix, soit par les comptes de la dépense de mes fils.

Qu'on juge à présent de la vérité des autres faits contenus dans l'article du *Constitutionnel*, auxquels je ne réponds pas, parce qu'ils me sont inconnus, *ab uno disce omnes*.

Et c'est avec des calomnies aussi évidentes que des journaux, organes avoués, depuis la restauration, de la sédition et de l'impiété, s'efforcent d'exciter, dans les cœurs d'une certaine classe de Français, la haine contre des hommes dont les vertus toutes chrétiennes édifient ceux qui les voient de près.

Au reste, les Jésuites peuvent aisément se consoler d'une pareille injustice. J'ai eu le bonheur d'entendre le vertueux et vénérable archevêque d'Aix, présidant la dernière distribution des prix, dans la maison des Jésuites établie dans cette ville, proclamer devant une assemblée nombreuse, le zèle et l'habileté, dans l'enseignement, des membres de cet institut, les vertus dont ils donnent l'exemple à leurs élèves, et leur dévouement sans bornes aux intérêts de la religion. Je l'ai entendu surtout les justifier de l'accusation absurde de conspirer contre les lois de l'Etat, et signaler leur mérite comme cause de cette accusation. Cet honorable suffrage, appuyé de celui du corps entier de l'épiscopat en France, c'est-à-dire d'une réunion de prélats, qui ne présente, à aucune époque de la monarchie, plus de dévouement pour son Roi, et de vertus apostoliques; ces honorables suffrages, dis-je, compense bien avantageusement les injures et les calomnies que certains journaux se plaisent à leur prodiguer.

Voilà, Monsieur, des sentimens qui me sont inspirés par l'amour de la vérité. Si vous pensez que leur publication puisse être utile, je vous prie de vouloir bien donner place à ma lettre dans votre estimable feuille.

J'ai, etc.

DUMAS, chef de bataillon, commandant la garde nationale, capitaine de volontaires royaux dans l'armée de M^{gr} le duc d'Angoulême, an 25.

Sur les établissemens religieux du Kentuckey.

Nous avons parlé plusieurs fois, dans ce journal, de la mission du Kentuckey, du zèle de l'évêque qui y réside, et de ce qu'il a fait pour le bien de la religion. Dans le n° 556, tome XXII, nous avons donné un aperçu des progrès et de l'état de la religion catholique dans cette contrée, et dans le n° 612, nous avons ajouté quelques nouveaux détails sur ce sujet. Nous trouvons encore des renseignements plus récents et plus étendus sur cette mission, dans une longue lettre écrite dernièrement par M. Flaget au secrétaire du gouvernement des Etats-Unis, qui avoit souhaité avoir un état des établissemens de son diocèse. Cette lettre, dont on nous a communiqué un extrait, porte par conséquent un caractère d'authenticité qui exclut tout doute. M. l'évêque ajoute que le membre du sénat, M. Jean Rowan, et le député du Kentuckey au congrès, M. Charles Wiclef, certifieront au besoin l'exactitude des faits énoncés dans la lettre. Quant au personnel de l'évêque, il seroit inutile d'insister là-dessus; tous nos lecteurs savent que ce prélat, M. Benoît-Joseph Flaget, étoit de la congrégation de MM. de St-Sulpice, qu'il passa aux Etats-Unis en 1799, et devint évêque en 1810. Nous avons raconté cela plus longuement ailleurs, et nous nous bornons ici à un extrait de sa lettre, qui est aussi édifiante par la simplicité et la modestie qui y régne, que par les exemples de zèle et de piété qu'elle présente. Si on en croyoit M. l'évêque, ce ne seroit pas à lui, mais à son clergé, qu'il faudroit attribuer tout ce qui s'est fait de bon et d'utile.

« Quand M. Flaget se rendit dans son diocèse en 1811, il avoit été obligé, pour couvrir les dépenses de son voyage et de son premier séjour, de recourir à une collecte faite par ses amis et à un emprunt de 500 dollars (1). L'année dernière, quatorze ans après l'arrivée de ce prélat à Bardtown, la valeur réelle des édifices seulement qu'il y a fait bâtir s'é-

(1) Le dollar est de 5 fr. 40 cent. environ.

levoit à 75,000 dollars, dont 12,000 non encore payés. Les dépenses faites pour l'achat des fermes, l'ameublement des maisons, l'entretien des séminaires, sont estimées par le respectable évêque à 14 ou 15,000 dollars.

Les établissemens existans sont le grand séminaire, le petit séminaire, avec une école qui y est jointe pour les garçons, le grand collège de Saint-Joseph, l'école de Sainte-Marie à Bardstown, également pour les garçons; cinq écoles pour les filles, dirigées par les religieuses de Notre-Dame de Lorette, outre la maison-mère qui est à Bardstown; cinq autres, gouvernées par les Sœurs de la charité de Saint-Vincent de Paul, dont la principale maison appelée Nazareth est dans la même ville; une autre du même genre sous la direction des religieuses de Saint-Dominique.

Le prélat a fait bâtir à Bardstown une belle cathédrale qui a coûté 22,000 dollars. Les autres bâtimens qu'il a fait construire en briques ont coûté, celui du grand séminaire, 6000 dollars; celui du petit séminaire sur la plantation de St-Thomas, autant; celui du collège de St-Joseph, à Bardstown, 20,500, dont 12,000 n'étoient pas encore payés; celui de l'école Ste-Marie, 4000; celui de la chapelle St-Thomas, 3000; celui du monastère de Lorette, 5000; celui de la chapelle de Nazareth et autres constructions y jointes, 2500; un moulin, des granges, et autres édifices en briques, 3400. Les autres maisons sont en bois, et le prix de leur construction n'est point indiqué. M. Flaget déclare que son clergé seul l'a mis en état de faire face à ces dépenses; il n'a reçu du dehors que 17,000 dollars fournis par souscription pour élever la cathédrale, le tiers environ de ce qu'a coûté la chapelle de Saint-Thomas, et 1500 dollars que le gouvernement l'a autorisé à recueillir de la succession d'un étranger mort sans héritiers connus. Tels sont, dit le prélat, les seuls encouragemens que nous ayons reçus.

Aucun de ces établissemens n'a de revenu annuel; l'évêque seul les maintient dans un état florissant par le parti qu'il en tire lui-même; quoiqu'obligé personnellement de payer des dépenses, il n'a presque d'autre moyen d'y pourvoir que le foible revenu d'environ 200 dollars, qu'il retire de la location des bancs de sa cathédrale. « Nous ne pouvons, dit-il, que remercier la divine Providence; nous n'avons procédé qu'avec de grandes précautions dans toutes nos en-

treprises, de sorte que nos dettes sont peu de chose. » Le principal édifice que l'on construit en ce moment au collège de Saint-Joseph doit coûter 12,000 dollars en espèces; mais les entrepreneurs, encouragés par l'exactitude du prélat à remplir ses engagements antérieurs, sont convenus de ne rien exiger avant deux ans, pas même les intérêts; et comme il y a près de cent pensionnaires dans le collège, et un égal nombre d'externes, on espère pouvoir acquitter la totalité de la dépense en quatre ou cinq ans.

M. l'évêque ajoute des détails sur les divers établissemens. La cathédrale, qui est bâtie près du séminaire et du collège, est un des édifices les plus remarquables de tout le pays. Une somme de 4 à 5000 dollars seroit nécessaire pour l'achever complètement et la décorer. Plusieurs des souscripteurs n'ayant point rempli leurs engagements, l'évêque a été obligé de payer lui-même près de 6000 dollars.

Le grand séminaire ne contient que dix-huit élèves qui étudient soit en philosophie, soit en théologie; quelques-uns sont dans les ordres sacrés, d'autres dans les ordres mineurs. La plupart sont professeurs dans le collège. M. l'évêque n'a pas d'autre résidence que son séminaire; lui et son coadjuteur, M. David, mangent au réfectoire commun, et ne sont pas mieux servis que les élèves.

Le collège de Saint-Joseph n'étoit, il y a environ cinq ans, qu'une simple école pour les enfans de Bardstown; la réputation des professeurs y attira un si grand nombre d'élèves, que l'évêque fut obligé d'augmenter le bâtiment qui est en briques. On y fit alors deux étages; cette portion du bâtiment a 55 pieds de long sur 26 de large, mais elle ne fait plus aujourd'hui que l'aile la moins considérable de tout l'édifice, car le grand nombre de pensionnaires qui arrivoit de toutes parts força le prélat d'élever une autre aile de trois étages et parallèle à la première; cette aile a 130 pieds de long, et on y plaça la cuisine, la buanderie, etc. L'affluence des pensionnaires, et surtout l'arrivée de 54 jeunes gens de la Louisiane, ayant rendu, l'année dernière, cette nouvelle ressource insuffisante, M. l'évêque a fait bâtir un autre corps de logis, qui est maintenant le principal, et qui réunit les deux ailes. Ce bâtiment a quatre étages et 120 pieds de long sur 40 de large. On enseigne dans ce collège le grec, le latin, le français, l'anglais, toutes les bran-

ches des mathématiques, l'histoire, la géographie, l'histoire naturelle. Le président du collège est né en Amérique, et y a été élevé; 14 à 15 séminaristes y exercent les fonctions de professeurs et de surveillans. On y reçoit, comme dans les autres établissemens, les enfans des protestans comme ceux des catholiques, et les premiers sont même en beaucoup plus grand nombre que les autres; mais une parfaite harmonie règne entre tous. Tous les professeurs sont catholiques.

L'école de Ste-Marie pour les garçons est dirigée par un prêtre, assisté de quelques instituteurs. Chaque écolier ne paie que six dollars tous les six mois pour son instruction, et subvient, comme il l'entend, aux frais de sa nourriture. Cette maison est aujourd'hui en grande réputation; elle contient 112 élèves, et pour y avoir place, il faut se faire inscrire un an d'avance.

Il y a dans la ville de Bardstown trois autres maisons pour l'instruction des filles, elles sont sous la direction des religieuses de Notre-Dame de Lorette et des Sœurs de la charité.

Les établissemens formés sur la plantation de St-Thomas sont d'abord le petit séminaire, érigé à quatre lieues de Bardstown, sur une belle ferme appartenant à l'évêque; il n'y a que 15 élèves dirigés par deux prêtres et deux professeurs. Au même lieu, et près du petit séminaire, est un pensionnat pour les jeunes garçons; on leur apprend non-seulement à lire et à écrire, mais encore la grammaire anglaise, l'arithmétique et la géographie. Le prix de la pension est de 79 dollars du Kentuckey, qui équivalent à 36 dollars courans (1). On n'y compte qu'une trentaine d'élèves; mais ce nombre va augmenter, le bâtiment ayant été beaucoup agrandi l'été dernier. La ferme a été aussi depuis peu considérablement améliorée; elle consiste en deux bâtimens en briques, en un moulin et autres constructions qui ont coûté ensemble 5400 dollars. La chapelle de Saint-Thomas a été bâtie dans le même endroit; la majeure partie des frais de construction a été supportée par M. l'évêque, le reste a été fourni par souscription.

Trois congrégations surveillent, dans le diocèse du Kentuckey, l'éducation des jeunes filles : les religieuses

(1) Peut-être distingue-t-on ici le dollar en espèces et le dollar en papier.

de Notre-Dame de Lorette, dont la maison-mère est à Bardstown; les Sœurs de la charité de Saint-Vincent de Paul, dont le chef-lieu est également dans la même ville, et enfin les Sœurs de Saint-Dominique.

Les premières, au nombre d'environ cent, ne font que des vœux simples, dont elles peuvent être relevées par leurs supérieures. Elles prennent un soin particulier des orphelins, enseignent à lire et à écrire, et montrent tous les ouvrages d'aiguille. Dans les classes supérieures, on apprend la grammaire, l'anglais et la géographie. Les mêmes religieuses font l'école dans cinq autres lieux du diocèse, et, en 1823, quinze d'entr'elles furent envoyées dans l'État du Missoury, où elles rendent de grands services. On n'exige, dans toutes leurs maisons, qu'une pension très-médiocre des enfans d'une condition peu aisée, ou de celles dont le travail peut diminuer les frais de nourriture. Il s'y trouve soixante-dix à quatre-vingts orphelins élevés gratuitement. Toutes les maisons sont en bois, à l'exception de celle de Nazareth, qui est à Bardstown. L'évêque a pourvu aux frais de construction de concert avec les congrégations respectives.

Les Sœurs de la charité sont au nombre de soixante, et enseignent de plus le français, la musique, le dessin et les rudimens de l'histoire. Elles jouissent à Bardstown d'une telle réputation, qu'on leur envoie des élèves de la Nouvelle-Orléans et des États voisins. Il y a maintenant près de soixante pensionnaires des familles les plus distinguées, et beaucoup d'autres ont voulu y placer leurs enfans; mais le local ne peut les recevoir. Les Sœurs viennent d'élever une jolie chapelle en briques, et d'autres bâtimens qui ont coûté en tout 3000 dollars. Ces vertueuses filles sont à la tête de trois autres écoles dans le Kentucky; trois d'entr'elles dirigent une école particulière à Bardstown, et neuf autres sont établies dans une maison près le collège de Saint-Joseph, d'où elles vont soigner les pensionnaires malades et surveiller les détails de leur entretien.

Les religieuses Dominicaines donnent aussi une excellente éducation à leurs pensionnaires; mais leur maison est si petite, qu'elles ne purent, l'année dernière, en recevoir que vingt-neuf. On espère que la Providence procurera les moyens d'accroître cet établissement. Les religieuses ne sont maintenant qu'au nombre de quatorze.

M. l'évêque se plaint, au secrétaire du gouvernement, des droits excessifs qu'exige la douane pour l'importation des livres d'église, ornemens, calices, chandeliers, cloches, qui lui ont été envoyés d'Europe, et dont il estime la valeur à environ 20,000 dollars; ces droits, qu'il a eu souvent peine à acquitter, se sont montés à plus de 2000 dollars. Ce tarif n'est-il pas excessif, quand il s'agit d'objets qui ne doivent pas être mis en vente, ni servir au luxe des particuliers, mais uniquement à la décoration des églises et aux besoins des ministres de la religion ?

Le prélat se flatte que les succès dont il a plu à Dieu de bénir, ses efforts dissiperont les fâcheuses impressions qu'ont cherché à produire sur l'esprit de leurs concitoyens quelques écrivains de Washington, qui n'ont pas craint d'avancer que les maximes de la religion catholique étoient incompatibles avec les principes d'un Etat républicain. L'histoire dément cette accusation, et le nom même de catholique indique que la religion se concilie avec toutes les formes de gouvernemens. »

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le vendredi 20, au matin, M. l'archevêque a béni l'église de Saint-Julien-le-Pauvre, derrière l'Hôtel-Dieu. Cette église vient d'être restaurée par le conseil des hospices; elle servira désormais pour les religieuses et les malades de l'Hôtel-Dieu. On a pratiqué, pour cet effet, des communications de l'Hôtel-Dieu à l'église. M. l'archevêque, accompagné d'un de MM. les grands-vicaires a été reçu à l'entrée de l'église par l'aumônier de la maison, qui l'a complimenté. Le prélat, ayant fait les prières de la bénédiction, a prononcé un petit discours, où il s'est félicité de voir une église longtemps employée à des usages profanes rendue à une pieuse destination. Là, a-t-il dit, les prêtres chargés du soin de cette maison, les religieuses qui se dévouent à assister les malades, les personnes du dehors qui viennent les seconder par leur zèle, les infirmes eux-mêmes et les souffrants, viendront puiser un nouveau courage. M. l'archevêque a ensuite célébré la messe. Beaucoup de pieux fidèles ont pris

part à cette cérémonie, et se réjouissoient de voir arracher encore une église aux profanations. L'église de Saint-Julien-le-Pauvre est jolie, et a été bien restaurée; elle servoit autrefois pour les réunions de l'Université, et en dernier lieu, avant la révolution, diverses corporations et confréries s'y rassembloient pour des exercices de piété. L'église et le prieuré avoient été donnés à l'Hôtel-Dieu vers le milieu du 17^e siècle. C'est à tort que Piganiol dit qu'elle fut rebâtie vers ce temps. Tous les auteurs modernes ont répété légèrement cette assertion, mais l'abbé Lebeuf remarque avec raison qu'elle est démentie par le style de l'architecture. On ne refit, dans le 17^e siècle, que le portail qui est évidemment d'un goût différent du reste de l'édifice. L'église fut bâtie il y a environ 600 ans, et ayant été un peu raccourcie dans le 17^e siècle, c'est alors qu'on fit un nouveau portail.

— Le dimanche 22, on a célébré, à l'infirmerie de Marie-Thérèse, la fête de sainte Thérèse, qui avoit été renvoyée à ce jour par autorisation de M. l'archevêque. Le prélat a assisté aux vêpres, et a ensuite donné le baptême à un jeune nègre, recueilli par les soins de M^{me} la vicomtesse de Châteaubriand. M. de Châteaubriand et M^{me} la duchesse de Damas ont été ses parrain et marraine. Après la cérémonie, M. l'archevêque a prononcé un discours plein d'onction, et qui étoit à la fois une exhortation touchante à l'enfant et une instruction pieuse pour l'auditoire. Le tout a été terminé par le salut. Un grand nombre de personnes de distinction assistoient à cette cérémonie. M^{me} la Dauphine n'ayant pu y venir, s'étoit fait représenter par des personnes attachées à sa maison. Le petit nègre baptisé est de l'Abysinie, et échappa, il y a quelques années, au massacre de sa famille dans une invasion des Turcs en son pays.

— De nouveaux renseignemens nous sont parvenus sur les restaurations et expiations qui ont eu lieu dernièrement à Vendôme, et nous ajouterons quelque chose aux détails que nous avons donnés n^o 1271. La ville de Vendôme, nous écrit-on, si riche en souvenirs monarchiques, avoit été affligée en 1793, par des profanations dont les auteurs étoient étrangers au pays, et appartenoint à un des bataillons de Paris, envoyé contre la Vendée, et composé des héros de 500 livres, ainsi nommés parce que telle étoit leur indemnité. Leur mission étoit surtout de renverser et de détruire.

tout ce qui rappeloit la religion et la monarchie. Il n'y avoit, dans l'église du collège de Vendôme, que le cœur de César de Vendôme, fils naturel de Henri IV; mais la dépouille mortelle de son frère Alexandre, grand-prieur de France, existoit toute entière dans un caveau situé sous l'autel. Elle fut tirée de ce caveau, insultée et profanée. Heureusement la place où les révolutionnaires avoient ensuite laissé les ossemens n'avoit point échappé à l'attention de M. Crenière, de l'Oratoire, alors directeur du collège, et il les avoit plus tard fait remettre à leur place. Le successeur actuel de M. Crenière, M. Mareschal fils, a voulu, cette année, recueillir tous les documens sur les profanations. Deux des hommes qui avoient été employés, en mai 1793, par M. Crenière, habitant encore Vendôme, ont été appelés, et ont donné les indications les plus précises sur le lieu où étoient les restes d'Alexandre de Vendôme. Ces restes ont été déposés provisoirement dans une boîte bien scellée, et on a préparé les moyens de leur rendre les derniers devoirs. L'église du collège ayant été d'abord restaurée, la bénédiction en a eu lieu au mois de juillet dernier. On a rétabli ensuite le tombeau d'Alexandre de Vendôme. Le 3 octobre, la cérémonie expiatoire a été faite par le vénérable évêque du diocèse. M. le comte de Saint-Luc, préfet de Loir-et-Cher; M. le comte de Bourblanc, préfet de la Sarthe; M. le comte de Laforest, pair de France, et plusieurs députés, avoient été invités à la cérémonie, et se sont empressés de s'y rendre. Le zèle de M. Mareschal fils a obtenu sa récompense; rien n'a manqué à la pompe funèbre de ce qui pouvoit la rendre intéressante.

— Un homme instruit, M. Guérèche, qui demeure sur la paroisse d'Abondant, canton d'Anet, diocèse de Chartres, vient d'abjurer solennellement le protestantisme. La conduite édifiante qu'il a tenue dans cette occasion a fort consolé les assistans, et les larmes qu'il versa au moment où il recut la communion pour la première fois, touchèrent ceux qui s'étoient portés en foule à l'église. On doit la conversion de ce brave homme au zèle d'un ecclésiastique estimable, M. David, son curé; qui depuis quelques mois avoit gagné sa confiance.

— Le jeudi 26 octobre, il sera célébré dans l'église d'Ohain, décanat de Trélon; diocèse de Cambrai, une messe

solennelle en reconnaissance d'une somme de 150 fr. accordée par MADAME, duchesse de Berri, à deux familles de la paroisse qui ont éprouvé un incendie. On y priera pour la princesse, ainsi que pour son auguste fils, espoir de la France.

— Il a paru, à Strasbourg, une notice sur M. Pierron, chanoine-curé de Belfort, mort en odeur de sainteté peu avant la révolution; cette notice est à la fois pleine de piété, et intéressante par les détails. François-Félix Pierron naquit vers 1725, dans le faubourg de Belfort nommé Fourneau. Il montra de bonne heure le goût et les habitudes de la piété; ces dispositions se fortifièrent dans ses études qu'il fit sous les Jésuites aux collèges d'Ensisheim, de Vesoul et de Colmar. Il fit ses études théologiques au séminaire de Besançon, Belfort dépendant alors de ce diocèse. On lui procura un bénéfice simple, la chapelle de Notre-Dame de Lorette, devant Belfort. Devenu prêtre, il fut fait vicaire dans sa patrie, puis curé de Rechezi, diocèse de Bâle; il occupa ce poste pendant six ans, et s'y rendit utile non-seulement par l'exercice de son ministère, mais encore par ses connoissances en agriculture. Nommé curé de Belfort, il y montra le même zèle et la même sagesse. Cette ville n'avoit qu'une église paroissiale, tant pour l'intérieur de la place que pour quatre villages voisins. M. Pierron entreprit de bâtir une église au Valdoie, un de ces villages; et il y réussit à force d'efforts, de soins et de patience, et avec le secours de quelques personnes généreuses. On lui dut aussi la formation d'une congrégation de filles dites de Sainte-Catherine ou de la Présentation Notre-Dame, pour l'éducation des jeunes personnes; congrégation qui a rendu beaucoup de services dans le pays. M. Pierron donnoit ou procuroit des missions à la paroisse et à la garnison, et il avoit soin que ces missions se renouvelassent de temps en temps. Il surveilloit les écoles; assistoit les pauvres, visitoit même les casernes, et dirigeoit plusieurs bonnes œuvres avec une activité et une générosité rares. Une vie austère lui donnoit moyen de faire face à toutes les dépenses. Il s'abstenoit de vin, couchoit sur la dure, ne faisoit point de feu, et s'occupoit encore plus de se sanctifier lui-même que de sanctifier les autres. Sa foi, sa charité, sa douceur, brilloient par la manière dont il remplissoit toutes ses fonctions. Il prêchoit

tous les dimanches, présidoit à des congrégations ou confréries, excelloit dans les catéchismes, répandoit des livres de piété, ne négligeoit enfin rien pour gagner des âmes à Dieu. Ayant terminé l'érection de l'église, objet de tous ses vœux, il en fit lui-même la bénédiction le 12 novembre 1780. Une épidémie, qui se manifesta immédiatement après dans sa paroisse, lui fournit l'occasion de faire éclater son zèle; il se dévoua tellement au service des malades, qu'il fut attaqué lui-même, et il mourut dans les plus vifs sentimens de piété, le 11 novembre 1780. Cette perte excita un deuil général dans la paroisse. Il fut enterré au Valdoie comme il l'avoit demandé. La notice dont nous venons de donner un extrait porte pour titre : *Histoire de la vie de M. Pierron, par un de ses commensaux*, Strasbourg, 1826, in-12; elle mérite d'autant plus de confiance, que l'auteur (M. l'abbé Descharrières) avoit connu particulièrement le vénérable curé. Elle est suivie des noms de plusieurs prêtres ou religieux morts en Alsace; l'auteur indique, entr'autres, les victimes de la persécution dans cette province, et nomme plusieurs prêtres, religieux et religieuses immolés depuis la révolution. Enfin il termine par quelques écrits de M. Pierron; ce sont des résolutions du bon curé, des réglemens qu'il se prescrivoit, des résultats de ses retraites, les statuts qu'il donna à ses religieuses, et qui sont approuvés de l'ordinaire, son testament et quelques lettres honorables pour sa mémoire. Ce petit recueil est orné du portrait de M. Pierron, et se vend au profit des pauvres; il est muni d'une approbation du grand-vicaire de Strasbourg, et fait honneur à l'exactitude comme à la piété du respectable éditeur, à l'obligeance duquel nous devons quelques autres notices qui ont été insérées successivement dans ce journal.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. A l'occasion de la Saint-Charles, le Roi a décidé qu'il sera distribué, dans l'armée, trois cents croix de St. Louis et deux croix de commandeurs; plus, cent soixante croix de la Légion-d'Honneur, quatre de commandeurs et douze d'officiers. Les décorations données au camp de Lunéville, sont comprises dans le nombre indiqué ci-dessus.

— On assure également que le Roi accordera, le jour de sa fête, une croix d'honneur à chaque ressort de cour royale. On ajoute que M. le garde-des-sceaux a déjà chargé MM. les premiers présidents et les procureurs-généraux de lui désigner trois candidats parmi les magistrats de leur ressort qui ont le plus de titres à cette faveur.

— M. le Dauphin, voulant ajouter un témoignage de son auguste bienveillance aux nombreux bienfaits déjà répandus par S. M. et par M^{me} la Dauphine sur les familles des cinq pilotes du Havre qui ont péri par l'effet de la dernière tempête, victimes de leur généreux dévouement, a daigné mettre à la disposition de M. le préfet de la Seine-Inférieure une somme de 300 fr., destinée au soulagement des veuves et des enfans de ces infortunés marins.

— M^{me} la Dauphine a fait présent, à M. l'aumônier du 56^e régiment de ligne en garnison à Navarreux, d'une chasuble brodée de sa main.

— Le Roi a fait l'honneur à M. Canning de l'inviter à dîner. Le duc de Wellington et le prince de Metternich étoient les seuls personnages qui ne fussent ni rois, ni princes du sang qui eussent jusqu'ici été admis à cet honneur.

— S. Exc. le ministre de l'intérieur vient d'accorder, sur la proposition de M. le préfet des Pyrénées-Orientales, deux médailles d'argent aux sieurs Pierre Lafort, préposé des douanes, et Isidore Jordona, cultivateur, pour avoir sauvé, au risque de leur vie, le nommé François Ronço, voiturier, qui étoit entraîné par la grande crue des eaux de la Sègre, et sur le point de périr. Une semblable médaille a été accordée au sieur Bouillier, caporal au 43^e de ligne, pour avoir, en exposant ses jours, sauvé la vie à deux soldats qui étoient près de se noyer dans le Lech.

— Par ordonnance du 15 de ce mois, le Roi a nommé M. Prosper Cabasse, conseiller à la cour royale d'Aix, son procureur-général près la cour royale de la Guadeloupe.

— M. le préfet de police est allé visiter, jeudi dernier, la gare de Charenton, qui a été mise, depuis le 1^{er} octobre, à la disposition du commerce. Placée au confluent de la Marne et de la Seine, cette gare, dont la position est unique, se trouve destinée à servir de réserve aux marchandises de toute espèce adressées à Paris, Rouen, le Havre, et qui arrivent par les deux rivières que nous venons de nommer, par les canaux de Briare et d'Orléans, et bientôt par les canaux de Bourgogne et de Monsieur.

— On assure que la commission chargée de rédiger un projet général pour l'armement des places, forts et batteries de côte du royaume, et pour la composition des équipages de siège, de campagne et de pont qui doivent exister sur chaque frontière, a terminé son travail, qui a été approuvé par S. Exc. le ministre de la guerre. En conséquence, les mouvemens du matériel d'artillerie qui doivent être la suite de ce travail commenceront immédiatement sur la frontière des Pyrénées.

— Montgazon, dont nous avons parlé dans un de nos derniers numéros, et qui étoit accusé d'avoir, par un écrit anonyme, menacé M. de Villele de l'assassiner, s'il ne remettoit à une personne indi-

quée la somme de 6000 fr., a été acquitté par le jury, et en conséquence mis en liberté.

— Une ordonnance du Roi, insérée ces jours derniers dans le *Mériteur*, contient des dispositions réglementaires qui autorisent les agens des douanes à prendre toutes les précautions nécessaires pour empêcher l'introduction en France du poisson, et notamment du hareng, provenant de la pêche étrangère.

— Un nouveau projet de loi sur la presse, qui sera, dit-on, présenté à la prochaine session des chambres, a été communiqué au comité du contentieux. Un journal assure que, d'après ce projet, les délits de la presse périodique seroient jugés de la même manière que les délits de la presse en général, et qu'on n'admettroit plus à l'avenir, pour éditeurs responsables, que des hommes attachés par des droits ou par une position effective à la feuille dont ils auroient à répondre.

— On vient de recevoir à Paris un exemplaire des Oeuvres du célèbre Saadi, poète persan. Cet ouvrage, imprimé à Téhéran en langue persane, est le premier qui soit sorti de la seule imprimerie qui existe en Perse, et qui a été établie par les soins et sous la protection du prince Abbas-Mirza. On croit que les caractères qui ont servi à imprimer les Oeuvres de Saadi ont été fondus en Russie.

— M. Canning doit partir aujourd'hui mercredi de la capitale pour se rendre à Douvres, où il est incessamment attendu.

— A la cour d'assises d'Auch, les jurés ont résolu négativement un fait établi au procès par des preuves irrécusables : alors M. le président et MM. les juges de la cour ont décidé qu'il y avoit erreur évidente de la part du jury; et, appliquant l'article 132 du Code d'instruction criminelle, la cour a renvoyé l'affaire à la session suivante, pour être soumise à l'examen d'un nouveau jury. Il s'agissoit d'un accusé qui, dans une rixe, a eu le malheur de tuer un homme qui l'avoit injustement provoqué. Le fait de la provocation est ce que les jurés n'ont pas voulu admettre.

— M. le marquis de Livron, agent du pacha d'Egypte, doit être parti de Marseille pour Paris, où l'appelle, dit-on, une affaire importante.

— On a extrait, de l'hospice militaire de Gand, une quantité de bois de lits, de matelas et de couvertures. Ces objets ont été embarqués pour être transportés à Groningue, et donnés aux individus de cette ville qui manquent d'asile. On assure, dit le journal de Gand, qu'une mesure semblable a été prise sur tous les points du royaume. Du 5 au 12 octobre, il est mort, à Groningue, vingt-six personnes de moins que la semaine précédente.

— Le *Courrier des Pays-Bas* assure qu'on est sur la trace de l'auteur de la catastrophe d'Ostende; et que la justice aura bientôt à se servir contre lui.

— On avoit répandu des bruits assez fâcheux sur la position des Suisses qui se trouvent à Madrid. Ils se réduisent à peu de chose. Il ne s'agissoit que d'une simple querelle de soldats, qui auroit pu devenir générale, mais que le capitaine de Saint-Gall, à la tête de sa compagnie, parvint à étouffer.

— M. le marquis de La Maisonfort, ministre plénipotentiaire à Florence, est attendu à Paris. En son absence, M. de La Martine reste chargé des affaires de la légation.

— Un journal de Bordeaux annonce que les déserteurs portugais réunis à Villanueva de la Sierra (Espagne), viennent d'y proclamer don Miguel, roi de Portugal, et qu'à la réception de cette nouvelle, l'ambassadeur de Portugal a adressé ses plaintes au gouvernement espagnol, et en lui demandant que les déserteurs fussent éloignés des frontières.

— La régente de Portugal n'a pas attendu que les élections des députés fussent terminées pour convoquer les cortès en assemblée générale. Par un décret du 4 octobre, elle fixe la séance d'ouverture au 30 octobre courant. En conséquence de ce décret, les lettres de convocation ont déjà été envoyées à tous les pairs du royaume, et à tous les députés dont les noms sont connus.

— Un courrier, parti de Vienne le 13 de ce mois, a apporté à Paris la nouvelle de l'acceptation de l'ultimatum de Russie par les envoyés russes. Les plénipotentiaires russes étoient partis le 7 octobre d'Ackermann, lieu où se tenoient les conférences, pour se rendre à Odessa.

— Un paysan a découvert il y a quelque temps, près du village de Schleiteim, dans le canton de Schaffhouse, une médaille en or, sur laquelle, d'un côté, est le type de l'empereur Nerva, et au revers la Liberté, avec cette devise, *Libertas publica*. Cette médaille appartient conséquemment au premier siècle chrétien, et, comme toutes les pièces d'or de ce temps, elle est de l'or le plus fin.

— On assure que le couronnement de l'empereur Nicolas, comme roi de Pologne, aura lieu à Varsovie au mois de mai, et que l'ouverture de la diète polonaise étant fixée pour la même époque, l'empereur en fera l'ouverture en personne.

— Les nouvelles de la Grèce sont depuis quelque temps à l'avantage des Turcs. Les Grecs, dans un combat naval, ont perdu quatre brûlots, et un grand nombre de bâtimens ont souffert dans leur mâture et dans leur équipage.

— On assure que le général français Boyer vient de quitter le service du pacha d'Egypte. On attribue cette démarche à une mésintelligence qui régnoit entre Boyer et le ministre de la guerre Mohammed-Lor.

— Les plénipotentiaires des nouveaux Etats d'Amérique, qui formoient le congrès de Panama, ont suspendu leurs conférences pour les reprendre à Mexico.

Plusieurs journaux se sont plu à nous faire une description pompeuse des obseques de Talma, qui ont eu lieu le samedi 21; on dit qu'un convoi où les prêtres n'étoient pour rien avoit plus d'attrait à leurs yeux. Cela rappeloit assez, en effet, les enterremens de la révolution. Le cortège s'est mis en marche à 10 heures, et a suivi les boulevards; le *Constitutionnel* dit qu'il y avoit 80,000 ames, le *Journal des débats* n'en met que 2 à 4000; on choisira entre ces deux

ventions. On assure que tout s'est passé avec un *religieux recueillement*.

Les discours sur la tombe étoient de rigueur; il y en a eu trois, par MM. Arnault, Lafon et Jouy. Lafon a célébré *l'ombre vénérée et chérie* du défunt; M. Arnault a amené adroitement l'éloge de Buonaparte, de David, et de quelques autres révolutionnaires, et a formé le vœu de voir élever un monument à Talma; M. Jouy a ouvert le ciel au défunt; il ne faut pas en être surpris, car un journal nous avoit appris que Talma étoit mort *avec la fermeté d'une ame pure*, et un autre, qu'il avoit vu arriver sa dernière heure *avec le calme d'une conscience irréprochable*. Quant à la vertu et à la pureté de Talma, loin de nous l'idée de fouiller dans les secrets de la vie privée, mais tout le monde sait que Talma étoit séparé de sa femme, et qu'il avoit chez lui une femme étrangère dont il a eu plusieurs enfans. Est-ce que cela se concilie très-bien *avec une ame pure*? Au surplus, ceux qui nous parlent de la vertu de Talma sont les mêmes qui veulent nous faire admirer la vertu de Carnot, de David, de Tallien, et de tous les révolutionnaires, régicides, et autres qui meurent successivement.

Cela ne rappelle-t-il pas ceux dont parle le prophète, *qui appeloient le bien mal et le mal bien*? Que penser de cette profusion d'éloges où l'on prodigue les noms de gloire et de vertu à des hommes flétris ou qui méritent de l'être? Au fond, on seroit tenté de croire que tout cela étoit encore une comédie, et qu'on avoit voulu honorer le défunt, en jouant comme lui un personnage emprunté. Ce long discours de Lafon, ces pompeux témoignages d'admiration et d'affliction profonde pour un homme qui étoit son rival, et avec lequel il étoit, dit-on, en opposition continuelle, les discours de deux auteurs tragiques, leur douleur un peu affectée, leurs doléances exagérées, leurs apostrophes sentimentales, tout ce qui s'est passé au cimetière avoit un peu l'air d'une représentation théâtrale.

Il ne faut point se le dissimuler, on a voulu ici insulter à la religion, et ménager un spectacle agréable à l'impiété. Cette pompe du cortège, ces discours pleins de louanges outrées, et surtout les réflexions de plusieurs journalistes, annoncent assez le parti qu'on vouloit tirer de cet événement. M. C. L. M., dans une feuille libérale, nous propose l'exemple de Talma; voilà comment il faut mourir. Il ne faut point appeler les prêtres auprès de son lit, il faut même les renvoyer s'ils se présentent; car ces hommes qui reprochent au clergé son intolérance quand il refuse des prières, trouvent tout simple qu'on ferme la porte à un pasteur qui vient visiter son malade.

On a mis ce conseil en pratique à l'égard de Talma. Il paroît certain que celui-ci, averti par un chirurgien célèbre des visites de M. l'archevêque, avoit témoigné le désir de voir le prélat. M. Dupuytren en instruisit M^r, qui alloit dîner à la campagne au moment où il reçut cette nouvelle; mais qui, toute autre raison cessante, se rendit chez Talma. On refusa opiniâtrément de le recevoir. Un jeune homme, parent de Talma, résista à toutes les instances, je dirois presque aux prières de M. l'archevêque; qui lui représenta vainement quelle terrible responsabilité il s'attiroit par un tel refus,

et quels regrets il se préparoit peut-être un jour. Mais on vouloit faire un grand exemple, et empêcher Talma, comme autrefois d'Altemberg, de faire le plongeon. Voilà l'éclatante victoire que ces MM. ont célébrée samedi avec tant d'appareil!

Parmi les notes ajoutées par M. de Chateaubriand à sa dernière édition de l'*Essai sur les révolutions*, il y en a une fort curieuse sur une lettre de Sanson, relative à la mort de Louis XVI. Cette lettre a été donnée par celui qui la possédoit à M. Tastu, imprimeur, et elle appartient aujourd'hui à M. Hyde de Neuville. M. de Chateaubriand, qui avoit cette lettre sous les yeux, en donne l'historique dont voici la substance :

« Un journal révolutionnaire du temps, le *Thermomètre du jour*, avoit inséré, dans son numéro du 13 février 1793, un récit de la mort de Louis XVI où l'on supposoit que la fermeté de ce prince avoit tenu à l'illusion où il avoit été jusqu'à son dernier moment; il espéroit, dit-on, obtenir sa grâce, et c'est ce qui lui donna cette contenance assurée. Le bourreau, ayant lu cet article, crut devoir réclamer, et déclara que le récit ci-dessus étoit de toute fausseté. Son désaveu fut inséré dans le *Thermomètre* du 18 février, et le rédacteur déclara que l'article étoit tiré des *Annales patriotiques* de Carra. Il invitoit Sanson à lui faire parvenir un récit exact sur ce qu'il savoit de l'événement; c'est ce qui provoqua la lettre suivante de Sanson. Elle est du 20 février, et fut insérée dans le *Thermomètre* du 21; on la donne ici avec ses fautes d'orthographe :

» Citoyen, un voyage d'un instant a été la cause que je n'ai pas eu l'honneur de répondre à l'invitation que vous me faites dans votre journal au sujet de Louis Capet. Voici suivant ma promesse l'exacte vérité de ce qui c'est passé. Descendant de la voiture pour l'exécution, on lui a dit qu'il falloit ôter son habit. Il fit quelques difficultés en disant qu'on pouvoit l'exécuter comme il étoit. Sur la représentation que la chose étoit impossible, il a lui-même aidé à ôter son habit. Il fit encore la même difficulté lorsqu'il cest agit de lui lier les mains, qu'il donna lui-même lorsque la personne qui l'accompagnoit lui dit que c'étoit un dernier sacrifice. Alors, il s'informa sy les tambours batteroit toujours. Il lui fut répondu que l'on n'en savoit rien, et c'étoit la vérité. Il monta sur l'échafaud et voulut foncer sur le devant comme voulant parler. Mais on lui représenta que la chose étoit impossible encore, il se laissa alors conduire à l'endroit

où on l'attachait et où il s'est écrié très-haut : Peuple, je meurs innocent. Ensuite se retournant vers nous, il nous dit : Messieurs, je suis innocent de tout ce dont on m'incolpe. Je souhaite que mon sang puisse cimenter le bonheur des Français. Voilà citoyen ses dernières et ses véritables paroles.

» L'espèce de petit débat qui se fit au pied de l'échafaud rouloit sur ce qu'il ne croyoit pas nécessaire qu'il ôtât son habit et qu'on lui liât les mains. Il fit aussi la proposition de se couper lui-même les cheveux.

» Et pour rendre *homage* à la *vérité*, il a soutenu tout cela avec un sang-froid et une *fermeté* qui nous a tous étonnés. Je reste très-convaincu qu'il avoit puisé cette *fermeté* dans les principes de la religion dont personne plus que lui ne paroît pénétré ny persuadé.

» Vous pouvez être assuré, citoyen, que voilà la *vérité* dans son plus grand jour.

» J'ay l'honneur d'estre, citoyen, votre concitoyen ;

» Signé, Sanson.

» Paris ce 20 février 1793, l'an 2^e de la république française. »

M. de Chateaubriand fait ensuite quelques réflexions sur cette lettre. *On est presque également étonné, dit-il, de l'angélique douceur de la victime, et de la naïveté de cet homme de sang, qui parle de la catastrophe comme un ouvrier parleroit de son ouvrage.* Louis XVI aide lui-même à ôter son habit, il se laisse lier les mains, lorsque la personne qui l'accompagnoit lui eût dit que c'étoit un dernier sacrifice ; cette personne est sans nul doute le confesseur, le pieux abbé Edgeworth que le bourreau n'ose pas nommer. Cet homme nous confirme ce que nous savions déjà des dernières paroles de Louis. Il rénd compte du *petit débat* qui eut lieu au pied de l'échafaud entre lui et la victime ; il ne s'agissoit que d'ôter l'habit au roi, de lui lier les mains et de lui couper les cheveux ; tel étoit le *petit débat* entre Sanson et le fils de saint Louis. Mais que dire des dernières paroles du bourreau, de cette conviction où il étoit que le roi avoit puisé sa *fermeté* dans les principes de religion dont personne ne paroît plus pénétré que lui ? Quel témoignage dans une telle bouche ! Ne croit-on pas entendre, dit M. de Chateaubriand, le contenier chargé de garder le Sauveur, s'écrier : *Cet homme étoit vraiment juste ?*

La lettre de Sanson est un monument qui doit trouver sa place dans l'histoire de la révolution, et cet hommage que le bourreau rend à la victime ajoute, s'il se peut, à l'intérêt qu'inspire cette grande catastrophe.

*Psalterium Davidis brevi ac succinctâ paraphrasi
explicatum (1).*

De tous les livres de l'ancien Testament, il n'en est aucun sans doute que les chrétiens, et surtout les prêtres, doivent étudier avec plus de zèle que le livre des Psaumes; ce livre admirable est tout à la fois le manuel de piété le plus parfait qui puisse être mis entre les mains des fidèles, l'histoire la plus touchante de la providence toute paternelle de Dieu sur son peuple, le recueil des prophéties les plus claires sur Jésus-Christ et son Eglise, mais surtout le livre de prières le plus excellent qu'on puisse jamais concevoir. Là, l'adoration et l'amour trouvent leurs plus beaux cantiques, la prière ses plus tendres gémissemens, la reconnaissance ses plus touchans accens, la pénitence ses plus ferventes supplications, l'âme éprouvée les plus saintes effusions d'un cœur soumis; et outre ces raisons générales qui doivent rendre le livre des Psaumes si cher à tous les chrétiens, il en est d'autres qui doivent porter tous les prêtres à en faire une étude spéciale. Obligés, par office, de réciter tous les jours ces divins cantiques, comment rempliront-ils dignement leur obligation, quel fruit retireront-ils de ces prières si belles, s'ils n'en comprennent le sens, la suite et l'ensemble? La lecture d'un texte qu'on ne comprend pas fixe peu l'esprit, et le laisse accessible aux distractions, intéresse peu le cœur, le fatigue même souvent et l'ennuie, tandis qu'au contraire, l'intelligence parfaite soutient l'attention, captive un es-

(1) 2 vol. in-12, prix, 5 fr. et 7 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Levrault, rue de la Harpe; et à la librairie ecclésiastique. A Le Clerc et compagnie, au bureau de ce journal.

prit si souvent inconstant et volage; et il est comme impossible que des sentimens si beaux, bien saisis par l'esprit, n'arrivent pas jusqu'au cœur, et n'y produisent les plus douces émotions de la piété.

Cependant il faut convenir que ces cantiques sacrés, pour être bien compris, ont besoin d'explications et de commentaires; traduits littéralement d'une langue dont le génie et la tournure diffèrent entièrement de la nôtre, ils ont dû perdre étrangement de la clarté comme de la beauté de l'original, et les poètes les plus sublimes, Homère, Pindare, Horace et Virgile, ne tiendroient pas contre une pareille traduction. Une autre source d'obscurités, c'est que beaucoup de choses ont rapport aux usages des temps, aux circonstances des lieux et des faits particuliers; et les allusions les plus intelligibles pour les contemporains deviennent aujourd'hui des ténèbres presque impénétrables. Enfin, qui ne sait que c'est l'usage des prophètes d'entremêler le récit des choses présentes ou passées avec la prédiction des événemens à venir : tantôt la gloire de Salomon élève David à la gloire du Messie, et il la célèbre dans les termes les plus magnifiques; tantôt ses propres malheurs conduisent sa pensée aux douleurs et aux opprobres du Sauveur du monde, et il les raconte dans le dernier détail; or, qui ne voit que ce mélange, s'il n'est expliqué et comme distingué par un bon commentaire, doit nécessairement nuire beaucoup à l'intelligence du texte?

Ce sont ces raisons, sans doute, qui ont engagé tant de saints Pères, un saint Jérôme, un saint Augustin, un saint Chrysostôme, un Théodoret, et après eux tant de savans commentateurs, à travailler d'une manière spéciale sur le livre des Psaumes. Tout le monde connoît l'excellente explication qu'en ont donnée le Père Berthier, en 8 vol. in-12, et surtout le pieux cardinal Bellarmin, un gros vol. in-4°; mais ces grands ouvrages ont l'inconvénient, 1° d'effrayer par leur lon-

gueur le commun des lecteurs, lesquels n'ont souvent qu'un temps très-court à y consacrer; 2° de se perdre quelquefois dans des dissertations qui dessèchent le cœur et refroidissent les pages brûlantes de l'écrivain sacré, dissertations, après tout, dont le résultat est parfois peu important, ou si peu certain, que le doute et l'ignorance eussent mieux valu que la décision; 3° d'écraser en quelque sorte la mémoire sous la multiplicité des explications et des développemens, de telle sorte que le lecteur, voulant revenir de ces longs commentaires au psaume dont il cherche l'intelligence, ne peut plus s'y retrouver; toutes les parties en sont comme noyées dans cet océan de réflexions; il ne peut plus les saisir, les rejoindre, démêler la suite, l'ensemble et l'enchaînement du divin cantique. Tous ces longs commentaires sont bons pour le savant qui a le loisir d'y consacrer de longues veilles, et qui peut faire de ce travail son occupation principale; mais pour le commun des lecteurs, qui n'ont ni le loisir, ni quelquefois le goût de ces grandes et profondes études, il faut un travail tout fait; pour eux le résultat des recherches savantes suffit; et encore ne faut-il leur en donner qu'avec mesure.

Depuis long-temps on désiroit, on demandoit un ouvrage qui pût remplir ce but; celui que nous annonçons au public nous semble parfaitement l'avoir atteint. Divisé en quatre parties, dont la première parut en 1779, la deuxième en 1780, la troisième en 1781, et la quatrième en 1782, il peut facilement se relier en un vol. in-12; et dans ce court abrégé, il contient la substance de tout ce qui a été écrit de plus pieux sur les Psaumes, les résultats clairs et précis de toutes les recherches utiles, l'explication des prophéties et leur application aux diverses circonstances de la vie de Jésus-Christ, et aux situations diverses de l'Eglise, de sorte que celui qui possédera bien cet ouvrage, aura une intelligence claire des Psaumes, en

goûtera les beautés et les charmes, et tous les jours retirera de cette lecture les fruits les plus précieux pour le salut. Nous ne doutons pas que dès que cet ouvrage sera connu dans les séminaires et dans le clergé, on n'en sente généralement l'utilité, et que chacun ne s'empresse de se les procurer.

Les auteurs de cet intéressant ouvrage semblent être de savans Jésuites qui gouvernoient autrefois le célèbre collège de Molsheim, près Strasbourg. Ils le firent paroître à quatre époques différentes, comme nous l'avons déjà dit, et cette première édition étant épuisée, M. Levrault, imprimeur à Strasbourg, propriétaire de cet ouvrage, vient d'en faire paroître une deuxième édition, beau caractère et beau papier.

NOUVELLES ECCLESIASTIQUES.

ROME. Le 4 octobre, jour de la fête de saint François d'Assise, le saint Père s'est rendu à l'église de Saint-François à *ripa*, desservie par les mineurs Observantins réformés. Après avoir adoré le saint sacrement, S. S. entendit une messe célébrée à l'autel du saint par un chapelain; elle visita ensuite l'église des Franciscains. La fête du saint a été célébrée dans toutes les églises de son ordre; à Sainte-Marie d'*ara casti*, les Dominicains officièrent suivant la coutume, en témoignage de l'antique alliance entre les deux ordres, alliance fondée sur l'amitié qui unissoit les deux fondateurs.

— Le 5 octobre, anniversaire du couronnement de S. S., il y a eu chapelle papale au Vatican; la veille, M. Soglia, aumônier de S. S., avoit distribué une abondante aumône à un grand nombre de pauvres de tout âge et de tout sexe.

— Le 8 octobre, S. Em. M. le cardinal della Somaglia, assisté de MM. Mattei, patriarche d'Antioche, et Piatti, archevêque de Trébisonde, sacra, à Saint-Laurent *in Damaso*, M. Charles-Joseph-Benoît, des comtes d'Argenteau, élu archevêque de Tyr, et désigné nonce en Bavière.

— Le 4 du même mois, dans l'église de la Visitation, M. le cardinal Zurla, vicaire de S. S., administra les sacrements de baptême et de confirmation à un jeune juif, Léon Vienna, âgé de vingt-deux ans, né à Coreggio, dans le duché de Modène. S. Em. lui adressa une exhortation, et à la messe elle l'admit pour la première fois à la communion.

— Un édit de M. le cardinal-camerlingue porte une exemption de taxes pour les pères chargés d'une nombreuse famille.

— M. Pierre-François Morali, archevêque de Florence, est mort dans cette ville le 29 septembre dernier. Ce prélat, né à Pise en 1758, avoit été fait archevêque en 1815. Sa mort a été subite, et n'a permis de lui administrer que l'extrême-onction.

— Le Père Gabriel Miro, de Barcelonne, général de l'ordre de la Merci pour la rédemption des captifs, est mort d'apoplexie, à Madrid, le 4 septembre. Il étoit, par sa place, grand d'Espagne de première classe, et baron d'Algar et d'Escalès dans le royaume de Valence; de plus, il étoit théologien de la junte de la Conception, et s'étoit fait estimer par ses vertus sociales et chrétiennes.

PARIS. Pour le coup, voilà les Jésuites écrasés, et il est impossible qu'ils s'en relèvent. Un nouvel ennemi vient de les accabler; cet ennemi étoit encore peu connu dans les annales de la littérature, mais c'est un ecclésiastique, du moins il en prend le nom, et vous jugez qu'alors son opinion met un grand poids dans la balance. Ce n'est pas un incrédule ou un libéral qui attaque ici la société, c'est un membre du clergé, peut-être un prêtre vénérable par son âge, son zèle et ses services; peut-être un homme qui a confessé la foi dans la persécution. Quel terrible témoignage contre les Jésuites! Il y a pourtant ici une petite observation à faire, c'est que cet abbé, qui se présente d'un air si martial au combat, n'est point prêtre; c'est un tout jeune homme qui n'a jamais reçu que la tonsure, et qui n'appartient guère au clergé. Quelques renseignemens nous sont parvenus sur cet adversaire redoutable des Jésuites. M. l'abbé Martial Marcet de la Roche-Arnaud est âgé d'environ vingt-quatre ans; son nom étoit autrefois *Marcel* tout court, mais il n'a pas été

lui, mais ce jeune homme nous donne une fâcheuse idée de ses sentimens de loyauté et d'honneur. Il avoit un meilleur exemple à suivre en quittant la société. Un homme célèbre, qui étoit sorti autrefois de chez les Jésuites, ne les a point attaqués et honnis. On sait dans quels termes Gresset parle d'eux après les avoir quittés :

Je dois tous mes regrets aux sages que je quitte;
 J'en perds avec douleur l'entretien vertueux;
 Et si dans leurs foyers désormais je n'habite,
 Mon cœur me survit auprès d'eux.
 Car ne les crois point tels que la main de l'envie
 Les peint à des yeux prévenus:
 Si tu ne les connois que sur ce qu'en public
 La ténébreuse calomnie,
 Ils te sont encore inconnus.
 Lis et vois de leurs mœurs des traits plus ingénus.
 Qu'il m'est doux de pouvoir leur rendre un témoignage
 Dont l'intérêt, la crainte et l'espoir sont exclus!
 A leur sort le mien ne tient plus,
 L'impartialité va tracer leur image.
 Oui, j'ai vu des mortels, j'en dois ici l'aveu,
 Trop combattus, connus trop peu.
 J'ai vu des esprits vrais, des cœurs incorruptibles,
 Vonnés à leur patrie, à leur prince, à leur Dieu,
 A leurs propres maux insensibles,
 Prodiges de leurs jours, tendres, parfaits amis,
 Et souvent bienfaiteurs paisibles
 De leurs plus fougueux ennemis,
 Trop estimés enfin pour être moins haïs.
 Que d'autres, s'exhalant dans leur haine insensée
 En reproches injurieux,
 Cherchent, en les quittant, à les rendre odieux,
 Pour moi, fidèle au vrai, fidèle à ma pensée,
 C'est ainsi qu'en partant je leur fais mes adieux.

Il est fâcheux que M. Marcet, avant de publier son pamphlet, n'ait pas lu ces avis si judicieux que lui adressoit l'auteur de *Vert-Vert*, et ces éloges si vrais et si touchans qui portent le caractère de la bonne foi. Par où faut-il juger des Jésuites? Est-ce par les regrets que leur témoigne un homme estimable qui les a quittés, ou par le dépit de celui qu'ils ont renvoyé? M. Marcet convient qu'il a mis de *l'âcreté et de l'humeur* dans son écrit; il nous permettra alors de décliner son jugement, car *l'âcreté et l'humeur* sont de mauvais conseillers. Du reste, si ce jeune homme a voulu

faire du bruit, comme on le prétend, il doit être satisfait; les feuilles libérales parlent de lui comme d'un prêtre vénérable et d'un vétéran du sacerdoce, dont le témoignage a quelque chose d'accablant. M. Marcet, de son côté, veut à toute force qu'on s'occupe de lui; il écrit lettres sur lettres aux journaux; il prétend qu'on est venu l'attaquer chez lui, il se plaint qu'on l'a calomnié. Mais lui-même n'a-t-il pas calomnié? Nous pourrions, une autre fois, examiner son pamphlet à fond; en attendant, nous remarquerons qu'un journal qui n'est pas suspect, la *Pandore*, convient que l'écrit de M. Marcet est fort suspect par l'exagération qui s'y trouve.

— On a réimprimé le Mandement de M. l'évêque de Nanci pour le jubilé, dans un petit format qui le rend d'un usage commode (1). Ce Mandement, que nous avons annoncé, et dont nous avons donné dans le temps un copieux extrait, est le même qui a été dénoncé par les feuilles d'un parti, et qui a donné lieu à une procédure. On continue même à l'attaquer encore; mercredi dernier, un de ces journaux disoit que M. de Nanci, dans ce Mandement, *versoit à grands flots le fiel de la haine et de la diffamation sur une des premières cours du royaume*. Ceux qui n'auroient pas lu le Mandement pourroient croire, d'après cela, qu'il est spécialement dirigé contre cette cour, ou au moins qu'il contient une longue diatribe contre la conduite qu'elle a tenue; on seroit alors un peu étonné d'apprendre qu'il n'y a dans le Mandement qu'une phrase sur le procès du *Constitutionnel* et du *Courrier*. Dans cette phrase, il n'y a pas un mot de la cour, pas un mot de l'arrêt; M. l'évêque ne parle qu'en général d'un *procès d'une célébrité désolante*, et des *nouveaux scandales*, et des *honteux triomphes qu'y a étalés un parti*. Est-ce là verser à grands flots le fiel de la haine et de la diffamation sur une cour? Ne pourra-t-on plus signaler, sans crime, les déclamations du *Constitutionnel* et les calomnies du *Courrier*? Est-ce insulter à une cour que de faire remarquer les *honteux triomphes* des écrivains auxquels elle avoit recommandé d'être plus circonspects, et qui ont si vite oublié cette recommandation? Que le Mandement déplaît à

(1) In-32, prix, 40 cent. franc de port. A Paris, au bureau de ce journal.

ces écrivains, cela est tout simple, puisque le prélat s'y élève contre les excès de la presse, et contre les manœuvres de l'impiété; mais qu'on lui applique les épithètes les plus violentes, c'est ce qui devrait étonner, s'il y avoit quelque chose d'étonnant de la part de ces feuilles conjurées contre les ministres de la religion.

— Le 20 octobre, on a retrouvé, dans le cimetière de Boudonville, faubourg de Nanci, les restes mortels des princes de la maison de Lorraine, qui avoient été exhumés en 1793, et déposés dans ce lieu. Plusieurs témoins de ce qui avoit eu lieu à cette époque ont indiqué l'endroit où les restes avoient été ensevelis; on y a fait des fouilles en présence des commissaires nommés, de M. le curé de St-Epvre et de son vicaire, du maire de Nanci, de ses deux adjoints, et d'un grand nombre d'habitans. Le résultat en a été satisfaisant, et les ossemens retrouvés ont été renfermés dans des caisses préparées à cet effet, et accompagnés jusqu'à la chapelle ronde où ils resteront déposés jusqu'au 8 du mois prochain. Alors, ces restes seront exposés dans une chapelle ardente, à la cathédrale; on célébrera un service, et on les portera avec pompe dans le caveau où étoient enterrés les princes de cette maison, église des Cordeliers. M. le baron de Vincent, ancien ambassadeur d'Autriche, aujourd'hui retiré dans ses terres, en Lorraine, est nommé par l'empereur pour représenter ce souverain dans cette pieuse cérémonie en l'honneur de ses ancêtres. Le préfet de Nanci, M. de Foresta, représentera le roi de France.

— Le mardi 3 octobre s'est terminée, à Chambéry, la retraite annuelle des ecclésiastiques du diocèse; elle a été présidée par M. l'archevêque, qui a constamment assisté à tous les exercices. Les instructions ont été faites par M. l'abbé Favre, chef des missions. Le mardi, tous les prêtres devoient se rendre en procession à la métropole pour la cérémonie de la clôture; la pluie en ayant empêché, la cérémonie a eu lieu au séminaire. M. Favre a prononcé le discours de clôture, et M. l'archevêque a célébré la messe à laquelle les prêtres ont communie des mains de M. l'archevêque; ils ont également renouvelé leurs promesses cléricales aux pieds de ce prélat.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le Roi vient d'accorder un secours de 2600 fr. aux malheureux incendiés de la commune de Montigny, arrondissement de Cambrai.

— Il y aura grand couvert aux Tuileries le samedi 4 novembre. Il sera délivré des billets pour y assister aux personnes présentées, et des billets pour circuler aux personnes non présentées.

— Une ordonnance royale proroge pour huit mois la chambre temporaire créée dans la cour royale de Pau. Une autre ordonnance porte qu'il sera formé une chambre temporaire, dont la durée n'excédera pas un an, dans chacune des cours royales d'Amiens, de Bourges et de Nîmes.

— Une décision, rendue le 7 octobre courant, par S. Exc. le ministre des finances, autorise la douane à admettre en paiement de droits les effets de portefeuille, alors même qu'ils comprendront des centimes; mais cette facilité, applicable au papier fait seulement, n'est pas étendue aux obligations spéciales créées sur place, lesquelles doivent, comme par le passé, ne porter que des sommes rondes.

— Deux libraires de Paris, MM. Bocquet et Begy, ont comparu, mardi dernier, devant la septième chambre, prévenus d'avoir vendu et distribué un exemplaire gravé, in-32, des chansons condamnées de Béranger, et d'avoir vendu et distribué les chansons sans nom d'imprimeur. Le premier délit a été écarté par le tribunal; déclarés coupables sur le second chef de prévention, les sieurs Begy et Bocquet ont été condamnés, à raison de cette contravention, chacun à 2000 fr. d'amende et aux dépens.

— MM. Gihaud frères, marchands de gravures, étoient prévenus de s'être rendus coupables de contravention aux lois et ordonnances sur la librairie, en vendant et distribuant, sans dépôt préalable, des gravures représentant Buonaparte et son fils; le tribunal, considérant qu'il n'étoit pas suffisamment établi qu'ils eussent exposé et mis en vente lesdites gravures, les a renvoyés de la plainte. Les sieurs Lainé et Cochard, au contraire, reconnus coupables de la contravention reprochée aux frères Gihaud, ont été chacun condamnés à trois jours de prison, 25 fr. d'amende, et aux dépens.

— M. Raban, déjà condamné plusieurs fois pour de mauvais ouvrages in-32, a été appelé de nouveau devant le tribunal de police correctionnelle. Il s'agit, cette fois, de la *petite Biographie de la chambre des députés*. Cet ouvrage est inculqué comme outrageant la majeure partie des membres de la chambre, relativement à l'exercice de leurs fonctions, et comme étant de nature à troubler l'ordre public, en excitant la haine et le mépris contre la chambre des députés. M. Raban n'a point comparu, et les libraires qui ont vendu l'ouvrage ont été défendus par plusieurs avocats. Le tribunal a renvoyé le prononcé de son jugement à un autre jour.

— Le *Constitutionnel* avait inséré un article sur la suppression momentanée des bains de l'hôpital Saint-Louis. Il a reçu, ces jours derniers, l'invitation de publier une réclamation qui détruit toutes ses allégations. Les bains ont été supprimés par une raison toute simple, ils avoient besoin de réparations. En insérant la réclamation, le journal libéral se félicite d'avoir donné lieu aux explications qui ont suivi : n'est-ce pas dire en d'autres termes qu'il se félicite d'avoir publié une calomnie ?

— M. le docteur Pinel, membre de l'Académie royale des sciences, est mort, mercredi, des suites d'une congestion sanguine au cerveau. Il avait étudié spécialement les maladies mentales. M. Pinel, sentant approcher sa fin, a demandé les secours de la religion, et il est mort en chrétien.

— Le pont qui vient d'être construit sur la Seine, à Asnières, sera livré au public le jour de la Saint-Charles.

— Un mandat d'amener a été décerné, à Brest, contre sept jeunes gens prévenus d'avoir pris part aux troubles de cette ville. Ils sont détenus en prison; d'autres sont cités à comparoître. Le préfet du Finistère s'est rendu à Brest, et a publié, le 17 octobre, une proclamation pour engager les bons citoyens à s'unir à l'administration pour maintenir le calme. Il approuve la conduite des magistrats, et se plaint des scènes tumultueuses qui ont eu lieu. D'un autre côté, plusieurs habitans lui ont envoyé une députation, pour justifier la demande réitérée du *Tartuffe*; ils se plaignent des violences exercées par l'autorité locale. Dans le système de ces MM., le tapage leur est permis, et le désordre et le tumulte sont légitimes, quand ils ont pour but d'insulter à la religion. Parce qu'une cinquantaine d'étourdis vouloient sur-le-champ le *Tartuffe*, il falloit de toute nécessité jouer sur-le-champ le *Tartuffe*. Un journal, en parlant de ces faits, appelle ses amis les *bons citoyens*; les *bons citoyens* ne font pas tant de bruit, et au lieu d'exciter du trouble, ils évitent tout ce qui peut y conduire.

— M. Canning est parti mercredi, pour retourner à Londres; le ministre avoit eu la veille son audience de congé du Roi.

— MM. Carle et Horace Vernet ont fait présent, au musée d'Avignon, de deux tableaux, dont l'un représente une course de chevaux à Rome, et l'autre le supplice de Mazeppa, garrotté sur un cheval sauvage, qui l'emporte à travers les forêts, les montagnes et les ravins. Le conseil municipal et le musée leur ont offert, en retour, deux grandes urnes d'argent, dont la ciselure présente l'image d'un tableau de chacun de ces artistes.

— Un incendie a dévoré à Lyon, dans la nuit du 20 au 21, une belle fabrique de castons. On croit que l'incendie a été occasionné par la pompe à feu. Le dommage est évalué de 80 à 100,000 fr.

— M. le comte de Montezuma, légitime descendant des empereurs du Mexique, qui, depuis 1821, habitoit Paris, va s'embarquer pour la Vera-Cruz. M. de Montezuma va au Mexique, dans l'intention de terminer, avec le gouvernement de cette république, des affaires d'un grand intérêt pour lui.

— La loterie royale, établie depuis le règne de la reine Anne, cu

Angleterre, a fait, le 18 de ce mois, son dernier tirage. Cet établissement a, par conséquent, cessé d'exister, et l'on croit qu'il ne sera jamais rétabli.

— On se rappelle l'affaire suscitée, l'année dernière, dans les Pays-Bas, à M. l'abbé baron de Zinzerling; il a été rendu à la liberté le 14 octobre, après avoir subi une année d'emprisonnement, à laquelle il avoit été condamné pour un article inséré dans le *Courrier de la Flandre*.

— Le budget des Pays-Bas a été présenté, le 20 de ce mois, à la seconde chambre des Etats-généraux. Il offre une diminution de 2 centimes sur la contribution foncière, de 7 centimes sur la contribution personnelle et les patentes, et de 6 centimes sur les impositions indirectes. Ce dégrèvement pourra s'effectuer malgré quelques augmentations de dépenses nécessaires au bien du service.

— Le *Journal de Genève* vient de publier un arrêté concernant la police des étrangers. On y remarque que tout étranger, vingt-quatre heures après son arrivée, devra se présenter à la police pour y déposer son passeport, et indiquer sa demeure. Nul étranger ne sera admis à séjourner dans le canton, s'il n'est porteur d'un passeport régulier. Celui qui contreviendrait à cet ordre sera passible d'une amende de 250 florins, et quatre jours de prison.

— Le consul du Brésil au Havre a fait annoncer qu'en conséquence du traité de commerce conclu entre son souverain et S. M. le roi de France, tous les capitaines des bâtimens français destinés pour le Brésil devront présenter, au débarquement, des certificats d'origine de toutes les marchandises qu'ils ont à leur bord, visés par le consul. Ces dispositions concernent également les capitaines des navires étrangers en destination pour le Brésil.

Le *Moniteur* a inséré une lettre de M. Dupuytren au sujet de Talma. Dans cette lettre, du 24 octobre, le célèbre chirurgien, qui a vu souvent Talma dans sa maladie, déclare qu'on avoit d'abord caché au malade les visites de M. l'archevêque. Les médecins s'en étant entretenus dans sa chambre, quoiqu'à voix basse, Talma l'entendit et voulut qu'on lui en contât les détails. Il parut touché des marques d'intérêt que lui donnoit le prélat. Son neveu, M. Amédée Talma, déclara peu après à M. Dupuytren que si M. l'archevêque se présenteoit, il n'y avoit pas de doute qu'il seroit reçu, et qu'on pouvoit l'instruire des dispositions de son oncle. C'est là-dessus que M. Dupuytren ayant écrit à M. l'archevêque la lettre dont nous avons parlé, le prélat retourna chez Talma une quatrième fois : il essaya un nouveau refus. M. Dupuytren exprima son étonnement à M. Amédée Talma de cette conduite, et celui-ci dit que c'étoit un mal entendu, et qu'en annonçant que M. l'archevêque seroit reçu, il avoit compris seulement que M. l'archevêque seroit reçu par lui, Amédée Talma. On sent, dit en finissant M. Dupuytren, que je n'avois pas de réponse à faire à une pareille explication, et je laissai au public le soin d'en apprécier la valeur. Il paroît donc que c'étoit un

parti pris, et qu'on a voulu empêcher Talma de recourir au ministère des prêtres. On y a réussi, et un journal regarde cet événement comme une sorte de révolution, et comme l'époque de l'affranchissement de l'esprit humain.

*Institutionum Philosophicarum elementa, auctore Rece-
veur (1).*

Ce cours de philosophie, qui est en latin, comprend des prolégomènes; une première partie, de la logique; une seconde partie, de la métaphysique; une troisième partie, de la morale, et des principes de physique élémentaire. L'auteur entre de suite dans son sujet, et n'a pas cru devoir perdre de temps à faire quelque préface ou avant-propos. Nous sommes loin de le lui reprocher; mais nous regrettons qu'il ait négligé de joindre à son volume la plus petite table des matières, qui auroit servi à indiquer l'ordre et le plan qu'il a suivis. Sa logique se partage en trois sections, *de l'idée, du jugement et du raisonnement*, avec une *appendice sur la méthode*. La métaphysique comprend la métaphysique générale ou ontologie, qui est fort courte; et la métaphysique spéciale ou pneumatologie, qui est assez étendue; elle traite de Dieu et de ses attributs, puis de l'ame humaine, de ses facultés, de son origine et de sa destination. La morale est aussi ou générale ou spéciale; la première, qui a pour objet les actes humains en général, et la seconde les différens devoirs de l'homme. L'auteur nous a paru traiter son sujet avec précision et clarté; il laisse de côté beaucoup de questions oiseuses et des discussions qui ne conviennent point aux premières études. A la fin de sa morale, il montre la nécessité d'une religion, la possibilité et l'existence d'une révélation. Le volume est terminé par des principes de physique élémentaire en français; quoiqu'en soixante pages, ils paroissent renfermer beaucoup de choses. L'estimable auteur a été précédemment professeur de philosophie, et il a consigné ici les résultats de ses méditations et de son expérience.

Nous avons reçu aussi un autre ouvrage sous un titre à

(1) In-12, prix, 2 fr. et 2 fr. 80 cent. franc de port. A Paris, chez Beaupé-Rusand; et au bureau de ce journal.

peu près semblable, *Elementa philosophiæ quæ juxta novam methodum digessit* C. F. Négrier (1). Le premier volume renferme quatre dissertations, l'une sur la logique, la seconde sur les principes de la certitude, la troisième sur les notions générales de l'être, et la quatrième sur Dieu. Dans la seconde dissertation, l'auteur combat tour à tour le système des pyrrhoniens, celui de Descartes et celui d'un célèbre moderne, et il imagine un système mitoyen, où il admet comme principes de certitude le sens intime, l'évidence, le raisonnement; l'autorité des hommes, la relation des sens, l'expérience et le témoignage humain. M. Négrier établit son système par une suite de propositions, et réfute les objections qu'on pourroit y opposer. Nous renvoyons à son livre pour juger de son système et des preuves sur lesquelles il l'appuie. Il n'y a encore que le premier volume de cette philosophie qui ait vu le jour.

M. le marquis de La Gervaisais, auteur de plusieurs brochures politiques, comme *la Tactique de tribune*, *le Ministre*, *l'Invocation aux autorités*, vient d'en publier une nouvelle sous ce titre : *le Fanatisme anticatholique* (2), avec cette épigraphe : *Stulti in contraria ruunt*. Cette brochure est divisée en six chapitres, dont les titres indiqueront l'objet. Ces titres sont : *Causes de la crise*, *Congréganisme*, *Jésuitisme*, *Ultramontanisme*, *Clergé de France*, *Esprit du siècle*. M. de La Gervaisais combat le fanatisme anticatholique, mais avec quelques adoucissements et quelques concessions. Il trouve de la bonne foi dans tous les rangs; il parle de la congrégation avec assez de mépris; on ne sait trop ce qu'il pense des Jésuites, qu'il appelle une *institution anormale* au dix-neuvième siècle, et qui *pourroit à peine aujourd'hui faire quelque peu de bien*. L'auteur se moque un peu de ceux qui font semblant d'avoir peur de l'ultramontanisme, et qui recueillent des faits contre le clergé; il reproche au ministère de ne point vouloir de concile, de synode et de Sorbonne, *choses si simples à désirer, si faciles à exécuter*, dit-il. Il persifle en plusieurs endroits l'auteur de

(1) In-12, prix, 3 fr. 50 c. et 4 fr. 10 c. franc de port. A Paris, chez Brunot-Labbe, quai des Augustins; et au bureau de ce journal.

(2) In-8°. A Paris, chez Hivert; et au bureau de ce journal.

certain *Mémoire*, avec ses terreurs simulées et ses exagérations bizarres. En tout, cette brochure est écrite avec esprit; mais l'auteur, soit à dessein, soit sans le vouloir, s'enveloppe dans un style énigmatique et obscur qui ne laisse pas aisément deviner sa pensée. Il signale quelquefois assez bien la marche et le but du parti irréligieux, et semble craindre ailleurs de se commettre avec lui. On pourroit néanmoins extraire de sa brochure des réflexions très-judicieuses et des traits piquans; nous citerons cette réflexion, qui répond aux plaintes violentes dont ont retenti les journaux : *Il y a des plaintes contre la loi du sacrilège; qu'on examine les arrêts rendus depuis deux ans, ils portent la plus vive lumière à ceux qui la repousoient, comme à ceux qui l'ont adoptée.*

A la fin de sa brochure, M. de La Gervaisais se livre à des considérations graves sur un arrêt récent. Il s'étonne que l'on ait accueilli une dénonciation fameuse, et qu'on ait fait de la jurisprudence, ou plutôt, dit-il, de la législation avec des considérans. Il remarque les conséquences de cette démarche; et puis, comme s'il eût craint d'avoir été trop hardi, il fait un grand éloge du corps qu'il paroissoit blâmer, de sorte qu'on ne sauroit trop ce que pense l'auteur, s'il ne caractérisoit la dénonciation de la manière la plus forte, *comme une œuvre informe, indigeste, incohérente, dont il n'y a moyen de faire ressortir l'indicible ridicule.*

AVIS.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 12 novembre sont priés de le renouveler de suite, afin de ne point éprouver de retard dans l'envoi du Journal. *Cela est d'autant plus urgent pour ceux qui en font la collection, qu'ils pourroient, par un plus long retard, nous mettre dans l'impossibilité de leur donner les premiers numéros du réabonnement.*

Ils voudront bien joindre à toutes les réclamations, changement d'adresse, réabonnement, la dernière adresse imprimée, que l'on reçoit avec chaque numéro. Cela évite des recherches, et empêche des erreurs.

Ce Journal paroît les mercredi et samedi de chaque semaine; prix pour la France 8 francs pour trois mois, 15 francs pour six mois, et 28 francs pour l'année, franc de port; POUR LES PAYS ÉTRANGERS, la Suisse exceptée, 9 francs 50 cent. pour trois mois, 18 francs pour six mois et 33 francs pour l'année. Chaque trimestre formant un volume, on ne peut souscrire que des 1^{er} février, 1^{er} mai, 1^{er} août et 1^{er} novembre, époques où commence chaque volume. Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis et adressés à M. Ad. LE CLIAZ, au bureau de ce journal.

Notice sur M. l'abbé Baston.

M. l'abbé Baston, qui est mort l'année dernière dans un âge avancé, a attaché son nom à un grand nombre d'ouvrages, et devoit, à plus d'un titre; obtenir une place dans ce journal. Nous avons fait, dès l'hiver dernier, quelques recherches sur sa vie et ses écrits; notre travail étoit fini, et nous nous disposions à le mettre au jour, lorsque nous avons appris que la famille avoit fait rédiger une *Notice biographique* sur celui dont la mémoire lui est justement chère. Cette *Notice* a paru à Rouen, chez Baudry, petit in-8^o de trois feuilles; elle n'a été tirée, dit-on, qu'à 50 exemplaires, et ne se vendoit pas. Nous avons cherché à nous la procurer, et après une assez longue attente, on a bien voulu nous en faire passer une copie manuscrite. Cette *Notice* est curieuse, elle a été rédigée sur les Mémoires laissés par l'abbé Baston; elle présente une nomenclature exacte de ses nombreux écrits, mais en même temps on ne peut se dissimuler que c'est un portrait un peu flatté. Cela ne pouvoit guère être autrement, quand on songe que c'est l'abbé Baston qui a fourni les matériaux de cette *Notice*, et que c'est sa famille qui les a mis en œuvre. Pour nous, qui n'avons point connu cet habile et savant ecclésiastique, et qui sommes ici *sine ira et studio*, nous aurons moins de peine à présenter avec une entière impartialité l'histoire de sa vie. Nous louerons souvent, mais nous ne nous croyons point obligé de dissimuler avec adresse ou d'excuser avec complaisance quelques torts trop réels. On verra, en outre, que nous n'avons pas épargné notre peine; nous n'avons pas craint de refaire notre notice pour profiter de celle de Rouen, et nous avouons sans difficulté les obligations que nous avons à cet écrit.

Guillaume-André-René Baston naquit à Rouen le 29 novembre 1741; il commença ses études à Pontaudemer, où son père exerçoit l'emploi de contrôleur du tarif. En 1754, il revint à Rouen, et acheva ses classes sous les Jésuites qui tenoient alors le collège. Après sa première année de philosophie, il reçut la tonsure en 1756, et entra la même année

à la communauté dite des Robertins, à Paris, établissement dépendant de MM. de Saint-Sulpice, et dirigé par eux. Le jeune Baston recommença son cours de philosophie dans cette maison, et y termina son *quinquennium*. Le 17 décembre 1763, il reçut les ordres mineurs à Paris, et fut ordonné sous-diacre à Meaux, le 16 juin de l'année suivante. Le 11 octobre, il fut reçu maître-ès-arts en l'Université de Paris, et le 31 du mois, il passa bachelier. Comme il lui falloit attendre deux ans avant d'entrer en licence, MM. de Saint-Sulpice l'envoyèrent professer la philosophie dans leur petit séminaire d'Angers; un mot du *Vollairimeros* fait allusion au séjour de l'abbé Baston dans cette ville (2^e partie, page 84). Il y fut ordonné diacre le 6 avril 1763, et prêtre le 24 mars 1766. Ses deux ans expirés, il revint à Paris, où les supérieurs lui destinoient une place de maître de conférences. Il entra en licence, et s'y trouva en même temps que l'abbé de La Luzerne, depuis cardinal; l'abbé Duvoisin, depuis évêque de Nantes, et quelques autres qui vivent encore: M. l'Ecuy, depuis abbé de Prémontré, aujourd'hui chanoine et grand-vicaire de Paris; M. l'abbé Taillet, grand-vicaire de Saintes, etc. L'abbé Baston fut le deuxième de sa licence, et fut reçu licencié le 7 février 1770. Le 20 du même mois, il pronouça le discours dit des *Paranymphes*, qui fit quelque bruit. L'auteur y traitoit des opinions scolastiques, et soutenoit qu'il faut tolérer ces opinions jusqu'à ce qu'elles aient pris de la consistance, mais que lorsqu'elles ont vieilli, il faut les chasser des écoles; il y développoit ses vues sur la réforme des écoles. Ce discours, approuvé, dit-on, par le docteur Riballier et par l'abbé Legrand, de Saint-Sulpice, fut attaqué dans un autre discours latin par le Père Griffon (Jacques-François), Augustin, reçu docteur en 1772. Ce religieux ne ménageoit guère son adversaire, et lui donnoit des épithètes assez peu polies. Le discours de l'abbé Baston se trouve imprimé en grande partie à la suite d'un de ses ouvrages que nous mentionnerons plus bas.

L'abbé Baston ne prit point le bonnet de docteur; ayant été appelé à Rouen pour être professeur de théologie, et s'étant trouvé absent de la capitale, il ne soutint point le dernier acte, la *vespérie*, qui étoit nécessaire pour arriver au doctorat, et qui, au reste, n'étoit pas probatoire. C'est ce qui fait que son nom ne se trouve point dans la liste des

docteurs reçus, et, rigoureusement parlant, il n'auroit pu prendre le titre de docteur. Le cardinal de Gesvres, évêque de Beauvais, lui avoit offert, au sortir de sa licence, des lettres de grand-vicaire, et le premier canonicat vacant; mais l'abbé Baston, attaché à sa ville natale, ayant consulté l'abbé de Saint-Gervais, chanoine, puis doyen de la métropole de Rouen, et son protecteur déclaré, celui-ci lui conseilla de revenir à Rouen, le reçut chez lui, et le recommanda fortement à l'archevêque, M. de la Rochefoucauld, comme un sujet qui pouvoit faire honneur au diocèse. L'abbé Baston occupa, pendant plusieurs années, la chaire de théologie au collège. Une thèse qu'il fit soutenir le 6 juillet 1778, sur le traité de l'Eglise, fut dénoncée dans les *Nouvelles ecclésiastiques* du 21 août 1779; on lui reprochoit amèrement dans cette gazette d'être moliniste et ultramontain, et cette accusation fut encore répétée plus fortement et à plusieurs fois, quand l'auteur eut fait paroître ses *Traité de théologie dogmatique*. Ces *Traité*, qui virent le jour de 1779 à 1784, sont ceux de Dieu et de ses attributs, de la Trinité, de l'Incarnation, des anges, de l'Eglise, de la grâce, des sacremens en général, de la confirmation, et du mariage. Ces *Traité*, avec d'autres, rédigés par l'abbé Tuvasche, aussi professeur de théologie à Rouen, et mort en 1823 (voyez notre n° 913), forment un cours de théologie imprimé sous le titre de *Lectiones theologicae*, et approuvé par le cardinal de la Rochefoucauld, pour être enseigné dans son diocèse. Cette théologie a été réimprimée à Rouen en 1818, 10 volumes in-12; elle essuya, dans le temps, les critiques du parti janséniste, comme on peut le voir dans les feuilles des *Nouvelles* des 6 février 1783, 6 octobre 1785 et 27 février 1786; mais les reproches qu'on y adressoit à l'auteur tournent à sa louange, et ce qui déplaisoit au gausnier étoit précisément ce qu'il y avoit de plus estimable dans l'ouvrage.

Le cardinal de la Rochefoucauld ne laissa point les travaux de l'abbé Baston sans récompense; il le nomma au canonicat et prébende de Bayolet (1), et en 1781, il le fit vice-

(1) La *Notice biographique* de Rouen place cette nomination au 4 décembre 1778, mais l'*Obituaire* imprimé de la métropole la met au 13 décembre 1780. Voyez *Obituarium ecclesiae...*, avec l'état des membres du chapitre à la fin, 1791.

promoteur de l'officialité. En même temps, l'abbé Baston se livroit au ministère. Il trouvoit cependant encore assez de loisir pour prendre part à quelques controverses. Son premier écrit fut une *Réponse au Mémoire et à la Consultation de Linguet, touchant l'indissolubilité du mariage*, Paris, 1772, in-12. Une affaire qui éclata peu après dans un diocèse voisin, lui donna lieu de prendre la plume, et de se faire connaître par un écrit piquant.

M. de Condorcet, évêque de Lisieux, ayant prescrit à ses curés, en 1775, des conférences et des retraites ecclésiastiques, ceux-ci, excités par quelques amis du trouble, réclamèrent, protestèrent, et se firent appuyer par une *Consultation d'avocats* en date du 29 octobre 1774. L'assemblée du clergé de 1775 se déclara pour l'évêque, et cinq docteurs de Sorbonne donnèrent une *Consultation* en sa faveur. Il parut aussi plusieurs écrits pour montrer l'inconvenance et l'irrégularité du procédé des curés, qui étoient d'ailleurs en assez petit nombre relativement à la masse des curés du diocèse. C'est à ce sujet que l'abbé Baston publia les *Lettres de Philètos, curé catholique dans le diocèse de R., en Angleterre, à MM. les curés du diocèse de Lisieux, en France, protestant contre les Mandement et Instruction pastorale de leur évêque, du 20 novembre 1773 et 13 avril 1774, qui ordonnent des conférences et des retraites ecclésiastiques*, Londres, 1775, in-4° de 227 pages. Ces *Lettres*, au nombre de dix-huit, offrent à la fois des raisons solides, et de bonnes plaisanteries contre les prétentions des curés. L'auteur analyse le Mémoire des avocats, discute leurs plaintes, examine les autorités alléguées, et se moque d'une opposition manifestement suscitée par l'esprit de parti. Les ennemis de l'épiscopat s'amusoient, à cette époque, à exciter le clergé du 2^e ordre contre les premiers pasteurs. L'abbé Baston les signale avec esprit, et se livre à des discussions raisonnables sur les prétentions du second ordre. Il donna encore, sur cette controverse, la *Confession de M. l'abbé D***, auteur des Lettres de Philètos, pour servir de supplément, de rétractation et d'antidote à son ouvrage, à MM. les curés protestans du diocèse de Lisieux*, Louvain, 1776, in-8°, et *Confidences de deux curés protestans du diocèse de L***, au sujet d'une brochure intitulée : Défense des droits du second ordre*, Leyde; données au public par M. Exomologese, vicaire

de ***, avec un commentaire par le même, Edimbourg, 1778, in-8° (1).

On se rappelle la vogue qu'eurent, pendant quelque temps, les *Lettres de Clément XIV*, publiées ou plutôt composées par Caraccioli; beaucoup de gens furent dupes de cette supercherie, et Ganganelli devint l'objet de plusieurs écrits, de poèmes, d'histoires, etc. La verve de l'abbé Baston s'empara aussi de ce sujet, et il publia les *Entrevues du pape Ganganelli, servant de suite aux Lettres du même auteur, ouvrage traduit de l'italien de monsignor S****, Anvers, 1777, in-12 (2). On suppose que Ganganelli, immédiatement après sa mort, rencontre divers personnages avec lesquels il a des entretiens; ces personnages sont saint Ignace de Loyola, Sixte V, sainte Thérèse, Grégoire VII, Lemoë, Mead, Barclay, etc. Il y a en tout douze entrevues, qui offrent tantôt des réflexions sur des points d'histoire, tantôt des discussions sur des questions de philosophie et de critique. On y reconnoît la tournure d'esprit de l'abbé Baston, ses idées ingénieuses et même subtiles, ses opinions sur les papes, son goût pour la controverse. Du reste, il ne prétend pas en im-

(1) Il y eut, en outre, un *Examen de la Consultation*, 1775, in-4° de 171 pages, et un *Mémoire d'avocats*, en faveur de l'évêque, daté du 12 octobre 1775, et signé Matussière de Montsallin et Desmares; ce *Mémoire* est un in-4° de 182 pages, Maulrot, qui étoit auteur de la *Consultation* du 29 octobre 1774, pour les curés, répondit par une *Défense des droits du deuxième ordre, ou Lettres d'un curé du diocèse de Lisieux*, à l'occasion de plusieurs écrits contre la *Consultation*, in-12 de 172 pages. Ces *Lettres*, quoique datées du 15 juin 1776 et a un mois suivans, ne parurent qu'en mai 1777. On y répliqua par des *Observations sur un imprimé anonyme qui a pour titre Défense...*, in-4° de 149 pages. C'est une justification des *Lettres de Philèès* et de l'*Examen*, mais rien n'indique quel est l'auteur de ce nouvel écrit, et l'abbé Baston paroît y avoir été étranger.

(2) Le frontispice porte *nouvelle édition augmentée*, pour faire croire au premier abord qu'il y avoit eu une édition antérieure; on indique Anvers pour lieu de l'impression, mais à la première page des *Entrevues* il y a un timbre Rouen 1777, qui nous paroît la marque de la chambre syndicale. Un autre exemplaire est daté de 1778, et n'a que 451 pages, au lieu que celui que nous avons eu entre les mains en a 466, ce qui indique qu'il y a eu plus d'une édition; et en effet, l'auteur, dans le *Voltaireiros*, 2^e partie, page 185, parle d'éditions des *Entrevues* faites à Caen, à Rouen, à Toulouse, à Bordeaux, à Lyon, etc. Cet ouvrage n'est cité ni dans la *France littéraire*, ni dans le *Dictionnaire des anonymes* de M. Barbier.

poser sur l'authenticité de l'ouvrage, et l'on voit même qu'il regardoit les *Lettres* de Ganganelli comme aussi apocryphes que ses *Entrevues*. Cet ouvrage essuya quelques critiques; on prétendit que c'étoit plutôt une bluette qu'un livre sérieux, que l'auteur avoit l'air d'y faire parade d'esprit, qu'au fond il n'apprenoit rien, qu'il parloit assez légèrement de matières fort graves, qu'il s'exprimoit sur les Jésuites d'une manière louche, qu'il sembloit craindre de prendre parti sur certaines questions, etc. L'auteur répondit à ces reproches par une *Lettre apologétique*, qui se trouve à la suite de son *Voltaïmeros*, et il avoua néanmoins qu'on avoit critiqué avec raison un mot assez léger sur le purgatoire.

Le *Voltaïmeros* suivit de près les *Entrevues*; le titre est ainsi conçu : *Voltaïmeros, ou première journée de M. de V*** dans l'autre monde*, Bruxelles, 1779, deux parties in-12, chacune de 214 pag. Le livre est dédié à M. L. D. S. G. (M. l'abbé de St-Gervais), docteur de Sorbonne, et chanoine de l'église P. D. N. (primatiale de Normandie). Cette fiction est à peu près dans le même goût que les *Entrevues*; on suppose que Voltaire, aussitôt après sa mort, a des entretiens avec différens personnages, Jeanne d'Arc, l'abbé Desfontaines, Frérop, Collins, Calas, Ganganelli, dom Calmet, etc. L'entretien de Voltaire avec Collins est surtout assez bien frappé, et l'intolérance philosophique y est signalée d'une manière piquante. Voltaire visite tour à tour le quartier des poètes, celui des journalistes, celui des historiens, etc., et partout il essuie de justes reproches. L'ouvrage mériteroit d'être plus connu; il y a entr'autres un épisode amusant sur une assemblée de curés et sur un discours du curé de *Lezavio en Pannonie*; c'est une espèce d'appendice aux *Lettres de Philétès*, et une critique ingénieuse des curés opposans de Lisieux, qui regardoient comme une tyrannie insupportable que leur évêque voulût les assister à une conférence de deux heures tous les mois, et à une retraite de cinq jours tous les trois ans. L'abbé Baston termine ainsi sa fiction de *Voltaïmeros* : *Les personnes bien intentionnées pour la religion me pardonneront de les avoir attusées quelques momens aux dépens d'un homme dont la mémoire mérite le traitement le plus rigoureux, et que d'enthousiastes panégyristes louent avec une profusion qui finira*

par ennuyer. A la fin de la deuxième partie est la *Lettre apologétique sur les entrevues de Ganganelli*, et l'extrait du discours prononcé en Sorbonne en 1770.

Une dernière fiction occupa les loisirs de notre auteur; on parloit beaucoup, à cette époque, de Cook, de ses voyages, et de l'île O'taiti; c'est ce qui suggéra au laborieux écrivain l'idée d'un roman sous le titre de *Narrations d'Omaï, insulaire de la mer du sud, ami et compagnon de voyage du capitaine Cook, ouvrage traduit de l'o-taitien par M. K***, et publié par le capitaine L. A. B.*, Rouen, de l'imprimerie de la veuve Laurent-Dumesnil, 1790, 4 vol. in-8°. On suppose qu'Omaï, après avoir fait le voyage d'Europe avec le capitaine Cook, retourne dans sa patrie, et y acquiert une grande influence. Son intelligence, sa sagesse, l'expérience de ses voyages, un caractère élevé, tout contribue à sa renommée. Il fait la paix et la guerre, remporte des victoires, répare des injustices, rétablit des rois, et finit par donner une constitution aux îles de son archipel. Il y a dans ces *Narrations* beaucoup d'esprit et d'imagination, des aventures très-variées, des caractères bien tracés; mais au fond c'étoit une occupation assez singulière pour un professeur de théologie, qui apparemment cherchoit à se délasser par là de l'aridité de la scolastique.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le mardi 31 octobre, M^{sr} le cardinal Macchi, qui avoit été déclaré cardinal dans le dernier consistoire, a reçu la barrette des mains du Roi. Cette cérémonie s'est faite dans la chapelle. M^{sr} Nevi, camérier secret du saint Père, nommé ablégat apostolique, a présenté la barrette à S. M. qui l'a mise sur la tête de Son Em. Après la cérémonie, le Roi étant remonté dans ses appartemens, M^{sr} le cardinal Macchi, qui s'étoit revêtu des habits de sa dignité, a eu l'honneur d'adresser ses remerciemens au Roi. Dans ce discours, qui étoit en français, Son Em. a exprimé avec autant de noblesse que de d'à-propos ses sentimens de vénération pour la personne du Roi, et ses vœux pour le bonheur de la France.

— M. l'archevêque de Bordeaux est arrivé à Paris ; ce prélat a prêché, dimanche soir, à St-Sulpice. Les bulles des trois prélats sont arrivées à Paris, et on pense que M. l'évêque de Vannes pourra être sacré prochainement.

— Parmi les établissemens utiles formés à Paris pour l'instruction publique, on peut compter l'institution établie sur la paroisse de la Madeleine, par M. Feutrier, aujourd'hui évêque de Beauvais. Pendant le court espace de temps qu'il fut à la tête de la paroisse, il a donné naissance à un grand nombre de bonnes œuvres, dont celle-ci est peut-être la plus importante, parce qu'elle est destinée à propager et à perpétuer le bien qu'il avoit commencé. Cette institution, dite de Sainte-Hyacinthe, est sous la protection spéciale de M. l'archevêque de Paris, et est dirigée par des ecclésiastiques, MM. de la Planche et Martin, qui se sont proposés d'offrir aux familles chrétiennes le moyen de faire suivre sans danger, aux enfans, la carrière des études, et de former tout à la fois leur cœur à la vertu, et leur esprit à des connoissances utiles. Cet établissement, situé rue de la Pépinière, n° 44, est dans un quartier bien aéré, et offre, sous le rapport de la santé, tout ce qui peut tranquilliser les parens. M. le curé actuel de la Madeleine, héritier du zèle et des vues sages de son prédécesseur, met le même intérêt à favoriser et à soutenir une maison dont on peut espérer de grands avantages pour sa paroisse.

— Il a paru, dans quelques journaux, une lettre de M. l'abbé Fleury, prêtre du diocèse de Paris, sur le sieur Marcet, auteur des *Jésuites modernes* ; cette lettre nous révèle les motifs qui ont dicté la dénonciation dont nous avons parlé. Le sieur Marcet, sorti de chez les Jésuites, congédié du séminaire, se trouvoit sans fortune et sans emploi ; il n'avoit aucun moyen de subsistance, et sollicitoit M. l'abbé Fleury de lui procurer une place. M. l'abbé Fleury, qui a aussi passé quelque temps à Montrouge, dément toutes les calomnies avancées par le jeune prosélyte des libéraux. Ceux qu'il attaque avec plus de fureur, dit la lettre, sont ceux qui l'ont comblé de plus de bienfaits ; on le défie de citer publiquement un seul jour où se seroient passées les scènes ridicules et scandaleuses qu'il rapporte dans son libelle. Cette lettre, écrite avec modération, est un témoignage fâcheux contre le sieur Marcet ; aussi il essaie en vain d'y répondre.

dans une lettre qu'il a fait insérer dans le *Constitutionnel* et dans le *Courrier*. Il suppose que M. l'abbé Fleury lui dit des injures, ce qui n'est pas. Il cite deux certificats que lui ont donnés des Jésuites, et qui prouvent contre lui; car comment eût-il demandé de telles attestations à des hommes capables des horreurs qu'il raconte? Au surplus, il annonce des *Mémoires* qu'il va publier incessamment; des *Mémoires* d'un jeune homme de 24 ans, cela doit être intéressant pour le public, s'ils sont écrits dans le même goût que son premier ouvrage et que ses lettres aux journaux. Voilà déjà, depuis quelques jours, trois lettres qu'il adresse aux feuilles libérales; pour peu que cela continue, on n'entendra plus parler que de l'abbé Martial Marcet de la Roche-Arnaud. Si ce renom lui donne du pain, soit; mais c'est du pain acheté bien cher.

— Si on comptoit bien, on trouveroit peut-être qu'il n'est pas une des accusations et des calomnies du *Constitutionnel*, qui ne soit successivement démentie. Voici une nouvelle preuve de l'impartialité du journaliste. Il inséra, dans son numéro du 10 septembre, une lettre d'un avocat, M. Grand, qui dénonçoit M^{me} B. comme ayant trompé une mère protestante, et obsédé des enfans qu'on lui avoit confiés, au point de les faire renoncer à leur religion pour leur faire embrasser le catholicisme. M. Grand assuroit qu'il avoit la preuve de tous les faits, et qu'il *en prenoit la responsabilité, décidé à y donner toutes les suites possibles*. Or, voilà les suites qu'a eues cette dénonciation : M^{me} veuve Bonfils n'a eu qu'assez tard communication de la lettre de M. Grand, et à la ressemblance des initiales, elle n'a pu douter que c'étoit elle qu'on avoit voulu désigner. Elle a donc adressé au *Constitutionnel* une réclamation que celui-ci a refusé d'insérer; de nouvelles instances de la part de la dame n'ont produit qu'un nouveau refus de la part de l'impartial journaliste. Alors M^{me} Bonfils s'est adressée à un autre journal; sa lettre, qui a été insérée dans le cahier d'octobre du *Mémorial*, expose les faits. M^{me} H. de B., Hollandaise et protestante, ayant un voyage à faire à Surinam, pria M^{me} Bonfils de se charger, en son absence, du soin de ses enfans. Ils étoient au nombre de quatre, parmi lesquels une fille de 18 ans, et un fils de 22; tous les deux se sont faits catholiques. Le fils aîné étoit majeur, et il faut remarquer

que leur père, qui est mort, étoit catholique, et que la mère est la seule protestante de la famille. La fille, déjà précédemment, et dès l'âge de 15 ans, avoit tenté d'abjurer le protestantisme, à Abbeville, au sein même de sa famille. Ce qu'on a dit, que le jeune homme avoit été mis dans un lieu de retraite, qu'on l'avoit affoibli par des jeûnes et des mortifications, et qu'on l'avoit fait assister à un repas avec une dizaine de prêtres, à la suite de quoi *il expira converti*, est absurde. Toutes ces assertions, dit M^{me} Bonfils, sont autant d'impostures, et je donne publiquement au jeune avocat le démenti le plus formel. Enfin, M. Grand se plaint qu'on n'ait pas *seulement consulté le vénérable M. Marron*, comme s'il étoit naturel qu'un protestant qui veut se convertir fasse appeler un ministre. Telle est la substance de la lettre de M^{me} Bonfils, qui fait remarquer, en outre, combien M. Grand, dans sa dénonciation, montre d'exagération et d'amertume. Il avoit espéré peut-être se faire un nom par cette démarche d'éclat et par ses ingénieuses plaisanteries sur les *tartuffes à robe longue, courte, noire ou grise*. C'est encore là un de ces faits que nous avions signalé, dans notre *Revue de plusieurs numéros du Constitutionnel*; voyez n^o 1265.

— Une abjuration a eu lieu le 13 octobre, à St-Martin de Carignan, diocèse de Bordeaux; un habitant de cette commune, âgé de 38 ans, élevé dans la religion luthérienne, est rentré dans le sein de l'Eglise. M. Martinez, curé de la paroisse, a prononcé un discours à l'occasion de cette cérémonie qui a eu lieu en présence d'un grand nombre de personnes venues de Bordeaux et des environs.

— La mission de Brest vient de se terminer avec tout le calme, toute la pompe et toute l'édification possibles. Les personnes qui ont lu les articles du *Constitutionnel* du 14 et du 18 octobre, apprendront sans doute avec plaisir que les rédacteurs ont été mal informés, et que tous les torts n'étoient pas du côté de ces pauvres missionnaires, qu'il est si facile de calomnier à cent cinquante lieues de distance. Voici les faits: Appelés dans les murs de Brest par l'autorité épiscopale d'accord avec l'autorité civile, les missionnaires ont vu, dès les premiers jours du jubilé, la foule se porter à leurs instructions; l'emplacement consacré à recevoir les hommes a été le plus souvent trop resserré pour les contenir

tous. La tranquillité dans le lieu saint n'a pas été interrompue une seule fois. Quelques étourdis avoient prétendu, il est vrai, troubler cette tranquillité par l'explosion de pétards; mais s'étant aperçus qu'ils ne parvenoient même pas à exciter la moindre distraction par cette petite manœuvre, ils se sont lassés d'une dépense inutile. Si des agitateurs ont compromis d'une manière grave l'ordre public, le théâtre de leurs efforts a été la salle de spectacle; l'objet de leurs insultes, les autorités les plus respectables; leurs exploits, des voies de fait et des provocations contre la force armée: les missionnaires n'ont pas même donné un prétexte à tous ces mouvemens. Il est faux qu'ils aient demandé la clôture de la salle de spectacle, bien loin de s'être permis *des ordres impérieux*. Il est également faux qu'ils se soient opposés à ce qu'on représentât le *Tartuffe*. La chose a été débattue entre des jeunes gens qui avoient paru déjà dans plusieurs troubles étrangers à la mission, et les autorités compétentes. Il est faux encore que les soldats soient entrés dans la salle sans les réquisitions légales. On leur a opposé une résistance trop réelle; ils n'ont point eu à faire à des *vieillards* et à des *gens paisibles*, mais à une troupe de jeunes gens soulevés contre leurs magistrats. Un sergent sous les armes a été indignement frappé, les banquettes et les chaises ont été jetées sur les soldats: c'est alors seulement que ceux-ci se sont servis, pour leur défense, des crosses de leurs fusils, et la modération des chefs s'est empressée de prévenir les effets de leur juste indignation. Le *Constitutionnel* a demandé pourquoi les soldats du régiment de Hohenlohe ont été employés à rétablir l'ordre: la raison en est simple, c'est qu'eux seuls forment la garnison de Brest, et que la gendarmerie, malgré sa bonne volonté, n'étoit point en forces. Il ne sera pas inutile d'avertir, en passant, que les officiers supérieurs du régiment d'Hohenlohe sont Français, et que les soldats qui en font partie sont dignes de l'être. On pourroit prolonger encore les dénégations; mais revenons à la mission. Il y a eu quatre communions générales. Dans la première, on a vu à la sainte table quinze cents jeunes personnes des deux sexes qui avoient fait leur première communion depuis trois ans. Dans les trois communions suivantes, plus de deux mille hommes et de huit mille femmes ont participé aux saints mystères. Une retraite militaire a été donnée; six cents hommes au moins

en ont suivi les exercices, et quatre cents ont paru aux communions générales ou particulières, sans compter des officiers généraux et autres de tous grades et de toutes armes. Nous ne parlons point ici de la paroisse dite de Recouvrance, où les exercices ont été donnés à part, et dont la population, qui est considérable, s'est approchée des sacremens, à peu d'exceptions près. Au reste, le succès du jubilé s'est étendu à toutes les classes, et les hommes les plus distingués par leurs emplois, leur caractère et leurs talens ont montré qu'ils savoient braver le respect humain, et pratiquer publiquement les devoirs que le christianisme impose. C'est surtout la journée du dimanche 23 octobre qui peut faire juger sainement de l'esprit dont est animée l'immense majorité des habitans de Brest. La procession pour la plantation de la croix a été favorisée par un temps magnifique. Douze à quatorze cents hommes formoient les divisions destinées à porter le signe de notre salut. Cent cinquante soldats de l'artillerie, des équipages de ligne et de l'infanterie de marine ont sollicité avec empressement l'honneur de porter la croix à deux différentes stations. Les oriflammes de toutes couleurs, les habits blancs d'une multitude de jeunes personnes, la richesse des costumes militaires ou civils qui paroissent dans le cortège, formoient un coup d'œil ravissant. La croix s'avançoit majestueusement sur un brancard décoré avec élégance, elle étoit suivie du clergé, à la tête duquel marchoit le vénérable prélat qui gouverne le diocèse; venoient ensuite le vice-amiral, commandant de la marine, le préfet du département, les généraux de terre, les chefs de corps, et toutes les autorités civiles et militaires; la garnison formoit la haie, et le bruit des instrumens militaires se mêloit au chant des cantiques et aux crix répétés de *vive la croix!* La procession s'est déployée dans le plus bel ordre sur la vaste étendue du cours qui borde la rade; quand la croix portée par la division militaire est arrivée au pas de charge sur la place où elle devoit être plantée, l'enthousiasme a été à son comble, le bruit des tambours a été couvert par les acclamations d'un peuple immense, et pendant toute la cérémonie, ces mots: *Vive Jésus, vive sa croix! vive la religion!* ont été répétés avec transport. Voilà les résultats de la mission de Brest, que personne n'osera démentir, au moins sur les lieux. Nous laissons les ré-

flexions aux lecteurs ; nous contentant d'observer que si la mission a eu des ennemis déclarés ou secrets, le triomphe de la religion n'en est que plus marqué. Qu'il nous soit permis toutefois, en finissant, de répondre à une singulière question que le *Constitutionnel* s'adresse à lui-même. Il se demande pourquoi, partout où se montrent les missionnaires, on réclame la représentation du *Tartufe*. La réponse est toute simple : c'est que partout où commence une mission on est sûr de trouver des abonnés du *Constitutionnel*, imbus de ses principes. Il se fait encore cette question : Si la mission ne se fût pas installée à Brest, y auroit-il eu des désordres et des malheurs ? C'est ce que nous ne savons pas ; mais nous savons fort bien que la mission a été installée par l'évêque du diocèse, d'après le vœu des magistrats ; que les malheurs se sont réduits à l'arrestation de quelques jeunes turbulens, et que les désordres ont cessé depuis ce moment. Résumons. Des désordres ont eu lieu au spectacle ; voilà, si l'on veut, des malheurs causés par les ennemis de la mission. L'union rétablie dans les familles, la religion mise en honneur, les ennemis réconciliés, des restitutions faites, la paix rendue aux consciences, tous les principes monarchiques, toutes les vertus sociales, tous les sentimens généreux proclamés, nourris, développés : voilà les fruits de la mission.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le Roi, sur la présentation de M. l'évêque de Strasbourg, a nommé à la place de sous-précepteur de M. le duc de Bordeaux M. Barande, ancien élève de l'École polytechnique, et ingénieur au corps royal des ponts et chaussées. M. Barande, qui est un jeune homme non moins distingué par ses principes que par ses talens, sera chargé spécialement de la partie des sciences dans l'éducation du jeune prince.

— Une ordonnance royale a autorisé le legs de 50,000 fr. fait par M. l'abbé Grenier aux églises de Saint-Nizier et de St-Bonaventure de Lyon. M. Grenier avoit été, avant la révolution, vicaire de Saint-Nizier. Mort à Bologne en 1824, il avoit institué pour ses héritiers universels les curés et fabriciens de Saint-Nizier et de Saint-Bonaventure.

— Vendredi, après la messe, le Roi, M. le Dauphin et M^{me} la Dauphine sont allés, rue du Regard, pour voir, dans les ateliers de

M. Cortot, sculpteur, la statue pédestre de Louis XVI, qui doit servir de modèle à la statue colossale qui sera érigée sur la place Louis XVI. Ce modèle a six pieds de haut. Le Roi a les yeux tournés vers le ciel, le bras gauche étendu, et dans sa main droite une palme ; il porte le manteau royal, et les attributs de la royauté sont placés à droite des pieds de S. M. Des nuages servent de base à la statue, et supportent la couronne, le sceptre et les autres attributs de la royauté. Le Roi, M. le Dauphin et M^{me} la Dauphine ont manifesté leur satisfaction à M. Cortot.

— M. le Dauphin a daigné accorder, le 26 de ce mois, une somme de 200 fr. aux pauvres de Saint-Martin.

— M^{me} la Dauphine, informée par M. le comte de Noé, pair de France, de l'état de dénuement de l'oratoire de l'hospice de Mirande (Gers), a daigné accorder aux Sœurs de cet établissement une somme de 300 fr., destinée à l'ornement de leur chapelle.

— S. A. R. MADAME, duchesse de Berri, a daigné mettre à la disposition de M. le conseiller d'État, préfet de la Seine-Inférieure, une somme de 500 fr., destinée aux veuves des cinq pilotes de Havre, qui ont péri par l'effet de la dernière tempête. Une somme de 1,000 fr. a également été accordée aux familles de ces malheureux marins, par M. le ministre de l'intérieur.

— Un journal rapporte que M. le duc de Rivière faisoit remarquer à M^{te} le duc de Bordeaux un tableau représentant une famille désolée, le père et la mère livrés à un violent désespoir, deux enfans plongés dans la douleur, et un troisième, le plus jeune, levant les mains jointes vers le ciel. Le prince, montrant du doigt et avec vivacité ce dernier enfant, ajouta : *C'est celui qui fait le mieux.*

— La cour de cassation a rendu samedi un arrêt important en matière de traite des noirs. Une goëlette ayant été saisie fournie de tous les ustensiles nécessaires à la traite, l'armateur et le capitaine furent traduits devant le tribunal de Nantes. La chambre du conseil déclara qu'il n'y avoit lieu à suivre. La cour royale de Rennes, à qui la question fut soumise, maintint l'ordonnance. M. le procureur-général s'est alors pourvu en cassation, et s'est plaint de ce qu'on disoit qu'en matière de délits, la loi ne punit les tentatives que dans les cas expressément prévus. La cour a cassé et annulé les arrêts précédens, et a ordonné le renvoi de l'affaire devant la cour royale de Paris.

— Le tribunal de police correctionnelle a rendu, vendredi dernier, son jugement dans l'affaire de la *petite Biographie des députés*, par Raban. L'auteur, qui n'a pas comparu à l'audience, a été condamné par défaut à treize mois de prison et 100 fr. d'amende; l'imprimeur, Courchamp, à 25 fr. d'amende, et plusieurs libraires à 16 fr. d'amende.

— M. Dulaure, auteur de nombreux ouvrages, étoit accusé d'outrages à la morale publique et religieuse et aux bonnes mœurs, par la publication de son *Histoire des cultes... chez les peuples anciens et modernes*; le libraire Guillaume étoit traduit comme complice du même délit : le tribunal, ayant reconnu le délit constant, a condamné Guillaume à un mois de prison et 16 fr. d'amende. Rien n'é-

tabliissant que M. Dulaure ait pris part à la dernière publication de l'ouvrage, on a bien voulu sur ce motif le renvoyer de la plainte.

— Lundi a eu lieu l'inauguration du monument élevé au président de Malherbes, dans la grande salle du palais de Justice, en présence de M. le duc de Duras, gentilhomme de la chambre du Roi, et de M. de Chabrol, préfet de la Seine. M. Chauveau-Lagarde, défenseur de la reine; M. Ternau, membre de la commission; M. Bosio, sculpteur du Roi, et plusieurs autres artistes, assistoient à cette cérémonie, dans laquelle aucun discours n'a été prononcé; et dont toute la pompe a consisté à découvrir les deux statues de la France et de la *fidélité*, placées en avant du monument.

— Dans la nuit du 18 au 19 de ce mois, d'horribles profanations ont eu lieu dans le cimetière du Père-Lachaise. Plusieurs cadavres ont été enlevés à la sépulture, et abandonnés dans le cimetière, dépouillés de leurs linceuls, qu'on a trouvés dispersés de côté et d'autre. La justice est saisie de cette affaire, déjà un individu a été arrêté.

— L'ouverture de la session est, dit-on, fixée au mercredi 13 décembre. Outre le projet de loi déjà annoncé sur la presse, le code forestier, et un code pénal militaire, on parle d'une loi sur le jury, et d'une autre qui règle les alimens des détenus pour dettes.

— Des inspecteurs de police ont parcouru, samedi dernier, les différens quartiers de la capitale pour saisir les marchandises des étalagistes et marchands ambulans qu'ils rencontreroient sur la voie publique.

— On nous dénonce une nouvelle atrocité du ministère; croiriez-vous qu'on refuse à la Monnaie des médailles de frapper une médaille en l'honneur de M. de Montlosier? N'est ce pas une horrible tyrannie que le Roi refuse de concourir à l'hommage qu'on veut rendre à un homme qui a cherché à jeter du ridicule sur la personne du Roi, et à soulever les esprits contre les prêtres? Aussi ce refus *arbitraire*, dit un journal, n'empêchera pas la médaille de paraître: on la fera frapper en pays étranger.

— Le camp de Lunéville est levé; les troupes qui le composoient retournent dans leurs anciennes garnisons, ou dans les nouvelles qui leur sont assignées.

— Il y a eu à Londres une assemblée des porteurs de bons grecs, dans laquelle on s'est plaint amèrement de la conduite des agens du comité, et notamment de M. Hobhouse et de M. Ellice. On a reconnu que l'état où étoit réduite la Morée provenoit uniquement de l'incurie des membres de ce comité.

— On écrit de Groningue, en date du 18 octobre, que l'état sanitaire ne s'améliore pas, et que, pendant les cinq derniers jours, cent vingt-sept personnes y sont décédées. Le roi des Pays-Bas a mis à la disposition de M. le gouverneur de cette province une somme de 5000 florins, prise sur sa cassette, afin d'être employée, au nom du roi et de la reine, à donner des secours à ceux qui en ont besoin par suite de la maladie qui règne tant à Groningue que dans le plat pays, et de la manière que M. le gouverneur de la province de Groningue le jugera convenable d'après les localités.

— Un journal fait remarquer que, pendant que le pamphlet de

M. Marret se faisoit à Paris, le *Constitutionnel des Pays-Bas*, rédigé par MM. Tissot, Ader, etc., en publioit un assez long fragment à Bruxelles.

— Lorsqu'on a appris à Lisbonne les nouveaux soulèvements, au nord et au sud, deux cents hommes de troupes anglaises ont été débarqués pour servir de garde à l'infante régente.

— Le roi de Bavière vient d'arrêter que l'ordonnance de 1818, concernant les universités, ne s'appliqueroit pas à la nouvelle université de Maximilien-Joseph, à Munich. La police des étudiants sera exclusivement réservée au rectorat de l'université, auquel devra se réserver la police ordinaire dans tout ce qui concerne les étudiants.

— On écrit de Vienne que le feu s'est éclaté dans les appartemens de l'archiduc Louis. L'incendie a duré plusieurs heures, de telle sorte que l'intérieur de ces magnifiques appartemens est devenu entièrement la proie des flammes. Personne n'a péri; mais la perte en meubles et autres dégradations est considérable.

L'auteur des dernières *Observations sur les écrits de M. l'abbé de La Mennais*, que nous avons annoncées dans notre n° 1264, vient d'y donner une suite sous le titre de *Reflexions diverses sur les écrits de M. de La Mennais et sur le Mémoire, par un ancien grand-vicaire (M. l'abbé Clausel de Coussergues)* (1). Cette suite est écrite dans le même goût que les dernières *Observations*; nous ne remarquerons en ce moment que la conclusion de l'auteur. Il assure que le général des Jésuites a défendu, dans sa société, l'enseignement de la doctrine de l'auteur de l'*Essai*, qu'il réduit aux sept propositions suivantes :

« I. Le sens commun est l'unique *critérium* de la vérité. II. La foi seule produit la certitude. III. L'existence de Dieu est la première vérité que l'on connoisse certainement. IV. De l'existence de l'être contingent on ne peut pas conclure l'existence de l'être nécessaire, c'est-à-dire, de Dieu. En d'autres termes, c'est un raisonnement vicieux de dire : J'existe, donc Dieu existe. V. Une intelligence finie, par cela même qu'elle est finie, est toujours et en tout sujette à l'erreur. VI. Dans les écoles chrétiennes de faux systèmes ont prévalu, qui tendent à l'athéisme et au renversement de la religion. VII. L'homme, sans le sens commun, ne peut être certain ni de son existence, ni de sa pensée. »

Les *Lettres Vendéennes*, par M. le vicomte Walsh, dont nous avons annoncé dernièrement la deuxième édition, ne sont pas seulement dans le format in-8°; il y en a encore une édition en 3 vol. in-12, prix 8 fr., et 10 fr. franc de port. A Paris, chez Hivert, libraire, rue des Mathurins-Saint-Jacques, n° 18; et au bureau de ce journal.

(1) In-8°, prix, 1 fr. 50 c. et 1 fr. 75 c. franc de port. A Paris, au bureau de ce journal.

Les Jésuites modernes, pour faire suite au Mémoire de M. le comte de Montlosier; par M. l'abbé Martial Marcet de la Roche-Arnaud; 1826, in-8°.

Nous avons hésité si nous parlerions de ce libelle; et d'abord il nous avoit paru qu'il suffisoit d'avoir fait connoître l'auteur; mais en parcourant le livre, nous avons été tellement indigné, qu'il nous a paru utile de signaler l'effronterie et la perversité qui y règnent. J'ose dire qu'on ne se fait pas d'idée d'un tel système de calomnies, de tant d'audace et d'impostures. Un jeune homme a vécu pendant quatre ans dans la société d'hommes recommandables; il les a vus dans l'intimité; il a été nourri, défrayé, choyé par eux; ils lui ont ouvert leur ame, dévoilé leurs secrets; et pour récompense le malheureux les diffame, les accable des épithètes les plus flétrissantes, invente contre eux les plus horribles calomnies! Quel homme d'honneur ne rougiroit à la pensée d'une telle ingratitude? Il sied bien au sieur Marcet de nous parler de son courage; le malheureux! il lui en a fallu, en effet, pour couvrir d'opprobre ses bienfaiteurs. Il veut nous faire croire qu'il a couru risque de perdre la liberté et la vie durant le temps qu'il fut chez les Jésuites. Comment donc y est-il resté quatre ans? Il ose nous dire qu'il les dénonce aux dépens de son honneur, de sa liberté, de sa fortune, de sa vie peut-être. De son honneur, il a dit plus vrai qu'il ne pense; de sa fortune, il n'a pas le sou; de sa vie, il sait trop bien que ce ne sont pas les Jésuites qui empoisonnent et immolent leurs ennemis. *J'ai vu leurs manœuvres*, dit-il, *et je suis contraint de n'exposer au public que quelques faits qui sont des bagatelles auprès de ceux que je tais en ce moment.* Quelle misérable exagération! on va voir, au surplus, quelles sont ces bagatelles que l'auteur nous révèle. Mais d'abord il faut montrer que ce n'est point aux Jésuites seuls qu'en veut le soi-disant abbé. Voici ce qu'il dit des prêtres (introduction, pages 11 et 12):

« Il est des époques malheureuses où l'esprit de parti s'empare de

Tome XLIX. L'Ami de la Religion et du Roi. C c

Toute une nation; ces époques sont celles de la décadence des peuples. Mais lorsque la classe sacrée des prêtres est devenue aussi la proie de cette maladie, les peuples sont déjà perdus; c'est le coup de la mort qui viendra les frapper. Qu'on ne s'y trompe pas, ce zèle empressé qui anime les prêtres n'est pas le zèle de la vérité. Toutes ces excursions apostoliques me sont suspectes. L'ardeur inquiète de ces apôtres me fait naître quelquefois des pensées que je n'ose pas approfondir. La vérité ne marche pas avec tant de fracas ni avec tant de mystères. C'est apprendre au peuple qu'il peut oublier ses devoirs que de prendre tant de soins de l'en faire souvenir. Toutes ces cérémonies tendent à effacer du cœur de l'homme le nom sublime de la Divinité. Quels fruits réels ont produits ces déclamations et ces spectacles religieux qu'on ne cesse depuis long-temps de prodiguer au peuple? Les justes n'ont pas besoin d'apôtres, la vertu est dans leur cœur. Pour le méchant qui l'a perdue, s'il n'y revient point par cette pente naturelle qui nous entraîne à ce qui est bon, juste et raisonnable, il est malheureux; le mal est dans lui, et n'a laissé aucune place à la vertu.»

On voit que M. Marcet a profité de la lecture du *Constitutionnel*. Dans son système, il ne faut plus de missionnaires, ni même de prédicateurs. *Les justes n'ont pas besoin d'apôtres*, et les méchans ne se corrigeront pas. Il n'y a donc qu'à laisser aller le monde comme il est. J'imagine qu'après cela, M. Marcet renoncera bientôt à son titre d'abbé, et je présume qu'il ne l'a gardé jusqu'ici que pour accroître un peu le scandale. Actuellement venons au corps de l'ouvrage.

Il se compose d'une suite de notices sur des Jésuites qui sont nommés en toutes lettres; l'auteur prétend faire connoître leur vie passée, leur conduite actuelle, leur caractère, leurs inclinations. Quand il n'a rien à dire sur leurs actions, c'est leur doctrine qu'il accuse. Il n'y a pas d'absurdités que M. Marcet ne leur prête. Ainsi un Jésuite a dit qu'il n'y auroit de salut que pour les enfans d'Ignace; un autre bannit du ciel ceux qui ne sont pas nobles; ils sont persuadés que pour le bon ordre d'une maison on peut trahir le secret de la confession. Un d'eux a avancé en chaire qu'il valoit mieux communier indignement que de ne pas communier. Un autre déclare qu'il faut fuir tous les hommes qui ne pratiquent point la religion. Mais rien n'est comparable au discours que tient le Père Séville; je lui demande la permission de le nommer. Dans un entretien familier avec un jeune homme, ce Père lui dit :

« La religion n'est qu'un prétexte dont se sert la compagnie pour étendre son empire; la conscience est l'ouvrage des préjugés, la religion celle des hommes.... Partout avec nous, nous traînons des cérémonies; elles sont l'aliment de la superstition, et la superstition soumet les peuples. Il faut des temples aux peuples qu'on séduit, comme des salles de spectacle aux peuples corrompus.... A l'autel, quand je me prosterne devant cette hostie que j'immole, ne croyez pas que je sois coupable d'idolâtrie; c'est à l'Être suprême répandu dans tout l'univers que j'offre mes adorations. Il est bien dans l'oiseau qui chante, dans l'onde qui murmure, dans le fruit merveilleux qui orne nos côtes, pourquoi ne seroit-il pas aussi dans le pain qui nous vient de ses dons?... C'est la crainte qui fit les enfers, et l'orgueil qui enfanta le bonheur mensonger du ciel... La justice n'est donc qu'un mot? Peut-être. La conscience n'est que ce que l'éducation la fait.... Je n'examine pas si le fils de Marie exista sur la terre: peut-être trouverois-je encore là une invention des hommes.... »

Je demande pardon au lecteur de citer ces impiétés. A qui fera-t-on croire que des Jésuites professent de telles maximes, et aillent conter ces choses-là à un enfant? Remarquez d'ailleurs que M. Marcet n'a point entendu ce beau discours; c'est à un de ses amis, à ce qu'il raconte, que tout cela a été débité. Je crois que cet ami avoit lu l'*Emile*, et qu'il a trouvé plaisant de mettre dans la bouche d'un Jésuite ce que Rousseau attribue à son vicaire savoyard.

Mais M. Marcet ne s'est pas contenté de faire dire des absurdités à ceux qu'il met en scène, il leur prête les actions et les habitudes le plus hautement démenties par toute leur vie. Ainsi, il nous parle souvent du *luxu* des Jésuites, du *fastu* des Jésuites; le *luxu* et le *fastu* de gens qui n'ont qu'une cellule modeste, que des meubles simples, qu'un lit dur, qu'une table frugale, qui ne mangent point en ville, qui se lèvent à quatre heures du matin! Je crois que leurs ennemis ne voudroient pas s'astreindre seulement pendant huit jours à la moitié des privations que subissent toute l'année ces hommes continuellement appliqués aux bonnes œuvres; et il y a de quoi rire quand un calomniateur vient nous dire que tel Jésuite semble n'être entré dans la société *que pour jouir plus facilement des voluptés qu'il auroit eu de la peine à trouver dans le monde*. Effectivement, il est bien plus facile de trouver à se satisfaire en ce genre dans une maison de retraite et de prières qu'au milieu de la capitale, et dans le tumulte et la dissipation des fêtes et des spectacles du monde.

S'il falloit en croire M. Marcet, tous les péchés capitaux, les vices et les crimes seroient entassés à Montrouge et à St-Acheul. Le Père C. est *fougueux, emporté, fanatique, ignorant et présomptueux*; excellent moyen pour inspirer la confiance aux personnes qu'il dirige. Un autre est *dur, grossier, sans éducation, sauvage, et ne travaille qu'à relever les cachots*; nos cités industrielles lui sont odieuses, et ne sont à ses yeux que les antres des bêtes féroces, et notez que celui-là est aussi un confesseur qui dirige des ouvriers. Un autre a un *esprit faux, un caractère sombre et dissimulé, rude et sauvage; flatteries, trahisons, bassesses, violences, rien ne lui coûte*; il soutient qu'il est permis de tuer un ennemi de la société parce qu'il est nuisible à l'Eglise; on dit même qu'il a sacrifié plusieurs fois l'innocence et la vertu malheureuse au barbare intérêt de sa société; et la société, qui connoît admirablement l'art de mettre ses membres dans les emplois qui leur conviennent le mieux, a placé ce charmant caractère dans l'éducation! cela est adroit. Un autre aime le faste et le luxe comme ses confrères, plusieurs même disoient qu'il prenoit une grande tasse de chocolat avant la messe. Un autre est *avare, dissimulé, fourbe, dur, foulant aux pieds l'innocence et la bonne foi, capable de haïr sans mesure et d'immoler sans pitié l'objet de sa fureur, tolérant les vices les plus insupportables, pourvu qu'on s'abandonne aveuglément à ses passions*; il disoit un jour : *Si j'étois inquisiteur, je n'attendrois pas la mort des rois pour les punir sur leurs trônes abattus; je les ferois tous périr dans le dernier supplice*. Au surplus, il faut être juste, M. Marcet convient qu'il n'a pas entendu ce doux propos. Un autre *fait des vœux pour que le temps de prêcher la ligue arrive, et son sermon est déjà fait; on sait qu'il y prêchera de la tolérance et la miséricorde à côté des bûchers et des échafauds qu'il aura fait élever; la liste de proscription est déjà faite*. Je pense qu'une autre fois ce Jésusite ne montrera pas ses sermons et ses listes à M. Marcet.

Un autre confesse par lettres plusieurs grands personnages de diverses nations; ce privilège lui a été obtenu par le crédit du général. Un autre est *fourbe, menteur, hypocrite autant que l'esprit humain peut l'être, d'une corruption profonde autant que raffinée, cachant, sous les dehors de l'indifférence et de la simplicité, l'âme la plus hardie et*

la plus dépravée, athée par le besoin de l'être encore plus que par la conviction et le sentiment.... J'abrège cet aimable portrait. Le Jésuite est Père-ministre dans un grand collège : je soupçonne que c'est lui qui a obligé M. Marcet de sortir. Le Père G. est *le plus intrigant, le plus poli, le plus dissimulé, le plus perfide, le plus astucieux, le plus fanatique, le plus incrédule, le plus méchant, le plus redoutable de tous les Jésuites*; celui-là, je le connois, est d'un esprit aimable, d'une instruction variée, d'une conversation attachante; il confesse beaucoup, ce qui ne l'empêche pas d'être *incrédule* et même *plus incrédule* que ses confrères. Voilà des incrédules d'une nouvelle espèce. Cela n'est rien en comparaison du Père Gury; tous les journaux l'ont nommé. Ici, citons; car l'excès de la calomnie en est le meilleur contre-poison :

« Son fanatisme le fit mettre à la tête du noviciat. Il exige une obéissance aveugle; c'est le vieux de la montagne. Il se servoit des mêmes moyens que cet affreux tyran : les plaisirs, l'abondance, les voluptés éternelles, l'empire de la terre, tout leur étoit promis, s'ils étoient dociles à la voix de leur supérieur.... Sa volonté, un seul regard même, peuvent mouvoir mille bras armés de poignards pour assasiner les princes et détruire les empires....

» Dans un appartement obscur de Montrouge, tous les huit jours, à l'entrée de la nuit, les novices se rendent, à la suite du Père Gury, aux pieds des statues d'Ignace et de François-Xavier, pour entendre les mystères de la société. Là chaque novice est obligé de dénoncer toutes les fautes et les discours de ses confrères; chaque novice, à son tour, à genoux devant les statues de ses fondateurs, est obligé de déclarer ses goûts, ses penchans, ses défauts, son caractère et ses dispositions à l'égard de la compagnie. Ils jurent tous d'immoler leur volonté propre, de se sacrifier pour le bien de la société, de n'épargner rien pour exterminer la race des méchans, et d'abattre aux pieds de leur Père Ignace toutes les couronnes de l'univers. Ils vont, à la suite de leur Père-maitre, fouler aux pieds les vanités du monde, représentées par un roi revêtu de ses ornemens royaux, environné de sceptres brisés, de couronnes fracassées et de débris de trônes....

» On remplit de haine pour le monde tous ces jeunes cœurs, déjà pervertis par le barbare fanatisme; on dit même, et je ne l'écris qu'avec effroi, que le vendredi-saint, après les cérémonies de la passion, tous les novices vont frapper d'un coup de poignard la statue de Ganganelli, qu'ils croient enchaîné par des liens de feu dans le fond des enfers; celle d'un roi de France et de son ministre Choiseul, et celle encore de Pombal et de son roi foible, qui laissa opprimer la société. »

Que peut-on dire de ces absurdes fantasmagories, sinon

que ceux qui s'amuse à ces fictions théâtrales n'en croient pas le mot? Ils ne peuvent même faire de dupes que dans la classe la plus grossière et la plus sottement crédule. Et voilà ce que l'on imprime impunément parmi nous! On invente d'horribles calomnies contre des hommes paisibles qui vivent dans la retraite et dans les pratiques de la piété; et les lois se taisent! et on ne sévit pas contre une telle diffamation! et on laisse un malheureux appeler la haine et l'opprobre sur des prêtres pieux! Est-ce que, comme tous les autres citoyens, ils n'ont pas droit à la protection de l'autorité? Y a-t-il une société possible, si on permet aux paignards du calomniateur d'attaquer ainsi tout ce qu'il y a de plus respectable? Ah! du moins, si la justice est muette ou impuissante, que le mépris public poursuive le coupable auteur de ces lâches insultes, et qu'il ne recueille de ces brutales attaques que les épithètes violentes qu'il prodigue à des hommes dont la vertu seule l'importune!

Nous ne sommes pas à la moitié du volume et déjà nous n'avons que trop noté d'odieuses accusations. Nous abandonnons un travail pénible et révoltant. Que verrions-nous dans le reste du livre? toujours de furieuses imputations et de honteuses impostures. Nous nous bornerons à indiquer quelques endroits qui prouvent que le sieur Marcet n'en veut pas seulement aux Jésuites. Comme il a été nourri trois ans au séminaire, il étoit juste qu'il en dit aussi un peu de mal; il déclare donc qu'à Saint-Sulpice, *pour être un grand homme, il suffit d'être un radoteur ou un absurde théologien*. Il plaisante, à plusieurs reprises, sur la béatification du Frère Alphonse Rodriguez, et trouve que c'est une chose ridicule qu'un *Jésuite imbécile* ait été, au 19^e siècle, *très au rang des demi-dieux*. Ailleurs il dit que les œuvres de saint Jean Climaque renferment *autant d'absurdités que de mots*. L'auteur ne paroît pas croire beaucoup à la vertu propre des ecclésiastiques; *le vœu de chasteté*, dit-il! *qu'est-ce que cette chasteté? est-elle sur la terre?* Enfin il fait cette remarque, qui est d'un observateur judicieux: *Parcourez tout Paris, cherchez quels sont les libertins et les séditeux, des élèves des Jésuites; quels sont les plus acharnés contempteurs de Dieu, ce sont des élèves des Jésuites*. S'il en étoit ainsi, les libéraux seroient des ingrats, et des niais de crier perpétuellement contre ceux qui leur

fournissent le plus de recrues ; heureusement qu'amis et ennemis sentiront également l'absurdité de la remarque.

Tel est donc ce misérable libelle, également méprisable dans l'idée qui l'a conçu et dans l'impudence qui l'a exécuté. L'auteur ne sait qu'y répéter les mots de *fourbe* et de *fanatique*, et tous ses portraits semblent jetés dans le même moule ; le Jésuite dont il parle est toujours le plus méchant de tous. Il immole à la fois et ceux qu'il a connus et ceux qu'il n'a jamais pu voir ; il calomnie les vivans et les morts, et parmi ceux qu'il nomme, il en est plusieurs qu'à la manière dont il s'exprime sur leur compte on croiroit encore vivans, et qui sont morts depuis plus ou moins long-temps. Il estropie les noms les plus connus et travestit les faits les plus simples. Enfin tout l'ouvrage annonce autant d'ignorance et de précipitation que de malice et de noirceur. Que dire du jugement d'un homme qui, après avoir raconté des atrocités qui font frémir, nous dit sérieusement que ce ne sont là que des *bagatelles*, et qu'il a à nous apprendre des choses plus étonnantes ? Ne semble-t-il pas entendre un bateleur qui cherche à piquer la curiosité en promettant toujours des tours de force plus extraordinaires ? Le sieur Marcet annonce donc deux ouvrages qu'il publiera plus tard ; l'un sera les *Mémoires d'un jeune Jésuite depuis l'âge de seize ans jusqu'à l'âge de vingt-quatre*, et l'autre aura pour titre : *Les Jésuites de robe courte*. Ainsi voilà une ample moisson de scandales qu'on nous promet. N'y auroit-il donc pas moyen d'arrêter ce débordement d'injures, et seroit-ce être trop sévère que de réclamer quelque mesure efficace contre une telle licence ? Sera-t-il donc permis à un homme attaqué de folie ou tourmenté de la fièvre chaude de poursuivre les passans à coups de pierre, et d'attaquer et de mordre à droite et à gauche les honnêtes gens qui ne lui disent rien ?

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le jour de la fête de sainte Thérèse, le saint Père s'est rendu à l'église St-Gilles qui est occupée par les Carmélites déchaussés, et S. S. y a entendu la messe célébrée par

un de ses chapelains. Etant passée ensuite à l'église contiguë de Sainte-Marie *in trastevere*, elle y assista à la messe solennelle pour les quarante-heures, et suivit, avec un flambeau à la main, la procession du saint sacrement.

— Le roi de France a voulu contribuer à la réédification de l'église Saint-Paul. S. M. T. C. a donné 60,000 fr. pour cet objet. Cet acte de piété généreuse rappelle les temps où les princes s'empessoient de contribuer à la décoration des églises de la capitale du monde chrétien.

— S. S. a accepté la démission spontanée que le Père Ventura, procureur-général des Théatins, a faite de la chaire de droit public ecclésiastique dans l'archigymnase romain. Elle lui a accordé une pension annuelle de cent écus en récompense de ses travaux et de ses services. Sa chaire a été donnée à M. Charles Vizzardelli, actuellement professeur de droit à l'université de Bologne, et censeur de l'académie théologique de Rome. M. Vizzardelli est auteur, entr'autres, d'une *Dissertation sur l'origine de la religion chrétienne en Russie*, Rome, 1826, in-8° (1).

PARIS. On croit que le sacre de M. Garnier, évêque de Vannes, aura lieu de dimanche en huit. La cérémonie se fera dans l'église de l'Abbaye-aux-Bois; ce sera M. l'évêque d'Aire qui sera le prélat consécrateur.

— M. Jean-Baptiste Lasausse, ancien directeur du séminaire de Saint-Sulpice, et auteur d'un grand nombre de livres de piété, est mort à Paris le jeudi 2 de ce mois. Il étoit né à Lyon le 22 mars 1740, et rendit des services signalés aux fidèles de cette ville par son zèle et son dévouement pendant la révolution. Depuis il se livra spécialement à la composition, et il est auteur, éditeur ou abrégiateur d'un grand nombre de livres de piété. Nous en avons annoncé quelques-uns dans ce journal, et nous pourrions en donner la liste. Son *Explication du catéchisme* a donné lieu à quelques critiques. M. Lasausse étoit un ecclésiastique très-pieux et d'une grande simplicité de mœurs. Il étoit, depuis quelques années, dans un état d'infirmités fort affligeant, et étoit parvenu à sa quatre-vingt-septième année.

(1) L'auteur nous a fait l'honneur de nous envoyer cette *Dissertation*, dont nous espérons pouvoir parler avec plus d'étendue dans ce journal.

— On a vu par les détails que nous avons donnés sur la mission de Brest, qu'elle s'étoit passée beaucoup mieux qu'on ne l'avoit cru. Quelques journaux avoient affecté de répandre les bruits les plus sinistres ; le fait est qu'il n'y a eu de désordres qu'au spectacle, et que ces désordres ont été excités par la demande opiniâtre et tumultueuse de *Tartufe*. Le motif de cette demande n'étoit pas équivoque, et l'autorité n'a pas dû y céder ; c'eût été donner gain de cause aux factieux. On n'apprendra pas sans étonnement que les ennemis de la mission avoient imaginé un autre tempérament qu'ils disoient être admirable pour tout concilier ; ce moyen, c'étoit de supprimer l'exercice du soir ; par-là, disoit-on, on éviteroit les réunions nocturnes et les occasions de troubles. Il paroît que quelques fonctionnaires donnèrent d'abord dans le piège, et proposèrent réellement d'interdire l'exercice du soir. Autant auroit valu interdire la mission ; ce n'est que le soir que la plupart des hommes peuvent venir aux exercices. Ceux qui ont des emplois dans l'administration ou dans la magistrature, les négocians, les ouvriers, n'ont que le soir où ils sont libres. Fermer l'église le soir, c'étoit leur ôter tout moyen d'y venir ; aussi M. l'évêque et le clergé de la ville ont réclamé fortement contre le projet. Pourquoi trouveroit-on tant d'inconvéniens aux réunions du soir à l'église, tandis que tous les spectacles n'ont jamais lieu que le soir ? Pourquoi faudroit-il que les églises fussent fermées à cinq heures, tandis que les spectacles restent ouverts jusqu'à minuit ? L'autorité ne pourroit-elle protéger des réunions de prières comme elle protège des réunions de plaisir ? Aussi l'intention secrète des auteurs de ce beau projet n'étoit pas douteuse, et ce n'est que faute de réflexions que quelques personnes ont pu en être dupes.

— L'ouverture du jubilé a eu lieu à Lyon le dimanche 29 octobre, par une procession générale qui a été nombreuse et édifiante ; on estime qu'il n'y avoit pas moins de 40,000 personnes ; cependant tout s'est passé avec beaucoup d'ordre. M. l'archevêque présidoit à cette cérémonie, sur laquelle nous reviendrons. On dit que la veille, au spectacle dit des Célestins, quelques amis du trouble demandèrent le *Tartufe* ; mais cette demande, dont l'intention étoit assez claire, fut accueillie par le silence du plus grand nombre des spectateurs. Ce n'est pas à Lyon, nous l'espérons avec la

Gazette de cette ville, que les gens avides de scandales peuvent espérer de grands succès.

— M. de Bonald, évêque du Puy, a adressé à son clergé une Lettre pastorale, à l'occasion de la prochaine ouverture du jubilé. Le prélat a voulu, avant le jubilé, donner à ses ecclésiastiques les conseils qui pouvoient les préparer à recueillir les grâces du jubilé, afin d'être plus en état d'y préparer ensuite les autres. Il rappelle aux pasteurs le devoir indispensable de l'instruction chrétienne, et les exhorte à s'en acquitter avec autant de prudence que de zèle. Les avis que donne à cet égard le prélat sont pleins de piété et de sagesse :

« Expliquer les dogmes de la religion avec méthode et une simplicité qui n'exclue pas la force; développer toujours avec dignité les obligations qui en découlent à l'égard de Dieu, du prochain et de nous-mêmes; fixer l'attention des auditeurs et réveiller leur intérêt par le récit de quelques traits touchans de l'Écriture; donner de la vie à toutes vos paroles par cette onction qui découle d'une ame pénétrée de son sujet, et ces saintes ardeurs qui partent d'un cœur sans cesse retrempe dans la méditation journalière des choses de Dieu, c'est ainsi que vous acquitterez la dette qui vous est imposée d'enseigner les fidèles. Trop longs, vos discours engendreroient le dégoût; trop relevés; ils ne seroient pas compris de la plus grande partie de votre troupeau, surtout dans les campagnes, où l'on a besoin, pour se faire comprendre, d'une grande clarté d'expressions et des tournures les plus simples. Tel est le désir du saint concile de Trente, lorsqu'il prescrit aux pasteurs des ames d'annoncer les vérités du salut avec brièveté et simplicité, omettant les questions inutiles, et ne s'attachant qu'à instruire de la loi de Dieu.

« Nous n'avons pas besoin de vous recommander de ne jamais contrister aucun de vos auditeurs en les désignant, lorsque vous vous élevez contre les désordres de votre paroisse. Vous vous aliéneriez des cœurs dont vous devez chercher au contraire à vous ouvrir l'accès; vous endurciriez des ames que vous devez vous efforcer d'attendrir et de toucher; et lorsque vous aurez combattu certains vices avec toute la force de votre ministère; lorsque, par une peinture vive des jugemens de Dieu, vous aurez porté une terreur salutaire dans l'ame de vos auditeurs et remué toutes les consciences, ne descendez jamais de la tribune sacrée sans que quelques paroles pleines d'une tendresse toute pastorale et d'une affection toute paternelle ne tombent de vos lèvres, et n'aillent appliquer un baume salutaire sur les blessures qu'auroient pu faire votre zèle, et ranimer l'espérance là où un tableau trop fidèle des vengeances célestes auroit fait naître un excès de crainte et de découragement. C'est à ce trait que les brebis reconnoissent le bon pasteur. »

M. l'évêque transcrit un passage de la bulle du jubilé, où le saint Père trace la marche à suivre par les pasteurs dans le tribunal de la pénitence. Il recommande spécialement aux ecclésiastiques de lire l'ouvrage intitulé : *Méthode pour la direction des âmes pour le tribunal de la pénitence*, et le *Traité des saints mystères*, de Collet. Nous regrettons de ne pouvoir transcrire ce que dit le pieux prélat sur les dispositions que les prêtres doivent apporter à la célébration du saint sacrifice, et sur l'esprit qui doit les animer dans les diverses fonctions de leur ministère. Les conseils qu'il adresse au clergé ont un caractère de sôfidité, de sagesse et d'onction, qui ne peut que les rendre persuasifs. La charité qui les a dictés a quelque chose de touchant :

« Que cette époque solennelle du jubilé rallume dans vos cœurs, N. T. C. F., le feu de la charité, ranime les ardeurs de votre zèle, vous inspire à la fois et un plus vif désir de votre perfection et une soif plus ardente du salut de vos frères; des sentimens profonds de pénitence pour vos propres péchés, et une tendre compassion pour les péchés des autres; un généreux empressement à satisfaire à la justice de Dieu pour vos fautes journalières, et une infatigable activité pour ramener au bercail ceux qui s'en éloignent. Alors les pécheurs se presseront en foule autour de vos tribunaux sacrés; on les verra, touchés par vos exemples et vos exhortations, verser des larmes amères sur leurs anciens égaremens, déplorer le temps où, pleins de zèle pour propager contre la religion leurs préventions ou leur haine, ils croyoient bien mériter de la société en déchirant le sacerdoce; chacun recherchera vos conseils avec avidité, tendra les mains vers vous comme vers son libérateur, ne mettra point de bornes à sa confiance quand il sera à vos pieds, et se retirera plus raisonnable parce qu'il sera devenu plus chrétien, plus éclairé parce qu'il aura le cœur plus pur, plus libre parce qu'il sera devenu plus vertueux. »

» Si les maux auxquels l'Eglise est en proie doivent vous affliger profondément, jamais ils ne doivent vous abatte. Un prêtre qui connoit sa dignité, qui sait à quel esprit il appartient, trouvera toujours dans son cœur assez de courage pour vaincre l'adversité, assez de grandeur d'ame pour mépriser les outrages, assez de générosité pour pardonner la calomnie. Ces calomnies après tout, on ne sait si elles doivent vous contrister ou vous inspirer un juste orgueil, quand on les voit propagées dans des écrits où, au milieu des éloges empoisonnés et des censures amères tour à tour prodiguées au sacerdoce, les auteurs ne laissent que trop entrevoir la cause honteuse de leur haine secrète contre la religion et ses ministres. Méprisez leurs éloges, vous n'en avez pas besoin : vous ne vous glorifiez que dans la croix de Jésus-Christ; ne vous affligez pas de leurs censures, elles

sont pour vous un titre d'honneur; si vous plaisez au monde, vous ne seriez pas les serviteurs de Jésus-Christ. »

Le prélat termine sa Lettre pastorale en annonçant la retraite ecclésiastique qui s'est ouverte, en effet, le 9 octobre dernier. Il exhorte les curés à préparer leurs instructions pour le jubilé, et à se concerter avec leurs confrères pour s'aider à cet égard. Les curés de canton ont dû réunir pour cela les desservans peu après l'Assomption, et convenir de l'époque des exercices du jubilé dans les différentes paroisses; et ils passeront quelque temps les uns chez les autres pour se prêter un mutuel secours. Le jubilé s'ouvrira dans le diocèse le premier dimanche de l'Avent.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le Roi ne met point de bornes à sa munificence; on assure qu'il vient d'accorder, sur sa liste civile, de nouvelles pensions, qui sont destinées, en grande partie, aux familles qui ont le plus souffert de nos dissensions politiques, ou des guerres qui ont si longtemps désolé l'Europe.

— On a publié le programme des cérémonies municipales et des réjouissances publiques qui auront lieu dans la ville de Paris, aujourd'hui et demain, pour la célébration de la Saint-Charles, fête de S. M. Aujourd'hui le corps municipal en sortant des Tuileries, ayant à sa tête le préfet de la Seine et le préfet de police, ira procéder à l'installation de la Bourse dans le nouveau bâtiment de la rue Vivienne, et dans la soirée, tous les lieux publics seront illuminés. Demain, outre les jeux et exercices publics, il y aura une ascension aérostatique et deux feux d'artifices; l'un sera tiré sur le pont Louis XVI, et l'autre entre les deux colonnes de la barrière du Trône.

— S. A. R. M^{me} la Dauphine, présidente et protectrice des sociétés maternelles, vient de donner 40,150 francs pour être distribués aux sociétés maternelles d'Angoulême, Auxerre, Avignon, Bordeaux, Bourg, Bourges, Carcassonne, Dijon, Draguignan, le Mans, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Montauban, Niort, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulon, Toulouse et Tours.

— On vient de nommer dix-sept consuls et vice-consuls pour aller résider dans les ports des nouvelles républiques d'Amérique. Le gouvernement fait disposer à Brest plusieurs frégates pour transporter ces agens dans leurs résidences respectives.

— Le Roi, sur la proposition de M. le baron Portal, vient de nommer M. Cabanellas-Magnan, médecin par quartier de S. M. en remplacement de M. Magnan, son oncle, nommé médecin honoraire.

Depuis quelques jours il paroît une nouvelle comète dans la constellation du Bouvier. On pourra facilement la distinguer dans la région nord-ouest du ciel pendant les spirées favorisées d'un beau temps.

— On a débarqué à Marseille, le 23 octobre, divers animaux envoyés par le vice-roi d'Egypte à S. M. Charles X. Parmi ces animaux, qui sont destinés à la Ménagerie Royale, on remarque une girafe et deux antilopes.

— Le gouvernement de Schaffhouse (Suisse) vient aussi de rendre son ordonnance relative aux monnoies. Tout le billon, au-dessous d'un franc qui ne porteroit pas l'empreinte des cantons de Schaffhouse, Appenzell, Saint-Gall ou Thurgovie, ainsi que la monnoie helvétique, sont sévèrement défendus. Celle-ci pourra cependant être échangée chez les percepteurs de l'Etat pendant les quarante-huit heures qui suivront l'ordonnance.

— Le roi de Naples est tombé dans la disgrâce des libéraux, et ce prince, dont ils vouloient bien faire l'éloge il y a quelques mois, est aujourd'hui l'objet de leurs plaisanteries. Il a publié une circulaire du 18 septembre, où il se plaint que, malgré la dernière amnistie, des factieux trament encore de funestes projets. S. M. s'étoit flattée que la circonstance du jubilé les ramèneroit à de meilleurs sentimens; mais elle a été obligée de rendre le décret du 24 mai dernier qui établit une commission militaire par province. Le roi exhorte toutes les autorités à montrer la plus grande énergie; il veut que l'on distingue pour les places les hommes religieux, et qu'on les protège d'une manière spéciale, et il déclare que les factieux, ennemis de l'autel et du trône, sont indignes de toutes ses grâces. Les fonctionnaires qui méconnoitroient leur devoir seront traités sévèrement, et S. M. se fera rendre compte exactement de leur conduite. La police a pris dernièrement des mesures contre des jeunes gens qui portoient des signes de ralliement.

— Des nouvelles d'Ostende portent que les militaires de garde lors de l'explosion, ont été interrogés par l'auditeur militaire et deux capitaines. Cette instruction a été longue, et il s'en est suivi l'arrestation d'un soldat.

— Il a éclaté à Philippine (Zélande) un incendie qui auroit détruit le bourg, si les flammes eussent atteint les divers magasins d'huile, de poix et d'autres matières combustibles. L'incendie se déclara par un tourbillon de fumée qui s'éleva au-dessus de la maison de ville: on accourut au secours de tous côtés pour l'éteuffer. Le pasteur du lieu, encourageant les habitans, fut un des premiers à se mettre à l'œuvre, et il sauva les archives de l'état civil, que les flammes avoient déjà entamées.

— Le roi des Pays-Bas a pris un arrêté, en date du 10 septembre dernier, qui est propre à terminer les différends qui règnent entre les divers Etats riverains du fleuve du Rhin au sujet de la liberté de navigation sur ce fleuve. A partir du 1^{er} avril prochain, le Lek sera considéré comme la continuation du Rhin, et les péages seront rem-

placés par un droit de navigation que l'on règle ultérieurement. On espère que les autres Etats riverains répondront à cette détermination par des mesures analogues.

— Le duc d'Anhalt-Coëthen a ordonné qu'à l'avenir tout ministre protestant qui voudra se marier dans ses Etats, sera tenu de demander l'assentiment de S. A., en désignant l'objet de son choix.

— Ainsi que nous l'avions annoncé dans un de nos précédens numéros, une assemblée publique des actionnaires de l'emprunt grec a eu lieu à l'hôtel de la cité de Londres, et il résulte du compte qui vient d'y être rendu qu'il s'est commis beaucoup de dilapidations. On remarque que les journaux libéraux s'abstiennent de parler de cette assemblée, et on en devine facilement la raison.

— Un journal assure qu'un courrier, venu de Saint-Petersbourg à Paris en douze jours, apporte la nouvelle que l'empereur de Russie étoit très-satisfait du résultat des conférences d'Akiermann.

— Le 13 octobre, des salves d'artillerie ont été tirées à Saint-Petersbourg, en réjouissance d'une victoire remportée par les Russes sur les Persans.

— L'empereur de Russie a fait partir contre les Persans de nouveaux renforts, dans lesquels se trouvent plusieurs anciens officiers qui, pour certains délits, ont été privés de leur rang par des sentences des cours martiales. A la première action d'éclat qu'ils feront, ils obtiendront leur pardon, et on leur rendra les privilèges qu'ils ont perdus par les mêmes sentences. On a disposé, de la même manière, de plusieurs individus compromis dans la dernière conspiration.

— Un minéralogiste, qui a visité, en août, les mines d'or et de platine de l'Oural, appartenant à la couronne de Russie, croit avoir trouvé dans le sable de platine de Nijny-Toura, une ressemblance frappante avec celui du Brésil, où l'on trouve ordinairement les diamans. Il n'a pas pu s'assurer de la réalité de ses conjectures, n'ayant pas à sa disposition assez de moyens pour opérer les fouilles et les lavages dont il auroit eu besoin.

— Une lettre de New-York, en date du 29 septembre, annonce que la frégate *Mellas*, construite pour les Grecs, est sur le point de partir; elle porte 64 pièces de canon, trente-deux de 32, longs, et trente-deux de 42, caronnades. Elle est de 2,200 tonneaux.

— Par jugement du tribunal de première instance, du Fort-Royal (Martinique), en date du 8 juillet dernier, un brick capturé par la frégate a été déclaré confisqué pour motif de contravention en matière de traite des noirs.

Des gens qui crient contre les inquisiteurs exercent eux-mêmes une inquisition extraordinaire. Le *Constitutionnel des Pays-Bas* s'est avisé de dénoncer M. Hennequin, avocat distingué de Paris, qui a été ces vacances aux eaux de Spa, et qui a visité ensuite les principales villes des Pays-

Bas. Un tel voyage, dans cette saison, n'a assurément rien d'extraordinaire; et soit que M. Hennequin l'eût entrepris pour raison de santé, soit qu'il n'y cherchât qu'une distraction agréable après de longs travaux, il n'a à rendre compte à personne d'une démarche si simple. Toutefois voilà les libéraux en émoi : ce voyage cache quelque mystère, M. Hennequin est un émissaire de la congrégation des Jésuites, il est chargé par eux de négociations et d'instructions secrètes. En preuve, il est allé à Liège, à Bruxelles, à Spa, à Gand ; il a vu un avocat de Liège, et lui a conté tout le détail de ses projets. Combien tout cela est misérable ! D'abord M. Hennequin a trop d'esprit pour aller conter à un étranger tout ce qu'il a dans l'ame, et ce seroit une grande imprudence à lui que d'essayer de recruter pour les Jésuites dans un pays d'où on les chasse comme des bêtes fauves. Il s'est promené dans les Pays-Bas ; il a visité quelques amis, il a peut-être fait quelques connoissances nouvelles : voyez le grand crime ! On ne pourra donc plus se promener dans ce royaume à moins d'avoir une permission en forme du *Constitutionnel*. Renverra-t-on à la frontière ceux qu'on soupçonnera de tenir à la congrégation, comme on renvoie les Jésuites et les missionnaires ? Il faut avouer que c'est une belle chose que la tolérance et la liberté.

Biographie des princes et princesses vivans de la famille royale de France, précédée d'une Dissertation sur la légitimité des souverains ; par M. Ovide.

Dans ce petit ouvrage, chacun des membres de la famille royale a une notice assez courte, mais écrite dans un bon esprit. L'auteur s'est moins attaché à rappeler les principaux faits qu'à retracer ceux qui peuvent faire aimer nos princes. Peut-être auroit-il pu s'étendre un peu plus sur les traverses de la famille royale pendant la révolution ; mais il ne paroît pas avoir eu à cet égard tous les renseignemens désirables. Cette partie de l'histoire de nos princes est généralement peu connue, et mériteroit beaucoup de l'être.

Dans sa Dissertation, l'auteur combat le système de la souveraineté du peuple et les idées propagées par la révolution. La doctrine qu'il professe et les sentimens qu'il montre honorent également ses principes et son dévouement. Il seroit utile que ce petit ouvrage se répandit dans le peuple, pour contrebalancer l'influence de tant de mauvais livres que l'on répand avec une profusion désolante.

—
AU RÉDACTEUR.

Monsieur, il s'est glissé une petite faute dans la traduction française des propositions citées à la fin de votre dernier numéro. A la 7^e proposition, il faut lire *consentement commun* au lieu de *sens commun*. Je crois aussi qu'il est nécessaire de publier le texte latin dont je garantis l'authenticité :

I. Non datur aliud criterium veritatis præter consensum communem. II. Sola fides parit certitudinem. III. Existencia Dei est prima veritas quæ certò cognoscitur. IV. Ex existencia entis contingentis malè deducitur existencia entis necessarij; hoc est, Dei; sive vitiosum est hoc ratiocinium: Existo, ergò Deus existit. V. Intellectus finitus, hoc ipso quòd finitus est, semper et in omnibus est errori obnoxius. VI. In scholis christianis prævaluerunt falsa systemata, falsa scilicet, quæ ad atheismum et religionis eversionem tendunt. VII. Homo, sine consensu communi, neque de sua existencia, neque de sua cogitatione certus esse potest.

J'ai l'honneur d'être, etc.

L'abbé CLAUSEL DE COUSSERGUES.

Paris, 3 novembre 1826.

—
AVIS.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 12 novembre sont priés de le renouveler de suite, afin de ne point éprouver de retard dans l'envoi du Journal. *Cela est d'autant plus urgent pour ceux qui en font la collection, qu'ils pourroient, par un plus long retard, nous mettre dans l'impossibilité de leur donner les premiers numéros du réabonnement.*

Ils voudront bien joindre à toutes les réclamations, changement d'adresse, réabonnement, la dernière adresse imprimée, que l'on reçoit avec chaque numéro. Cela évite des recherches, et empêche des erreurs.

Ce Journal paroît les mercredi et samedi de chaque semaine; prix pour la France 8 francs pour trois mois, 15 francs pour six mois, et 28 francs pour l'année, franc de port : POUR LES PAYS ÉTRANGERS, la Suisse exceptée, 9 francs 50 cent. pour trois mois, 18 francs pour six mois et 33 francs pour l'année. Chaque trimestre formant un volume, on ne peut souscrire que des 12 février, 12 mai, 12 août et 12 novembre, époques où commence chaque volume. Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis et adressés à M. Ad. LE CLERF, au bureau de ce journal.

Histoire critique de l'assemblée générale du clergé de France en 1682, et de la déclaration des quatre articles qui y furent adoptés, suivie du discours de Fleury sur les libertés gallicanes, avec des notes, par M. Tabaraud, 1826, in-8°.

Jusqu'ici on n'avoit point écrit l'histoire de l'assemblée de 1682, et cet ouvrage nous manquoit. Les écrivains du temps n'ont parlé qu'avec beaucoup de brièveté et de réserve de tout ce qui se passa alors, et ils semblent craindre d'entrer dans le détail des faits. Les écrivains postérieurs ne paroissent pas avoir connu les plus importantes particularités, ou ont hésité à les raconter. Le différent aspect sous lequel on a envisagé les délibérations de l'assemblée a contribué à laisser des nuages sur les événemens. Dupin et d'Avrigny, par différens motifs, ne nous apprennent presque rien; le premier se contente de rapporter quelques pièces principales, et le deuxième discute plus qu'il ne raconte. Je me suis souvent étonné que depuis 150 ans, aucun historien n'ait essayé de faire l'histoire d'une époque si importante, et c'est ce qui m'engagea, il y a quelques années, à essayer de donner dans ce journal un précis où se trouvoient réunis les documens épars dans divers ouvrages ou mémoires; ce précis, nécessairement assez court, vu les bornes de ce journal, occupoit néanmoins les n^{os} 742, 744 et 746, tome XXIX. Je n'ai point prétendu, sans doute, que ce morceau dût tenir lieu d'une histoire complète de l'assemblée de 1682, et j'aurois été le premier à applaudir à l'ouvrage de M. Tabaraud, si j'avois pu espérer qu'il prendroit la peine de faire les recherches nécessaires. Mais qu'est-ce qu'une histoire de l'assem-

blée de 1682, où on ne nous dit, ni quand elle commença, ni quand elle finit, ni quels en étoient les membres, ni combien il y eut de séances? Non-seulement M. Tabaraud n'a point fait de recherches, il n'a pas même profité de celles qui avoient été faites. Cet historien d'un nouveau genre ne raconte pas, il dispute et dispute sans fin; il est moins occupé de nous apprendre ce que fit l'assemblée, que de nous dire ce qu'il pense sur tel et tel sujet.

En vain chercheriez-vous dans son livre une date; il a jugé au-dessous de lui de descendre à de telles minuties. Il n'indique ni combien il y avoit de députés en tout, ni combien il y avoit d'évêques dans le nombre, ni qui est-ce qui présidoit, ni combien il y avoit de commissions, ni quelles furent les principales affaires agitées. On seroit tenté de croire, d'après son récit, qu'il ne fut question dans l'assemblée que des quatre articles, tandis qu'on y traita beaucoup d'autres affaires. Il y eut huit commissions nommées, sur la régale, sur l'affaire de Pamiers, sur celle de Charonne, sur le livre de Gerbais, sur les annates, etc.; depuis on forma encore trois autres commissions, sur les protestans, sur la morale, sur les réguliers. Eh bien! tout cela est comme non venu pour M. Tabaraud; il n'en dit pas le moindre mot. Il a son idée fixe, il la suit sans s'inquiéter d'autre chose. Il a entièrement oublié qu'il s'annonçoit comme historien, il n'est que critique. Je ne dirai pas qu'il interrompt son récit pour se livrer à des discussions, car au fond il n'y a pas de récit chez lui; ce sont partout des plaintes contre la cour de Rome, contre les envahissemens de l'ultramontanisme, contre l'asservissement de l'épiscopat. Ce sont ses propres vues qu'il expose avec une rare complaisance. Ainsi, il regrette qu'on n'ait point traité en 1682 la question des appels du Pape au futur concile, et on sent quel tendre intérêt M. Tabaraud pouvoit prendre à cette controverse. Il blâme encore plus Bossuet d'a-

voir écarté la question des jugemens canoniques des évêques, et il nous dit naïvement qu'il ne conçoit pas la conduite du prélat en cette rencontre. Il se moque un peu de l'opinion de Bossuet sur l'indéfectibilité du saint Siège. Il lui reproche d'avoir dit, dans son *Discours sur l'unité*, que *l'Eglise romaine est la mère et la maîtresse de toutes les autres églises ; que le Pape a la plénitude de la puissance ecclésiastique, la conduite de toutes les églises du monde qui sont toutes sous sa main ; que J.-C. a rangé tous les évêques sous son autorité, qu'il est leur pasteur comme ils le sont tous des brebis confiées à leurs soins*. Ces expressions choquent beaucoup le critique, et il sue sang et eau pour les ramener à un sens plus orthodoxe. On voit qu'il avoit hérité des sentimens de l'avocat Maulrot qui disoit crument que le *Discours sur l'unité* étoit rempli d'expressions outrées et d'assertions insoutenables, que c'étoit un arsenal pour les ultramontains, et qu'il seroit à souhaiter pour l'honneur de la mémoire de Bossuet qu'on pût le retrancher du catalogue de ses ouvrages. (*Dissertation sur les dispenses matrimoniales*, pag. 3, 346, 367.)

L'Oratorien n'est pas tout-à-fait aussi brutal que le jurisconsulte ; il veut bien ne pas brûler le *Discours sur l'unité*, mais il se croit obligé, en conscience, de combattre les exagérations de Bossuet. Il lui remontre qu'elles ne sont appuyées que sur les décrétales, il oppose le prélat à lui-même, et la *Défense de la déclaration* au *Discours*. M. Tabaraud avoue que ce morceau est un peu long, mais il a jugé dans sa sagesse que le *Discours* avoit besoin de cette explication. Désormais, grâce à ce commentaire, il y a lieu d'espérer que le *Discours* n'offrira rien de nuisible, et il faut remercier M. Tabaraud d'avoir eu la bonté de corriger et d'amender Bossuet. A cette discussion en succède une autre pour prouver que les quatre articles ne sont pas de simples opinions, mais qu'ils appartiennent au dépôt de la foi. Ce mot d'*opinions* révolte M. Tabaraud

raud; à la vérité, Bossuet lui-même s'en est servi. *L'assemblée*, dit ce grand évêque, *ne s'étoit point proposé de faire une décision ni une formule de foi, mais seulement d'adopter la doctrine des quatre articles comme l'opinion la plus importante et la mieux prouvée.* Ici M. Tabaraud imagine des distinctions subtiles pour nous faire croire que ce mot d'*opinion* n'a pas dans la bouche de Bossuet le même sens que nous lui donnons. Il veut qu'on reconnoisse deux sortes de vérités, les unes qui sont des articles formels de foi, les autres qui, quoique non proposées encore à la foi des fidèles, ont cependant leur fondement dans la révélation. Les quatre articles sont dans cette dernière classe; quelque jour, il faut l'espérer, ce sera des articles de foi; en attendant, dit M. Tabaraud, *l'Eglise tolère, mais n'approuve pas qu'on les abandonne ou qu'on les soutienne indifféremment.* De quelle église parle ici l'auteur? est-ce de l'église de Rome, de l'église d'Italie, de l'église d'Allemagne, de l'église d'Espagne? Les quatre articles n'y sont pas généralement adoptés. Ces églises nient donc des vérités qui font partie du dépôt de la foi; le Pape et un grand nombre d'évêques sont donc dans l'erreur, et dans une erreur opiniâtre sur un point qui appartient à la foi. Quelle idée on nous donne là de l'Eglise, et quel système que celui où, pour relever nos quatre articles, on ne craint pas d'accuser d'erreur le Pape et les évêques sur une matière qui tient au dépôt sacré de la révélation!

(*La fin à un numéro prochain.*)

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le 18 octobre, au matin, le saint Père se rendit au collège Urbain de la Propagande, pour y distribuer les prix aux élèves à la fin de l'année scolastique. S. S. fut

recue à la porte du collège par les cardinaux-préfets, accompagnés de M^{sr} Caprano, archevêque d'Iconium et secrétaire; du corps des officiers de la Propagande, des professeurs et des élèves. Après avoir fait sa prière devant l'autel du Saint-Sacrement dans l'église intérieure du collège, S. S. visita l'imprimerie, et examina la belle collection de caractères des langues d'Orient. Elle se rendit ensuite dans la salle du collège qui étoit préparée pour la recevoir, et, s'étant assise sur son trône, elle adressa aux élèves une allocution latine en fort bon style, pour leur faire sentir la nécessité de s'appliquer à la fois à la science et à la piété, afin de se mettre en état de travailler à la propagation de la foi. Le pontife distribua ensuite des prix de théologie, de philosophie, de belles-lettres et de langues; il y eut vingt-trois médailles d'argent distribuées et une d'or. M^{sr} Caprano remercia le saint Père, dans un discours latin, de l'honneur que recevoit ce jour-là l'établissement. S. S. admit au baiseement des pieds les évêques d'Orient, les élèves du collège, les prêtres et les autres orientaux qui se trouvent à Rome. Elle visita ensuite le musée Borgia, la bibliothèque, et se montra satisfaite de l'état de la maison. S'étant rendue de là au palais Quirinal, elle admit à sa table LL. Em. les cardinaux della Somaglia, Bertazzoli, Capellari et Riario, M. Caprano et les prélats de sa chambre. Après le dîner, elle visita l'atelier du célèbre sculpteur Thorwaldsen, et y vit les statues colossales du Sauveur et des douze apôtres, qu'il exécute pour le roi de Danemarck.

PARIS. Une ordonnance du Roi élève à la pairie M. de Cheverus, archevêque de Bordeaux. Cette faveur royale est d'autant plus marquée, que le prélat est nommé seul. Nous y voyons moins encore la récompense d'un mérite éminent que l'avantage de procurer à la religion et au clergé un défenseur de plus dans la chambre haute. L'éloquence douce et le caractère conciliant du vénérable prélat contribueront peut-être plus d'une fois à ramener les esprits divisés dans les discussions qui peuvent avoir lieu, et à calmer des préventions trop communes aujourd'hui dans toutes les classes sur les objets qui touchent à la religion.

— M. de Pins, archevêque d'Amasie, administrateur du diocèse de Lyon, a publié un Mandement relatif aux exercices religieux qui doivent accompagner le jubilé dans son

diocèse. Le prélat rend compte des motifs qui l'ont porté à retarder l'ouverture du jubilé. Une saison plus avancée, le commencement des habitudes de l'hiver, la facilité de poursuivre le jubilé sans interruption jusqu'à la fin du temps pascal, lui ont semblé des raisons déterminantes. Le prélat a résolu surtout de faire donner, durant les premières semaines, une suite d'exercices religieux dans les églises de la ville; il a cherché, de concert avec les pasteurs, à multiplier les moyens d'instruction, et il leur a adjoint des hommes zélés, déjà connus par leurs travaux et leur zèle à prêcher la parole divine. Les soins et la charité de ces généreux ouvriers doivent leur concilier l'estime et la confiance des fidèles, et M. l'archevêque croit devoir dissiper les inquiétudes et les alarmes que cherchoient à répandre contre les prédicateurs les ennemis de tout bien :

« Oui, N. T. C. F., s'ils se plaignent que ces prédications réitérées, ces exercices religieux, ont quelque chose d'extraordinaire et de nouveau, vous leur répondrez qu'il n'y a là de nouveau que l'ignorance ou les préjugés qui s'en choqueroient; que dans tous les siècles l'Eglise a multiplié pour ses enfans, dans ces circonstances solennelles du jubilé, les secours de la sainte parole et du ministère évangélique; que les Vincent de Paul, les François de Salles, les Bossuet, les Fénelon, les Fleury, se sont honorés de partager de tels travaux apostoliques, et n'ont pas craint de joindre leurs efforts et leur zèle à ceux des pasteurs qui réclamoient leur coopération.

» S'ils vous disent que leurs pasteurs leur suffisent, vous leur répondrez que s'ils trouvent que leurs pasteurs leur suffisent, ces pasteurs à leur tour ne trouvent que trop souvent que leur ministère ne leur suffit pas, et que c'est précisément pour aider, pour seconder leur ministère, qu'ils nous ont suppliés de leur envoyer des dignes coopérateurs, lesquels loin d'accuser par là leur zèle ou leur vigilance, en deviennent au contraire la preuve la plus touchante.

» S'ils prétendent que ces prédications nouvelles vont agiter les esprits, alarmer les consciences, diviser les époux, désunir les familles, troubler la tranquillité publique.

» Dites-leur qu'elles ne troubleront que la tranquillité des cœurs coupables. Eh quoi donc! N. T. C. F., ce seroit prêcher le trouble et la discorde que de dire à vos enfans : *Soyez soumis à vos parens*, Dieu le commande sous peine de vous maudire; à vos époux, à vos épouses : *Soyez fidèles à vos sermens*, Dieu le commande sous peine de l'enfer; de dire aux petits comme aux grands, aux serviteurs comme aux maîtres, aux magistrats, aux hommes de négoce, à tous ceux qui se partagent les diverses professions de la société : *Soyez justes, probes, chastes, honnêtes; pieux, soumis aux lois, dévoués à votre patrie; enfans du même père, aimez-vous comme des frères.*

soulez les pauvres qui sont parmi vous, aimez vos ennemis, faites du bien à tous, même à ceux qui vous haïssent; car ni les voleurs, ni les adultères, ni les homicides, ni les fourbes, ni les médisans, ni les artisans de révolte et de discorde n'entreront dans le royaume de Dieu.

» Ah! si de prêcher la charité, la pudeur, la subordination, la justice, la piété, la foi chrétienne, c'est troubler la tranquillité publique, demandez, demandez hardiment ce qu'il faudroit donc prêcher pour la procurer et la maintenir, et quels moyens la religion devoit prendre pour accomplir sa divine mission, de ne faire de tous les hommes qu'un peuple de frères et de saints.

» Si l'on craint qu'un tel ministère ne vienne à désunir les familles, demandez quelles familles donc que celles qui peuvent être réunies par les leçons de la subordination et de la concorde.

» Si l'on craint qu'il ne divise les époux, demandez quels époux donc que ceux qui peuvent être divisés par les leçons de la fidélité et de la sagesse. »

Ce Mandement a été lu dans les paroisses de la ville, le dimanche 22 octobre. Quelques jours après, M. l'abbé Rauzan est arrivé à Lyon, ainsi que plusieurs des prêtres qui travaillent sous sa direction. On prétend que presque en même temps sont arrivés de Paris des hommes envoyés dans des vues bien différentes, et qui venoient essayer si on ne pourroit pas profiter de cette occasion pour exciter quelques désordres. Dès la veille de l'ouverture du jubilé, on demanda le *Tartufe* au théâtre dit des Célestins; en vain le directeur annonça que cette pièce ne faisoit point partie du répertoire de sa troupe. Pendant que les gens paisibles se retiroient, les autres se mirent à crier : *A bas les Jésuites! à bas les missionnaires!* et il a fallu faire entrer la force armée pour dissiper les agitateurs. Ce petit essai n'a pas empêché la procession générale du lendemain d'être aussi imposante par le nombre des fidèles que par le recueillement. A midi, les fidèles des diverses paroisses, sous leurs bannières respectives, se sont rendus processionnellement sur la place de l'église métropolitaine; ils ont ensuite défilé par la rue St-Jean pour visiter les autres églises stationales de St-Nizier, de l'hôpital et de la Charité, et réciter devant chaque église les prières indiquées. L'affluence étoit si grande, qu'il a fallu plus de trois heures pour laisser écouler la foule. Ce n'est qu'à quatre heures que la bannière de la métropole a pu sortir; elle étoit suivie des confréries, des Frères des écoles chrétiennes, du clergé et des autorités; ces deux derniers corps entroient seuls dans les églises où se faisoient les sta-

tions. A six heures, la procession est rentrée à Saint-Jean, où M. l'archevêque a donné la bénédiction. On assure qu'il n'y avoit pas moins de 30,000 âmes à la cérémonie; la cour royale y assistoit, et tout s'est passé avec ordre. Les magistrats et les administrateurs s'honoroiert de concourir avec les fidèles à la pompe de ce jour. Le lendemain de la procession, les agitateurs ont encore essayé de faire du bruit au théâtre, ils ont demandé le *Tartufe* avec des cris répétés. En dehors, un rassemblement secondoit les clameurs de la salle; il a fallu recourir à la force armée. Le maire a publié le 31 une proclamation où il signale les auteurs du désordre comme des étrangers, et annonce des mesures énergiques. Tous les gens de bien souhaitent, en effet, qu'on réprime les bravades de quelques étourdis qui, à la suite de quelque gageure ou de quelque orgie, viennent insulter au zèle des prêtres et à la piété des fidèles, et amentent des portefaix et des décroteurs pour crier avec eux.

— Le diocèse du Mans a eu cet automne, comme à l'ordinaire, deux retraites ecclésiastiques, l'une au séminaire du Mans, l'autre au collège de Laval. La première s'ouvrit le 12 septembre au soir et comptoit 170 prêtres. Le recueillement y fut le même pendant tous les exercices que dirigeoient MM. Gloriot et Caillat. Le premier surtout captivoit l'attention de l'auditoire par l'élévation de ses pensées et la solidité de ses raisonnemens; on étoit touché en même temps de l'onction de ses paroles. M. l'évêque, quoiqu'encore assez foible, voulut assister au moins à une instruction par jour; c'étoit une jouissance pour lui de se trouver au milieu de son clergé, après la maladie qu'il a essayée, et le clergé ne pouvoit voir sans attendrissement le prélat qui portoit des marques trop sensibles de la crise qu'il avoit essayée. Le 19, jour de la clôture de la retraite, tous les ecclésiastiques se rendirent processionnellement du grand séminaire à la cathédrale, et y assistèrent à la messe solennelle célébrée par M. Bourmault, vicaire-général; ils renouvelèrent leurs promesses cléricales entre les mains de M. l'évêque, communiquèrent tous de la main du célébrant, et retournèrent processionnellement au séminaire. La retraite de Laval, faite par les mêmes missionnaires, commença le 21 du même mois et finit le 28; il y avoit environ 120 prêtres, et cette réunion ne fut pas moins édifiante que la première.

La rentrée des deux séminaires du Mans a eu lieu le 20 octobre; il y a, cette année, 190 jeunes gens en théologie, et 98 en philosophie. A la suite de la retraite qui a eu lieu le samedi 28, il y a eu une messe votive en l'honneur de la sainte Vierge, avec la rénovation des promesses cléricales. M. l'évêque, dont la santé s'est améliorée depuis un mois, est venu présider à cette cérémonie, et a adressé aux jeunes gens une exhortation fort touchante.

— Il existe, dans le diocèse de Coutances, grâce à la sollicitude du premier pasteur qui le gouverne, une petite association de missionnaires qui, depuis cinq années, ne cessent de porter partout les efforts de leur zèle. Cette année, M. Harel, supérieur de cette maison, a parcouru le diocèse avec sa petite troupe, pour répondre aux vœux d'un grand nombre de curés qui avoient désiré avec ardeur la présence de ces hommes apostoliques, afin de favoriser l'élan que le jubilé avoit excité partout. Ainsi, Saint-Lo, Saint-Clair, Briquesbec, Quetreville, Brehal, Saint-Eny, Percy, et plusieurs endroits moins considérables ont joui de l'avantage de petites missions ou retraites de 10, 15, 20 et 24 jours, données par deux ou trois missionnaires, selon les circonstances. Les pasteurs et les fidèles les ont reçus partout avec reconnaissance et même avec enthousiasme. Presque partout ils sont allés une seconde fois visiter ceux qu'ils avoient évangélisés, et l'on peut dire qu'ils ont une très-grande part au renouvellement que le jubilé a produit en plusieurs lieux. De tous ces endroits, St-Hilaire du Harcouet n'a pas été le moins favorisé. C'est une paroisse composée d'une bourgade de 18 à 1900. âmes, et de 7 à 800 habitans répandus dans la campagne, et où il se fait un assez grand commerce. M. Navet, curé du lieu, quoiqu'aidé de deux vicaires, n'avoit pas cru pouvoir suffire à ce que son zèle désiroit, il avoit appelé avec empressement quelques missionnaires. M. l'évêque a envoyé, le 22 juillet, MM. Helleu, Painblanc et Le Clere, qui ont ouvert la mission le lendemain; M. le curé avoit invité en outre trois confrères respectables. Prédications, gloses, dialogues, cérémonies éclatantes, tout a été employé; aussi l'affluence a-t-elle été si grande, que les confesseurs ne pouvoient suffire, quoiqu'ils restassent au sacré tribunal quelquefois bien avant dans la nuit. Le 15 août, a eu lieu la communion générale; plus de 800 personnes ont appro-

ché de la sainte table, sans compter ceux qui avoient communiqué la veille, ou le matin du même jour. On avoit établi, quelques jours avant, dans l'église de Saint-Hilaire, les indulgences du chemin de la croix; le grand nombre de personnes qu'on voit tous les jours suivre cette pieuse pratique fait voir que les habitans ont bien su apprécier cet avantage. Pour mettre la dernière main à leur ouvrage, les mêmes ouvriers évangéliques sont revenus le 12 octobre commencer une retraite de douze jours; même empressement, même zèle. Il y a encore eu une communion générale le dimanche 22 octobre, et les pieux ecclésiastiques ont eu la consolation d'y voir surtout beaucoup plus d'hommes que la première fois; le lendemain s'est faite la plantation de la croix; des arcs de triomphe avoient été élevés sur divers points de la route à parcourir. Après un sermon, la procession s'est mise en marche à huit heures et demie, le missionnaire a prêché à diverses reprises; plus de 7000 personnes des environs étoient venues se joindre aux habitans de Saint-Hilaire pour partager et augmenter leur joie. La croix étoit portée par des compagnies d'hommes formées exprès, accompagnée d'un nombreux clergé ramassé des environs, suivie d'un chœur nombreux de jeunes filles vêtues de blanc; venoient ensuite le corps municipal et le reste de la procession. La cérémonie a été terminée à une heure par la bénédiction du saint sacrement. Plusieurs personnes distinguées ont donné constamment l'exemple; en particulier le maire et l'adjoint de Saint-Hilaire ont montré un zèle, une exactitude aux exercices, une piété qui s'est fait remarquer de tout le monde. A l'abri de leur autorité et de leur prudence, l'ordre a régné partout. Heureux les lieux qui ont de tels administrateurs!

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le 4 novembre, au matin, le Roi a reçu, à l'occasion de sa fête, les félicitations de sa famille; MADAME, duchesse de Berri, a mené les enfans de France chez S. M., qui a reçu leurs bouquets avec attendrissement. A dix heures, S. M. a reçu les félicitations des princes et princesses du sang. Les cardinaux, M. l'évêque d'Hermopolis à la tête du conseil royal de l'Université, M. l'archevêque de

Paris, les grands-officiers, les ministres, les maréchaux de France, ont été admis à rendre leurs devoirs au Roi. Après la messe, le Roi a reçu les hommages du corps municipal. Les officiers de la garde nationale et ceux de la garde royale ont été admis à défilier devant le Roi. Le corps diplomatique a été introduit dans la salle du trône, et M^{sr} le cardinal Macchi, nonce apostolique, a adressé à S. M. un discours de félicitation. Le soir, les édifices publics et beaucoup de maisons particulières ont été illuminés.

— S. M., à l'occasion de sa fête, a fait un grand nombre de promotions : ont été nommés ministres d'Etat et membres du conseil privé, MM. les cardinaux de Clermont-Tonnerre et de Latil, MM. le duc de Brissac, le marquis de Pastoret et le comte de Saint-Cricq.

— Ont été nommés conseillers d'Etat en service extraordinaire, MM. de Brosses, de Haussez et de Murat, préfets du Rhône, de la Gironde et du Nord; de Crouseilhès, secrétaire-général du ministère de la justice; Jules Pasquier, directeur-général de la caisse d'amortissement, et de Boisbertrand, député.

— Sont nommés maîtres des requêtes en service extraordinaire, MM. d'Arbaud-Jouques, d'Estourmel et de Lantivy, préfets de la Côte-d'Or, de la Manche et de la Corse; de la Chapelle, aumônier du Roi et directeur des affaires ecclésiastiques; Moreau, président du tribunal civil de Paris; Pouyer, intendant de la marine; Saint-Hilaire, intendant des colonies.

— MM. de Crouseilhès, de Boisbertrand et de la Chapelle sont autorisés à assister aux délibérations du conseil d'Etat. M. Duchatel est nommé conseiller d'Etat honoraire.

— MM. Mestadier et Delpit, tous deux députés, et M. Mangin, procureur-général à Poitiers, viennent d'être nommés conseillers à la cour de cassation.

— S. M. a fait de nombreuses promotions dans l'ordre de Saint-Louis et dans celui de la Légion-d'Honneur.

— Par ordonnance du 1^{er} novembre, une amnistie a été accordée aux individus suivans : Gauthier de Laverderie, Rey et Lacombe. Le premier et le dernier étoient impliqués dans le procès de conspiration de 1820.

— Le Roi, par une ordonnance du 5 novembre, fixe la convocation de la chambre des pairs et de la chambre des députés au 12 décembre prochain.

— Le Roi vient de donner, à plusieurs communes du département de la Marne ravagées par les orages de l'été, un nouveau témoignage de sa bonté : il leur a accordé, sur les fonds de la liste civile, une somme de 6000 fr. S. A. R. M^{re} la Dauphine et S. A. R. M^{sr} le duc d'Orléans ont envoyé chacun 300 fr. pour la même destination.

— M. le ministre de la maison du Roi vient de faire mettre à la disposition de M. Joubert, premier avocat-général à la cour de cassation, une somme de 1500 fr., pour secourir les habitans des communes de Bussi-la-Repos et Saint-Loup-Dordon, département de l'Yonne, que l'orage du 1^{er} juillet avoit réduits à n'avoir pas de quoi ensemer leurs terres pour l'année prochaine.

— Dimanche, le peuple s'est porté en foule aux Champs-Élysées

et à la barrière du Trône, pour y jouir des divertissemens qui y étoient préparés. Partout le bon ordre n'a pas cessé de régner. A quatre heures, un ballon, monté par M. Margat, s'est élevé du milieu du grand carré des Champs-Elysées. Après les jeux et les exercices, il a été tiré deux feux d'artifice à un signal donné du château, l'un sur le pont Louis XVI, et l'autre entre les deux colonnes de la barrière du Trône.

— Vendredi, la cour des comptes s'est réinstallée avec des cérémonies qui n'avoient point encore eu lieu. Tous les conseillers étoient en grand costume. M. le président Barbé-Marbois leur a annoncé qu'il étoit heureux d'avoir obtenu du Roi l'autorisation de faire précéder les travaux annuels par une messe du Saint-Esprit. Cette messe avoit été célébrée par M^r l'archevêque de Paris. M. le président a félicité la cour de ce que ce prélat ait bien voulu venir appeler sur elle la protection divine. Après cette cérémonie, la cour s'est réunie en audience solennelle pour entendre un discours qui a été prononcé par M. Rendu, procureur-général. L'influence de la religion sur toutes les institutions humaines en a fourni le sujet. Le même jour, la cour royale a aussi fait sa rentrée dans les formes ordinaires. M. le premier président Séguier, MM. les présidens de chambre, MM. les conseillers et MM. les gens du Roi, ayant en tête M. Jacquinet-Pampelune, procureur-général, se sont rendus, à onze heures, dans le local où l'on avoit élevé une chapelle provisoire. M. l'abbé Desjardins, un des vicaires-généraux du diocèse, a officié. Après cette cérémonie, la cour s'est transportée dans la salle de la première chambre, où elle a entendu le discours d'ouverture qu'a prononcé M. l'avocat-général Jaubert. Le discours rouloit sur les heureux effets de l'étude, surtout dans les fonctions de la magistrature. Un rapide coup-d'œil, jeté sur notre histoire, lui a montré une longue série d'hommes illustres enrichissant la littérature et les sciences de leurs productions. La vie de Malherbes, et surtout son courageux dévouement à la cause de Louis XVI, lui ont inspiré plusieurs belles pensées. M. Jaubert s'est adressé, en terminant, aux avocats qui étoient présens, et les a fortement engagés à profiter des exemples qu'il venoit de leur rappeler. « Puissions-nous, a-t-il dit, resserrer les nœuds de l'antique alliance qui existe entre les avocats du Roi et les avocats des citoyens; assurer, de concert avec vous, le triomphe du bon droit, et faire respecter de plus en plus les lois de l'Etat, et la majesté d'un trône à l'ombre duquel la patrie jouit enfin du calme, de la liberté dont elle fut long-temps veuve, et qui lui préparent dans l'avenir une nouvelle splendeur ! »

— La cour de cassation a eu aussi cette année, pour la première fois, sa rentrée solennelle. Lundi, à onze heures, M. l'archevêque de Paris est arrivé au palais de justice, où il a été reçu au haut du grand escalier par une députation de quatre conseillers. Un autel avoit été élevé dans la salle d'audience de la section des requêtes. Après la messe du Saint-Esprit, toutes les sections de la cour se sont réunies dans la salle ordinaire des séances. M. l'archevêque a pris place à la droite de M. le président. M. Mourre, procureur-général, a prononcé ensuite un discours dans lequel il a montré que, pour les

magistrats, le meilleur moyen de conserver leur impassibilité est de se concentrer dans la loi, sans examiner ce qui pourroit donner le plus de célébrité à leurs arrêts, et que le moyen le plus sûr de résister au désir de la renommée, c'est dans les sentimens religieux qu'il doit le puiser. « Le magistrat religieux, a-t il dit, aura toujours à la pensée cette grande et terrible sentence portée contre les hommes qui, même en faisant le bien, sont mus par la vanité : *Receperunt mercedem suam.* »

— Le tribunal de première instance a fait sa rentrée le même jour que la cour de cassation. La messe du Saint-Esprit a été célébrée dans la salle de la cinquième chambre. M. Delapalme, substitut de M. le procureur du Roi, a ensuite prononcé le discours d'usage.

— On a entièrement découvert le monument élevé à Malesherbes. L'inscription suivante, en lettres d'or, composée, dit-on, par Louis XVIII, se lit sur le piédestal : *Strenuè semper fidelis regi suo in solio veritatem, presidium in carcere attulit.*

— La nouvelle salle de la Bourse a été inaugurée samedi. Elle a cent seize pieds de long sur soixante-seize de large, et est d'une grande magnificence. Des tableaux et des bas-reliefs ornent les murailles. Un grand nombre de curieux avoient été admis dans l'enceinte. A deux heures le corps municipal est arrivé, ayant à sa tête les deux préfets. M. le comte de Chabrol a prononcé un discours, où il a fait l'histoire de ce monument. Plusieurs négocians lui ont répondu. Des médailles ont été distribuées à l'occasion de cette cérémonie, qui a été brillante et pompeuse. Désormais, le tribunal de commerce et la Bourse se tiendront dans ce local.

— M. l'abbé Augé, directeur du collège Stanislas, vient d'être nommé chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.

— M. l'abbé Martin de Nolrieu, sous-précepteur de M. le duc de Bordeaux, a donné sa démission de la place d'aumônier de l'École polytechnique. On désigne pour le remplacer M. l'abbé Blanquart.

— L'Académie française a décidé, dans sa séance de jeudi, qu'elle ne s'occuperoit que le 4 décembre prochain de la nomination des successeurs de MM. Lemontey et Villar.

— On s'occupe de la fabrication de l'horloge destinée au monument de la Bourse. L'aiguille, au lieu de marquer le temps *vrai*, marquera le temps *moyen*, comme les horloges de la Suisse et de l'Angleterre. Le cadran sera éclairé durant la nuit, au moyen d'un appareil semblable à celui de l'horloge de l'Hôtel-de-Ville de Paris.

— Par ordonnance du Roi, M. Frottier de Bagneux, préfet des Côtes-du-Nord, est nommé préfet du département de Maine-et-Loire; et M. l'adatte de Saint-Georges, maire de Troyes, membre de la chambre des députés, est appelé à la préfecture des Côtes-du-Nord.

— M. le comte Cholet, pair de France, ancien membre du conseil des cinq-cents et du sénat, vient de mourir à Paris en son hôtel. Ses obsèques ont eu lieu à l'église Saint-Louis-d'Antin.

— Le lieutenant-général comte Frézier a succombé, après deux jours de cruelles souffrances, à une attaque d'apoplexie. Il avoit demandé et reçu les secours de la religion.

— M. le maréchal duc de Ragase est arrivé de Moscou, et a rendu compte au Roi de sa mission.

— Le Roi a accordé une somme de 4000 fr. pour contribuer à l'amélioration de l'agriculture dans la Corse; la somme a été envoyée au préfet, M. de Lantivy.

— Un bateau à vapeur appartenant à un négociant de Dieppe, et ayant à bord vingt-sept hommes d'équipage, a péri, corps et biens, sur les bancs de la Tamise. Deux jeunes mousses seulement sont parvenus à se sauver en montant à la cime des mâts.

— L'administration municipale de Strasbourg, afin de célébrer dignement la fête du Roi, a décidé qu'on appliqueroit aux malheureux de cette ville les ressources qui sont à sa disposition. En conséquence, une somme de 1500 fr. sera distribuée aux pauvres par les soins des curés, pasteurs, etc. Des comestibles seront distribués aux orphelins et aux enfans trouvés par les soins de la commission administrative, et il sera également accordé des secours aux prisonniers et aux condamnés au boulet.

— On attendoit lord Cochrane à Londres, mais on annonce qu'il retourne à Marseille, où il va, au moyen de 11,000 livres sterl. qu'il a reçues des comités grecs de France et de Suisse, acheter la frégate qui avoit été construite pour le pacha d'Egypte, lequel n'a pu remplir ses engagements.

— Des fièvres d'un caractère épidémique se sont manifestées à Carry, petite commune sur le golfe entre Marseille et les Martigues. M. le curé, fidèle au dangereux devoir qu'il s'est fait en cette circonstance, brave tous les périls pour porter aux malades des soulagemens et des consolations. On assure que l'autorité a pris des mesures pour arrêter les progrès de ce fléau.

— M. Péraldi, membre du conseil du département, et président du conseil d'agriculture de la Corse, est mort à Ajaccio à l'âge de quarante-neuf ans. La religion, dont il remplissoit les devoirs avec une piété exemplaire, a consolé ses derniers momens.

— Les rapports de Groningue, sur la maladie, sont toujours désolans. Il a été défendu de sonner la grosse cloche lors des enterremens, parce qu'elle ne cessoit presque jamais. La régence a invité les habitans à ne pas laisser fermées plus de trois jours les maisons où il y a des morts.

— Le roi de Prusse a, par ordonnance du 14 octobre dernier, levé la défense qu'il avoit faite à ses sujets d'étudier à l'université de Tubingen.

— M. le chargé d'affaires du saint Siège à Lucerne a remis une note au président du directoire fédéral suisse, pour demander une réparation des calomnies énoncées contre la nonciature dans la procédure Keller, et cette note a été renvoyée au conseil quotidien de Lucerne, qui, de son côté, a chargé le département de justice de donner son préavis sur la réponse à faire par le gouvernement.

— M. le duc de Blacas, ambassadeur extraordinaire de France près le roi des Deux-Siciles, est parti de Naples le 17 octobre, pour venir à Paris prendre son service de premier gentilhomme de la chambre du Roi.

— D'après les récits de la *Gazette de Lisbonne* elle-même, il est faux que l'insurrection des Algarves et celle de Tra-os-Montès ait été si promptement étouffée, comme l'ont dit plusieurs journaux : ils citoient des lettres du 13 octobre, et il est certain que le 19 rien n'avoit encore été entrepris contre les insurgés de Tavira, de Faro, et autres villes des Algarves.

— On écrit de Constantinople que le patriarche grec a été déposé dans cette ville. Son successeur n'est pas encore désigné.

— Le 11 octobre, un nouvel incendie a éclaté à Constantinople, auprès de la mosquée du sultan Achmed ; mais cette fois une seule maison a été brûlée, et une tour qu'on venoit de construire en remplacement de celle des janissaires.

— Plusieurs journaux annoncent que le docteur Francia, qui, depuis les premières révolutions de l'Amérique espagnole, administroit le Paraguay comme magistrat suprême, vient de renoncer à l'autorité qu'il exerçoit en faveur du colonel Guarany. Mais à cause de l'absence de cet officier supérieur, le secrétaire du gouvernement, M. Zapidas, sera chargé de l'administration par *interim*. C'est le 2 août dernier que le docteur Francia a donné sa démission.

Le *Journal du commerce* a inséré, sur ce qui s'est passé au collège royal de Versailles, un article plein de malice, et qui a été répété avec trop de confiance dans d'autres feuilles. Non-seulement les élèves n'ont point commencé à montrer de l'insubordination depuis l'entrée en fonctions du proviseur et du censeur nommés il y a quinze mois ; mais, depuis ce temps, les actes d'insubordination ont été moins fréquens qu'auparavant. Il n'est pas vrai que, depuis huit jours, les élèves fussent en pleine révolte ; quelques actes d'insubordination ont été réprimés et punis sans résistance. Il n'est pas vrai qu'ils aient manqué ouvertement de respect au proviseur ; la veille du trouble, ses remontrances, qui annonçoient le renvoi de deux élèves, ont été écoutées en silence. Il n'est pas vrai, surtout, que le jour de la Toussaint, où l'effervescence a été plus grande, le proviseur et le censeur aient pris la fuite ; ni l'un ni l'autre ne sont sortis de la maison : ce fait, qu'il est si facile de constater, montre assez quel esprit a présidé à la rédaction de l'article que nous signalons.

Il n'est pas vrai non plus que le proviseur soit allé porter plainte au procureur du Roi ; il l'a seulement envoyé demander comme le magistrat le plus voisin, et comme pouvant joindre une influence puissante à ses propres exhortations. Le maire auroit été averti, s'il n'avoit pas été à une trop grande distance. Quelques gendarmes sont venus avec le procureur du Roi ; mais ils sont restés à l'entrée du corridor où se passoit la scène. Le bataillon suisse dont on a parlé se réduit à quatre soldats appelés, sans l'ordre du proviseur, par un employé du collège, et dont aucun n'a mis la main sur les élèves.

Il n'est donc pas vrai qu'il y ait eu un engagement entre les écoliers et la troupe. On n'a point arraché les barreaux des fenêtres, par la raison qu'il n'y en a pas dans ce quartier. D'ailleurs, aucune voie

de fait n'a eu lieu à partir de ce moment. Le proviseur, qui est resté au milieu des élèves, et qui ne leur a fait aucune concession, a obtenu par la persuasion ce qu'on attribue à la force, et l'autorité a triomphé. On peut juger par là à quel point l'auteur de l'article dont nous nous plaignons a été mal informé.

Depuis, on a imaginé une autre version : on a dit, dans un journal, qu'une prévoyance plus éclairée et une confiance moins aveugle dans les chefs de l'établissement, auroient pu facilement prévenir le trouble, et qu'ils ont manqué de prudence et de sang-froid. Nous croyons qu'on pourroit assigner d'autres causes du désordre. De sages réformes que le proviseur avoit introduites depuis qu'il étoit en fonctions ont pu mécontenter quelques élèves, et cette disposition a été favorisée par d'autres circonstances fâcheuses, au nombre desquelles il faut compter les éternelles clameurs de quelques journaux contre les prêtres, et les pamphlets que l'on répand parmi la jeunesse pour l'égarer et la séduire. Quand les gens qui, par leur âge devoient être raisonnables et mûrs, donnent l'exemple des préventions les plus absurdes et des déclamations les plus violentes, est-il étonnant que la jeunesse se ressente d'une si dangereuse influence ?

AU RÉDACTEUR.

Monsieur, dans un moment où toutes les passions cherchent à répandre le venin de la calomnie sur une société célèbre, je crois de mon honneur et de la justice de payer le tribut de ma vive reconnaissance à des hommes vénérables au milieu desquels j'ai passé quelques mois en 1818. Je connus à cette époque le jeune Marcet, qui, à ce qu'il paroît, aspire aujourd'hui à se faire un nom par son ingratitude et par ses calomnies. La manière dont il fut accueilli, au tombeau de saint Jean-François Régis, par le Père Simpson, alors provincial ; l'hospitalité généreuse qu'il reçut au noviciat, les soins qui lui furent donnés comme aux autres novices, tout devoit rappeler au transfuge des souvenirs amers. Est-il possible qu'il ait oublié si vite les vertus et la bonté de ceux qui se montrèrent toujours pour nous des maîtres indulgens et des amis sincères ? Qui pourroit exprimer avec quelle touchante affection ceux mêmes qu'il maltraita le plus veillèrent à nos besoins ? qui pourroit peindre leur sollicitude si vraie pour les jeunes gens accueillis dans leur maison ? qui dirait leur douceur, leur modestie, leur désintéressement ? Jamais leur souvenir ne s'effacera de ma mémoire ; et, n'en déplaise à l'humour âcre du sieur Marcet, je croirai remplir un devoir et montrer mon amour pour la vérité et la justice, en proclamant publiquement la conduite franche et loyale, la charité tendre et ingénieuse, l'inaltérable pureté de principes de ceux qu'on attaque avec tant de passion et d'aigreur.

Veuillez, Monsieur, insérer ma lettre, et me croire...

Votre très-humble serviteur

ARMAND JARRY, curé de Sainte-Colombe, à La Roche.

Voltaire apologiste de la religion chrétienne (1)
par l'auteur des *Apologistes involontaires*.

« Il y avoit véritablement, dit M. l'abbé Mérault, deux hommes dans Voltaire. Sa première éducation, si religieuse alors, les exemples et les instructions des Jésuites, lui laissèrent des impressions qu'il ne put jamais effacer. De plus, il avoit trop d'esprit pour n'être pas frappé des caractères de divinité qu'offre la religion, et de sa nécessité pour le bonheur de la terre. De là les hommages qu'il lui rend en tant de circonstances, et que nous nous sommes plu à accueillir. Voltaire n'a jamais pu étouffer la foi dans son cœur; mais aigri par des abus qu'il a injustement confondus avec la religion, et par les contradictions de ses ennemis, entraîné par l'ambition de faire parler de lui et d'être chef de parti, cet homme ardent et irritable s'est jeté dans une route où son esprit caustique trouvoit de quoi se satisfaire. Il n'en est pas moins vrai qu'il a été souvent l'apologiste de la religion, et soit dans ses grands ouvrages, soit même dans ses pamphlets et dans sa correspondance, il lui rend des hommages éclatans et que tout porte à croire sincères. Voltaire, disoit le prince de Ligné, a paru incrédule sans l'être, et je parie que l'on tireroit de ses écrits de quoi faire un livre de dévotion et presque un catéchisme. » C'est cette idée que M. l'abbé Mérault a entrepris de réaliser. Il s'est condamné à parcourir des écrits remplis d'erreurs pour en extraire des choses judicieuses et utiles. Les œuvres complètes de Voltaire lui ont paru, dit-il, un vaste édifice offrant une réu-

(1) 1 vol. in-8^o, prix, 6 fr. 50 cent. et 8 fr. franc de port. A Paris, chez Méquignon-Junior, rue des Grands-Augustins; et à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clerc et compagnie, au bureau de ce journal.

nion singulière de grandes beautés et d'objets repous-
sans; des vérités frappantes y sont confondues avec
des déclamations et des plaisanteries, et des vues sages
s'y trouvent à côté d'idées folles. N'est-il pas possible
de changer des poisons en une nourriture salutaire, et
ne seroit-il pas piquant de faire de Voltaire un apolo-
giste de la religion et un apôtre des mœurs?

Tel est le plan que M. l'abbé Mérault développe
dans une introduction écrite avec autant de sagacité
que d'esprit. En vain, dit-il, formeroit-on aujourd'hui
le vœu de déchirer une partie des œuvres de Voltaire,
ou de tout livrer aux flammes, ses écrits sont aujour-
d'hui trop multipliés et trop répandus; mais on peut
jeter dans le creuset cette volumineuse collection, et
il sortira un or pur de ce mélange de parties si dispa-
rates. Voltaire paroitra donc ici avec tous ses avanta-
ges; on lui a laissé son esprit sans admettre aucun de
ses écarts; on a retranché ces épigrammes, ces facé-
ties auxquelles il savoit donner une forme si piquante,
mais on n'a négligé aucun de ces morceaux où la rai-
son et une saine philosophie parlent le langage de la
vérité. Nous n'aurons pas besoin, dit l'éditeur, de
faire sentir les écarts et les inconséquences d'une ima-
gination ardente et mobile, nous ne la montrerons que
du beau côté; notre objet est de rapprocher comme en
un seul corps des vérités faites pour s'unir; et des
traits, qui auroient passé inaperçus lorsqu'ils étoient
épars dans un grand nombre de volumes, feront bien
plus d'effet lorsqu'ils seront rassemblés dans un seul.

Pour mettre de l'ordre dans ses extraits, M. l'abbé
Mérault a rangé ses citations sous quatre titres diffé-
rens : dans le premier livre, il a placé les passages de
Voltaire qui ont rapport à l'existence et aux attributs
de Dieu, à la spiritualité de l'ame et à la loi natu-
relle; dans le deuxième livre, on entend Voltaire nous
faire sentir la nécessité de la révélation, nous montrer
l'état de l'Univers avant l'Évangile, nous raconter les

bienfaits de la religion, nous développer les preuves de la divinité du christianisme; le livre troisième présente les incrédules comme apologistes involontaires et comme défenseurs de la religion; on y fait tourner leurs objections et leurs aveux à l'avantage de la cause qu'ils ont combattue, et Voltaire lui-même devient un avocat de cette cause par un grand nombre de réflexions, de jugemens, de saillies, qu'on ne se seroit pas attendu à trouver chez lui. Enfin, dans le dernier livre, Voltaire parle en vrai chrétien des dogmes du christianisme, de ses mystères, de sa morale, de ses heureux effets, des institutions dues à la religion, des grands hommes qu'elle a formés. La réunion de ces passages étonnera plus d'une fois le lecteur; tantôt Voltaire l'exhortera à se livrer sérieusement à l'étude de la religion, tantôt il donnera à la jeunesse des leçons de modération, de sagesse et de vertu; il montrera le peu de confiance que méritent les incrédules, et il apprendra ce qu'il faut penser de leurs assertions les plus tranchantes, de leurs protestations de zèle pour la vérité.

Quel sera le résultat de ce travail, dit en finissant le respectable éditeur? Les fidèles seront peut-être consolés; mais les mécréans seront-ils éclairés? on le désire beaucoup plus qu'on ne l'espère. Voltaire ne paroît pas un apôtre heureux de la vérité. Trop de gens se montrent ses disciples lorsqu'il a tort, et qu'il s'égare, mais ils l'abandonnent lorsqu'il a le plus raison. Ils plient les leçons de sa philosophie à leurs passions; ils ne prennent de ses maximes que ce qui favorise leurs préjugés, ils ne cherchent que le poison dans ses livres, et ils sont assez malheureux pour n'y trouver que cela. Voltaire a été l'apôtre ardent de la tolérance; ses disciples ont-ils été tolérans? il est permis d'en douter quand on entend tant de clameurs, de plaintes amères, d'attaques, de calomnies contre les ministres de la religion.

Toutes les citations indiquées dans ce volume sont tirées de l'édition de Beaumarchais, dite l'édition de Kehl, format in-12. Peut-être est-il à regretter que M. Mérault n'y ait pas joint le titre de l'écrit d'où l'extrait est tiré, ou la date de la lettre; cela auroit servi à guider le lecteur qui, sur cette seule indication, aura de la peine à retrouver le passage. Il faudroit avoir sous les yeux l'édition in-12, au lieu qu'en indiquant le titre de l'écrit, chacun auroit pu vérifier la citation dans les autres éditions qui sont aujourd'hui répandues dans le commerce. L'éditeur a eu d'ailleurs à cœur d'être exact; pour qu'on ne confondit pas ses propres réflexions avec celles de Voltaire, il a distingué par un signe particulier ce qui étoit de lui; il désigné par un autre signe, une astérisque, les passages qu'il prend dans un sens différent de celui de l'auteur.

Ce nouveau fruit du zèle d'un homme estimable et judicieux nous paroît l'emporter encore sur ses précédens écrits: On sait que M. l'abbé Mérault publia, il y a quelques années, les *Apologistes involontaires*. Nous rendîmes compte, en 1806, de la première édition, dans les *Mélanges de philosophie*, tome I^{er}, page 278; nous avons parlé de la deuxième dans ce journal, n^o 627, tome XXV; la troisième a paru récemment dans le format in-12 (1). L'auteur n'y a point fait de changemens, et nous ne pouvons que renvoyer à ce que nous avons dit dans le numéro indiqué.

M. l'abbé Mérault, qui conserve dans un âge avancé toute l'activité de la jeunesse, est le même qui publia, il y a deux ans, des *Instructions pour la première communion* (2), dont nous avons rendu compte n^o 1138. Depuis, l'auteur en a donné une deuxième édition

(1) 1 vol. in-12, prix, 3 fr. et 4 fr. franc de port.

(2) 1 vol. in-12, prix, 3 fr. et 4 fr. franc de port.

A Paris; à la librairie ecclésiastique, d'Adr. Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal.

qu'il nous a envoyée avec sa bienveillance accoutumée. Il a bien voulu même nous faire savoir qu'il auroit mis à profit nos observations, si son édition n'auroit été déjà presque terminée. Cette modestie pourroit sembler excessive dans un homme si recommandable par ses lumières et par son expérience ; mais elle ne nous étonne point dans M. Mérault, dont nous connoissons l'heureux caractère et l'excellent esprit. On annonce qu'il va faire paroître un nouvel ouvrage qui aura pour titre *Enseignement de la religion*, et dont nous nous empresserons de parler dans ce journal.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le jour de la Toussaint, M. l'archevêque de Bordeaux a officié à la chapelle du château ; le soir, M. l'abbé d'Astros, chanoine de Tulle, a ouvert la station de l'Avent qu'il doit prêcher à la cour.

— La nomination de M. l'archevêque de Bordeaux à la pairie avoit fait craindre que le prélat ne pût partir avant la session pour son diocèse, où il est attendu avec impatience ; mais S. M. ayant égard aux représentations de M. de Cheverus, lui a permis de partir immédiatement. On croit que le prélat pourra prêter lundi son serment de fidélité, ainsi que M. l'évêque de Moutauban et M. l'évêque de Vannes.

— Le sacre de M. l'évêque de Vannes, qui aura lieu dimanche 12, ne se fera point à l'Abbaye-aux-Bois, comme nous l'avions dit par erreur, mais à l'Abbaye-St-Germain-des-Prés ; le prélat consécrateur doit être assisté de M. l'ancien évêque de Tulle et de M. l'évêque d'Iméria.

— Deux princes de l'Eglise viennent d'obtenir un titre honorable ; S. M. les a nommés ministres d'Etat et membres du conseil privé. Chacun sait que ce n'est là qu'une distinction qui ne confère aucun pouvoir. Les ministres d'Etat n'assistent point ordinairement au conseil des ministres ; il leur faut, pour paroître au conseil, une cour-

vocation extraordinaire, et cela arrive très-rarement. Il y a tel ministre d'Etat qui n'a peut-être jamais été appelé au conseil. C'est donc un titre à peu près sans fonctions, c'est une grâce que le Roi accorde à d'illustres personnages qu'il veut récompenser; eh bien! une chose si simple blesse et irrite deux journalistes qui se sont donné le mot, jeudi dernier, pour déclamer contre cette mesure. L'un dit que nous sommes revenus au temps de Louis le Débonnaire, ce qui est singulièrement respectueux pour le Roi; l'autre va plus loin encore : *Le joug théocratique, le plus humiliant de tous, pèse de plus en plus sur la France.... La situation est alarmante.... Le clergé domine, par son influence secrète, tout le temporel de l'Etat... Le péril est imminent pour la France... Le fanatisme religieux ira jusqu'à la fin....* Ici commence une longue déclamation contre les cardinaux-ministres. Ces terreurs affectées ont véritablement quelque chose de misérable et de ridicule; c'est une comédie que l'on joue, et ces pompeuses exagérations ont l'air d'une scène théâtrale faite pour échauffer les esprits; et tout cela à propos d'un titre sans fonction conféré à deux prélats! En vérité, on se moque de nous, et les auteurs de ces facéties doivent rire entre eux des dupes qu'ils sont.

— Dans une lettre d'un prétendu *solitaire des Vosges*, lettre fabriquée à Paris, et dont l'auteur est assez connu, le *Constitutionnel* est revenu sur l'affaire de M. l'évêque de Nancy, et a cherché à échauffer les esprits contre ce prélat. *Il y aura donc guerre civile*, dit-il, *entre le diocèse et le département; les fidèles doivent croire que l'évêque a tort, et les citoyens que la magistrature a raison. Quel ascendant peut-on qu'un prélat ait dans un pays où un arrêt à la main, chacun peut dire qu'il s'est exposé à subir une peine infamante, et que c'est par une tolérance spéciale qu'il n'a point passé du siège épiscopal sur le banc de la cour d'assises? Le même journal avoit déjà dit : Il y a arrêt, et nous saurons bientôt si le ministère fera respecter la chose jugée.* Toutes ces allusions et assertions sont autant de malignités qui n'ont point de fondement; la cour royale de Nancy n'a point rendu d'arrêt contre son évêque. Tout le monde sait qu'en France, avant toute condamnation, il faut avoir été cité devant un tribunal, et avoir été mis en jugement; il faut qu'il y ait à la fois attaque et défense; il faut, quand toutes les forma-

lités ont été observées, que l'arrêt soit signifié à la partie condamnée; or, rien de tout cela n'a eu lieu envers M. l'évêque de Nanci. Il existe assurément une immense différence entre une condamnation judiciaire et une délibération prise à huit-clos sur la dénonciation d'un membre, et sans avoir ni entendu ni cité la personne dénoncée; et le ministère public n'avoit rien à faire, puisque la même délibération porte qu'il n'y avoit pas lieu d'enjoindre au procureur-général de poursuivre. Le *Constitutionnel*, en parlant d'un arrêt rendu, et en revenant avec affectation sur ce sujet, a donc commis une fausseté; il est difficile de croire que ce soit par ignorance et qu'il ne connoisse pas les lois qui nous régissent. On ose dire qu'il a calomnié non-seulement M. l'évêque, mais même la cour royale. A ces allégations mensongères, il a joint une autre fable; il attribue à une injonction ministérielle le voyage de M. de Janson à Paris, au mois de septembre, tandis qu'il est notoire que le prélat, ayant entrepris précédemment, lorsqu'il étoit missionnaire, la restauration du Calvaire du mont Valérien, a coutume de venir tous les ans aux fêtes de la croix pour suivre cette oeuvre. On a pu être témoin, cette année, du religieux empressement avec lequel S. M. a pris part à ces pieux exercices que présidoit M. l'évêque de Nanci. De retour dans son diocèse, le prélat a eu l'honneur de présenter son clergé à M. le Dauphin, de dîner avec ce prince, de le recevoir et de le complimenter dans la cathédrale le jour de son départ, et S. A. R. lui répondit par ces mots : *M. l'évêque, je viens m'offrir à vous pour attirer les bénédictions du ciel sur le Roi mon père, et prier pour le bonheur de la France.* Il seroit temps que le *Constitutionnel* renonçât à tromper ses lecteurs sur un fait manifestement faux. Dans son numéro de mardi, il revient encore sur le Mandement de M. l'évêque de Nanci, et se livre à des déclamations nouvelles, qui, au fond, ne portent sur rien de positif. Mais ce qu'il y a de plus clair, c'est qu'il convient enfin qu'il n'y a point eu d'arrêt; puisque M. l'évêque n'a pas été entendu. Mais rétracté-t-il toutes les imputations qu'il avoit basées sur ce fondement ruineux? Oh! non, au contraire, il en imagine de nouvelles; il parle de divisions dans le clergé de Nanci, tandis que tous les prêtres sont unanimes dans leurs sentimens de respect et de dévouement pour leur évêque.

M. l'évêque de Beauvais est revenu dans sa ville épiscopale à la fin d'octobre, après une longue tournée dans le diocèse. Il en a visité toutes les villes et les principaux cantons, et y a donné des retraites depuis le commencement de mai, à l'occasion du jubilé. Il en avoit interrompu le cours pour présider à la retraite ecclésiastique de Beauvais, et l'a repris lorsqu'elle a été close le 3 septembre. Le prélat s'est rendu d'abord à Noyon, où des exercices ont eu lieu en même temps pour les prêtres au séminaire, et pour les fidèles à la cathédrale. M. l'évêque se partageoit entre ces deux retraites, dont les succès ont été également satisfaisans. A Noyon, comme dans les autres lieux, les exercices ont été terminés par une communion générale. Tandis qu'elle avoit lieu à la cathédrale, un spectacle non moins édifiant avoit lieu dans l'église de l'hôpital, où les pauvres prenoient tous part aux divins mystères. Le prélat, d'après leur vœu, leur avoit accordé deux instructions par jour pendant la quinzaine. La ferveur n'a pas été moindre à Compiègne; l'église de la paroisse royale de Saint-Jacques avoit été choisie pour les exercices; mais bientôt son enceinte ne suffit plus, et on établit un exercice du matin à la paroisse Saint-Antoine. On a vu approcher des sacremens un grand nombre de fidèles, les autorités à la tête, ainsi que cela étoit arrivé à Noyon. Les hospices civils et militaires ont participé aux grâces du jubilé. M. l'évêque a parcouru beaucoup d'autres paroisses; il a passé une semaine presque entière à Crepi et à Pont-Sainte-Maxence. L'arrivée du Roi à Compiègne a forcé M^{gr} de suspendre ses courses pendant huit jours. S. M. lui a donné des preuves multipliées de bienveillance, l'a admis à sa table, lui a accordé des audiences particulières, et lui a fait don de 2000 fr. pour le séminaire. Le jeudi 13 octobre, le Roi entendit la messe du prélat dans l'église Saint-Jacques. Après le départ de S. M., M. Feutrier reprit le cours de ses prédications. Les habitans des campagnes accouroient à sa rencontre, et le prioient d'entrer dans leurs églises. Il n'est pas de village où le prélat n'ait répondu avec bonté à cet empressement. Ne pouvant laisser des pasteurs dans tous les lieux qu'il visitoit, il a du moins donné des espérances, et il travaille sans relâche à combler les vides du sanctuaire. Par ses soins, un vaste emplacement a été donné pour le grand séminaire. Quoique non achevé, il a déjà reçu

cette année quatre-vingt-dix élèves. Les travaux de la chapelle et des salles d'exercices sont presque terminés, sans nuire à l'ordre de la maison. D'un autre côté, les petits séminaires sont dans un état prospère; le prélat les a tous visités, et veille au maintien de la discipline et aux progrès des études. Il est permis d'espérer que tant d'efforts ne seront pas vains, et que le diocèse acquerra peu à peu les ouvriers dont il a besoin.

— Une paroisse du diocèse de Rouen vient de donner un touchant exemple de zèle pour la religion. L'église de Saint-Waast, dans l'arrondissement, tombe en ruines, et les habitans avoient fait d'inutiles démarches pour en obtenir la reconstruction; enfin, voyant qu'ils ne pouvoient rien attendre que d'eux-mêmes, ils se sont réunis, se sont cotisés, et ont fait une somme de 52,000 fr. qui a été remise entre les mains de M. le curé. On s'est mis de suite à l'œuvre; d'abord il falloit abattre l'ancienne église dont les matériaux pouvoient d'ailleurs être utiles. Un entrepreneur demandoit 1500 fr. pour cette démolition seulement; les habitans s'en sont chargés eux-mêmes. Ouvriers, voituriers, propriétaires, chacun a contribué au travail; et dans la journée l'église a été démolie sans frais. On a fait ensuite les fondations de la nouvelle, on a élevé les murs, enfin on a terminé l'ouvrage. Le tout est fait avec autant d'intelligence que de concorde, et la paroisse jouit maintenant d'une église où l'on peut en sûreté venir prier Dieu. Puisse le zèle généreux et actif des bons habitans de Saint-Waast exciter de semblables efforts dans quelques paroisses qui voient dégrader leurs églises, tandis que quelques sacrifices faits à propos, et des travaux dirigés avec intelligence, pourroient conserver et améliorer des édifices nécessaires.

— Deux journaux faisoient grand bruit, disoit dernièrement la *Gazette universelle de Lyon*, à propos d'une scène de scandale qui a eu lieu dans la petite ville d'Anse, à quatre lieues de Lyon; ils accusoient d'intolérance le curé qui a refusé les cérémonies de la sépulture religieuse à une de ses paroissiennes. Le correspondant de ces journaux a dénaturé les faits; les voici dans toute leur simplicité: une femme mariée civilement, et qui s'étoit toujours opposée à ce que son union fût bénite à l'église, est atteinte d'une maladie qui devoit la conduire au tombeau; le curé en est informé,

il s'empresse d'aller lui offrir son ministère; il est repoussé à plusieurs reprises, et la malade ne répond que par des injures et des blasphèmes aux exhortations de la charité; elle jouissoit cependant de toutes ses facultés, et c'est sciemment qu'elle a refusé les secours de l'Eglise. Il n'y avoit donc ni injustice, ni dureté à lui refuser des prières qu'elle avoit refusées elle-même.

— L'audace de l'impiété devient telle que nous sommes chaque jour étonnés de ses insultes. Le parti irréligieux a triomphé, comme nous l'avons déjà vu, de la pompe des obsèques de Talma. Voilà comment il faut mourir, ont dit des feuilles ennemies; n'appellez plus les prêtres, ne réclamez plus les secours de la religion. Ainsi, on nous pousse vers une indifférence déclarée, vers un athéisme pratique. On ne se contente pas de crier contre les abus, on veut ôter à la religion ce qu'il y a de plus consolant dans son ministère; on veut que l'homme meure sans élever un regard vers le ciel, sans gémir sur ses fautes, sans réparer ses injustices. On nous propose l'exemple d'un comédien; c'est sur ce modèle désormais qu'il faut nous régler. Des obsèques de Talma datent véritablement l'affranchissement de l'humanité et la chute de la superstition; voilà ce qu'on imprime. Un journal se félicite de cette heureuse révolution, il nous annonce avec satisfaction qu'on chante moins de messes à Paris, et qu'on y administre moins de malades; et dans l'excès de la joie que lui donne cette supposition, voici en quels termes il s'exprime : *Le prix des huiles, de la oive et des pains à cacheter baisse considérablement à Paris; on commence à s'en passer, c'est comme du café du temps de Buonaparte.* Ces paroles sont horribles, dit à ce sujet le *Courrier de la Meuse*, dont nous empruntons le fait, mais il faut les citer, il faut faire connoître le degré de licence où nous sommes arrivés; et où s'imprime le journal qui tient ce langage? est-ce à Londres? est-ce à Genève? non, c'est dans un pays célèbre par son attachement à la religion catholique; dans un pays où l'on ne compte presque que des catholiques, c'est à Bruxelles. C'est ainsi qu'on insulte à la religion des Belges. Si on outrageoit ainsi le culte protestant, l'autorité ne le réprimerait-elle pas? et quelle tolérance que celle qui souffre ces dérisions grossières contre la croyance de la majorité des habitans d'un pays?

— Le ci-devant abbé Rioust, qui étoit chargé de rédiger le *Journal de Bruxelles*, est tombé en disgrâce depuis quelques mois, mais on a récompensé ses services en lui accordant une pension de retraite. Le *Courrier des Pays-Bas* assure qu'il est très-versé dans les matières ecclésiastiques, et qu'on ignore pourquoi il n'est plus employé. Si M. Rioust est versé dans les matières ecclésiastiques, sa science ne va pas apparemment jusqu'à connoître la discipline de l'Eglise sur le célibat des prêtres; il s'est même mis au-dessus d'autres lois et d'autres règles, puisqu'il a épousé, dit-on, la femme d'un émigré avec lequel il a eu à soutenir un procès. On se rappelle l'autre procès que M. Rioust eut à soutenir, en 1817, pour sa brochure en l'honneur de Carnot, et le plaidoyer qu'il prononça pour sa défense. Non-seulement le sieur Rioust, dans son discours (voyez les nos 278 et 279 du journal), fit l'éloge de la révolution et soutint le grand principe de la souveraineté du peuple et du gouvernement de fait; il alla jusqu'à rappeler sa qualité de prêtre et de prédicateur, et jusqu'à se vanter, lui marié, de la confiance qu'il avoit eue à un titre sacré. Tant d'à-propos et de modestie n'empêchèrent pas qu'il ne fût condamné à deux ans de prison et 10,000 fr. d'amende. Il quitta une ingrate patrie, où les vertus et les talens étoient si mal récompensés, et alla offrir ses services dans les Pays-Bas, où on se hâta d'accueillir un homme si distingué. M. Rioust devint l'apologiste de toutes les mesures contre la religion et contre le clergé: il parloit de discipline ecclésiastique et de droit canon avec autant d'assurance que s'il n'avoit pas violé toutes les règles; et on s'étonne qu'un tel homme ait obtenu son congé! M. Rioust étoit d'ailleurs un mauvais écrivain et un pauvre déclamateur, et en bonne conscience, il n'a pas gagué la pension qu'on lui a accordée. Le *Courrier des Pays-Bas* nous apprend que M. de Lennep, associé à la rédaction du journal officiel, a été aussi mis à la retraite et gratifié d'une pension. Puisse l'esprit du journal gagner à ce changement!

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le Roi, M. le Dauphin et M^{me} la Dauphine sont allés à Fontainebleau, lundi dernier, pour y demeurer la semaine. Le même

jour, S. M. et M. le Dauphin se rendirent au rendez-vous de la Saint-Hubert, et chassèrent au courre jusqu'à deux heures et demie. Le Roi reçut ensuite les autorités, et admit à sa table M. l'évêque de Meaux, M. le préfet du département, M. le maire de la ville, et quelques autres personnes.

— Par ordonnance du 5 de ce mois, S. M. a fait plusieurs mutations dans les cours royales. M. de Chantelauze a été nommé procureur-général près la cour royale de Riom; M. Bergasse, procureur-général près la cour royale de Montpellier; M. Morand de Jouffrey, procureur-général près la cour de Douai; M. Montaubricq, procureur-général près la cour royale de Poitiers.

— A l'occasion de la fête de S. M. Charles X, plusieurs promotions ont eu lieu dans la marine. M. le contre-amiral Jacob est nommé vice-amiral; et M. de Missisay, contre-amiral en retraite, est nommé vice-amiral honoraire. Il n'a point été fait ni de capitaines de vaisseau, ni de capitaines de frégate. On a créé vingt lieutenans de vaisseau et quarante enseignes; dix croix de Saint-Louis et trente croix de la Légion-d'Honneur ont été données au corps de la marine.

— Le Roi, par ordonnance du 29 octobre, vient de nommer M. le maréchal-de-camp, baron de Vasserot de Vinay (Albert), aide-de-camp de M. le duc de Bordeaux, commandeur de l'ordre royal du Mérite militaire.

— Par ordonnance du 1^{er} de ce mois, le Roi a accordé le grade de colonel honoraire à M. le baron Lainé, ancien lieutenant-colonel de la gendarmerie de Paris, et attaché à la maison de S. M.

— Une autre ordonnance royale, du 1^{er} de ce mois, statue que, dans les ports où il n'y a pas de tribunal de commerce, les procès-verbaux de visite, à laquelle sont assujettis les navires avant de prendre charge, pourront être reçus par le juge de paix du canton.

— Par ordonnance royale du 25 octobre, le collège du premier arrondissement électoral du département de la Manche est convoqué à Saint-Lô pour le 11 décembre, pour procéder au remplacement de feu M. Yver, membre de la chambre des députés.

— Le Roi, informé de la position malheureuse d'un habitant d'Arras, père de dix garçons, dont l'ainé atteint à peine la dix-huitième année, a fait remettre à M. Leroux, membre de la chambre des députés, une somme de 100 fr., pour subvenir aux plus pressans besoins de cette famille infortunée.

— M^{me} la Dauphine a eu la bonté de faire remettre à M. le duc de Noailles la somme de 300 fr. pour les réparations de l'église de la commune de Pierres, située dans le département d'Eure-et-Loir.

— S. A. R. MADAME, duchesse de Berri, est allée à son château de Rosny, où elle a fait préparer une grande chasse à courre et une autre chasse à tir. Un grand nombre de personnes des maisons du Roi et des princes ont été invitées.

— Mercredi 8 de ce mois, la cour royale a tenu, à huit-clos, une assemblée générale de toutes les chambres. M. le procureur-général Jacquinet-Pampelune a lu la mercuriale accoutumée. Ce rapport sur les travaux des tribunaux du ressort de la cour, et particulièrement

Sur ceux des officiers du ministère public, tire son nom de ce qu'autrefois il étoit présenté le premier mercredi qui suivoit la rentrée du parlement.

— MM. Charlet, Chaubry, Brière et Ferrière sont nommés conseillers à la cour royale de Paris. M. Philippon remplace M. Charlet dans la vice-présidence du tribunal de première instance. M. de La Villéon et M. Tarbé sont nommés substitués du procureur-général.

— La cour d'assises de la Seine a jugé, mercredi dernier, l'affaire relative au vol de quatre cent cinquante aunes de velours noir, qui, après le service funèbre de S. M. Louis XVIII, avoient été déposées au garde-meuble de la couronne. Le nommé Lavatier, principal accusé, qui étoit attaché à l'établissement comme garçon de peine, a été condamné à six ans de réclusion. Morel, prévenu de recelé, a été déclaré non coupable.

— La nomination de M. Laurentie en qualité d'inspecteur-général des études, vient d'être révoquée par ordonnance du 5 de ce mois.

— L'affaire de l'*Évangile* de Touquet sera, dit-on, appelée à la cour royale avant la fin de ce mois. M. de Broë, avocat-général, portera la parole. On sait que M^e Barthe défendra l'appelant, qui a publié un Mémoire pour sa défense. Nous parlerons de cet écrit dans un prochain numéro.

— Une lettre insérée dans le *Constitutionnel*, et signée par M. Bérin, avocat, accusoit l'autorité d'avoir soustrait arbitrairement la jeune Debonnaire à sa mère. L'administration des hospices réclame contre cette assertion dans le même journal, et prouve que l'autorité n'avoit prononcé qu'après connoissance de cause la destitution de la veuve Debonnaire de ses fonctions de tutrice. On possède même une lettre de la mère, par laquelle elle consent à laisser sa fille aux soins de l'administration des hospices.

— L'affaire des marchés d'Espagne est arrivée en police correctionnelle. En conséquence, M. Ouvrard, ex-munitionnaire général, a comparu jeudi devant la sixième chambre, avec MM. Leleu-Mautéon, Alexandre Ducroc, Filleul-Baugé, Poissonnier et Espariat, tous prévenus de tentatives de corruption par offres et promesses envers des fonctionnaires publics. Après que M. Tarbé, avocat du Roi, a eu exposé les faits, on a procédé à l'audition des témoins; mais l'heure avancée n'ayant pas permis d'entendre les plaidoiries, la cause a été remise à aujourd'hui samedi.

— On a publié dans le *Constitutionnel* une lettre de M^{me} veuve Hecquet de Berenger en réponse à la lettre de M^{me} Bonfils, dont il a été parlé dans un de nos derniers numéros. La lettre est adressée à M. Grand, si toutefois il ne l'a pas écrite lui-même. La veuve l'appelle un *généreux défenseur d'une mère outragée*, et lui dit que son nom est désormais connu et honoré dans la Hollande. Elle déclare que M^{me} Bonfils en impose, et annonce que si cette dame persiste à nier les faits, elle (M^{me} Hecquet) est déterminée à les prouver devant les magistrats. A la violence des expressions qui règnent dans la lettre, il faut s'attendre à des scandales si l'affaire se suit dans les tribunaux, et nous ne doutons pas qu'il n'y ait des gens qui feroient des vœux à ce

MM. Périsset frères, libraires à Lyon et à Paris, ont réimprimé quelques livres de piété que nous ne voulons pas différer davantage de recommander à nos lecteurs.

Le premier est le *Malheur du monde*, par Boudon (1). Chacun sait la réputation de piété de l'abbé Boudon, grand-archidiacre d'Evreux, et connu par un grand nombre d'écrits. L'auteur explique dans celui-ci ce qu'il entend par le monde, et développe ensuite les différens malheurs du monde; malheur dans ses ténèbres, dans ses richesses, dans ses plaisirs, dans ses dangers, dans ses occupations, etc. Il y a dix-sept chapitres en tout; le dernier est sur le moyen d'être dans le monde, sans être du monde. L'abbé Boudon, qui étoit à la fois un prêtre vertueux, un directeur éclairé, un missionnaire plein de zèle, peut à tous ces titres inspirer plus de confiance; les conseils d'un homme si expérimenté dans les voies spirituelles seront goûtés de tous ceux qui aspirent à la perfection.

Le deuxième écrit est la *Voie du pardon, ou Connoissance abrégée de ce qu'il faut faire et savoir pour approcher avec fruit du sacrement de pénitence* (2). Cet ouvrage contient, dans sa brièveté, ce qu'il y a de plus important à savoir sur la contrition, la confession et la satisfaction. Il est terminé par un abrégé de ce qu'il faut savoir, croire et pratiquer pour être sauvé; et par un examen de conscience.

Le troisième écrit dont nous ayons à parler, *les Caractères de la vraie dévotion* (3), est de l'abbé Grou, ancien Jésuite, sur lequel nous ayons donné une notice n° 788. Cet écrit est estimé; l'auteur explique ce que c'est que la dévotion, quels en sont les objets, les caractères, les qualités, les moyens. A la suite de ce traité est celui de *la paix de l'ame et du bonheur d'un cœur qui meurt avec lui-même pour vivre à Dieu*. L'auteur enseigne les moyens de conserver la paix de l'ame.

Enfin le quatrième écrit que nous annoncerons, *les Méditations de sainte Thérèse sur le Pater* (4), sont accompagnées d'un discours sur la prière et d'avis de la sainte aux personnes qui font oraison.

Tous ces livres se recommandent par le nom de leurs auteurs, et par l'esprit de piété qui y règne.

(1) In-12, prix, 1 fr. 25 cent. et 2 fr. franc de port.

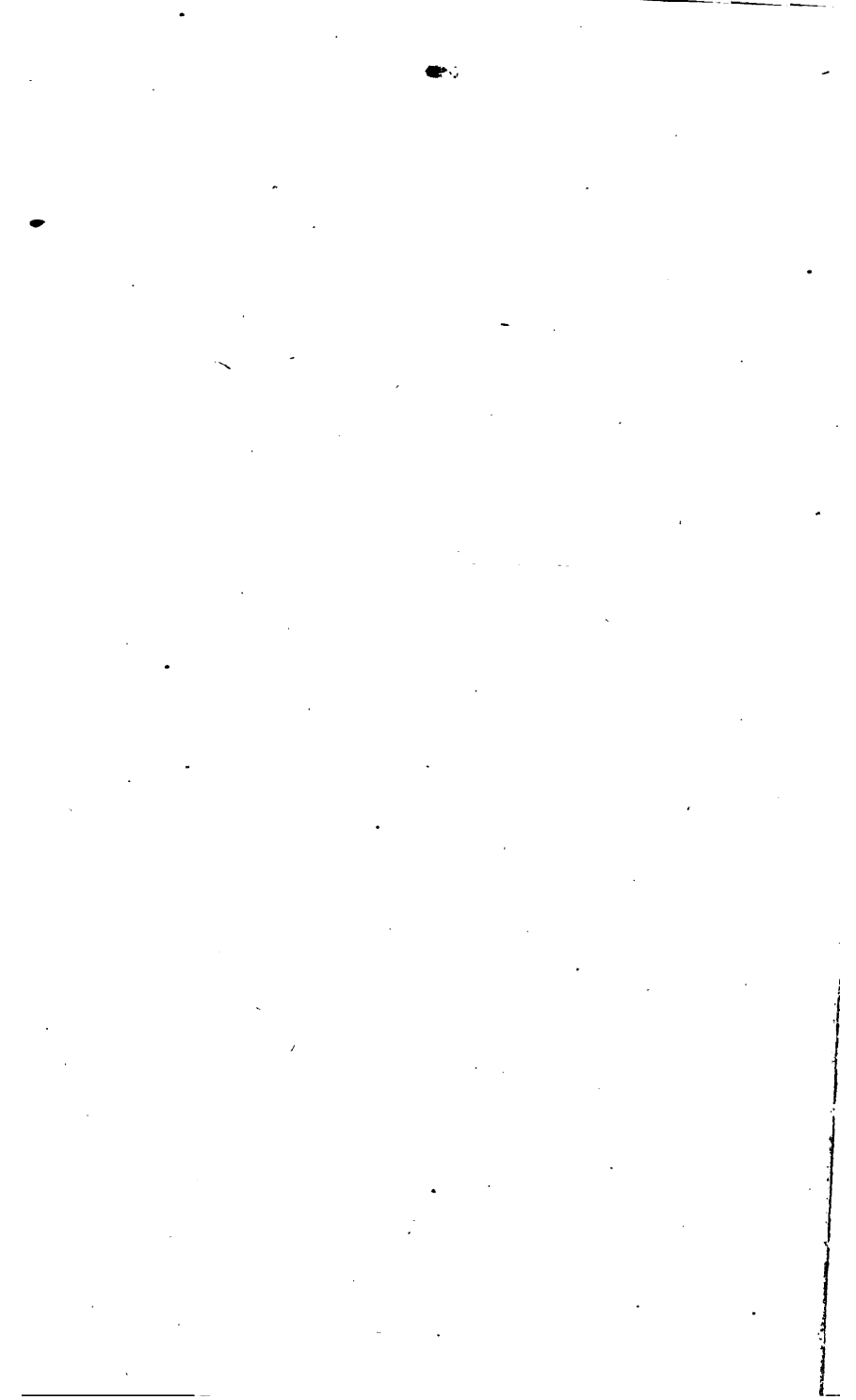
(2) In-12, prix, 60 cent. et 80 cent. franc de port.

(3) In-32, prix, 80 cent. et 1 fr. franc de port.

(4) In-12, prix, 50 cent. et 60 cent. franc de port.

Ces ouvrages se trouvent à Lyon et à Paris, chez Périsset; et à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clerc et compagnie, au bureau de ce journal.

Fin du quarante-neuvième volume.







HW 2APX 2

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

